

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Main report and annexes

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Map of the Project Area



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 23-08-2019

Abbreviations and Acronyms

AGE	Assemblée Générale Elective
AMO	Assistance en Maîtrise d'Ouvrage
APD	Avant –Programme Détaillé
APS	Avant-Programme Sommaire
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
CA	Conseil d'Administration
CARG	Conseil agricole et rural de gestion
CEP	Champ Ecole Paysan
CODESA	Comité de développement de l'aire de santé
CLER	Comité Local d'Entretien Routier
CPR	Commission Provinciale Routière
DIP	Diagnostic Institutionnel Participatif
DPS	Division Provinciale de la Santé (anciennement appelé IPS)
DVDA	Direction des Voies de Desserte Agricole
FADES	Fonds Arabe pour le développement économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Franc Congolais
FDL	Fonds de Développement Local
FONER	Fonds National d'Entretien Routier
FIDA	Fonds International pour le Développement agricole
INADES	Institut Africain pour le développement économique et social
INERA	Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomique
IPAPEL	Inspection provinciale de l'Agriculture, Pêche et Elevage
IPDRAL	Inspection Provinciale du Développement rural
IPS	Inspection Provinciale de la Santé
MOD	Maitre/Maitrise d'Ouvrage Déléguée
OCC	Office Congolais de Contrôle
OFID	OPEC Fund for International Development
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du droit des affaires en Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGD	Organisation non Gouvernementale de Développement
OP	Organisation Paysanne
OPF	Organisation Paysanne Faitière
OR	Office des Routes
PTBA	Programme de Travail et budget annuel
RDC	République Démocratique du Congo
RECO	Relais Communautaire
RN	Route Nationale
RP	Route d'intérêt provincial
SAF	Service administratif et financier

S-E	Suivi Evaluation
SECAP	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
SENASEM	Service national des semences
SNHR	Service National d'Hydraulique rurale
SNSA	Service National des Statistiques Agricoles
SNV	Service national de vulgarisation
USD	United State dollars
VDA	Voie de Desserte Agricole

Executive Summary

Background and rationale ^[1].

The new Government of the Democratic Republic of Congo (DRC), installed in power since 24 January 2019, places the development of the agricultural sector at the center of its priorities in order to ensure prosperity, stability and social cohesion. With nearly 110 million ha of non-forest arable land, of which only 10 per cent is developed, agricultural potential in the DRC remains considerable. The agricultural sector offers significant opportunities for poverty reduction, wealth creation and employment, especially for rural youth, women and indigenous people along agricultural value chains, while ensuring food and nutrition security.

The economic growth of recent years has been driven in part by the mining and agriculture sector. However, this record of economic growth contrasts with the many challenges facing this fragile country, especially in rural areas. Rural populations in the major production basins face multiple constraints including: (i) lack of or severely deteriorated basic infrastructure limiting access to markets and social services; (ii) poor access to inputs, production materials and management services; (iii) weak capacity of farmer organizations; (iv) inadequate financial services; and (v) degradation of the terrain due to climate change.

Exposed to the adverse effects of climate change that undermine the structural foundations of its economic development, the proportion of the population living below the poverty line is still very high, particularly in rural areas (76 per cent of food-insecure households and about 43 per cent of chronically malnourished children under five). Interventions in Maniema province financed by IFAD's investment project PIRAM have proven that it is possible to reduce poverty in a production basin when the following actions are combined: rural roads rehabilitation, technical support for production/ processing, marketing of products through the identification of major buyers and access to basic social services (health, drinking water, education).

In this context, the Government has defined major sectorial orientations, including the 2014-2020 National Agriculture Investment Plan (NAIP) and the Strategy for the Agricultural Sector and Rural Development (SSADR). These lay the groundwork for agriculture adapted to the impacts of climate change, increased yields and improved productivity of small-scale farmers, including women and youth. These foundational documents aim, inter alia, at promoting community-based management of natural resources for the sustainable development of agricultural value chains and strengthening support for rural development from subsistence to competitive and resilient commercial farming. These sectorial orientations contribute to the achievement of the Sustainable Development Goals (SDG) related to poverty (SDG 1), hunger (SDG 2), gender equality (SDG 5), equity (SDG 10) and climate change (SDG 13).

IFAD will contribute to the implementation of the national sectorial orientation through the COSOP 2019-2024, the current Rural Inclusive and Resilient Development Program (PADRIR "Programme d'appui au Développement Rural Inclusif et Resilient") and another project to be designed in 2020 (IFAD12). It builds on IFAD's experience in the DRC, particularly with respect to the Agriculture Rehabilitation Program in the Equateur Province (PRAPE) and in the Oriental Province (PRAPO) which are closed since 2014, the Integrated Agricultural Rehabilitation Program in the Province of Maniema (PIRAM), which will be completed by the end of 2019, and two other ongoing projects: the Support to Kinshasa's Food Supply Poles Program (PAPAKIN) and the North-Kivu Agriculture Support Project (PASA-NK), which have played instrumental roles in transforming production basins.

The interventions of the ongoing IFAD investment project PIRAM in the province of Maniema have shown that it is possible to reduce poverty by combining a number of actions. These include the rehabilitation of the rural roads, the technical support for production / processing, the placing on the market of products through the identification of key buyers and access to basic social services (health, education) and the creation of business opportunities around food and staple crops].

The design of PADRIR is based on the assumption that a profound positive transformation of the lives and working conditions of the rural poor and smallholder families is only possible if it is based on an integrated rural development approach which creates the necessary basic infrastructure, social and economic conditions and entrepreneurial dynamic to sustainably manage natural resources while placing rural populations at the heart of the change process. The project aims to mitigate the extent of natural resource degradation due to the effects of climate change and human behavior, which undermines the ecosystems and resilience of rural Congolese communities. Furthermore, the project supports the development of sustainable, profitable and climate resilient value chains and business opportunities around common food and staple crops and other natural resources.

Project description.

Area of intervention. PADRIR will intervene in 4 provinces: Maniema, Lomami, and the Oriental and Central Kasai provinces. PADRIR will focus on 16 production basins corresponding to administrative territories, with a total population of 16,426,440 inhabitants. The program will directly impact at least 15% of the total population of these basins, or about 2,464,000 inhabitants (i.e. 410,667 households) through investments in basic road and social infrastructure.

Infrastructure is expected to have a ripple effect by opening the commercial links between the agriculture production basins with large cities and small urban and rural agglomerations that serve as centers of consumption and a driving force for agricultural value chains. The Program will give priority to the most important production basins and the selection criteria will be: (i) the availability of a viable market at acceptable distance from the production basin; (ii) the agricultural potential of the basin; (iii) the size of the population; (iv) the level of poverty of small producers; (v) food and nutrition insecurity and vulnerability as it relates to the effects of climate change and impact of past civil conflict; (vi) the level of isolation and possibility of opening up the basin to access markets; and (vii) the distance between the basin and the main road.

PADRIR aims to promote three groups of agricultural activities: (i) develop value chains (cassava, rice, maize) for sale; (ii) develop groundnut, cowpea and soybean for household food and nutrition security; (iii) develop market gardening, aquaculture, poultry farming, apiculture, hog farming and others, for income diversification. All activities were selected for (a) their importance in food security and nutrition, (c) their potential to generate income and to federate small rural producers and small entrepreneurs, (d) their appropriateness for vulnerable groups (women, youth).

The program is in line with the COSOP's strategy of optimizing consolidation of past/current IFAD's investments and of consolidating PIRAM's achievements in Maniema and expanding to three neighboring provinces.

Target of the project. PADRIR will target an expected number of 2,464,000 inhabitants among whom some 330 800 individual people of which 60% women and 25% Youth, or some 56 800 rural households, will be the direct beneficiaries of the agriculture component. The target groups will be small producers, farmer's grassroots organizations (FOs), farmer's umbrella organizations (FUOs), rural businesses, rural women farmers and young entrepreneurs. These target groups correspond to IFAD's criteria of being poor and vulnerable to food insecurity in rural areas. Small producers live mainly from subsistence farming and almost all economic activities are conducted to meet basic survival needs. Poverty is mainly due to the severe isolation of the most productive rural areas, and their low level of connection with consumption centers. This isolation combined with the low level of access to quality inputs, basic training and improved techniques of production and processing of their products, as well as the low level of investment in basic services such as drinking water energy, health and education keep small producers and small entrepreneurs in the vicious circle of poverty. The most ambitious rural people, especially young people, tend to flee from unattractive rural areas to the already overcrowded cities. PADRIR is indeed aligned with the vision of the newly elected Government in 2019 which aims at making the rural space more attractive to the youth and women to mitigate the flow of migration to the cities.

The project will directly impact some a) 32,000 non FOs members small producer's households, i.e. 192,000 people directly linked to those small producers households, b) 80 seed producers FOs or cooperatives (2,000 households and 12,000 individuals); (c) 19,200 households affiliated with 768 to 800 FOs, to which are linked some 115,200 individuals, (d) 80 to 100 FUOs combining the 800 FOs; (e) 1,600 women households that will develop Income-Generating Activities around various commodities selected (i.e. some 9,600 individuals); and (f) 2,000 young rural entrepreneurs. Given that the non-organized farmers will be encouraged to join or to form a new organizations, the total number of FOs could exceed 1200.

The targeting strategy of PADRIR is intended to be participatory, inclusive and sustainable and will be done at start up. It will take into account: (i) analysis and needs expressed by value chain actors themselves and prioritized in their orientation and action plans; (ii) the need to integrate women and young people considered both more vulnerable and more committed to business through the targeted agricultural value chains; and (iii) the promotion of entrepreneurship for young people to accompany the dynamics of mechanization of productive activities in the targeted rural areas (forging, mechanics, welding, maintenance, repair, etc).

Putting in place the basic conditions and infrastructure that will serve as a foundation for the development of agricultural value chains and stimulation of the private sector and financial services that create business links with the smallholders will be at the heart of the project's intervention strategy. In that regard, farmer's organizations, public structures and private market-oriented actors will benefit from the support of the project by increasing their basic capacity to play key roles for the development of the value chains, and reinforce their ability to run environmentally friendly and climate-smart businesses in the rural and agriculture sectors.

Development objective and impacts. The overall objective of PADRIR is to contribute to rural poverty reduction and improved incomes, food security, nutrition and resilience to climate change. The development objective is to create a proper enabling environment, by setting up basic infrastructure, conditions and facilities that lead to an increase in the productivity and competitiveness of staples and other food value chains in the project area. In terms of impact, the program will benefit at least 15 per cent of the total population of these basins, or about 2,464,000 inhabitants (410,667 households) through investments in basic roads, social infrastructure and agricultural inputs and services. The infrastructure will have a significant ripple effect on the economy of the entire region. From the agriculture perspective, the project should directly contribute to: i) improvement in the economic situation of 330,800^[1] people in terms of income (20 per cent), dietary diversity and nutrition; (ii) a 50 per cent improvement in the productivity of the major food crops; and (iii) stimulation of entrepreneurship for 2,000 young people and 1,600 women^[2]. It will be consistent with IFAD's strategic objectives through: (i) an 80 per cent increase in the production of major food crops (IFAD objective 1); (ii) 56,800 people trained in post-harvest techniques which will improve the conservation, processing and marketing of production, out of which 60% will be women and 35% youth (IFAD Objective 2); and (iii) 45,440 producers (80 per cent of the beneficiaries households) will have their resilience and technical capacity increased (IFAD Objective 3)."

Duration: The project duration is seven years

Components: The program will operate through two technical components with measurable effects in accordance with the logical framework: (i) Support for production, marketing and structuring of climate resilient major food crops; and (ii) Climate resilient rural infrastructure development.

Component 1 related to support for the production, marketing and structuring of climate resilient food crops will have the following expected effects: intensification of production, promotion of climate resilient farming systems, improvement of post-harvest activities and marketing, conservation and marketing of products, strengthening of the technical capacity of FOs/FBOs and national and provincial government services, and the development of private sector actors. PADRIR aims to promote an integrated approach through three commodity groups relating to: (i) value chain development (cassava, rice, maize); (ii) household food and nutrition security (groundnut, cowpea, and soybean); and (iii) income diversification (market gardening, aquaculture, poultry farming, apiculture, pig farming and others).

Component 2 is related to improved access to climate resilient economic and social infrastructure. Under this component, PADRIR will rehabilitate 1,530 km of rural roads and bridges/crossings and construct 44 markets facilities. Regarding access to basic social services, PADRIR will build 180 boreholes and drinking water sources and build 68 rural hospitals/clinics/health centers and 35 feeding centers. The program will build at least 70 rural primary and secondary schools allowing 16,200 rural children (boys and girls) to have access to good schools and be trained in entrepreneurship, environment and climate friendly practices, while becoming future leaders for rural transformation. In the health sector, in addition to building health centers, the project will support better nutrition. Households will receive nutrition education, a supply of nutritious food, and training to grow and process nutritious staples at home.

Component 3 will include all the functions of planning, administrative and financial management, procurement, monitoring and evaluation, gender, communication and knowledge management. Citizen commitment and ownership by the local provincial governments will be part of the project management strategies.

Costs and financing. The total program cost is preliminarily estimated at US\$130.459 million including physical and price contingencies. IFAD11 has allocated US\$36.491 million for the Democratic Republic of the Congo (28 per cent of the program) to be provided as a loan (73 per cent) and a grant (27 per cent). The international co-financiers have committed a total of US\$75.933 million (58.2 per cent) distributed as follows: the Arab Bank for Economic Development in Africa (BADEA) US\$50.739 million (38.8 per cent), and the OPEC Fund for International Development (OFID) US\$25.194 million (19.3 per cent). The domestic co-financing is estimated to be US\$17.996 million (13.8 per cent) distributed as follows: the beneficiaries of the program are expected to contribute a total of US\$3.341 million (2.6 per cent) and the Government US\$14.694 million (11.2 per cent) in form of exemptions to various taxes and duties, and in-kind contributions such as offices.

Components 1 "Support for the production, marketing and structuring of climate resilient value chains" and 2 "Development of climate resilient rural infrastructure" were partially counted as climate finance. According to the multilateral development bank methodologies for monitoring climate finance on adaptation and mitigation, the total amount of IFAD's climate finance for this project is estimated at US \$ 13,767,950, or 38% of the total. IFAD's total investment.

Co-financing ratio and per capita project costs. The IFAD contribution has a co-financing ratio of approximately 1:3.57. The project costs per capita is US\$394.3 taking into consideration the 330 800 direct beneficiaries of the agriculture component. This costs fall to US\$ 52.9 as far as the total beneficiaries of infrastructures are concerned.

Benefits and economic analysis. The project's internal economic rate of return (EIRR) is 20.6 per cent, apart from other benefits generated by interventions including improved living conditions, health, food and nutrition security, and environment and climate resilience benefits.

Exit strategy and sustainability. The participation and ownership of PADRIR by beneficiaries and local professional organizations (FOs/FUOs) is a sine qua non condition to mitigate risks of shortcomings and lack of sustainability after program completion. Structuring and capacity building will enable FOs/FUOs and private actors to develop technical and managerial skills enabling them to progressively support the development of value chains. In addition, the close collaboration of the program with national and provincial government services will ensure a good institutional anchoring of the program at the provincial level. Road rehabilitation will be innovative through the incorporation of stabilizing polymers into local materials to provide resilient roads (10 years life instead of 1 year currently). As part of the High Intensity Workforce (HIMO) approach, the program will systematize the establishment of Local Road Maintenance Committees (CLERs) for secondary and agricultural roads maintenance, and mobilize the National Road Maintenance Fund (FONER) for the financing of continuous maintenance of rehabilitated roads.

Risks. Key risks to implementation include political instability, poor governance and corruption which could increase programme costs and compromise attainment of the expected impact; social and political conflicts which could disrupt national economic and social life and slow down public and private investment. Other risks include weak project management, absence of co-financing at start-up, and lack of staff capacity to manage different donor procedures and reporting requirements, environmental degradation, natural disasters and climate impacts. Measures which have been put in place to mitigate these risks include: supporting the policy dialogue, enhanced local participation in governance, capacity building, rural infrastructures and improved local resource management and accountability; mainstreaming of mainstreaming themes (environment, climate, social, nutrition, youth, gender). See Annex 9

Social, Environmental and Climate categorization. PADRIR is classified as a category B project, as it is not expected to have significant negative environmental and social impacts. The project will also include a set of climate resilient agriculture agroforestry and ecosystem rehabilitation interventions to improve the sustainable management of natural resource and prevent Greenhouse Gas (GHG) emissions from deforestation. The EX-ACT carbon balance analysis shows mitigation potential of -914 339 t CO₂-eq t CO₂-eq over 20 years. No involuntary resettlement is envisaged. Additionally the project intend to support a better inclusion of youth, women and indigenous people along the entire value chain.

In line with category B project classification and national and international regulations, land development per community are all less than 100 ha per community. 1530 km of rural roads will be rehabilitated of which 230 km will be covered by IFAD and the rest by OFID and BADEA. Road length to be constructed by IFAD funds is also less than 10 km per site. All roads with a length more than 10 km will be financed by BADEA and OFID and supervised by BADEA using the safeguards of AFESD (Arab Fund for Economic and Social Development). An elaborate ESMF has been produced and provides information on the various environmental and social impacts. The ESMF has also proposed necessary mitigation measures and includes an ESMF implementation plan with a budgetary allocation of US\$1,165,000 USD. PADRIR will not support Category A activities (see list in the ESMF) and in addition and in case changes occurred during the implementation, as per IFAD policy, the project will be require an upgrade and resubmission for review to the Evaluation Committee and approval by the Executive Board

Based on IFAD's climate risk categorization, PADRIR is classified moderate. Climate variability and change are likely to exacerbate ongoing concerns in DRC such as social vulnerability, political instability, food security, and high poverty rates, impact DRC's forests. To address these potential risks PADRIR intends to promote sustainable practices and technologies in agriculture and agroforestry.

The project is ranked as a category B with regard to environment and climate. The project may have some limited adverse environmental and/or social impacts on human populations or environmentally significant areas. However, the possible impacts are site-specific and none has been identified as irreversible in nature and can be readily remedied by appropriate preventive actions and/or mitigation measures. The project will adopt the "cause no harm" safeguard principle to address social and environmental risks.

Implementation

Organizational framework. The technical supervision of the project will be ensured by the Ministry of Agriculture. A National Steering Committee (CNP) will be established, chaired by the Secretary General of the Ministry of Agriculture and co-chaired by the Secretary General of the Ministry of Rural Development. Project coordination will be provided by a National Coordination Unit (UNCP) established in Kinshasa. It will be supported in the provinces by two provincial coordination units (UPC) based respectively in Kindu (Maniema Province), and Mbuji-Mayi (to cover Lomami, Kasai Oriental and Kasai Central provinces). In each province a Provincial Monitoring and Coordination Committee will be established under the responsibility of the respective provincial governor, who will

validate, through a participatory and consultative manner, the plans, priorities and activities presented by the UPCs before their transmission to the UNCP for consolidation and validation by the NPC. Several local satellite offices will be established in a limited number of major production basins to ensure proximity. The UNCP will act as a facilitator and will include advisers. The UPCs will include staff who will be responsible for implementing project activities in the provinces.

Market hubs will be created between the production basins and the consumption centers that will serve as gateways around which the program's integrated interventions will be structured in the four targeted provinces. The approach is based on a sequencing logic including a mapping of production basins and major consumption centers in each province, and inclusive and participatory planning to identify the investment priorities to be programmed and implemented in both technical and soft components: support for production, processing and marketing of products, development of diversification crops, entrepreneurship and basic rural infrastructure.

The program will establish strategic and operational partnerships with the State Technical Services (STE) at the central and provincial levels. Depending on the needs, the program will also involve service providers and other implementing partners.

In the area of financial management, PADIR has been assessed as high risk. Strong central coordination and control will be needed, inter alia to manage the different financiers' reporting requirements and procedures. Risk mitigation measures will include: (i) ensuring that competent and qualified finance staff with experience in donor financing are hired at the UNPC level using the services of an independent and internationally qualified human resources firm, (ii) establishing a robust control framework with the support of international technical assistance and (iii) incremental audit arrangements for at least the first two years of implementation, including internal audit services provided bi-annually by a qualified firm.

Provincial Coordinators will be responsible for the management of funds at the provincial level and accountable to the National Coordinator for the use of project financial resources in accordance with the Financing Agreement. Given the breadth of the intervention area in four provinces (Maniema, Lomami, Kasai Oriental and Kasai Central) and communication difficulties, the Provincial Coordinators will: (i) have authority for procurement in their provinces; and (ii) be provided by the UNPC with sufficient advances to ensure the smooth implementation of activities at provincial level. The required size of the advances and justification mechanisms will be agreed during the negotiations and documented in the project implementation manual. A start-up advance will be required to launch the required studies and to set up the program coordination units.

Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management The AWPB preparation process will be based on a bottom-up approach from the Provincial Coordination Units and provincial follow-up committees where the participatory planning exercise will be conducted annually. This will ultimately lead to approval by the National Coordinator and validation by the steering committee at the national level.

The Monitoring and Evaluation (M&E) system will be developed according to a results-based management plan with the support of PRIME. It will be tailor-made to meet the information needs defined by the program, and will help improve portfolio performance. The system will be strengthened at the level of the provincial coordination units where M&E officers will be assigned, and by setting-up a mechanism and collection tools adapted to the optimal and regular intelligence of the PADIR results chain.

Capitalization, knowledge management and communication will be guided by a specific plan that will be developed at the start of the project. This plan will specify the different communication products and specific tools to be developed, as well as the most appropriate formats and frequency of dissemination.

Innovations and scaling up. PADIR is a program that will scale up successful activities of PIRAM and add valuable innovations. The main innovations will focus on: i) activities related to the organization of the actors around three groups of food crops and progressively move to value chains structuring; (ii) stabilized roads using polymers which makes roads more resilient and longer lasting (10 instead of 1-2 years); (iii) the involvement of seeds agro-multipliers organizations and cooperatives in the organization of the seed sector, which enabled PIRAM to improve yields and production of rice, maize and cassava; (iv) progressive commercial partnerships with agro-industries and other enterprises; v) valuation of lowlands; and vi) integrating social infrastructure in the scope of an agriculture program.

Duration and implementation. Activities will be implemented within 7 years according to a phasing plan including: (i) start-up activities to begin as soon as the program comes into effect. Such activities will include, the completion of in-depth baseline studies in each province including thematic studies (market studies, to establish a baseline situation of quantities produced and processed, to map the market flows and value chain players involved, and to determine value added, transport costs and financing). The main objective of these market studies is to identify potential buyers of the commodities supported by the program. Other studies will include roads, educational, health and drinking water infrastructures needs. All the studies will be validated by the CNP and local authorities; (ii) consolidation activities will start in the first year in the province of Maniema where additional investments are required to ensure sustainability of the PIRAM project; and (iii) scaling-up activities in the other three provinces will occur according to a deployment schedule allowing time to prepare for completion without compromising sustainability. Supervision and implementation support missions will advise on required adjustments, if necessary. A mid-term review will be conducted by the end of the third year of the project to assess progress and set recommendations on relevant adjustments.

Résumé

Contexte et justification.

Après une longue période de transition politique, et des élections tenues en décembre 2018, le nouveau Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) installé au pouvoir depuis le 24 Janvier 2019 place le développement du secteur agricole au cœur de ses priorités afin de garantir la prospérité, la stabilité et la cohésion sociale. Avec près de 110 millions ha de terres arables non forestières dont 10 % uniquement mis en valeur, le potentiel agricole en RDC reste considérable. Le secteur agricole offre des opportunités remarquables de création de richesses et d'emplois surtout pour les jeunes et femmes rurales ainsi que les peuples indigènes le long des chaînes de valeurs agricoles, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans un contexte de changements climatiques, le Gouvernement a défini des orientations sectorielles majeures dont le programme national d'investissements agricoles (PNIA) 2014-2016 et la stratégie pour le secteur agricole et le développement rural (SSADR), construites pour développer une agriculture durable et climato résiliente, qui permettra d'augmenter les rendements et d'améliorer la productivité agricole pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et tendre vers l'avènement d'entreprises agro-industrielles à même d'offrir des opportunités d'emplois surtout pour les jeunes et les femmes, de renforcer les capacités de résilience des populations et de lutter durablement contre la pauvreté. Le FIDA contribuera à la mise en œuvre de ces orientations à travers le COSOP 2019-2024, le Programme d'appui au développement rural inclusif et résilient (PADRIR) et un prochain Programme à élaborer en 2020-2021

La forte croissance économique en dents de scie enregistrée ces dernières années a été portée en partie par le secteur minier et agricole. Cependant cette reprise économique contraste avec les multiples défis et contraintes auxquels fait face ce pays fragile surtout en milieu rural: plus de 82% de la population vit sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollars USD par jour; 76% des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire environ; 43% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et 8% de malnutrition aiguë et d'insuffisance pondérale. Les populations rurales dans les principaux bassins de production font face à de multiples contraintes parmi lesquelles: (i) un manque et une détérioration avancée des infrastructures de base limitant l'accès aux marchés et aux services sociaux; (ii) un faible accès aux intrants, matériels de production et services d'encadrement (iii) une faible capacité des organisations paysannes, (iv) des difficultés d'accès aux services financiers, (v) une dégradation des ressources naturelles avec des impacts des changements climatiques (vi) L'insécurité alimentaire et nutritionnelle (vii) le manque d'emploi et d'opportunités

Les interventions du PIRAM dans la province du Maniema ont montré qu'il est possible de réduire la pauvreté, et de créer des opportunités surtout les jeunes y compris les ex combattants et enfants de guerre en combinant les actions suivantes : la réhabilitation des pistes rurales, l'appui technique à la production/transformation, la mise sur le marché des produits à travers l'identification des principaux acheteurs et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) et de créer des opportunités commerciales autour des cultures vivrières et de base, ainsi que d'autres ressources naturelles dans un contexte de changements climatiques.

C'est dans ce contexte que le Programme d'appui au développement rural inclusif et résilient (PADRIR) et un prochain Programme à élaborer en 2020-2021 se positionnent comme une réponse à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable et à l'augmentation des revenus des petits producteurs agricoles, y compris les femmes et des jeunes et peuples indigènes exclus des processus de création de la richesse, faute d'emplois productifs le long des chaînes de valeurs agricoles et pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale compétitive, durable et résiliente aux changements climatiques. Tel que décrit dans le COSOP 2019- 2024, une gestion communautaire des ressources naturelles y compris les ressources forestières et le développement des chaînes de valeurs permettront au pays de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la pauvreté (ODD 1), la faim (ODD 2), l'égalité genre (ODD 5), l'équité (ODD 10) et le changement climatique (ODD 13).

Le PADIR capitalise les expériences acquises par le FIDA en RDC en particulier avec le Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la Province du Maniema (PIRAM) dont l'achèvement est prévu fin 2019, le Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de la ville de Kinshasa (PAPAKIN) qui s'achèvera fin 2020 et le Programme d'appui au secteur agricole du Nord-Kivu (PASA-NK) qui sera mis en œuvre sur les sept prochaines années.

La conception de PADRIR est basée sur l'hypothèse qu'une transformation profonde et positive de la zone rurale, en vue d'une amélioration durable des conditions de vie et de travail du petit exploitant rural, n'est possible que si elle repose sur une approche de développement rural intégré qui crée les infrastructures de base nécessaires ainsi que les conditions sociales et économiques et stimule une dynamique d'entrepreneuriat intégrant une gestion durable des ressources naturelles pour faire face aux changements climatiques, tout en plaçant les populations rurales particulièrement les jeunes, les femmes et les peuples indigènes au centre du processus de changement. Le Programme vise à atténuer l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles due aux effets du changement climatique et du comportement humain particulièrement la déforestation, qui mine les écosystèmes et la résilience des communautés rurales congolaises en sapant leurs moyens de subsistance. En outre, le Programme soutient le développement de chaînes de valeur durables, rentables et résilientes au climat, ainsi que des opportunités commerciales autour des cultures vivrières et de base, ainsi que d'autres ressources naturelles.

Description du Programme.

Zone d'intervention. PADRIR interviendra dans 4 provinces (Maniema, Lomami, Kasai Oriental, Kasai Central) dans lesquelles il existe un énorme potentiel de développement des filières/cultures vivrières climato résilientes et des opportunités économiques pour le groupe-cible composé de jeunes, femmes et peuples autochtones. PADRIR se concentrera sur 16 bassins de production correspondant à des territoires administratifs, dont la population totale est de 16 426 440 habitants, et leurs liens commerciaux avec les grandes villes et les petites agglomérations urbaines et rurales, qui serviront de centres de consommation et de moteur pour les chaînes de valeur de l'agriculture. Le Programme accordera la priorité aux bassins de production les plus importants et les critères de choix seront les suivants : (i) la disponibilité d'un marché solvable à distance acceptable du bassin de production; (ii) le potentiel agricole du bassin; (iii) l'importance de la population et le niveau de pauvreté des petits producteurs ; (iv) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la vulnérabilité liée aux effets du changement climatique et aux guerres civiles; et (v) le niveau d'enclavement et possibilité de désenclavement du bassin pour accéder aux marchés, (vi) la courte distance entre le centre du bassin et la route principale

Le programme s'inscrit dans la stratégie du COSOP consistant à optimiser la consolidation des investissements passés / actuels du FIDA, à drainer des investissements complémentaires et à les développer dans d'autres zones. Il s'agit des zones suivantes : (i) une zone de consolidation des activités du PIRAM qui concerne la province de Maniema ; (ii) une zone de concentration et d'élargissement destinée à la mise à l'échelle des activités du PIRAM dans les 3 autres provinces.

Cible du Programme. La stratégie de ciblage du PADRIR se veut participative, inclusive et durable. En effet, elle tiendra compte: (i)

des analyses et besoins exprimés par les petits producteurs et les petits entrepreneurs ruraux parmi les plus pauvres eux-mêmes et priorisés dans leurs plans d'orientation et d'actions; (ii) de la nécessité d'intégrer les femmes et les jeunes considérés comme plus vulnérables à travers les chaînes de valeur agricoles ciblées. La stratégie de ciblage sera affinée pendant le démarrage et au niveau villageois

Le PADRIR vise à promouvoir trois groupes de spéculations agricoles : (i) pour développer les chaînes de valeur (manioc, riz, maïs) ; (ii) en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (arachide, niébé, soja); (iii) de diversification des revenus (maraîchage, aquaculture, aviculture, apiculture, élevage de porcs et autres). Toutes les spéculations ont été retenues pour (a) leur place dans la sécurité et les habitudes alimentaires, (b) leur contribution à la nutrition, (c) leur potentiel à générer des revenus et à fédérer plusieurs petits producteurs et petits entrepreneurs ruraux, (d) leur appropriation par des groupes vulnérables (femmes, jeunes).

Le programme impactera directement au moins 15 % de la population totale de 16 bassins, soit environ 2 464 000 habitants (410.667 ménages) dont 60% de femmes et 25% de jeunes, grâce aux investissements dans les infrastructures routières et sociales de base. Parmi ceux-là, le PADRIR ciblera en priorité 330.800 personnes soit 56.800 ménages ruraux bénéficiaires du volet agricole. Ces bénéficiaires seront identifiés parmi les groupes cibles composés des petits producteurs, OPF, micro entreprises rurales, AGR femmes rurales, jeunes entrepreneurs. Ces groupes cibles correspondent aux critères du FIDA et sont pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire en milieu rural. Les petits producteurs vivent essentiellement de l'agriculture de subsistance et la quasi-totalité des activités économiques sont conduites pour satisfaire les besoins essentiels de survie. La pauvreté est essentiellement due au sérieux enclavement des zones rurales les plus productives, et leur faible niveau de connexion avec les centres de consommation. Cet enclavement combiné au faible niveau d'accès aux intrants de qualité, à la formation de base et aux techniques améliorées de production et de transformation de leurs produits, ainsi que le niveau dérisoire d'investissement dans les services de base comme l'eau potable, l'énergie, la santé et l'éducation le maintiennent les petits producteurs et les petits entrepreneurs dans le cercle vicieux de la pauvreté. Les ruraux les plus ambitieux et notamment les jeunes ont tendance à fuir le milieu rural pour aller tenter leur chance dans les agglomérations urbaines et les villes. En effet, PADRIR est en ligne avec la volonté du nouveau gouvernement élu en 2019, pour rendre l'espace rural plus attractif aux jeunes afin de réduire le flux de migration vers les villes déjà surpeuplées.

Il devrait ainsi directement toucher : (a) Environ 32.000 ménages de petits producteurs non affiliés aux OP, soit indirectement 192.000 personnes ;(b) 000 ménages membres de 80 coopératives/organisations des producteurs de semences et plants (soit 12.000 bénéficiaires) ; (c) 19 200 ménages regroupés au sein de 768 et 800 OPs, soit environ (115.200 personnes); (d) 60% de femmes dont 1.600 femmes chefs de ménages seront accompagnées à développer des AGR autour des chaînes de diverses spéculations retenues; et (f) 25% de jeunes dont 2.000 jeunes entrepreneurs ruraux. Du fait que les organisation non formalisées peuvent rejoindre les nouvelles organisations en structuration, le nombre total d'OPs peuvent atteindre ou dépasser 1200.

Mettre en place les conditions de base et l'infrastructure nécessaires pour servir de fondement et de base au développement futur des chaînes de valeur agricoles et stimuler un secteur privé et des services financiers qui créent des liens commerciaux avec les petits exploitants particulièrement les jeunes et les femmes dans les zones rurales ciblées seront au cœur de la stratégie d'intervention du projet. À cet égard, les organisations d'agriculteurs, les structures publiques et les acteurs privés des entités axées sur le marché bénéficieront également de l'appui du projet en termes de structuration et de création ou d'augmentation de leur capacité de base pour jouer un rôle clé dans la fourniture de services et de produits à valeur ajoutée nécessaires pour le développement futur des chaînes de valeur et renforcer leur capacité à gérer des entreprises respectueuses de l'environnement et respectueuses du climat dans les secteurs agricole et rural

Objectif de développement et impacts. L'objectif général du PADRIR est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration des revenus des petits producteurs particulièrement les jeunes et les femmes, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience au changement climatique. Le programme impactera directement au moins 15 % de la population totale de ces bassins, soit environ 2.464.000 habitants (410.667 ménages), grâce aux investissements dans les infrastructures routières et sociales de base. Les infrastructures auront un important effet d'entraînement sur toute l'économie de la région ciblée. En termes de développement agricole, le projet devrait contribuer à : i) l'amélioration de la situation économique de 56.800 chefs de ménages agricoles soit 330.800 bénéficiaires^[4] en termes de revenus (20%), la diversité alimentaire et nutritionnelle ; ii) l'amélioration de 50% de la productivité en termes de rendement des principales spéculations ciblées ; et (iii) la stimulation de l'entrepreneuriat pour au moins 2.000 jeunes et 1.600 femmes^[5].

Résultats et cohérence avec les objectifs stratégiques du FIDA : Le PADRIR est compatible avec les objectifs stratégiques du FIDA grâce à : i) une augmentation de 80% de la production des principales cultures vivrières (objectif 1 du FIDA); ii) 56 800 personnes formées aux techniques post-récolte permettant d'améliorer la conservation, la transformation et la commercialisation de la production, dont 60% de femmes et 35% de jeunes (objectif 2 du FIDA); et iii) 45 440 producteurs (soit 80% des ménages bénéficiaires) verront leur résilience et leur capacité technique augmentées (objectif 3 du FIDA). "

Composantes : Le programme interviendra à travers deux composantes techniques aux effets mesurables conformément au cadre logique : i) Appui à la production, commercialisation et structuration des groupes de spéculations ciblées résilientes aux changements climatiques; et ii) Développement et réhabilitation des infrastructures rurales climato-résilientes.

La composante 1 liée à l'appui à la production, commercialisation et structuration des filières agricoles résilientes aura pour effets attendus: l'intensification de la production, la promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique, l'amélioration des activités post-récoltes et de mise en marché des produits, le renforcement des capacités techniques des OP/OPF, des services étatiques nationaux et provinciaux, et des acteurs privés en amont et en aval de la production agricole. Le PADRIR vise à promouvoir une approche intégrée à travers trois groupes de spéculation relatives: (i) au développement des chaînes de valeur (manioc, riz, maïs) résilientes aux changements climatiques et pour lesquelles l'objectif principal des exploitations sera de créer des unités de production ; (ii) à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (arachide, niébé, soja); (iii) à la diversification des revenus (maraîchage, aquaculture, aviculture, apiculture, élevage de porcs et autres) comme mécanisme d'adaptation aux changements climatiques.

La composante 2 visera à améliorer l'accès des ruraux aux infrastructures socio-économiques de bases, résilientes aux impacts des changements climatiques. A travers cette composante, les mesures suivantes seront mises en œuvre. Elles toucheront environ 15% de la population totale des bassins de production ciblés soit 464.000 personnes (soit environ 410 667 ménages). Il s'agit de : (i) la réhabilitation de 1 530 km⁶ de pistes rurales résilientes aux changements climatiques et ouvrages de franchissement, construction de 44 infrastructures de marchés et un certain nombre d'infrastructures d'énergie renouvelable. Le FIDA se chargera de la réhabilitation de petits segments de routes ne dépassant pas 10 km en continu (total 230 km- voir cadre de gestion environnementale et sociale) alors que l'essentiel des infrastructures routières sera financé par OFID et BADEA avec une supervision directe de BADEA et utilisation des mesures de sauvegardes environnementales du FADES (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social). Concernant l'accès aux services de base, le PADRIR réalisera 180 forages et sources d'eau potable alimentés par énergie solaire, et construira 68 dispensaires/centres de santé/hôpitaux, 35 centres d'éducation et de prise en charge nutritionnelle, et au moins 70 écoles. Dans les écoles construites par le programme, au moins 16.200 enfants pourront chaque année étudier dans des conditions acceptables, et aussi être initiés à l'entrepreneuriat, et à des pratiques agricoles durables, renforcer les capacités de résilience des populations et forger de nouveaux citoyens aptes à faire face aux effets des changements climatiques. Cette formation complémentaire vise à préparer les futurs leaders de la transformation rurale.

La composante 3 comprendra l'ensemble des fonctions de planification, de gestion administrative et financière, transparence et citoyenneté de passation de marchés, de suivi-évaluation, genre, communication et gestion des savoirs.

Coûts et financement. Le coût total du programme est provisoirement estimé à 130,459 millions USD et sera financé comme suit : (i) une contribution du FIDA, d'un montant total de 36,491 millions \$ EU (28,0 % du total) dont 73% sous forme de prêt et 27% sous forme de don, (ii) un cofinancement international totalisant 75,933 millions \$EU (58,2 %). Le cofinancement international attendu est comme suit : (a) un prêt de la BADEA d'un montant de 50,739 millions \$ EU (38,9%), (b) un prêt de l'OFID à hauteur de 25,194 millions \$ EU (19,3%). Les bénéficiaires du programme contribueront pour un montant total minimum de 3,341 millions \$ EU (2,6%) sous forme d'apport en nature dans les travaux et activités. Le Gouvernement apportera 14,694 millions \$ EU (11,2%) sous forme d'apports en nature (bureaux) et d'exemptions de divers droits et taxes.

Les composantes 1 "Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes au changement climatique" et 2 "Développement des infrastructures rurales climato- résilientes" ont été partiellement comptabilisées comme financements dédiés au climat. Selon les méthodologies des banques multilatérales de développement pour le suivi de la finance climatique sur l'adaptation et la mitigation, le montant total du financement FIDA dédié au climat pour ce projet est estimé à 13 767 950 d'USD, soit 38% de l'investissement total du FIDA.

Ratio de cofinancement et coût par bénéficiaire. La contribution du FIDA a un ratio de cofinancement global de 1: 3,57. Le coût du projet par bénéficiaire est estimé à 394,3 \$ rapporté aux 800 bénéficiaires directs du volet agricole. Ce ratio est de 52,9 \$ calculé sur la base des 2.463.966 personnes bénéficiaires des infrastructures.

Avantages et analyse économique. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Programme s'établit à 20.6% %, hormis d'autres avantages générés par les interventions comprenant l'amélioration des conditions de vie, la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les avantages liés à l'environnement et au changement climatique. Le programme est donc rentable.

Stratégie de sortie et durabilité. La participation et l'appropriation du Programme par les bénéficiaires et les organisations professionnelles locales (OP/OPF) est une condition *sine qua non* pour limiter les effets de replis après Programme. La structuration et le renforcement des capacités permettra aux OP/OPF et aux autres acteurs privés d'être outillés et de se professionnaliser progressivement comme futurs acteurs du développement des chaînes de valeur. En plus, l'étroite collaboration du programme avec les services étatiques nationaux et provinciaux permettra d'assurer un bon ancrage institutionnel du programme au niveau provincial. La réhabilitation des routes est basée sur un rechargement par gravillonnage systématique avec l'incorporation des polymères de stabilisation des routes en terres permettant d'avoir des routes durables pour une moyenne de 10 ans. Dans le cadre de l'approche de Haute intensité de main d'œuvre, (HIMO), le programme systématisera la mise en place des Comités locaux d'entretien des routes (CLER) pour les routes secondaires et de desserte agricole, et la mobilisation du Fonds d'entretien routier (FONER) pour l'entretien des routes réhabilitées.

Les principaux risques pour la mise en œuvre sont l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance et la corruption, qui pourraient augmenter les coûts du programme et compromettre la réalisation de l'impact escompté; conflits sociaux et politiques susceptibles de perturber la vie économique et sociale du pays et de ralentir les investissements publics et privés. Parmi les autres risques, on peut citer la faiblesse de la gestion de projet, l'absence de cofinancement au démarrage et le manque de personnel pour gérer les différentes procédures et exigences de rapport des donateurs, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et les effets du climat. Les mesures mises en place pour atténuer ces risques sont notamment les suivantes: appui au dialogue politique, renforcer la participation locale à la gouvernance, renforcer les capacités des acteurs, les infrastructures rurales et améliorer la gestion et la responsabilisation des ressources locales; intégration des thèmes d'intégration (environnement, climat, social, nutrition, jeunesse, genre). Voir annexe 9

Risque environnementale et climatique: Le PADRIR est classé dans la catégorie B, car il ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'environnement et la société. Le projet comprendra également un ensemble d'interventions en matière d'agroforesterie et de réhabilitation des écosystèmes pour une agriculture résiliente face au climat afin d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de prévenir les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à la déforestation. L'analyse du bilan carbone EX-ACT montre un potentiel d'atténuation de -914 339 t CO₂-eq sur 20 ans. Aucune réinstallation involontaire n'est envisagée. En outre, le projet vise à favoriser une meilleure intégration des jeunes, des femmes et des peuples autochtones tout au long de la chaîne de valeur. Conformément à la classification des projets de catégorie B et aux réglementations nationales et internationales, l'aménagement du territoire par communauté représente une superficie inférieure à 100 ha par communauté. 1530 km de routes rurales seront réhabilités, dont 230 km seront couverts par le FIDA et le reste par l'OFID et la BADEA. La longueur de la route devant être construite avec les fonds du FIDA est également inférieure à 10 km par site. Toutes les routes d'une longueur supérieure à 10 km seront financées par la BADEA et l'OFID et supervisées par BADEA. Un CGES élaboré a été produit et fournit des informations

sur les divers impacts environnementaux et sociaux. Le PGES a également proposé les mesures d'atténuation nécessaires et comprend un plan de mise en œuvre du CGES prévoyant une allocation budgétaire de 1 165 000 USD. Le PADIR ne soutiendra pas les activités de catégorie A (voir la liste dans le CGES) et, en outre, en cas de changements survenus au cours de la mise en œuvre, le projet nécessitera une mise à niveau et une nouvelle soumission pour examen par le Comité de l'évaluation et l'approbation du Conseil exécutif

Concernant la catégorisation des risques climatiques du FIDA, le PADIR est classifié comme modéré. La variabilité et les changements climatiques vont probablement exacerber les préoccupations persistantes en RDC, telles que la vulnérabilité sociale, l'instabilité politique, la sécurité alimentaire et les taux de pauvreté élevés, impactent les forêts de la RDC. Les technologies et pratiques d'agroforesterie et de gestion durable des forêts et de la biodiversité avec les financements additionnels FVC devront permettre d'atténuer les effets grandissant des changements climatiques dans les bassins de production et du Congo en général.

Mise en œuvre

Cadre organisationnel. La tutelle technique du programme sera assurée par le Ministère de l'agriculture. Il sera créé un Comité national de pilotage (CNP), présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et co-présidé par le Secrétaire Général au Développement Rural et le Secrétaire Général du Ministère des Finances. La coordination du programme sera assurée par une Unité de coordination nationale (UNCP) établie à Kinshasa. Elle sera appuyée dans les provinces par deux unités provinciales de coordination (UPC) et des antennes de suivi des travaux dans les principaux bassins de production. Les Unités provinciales de coordination seront placées respectivement à Kindu pour la province du Maniema, et à Mbuji-Mayi pour les provinces du Lomami, Kasai Oriental et Kasai Central. Dans chaque province sera établi un Comité provincial de suivi et de coordination sous la responsabilité des gouverneurs de provinces, qui auront un rôle de participation, de consultation et de validation préalable des planifications, des priorités et des activités présentées par les UPC avant leur transmission à l'UNCP pour consolidation et validation par le CNP.

L'approche de mise en œuvre reposera sur la connexion physique à travers le réseau routier entre les bassins de production et les centres de consommation (pôles de marché) qui serviront de porte d'entrée. Cette connexion structurera et dimensionnera les autres interventions du programme dans les 4 provinces ciblées. L'approche s'appuie sur une logique de séquençage comprenant une cartographie des bassins de production dans la province et des principaux centres de consommation (pôle de marché), la planification participative des parties prenantes pour identifier les priorités d'investissement programmées dans les deux composantes techniques: l'appui à la production, transformation et mise sur le marché des produits, le développement des cultures de diversification, et des infrastructures rurales de base.

Le programme établira des partenariats stratégiques et opérationnels avec les Services techniques de l'Etat (STE) aux niveaux central et provincial. Le programme fera également appel à des prestataires et autres partenaires de mise en œuvre. Les partenariats institutionnels et avec d'autres projets similaires ; avec délégation de maîtrise d'œuvre par des conventions et contrats de performance avec des opérateurs techniques et agences d'exécution spécialisés, des structures de formation, d'accompagnement et d'appui-conseil, des organisations non-gouvernementales localement ancrées; des partenariats stratégiques avec les organisations professionnelles et institutions financières, etc.

En matière de gestion fiduciaire, l'architecture du PADIR répondra aux exigences du FIDA pour la traçabilité de l'information financière. Les ressources seront gérées conformément aux procédures nationales tant qu'elles sont compatibles avec celles du FIDA en matière de gestion financière et fiduciaire des programmes. Le FIDA jouera le rôle d'assembleur et de gestionnaire pour la quasi-totalité de co-financements. Le Coordonnateur national sera responsable et redevable auprès du Gouvernement, du FIDA et des autres bailleurs de l'utilisation des ressources financières du programme en conformité avec l'Accord de financement du programme et la Lettre à l'Emprunteur. Les Coordonnateurs provinciaux seront responsables de la gestion des fonds au niveau de la province et seront redevables auprès du coordonnateur national de l'utilisation des ressources financières du Programme en conformité avec l'Accord de financement du programme.

Passation des marchés. Les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants nécessaires au Programme et financés sur ses ressources seront livrés conformément à la loi relative à la passation des marchés en vigueur en RDC (Loi 10/010 du 27 avril 2010), ses décrets d'application et ses amendements, pour autant que les dispositions de cette loi soient compatibles avec celles du FIDA (*IFAD's Project Procurement Guidelines and Handbook 2010*). Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du PADIR seront cohérentes avec le cadre national. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics elles seront celles d'appel d'offres. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc. Au démarrage du programme, le plan de passation des marchés relatif aux dix-huit premiers mois de mise en œuvre, condition préalable de décaissement, sera actualisé par la Coordination du Programme et soumis à la non objection du FIDA.

Le Programme PADIR appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence : (i) par l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des OP pour la mise en œuvre des plans d'affaires des partenariats productifs; (ii) à travers le dispositif de suivi des OP de leurs statuts et règlements intérieurs, notamment en ce qui concerne le renouvellement des organes élus; et (iii) le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés; et (iv) par le recours à un ou des assistants en maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation des infrastructures rurales.

Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoir Le processus de préparation du PTBA reposera sur une organisation structurée de façon ascendante depuis les Unités de coordinations provinciales où sera conduit annuellement l'exercice de planification participative qui aboutira en dernière instance à l'approbation par le CNP au niveau national.

Le Système de suivi-évaluation sera développé selon le schéma de gestion axée sur les résultats avec l'appui de PRIME. Il sera développé sur mesure pour répondre aux besoins d'information définis par le programme, et contribuera à améliorer la gestion de la performance du portefeuille. Le système sera renforcé au niveau des unités provinciales de coordination où seront affectés des responsables de suivi-évaluation, et par la mise en place d'un mécanisme et des outils de collecte adaptés au renseignement optimal et régulier de la chaîne des résultats de PADIR.

La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan spécifique qui sera élaboré au démarrage du Programme. Ledit plan précisera les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement.

Innovations et mise à l'échelle PADIR est un programme de mise à l'échelle des activités pertinentes du PIRAM et qui tire aussi les leçons des autres Programmes financés par le FIDA en RDC et des autres partenaires (BAD, BM) qui travaillent sur le développement agricole, rural et les chaînes de valeur agricoles en DRC. Les principales innovations du programme porteront sur : i) l'organisation multi-acteurs autour des spéculations de base telles que le riz, manioc, maïs, maraîchage et autres cultures ciblées; ii) le mode de réhabilitation et d'entretien des routes en terre stabilisée utilisant des polymères de stabilisation; iii) l'implication des agro-multiplicateurs dans l'organisation de la filière semencière; iv) les partenariats commerciaux avec les agro-industries et autres entreprises (minières); v) la valorisation des bas-fonds, (vi) l'intégration des infrastructures sociales et éducatives dans un Programme agricole;

Durée et plan de mise en œuvre. Le Programme est conçu pour une durée de 7 années. Il sera exécuté selon l'approche de développement territoriale en deux phases, basée sur le désenclavement et l'aménagement des bassins de production avant d'engager des actions de structuration et de développement des chaînes de valeur. Les trois premières années de mise en œuvre du Programme seront consacrées (i) aux actions de désenclavement, (ii) à la structuration des filières, et (iii) à l'installation des infrastructures socio-économiques de base. Et les trois dernières années seront consacrées aux actions relatives à la mise en marché des produits proprement dite, et à une phase de consolidation et d'achèvement (ans 5-7).

Les activités seront mises en œuvre suivant un plan de phasage incluant :

Les activités de démarrage permettant de commencer les activités de terrain seront menées comme suit: (i) la réalisation des études de référence approfondies dans chaque province y compris les études thématiques (études de marché, pour établir une situation de référence des quantités produites et transformées et de déterminer la valeur ajoutée, pour identifier les flux commerciaux et les acteurs impliqués, et pour déterminer les coûts de transport et financement). Le principal objectif de ces études de marché est d'identifier les acheteurs potentiels des spéculations soutenues par le programme ; (ii) les études des pistes, études des infrastructures éducatives et sanitaires, études d'évaluation des ressources en eaux souterraines); et (iii) approbation par le CNP et les autorités locales du choix des bassins de production et des routes à réhabiliter;

Des activités de consolidation qui démarreront dès la première année dans la province de Maniema où des investissements complémentaires sont requis pour la durabilité des investissements réalisés par le PIRAM ;

Des activités de mise à l'échelle dans les 3 autres provinces suivant un calendrier de déploiement permettant de disposer du temps nécessaire pour préparer l'achèvement sans compromettre la durabilité. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre permettront d'aviser le cas échéant sur les ajustements requis. Une revue à mi-parcours interviendra avant la fin de la troisième année pour évaluer les performances et proposer de nouvelles orientations afin d'améliorer la performance du programme.

1. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

a. National Context

1. Contexte politique, économique et social.

2. La République démocratique du Congo (RDC) est un pays qui possède d'immenses ressources naturelles (eau, terres fertiles, biodiversité, forêts, mines, pétrole). Les crises politiques répétées et les conflits armés qui ont suivi l'indépendance (1991-1993 et 1996-2002) ont entraîné une grande fragilité de l'État et une profonde détérioration de l'économie, en particulier du secteur agricole, principale source de revenus des populations rurales, et a légué un secteur public inefficace marqué notamment par la corruption. L'économie avait atteint des niveaux record de récession depuis 1990 en raison de l'instabilité institutionnelle et de la suspension de la plupart des programmes de coopération bilatérale et multilatérale. L'urgence humanitaire reste d'actualité dans les zones les plus instables de l'est du pays où des groupes armés et des milices se livrent à des combats et répandent la terreur parmi les populations civiles. Selon les estimations des Nations Unies en janvier 2018, la RDC compte 540 000 réfugiés et 4,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, plaçant la RDC parmi les États Fragiles.
3. Avec le retour progressif de la paix et du processus démocratique, le pays connaît une croissance économique. Après être passé de 6,9% en 2015 à 2,4% en 2016, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) est passé à 3,4% en 2017. Cette augmentation peut s'expliquer par la hausse de la production minière nationale, en particulier le cuivre et le cobalt, qui représentent 80% des recettes d'exportation. Entre 2010 et 2017, le PIB a augmenté de 73%, passant de 21,6 milliards USD à 37,2 milliards USD. Le revenu national brut par habitant a diminué de 10 USD en 2017 (450 USD) par rapport à 2016 (460 USD). Ce niveau de revenu classe la RDC parmi les économies "à faibles revenus" pour l'année 2018. Le taux d'inflation a atteint 3,1% en 2016, il est resté faible à 1,2% en 2014 et à 0,7% en 2015.
4. La situation de fragilité est structurelle, persistante et complexe en termes de conflits armés répétés conduisant à la présence de l'une des plus importantes missions de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1999. La RDC occupe un rang très élevé (position 6, FSI = 110.7) dans les catégories d'alerte selon l'indice des États fragiles 2018. Selon l'évaluation institutionnelle par pays de la Banque mondiale de 2017, la RDC est classée Fragile avec une valeur Evaluation des Politiques et Institutions Publiques (EPIP) de 2,8, ce qui est inférieur au seuil de fragilité de 3,2 points. Par conséquent, la RDC pourrait être classée

comme un État très fragile selon les critères du FIDA, à savoir un pays vivant avec une faible capacité institutionnelle et des conflits prolongés.

5. La fragilité du pays est caractérisée par de multiples défaillances de l'appareil d'État : (i) une faible capacité d'administration et de services publics, (ii) un système de décentralisation très récent mais désorganisé avec une concentration du pouvoir au niveau central et une capacité d'intervention limitée des gouvernements provinciaux, (iii) la destruction et la dislocation des structures socio-économiques de base, (iv) le faible dynamisme du secteur privé, (v) la faible capacité de la société civile, (vi) la faiblesse de la gouvernance, la lutte contre la corruption et le respect des droits de l'homme; et (viii) le faible niveau d'investissement public. Ces faiblesses majeures font de la RDC un candidat potentiel au titre du "Programme spécial du FIDA pour les pays en situation de fragilité".
6. **Pauvreté et ODD 1 et 2**. Le secteur agricole et rural reflète la grande fragilité du Pays. Malgré la richesse de ses ressources naturelles et son immense potentiel agricole, la RDC reste l'un des pays les plus pauvres du monde et se classe au 176^e rang sur 187 pays selon le dernier indice de développement humain (IDH 2015). Dans les zones rurales, l'incidence de la pauvreté est élevée : 76% des ménages souffrent d'insécurité alimentaire, environ 43% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et 8% de malnutrition aiguë et d'insuffisance pondérale. Les carences en vitamines et en minéraux ont un impact sur le bien-être et sont omniprésentes en RD Congo, en particulier dans les provinces ciblées par ce projet. Ce projet devrait garantir que le portefeuille est sensible à la nutrition dans les zones d'interventions où l'insécurité alimentaire est au plus élevé. Les interventions du PIRAM dans la province du Maniema ont montré qu'il est possible de réduire la pauvreté dans un bassin de production en combinant les actions suivantes : la réhabilitation des pistes rurales, l'appui technique à la production/transformation, la mise en marché des produits à travers l'identification des principaux acheteurs et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation).
7. L'isolement des zones rurales et agricoles est un handicap majeur pour relier les agriculteurs au marché. En fait, la plupart des zones rurales reculées sont isolées et leurs connexions aux marchés sont très faibles, voire inexistantes. Ce manque de connexion et l'absence de chaînes de valeur structurées amènent les petits exploitants à continuer de produire de petites quantités de cultures de base non diversifiées. Cela se traduit à la fois par de faibles revenus, une sécurité alimentaire insuffisante et une faible qualité nutritive des aliments dans les zones rurales.
8. **Sécurité alimentaire (ODD 2)**. La situation de la sécurité alimentaire en RDC se dégrade. En 2016, environ 5,9 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Ce nombre est passé à 7,7 millions fin 2017 (USAID 2017). Près de 2 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère représentant 12% des cas dans le monde. Les régions les plus touchées comprennent la région du Grand Kasaï et les provinces de l'est du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika (OCHA 2017). La nutrition et la santé maternelle sont médiocres (en particulier chez les adolescentes), mauvaises pratiques d'allaitement au sein et d'alimentation complémentaire, maladies fréquentes chez les enfants de moins de deux ans, insécurité alimentaire et manque de diversité des régimes alimentaires des ménages. L'engagement du pays à améliorer la nutrition est décrit dans le Plan stratégique multisectoriel pour la nutrition (2016-2020) et dans la Politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition (2017). Les objectifs stratégiques du COSOP seraient atteints grâce à : (i) l'augmentation de la production des aliments de base, (ii) une forte implication des femmes dans la commercialisation des produits alimentaires enrichis en protéines et vitamines sur le plan nutritionnel et (iii) une éducation à la qualité de la nutrition au niveau des ménages et des centres nutritionnels, qui contribuera à un régime alimentaire plus équilibré pour les enfants.
9. **Contraintes dans le secteur agricole et stratégies**. Le secteur agricole n'a pas réussi à exploiter son énorme potentiel. Il compte environ 110 millions d'hectares de terres arables non forestières, dont seulement 10% sont actuellement en culture. Si ces potentiels étaient correctement exploités, le pays pourrait passer d'un importateur net à un exportateur net de produits alimentaires.
10. Cependant, le développement du secteur agricole et rural est soumis à de multiples contraintes, reflétant la situation institutionnelle, économique et sociale du pays, notamment : (i) l'inaccessibilité aux intrants, aux équipements agricoles, aux technologies améliorées et aux marchés et surtout le marché d'écoulements/débouchés; (ii) la faiblesse des infrastructures routières et la dégradation des routes de desserte agricole surtout à cause des impacts de la pluviométrie; (iii) l'absence d'un environnement favorable aux investissements privés; (iv) le manque d'intégration des petits agriculteurs dans les chaînes de valeur agricoles; (v) les budgets nationaux en baisse pour le secteur agricole; (vi) les difficultés d'accès au crédit adapté en raison de la quasi-absence d'institutions financières rurales; (vii) l'absence d'un système de régime foncier reconnaissant le droit de propriété des exploitations agricoles; et (viii) les pertes importantes après récolte de près de plus de 40% de la production. Dans les provinces où le secteur minier est en plein essor et des emplois sont créés, les petits producteurs ont pratiquement abandonné l'agriculture. 51. Néanmoins, depuis les élections législatives et présidentielles de décembre 2018 et la première transition pacifique du pouvoir présidentiel en janvier 2019, le nouveau gouvernement a manifesté la volonté de rétablir la paix et la stabilité, d'améliorer l'environnement des affaires et la situation du secteur public. Dans ce contexte, le nouveau Gouvernement a défini des orientations sectorielles majeures qui confirment et matérialisent les axes stratégiques du Plan national d'investissement agricole (PNIA 2014-2020). Celles-ci constituent les fondements d'une agriculture adaptée aux impacts du changement climatique et permettant d'augmenter le rendement et d'améliorer la productivité des producteurs agricoles et en particulier des femmes. Ces orientations visent, entre autres, à promouvoir une gestion communautaire des ressources naturelles pour le développement durable des filières agricoles et animales et à renforcer l'appui aux organisations des producteurs afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale et entrepreneuriale. Elles contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la pauvreté (ODD 1), la faim (ODD 2), l'égalité genre (ODD 5), l'équité (ODD 10) et le changement climatique (ODD 13).

b. Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

11. **Genre et inclusion sociale**: L'indice d'inégalité de genre du pays est de 0,663 pour la RDC, ce qui le place à 153 sur 159 pays. Les femmes et les jeunes et enfants, les pygmées autochtones, les personnes déplacées et touchées par la guerre, les sans

terre et les handicapés sont parmi les principales victimes du conflit chronique et de l'instabilité dans le pays. Des centaines de milliers de femmes ont été victimes de violences sexuelles, de déplacements forcés et d'autres formes de maltraitance. Pour lutter contre ce fléau et coordonner les actions entreprises, le Gouvernement a adopté en 2009 une stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles en consultation avec les Nations Unies et les partenaires de développement concernés.

12. **Égalité des sexes et autonomisation des femmes:** les inégalités entre les sexes demeurent un obstacle qui entrave les efforts visant à réaliser un développement humain et une croissance économique inclusifs, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Les femmes en RDC constituent une part importante de la main-d'œuvre dans les secteurs agricole et non agricole et sont responsables de la garantie de la nutrition et de la sécurité alimentaire de leur famille. L'écart de productivité agricole entre les hommes et les femmes est lié à un accès inégal aux intrants agricoles essentiels tels que la terre, le travail, les techniques et les semences, mais aussi aux institutions et normes sociales. Cet écart entre les sexes reste très important et les normes traditionnelles relatives au genre restent tenaces (les femmes et les filles étant désavantagées tant dans les sphères publiques que privée), y compris la propriété foncière. Cela limite les possibilités d'investissement dans les femmes. La réduction de l'écart entre les sexes dans l'agriculture augmenterait la production agricole et augmenterait le PIB.
13. **Contexte spécifique aux jeunes.** La population de la RDC est jeune avec plus de 68% des moins de 25 ans, dont la majorité vit dans des zones rurales (plus de 60%). L'âge médian de 21 ans en 1984 passe à 15,5 ans en 2009. Cette situation traduit une forte dépendance des personnes responsables de l'incapacité des travailleurs à épargner. En outre, il exerce une pression importante sur les infrastructures sociales et de santé et sur l'environnement. L'insécurité de l'emploi et le chômage touchent 90% de la population active, en particulier les jeunes et les femmes, qui évoluent dans le secteur informel, contre 60% au cours de l'année terminée, représentant plus de 80% du PIB des premières années 90. La guerre a attiré de nombreux jeunes, dont beaucoup viennent des zones rurales. Sans emplois, les jeunes ruraux sont extrêmement vulnérables à la radicalisation, aux groupes extrémistes et aux trafiquants d'êtres humains, aux milices, aux grossesses précoces et à la propagation des IST / VIH / sida, à la migration vers les villes et hors du pays. Par conséquent, le programme vise aussi à attirer les jeunes dans l'agriculture (sensibilisation, formation) qui constitue une opportunité pour eux de gagner de l'argent, au même titre que les mines. Ainsi, ils pourront constituer une nouvelle génération d'agro-entrepreneurs jeunes (hommes et femmes) en RDC.
14. La situation des jeunes au chômage dans les zones rurales et périurbaines est décrite comme préoccupante en RDC. Avec la tendance actuelle de 3,3% de croissance démographique, environ 50% de la population des 15-64 ans supposée être active serait composée de jeunes, ce qui aggraverait la situation préoccupante du marché du travail. Les quatre provinces d'intervention du PADIR regorgent de jeunes ruraux engagés, pour certains, dans des activités économiques, notamment, de transport par vélo. Les échanges avec les jeunes ruraux, en focus group, ont permis de repérer les activités économiques qu'ils jugent porteuses. Il s'agit, par ordre de priorité de : étang piscicole, élevage de porc, activités agricoles (maïs, manioc, riz, arachide, niébé), transport de marchandises.
15. **Peuples autochtones :** Les jeunes ruraux très vulnérables sont constitués pour la plupart des ex-combattants et des pygmées. Ces derniers, souvent non instruits, ont l'impression d'être exclus. Avec l'extension des activités agricoles, en conséquence l'exploitation de la forêt (dont le feu de brousse), les pygmées se sentent menacés et envahis sur leur « territoire ». Sur le plan social, les peuples autochtones seraient aussi exclus, empêchés de se marier aux autres ethnies. Aussi, dévoteraient-ils une réaction négative, en s'adonnant au vol (de récolte, notamment) et au pillage. Certains, en revanche, s'adonnent à la main d'œuvre, au service des plus nantis. Ce sentiment d'exclusion est à la base de tensions intercommunautaires violentes notamment entre les populations autochtones (les twa) et les bantous dans la province du Tanganyika qui pourrait être impacté par les phases ultérieures du programme.
16. **Changement climatique:** La forêt tropicale dont la RDC est deuxième dépositaire au monde (232.9 million d'hectares) joue un grand rôle dans la régulation climatique régionale et mondiale. Elle contient une importante biodiversité et la RDC est classée au 5^{ème} rang pour sa riche diversité en flore et faune. La RDC est dotée des ressources naturelles considérables, un vaste potentiel hydroélectrique et des précipitations annuelles moyennes de 1000 mm idéales pour la production agricole. Elle dispose aussi de diverses richesses naturelles (minerais, pétrole, etc.) et d'abondantes terres arables dont seulement 10% sont exploitées. En plus, elle regorge des réserves d'eau fraîche représentant la moitié des réserves africaines et environ 10% des réserves mondiales d'eau fraîche. Malheureusement cette abondance des ressources n'est pas traduite en richesses pour la majorité de la population et le pays est caractérisé par une vulnérabilité sociale significative, l'insécurité alimentaire, et un taux élevé de pauvreté (64%) avec un produit intérieur brut par habitant de 450 USD en 2017.
17. La RDC joue donc un rôle majeur dans la séquestration du carbone et la réduction de la déforestation dans le bassin du Congo dont il fait partie, ce qui affecte largement les efforts d'atténuation climatique au-delà de ses frontières. La forêt est une ressource naturelle de valeur en RDC, du fait d'une part des produits qui en sont extraits (bois et charbon de bois, huile de palme, etc.) et d'autre part elle constitue l'habitat de la faune sauvage, d'espèces rares protégées qui attirent les touristes ainsi que les différents services qu'elle fournit (stabilité des sols et contrôle des érosions, filtrage et régulation des eaux). La RDC a estimé la déforestation annuelle pour 1990-2000 à 0,22% et le taux actuel à environ 0,27% par an (RDC, 2012). La grande biomasse forestière contient environ 17 milliards de tonnes de carbone, ce qui en fait le stock de carbone le plus important en Afrique. Les causes de la déforestation varient à travers le pays. Les causes directes incluent l'expansion de l'agriculture résultant de la culture itinérante sur brûlis, de la collecte de bois de chauffage et de la production de charbon de bois pour répondre à la demande urbaine, de l'exploitation forestière non durable et de l'exploitation artisanale illégale, ainsi que de l'exploitation minière industrielle et de la construction de routes dans les zones forestières denses. Dans le scénario de faibles émissions B1, l'augmentation de la température dans la région sera comprise entre 1 et 2 ° C d'ici 2050 et entre 1,5 et 3 ° C d'ici 2100 (Figure 3). Dans le scénario d'émissions élevées A2, les augmentations de température sont beaucoup plus spectaculaires. Déjà en 2050, les températures augmentent de 2,5 ° C dans les limites nord et sud de la région. À la fin du siècle, les augmentations de température se situent entre 3 et 5 ° C dans le scénario de fortes émissions. Les augmentations de température sont les plus basses dans la partie centrale. En moyenne, les précipitations vont probablement augmenter dans le bassin du Congo particulièrement les parties centrale et occidentale de la région. À la fin du siècle, on prévoit une augmentation moyenne des précipitations de 20 à 30%. Les provinces visées par le programme connaissent déjà des perturbations climatiques qui se manifestent notamment par la baisse et parfois la surabondance des précipitations, la hausse des

températures et la perturbation des saisons agricoles, avec un impact négatif sur les activités humaines dont l'agriculture.

18. **Nutrition:** Selon la Banque mondiale, le taux de retard de croissance est plus élevé en République démocratique du Congo que chez ses voisins immédiats de la région Afrique. D'autres pays ayant un revenu par habitant similaire, tels que la Somalie et le Libéria, affichent des taux de retard de croissance chez les enfants moins élevés, ce qui démontre la capacité d'obtenir de meilleurs résultats en matière de nutrition malgré le faible revenu. La sous-alimentation n'est pas simplement un problème de pauvreté. Les enfants sont sous-alimentés dans 26% des ménages, même les plus riches. Ce n'est généralement pas une question d'accès à la nourriture, mais de pratiques, de soins et de maladie. Les carences en vitamines et en minéraux ont un impact sur le bien-être et sont omniprésentes en RD Congo, en particulier dans les provinces ciblées par ce projet. Ce projet devrait garantir que le portefeuille est sensible à la nutrition, en particulier dans les provinces du Kasai, du Maniema et de Lomami, où l'insécurité alimentaire est au plus haut niveau.

c. Rationale for IFAD involvement

19. L'engagement du FIDA en RDC remonte à 1980 avec huit opérations financées conformément aux politiques nationales successives. Grâce à ces opérations, le FIDA a acquis une grande expérience dans l'appui aux petits producteurs dans un pays fragile et les programmes de relance agricole. Les cinq programmes les plus récents visaient à soutenir la relance de la production agricole, de l'élevage et de la pêche, à améliorer l'accès aux services de santé de base et d'eau potable et à la réhabilitation des routes de desserte agricoles, à améliorer l'accès aux marchés des intrants et des produits et au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur agricole. L'engagement actuel couvre trois Programmes totalisant 217 millions de dollars US, dont 164,5 millions sont financés par le FIDA. Malgré la contribution de ces opérations à la réduction de la pauvreté, la majorité de la population rurale de la RDC n'a toujours pas accès aux intrants agricoles, aux marchés et aux appuis conseils techniques et financiers. Cette situation a été confirmée par le Bureau d'évaluation indépendant (BEI), qui a réalisé en 2016 sa première évaluation de la stratégie et des programmes par pays couvrant la période 2003-2015.
20. La dernière évaluation concluait que les opérations précédentes du FIDA avaient été positives dans la lutte contre la pauvreté rurale en RDC malgré un contexte socio-économique, politique et institutionnel très difficile et fragile. L'impact à court terme est assez important, en raison de la précarité des zones d'intervention. La réhabilitation des infrastructures routières agricoles et des services sociaux de base a eu des effets immédiats sur l'accès des populations à l'éducation et à la santé. L'accès aux semences améliorées et à la vulgarisation a eu un impact encourageant sur la productivité, les revenus agricoles et la sécurité alimentaire. Cependant, l'impact était limité par la faible efficacité des Programmes en raison des coûts de fonctionnement très élevés dus à l'enclavement et à l'étendue des zones d'intervention, ainsi qu'aux goulets d'étranglement administratifs dus aux faibles capacités financières des services publics participant à la mise en œuvre des Programmes. Le BEI a recommandé de continuer à appuyer le secteur agricole et à consolider les acquis grâce à un nouveau COSOP, en tenant compte des recommandations figurant dans l'accord conclusif signé par le FIDA et le gouvernement en novembre 2016 à Rome.
21. Cependant, la même évaluation a constaté "l'abandon de l'objectif relatif à l'amélioration des services sociaux de base, accessibles aux populations vulnérables, a disparu avec le COSOP de 2012 et donc depuis le PAKIN. L'évaluation juge que ceci est une erreur stratégique de très grande importance, car les besoins des populations rurales en matière de services de santé, d'éducation et d'accès à l'eau potable restent énormes et de la plus grande priorité"^[7].
22. A la suite de la levée de la suspension du portefeuille du FIDA en RDC en septembre 2018, le Gouvernement et le FIDA ont mis au point un COSOP 2019-2024 pour lancer un nouveau cycle de Programme. Le COSOP poursuit trois objectifs stratégiques : (1) permettre aux producteurs et leurs organisations d'atteindre plus efficacement les marchés en améliorant la productivité, en mutualisant les ressources, en ajoutant de la valeur et en accédant aux routes de desserte et aux infrastructures de stockage; (2) renforcer l'appui au développement d'activités commerciales par l'établissement des partenariats agro-alimentaires durables ; et (3) améliorer la capacité d'intervention des pouvoirs publics dans le secteur agricole grâce à une assistance technique ciblée et à une gestion financière saine.
23. Le Programme d'appui au développement rural et aux chaînes de valeur résilientes (PADRIR) est le premier Programme d'investissement à être financé au titre de ce COSOP. A travers, le Gouvernement va contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la pauvreté (ODD 1), la faim (ODD 2), l'égalité genre (ODD 5), l'équité (ODD 10) et le changement climatique (ODD 13) mais aussi à ses engagements sur les accords de Paris.
- 24.

B. Lessons learned

25. De même que l'évaluation de la Stratégie et du Programme du Pays (2003-2015) qui a été conduite en 2016 par le BEI du FIDA, une revue conjointe du portefeuille a été conduite en 2018 par le FIDA et le Gouvernement. Les enseignements ci-dessous sont principalement tirés de ces deux évaluations.
26. Les expériences d'appui au développement du secteur agricole en RDC (FIDA et autres PTF) ont montré qu'il est indispensable de concilier les enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le changement climatique et le développement des chaînes de valeur inclusives, et de l'investissement plus large dans le développement rural, dans la mise en œuvre des Programmes. L'objectif de développement des chaînes de valeur ne doit pas seulement se limiter à l'intensification de la production, à l'amélioration des activités post-récoltes et de mise en marché des produits mais aussi et surtout devra inclure une exploitation et gestion durable des ressources naturelles et l'établissement des conditions sociales de base qui vont servir de précurseurs du développement économiques de la majorité des populations.
27. De l'expérience des Programmes FIDA en cours et passés (PRAPE, PRAPO, PIRAM, PAKIN, PASA-NK), il ressort quelques enseignements ci-après à prendre en compte dans PADRIR :

28. a) La possibilité et la pertinence de développer en RDC une agro-industrie rurale à petite échelle. L'expérience développée au Nigéria a montré qu'une politique de substitution aux importations ciblée sur certains produits agricoles, peut avoir un impact positif en termes de création d'emplois durables, d'amélioration des revenus des petits producteurs et de sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Une substitution partielle du riz local au riz importé, a généré un marché du riz local très lucratif bénéficiant à tous les acteurs de la chaîne de valeur. Il en est de même de la substitution de la farine de manioc améliorée à la farine de blé dans la boulangerie/pâtisserie. Le PADRIR va s'inspirer de l'expérience du Nigéria, en concentrant davantage son soutien sur les jeunes et les femmes comme principaux acteurs des chaînes de valeur ciblées.
29. b) Le ciblage géographique était trop dispersé et ne permettait pas un véritable ancrage local pour assurer la durabilité des interventions réussies. Le ciblage social n'a pas été suffisamment précis pour limiter les risques d'exclusion des populations les plus vulnérables dont les femmes, jeunes, peuples indigènes et les personnes vivant avec un handicap et de générer des bénéfices pour les élites.
30. c) Les Programmes ont souffert des retards de décaissement des fonds de contrepartie. Il est important de réduire la contribution du Gouvernement exclusivement à l'exonération des droits et taxes qui grèvent les biens et services acquis par le Programme.
31. d) La prise en compte des questions d'égalité des sexes, d'environnement et de changement climatique n'ont pas été suffisamment prise en compte. Pour optimiser les résultats du PADRIR, il est essentiel de mener un dialogue politique avec les hauts fonctionnaires en vue de la mise en place de mécanismes explicites relatifs à l'égalité des sexes, à la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.
32. e) Il est essentiel que les Programmes futurs soient simples. Compte tenu de la fragilité de l'État, les prêts du FIDA doivent être utilisés avec beaucoup de flexibilité pour s'adapter aux changements du contexte socio-économique aux niveaux national et provincial.
33. g) Le délai entre l'approbation du Programme et le premier décaissement est très long, allant de 18 à 36 mois. La durée moyenne des Programmes clôturés est de 12 ans, avec des prorogations, en raison de la lenteur du processus décisionnel, du manque de planification opérationnelle, du manque de bonnes pratiques de gestion financière, de l'insécurité liée aux conflits et de la suspension des prêts. Le processus de conception du PADRIR a pris en compte ces risques en prévoyant les mesures d'atténuation.
34. h) La faiblesse de la gouvernance des systèmes nationaux de gestion financière et de la capacité du personnel a entraîné une récurrence inquiétante de dépenses inéligibles. L'architecture du système de gestion financière et administrative du PADRIR inclue : un appui continu à la mise en œuvre et le renforcement des capacités du personnel spécialisé tel que le responsable de passation des marchés et le Responsable administratif et financier (RAF), une supervision semestrielle et un audit renforcé.
35. Tirant les leçons de ces exercices d'évaluation, le COSOP 2019-2024 propose que le FIDA agisse différemment en intégrant les six principes suivants :
 - Des opérations plus simples et mieux ciblées combattent mieux la fragilité. Dans un pays comme la RDC, dont les besoins sont importants et dont les ressources financières et humaines sont limitées, la définition des priorités et les compromis sont essentiels. Le PADRIR concentrera ses investissements dans 25 bassins de production bien ciblés et une dizaine de centres de consommation.
 - Les connaissances et les données permettent des corrections à mi-parcours. Le rôle et l'importance de la connaissance sont soulignés dans la mise en œuvre du PADRIR, par la mise en place d'un système participatif de suivi-évaluation et de gestion des connaissances.
 - À l'avenir, il sera essentiel de s'appuyer davantage sur le travail analytique des autres donateurs pour susciter l'engagement politique et utiliser au mieux les connaissances locales pour mieux comprendre les enjeux de l'économie politique et pouvoir soutenir les réformes de grande envergure nécessaires. Le programme capitalisera sur les connaissances, l'expertise, les méthodologies et les pratiques de chacun des contributeurs.
 - La bonne gouvernance sous-tend de bons résultats. Le PADRIR fait de la transparence et de la capacité d'exécution dans le secteur de l'agriculture des objectifs essentiels pour orienter le dialogue sur les politiques et un principe sur lequel repose l'engagement global du FIDA en RDC. Il est prévu la mise en place d'une cellule d'alerte citoyenne au sein du projet.
 - La gouvernance de la demande dans les zones rurales doit être renforcée. Le programme est basé sur le renforcement des capacités des organisations d'agriculteurs et d'autres acteurs privés et publics des chaînes des valeurs, et mettra en place des mécanismes de retour d'information aux bénéficiaires dans toutes les opérations afin de faciliter le suivi et la mise en œuvre et de promouvoir le principe de bonne gouvernance.
 - Plus d'engagement politique signifie de meilleures opérations. Le PADRIR travaillera en étroite coordination avec les agences de l'ONU afin de recevoir les informations appropriées sur le contexte du pays et de contribuer à l'engagement politique de haut niveau.
 - L'appropriation du gouvernement détermine la qualité des résultats. Au cours de la mise en œuvre du PADRIR, des examens systématiques des résultats du portefeuille seront entrepris chaque année aux plus hauts niveaux ministériels.

2. Project Description

C. Project objectives, geographic area of intervention and target groups

36. **Objectif de développement.** Conformément aux objectifs stratégiques du COSOP, l'objectif du PADRIR est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration du revenu, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et le renforcement de

résilience des petits producteurs notamment les jeunes, femmes, peuple autochtones, et handicapés face au changement climatique. L'objectif de développement est d'améliorer les conditions socio-économiques à travers des infrastructures et les capacités de connexion permettant d'accroître la productivité et la compétitivité des 3 groupes des principales spéculations agricoles dans la zone d'intervention du Programme

37. **Impacts** : Le programme impactera directement au moins 15 % de la population totale de ces bassins, soit environ 2.464.000 habitants (410.667 ménages), grâce aux investissements dans les infrastructures routières et sociales de base. Les infrastructures auront un important effet d'entraînement sur toute l'économie de la région ciblée. En termes de développement agricole, le projet devrait contribuer à : i) l'amélioration de la situation économique de 56.800 chefs de ménages agricoles soit 330.800 bénéficiaires[8] en termes de revenus (20%), la diversité alimentaire et nutritionnelle ; ii) l'amélioration de 50% de la productivité en termes de rendement des principales spéculations ciblées ; et (iii) la stimulation de l'entrepreneuriat pour au moins 2.000 jeunes et 1.600 femmes[9].
38. **Zone d'intervention**. Le Programme sera mis en œuvre dans quatre provinces identifiées par le Gouvernement et le COSOP parmi les zones de concentration des interventions du FIDA dans le secteur rural en RDC. Ces provinces sont : le Maniema qui abrite actuellement le PIRAM, le Lomami, le Kasai Oriental et le Kasai Central. Elles ont toutes été confrontées à plusieurs contraintes d'ordre politico-sécuritaire, social, économique et technique, y compris la présence des plusieurs groupes armés dans certaines provinces occasionnant des déplacements internes des populations et l'accroissement de la vulnérabilité des petits producteurs agricoles et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, principalement les femmes et les enfants. Les producteurs font face aux bouleversements du calendrier agricole dû aux perturbations climatiques ainsi que des maladies et ravageurs, particulièrement la chenille légionnaire d'automne.
39. Le Programme accordera la priorité aux bassins de production les plus importants et les critères de choix seront les suivants : (i) la disponibilité d'un marché solvable à distance acceptable du bassin de production; (ii) le potentiel agricole du bassin; (iii) l'importance de la population ; (iv) le niveau de pauvreté des petits producteurs ; (v) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la vulnérabilité liée aux effets du changement climatique et aux guerres civiles; et (vi) le niveau d'enclavement et possibilité de désenclavement du bassin pour accéder aux marchés, (vii) la courte distance entre le centre du bassin et la route principale.
40. Les activités seront concentrées dans 16 bassins de production, à raison de sept bassins dans le Maniema, et 3 bassins dans chacune des 3 autres provinces. Au démarrage du Programme, le choix des bassins de production sera confirmé par l'UNCP et le Comité de pilotage. Dans les bassins de production, le Programme ciblera 18 centres de consommation qui sont les principaux marchés ou débouchés pour les petits producteurs. Le choix des pistes et routes de desserte à réhabiliter reposera sur la viabilisation de liens entre les bassins de production et les principaux marchés identifiés.
41. Le programme impactera directement au moins 15 % de la population totale de ces bassins, soit environ 2 464 000 habitants dont 25% de jeunes, grâce aux investissements dans les infrastructures routières et sociales de base et opportunités d'emplois le long des chaînes de valeurs, grâce aux investissements dans les infrastructures routières et sociales de base.
42. **Bassins de production ciblés par le PADRIR**

Province	Bassin de production prioritaires	Superficie (km ²)	Population totale (habitants)	Sous-bassins ciblés	
Maniema	1.Kasongo	16 201	721 574	Nonda, Mulu, Maringa, Mamba et Kasenga	
	2.Kabambare	19 513	560 741	Wamaza, Salamabila et Mulala	
	3.Pangi	14 542	548 863	Wakabangu, Babene, Ikama et Beia	
	4.Kibombo	24 953	197 781	A déterminer au démarrage	
	5. Kailo	25003	263269	Elila, Muyengo et Tshamabondo	
	6. Punia	19 805	316 187	A déterminer au démarrage	
	7.Lubutu	16 055	575 000	A déterminer au démarrage	
	Total	136 072	3 183 415		

Lomami	1.Kabinda	14 373	2 290 960	Ludimbi lukula, Lufuku lomami, Vunayi, Kabinda	
	2. Ngandajika	5 726	1 388 408	Ngandajika, Tshiyamba, Baluba shankadi, Bena Kalambayi, Bakuumulumba	
	3. Lubao	22 480	1 904 808	Kisengua, Tshofa, Bekalebwe, Lubao	
	Total	42 579	5 584 176		
Kasaï Oriental	1.Kabeya-Kamuanga	4 500	672 978	Kena Nkuna, Tshintshianku, Munkamba, Ndomba	
	2.Lupatapata	2 500	1 002 710	Katanda centre, Bakua Bowa, Tshitolo, Kabue	
	3.Katanda	1 856	559 228	Miabi centre, Boya, Tshijiba, Tshilundu, Katende, Nkumba	
	Total	8 856	2 234 916		
Kasaï Central	1.Luiza	14 702	1 412 695	A déterminer au démarrage	
	2.Kazumba	12 881	2 023 504	A déterminer au démarrage	
	3.Dibaya	7 605	1 062 877	A déterminer au démarrage	
	Total	35 188	4 499 076		
Total	16	222 695	16 426 440		

43. La zone d'intervention du Programme comprendra : (i) une zone de consolidation représentée par les 4 bassins de production du Maniema et (ii) une zone d'extension représentée par 3 bassins supplémentaires dans le Maniema et les 12 bassins de production ciblées dans les 3 autres provinces.
44. **Ciblage des spéculations et des OP.** Le choix des spéculations est guidé par la préexistence de leur marché et de leur production dans les provinces ciblées, avec un niveau minimum d'organisation de la filière; ce qui sous-entend un certain niveau de concentration de petits producteurs et d'opérateurs économiques pour avoir une masse critique minimale ; ainsi qu'une organisation faîtière de producteurs déjà en place sur laquelle s'appuyer pour apporter les appuis. Spéculations : (i) pour développer les chaînes de valeur (manioc, riz, maïs) ; (ii) en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (arachide, niébé, soja); (iii) de diversification des revenus (maraichage, aquaculture, aviculture, apiculture, élevage de porcs et autres).
45. Le choix des OP/OPF partenaires (groupements, coopératives, unions et/ou fédérations des producteurs agricoles) sera guidé par la préexistence d'un savoir-faire paysan, d'une expertise dans la filière en question, d'un esprit d'entreprise potentiel et d'une volonté de se professionnaliser (paysans dynamiques et innovants), ainsi que d'une bonne cohésion au sein des groupements afin d'éviter les OP « opportunistes » ou « fantômes ». Le Programme va apporter des appuis à 768 à 800 OP à raison de 48 à 50 OP par bassin de production et 100 OPF soit 25 par province. Ces appuis concerneront aussi la structuration de : 16 organisations des forgerons et des ajusteurs ainsi que les fournisseurs des services de mécanisation agricole en raison d'une association au moins par bassin de production ; 4 organisations des camionneurs et 4 organisations des armateurs ; 20 associations de commerçants et commerçantes des produits agricoles et 4 faîtières de ces organisations d'acteurs. Les jeunes et les femmes seront encouragés à entreprendre en amont et en aval des activités de production agricole.
46. Le Programme travaillera en étroite collaboration avec les grandes et moyennes entreprises agroalimentaires et les compagnies

minières pour l'établissement des liens commerciaux avec les petits producteurs et le projet usera de tous les moyens pour établir des situations gagnant-gagnant et des mesures de protections contractuels.

47. **Groupe cible.** Le PADRIR ciblera en priorité 330.800 personnes soit 56.800 ménages ruraux bénéficiaires. Ces bénéficiaires seront identifiés parmi les groupes cibles composés des petits producteurs, OPF, micro entreprises rurales, AGR femmes rurales, jeunes entrepreneurs. Ces groupes cibles correspondent aux critères du FIDA et sont pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire en milieu rural. Les petits producteurs vivent essentiellement de l'agriculture de subsistance et la quasi-totalité des activités économiques sont conduites pour satisfaire les besoins essentiels de survie. La pauvreté est essentiellement due à l'enclavement des zones rurales les plus productives, et leur faible niveau de connexion avec les centres de consommation. Cet enclavement combiné au faible niveau d'accès aux intrants de qualité, à la formation de base et aux techniques améliorées de production et de transformation de leurs produits, ainsi que le niveau dérisoire d'investissement dans les services de base comme l'eau potable, l'énergie, la santé et l'éducation le maintiennent les petits producteurs et les petits entrepreneurs dans le cercle vicieux de la pauvreté. Les ruraux les plus ambitieux et notamment les jeunes ont tendance à fuir les campagnes non attractives pour aller tenter leur chance dans les agglomérations urbaines et les villes.

48. Il devrait ainsi directement toucher :

- Environ 32 000 ménages de petits producteurs non organisés, à raison de 2.000 ménages par bassin de production, et touchera ainsi 192 000 personnes^[10] directement liées aux ménages des petits producteurs;
- 2 000 ménages producteurs semenciers organisés en 80 organisations/coopératives de producteurs de semences et plants à raison de 5 coopératives par bassin de production à raison de 25 ménages d'agri-multiplicateurs par coopérative. Le PADRIR touchera ainsi 12 000 personnes à raison de 6 personnes par ménage ;
- 19 200 ménages de petits producteurs organisés en OP et affiliés à 768 OP à raison de 48 à 50 OP par bassin de production, touchant ainsi 115 200 personnes qui leur sont directement liées ;
- 60% de femmes dont 1 600 femmes chefs de ménages accompagnées à développer des AGR en groupes autour des chaînes de valeur et diverses spéculations retenues, à raison de 20 AGR/Groupes par bassin de production, de 5 ménages par AGR et de 6 personnes par ménage. Le PADRIR atteindra ainsi 9 600 personnes par ce canal;
- 25% de jeunes dont 000 jeunes entrepreneurs ruraux développant des micro-petites et moyennes entreprises (MPME), à raison de 25 MPME par bassin et de 5 personnes par MPME. Il est supposé que la totalité des jeunes seront des célibataires.

49. Tableau du ciblage

Acteurs ciblés	Unité	OP/AGR/MPME/bassin	ménages ciblés par bassin	cible ménages pour 16 bassins	individus pour 16 bassins	Observation
Producteurs non affiliés aux OP	Ménage	0	2000	32 000	192 000	2.000 ménages par bassin de production, soit 32 000 ménages de producteurs regroupant 192.000 personnes à raison de 6 personnes par ménage.
Producteurs de semences et plans	OP/Cooperative	5	125	2 000	12 000	5 groupes/coopératives AGM par bassins à raison de 25 ménages/groupe/op, et 12.000 individus à raison de 6 personnes par ménage
Producteurs affiliés aux OP	OP/Cooperative	48	1200	19 200	115 200	48 à 50 OP par bassin de production à raison de 25 ménages de producteurs par OP soit 30.000 ménages de producteurs, et 115.200 personnes à raison de 6 personnes par ménage.

Femmes rurales / AGR	AGR	20	100	1 600	9 600	20 AGR et 100 femmes rurales par bassin (5 ménages femmes/AGR), et 9.600 personnes à raison de 6 personnes par ménages
Jeunes entrepreneurs ruraux	MPME	25	125	2 000	2 000	20 AGR/MPME et 100 de jeunes ruraux par bassin à raison de 5 jeunes par PME. Hypothèses que les jeunes sont tous célibataires.
Total / Population touchée				56 800	330 800	

50. Ciblage des femmes, des jeunes et inclusion.

51. **Ciblage des femmes.** Les femmes représentent plus de 51% de la population totale. Avec des journées d'activité (productive et domestique) en moyenne de 15 à 17 heures et un taux d'alphabétisme de seulement 14,1% contre 45,7% pour les hommes, 53,3% des pauvres vivant en milieu rural (86% de la population totale) sont des femmes. Elles sont encore victimes de pesanteurs socioculturelles, des traditions et de discriminations, même si devant la loi moderne elles sont reconnues égales aux hommes. La femme rurale se trouve dans une situation de vulnérabilité particulière. L'indice de la pauvreté est plus élevé chez les femmes chefs de ménages que chez les hommes chefs de ménage. Les femmes chefs de ménage sont plus exposées à l'insécurité alimentaire que les hommes. Elles ont un niveau de pauvreté trois fois plus élevé en matière de possession de biens. Bien qu'elle joue un rôle de premier rang dans l'économie familiale liée au secteur agricole, la femme n'a pas de pouvoir de décision sur l'utilisation des biens ni de contrôle sur les bénéfices. Elle n'accède pas ou peu au crédit et aux technologies. Sur le plan de la santé, les femmes sont plus exposées que les hommes à l'infection du VIH/SIDA, particulièrement à cause de la guerre (56% des personnes atteintes sont des femmes). L'épidémie du SIDA apparaît ainsi comme une menace socio-économique et sanitaire majeure. A cela s'ajoute le nouveau phénomène de violences sexuelles et particulièrement le viol, qui gagnent du terrain en faisant des victimes innocentes.
52. Elles constituent une large part de la main-d'œuvre agricole à presque toutes les étapes du processus de production et sont à l'origine de près de 80% de la production vivrière du pays. Toutefois, elles n'ont qu'un accès limité aux intrants, au conseil technique, aux technologies améliorées, au crédit, à la propriété foncière et aux cercles de décision. Le manque d'outillage et la faible mécanisation, notamment pour le labour et la transformation post-récolte des produits agricoles rendent leurs tâches encore plus longues et pénibles. Elles représentent donc un groupe cible prioritaire du PADIR. Le Programme prendra en compte leur participation dans l'appui aux différentes filières ciblées, notamment les cultures de manioc, maïs, riz et le maraîchage (activités traditionnellement féminines), ainsi que leurs besoins dans les investissements et technologies de transformation/conservation améliorées des produits agricoles, afin, entre autre, d'alléger leur travail domestique, leur permettre de dégager du temps libre pour d'autres activités et améliorer la qualité des produits finis pour une majeure plus-value. De plus, le PADIR mettra en place des garde-fous pour éviter l'exclusion des femmes de leurs filières traditionnelles face à une appropriation des hommes une fois démontrée la rentabilité croissante de leurs spéculations.
53. La conception du PADIR est basée sur le guide stratégique du FIDA relatif à l'intégration des questions de parité hommes/femmes. Les femmes constitueront environ 60 % de la cible totale, et les jeunes (femmes et hommes de moins de 35 ans) constitueront environ 35% du total. De manière spécifique, 000 femmes seront accompagnées pour développer des Activités Génératrices des Revenus (AGR) autour des chaînes de valeur et diverses spéculations retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PADIR ; cela représenterait environ 500 femmes par province d'intervention.
54. **Ciblage des jeunes.** Le Programme s'intéressera aussi aux jeunes en situation difficile (déscolarisés, déplacés, retournés et ex-combattants) en tant que forces vives et catégories à risque en situation de sous-emploi ou de chômage. Il va capitaliser les expériences de la MONUSCO et des ONG dans l'insertion des ex-combattants dans le tissu social.
55. **Ciblage des peuples autochtones.** Environ 5 % de la cible sera constitué des peuples autochtones pygmées. le ciblage des bénéficiaires autochtones par le PADIR devra s'appuyer sur une stratégie volontariste permettant de résorber l'écart les séparant des autres bénéficiaires. Les actions doivent s'appuyer sur : (i) une meilleure maîtrise de leurs situations au-delà des généralités ; (ii) l'identification avec eux des appuis et des activités pouvant permettre de lever les contraintes les séparant des autres groupes de bénéficiaires. Une étude de référence sur les peuples autochtones sera réalisée au démarrage du Programme. L'étude permettra d'élaborer une stratégie pour une intégration réelle des populations autochtones avec des modalités de mise en œuvre opérationnelles et réalistes des activités identifiées. Le projet travaillera étroitement avec les populations vivant avec un handicap surtout ceux de guerre pour leur réintégration à travers l'agriculture.
56. **La stratégie de ciblage du PADIR** se veut participative, inclusive et durable. En effet, elle tiendra compte: (i) des analyses et besoins exprimés par les acteurs des chaînes de valeur eux-mêmes et priorisés dans leurs plans d'orientation et d'actions; (ii) de

la nécessité d'intégrer les femmes, les jeunes et les peuples autochtones considérés comme plus vulnérables et parfois les plus entreprenants à investir dans les chaînes de valeur agricoles ciblées.). Les structures publiques et entités privées, qui délivrent les services nécessaires pour le développement des filières/chaînes de valeur retenues, bénéficieront également des appuis du Programme.

57. La logique de ciblage à l'intérieur des bassins de production reposera sur les principes et stratégies d'intervention suivants : le projet effectuera **un ciblage genre** fortement inclusif et sensible à la parité homme-femme afin que les femmes (jeunes et adulte) représentent 60% des bénéficiaires. Ainsi, les activités de renforcement des capacités techniques de production et d'accompagnements viseront les femmes productrices et celles impliquées dans les autres maillons des filières ciblées. Les jeunes femmes seront également directement visées dans les activités de renforcement du leadership d'entrepreneuriat. En matière de **ciblage jeune**, le projet s'assurera qu'au moins 35% des bénéficiaires directs soient des jeunes (jeunes hommes et jeunes filles de 18-35 ans), en activité ou sans emploi et qu'ils bénéficient des activités de promotion de l'entrepreneuriat.
58. **Stratégie genre.**
59. Elle sera basée sur une approche intégrale et transversale pour une prise en compte efficace des questions de genre (sexes, âges et statuts) dans la mise en œuvre des différentes composantes et sous composantes du PADIR. Elle sera ouverte et flexible au regard des réalités sociales et culturelles des zones ciblées tout en restant attentive aux mutations profondes en cours dans la division traditionnelle du travail entre hommes et femmes, et vigilante sur les conditions d'accès aux ressources. Vue la diversité des profils, la stratégie genre reposera sur une approche différenciée afin de mieux identifier les besoins spécifiques de chaque groupe social pour des réponses appropriées en termes d'accompagnement et de services offerts. S'agissant des femmes, cette approche différenciée permettra de prendre compte, les groupes les plus défavorisés particulièrement : les filles mères, les veuves, des femmes et jeunes femmes les femmes victimes des conflits et les femmes malades dont celles vivant avec le VIH-SIDA.
60. La mise en œuvre de la stratégie genre sera assurée par la spécialiste genre/ciblage de l'UNCP à travers : i) la formation/mise à niveau de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme ; ii) des actions d'information et de communication sur les enjeux, défis et opportunités du programme à l'endroit des femmes ; iii) des mesures spécifiques pour assurer une bonne participation des femmes et des jeunes aux différentes activités du programme (quotas, alphabétisation fonctionnelle, appui financier...); iv) le renforcement des capacités techniques et économiques des femmes; v) des initiatives et actions de formation pour le renforcement du leadership des femmes dans les OP mixtes, vi) la désagrégation par sexe de tous les indicateurs de suivi-évaluation. La méthode GALS constituera la base méthodologique du ciblage et sera intégrée dans les formations initiales à apporter à l'équipe et aux partenaires de mise en œuvre du programme. Un dispositif de suivi-évaluation sera mis en place pour s'assurer que les services offerts répondent au mieux aux besoins et priorités des bénéficiaires et particulièrement de ceux des plus vulnérables.
 - *Des mesures d'auto-ciblage.* Les besoins spécifiques de chaque sous-groupe cible seront identifiés sur la base de la concertation avec les bénéficiaires eux-mêmes et seront étudiés pour permettre au projet d'y répondre avec des interventions adaptées. Les petits exploitants agricoles et les petits éleveurs auront un accès facilité aux facteurs de production, aux équipements et aux formations; les groupes les plus vulnérables recevront des kits agricoles et d'élevage pour mener leurs activités; les organisations rurales seront classifiées sur la base de leur maturité et recevront des formations ciblées; les jeunes entrepreneurs ruraux seront accompagnés selon une approche différenciée et calibrée, en fonction de leurs besoins en termes de financements, formation et d'appui-conseils ciblés
 - Consolidation des acquis des Programmes FIDA et mise à échelle progressive dans 3 autres provinces (Lomami, et Kasai oriental, Kasai central);
 - Adoption d'une approche de développement rural en deux phases, basée sur le désenclavement et l'aménagement des bassins avant d'engager des actions de structuration et de développement des chaînes de valeur. Les trois premières années de mise en œuvre du programme seront surtout consacrées : (i) aux actions de désenclavement, (ii), à l'installation des infrastructures économiques et sociales de base. Et les trois dernières années seront consacrées aux actions relatives au développement des chaînes de valeur et à l'intensification du financement des groupes cibles.
 - Le projet travaillera aussi avec le PNUD et le FAO sur la mise à échelle de leur programme REDD dans le Lomami
 - Adoption d'une approche d'intervention souple, permettant des révisions régulières des Programmes de travail et budgets annuels (PTBA), issues du dialogue permanent entre le Programme, les bénéficiaires et les différents prestataires chargés d'exécuter les activités ;
 - Adaptation/atténuation des risques climatiques susceptibles d'affecter l'impact des actions du Programme ;
 - Prise en compte de l'approche équité entre genres dans la mise en œuvre des différentes composantes.

D. Components/outcomes and activities

A. Composantes/effets et activités^[11]

61. Le programme interviendra à travers deux composantes techniques aux effets mesurables conformément au cadre logique : i) Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes au changement climatique ; ii) Développement des infrastructures climato- résilientes. Une troisième composante sera liée à la gestion du programme.
62. **Composante 1 : Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes au changement climatique**
63. Les effets attendus sont : (a) *l'intensification de la production et la promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique;* (b) *l'amélioration des activités post- récoltes et de mise en marché des produits ;* (c) *le renforcement des capacités techniques des OP/OPF et des services étatiques nationaux et provinciaux;* (d) *le développement du secteur privé et l'amélioration de l'inclusion financière.*

64. Les activités de cette composante sont structurées en quatre sous-composantes selon les 4 effets attendus : i) intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes, ii) amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits, iii) renforcement des capacités techniques des OP/OPF, des services étatiques et d'autres acteurs et iv) Appui et incitation au développement du secteur privé et de la finance rurale inclusive.
65. **Sous-composante 1.1 : Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique**
66. Produits attendus : (i) *Les producteurs ont un accès durable aux semences sélectionnées. 51.200 ménages des producteurs bénéficieront d'un accès durable aux semences sélectionnées et pratiques agricoles durables, et (ii) 80% d'entre eux adoptent des pratiques résilientes au changement climatique et respectueuses de l'environnement.*
67. La sous-composante intègre des actions complémentaires concourant d'une part, à l'amélioration durable de la productivité et de la production agricole et d'autre part, à la résilience des agroécosystèmes aux changements climatiques. La sous-composante prévoit la promotion des systèmes agricoles résilients aux changements climatiques basés sur deux réalités : une productivité accrue suppose des ressources naturelles conséquentes (terre, eau, couvert forestier) alors que ces dernières sont de plus en plus exposées aux changements climatiques. La sous-composante introduira des pratiques (agroforesterie, rotation et association culturale, agriculture de conservation qui permettent de : optimiser l'utilisation des ressources naturelles, réduire la destruction des forêts due à l'expansion des terres cultivées, restaurer les terres dégradées par l'agroforesterie durable et optimiser les terres déjà cultivées pour en augmenter la production agricole. Les pratiques agricoles pour une productivité accrue tout en préservant les sols, notamment la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) seront introduites et promues.
68. La sous-composante est donc structurée en quatre volets : (1) l'accès aux intrants de production ; 2) l'accès aux équipements et matériels agricoles adaptés ; 3) la promotion des techniques culturales raisonnées respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique et
69. *Volet 1 : Accès aux intrants de production*: Ce volet soutiendra la multiplication, la production et la diffusion des semences sélectionnées, l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires et l'appui-conseil.
70. Les activités suivantes seront menées : i) Valider et introduire des variétés améliorées, à haute valeur nutritive et résistantes au stress hydrique et maladies. Le programme procédera à des validations et introductions des variétés en établissant les essais de sélection participative (PVS) et organisera la sélection des variétés répondant aux besoins et exigences du marché et de l'alimentation ; ii) Produire les semences de base de riz, du maïs et les boutures de base de manioc en liaison avec l'institut national de la recherche agronomique (INERA) dans trois nouvelles provinces. Par contre, au Maniema le Programme renforcera la multiplication des semences et boutures déjà introduites par le PIRAM ; iii) Produire et distribuer les semences commerciales. Il s'agit de promouvoir le développement d'un système communautaire de production des semences commerciales par certains acteurs privés agri-multiplicateurs et les OPF se trouvant dans les zones d'intervention du Programme. Pour l'aquaculture, chaque OP devra disposer d'une station d'alevinage comportant au moins trois pièces, l'une comme fratrière et les deux autres pour l'alevinage de premier âge et de deuxième âge. Chacune des organisations paysannes productrices des alevins devra fournir à 5 autres organisations paysannes des alevins pour constituer leurs propres noyaux de géniteurs ou des alevins mâles ou femelles pour la production ; iv) Construire et installer des structures d'approvisionnement des intrants. En s'inspirant de l'expérience de SENAFIC (Service National des Fertilisants et Intrants Connexes, Ministère de l'Agriculture) il s'agit d'identifier les besoins en intrants, créer et mettre en place des dépôts relais dans les bassins de production, mais en s'appuyant sur des opérateurs privés motivés à faire des affaires durables et à offrir des intrants de qualité aux producteurs. Ceci offre un avantage par l'accessibilité des intrants (semences, produits phytosanitaires, engrais, ...).
71. A terme, le programme vise à atteindre 150 nouvelles coopératives/organisations des producteurs de semences/boutures et d'alevins (agri-multiplicateurs) dans les provinces de Maniema (50), Lomami (35), Kasai Central (35) et Kasai Oriental (30). Grâce au PIRAM, le Maniema compte déjà 56 micro entreprises/op d'agri-multiplicateurs des semences. Il est proposé de construire 2 à 5 entrepôts de semences par bassin de production suivant leur superficie respective, ce qui donnera autour de 46 à 92 entrepôts des semences de 10 m x 8 m chacun.
72. *Volet 2 : Accès aux équipements et matériels agricoles adaptés*: L'augmentation de la production agricole des 3 groupes de cultures retenues nécessite l'utilisation des équipements et matériels agricoles adaptés (motoculteurs, tracteurs, traction animale, semoir, faucheuse, batteuse vanneuse, pulvérisateur, sarcluses, récolteuses...). Ainsi, pour accroître la productivité et aussi les superficies à cultiver, et exécuter les opérations de récolte et post récolte, le Programme facilitera l'accès aux équipements agricoles en remplacement des moyens manuels (la houe) actuellement en usage chez un grand nombre d'exploitants agricoles. Le Programme permettra ainsi à des opérateurs privés agissant comme des fabricants, des importateurs des distributeurs et des maintenanciers de s'installer progressivement dans les zones de production afin de garantir la pérennité de l'offre des équipements agricoles.
73. *Volet 3 : Promotion des techniques culturales raisonnées respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique*. Le volet permet de : (i) optimiser l'utilisation des ressources naturelles ; (ii) réduire la destruction des forêts suite à l'expansion des terres cultivées et par-delà la préservation de biodiversité tout en augmentant la capacité de stockage de carbone des forêts et des terres ; (iii) restaurer les terres dégradées par l'agroforesterie durable et l'utilisation des engrais organiques ; et (iv) valoriser les bas-fonds avec les cultures adaptées. L'approche retenue pour la mise en œuvre de ce volet est le Champ Ecole Paysans (CEP) qui sera appuyée par une assistance technique de la FAO.
74. Le résultat immédiat attendu est la culture de 12.390 ha^[12] de manioc en terres arables avec des pratiques améliorées et avec des rendements élevés dont la moyenne est de 30 tonnes/ha, les rendements en feuilles de manioc de 1 à 1,3 tonne en moyenne/ha/an, et le rendement des légumineuses (Soya) de 3 à 4 tonne/ha en moyenne d'ici la fin du programme. Il est également prévu que ces rendements des cultures vivrières seront obtenus sur des superficies allant de 0,25 ha à 1 ha de terres cultivées/capita pour la population cible de 47.500 ménages. Pour les cultures maraîchères, les superficies seront entre 0,1 et 0,5 ha/capita. Aucun aménagement agricole continue ne dépasse les 50 hectares à cause de l'enclavement et la taille des

exploitations.

75. Sous-composante 1.2 : Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits

76. La sous-composante vise à faciliter la transformation post-récolte principalement du riz, du manioc et du maïs, et des produits agricoles des deux autres groupes (sécurité alimentaire et nutritionnelle, et diversification des revenus) en s'appuyant sur les marchés potentiels existants qui seront identifiés et organisés. L'identification et l'organisation des marchés constitueront deux conditions préalables pour l'accès aux services financiers en particulier pour le crédit d'exploitation et le crédit d'investissement.
77. Produits attendus : (i) Des techniques innovantes de transformation durables sont disponibles. (ii) A la fin du Programme, 192.000 personnes membres de 32.000 ménages des petits producteurs et transformateurs non initialement organisés ainsi que 115.200 personnes membres des 19.200 ménages affiliés aux OP seront formées aux activités post-récoltes et utilisent durablement l'énergie renouvelable pour les activités de séchage, irrigation et autres. (iii) L'accès durable des producteurs et transformateurs au marché est amélioré et au moins 500 partenariats commerciaux sont signés entre les petits producteurs et les opérateurs privés de marchés.
78. La sous-composante est structurée en trois volets : 1) amélioration des techniques de transformation respectueuses de l'environnement et de la gestion durable des déchets ; 2) Appui à la mise aux normes climatiques, formation technique, et la maintenance des bâtiments et des équipements de transformation et de conservation des produits agricoles ; et 3) mise en marché et promotion des produits agricoles bruts et transformés.
79. *Volet 1 : Amélioration des techniques de transformation respectueuses de l'environnement et de gestion durable des déchets* Le ravitaillement des villes en produits frais et/ou transformés de meilleure qualité est l'objectif majeur. La farine de manioc, la farine de maïs et le riz présentent de sérieuses potentialités de développement de marché du fait de l'accroissement de la demande dans les grands centres urbains (Goma, Kindu, Kalemie, Mbuji-Mayi, Bukavu, Lubumbashi, Kananga).
80. Les activités suivantes seront réalisées : a) Mise en place des centres communautaires ou privés de transformation des produits agricoles pour la production de la farine de haute qualité, la farine fermentée et l'alimentation du bétail ; b) Diversification des produits et sous-produits à base de cultures ciblées comme la farine panifiable de manioc et du maïs, des beignets et gâteaux à base de manioc, maïs et riz, la production de l'amidon, etc. ; c) Réalisation d'études sur les chaînes de valeur ciblées et organisation de discussions des groupes focaux, développement d'un modèle d'affaires inclusif pour ces chaînes ; introduction d'un système de certification de qualité de produits ; d) introduction de nouvelles technologies de conservation adaptées pour diminuer les pertes post-récoltes (silos, sacs hermétiques de type Zéro Fly ou PICS, ...) ; e) Initiation à la gestion et au recyclage des déchets de transformation : une attention particulière sera portée au recyclage des déchets issus des opérations de transformation du paddy en riz blanc et des épluchures de manioc ou des déchets du maïs. Ces déchets souvent entassés à côté des centres de transformation (balles de riz) et parfois incinérés, provoquent une pollution. Il existe des technologies innovantes de traitement qui convertissent les épluchures fraîches en aliment du bétail et de l'aquaculture. Le processus est simple et peut-être réalisé par des transformateurs à petite échelle pour, générer de nouveaux revenus, créer des emplois, améliorer les moyens de subsistance, et assainir l'environnement autour des points de transformation. **Utilisation des énergies renouvelables** : Dans l'aire du Programme, il y a un déficit criard de fourniture d'énergie électrique, qui est pourtant le principal facteur indispensable dans les opérations de la transformation des produits de récolte, et l'un de facteurs pouvant limiter considérablement la déforestation due à l'utilisation du bois de chauffe comme source d'énergie. Or, les opérations de transformation nécessitent un approvisionnement sûr et régulier en de l'énergie électrique, surtout non polluante. Le Programme pourra promouvoir les techniques de transformation qui utilisent les énergies renouvelables (solaire, hydro-électricité, biogaz, etc.). Le Programme accompagnera l'installation, le fonctionnement et la gestion d'une dizaine de micro, mini et petites centrales hydro-électriques et solaires, et restera attentif aux autres initiatives d'énergie renouvelable dans la zone et dont la maintenance se fera par les jeunes artisans formés.
81. *Volet 2 : Appui à la mise aux normes climatiques et environnementales, formation technique, et la maintenance des bâtiments et des équipements de transformation et de conservation des produits agricoles.* Les activités de ce volet porteront sur (i) L'appui à la mise aux normes climatiques et environnementales des bâtiments et équipements de conservation et de transformation des produits agricoles : des études et des standards seront mis en place pour proposer des normes de construction, d'installation et d'utilisation des bâtiments et des équipements de manière à les adapter au changement climatique et les rendre plus compatibles avec les normes environnementales (aération, consommation énergétique optimale, niveau d'émission des gaz à effet de serre, matériaux de construction moins polluants et mieux adaptés aux conditions locales, durabilité, adaptation au cycle des saisons, ...). (ii) Appui à la formation pour la maintenance et l'entretien des bâtiments et équipements : les propriétaires et les usagers des bâtiments et équipements recevront des formations et des fiches didactiques leur permettant d'en assurer la maintenance et l'entretien, en vue de maximiser leur durée de vie et d'assurer la qualité permanente des produits agricoles.
82. *Volet 3 : Mise en marché et promotion des produits* : L'appui du Programme portera sur : (i) l'identification des principaux débouchés, acheteurs/preneurs potentiels et l'identification des engagements d'achat auprès des opérateurs de marché ; (ii) l'amélioration de la compétitivité des produits ciblés par la diminution des coûts de production, l'amélioration de la qualité et l'identification de niches commerciales à travers les activités suivantes : des études de marchés, la diffusion des informations commerciales à travers les médias (radio, télévision) , les formations spécifiques, l'information et l'intermédiation commerciale, l'appui aux initiatives individuelles et collectives (collecte et regroupage des récoltes, etc.), l'appui aux activités commerciales (accès au financement, entrepôts, organisation des transports, marchés urbains et ruraux, etc.), le désenclavement des zones importantes de production, la promotion des produits (participation aux foires, opérations de marketing, introduction des emballages améliorés et des labels de qualité) ; (iii) la mise en place des réseaux d'alliance commerciale avec les acteurs agro-industriels et commerciaux ; Le Programme appuiera les organisations des producteurs (OP/OPF) dans l'établissement de partenariats commerciaux mutuellement gagnants avec les acteurs privés de marchés en amont et en aval de la production, ce qui permettra d'accroître le pouvoir de négociation des petits producteurs ; et (iv) Mise en place de points de vente des produits transformés et leur promotion : le projet appuiera la construction des points de vente groupée des produits agricoles dans les centres urbains de consommation autour des alliances commerciales entre les petits producteurs et les acteurs agro-industriels

et commerçants évoquée dans l'activité précédente.

83. **Sous-composante 1.3 : Structuration et renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs (OP/OPF), des services étatiques et des acteurs privés en amont et en aval de la production agricole**
84. Produits attendus : (i) les capacités techniques des OP/OPF et des services étatiques sont renforcées. (ii) 1200 OP/et 150 OPF sont établies, consolidées et opérationnelles et 80% des producteurs utilisateurs des services publics sont satisfaits des appuis conseils.
85. Les activités de la sous-composante seront organisées autour de deux volets : (1) structuration et renforcement des capacités techniques des OP/OPF; (2) renforcement des capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux en lien avec le Programme et (3) la structuration et le renforcement technique des opérateurs de marché en amont et en aval de la production. La sous-composante sera mise en œuvre en adoptant comme principes: la promotion des structures d'auto-épargne et crédit au sein des structures accompagnées, l'approche des plans d'affaires, les évaluations annuelles et l'adoption d'une approche de formation basée sur une évaluation préalable des besoins réels.
86. **Volet 1 : Structuration et renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs (OP/OPF)** Les organisations de base et faitières actives dans les chaînes de valeur ciblées seront les partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des activités et l'objectif du Programme est de les faire évoluer dans un processus de maturation qui vise à les rendre autonomes, économiquement viables et institutionnellement solides.
87. Les activités suivantes seront menées : (i) identification et déploiement des opérateurs d'accompagnement de proximité (OAP) : Le Programme s'appuiera sur des ONG nationales ou internationales, sur les services publics de vulgarisation et de développement rural, et sur les Organisations nationales et provinciales des producteurs comme prestataires de proximité pour assurer l'identification et l'encadrement quotidien des OP et OPF. (ii) accompagnement stratégique et méthodologique : L'expertise de l'INADES Formation RDC reconnue dans les Programmes antérieurs et présents du FIDA, sera valorisée pour le développement, le déploiement et le suivi des modules de formation, de la méthodologie d'accompagnement, l'évaluation de l'évolution des scores de capacités des organisations des producteurs. Les modalités de déploiement de l'INADES seront adaptées selon le contexte de chaque province en fonction de la présence et des capacités des opérateurs de proximité. (iii) Structuration des Producteurs agricoles : au moins 768 à 800 OP de base et 80 OPF des petits producteurs seront identifiées ou créés à raison d'environ 50 organisations de base par bassin. Dans le Maniema, cela s'ajoutera aux quelques 500 organisations de base mises en place par le PIRAM et aux quelques 3 OPF appuyées par le Programme dans la filière riz. Le programme pourra toucher environ 1.200 OP suite à la structuration les bénéficiaires ciblés non initialement organisés. (iv) Appui à la formalisation et consolidation du mouvement paysan: le Programme appuiera la formalisation administrative des OP de base et de leurs faitières, en fonction de l'identité susceptible de mieux favoriser leur rôle économique auprès de leurs membres dans une approche de chaîne de valeur (asbl, Coopérative, Groupement d'intérêt économique, ...) compatible avec le dispositif juridique de l'OHADA auquel la RDC a adhéré depuis 2010. Pour leur consolidation et leur participation au mouvement paysan national, les OPF seront appelées à s'intégrer dans les faitières provinciales des organisations nationales des producteurs (CONAPAC, COPACO et UNAGRICO) selon leur choix et selon la présence de ces faitières dans les zones ciblées. (v) Renforcement des capacités techniques: les capacités de 800 OP et 80 OPF seront renforcées en production agricole durable et résiliente, gestion post-récolte, gestion organisationnelle et management, épargne et crédit autogéré (MUSO, AVEC, groupes solidaires, Caisses de résilience, ...) et mise en marché des produits.
88. **Volet 2 : Renforcement des capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux** Le volet comprendra les activités suivantes : (i) le développement des capacités, des procédures et des cadres réglementaires provinciaux adaptés à la promotion et l'accompagnement des chaînes de valeurs agricoles orientées vers le marché; (ii) des études thématiques de filières spécifiques (iii) des formations de courte-durée des cadres des services publics; (iv) la production des standards, des guides, des documents techniques et autres outils de formation-information destinés aux producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur (v) Appui à la capacité de planification et capacité financière des structures étatiques d'assurer leurs fonctions régaliennes (i.e SENASEM : formation contrôle et certification dans la chaîne semencière, IPAPEL : déploiement des inspecteurs territoriaux et des moniteurs agricoles, IPDR : plusieurs services connexes dont DVDA sur les routes de desserte agricole, SNHR sur l'hydraulique rurale, ...); (vi) l'acquisition de matériel informatique et de logiciels, d'équipements spécialisés pour les services étatiques nationaux et provinciaux; ; (vii) le renforcement des capacités sur la gestion du changement climatique. Le changement climatique est un risque pour tout investissement dans l'intensification de l'agriculture et le développement des chaînes de valeur. Ces risques comprennent les phénomènes météorologiques extrêmes (saisons retardées ou prolongées, inondations, augmentation de l'humidité, etc.). L'unité de gestion de Programme doit s'approprier ces risques de façon à former les petits exploitants agricoles et les services publics sur les mesures d'atténuation et de gestion des risques. Les autorités nationales et provinciales seront également concernées par ce programme de renforcement des capacités, de manière à assurer la planification et la durabilité de la conscience climatique.
89. **Volet 3 : Structuration et renforcement des capacités des opérateurs de marché en amont et en aval de la production agricole** Les activités suivantes seront menées : (i) Structuration des fournisseurs d'intrants agricoles et des services de mécanisation agricole : le Programme renforcera les capacités des quincailliers, des forgerons, des tractoristes, des sociétés de prestation de mécanisation agricole et des mécaniciens locaux afin de garantir l'accès durable des producteurs aux équipements et services de mécanisation agricoles ; (ii) Structuration des fournisseurs des services de transport : le Programme appuiera la structuration d'au moins 4 organisations des camionneurs et 4 organisations des armateurs à raison de 2 organisations de ces deux métiers dans chaque province, avec une grande organisation faitière des transporteurs regroupant les 4 provinces d'action. Les membres de ces associations seront formés et accompagnés (y compris le cas échéant, dans l'acquisition de matériel roulant) dans la prise en charge du secteur du fait de l'importance du transport dans le développement des chaînes de valeurs agricoles et le développement rural en général. Ce qui permettra aussi de valoriser et d'optimiser l'utilisation des routes et voies navigables que le Programme aura réhabilitées ; (iii) Structuration des fournisseurs des Services d'appui Conseil agricole : Afin de rendre efficace et pérenne l'offre de service d'appui conseil agricole, le PADRIR compte appuyer, au-delà des services étatiques, des organisations du secteur privé pour l'appui conseil technique. Le renforcement de capacité dans ce domaine sera

intégré chez les fournisseurs d'intrants pour qu'ils intègrent des paquets de services après ventes. Le Programme encouragera des acteurs privés d'appuis conseil de s'implanter et de créer les entreprises individuelles ou sociétaire de prestation des services ; (iv) Structuration des commerçants des produits agricoles: le Programme travaillera également dans la structuration et renforcement des capacités des commerçants et commerçantes des produits agricoles et dérivés. Premièrement, dans chaque marché qui sera doté d'infrastructures, un programme de renforcement de capacité sur la gestion, l'utilisation et l'assainissement sera délivré. En outre les utilisateurs de l'infrastructure seront amenés à se structurer dans des organisations qui facilitent le travail et augmentent le bénéfice. Deuxièmement, au moins 20 associations des commerçants et commerçantes des produits agricoles seront appuyées dans les différents bassins avec 4 faitières en raison d'une faitière par province. Ces associations développeront des liens commerciaux à la fois avec les OP et leurs Unions mais aussi les organisations faitières des fournisseurs des services de transport (vi) appui à la mise en place d'incubateurs d'entreprise et services d'appui au développement des entreprises/business développement services (BDS) : La notion d'entrepreneuriat et de marketing commercial sera inscrit à la fois au niveau des OP, de leurs Unions et de tous les prestataires privés et publics impliqués dans le Programme. Pour promouvoir l'esprit entrepreneurial notamment autour de la mécanisation et de la transformation, le PADRIR va appuyer la promotion d'au moins 20 incubateurs d'entreprises et d'au moins 50 BDS pour accompagner les OP et Unions mais aussi les autres acteurs et jeunes motivés à créer et développer leurs entreprises. Les incubateurs auront pour mission d'aider les opérateurs motivés à préparer progressivement les plans d'affaires, à mobiliser les ressources pour la création des petites et moyennes entreprises afin de renforcer le secteur privé.

90. Composante 2 : Développement des infrastructures rurales climato- résilientes

91. Effets attendus. (i) Les infrastructures de desserte sont ouvertes, fonctionnelles et en bon état toute l'année 1530 km de routes et pistes de desserte agricole sont réhabilités. (ii) 44 infrastructures de marchés (entrepôts, marchés hangars de transformation) sont réhabilités et/ou construites selon les normes environnementales avec système d'aérations, ventilation et orientation (iii) 14 microcentrales et autres infrastructures d'énergie renouvelable sont installées sur certaines des infrastructures de marchés. (iv) L'accès à l'eau potable, aux services de soins de santé, à l'éducation est amélioré : 180 forages et sources d'eau potable fonctionnant à l'énergie solaire aménagés; 68 dispensaires/Centres de santé/hôpitaux sont réhabilités, 35 Centres nutritionnels sont construits et 70 écoles sont construites.

92. La composante 2 est structurée en trois sous-composantes. Elle devrait toucher environ 15 % de la population totale des bassins de production ciblée soit 2.463.966 personnes (410. 661 Ménages).

93. **Sous-composante 2.1 : Infrastructures de desserte climato-résilientes**

94. **Volet1 : Réhabilitation des routes, pistes et des ouvrages d'art prioritaires** Le Programme financera en priorité la réhabilitation et l'entretien de 1.300 km de l'épine dorsale routière qui relie les principaux bassins de production et centres de consommation des 4 provinces ciblées (financement BADEA et OFID) alors que le FIDA se chargera de financer les 230 km de desserte agricoles restantes . Il s'agit du tronçon qui relie le centre de Kananga dans le Kasai Central à l'agglomération de Lubutu dans le Maniema, et qui passe par les agglomérations de Mbyuji-Mayi (Kasai Oriental), Kabinda et Lubao (Lomami), Kasongo et Kindu (Maniema). Formellement, ce tronçon est sur deux "routes nationales", la RN 31 de Lubutu à Kasongo dans le Maniema et la RN2 de Kasongo à Kananga. Dans le cadre de la réhabilitation, BADEA va financer 600 km (Lomami, deux Kasai); les autres 700 km sur financement OFID dans la province du Maniema, vue que la piste routière existante et impraticable pour le commerce et le transport des personnes et des biens. L'intervention du FIDA à travers le PIRAM a permis de réhabiliter seulement 230 km du tronçon Kindu-Kasongo, et cela a eu un impact considérable sur l'économie de la province du Maniema et sur les revenus et les conditions de vie des petits producteurs. C'est cette expérience que le PADRIR va mettre à échelle sur 1.300 km. Cet investissement permettra aux quatre provinces d'être inter-reliées, et d'être reliées à d'importants centres de consommation extérieurs que sont Kisangani, Goma, Bukavu.

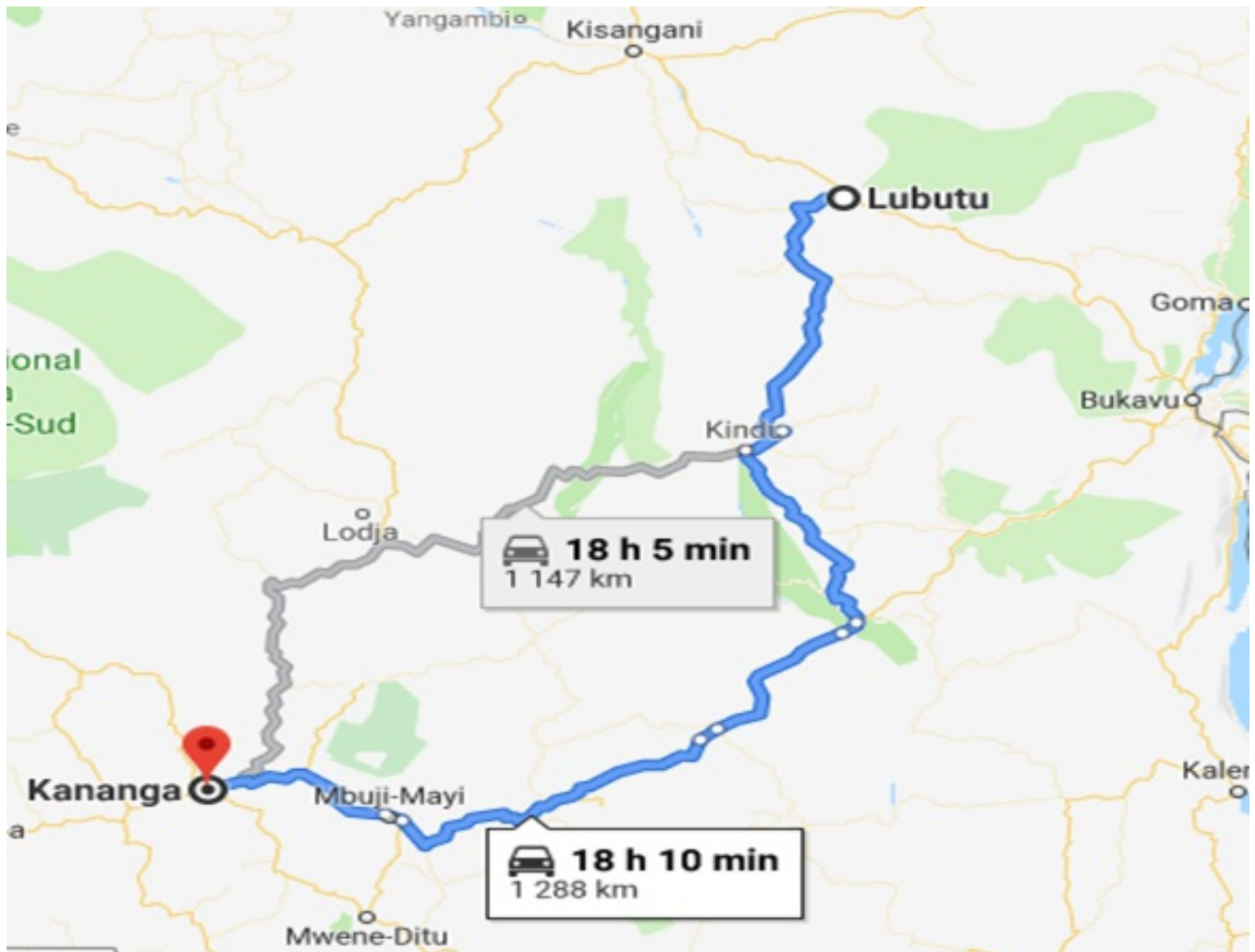
95. Le financement du FIDA se concentrera sur la réhabilitation de 230 km des pistes provinciales et de desserte agricole secondaires et tertiaires reliant d'autres bassins de production à cette épine dorsale et dont les tronçons sont définis dans les annexes du CGES et ne dépasse pas les 10 km chaque, essentiellement dans les provinces de la Lomami, Kasai Oriental et Kasai Central. Les autres 1300 seront réhabilités par OFID et BADEA et sous supervision de BADEA.. Le choix définitif des routes de desserte prioritaires sera effectué durant les activités de démarrage en fonction des critères suivants: (i) le potentiel agricole du bassin enclavé et la connexion avec un centre de consommation existant; (ii) l'importance de la population concernée et de la dynamique entrepreneuriale potentielle ou réelle; (iii) la nécessité que la piste réhabilitée débouche sur un axe principal fonctionnel et ne soit pas longue de plus de 10 km (RN, RP, voie ferrée, voies navigables); (iv) la synergie avec les autres investissements du Programme; (v) la cohérence avec les réhabilitations prévues au niveau provincial et la validation par le Comité Routier Provincial et le Comité provincial de suivi et de coordination; (vi) la volonté et la capacité des bénéficiaires à participer aux travaux et à l'entretien des axes réhabilités; (vii) un memorandum d'entente avec le FONER pour sa participation financière à l'entretien et à la maintenance.

96. La réhabilitation des pistes routières comprend aussi la reconstruction des ponts qui pour la plupart datent de plus de 50 ans et la construction d'au moins deux bacs sur le fleuve Congo dans la province du Maniema.

97. Le financement de la BADEA sera concentré sur les provinces de la Lomami, Et les deux Kasai. LE financement de l'OFID sera focalisé dans la province du Maniema. Au total 1300 km seront réhabilités par OFID et BADEA avec application des mesures de sauvegardes environnementales du FADES. Les financements FIDA seront transversales sur les 4 provinces, et consacrées aux routes de desserte agricole sur des tronçons unitaires de moins 10 km, de manière à minimiser l'impact sur l'environnement.

98. Les mesures de sauvegarde sociale et environnementales du FIDA s'appliqueront sur les tronçons de moins de 10 km et sur un total de 230 km alors que les mesures de sauvegardes de du FADES couvriront les grands tronçons financés par la BADEA et OFID dont la BADEA administrera les financements. .

99. Tronçon de pistes "épine dorsale" à réhabiliter par le PADRIR



100. Lors de la réhabilitation des pistes, la méthode de la stabilisation systématique à partir des matériaux locaux (gravillonnage et compactage systématique) et l'apport des polymères stabilisants issus des récentes évolutions technologiques sera privilégiée dans le but de garantir la durabilité de la piste réhabilitée. Surtout pour résister aux effets des pluies et inondations. Cette méthode permet de construire des routes moins chères que les routes goudronnées, qui durent une dizaine d'années et qui supportent l'abondance des précipitations et préservent l'environnement
101. Les études des pistes prioritaires retenues devront être effectuées la première année du Programme par des bureaux d'études sélectionnées par appel d'offres. Ces études devront prendre en compte l'augmentation des précipitations et prévoir des dispositions pour l'eau de ruissellement et les remblais renforcés pour protéger les sections des routes des inondations. Cela signifie en effet, un coût par kilomètre plus élevé et une réduction éventuelle du nombre de kilomètres à réhabiliter.
102. Les travaux de réhabilitation des pistes et ouvrages seront réalisés au fur et mesure immédiatement après les études. Ils seront terminés au plus tard à la fin de la troisième année pour permettre aux acteurs d'en tirer un réel profit dans la seconde phase consacrée à la véritable structuration des chaînes de valeurs agricoles.
103. Une approche combinée basée sur l'attribution des chantiers selon les capacités techniques et la disponibilité des entreprises privées et publiques des travaux publics sera privilégiée. L'expérience du PIRAM montre que l'Office des routes possède une présence et des capacités techniques presque inégalées en matière de construction des ponts de longue portée. Tandis que les PME locales sont plus confortables dans les travaux de moyenne portée technique et financière.
104. Aussi pour accélérer les dossiers de passation de marché, l'expérience du PAKIN a démontré qu'il était possible de recourir de manière exceptionnelle et avec l'aval du FIDA, par consultation restreinte à des listes des PME possédant des références satisfaisantes des travaux similaires certifiées par des agences bilatérales ou multilatérales, des programmes ou des bailleurs de fonds possédant une crédibilité au moins équivalente à celle du FIDA. Le Programme aura la latitude d'explorer et d'utiliser cette méthode pour gagner du temps. Dans le cas du PIRAM, une sélection progressive des entreprises locales les plus performantes a été établie au fur et à mesure de la mise en œuvre du Programme, et cette sélection pourrait bien servir dans le Maniema. Dans tous les cas, les contrats d'exécution des travaux comprendront des clauses environnementales et climatiques.
105. L'expertise des bureaux spécialisés dans les études, contrôle, suivi des contrats et supervision des chantiers sera contractée par le Programme sous forme **d'Assistance en Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ou de Maîtrise d'Ouvrage déléguée (MOD)**. L'expérience des Programmes du FIDA en RDC a démontré qu'une telle assistance a permis aux équipes d'ingénieurs (fort réduites en nombre) des Programmes d'externaliser ces fonctions, de se focaliser sur le suivi stratégique et global des ouvrages, de lancer simultanément plusieurs chantiers, d'assurer la qualité des ouvrages, et d'accélérer ainsi la mise en œuvre et les taux

de décaissement. Cependant, le délai de recrutement d'une telle expertise (en moyenne 2 ans) et son coût peuvent être des handicaps majeurs. Pour les contourner, le Programme aura la possibilité de recourir directement à l'UNOPS ou à l'AGETIP-BENIN/RDC, deux structures ayant presté en assistance en maîtrise d'ouvrage de manière satisfaisante dans les Programmes clôturés ou en cours, ou à d'autres structures possédant une expérience avérée. L'expertise des AMO sera combinée à celle de la DVDA concernant le contrôle de la qualité des pistes de desserte agricole, et sur ce point précis, le Programme tirera encore une fois les leçons des Programmes antérieurs ou en cours.

106. *Volet 2 : Entretien des pistes réhabilitées* Le Gouvernement et les autorités provinciales prendront en charge l'entretien à travers le Fonds national d'entretien routier (FONER). Pour l'entretien des routes nationales et provinciales, l'entretien sera confié soit à l'Office des routes, soit à des PME dotées d'une capacité technique et financière et capables de s'engager dans des contrats de **Gestion de l'Entretien routier par Niveau de Service (GENIS)**. Ce qui veut dire qu'en amont, les entreprises sont sélectionnées pour assurer la réhabilitation, la gestion et la maintenance des tronçons routiers des lots sous leur responsabilité. Les paiements au titre de la maintenance sont effectués au prorata d'indices de qualité et des services réellement assurés sur le tronçon routier. L'expérience partagée des Programmes ayant adopté la méthode GENIS en RDC et ailleurs en Afrique démontre que les entreprises privées et publiques ont tendance à construire des routes de qualité dès lors qu'elles savent qu'elles en ont la responsabilité de la maintenance et qu'elles pourront économiser des profits futurs en investissant dans la durabilité des travaux.
107. Quant aux pistes de desserte agricole, le Programme appuiera leur entretien manuel par cantonnement en se basant sur l'expérience du PIRAM, PAPAKIN et d'autres Programmes avec la mise en place et le renforcement des Comités Locaux d'Entretien des routes (CLER) dès l'année suivant leur réhabilitation. Avec l'appui de la DVDA, le PADRIIR mettra en place des CLER, équipera leurs membres en petits équipements d'entretien, les formera à l'entretien régulier des pistes, et installera des barrières de pluie. Dans certaines provinces comme le Maniema, le Programme devra encourager une harmonisation du travail des CLER avec les agences publiques provinciales de « cantonnement » manuel (i.e. RECAMM).
108. Mise aux normes climatiques des infrastructures routières : des études et des normes pour l'adaptation des routes aux changements climatiques seront mises en place, notamment pour développer des routes en terre stabilisées. En principe, les 1.300 km ciblés, seront réhabilités avec l'utilisation des polymères non polluants et qui permettent de stabiliser les matériaux compactés et d'en améliorer la résistance à l'eau et aux érosions. L'expérience actuelle montrent que les routes en terres durent en moyenne 2 années quand elles sont bien entretenues. Très souvent, elles s'abîment peu de temps après leur mise en chantier. Dans un contexte de changement climatique où les précipitations vont s'accroître dans la zone du projet, il est nécessaire de créer des routes qui vont durer au moins 10 ans, tout en économisant les coûts des travaux et de la maintenance.
109. **Le Financement de l'entretien** : Le Programme mettra en place un mécanisme permettant de mobiliser au moins trois sources de financement pour l'entretien des routes et pistes réhabilitées: (i) les fonds propres des provinces et des entités territoriales décentralisées, notamment par l'utilisation d'une partie des taxes routières, (ii) les ressources du Fonds National d'Entretien Routier (FONER) et (iii) les ressources du Programme dont l'allocation sera dégressive et ne pourra pas dépasser deux années post réhabilitation. Au démarrage, et avant les études, le Coordonnateur National négociera un Mémoire d'Entente avec la Direction Nationale du FONER.
110. **Sous-composante 2.2 : Infrastructures de marchés climato-résilientes et infrastructures d'énergie renouvelable**
111. *Volet 1 : Infrastructures de marché* : Les infrastructures de marché résilientes au effet des changements climatiques devront être inscrites comme prioritaires dans les Plans d'affaires des OPF. Ainsi, le Programme subventionnera la construction de 44 magasins de stockage et de conditionnement ainsi que les aires d'abattage construites selon les normes internationales (aération, ventilation et ensoleillement). Les anciens magasins pourront être mis aux normes et servir de magasins de stockage (production, semences, intrants agricoles). Le Programme financera dans des cas spécifiques, la construction des sièges de certaines OPF et la mise en place des dispositifs de gestion des infrastructures de marché ainsi que la formation des animateurs et des utilisateurs.
112. *Volet 2: infrastructures d'énergie renouvelable*: Les infrastructures de marché et sociales devront être conçues, utilisées et exploitées de manière à favoriser l'adaptation et contribuer si possible à l'atténuation au changement climatique. Le Programme favorisera l'utilisation des énergies renouvelables et les sources d'énergie à considérer comprendront : l'énergie solaire, l'hydroélectricité et l'énergie biomasse. Il va également promouvoir les techniques de séchage solaire pour le riz et le manioc et les techniques de congélation solaire pour la conservation du poisson et d'autres produits frais comme le lait de soja. Ainsi, le Programme va financer la construction de quelques centrales hydroélectriques et des unités de production d'énergie de biomasse ou solaire. Des études spécifiques permettront de confirmer la pertinence et les potentiels des sites à retenir dans les différents bassins de production.
113. **Sous-composante 2.3 : Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-résilientes**
114. *Volet 1 : Appui à l'hydraulique rurale*. Le Programme appuiera des Programmes d'hydraulique villageoise en fonction des besoins et à la demande des populations en eau potable. En complémentarité avec les actions du Gouvernement et des autres Programmes, le Programme financera : i) la réalisation de 180 forages et sources d'eau potable avec pompe solaire; ii) la mise en place des comités de gestion ainsi que la formation des animateurs et utilisateurs. Les contrats d'exécution des travaux comprendront des clauses environnementales et climatiques.
115. *Volet 2 : Appui à l'accès aux structures sanitaires et éducatives* Le Programme financera les travaux de réhabilitation de 68 dispensaires/Centres de santé ou hôpitaux villageois, 35 centres nutritionnels et de 70 écoles primaires et secondaires équipés de système de production d'énergie solaire et d'eau potable.
116. *Entretien et maintenance des autres infrastructures* des comités de gestion représentatifs des principaux usagers seront mis en place par les communautés et les organisations bénéficiaires des infrastructures, qu'elles soient économiques ou sociales. Pour assurer la maintenance, et selon les types d'infrastructures, des contributions financières des bénéficiaires et des

gouvernements locaux seront mises en place.

117. **Nutrition** : Les Centres de santé/hôpitaux abriteront aussi les 35 centres d'éducation nutritionnelle qui seront construits et équipés par le PADIR et qui permettront aux ménages, notamment les femmes d'accéder aux séances de formation sur la manière de produire, de fabriquer et d'utiliser de la nourriture répondant aux besoins nutritionnels des enfants et des parents, et de recevoir si nécessaire des intrants. Le concours de l'UNICEF et du PRONANUT (programme National de Nutrition) et d'autres acteurs du domaine permettra au Programme de proposer un sous-programme nutritionnel compatible avec son approche d'entrepreneuriat.
118. **Education de base, citoyenneté, conscience climatique et leadership inclusif** : Les écoles construites seront (a) dotées d'une salle polyvalente de réunions et de formation communautaire destinée aux activités éducatives, récréatives et voire culturelles des membres de la communauté (alphabétisation, réunions, formations, manifestations culturelles, ...), (b) le lieu de création d'opportunité égales pour les filles aussi bien que pour les garçons; (c) serviront à une formation des enfants sur les notions de base en entrepreneuriat, agriculture, leadership, hygiène, santé, ... et à développer la conscience citoyenne, environnementale et climatique dès le jeune âge. L'ambition du Programme est d'assurer la construction d'une école environ tous les 10km au sein des communautés le long des routes et pistes réhabilitées. En principe, 130 écoles seront nécessaires pour couvrir les 1300 Km des routes prioritaires prévues d'être réhabilitées. Le Programme lancera les travaux avec les ressources disponibles et continuera à solliciter des ressources complémentaires. Un concours supplémentaire sera sollicité auprès des bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale/Global Education Partnership.
119. **Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-évaluation et capitalisation des connaissances**
120. La composante 3 couvre l'ensemble des activités relatives à la planification, la coordination opérationnelle, la gestion administrative et fiduciaire, ainsi que le suivi-évaluation, communication et capitalisation. Les activités de la composante et ainsi que les procédures sont détaillées dans le manuel de mise en œuvre du Programme.
- 121.

E. Theory of Change

1. La conception de PADIR est basée sur l'hypothèse qu'une transformation profonde et positive de la zone rurale en vue d'une amélioration durable des conditions de vie et de travail du petit exploitant rural n'est possible que si elle repose sur une approche de développement rural intégré qui crée les infrastructures de base nécessaires ainsi que les conditions sociales et économiques et stimule une dynamique d'entrepreneuriat intégrant une gestion durable des ressources naturelles, le développement de filières porteuses et inclusives tout en plaçant les populations rurales au centre du processus de changement.
2. La théorie du changement du PADIR est illustrée à l'annexe 2. Elle part du constat que les contraintes à l'augmentation de la productivité et de la production des petits producteurs incluent : i) l'isolement des bassins de production; ii) le manque d'appuis en amont de la production pour un meilleur accès aux technologies améliorées, aux semences de qualité, aux intrants chimiques et organiques et aux équipements mécaniques; iii) la faible capacité technique des producteurs et leur faible structuration, (iv) les menaces du changement climatique ; v) les pertes après récolte élevées; vi) les producteurs moins intégrés dans les chaînes de valeur en aval afin de mieux commercialiser leurs produits, accéder aux infrastructures de stockage, aux techniques de transformation adaptées, au conseil et au crédit, ce qui crée une situation de vulnérabilité, de pauvreté et de manque d'opportunités surtout pour les jeunes, d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette vulnérabilité s'accroît du fait de leur faible accès et faible utilisation des services de base comme l'eau potable, la santé, l'éducation et l'énergie.
3. Pour permettre aux petits producteurs de surmonter ces contraintes, le PADIR entend ouvrir leurs bassins de production ; leur donner accès à une gamme de services sociaux de base, et leur donner aussi accès à une gamme d'intrants de qualité, y compris des semences améliorées et résilientes au changement climatique et les intégrer dans les chaînes de valeur organisées afin d'accéder aux marchés et aux services financiers de proximité et de bénéficier des appuis conseils appropriés de la part des institutions publiques et des organisations professionnelles. L'hypothèse retenue est que l'accès combiné à ces services augmenterait leur capacité entrepreneuriale et leur productivité, et permettrait de générer un excédent de production agricole commercialisable susceptible de générer des revenus plus élevés pour améliorer leur niveau de vie. L'effet combiné de l'intervention du PADIR devrait contribuer à rendre les zones rurales ciblées plus attractives et plus vivables, pour les jeunes, les opérateurs privés et les organisations des producteurs et leur donner plus de motivation à s'y installer pour exploiter les opportunités d'affaires.
4. La réponse du PADIR est conforme aux objectifs stratégiques n°1, n°2 et n°3 du FIDA, qui s'articulent autour : i) du renforcement des capacités des organisations de producteurs ; ii) de l'intensification de la production ; (iii) du développement des infrastructures routières agricoles ; iv) de l'amélioration du stockage et de la transformation des produits ; v) de la connaissance et de l'accès au marché ; v) de la mise en place de partenariats mutuellement gagnants entre les opérateurs de production et les opérateurs de marché dans les chaînes de valeur, afin de promouvoir la production agricole des petits producteurs.

F. Alignment, ownership and partnerships

122. **Alignement, appropriation**. Le PADIR découle de la volonté exprimée par le Gouvernement suite à la levée de la suspension du portefeuille du FIDA et à l'installation d'un directeur de pays à Kinshasa, afin de recevoir une assistance technique dans le cadre des interventions du FIDA en RDC. Les objectifs du PADIR sont alignés sur les politiques et stratégies nationales (PNIA, SSADR) et les options stratégiques pour le Pays du FIDA : le COSOP 2019-2024 et le cadre stratégique 2016-2025 du FIDA. Le Programme est pertinent pour l'objectif stratégique 1 (renforcer la capacité de production), l'objectif stratégique 2 (intégration du marché) et l'objectif stratégique 3 (durabilité de l'environnement et résilience). Il contribuera également à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier du ODD1 (éliminer la pauvreté) et du ODD2

(éliminer la faim). Le PADIR est conforme aux autres politiques du FIDA, notamment la politique en matière de parité hommes-femmes et de ciblage, la politique de finance rurale, la stratégie de lutte contre le changement climatique visant à assurer la durabilité environnementale et le renforcement de la résilience au changement climatique, le plan d'action pour la jeunesse et le Programme de stratégie d'engagement du secteur privé pour 2019-2021 visant à faciliter l'accès des petits exploitants aux marchés.

123. **Partenariats.** Des collaborations seront établies avec : i) la BADEA et l'OFID pour cofinancer les infrastructures rurales (pistes, ponts, dispensaires et écoles); (iv) la FAO pour l'assistance technique dans la réduction des pertes après récolte et la création des champs écoles paysans ; (v) les centres internationaux de recherche pour le développement tels que: IITA et CYMMIT pour la production de semences de qualité et le renforcement des chaînes de valeur, et (v) l'UNICEF, la Banque Mondiale et des ONG pour l'éducation et pour l'éducation nutritionnelle, (viii) des fonds d'investissements institutionnels et privés pour l'accès à l'énergie et la finance rurale; (ix) l'ONU-Femmes pour l'assistance technique dans la stratégie Genre et GEWE (Renforcement des capacités des femmes), (x) ONU-Habitat et le Ministère des affaires foncières dans l'assistance technique sur les questions d'accès et de sécurisation foncière, (xi) le BIT/OIT dans la professionnalisation, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat rural (xii) le FENU/UNCDF dans la construction progressive d'une stratégie et d'un projet spécifique de financement rural inclusif.

G. Costs, benefits and financing

a. Project costs

124. Le coût total du programme pour les 7 années de mise en œuvre, est estimé à 215,257 milliards de CDF, équivalent à 130.459 millions de \$ des Etats-Unis (EU), y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix. Les coûts de base sont de 194 189 milliards de CDF (117,690 millions \$ EU). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 1 542 milliards de CDF (0,935millions de \$ EU) et 19 526 milliards de CDF, soient 11,834 millions de \$ EU. Enfin les investissements représentent 176 384 milliards de CDF soit 91% des coûts totaux alors que les coûts récurrents en représentent 9 %.

125. Financement climatique: Les composantes 1 "Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes au changement climatique" et 2 "Développement des infrastructures rurales climato- résilientes" ont été partiellement comptabilisées comme financements dédiés au climat. Selon les méthodologies des banques multilatérales de développement pour le suivi de la finance climatique sur l'adaptation et la mitigation, le montant total du financement FIDA dédié au climat pour ce projet est estimé à 13 767 950 d'USD, soit 38% de l'investissement total du FIDA.

b. Project financing/co-financing strategy and plan

126. Coûts du PADRIR par composantes du PADRIR

République Démocratique du Congo								
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)							%	% Total
Components Project Cost Summary			(CDF '000)			(US\$ '000)		Foreign Base
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange Costs
A. Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières								

	Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes	9 131 516	2 598 720	11 730 236	5 534	1 575	7 109	22	6
	Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits	3 370 653	2 474 010	5 844 663	2 043	1 499	3 542	42	3
	Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques	11 064 568	823 997	11 888 565	6 706	499	7 205	7	6
	Subtotal Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières	23 566 737	5 896 727	29 463 464	14 283	3 574	17 857	20	15
	B. Component 2: Développement des infrastructures rurales climatiquement rationnelles								
	Infrastructures de desserte	58 994 751	29 662 875	88 657 626	35 754	17 978	53 732	33	45
	Infrastructures de marchés	5 485 779	740 520	6 226 299	3 325	449	3 774	12	3
	Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement	28 991 959	10 431 234	39 423 193	17 571	6 322	23 893	26	20
	Infrastructures d'énergie renouvelable	3 319 447	5 520 698	8 840 145	2 012	3 346	5 358	62	5
	Subtotal Component 2: Développement des infrastructures rurales climatiquement rationnelles	96 791 935	46 355 327	143 147 262	58 662	28 094	86 756	32	73
	C. Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,								
	Coordination et gestion	17 063 814	431 185	17 494 999	10 342	261	10 603	2	9

	Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication	3 909 263	-	3 909 263	2 369	-	2 369	-	2
	Renforcement de la capacité de gestion	858 300	-	858 300	520	-	520	-	-
	Subtotal Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,	21 831 377	431 185	22 262 562	13 231	261	13 492	2	11
	Total BASELINE COSTS	142 190 050	52 683 238	194 873 288	86 176	31 929	118 105	27	100
	Physical Contingencies	788 269	754 009	1 542 278	478	457	935	49	1
	Price Contingencies	15 439 988	3 402 218	18 842 207	9 358	2 062	11 420	18	10
	Total PROJECT COSTS	158 418 307	56 839 466	215 257 773	96 011	34 448	130 459	26	110

127. Financement du Programme.

128. Comme l'indique le tableau ci-après, le coût total du programme est provisoirement estimé à 130,459 millions USD et sera financé comme suit : (i) une contribution du FIDA, d'un montant total de 36,491 millions \$ EU (28,0 % du total) dont 73% sous forme de prêt et 27% sous forme de don, (ii) un cofinancement international totalisant 75,933 millions \$EU (58,2 %). Le cofinancement international attendu est comme suit : (a) un prêt de la BADEA d'un montant de 50,739 millions \$ EU (38,2%); (b) un prêt de l'OFID à hauteur de 25,194 millions \$ EU (19,3%). Les bénéficiaires du programme contribueront pour un montant total minimum de 3,341 millions \$ EU (2,6%) sous forme d'apport en nature dans les travaux et activités. Le Gouvernement apportera 14,694 millions \$ EU (11,2%) sous forme d'apports en nature (bureaux) et d'exemptions de divers droits et taxes.

129. Les composantes 1 "Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes au changement climatique" et 2 "Développement des infrastructures rurales climato- résilientes" ont été partiellement comptabilisées comme financements dédiés au climat. Selon les méthodologies des banques multilatérales de développement pour le suivi de la finance climatique sur l'adaptation et la mitigation, le montant total du financement FIDA dédié au climat pour ce projet est estimé à 13 767 950 d'USD, soit 38% de l'investissement total du FIDA.

130. **Ratio de cofinancement et coût par bénéficiaire.** La contribution du FIDA a un ratio de cofinancement global de 1: 3,57. Le coût du projet par bénéficiaire est estimé à 394,3 \$ rapporté aux 330.800 bénéficiaires directs du volet agricole. Ce ratio est de 52,9 \$ calculé sur la base des 2.463.966 personnes bénéficiaires des infrastructures.

131. Plan de financement du PADRIR par composantes

République Démocratique du Congo													
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)													
Components by Financiers (US\$ '000)													
		GVT		Bénéf		FIDA		BADEA		OFID		Total	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%

	A. Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filères												
	Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes	0	-	367	4.7	7 476	95.3	-	-	-	-	7 843	6.0
	Amélioration des activités post- récoltes et mise en marché des produits	0	-	39	1.0	3 820	99.0	-	-	-	-	3 858	3.0
	Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques	0	-	-	-	7 941	100.0	-	-	-	-	7 941	6.1
	Subtotal Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filères	0	-	405	2.1	19 236	97.9	-	-	-	-	19 642	15.1
	B. Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes												
	Infrastructures de desserte climato- résilientes	9 319	15.9	-	-	3 213	5.5	26 822	45.9	19 119	32.7	58 473	44.8
	Infrastructures de marchés climato- résilientes	484	11.4	643	15.2	395	9.4	2 193	51.9	513	12.1	4 227	3.2
	Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-résilientes	3 036	11.2	2 292	8.5	2 967	11.0	16 130	59.6	2 625	9.7	27 051	20.7
	Infrastructures d'énergie renouvelable	0	-	-	-	695	11.3	5 357	87.4	78	1.3	6 130	4.7
	Subtotal Component 2: Développement des infrastructures rurales climato- résilientes	12 839	13.4	2 935	3.1	7 270	7.6	50 502	52.7	22 335	23.3	95 882	73.5

	C. Component 3: Coordination, Suivi- évaluation et Gestion des connaissances,												
	Coordination et gestion	1 815	15.5	-	-	7 695	65.9	155	1.3	2 016	17.3	11 682	9.0
	Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication	41	1.5	-	-	1 708	63.9	82	3.1	843	31.5	2 674	2.0
	Renforcement de la capacité de gestion	-	-	-	-	581	100.0	-	-	-	-	581	0.4
	Subtotal Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,	1 855	12.4	-	-	9 985	66.8	237	1.6	2 859	19.1	14 936	11.4
Total PROJECT COSTS		14 694	11.2	3 341	2.6	36 491	28.0	50 739	38.9	25 194	19.3	130 459	100.0

c. Disbursement

132. Les catégories de décaissement plus significatives en ce qui concerne le financement du FIDA sont pour les travaux, équipements/ matériels, et services. 22% du financement du FIDA sera destiné aux coûts récurrents, dont l'OFID assumera une partie. Les fonds du FIDA seront versés sur un compte désigné géré par l'UNPC, et l'ouverture d'un compte opérationnel géré par l'UNPC en monnaie locale est également prévue. Des comptes opérationnels seront ouverts au niveau des deux unités provinciales. Ces comptes seront opérés sous le principe de la double signature (coordonnateur provincial et chef comptable), pour la gestion d'avances octroyées par l'UNPC. Les arrangements bancaires pour le financement des autres bailleurs suivront leurs procédures respectives, mais les comptes bancaires des financiers, y inclus le FIDA, seront séparés les uns des autres afin d'assurer une traçabilité claire des dépenses. Des goulots d'étranglement des décaissements risquent de se produire si la justification des avances à l'UNPC par les unités provinciales est retardée.

d. Summary of benefits and economic analysis

Analyse financière.

133. En se basant sur la méthodologie et des hypothèses définies ci-dessus et en considérant un taux d'actualisation de 15%, l'ensemble des filières appuyées par le PADRIIR présente une valeur Actuelle Nette positive. Les activités de production de semences se révèlent nettement plus incitantes que la production vivrière. Ceci principalement à cause du fait que les semences sont achetées à des prix rémunérateurs par les Programmes des PTF et des organisations internationales. Un dollar investi dans la semence de riz ou de maïs rapporte trois dollars de bénéfice tel que le montre le ratio Bénéfice-coût dans le tableau 1 ci-dessous. Les activités transformation de maïs et de riz montrent également des bénéfices intéressants pour les acteurs engagés. Il en est de même pour la pisciculture et les activités des produits maraichers où 1 dollar investit rapporte plus de 2 dollars des bénéfices. Les entreprises de transport, de transformation et commercialisation des produits agricoles ainsi que les institutions financières qui seront promues par le projet se montrent également financièrement rentable. L'ensemble des chaînes de valeurs visé par le Programme présente des bénéfices actualisés nets de l'investissement positif tel que les montrent les VAN repris dans le tableau 1 ci-dessous.

Résultats de l'analyse financière des chaînes de valeurs agricoles

Chaines de valeur/Activités économiques	Maillons	VAN (CDF)	Ratio Bénéfice/Coût (B/C)
Riz	semences riz pluvial	3 186 374	3
	Semences bas-fonds	7 604 962	3
	Producteur riz pluvial	2 814 661	1, 2
	Producteur riz irrigué (bas-fonds)	7 883 023	1, 01
	Entreprise de décortilage et commercialisation du riz	42 746 434	1, 0
Manioc	Bouture	14 348 904	1, 41
	Cossettes	9 984 637	3
	centres communautaires de transformation de manioc	7 298 415 507	1, 1
Maïs	producteur semences	1 065 419	3, 0
	Producteur maïs grain	331 784	1, 14

	Entreprise de transformation et commercialisation de farine de manioc et maïs	44 132 368 317	2
Soja	producteur soja grain	3 720 425	1, 3
Maraichage	Tomate	27 351 545	2, 4
	Piment	2 040 571	1, 6
	Oignon	4 982 693	2, 7
	Amarante	65 397 016	2, 8
Pisciculture	Pisciculture	13 096 591	1, 7

Source : Mission de conception

134. Analyse économique.

135. Au coût d'opportunité du capital de 9%, le Programme PADRIR se montre économiquement rentable, avec une valeur actuelle nette estimée à près de 72 milliards de CDF, soient 46.9 millions de \$ E-U et un taux de rentabilité interne économique (TRIE) de 20,6% %. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse économique du Programme PADRIR.

Résultats de l'analyse économique

TRIE	VANE(milliards CDF)	VANE(millions USD)
20,6	72,5	46,9
VAN B	344,9	222,5

VAN C	272,2	175,6
B/C	1,3	1,3
Switching values B		-21%
Switching values C		27%

136. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Il s'agit notamment de l'amélioration des conditions de vie des ménages et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, des effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur le secteur transformation des produits, notamment sur les femmes et les jeunes ainsi que les bénéfices qui seront générés par les investissements dans les infrastructures rurales sociales (barrages hydroélectriques, forages pour eau potable, centres de santé, écoles).

e. Exit Strategy and Sustainability

137. La stratégie de mise en œuvre du PADRIR est fondée sur le renforcement du partenariat public privé producteur (4P), avec un soutien crucial au développement du secteur privé et aux groupes cibles accompagnés, notamment, les producteurs intervenant dans les chaînes de valeur retenues. La participation active de tous les partenaires est déterminante pour assurer un développement socioéconomique de la zone d'intervention du PADRIR. Cependant, l'accent mis sur le développement du secteur privé est un des gages de durabilité. De même, le renforcement de capacités techniques des différents acteurs intervenant dans le tissu socioéconomique des cinq provinces du PADRIR contribuera, incontestablement, à assurer la durabilité de l'offre des services au-delà du Programme. Dans cette lignée, l'appui à la création des centres d'appui/conseil en gestion (de statut juridique SARL), avec une participation des acteurs concernés dans le sociétariat, constitue un des dispositifs pérennes devant assurer les services techniques aux TPE/PME/PMI accompagnées. A cela s'ajoute l'externalisation, dès le début du Programme, des services d'appui technique, assurés par des conseillers en gestion, formés et suivis par le Programme.

138. Au-delà de l'appui fourni aux jeunes ruraux individuellement, leur organisation et structuration en centres de prestation de services pour les plus motivés est une stratégie visant à renforcer les perspectives de pérennisation de l'offre assurée. La stratégie de combinaison des services financiers aux services non financiers menée de manière concomitante vise, non seulement, à assurer l'adéquation entre offre et demande en services financiers, mais devrait aussi permettre d'assurer une meilleure gestion de la croissance économique attendue, du fait de l'amélioration des techniques culturelles et du développement du secteur privé espéré.

139. Le financement de l'entretien des routes suit la même logique tripartite entre (i) les fonds propres des provinces, (2) des allocations du FONER et (3) une subvention dégressive du Programme sur 2 ans.

140. Un des partenaires clés sera promu par le PADRIR pour assurer le financement des groupes cibles : les COOPEC. Il est recommandé que le dispositif de gestion soit souple pour éviter de peser en termes de coûts de fonctionnement retardant les perspectives d'autonomie des Institutions financières. L'appui du Programme à leur fonctionnement sera dégressif.

3. Risks

H. Project risks and mitigation measures

141. Les risques les plus susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs du PADRIR et la manière de les atteindre (évaluation du niveau de risque : élevé, moyen ou faible) sont présentés à l'annexe 9. Les principaux risques pour lesquels des mesures d'atténuation ont été proposées sont les suivants :

- L'insécurité et la fréquence de résurgence des foyers armés dans certaines régions, notamment dans l'est du pays. Le Programme tirera des leçons de la mise en œuvre du PASA-NK qui a établi une cartographie des risques sécuritaires et sanitaires (en trois couleurs: rouge, orange et rouge) de son rayon d'action et a adopté une démarche de démarrage progressif dans les localités vertes.
- Changement climatique affectant la capacité de production, la productivité et la compétitivité. Pour la sécheresse, des mesures d'adaptation seront envisagées en termes de diffusion de variétés à cycle court, de conseils techniques adaptés pour la maîtrise de l'eau. L'accès à des informations agro-climatiques fiables et actualisées pour les agriculteurs et les entreprises rurales en tant que moyen de prise de décision pour anticiper les événements climatiques extrêmes sera facilité.
- Faible capacité de gestion des équipes de coordination. Les recrutements seront appuyés par un cabinet indépendant, de préférence international, et basés sur la compétence et l'objectivité, en définissant de manière rigoureuse les profils et en assurant le recrutement de personnes qualifiées sur la base de contrats annuels renouvelables moyennant des performances

satisfaisantes.

- L'absence des acheteurs potentiels des principales spéculations ciblées. L'étude de la cartographie des marchés permettra d'identifier les acheteurs potentiels dans les zones d'interventions et hors zone. Le Programme stimulera volontiers l'installation ou le développement des opérateurs privés en amont et en aval des filières agricoles.
- La qualité des infrastructures est affectée par la faible capacité des entreprises, la gestion des contrats et les retards dans la livraison. Des mesures seront envisagées pour le contrat direct et la création de registres régionaux de présélection des entreprises performantes par domaine de compétence. Les entreprises ayant déjà un record satisfaisant avec des Programmes antérieurs ou en cours pourraient se voir attribuer des marchés sur base d'une consultation restreinte ou une entente directe.
- Les fonds de contrepartie ne sont pas mobilisés ou sont décaissés tardivement. Le Programme réduit sensiblement la contrepartie du Gouvernement et la limite à la seule exonération des taxes et droits des douanes sur les biens, services et travaux achetés par le Programme.

142. Une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA. Le risque de gestion financière du Programme est jugé élevé à la conception. Les risques identifiés sont les suivants: Risque que le cofinancement ne se matérialise pas ou se manifeste tardivement; délais d'entrée en vigueur entraînant des problèmes de démarrage; mauvaise gouvernance et gestion financière entraînant des dépenses inéligibles et la suspension du projet; défis de recrutement de personnel qualifié dans un environnement à faible capacité; difficultés de gestion des exigences multiples des bailleurs; mécanismes bancaires complexes. Compte tenu de l'étendue géographique du projet, des avances seront gérées par les unités provinciales et des goulots d'étranglement des décaissements risquent de se produire si le reporting des dépenses à l'UNPC est retardé. Une partie importante du financement du FIDA est prévue pour les services de prestataires étatiques et non. Un suivi rapproché des conventions ou contrats avec ces prestataires sera requis pour mitiger le risque associé.

143. Le risque de délai d'entrée en vigueur devrait être atténué par la forte appropriation et volonté politique manifestées par le gouvernement, ce qui devrait également réduire le risque que les contributions des co-financiers ne se matérialisent pas - le gouvernement a déjà pris des mesures pour demander les cofinancements. Les mesures visant à atténuer les risques en matière de gestion financière consisteront notamment à centraliser la fonction au niveau de l'UNPC ; assurer l'assistance technique pour la mise en place d'un cadre de gestion financière solide, ainsi que pour le recrutement et la formation de personnel financier qualifié et expérimenté qui sera soumis à des évaluations annuelles; l'harmonisation dans la mesure du possible des modèles de reporting financier des différents bailleurs ; la finalisation d'un manuel d'exécution du projet avant le démarrage; le reporting financier multi-bailleur trimestriel; conventions avec les structures étatiques et les contrats avec prestataires basés sur la performance ; suivi rapproché des contrats par le FIDA ; dispositifs d'audit renforcés, y compris un service d'audit interne sous-traité à un prestataire qualifié ; supervision biannuelle.

I. Environment and Social category

144. La zone d'intervention du projet subit les effets liés à i) la perte de la fertilité des terres, la déforestation, perte de la biodiversité et détérioration des infrastructures de production et de connexion aux marchés. De plus l'exclusion des femmes, et jeunes, de même que les peuples autochtones des chaînes de valeurs productifs sont des défis que le projet cherche à relever. L'écosystème, quoi que riche et varié est soumis à une forte pression anthropique. Les campagnes de sensibilisation des petits agriculteurs sur la gestion durable des ressources naturelles ont déjà généré des résultats positifs dans le cadre des projets en cours et à venir. Au regard les espèces menacées dont l'éléphant du forêt, le singe Lesula, le Bonobo, des actions seront prises dans le cadre du projet avec les financements du fond vert pour contenir les menaces et préserver la biodiversité surtout dans les aires protégées

145. Le projet peut avoir, dans une certaine mesure, des incidences environnementales et / ou sociales néfastes sur les populations humaines ou les zones importantes du point de vue environnemental. Cependant, les impacts possibles sont spécifiques à chaque site et aucun n'a été identifié comme étant de nature irréversible et peut facilement être corrigé par des actions préventives et / ou des mesures d'atténuation appropriées. Le projet adoptera la règle de sécurité « Ne pas causer de préjudice » (Cause no harm) comme principe pour faire face aux risques sociaux et environnementaux.

146. En réponse aux risques et enjeux environnementaux majeurs identifiés, les interventions du projet permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion et aux inondations et d'autre part, de faciliter leur accès à l'énergie durable et propre, aux facteurs de production et la mise en marchés des produits agro-sylvo-forestiers et halieutiques en utilisant des infrastructures climato-intelligentes et durables. Selon la catégorisation et les critères environnementaux et sociaux du FIDA, ainsi que les résultats des questions directrices concernant la sélection des risques environnementaux et sociaux, le projet a été classé comme un projet de **catégorie B** d'évaluation environnementale. Cela indique que les impacts négatifs potentiels sont spécifiques aux sites, ne sont pas irréversibles et peuvent être facilement corrigés par des mesures d'atténuation appropriées. Il mettra l'accent sur l'amélioration de la durabilité des actions, en particulier dont les femmes et les jeunes bénéficient dans les domaines de des techniques de productions durables, l'accès aux technologies et au financement. L'inclusion des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et personnes avec handicaps, ainsi que d'autres catégories vulnérables liées aux guerres passées dans la zone du projet (ex combattants, enfants soldats, femmes victimes des violences sexuelles, déplacés et retournés) devrait permettre de répondre aux tensions sociales et par-delà, renforcer la cohésion sociale

147. Les risques environnementaux et sociaux et les impacts du projet devraient être généralement positifs, modérés et faibles à l'échelle, la plupart du temps spécifiques au site, et donc facile à gérer. Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles qui favorisent l'utilisation plus efficace des ressources en eaux et du sol, et encourageant la foresterie et l'agroforesterie.

148. Globalement, le projet aura des impacts environnementaux et sociaux positifs grâce à l'introduction de technologies agricoles améliorées pour augmenter la productivité et à l'amélioration des performances agricoles.
149. Les activités du projet ne devraient pas entraîner de déplacement physique des populations avec la réhabilitation de pistes rurales dont les tronçons identifiés sous le financement du FIDA sont tous inférieurs à 10 km. Les routes financées par OFID et BADEA sur un total de 1300 km seront supervisées directement par la BADEA avec application de leur mesures de sauvegardes environnementales (FADES).

J. Climate Risk classification

150. Le Projet est classé à « **risque climatique modéré** » au regard des projections climatiques et scénario futures. La pluviométrie devrait augmenter avec sûrement des crises d'inondations, de sécheresse, de baisse du niveau de la nappe phréatique etc.). Le bassin du Congo représente un puits de stockage du carbone mondial et les changements climatiques impactent sur ses capacités de séquestration de carbone.
151. Les risques de changement climatique et les risques de catastrophe en RDC sont principalement liés aux précipitations, avec inondations et impossibilité d'accéder aux zones de production et aux marchés pour écouler les produits. Les autres risques concernent : i) la réduction de la quantité et qualité de l'eau des sources superficielles dues au taux élevé de l'évaporation, et réduction de la qualité des eaux de surface due à la pollution; ii) Risques sur l'agriculture : changement de la fertilité des sols et de la productivité agricole due à la hausse des températures, diminution de l'accès aux marchés due à la détérioration des routes, mutation du calendrier agricole pour le semis et la récolte ; iii) Risques sur les écosystèmes: potentielle augmentation du couvert végétal dans certains endroits, changement de la composition des espèces forestières, perte ou déplacement des habitats en dehors des zones protégées, conflit entre la faune sauvage (les espèces protégées notamment) avec les humains, diminution de la biodiversité en cas de non adaptation des espèces sensibles au changement climatique ; iv) Risques sur la santé humaine à cause de la prolifération des vecteurs des maladies (moustiques et malaria) due à l'élévation des températures et l'aménagement des routes
152. Vu que tous les modèles s'accordent sur la poursuite de la hausse des températures dans le futur et une augmentation des précipitations, le projet prévoit en réponse, de mettre en place toutes les mesures d'atténuation avec des actions concrètes à travers le projet Cœur vert du Congo. Le projet devrait contribuer à réduire 914 339 t CO₂-eq sur 20 ans.
153. En outre, la mobilisation d'un cofinancement du Fonds vert climat va permettre de renforcer les activités du projet en lien avec la résilience au changement climatique. Aussi le projet contribuera à prévoir les évolutions climatiques à travers la production et diffusion des informations météorologiques pour prévenir/anticiper les crises (SIG/télédétection) et fera la promotion des technologies adaptées permettant aux producteurs/trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique. Les ménages seront encouragés à diversifier leurs sources de revenus.
154. A travers ces financements supplémentaires qui seront mobilisés, Le PADRIR dispose d'un spécialiste en Changement Climatiques et Gestion des Ressources Naturelles. Les capacités des acteurs locaux seront renforcées sur le suivi et la surveillance environnementale des projets et la lutte contre les changements climatiques. Par ailleurs tous les contrats des entrepreneurs comprendront des clauses sociales et environnementales exécutables, et la prise en compte de solutions de construction tenant compte du climat, notamment pour les structures de marché.

4. Implementation

K. Organizational Framework

a. Project management and coordination

155. Le Ministère de l'agriculture (MINAGRI) sera le ministère de tutelle technique du PADRIR. La coordination sera assurée par une Unité Nationale de Coordination de Programme (UNCP) à laquelle le gouvernement accordera l'autonomie de gestion administrative et financière. Elle aura un rôle de coordination, de facilitation, d'élaboration de la stratégie générale, de passation des marchés, de programmation et de suivi évaluation et de suivi du flux financier. Elle sera basée à Kinshasa et disposera de deux Unités Provinciales de Coordinations (UPC) qui seront installées à Kindu et Mbuji Mayi. Chaque UCP sera relayée par des antennes relais qui seront installées dans les bassins de production ou les agglomérations urbaines les plus proches.
156. Le Comité national de pilotage (CNP), présidé par le secrétaire général du MINAGRI, comprendra les secrétaires généraux des ministères suivants: développement rural (co-président); finances; éducation; pêche et élevage; santé; infrastructures, travaux publics et reconstruction; genre, famille et enfants; protection de l'environnement; budgets; industries; les ministres provinciaux de l'agriculture des 5 provinces; les représentants des Organisations Professionnelles paysannes et du secteur privé. L'UNCP assurera le secrétariat du CNP. Il se réunira au minimum deux fois par an pour examiner et approuver les programmes, budgets et rapports annuels du projet.
157. Le CNP sera appuyé par le comité technique de suivi interministériel des projets FIDA (TASK FORCE). Un cadre de concertation et de coordination des activités des bailleurs intervenants dans la mise en œuvre du projet sera mis en place.
158. Au niveau provincial, il sera établi un comité provincial de suivi et de coordination (CPSC) établi par un arrêté du Gouverneur et Présidé le Ministre provincial de l'agriculture. Le CPSC aura un rôle consultatif, de participation et de pré-validation des stratégies opérationnelles, des plans d'actions et des activités des UPC, avant leur soumission pour consolidation à l'UNCP et

pour validation par le CNP.

159. Le Ministère Provincial de l'Agriculture et Développement Rural (acronyme) assurera le suivi des activités du programme à travers des missions de suivi périodiques, le processus de validation de la planification et des résultats du Programme. Il veillera à (i) assurer les complémentarités avec les autres projets actifs dans la province et ceci dans le cadre du Comité provincial de suivi et de coordination, (ii) faciliter le travail des services techniques et d'encadrement des petits producteurs au niveau de la province et des entités territoriales décentralisées (iii) prendre les dispositions nécessaires à l'amélioration de l'effectivité du Programme notamment les questions d'exonération de taxes, l'allègement de la fiscalité et la parafiscalité provinciale sur le commerce et les exportations des produits agricoles, et l'application de l'édit provincial relatif à la gestion des terres coutumières et autres terres.

160. Approche stratégique

161. L'environnement social et institutionnel dans les quatre (4) provinces ciblées et les leçons tirées de l'exécution des autres Programmes financés par le FIDA en RDC (PIRAM, PAKIN, PRAPE, PRAPO, PASA-NK) et d'autres partenaires techniques et financiers, conduisent à adopter les principes et les stratégies d'intervention suivants : i) Consolidation des acquis des Programmes FIDA et mise à échelle progressive dans trois (3) autres provinces (Lomami Kasai oriental, Kasai central). ii) Adoption d'une approche 4 P (partenariat, public, privé, producteurs) dans l'accès aux services financiers de proximité et le développement de la finance inclusive. iii) Adoption d'une approche "développement rural " basée sur le désenclavement, l'aménagement des bassins et des investissements économiques et sociales au niveau des bassins avant d'engager des actions de structuration et de développement des chaînes de valeur. Dans cette optique, les trois premières années de mise en œuvre du Programme seront consacrées aux actions de désenclavement, d'investissement dans les infrastructures de base et d'attraction et structuration des acteurs des filières. Et les trois dernières années seront alors consacrées aux actions relatives au développement des chaînes de valeur dans une approche de marché bien établie; iii) Synergie avec les interventions du Gouvernement et des autres partenaires particulièrement avec la Banque mondiale qui compte élargir ses interventions dans les provinces voisines du Kasai; iv) Adoption d'une approche d'intervention souple, permettant des révisions régulières des Programmes de travail et budgets annuels (PTBA), issues du dialogue permanent entre le Programme, les bénéficiaires et les différents prestataires chargés d'exécuter les activités; v) Adaptation/atténuation des risques climatiques susceptibles d'affecter l'impact des actions du Programme ; vi) Prise en compte de l'approche équité entre genres et inclusion des jeunes, des femmes et des peuples autochtones dans la mise en œuvre des différentes composantes.

162. Partenaires de mise en œuvre.

163. L'exécution de PADRIR reposera sur un dispositif d'appui à la mise en œuvre comprenant : (i) la collaboration institutionnelle avec les services techniques de l'état (STE) particulièrement en provinces ; (ii) le partenariat stratégique avec les PTF et autres Programmes ; (iii) les prestations axées sur la performance avec des opérateurs d'appui technique et des ONG.

164. *Collaboration institutionnelle.* Pour la mise en œuvre du Programme et pour sa durabilité, la participation des services étatiques est nécessaire pour assurer leurs fonctions régaliennes notamment dans l'observation et le développement des normes. Le ministère de l'agriculture, le Ministère du Développement rural et le Ministère de l'élevage et pêche seront mobilisés à travers leurs inspections provinciales (respectivement IPAPEL, IPDR), pour accompagner le Programme pour le système semencier (SENASEM, INERA), pour la dissémination des technologies (SNV, SENAQUA), pour les intrants (SENAFIC), l'hydraulique rurale (SNHR), les normes des entrepôts et autres constructions rurales (SNHA), la mécanisation agricole (SNMA), les normes et le contrôle des pistes de desserte agricole (DVDA), l'animation coopérative (SNCOOP), ... Le ministère des infrastructures, travaux publics et reconstruction pour les routes nationales et provinciales, le Ministère de la santé pour l'investissement dans le secteur, le PRONANUT pour la mise en place d'un programme nutritionnel, le ministère de l'EPSP pour la construction et le fonctionnement des écoles. Le ministère de l'industrie et le ministère du commerce extérieur pour les normes et standards des produits et technologies agricoles (à travers l'OCC). Le ministère des affaires foncières et le Ministère du genre apporteront leur contribution transversale sur les deux thématiques de leurs attributions. Les gouverneurs des provinces, les administrateurs des territoires, les chefs des secteurs et les chefs coutumiers pour un environnement politique favorable à la mise en œuvre des activités du Programme et assurer un véritable ancrage local afin de garantir la durabilité et la réussite des interventions.

165. Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante Infrastructures rurales, le PADRIR va établir un partenariat constructif avec les services suivants: (i) l'Office des routes pour les études de faisabilité et l'exécution des travaux de réhabilitation des routes nationales, provinciales et des ponts de grande portée; (ii) la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) pour la surveillance, le contrôle, l'exécution des études sans oublier la formation des CLER et des Opérateurs locaux ; (iii) la Division provinciale des ITP pour la coordination, le contrôle et la réception des travaux d'infrastructures ; (iv) le Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) interviendra dans les travaux de forage et des sources d'eau potable ou le processus d'adjudication de PME pour ces travaux; (v) la REGIDESO pour le volet adduction d'eau potable et réseau de distribution dans les agglomérations de grande taille ; (vi) le FONER (Fonds National d'Entretien Routier) pour son importance dans la pérennisation et durabilité des pistes et routes et autres ouvrages routiers réhabilités au travers du financement qu'il accorde ; (vii) la régie provinciale du « cantonnement » manuel (RECAM) pour l'entretien des routes dans le Maniema ; (viii) les inspections provinciales de la santé pour la réhabilitation des dispensaires; ix) les PROVED pour la réhabilitation des infrastructures éducationnelles; (x) l'agence congolaise de l'environnement, les coordinations provinciales de l'environnement, l'institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et la Direction du développement durable pour les activités en lien avec l'environnement et le changement climatique.

166. **Prestations axées sur la performance.** Le Programme contractualisera avec des opérateurs spécialisés (Entreprises, ONG, OPF) sur différentes opérations : faisabilité technique ; facilitation pour la mise en œuvre de proximité ; formation des acteurs, assistance en maîtrise d'ouvrage. Le recours aux prestations spécialisées sera motivé par la nécessité de garantir l'efficacité dans la mise en œuvre et de tirer profit de leur savoir-faire et de leur réseau de relations et de compétences pour obtenir des résultats de qualité, Cela permettra aussi d'accélérer certaines prestations et de gagner en efficience. A cette fin, PADRIR se servira le cas échéant du fichier des prestataires du PIRAM, du PAKIN, du PASA-NK et d'autres intervenants crédibles dont

les états de services sont jugés satisfaisants.

b. Financial Management, Procurement and Governance

167. Compte tenu des risques identifiés (voir section 3H), la fonction de gestion financière sera centralisée au niveau de l'UNPC. Une assistance technique sera fournie pour assurer le recrutement et le renforcement des capacités d'un personnel suffisamment qualifié et expérimenté. Les plans comptables et modèles de reporting financier des différents bailleurs seront harmonisés dans la mesure du possible afin de simplifier la gestion comptable et financière. Des comptes bancaires distincts pour les différentes sources de financement seront ouverts aux niveaux central et provincial, et un logiciel intégré de gestion comptable multi-bailleurs sera utilisé, afin d'éviter le risque de double comptabilisation des dépenses. Des comptes opérationnels seront ouverts au niveau des deux unités provinciales. Ces comptes seront opérés sous le principe de la double signature (coordonnateur provincial et chef comptable), pour la gestion d'avances octroyées par l'UNPC. Le manuel des procédures, approuvé par le FIDA, sera prêt à être adopté au démarrage du projet. Des mesures d'audit renforcées seront adoptées, y inclus des services d'audit interne sous-traités à un prestataire de service qualifié. L'audit annuel des comptes du programme tiendra compte des différentes sources de financement. La non-objection du FIDA sera requise pour les contrats et/ou conventions avec prestataires de service et/ou structures étatiques, qui seront basés sur la performance. Ceux-ci contiendront des clauses relatives à l'audit, et tiendront compte des normes anti-corruption du FIDA adoptées en décembre 2018, qui prévoient l'inclusion de clauses spécifiant que le FIDA est compétent pour conduire des enquêtes et imposer des sanctions en cas de pratiques répréhensibles. L'UNPC sera tenu à soumettre des rapports financiers intermédiaires consolidés trimestriels au FIDA et autres bailleurs pour vérification lors des missions de supervision semestrielles. Les normes internationales de comptabilité et d'audit seront utilisées.

168. Passation des marchés.

169. Les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants nécessaires au Programme et financés sur ses ressources seront livrés conformément à la loi relative à la passation des marchés en vigueur en RDC (Loi 10/010 du 27 avril 2010), ses décrets d'application et ses amendements, pour autant que les dispositions de cette loi soient compatibles avec celles du FIDA (IFAD's Project Procurement Guidelines and Handbook 2010). Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du PADRIR seront cohérentes avec le cadre national. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics elles seront celles d'appel d'offres. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc. Au démarrage du programme, le plan de passation des marchés relatif aux dix-huit premiers mois de mise en œuvre, condition préalable de décaissement, sera actualisé par la Coordination du Programme et soumis à la non objection du FIDA.

170. Le Programme PADRIR appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence : (i) par l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des OP pour la mise en œuvre des plans d'affaires des partenariats productifs; (ii) à travers le dispositif de suivi des OP de leurs statuts et règlements intérieurs, notamment en ce qui concerne le renouvellement des organes élus; et (iii) le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés; (iv) par le recours à un ou des assistants en maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation des infrastructures rurales.

171. Le Programme PADRIR appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence : (i) par l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des OP pour la mise en œuvre des plans d'affaires des partenariats productifs; (ii) à travers le dispositif de suivi des OP de leurs statuts et règlements intérieurs, notamment en ce qui concerne le renouvellement des organes élus; et (iii) le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés; (iv) par le recours à un ou des assistants en maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation des infrastructures rurales.

L. Planning, M&E, Learning, KM and Communication

a. Planning, M&E, Learning, Knowledge Management and Communication

172. Suivi et Evaluation.

173. Le Programme attachera une grande importance aux fonctions de suivi et évaluation essentielles pour un pilotage stratégique et opérationnel afin d'apporter les éléments d'information nécessaires pour les ajustements tout au long de la mise en œuvre. Ce système reposera sur des évaluations internes et externes périodiques qui nécessitent : i) les enquêtes de référence et les enquêtes d'impact, ii) les outils de gestion des bases de données, les tableaux de bord, les documents de synthèse, les études spécifiques et le système de communication (rapports).

174. Les tableaux de bord et les rapports d'exécution des PTBA seront transmis et traités au niveau de la coordination nationale. Le cadre logique permettra d'assurer le suivi des indicateurs de résultats à travers l'évaluation des indicateurs propres à chaque composante.

175. Compte tenu du contexte de mise en œuvre difficile (post-suspension du portefeuille FIDA), les missions de supervision du FIDA seront plus fréquentes (au moins deux missions par an). Dans le domaine du S&E, le Programme financera: (i) les dispositifs de S&E au niveau de la coordination nationale et des coordinations provinciales; (ii) l'élaboration d'un manuel approprié de S&E qui articule les deux niveaux de coordination; (iii) la formation des acteurs à son utilisation; (iv) la mise en place d'un SIG au niveau de la coordinations nationale et des coordinations provinciales ; (v) l'appui méthodologique et l'équipement des coordinations nationale et provinciale dans le domaine du S&E et du SIG.

176. Pour l'efficacité du SSE du PADRIR, et sur la base des leçons apprises dans différents Portefeuilles du FIDA, le personnel affecté au SSE bénéficiera dès la première année du Programme de formation et de certification PRIME récemment adopté par le FIDA. Le programme de formation du personnel et de perfectionnement du personnel du Programme intégrera le volet PRIME

avec les deux modules obligatoires relatifs aux principes fondamentaux du suivi-évaluation. Par ailleurs le Programme aura recours à une assistance technique internationale ou nationale pour l'aider à mettre en place le dispositif et à en assurer son appropriation par l'équipe dédiée.

177. **Communication, capitalisation, gestion des connaissances.** La démarche du PADRIR consistera de : a) favoriser la concertation entre acteurs des chaînes de valeur ; b) appuyer la gestion des savoirs : la collecte, le traitement et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des chaînes de valeur ; c) favoriser le dialogue sur les politiques sectorielles avec les autorités nationales et provinciales.
178. Le PADRIR développera dès le démarrage un plan de gestion des savoirs et de communication. Le Programme s'attachera à intégrer dès son démarrage dans le Progiciel du SSE une bibliothèque électronique qui permettra de stocker les différentes documentations à des fins d'utilisation interne. Cette bibliothèque sera alimentée par : (i) les produits de gestion des savoirs développés, ainsi que (ii) tous les documents pertinents relatifs au Programme tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de Programme, les documents sur les provinces d'intervention, les textes sur la décentralisation.
179. Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA.
180. **Dialogue politique.** Le Programme mettra en place un espace de concertation installé au niveau provincial qui servira de lieu de discussions et d'échanges entre les acteurs (nationaux, provinciaux, responsables de Programme, OPF, secteur privé). Le dialogue sur les politiques sera centré sur (i) les politiques et les investissements requis pour favoriser le développement des chaînes de valeur (pistes, ouvrages, marchés, finance inclusive, accès au foncier, facilités aux agriculteurs familiaux, etc.) ; (ii) identifier les études à entreprendre en vue de préparer le dialogue avec les autorités publiques ; et (iii) sur la base de ces études et de la concertation, formuler des recommandations sur les améliorations à apporter à l'environnement politique, législatif et réglementaire en vue de favoriser le développement des chaînes de valeur.

b. Innovation and scaling up

181. En prenant en compte les conditions agro-écologiques de chaque province, PADRIR mettra à l'échelle les activités pertinentes de PIRAM et PAKIN, et les acquis et leçons de PRAPE et PRAPO: i) les activités relatives à l'organisation de la chaîne de valeur riz, manioc, maïs, maraîchage; ii) le mode de réhabilitation et d'entretien des pistes; iii) l'implication des agro-multiplicateurs dans l'organisation de la filière semencière qui a permis au PIRAM d'améliorer les rendements et la production de riz, de maïs et de manioc; iv) les partenariats commerciaux avec les agro-industries et autres entreprises (minières) pouvant servir de garantie pour obtenir les prêts auprès des institutions financières; v) les PPP dans la production et la commercialisation des semences; et vi) la valorisation des bas-fonds.

M. Implementation plans

a. Implementation readiness and start-up plans.

182. Conçu pour prendre le relais du PIRAM en mettant à l'échelle les acquis les plus pertinents, PADRIR devrait pouvoir démarrer ses activités rapidement, suivant une planification qui assure une transition sans rupture entre les deux Programmes dans le Maniema. Cette transition couvre la période d'achèvement et de clôture du PIRAM (fin 2019). Un plan de démarrage est alors envisagé pour faciliter la transition. Il requiert un accord conjoint Gouvernement – FIDA pour son exécution prioritaire. Ce plan permettra de réaliser par ailleurs certaines conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement.
183. **Le plan de démarrage** inclut : i) la mise en place de l'équipe de l'UNCP et des UPC sur une base compétitive en ayant recours aux services d'un cabinet international ; ii) la réalisation des études de références approfondies dans chaque province ciblée y compris les études thématiques (études de marché, études des pistes, études des infrastructures éducatives et sanitaires, études d'évaluation des ressources en eaux souterraines; iii) l'identification des pistes et ouvrages de franchissement dans les bassins de production; iv) l'approbation par les autorités locales et le comité de pilotage du choix des bassins de production et des pistes à réhabiliter; (v) l'élaboration du PTBA et du PPM de 18 mois; vi) la mise à jour du manuel de gestion administrative et financière, du manuel de suivi-évaluation; et (vii) la préparation des dossiers techniques pour l'acquisition des moyens logistiques indispensables au démarrage du Programme.
184. **Plan de mise en œuvre et phasage.** Les activités seront mises en œuvre suivant un plan de phasage incluant : (i) des activités qui permettent de mobiliser des ressources démarrer avant la ratification de l'accord de financement Principal (mise en place du système de gestion, du système de Suivi-Evaluation, recrutement des opérateurs et du personnel additionnel et préparation des marchés des infrastructures); (ii) des activités de consolidation qui commenceront dès la première année couverts par le PIRAM et le lancement des activités d'infrastructures (1530 km de routes; 180 forages et sources d'eau potable, 68 dispensaires/centres de santé/hôpitaux , 35 centres d'éducation, au moins 70 écoles) dans les 3 premières années (iii) des activités de structuration des chaînes de valeurs (manioc, riz, maïs, arachide, niébé, soja) et diversification des revenus (maraîchage, aquaculture, aviculture, apiculture, élevage de porcs et autres pour dont les préparatifs commenceront en deuxième année, et d'accéléreront sur les 4 dernières années après que les infrastructures soient en place. Les activités du PADRIR se densifieront dans les quatre dernières années de mise en œuvre afin de valoriser les infrastructures levier de base pour la production et le développement des filières. Les missions de supervision rapprochées et d'appui à la mise en œuvre permettront d'aviser le cas échéant sur les ajustements requis.

185. **Tableau du plan de mise en œuvre du PADRIR**

Volets d'activités	1 an	an 2	an 3	an 4	an 5	an 6	An 7	Partenaires	Contrôle
Infrastructure and structuration									
· Consolidation des activités sur PIRAM	x	x	x					UGP, communautés locales et partenaires	Min(Env., Elev. Agri.), Autorités locales
· Routes OFID	x	x	x					Communautés, UGP et entrepreneurs , office des routes	Min (Env., Agri.)transp. Autorités locales
· Route BADEA	x	x	x					Communautés, UGP et entrepreneurs , office des routes	Min (Agri.). transport Autorités locales
· Réhabilitation routes IFAD	x	x	x					Communautés, UGP et entrepreneurs , office des routes	Min (Agri.), Transport Agence de l'environnement Autorités locales
· Construction de 180 forages et sources d'eau potable	x	x	x					Communautés, UGP et entrepreneurs ,	Min (Env., foret Agri.) Autorités locales
· 68 dispensaires/centres de santé/hôpitaux	x	x	x					Communautés, UGP et entrepreneurs , ministère de la sante	Min ., Agri.) Autorités locales
· 35 centres d'éducation au moins 70 écoles	x	x	x					Communautés, UGP et entrepreneurs , ministère de l'éducation	Min Agri, Education , UGP
Technical assistance in agriculture and value chains									
· Pratiques (agroforesterie, rotation et association culturale, agriculture de conservation qui permettent de								Communautés rurales, UGP et entrepreneurs , ministère de l'éducation	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
· Activités préparatoires dans les 3 nouvelles provinces	x	x	x						

1. · Promotion de pratiques agricoles pour une productivité accrue tout en préservant les sols, notamment la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) seront introduites et promues.			x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
2. · Accès aux intrants de production ; 2) l'accès aux équipements et matériels agricoles adaptés ; 3) la promotion des techniques culturales raisonnées respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique et		x	x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
3. · Accès aux intrants de production (semences, engrais et aux produits phytosanitaires et l'appui-conseil).		x	x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
4. · Valider et introduire des variétés améliorées, à haute valeur nutritive et résistantes au stress hydrique et maladies.		x	x					Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
5. · Accès aux équipements et matériels agricoles adaptés 6. · (motoculteurs, tracteurs, traction animale, semoir, faucheuse, batteuse vanneuse, pulvérisateur, sarclouses, récolteuses...).			x	x				Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (equipment rural Agri., Env) Autorités locales
7. · Promotion des techniques culturales raisonnées respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique.			x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
8. · Transformation post-récolte principalement du riz, du manioc et du maïs, et des produits agricoles des deux autres groupes (sécurité alimentaire et nutritionnelle, et diversification des revenus)			x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
9. · Amélioration des techniques de transformation respectueuses de l'environnement et de gestion durable des déchets		xx	x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	

10. · Mise en place des centres communautaires ou privés de transformation des produits agricoles pour la production de la farine de haute qualité, la farine fermentée et l'alimentation du bétail;		x	x	x				Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
11. · Diversification des produits et sous-produits à base de cultures ciblées comme la farine panifiable de manioc et du maïs, des beignets et gâteaux à base de manioc, maïs et riz, la production de l'amidon, etc.;			x	x	x			Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
12. · Introduction de nouvelles technologies de conservation adaptées pour diminuer les pertes post-récoltes (silos, sacs hermétiques de type Zéro Fly ou PICS, ...);			x	x	x			Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
13. · Réalisation d'études sur les chaînes de valeur ciblées et organisation de discussions des groupes focaux, développement d'un modèle d'affaires inclusif pour ces chaînes ; introduction d'un système de certification de qualité de produits	x	x						Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
14. · Initiation à la gestion et au recyclage des déchets de transformation : une attention			x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
15. · Appui à la mise aux normes climatiques et environnementales, formation technique, et la maintenance des bâtiments et des équipements de transformation et de conservation des produits agricoles.			x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales Min (foret., Agri., Env) Autorités locales
16. · Structuration et renforcement des capacités des opérateurs de marché en amont et en aval de la production agricole		x	x	x	x	x	x	Communautés rurales, UGP et autres partenaires	Min (foret., Agri., Env) Autorités locales

b. Supervision, Mid-term Review and Completion plans.

186. Les missions de supervision et de suivi seront assurées directement par le FIDA, avec la participation de la partie nationale, à raison de deux missions de supervision par an. La supervision de PADRIR sera régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du Programme. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des Programmes, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Programme dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du Programme à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement des dossiers d'appel

d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

187. En plus des missions normales de supervisions et d'appui à la mise en oeuvre mentionnées ci-dessous, il est prévu une revue "interphase" qui sera organisée au deuxième semestre de l'année 3 pour faire le point des progrès sur les travaux de désenclavement (composante 2) et sur les activités préparatoire de la composante 1. Cette mission se prononcera sur le passage à la phase 2 (plein régime du projet avec toutes ses sous composantes, y compris structuration des filières) en fonction : i) de l'atteinte des objectifs fixés pour le passage en phase 2 en termes de désenclavement routier (en particulier réhabilitation des axes principaux) et ii) des résultats des activités préparatoires de la composante 1. Sur ces points on définira un minimum d'"indicateurs déclencheurs" objectivement vérifiables. La revue interphase se prononcera non seulement sur le passage à la phase 2 en année 4 (ou au contraire retarde) mais aussi sur la validation des "bassins" et "sous-bassins" de production et des filières à développer dans cette phase 2.
188. La revue à mi-parcours "interphase" sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement au milieu de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du Programme et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Elle fera le point des progrès sur les travaux de désenclavement (composante 2) et sur les activités préparatoire de la composante 1. Cette mission se prononcera sur le passage à la phase 2 (plein régime du projet avec toutes ses sous composantes, y compris structuration des filières) en fonction : i) de l'atteinte des objectifs fixés pour le passage en phase 2 en termes de désenclavement routier (en particulier réhabilitation des axes principaux) et ii) des résultats des activités préparatoires de la composante 1. Sur ces points on définira un minimum d'indicateurs déclencheurs" objectivement vérifiables. La revue interphase se prononcera non seulement sur le passage à la phase 2 en année 4 (ou au contraire un retardement) mais aussi sur la validation des "bassins" et "sous-bassins" de production et des filières à développer dans cette phase 2. Les jalons d'indicateurs de passage à la phase 2 seront définies lors du démarrage du programme.
189. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du Programme (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du Programme. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du Programme seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement et le FIDA prépareront ensemble les termes de référence de cette revue.
190. La mission d'achèvement assortie d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du Programme. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PADRIIR sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du Programme et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du Programme, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du Programme (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre. Sur cette base, le FIDA organisera une mission de revue d'achèvement qui consacrera la clôture du Programme.

Footnotes

Executive Summary

[1] Arcadius Denis Domingo, Rural Finance and Entrepreneurship Specialist (by delegation of Mr. Jonathan Agwe, Senior Regional Specialist Rural Finance, Markets and Entrepreneurship/Senior Technical Advisor-Project PTL); Michel Disonama, economist and financial analyst; Mr. Nzola Meso Timothée Mahungu, IITA Agronomist, specialist in value chains; Ms. Hager Baklouti, Rural Finance Specialist; Mr. Ba Samba-Diom, Financial Management Specialist;; Mr. Ephraim B. Gubandja, CPO Office IFAD, Kinshasa; Mr. Ilanga Jean Pierre, infrastructure specialist; Mr. Amathe Sene Pathé, Environment and Climate Change Specialist ECG/IFAD; Mr. Zeph Kivungi, Environmental and Climate Change Specialist, ASCENT; Mr. Barthelémy Chebuluzi Tapo, ECC focal point/Ministry of Agriculture. The Congolese government was represented on the team by: Mr. Zénon Freddy Falanga, National Inspector, Ministry of Agriculture; Mr. Dombele Kashishi, CDU/Ministry of Agriculture; Mr. Mikwari Charles, infrastructure/ITPR specialist; Mr. Louis Imwine, DEP/Ministry of Agriculture, Siki Siki Emmanuel, Ministry of Finance.

[2] 330,800 people benefiting from improved agricultural services and inputs are included in the total project outreach of 2'464,000 inhabitants.

[3] Young people and women are included in the 330,800 beneficiaries (household members) from agricultural inputs and services.

Résumé

[4] Les 330.800 personnes bénéficiaires des services et intrants agricoles améliorés font partie de la cible globale du programme estimée à 2'464,000 habitants

[5] Les 2.000 jeunes et les 1.600 femmes font partie des 330,800 (membres des ménages) bénéficiaires des services et intrants agricoles améliorés.

[6] Chacune des pistes et routes ne dépasse pas 10 km et connectent les villages enclavés au principale route qui relie les zones enclavées des chef-lieu de province

Rationale for IFAD involvement

[7] IOE, République démocratique du Congo, Evaluation de la stratégie et du programme de pays, 2016, section 98, p.30.

Target group

[8] A raison de 6 personnes par ménage.

Programme Description

Objectifs. Zones d'intervention et Groupe cible

[9] Les 330.800 personnes bénéficiaires des services et intrants agricoles améliorés font partie de la cible globale du programme estimée à 2'464,000 habitants

[10] Les 2.000 jeunes et les 1.600 femmes font partie des 330,800 (membres des ménages) bénéficiaires des services et intrants agricoles améliorés.

Components

[11] La description des activités et des modalités de mise en œuvre sont détaillées dans le manuel de mise en œuvre en annexe 8 (Volume séparé).

Sub-component 1.1

[12] Les superficies emblavées ne dépassent pas 100 ha par lot.

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 1: Logframe

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project

Logical Framework

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach Nombre des bénéficiaires indirects du programme dans les provinces du Maniema, Lomami, Kasai Oriental et Kasai Central	1 Persons receiving services promoted or supported by the project				Enquêtes de référence		PMU team	The average household size in the project areas is set at 6 members per household. For the 2000 young beneficiaries the household size is considered 1.
	Total number of persons receiving services		1230000	2464000				
	Male			40				
	Female			60				
	Young			35				
	1.a Corresponding number of households reached					2		
	Women-headed households			103083				
	Households		206166	412333				
	1.b Estimated corresponding total number of households members							
	Household members		1230000	2464000				
Project Goal Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la sécurité alimentaires et nutritionnelles et de la résilience climatique	Nombre d hommes et de femmes ayant amélioré la situation économique en termes de revenus (20%), de la diversité alimentaire (d une phase) et de la nutrition							Instability of the political and economic situation - Government's ongoing support to the project
	Household members - Number of people		150000	330800				
	Pourcentage d hommes et de femmes dont la résilience s est renforcée							
	Males			40				
	Females			60				

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Development Objective Améliorer durablement les conditions et infrastructures de base permettant d'accroître la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur autour de 3 groupes de spéculations agricoles	Nombre de bénéficiaires ayant amélioré leur productivité de 50% relative aux chaînes de valeur identifiées							
	Beneficiaries	0	19880	56800				
	Rapport prix produits locaux/prix produits importés							
	Ration local and imported products	1.1	1	0.9				
	1.2.8 Women reporting improved quality of their diets							
	Percentage		20	50				
Outcome L'intensification de la production et la promotion des systèmes de cultures résilientes sont atteintes	1.2.4 Households reporting an increase in production							Climate, phytosanitary and pest shocks destroying crops
	Women-headed households		4970	14200				
	Non-women-headed households		14910	42600				
	Households		19880	56800				
	3.2.2 Households reporting adoption of environmentally sustainable and climate-resilient technologies and practices							
	Women-headed households		4970	14200				
	Non-women-headed households		14910	42600				
	Households		19880	56800				
Output Accès durable aux semences sélectionnées, aux intrants, équipements et matériels agricoles adaptés	1.1.3 Rural producers accessing production inputs and/or technological packages				Rapports d'activité	Annuel	UGB et son unité provinciale	Availability of qualified companies. Mobilization of beneficiaries
	Females		11172	31920				
	Males		7448	21280				
	Young		6517	18620				
	Not Young		12103	34580				
	Indigenous people		931	2660				
	Non-Indigenous people		17689	50540				

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
	Total rural producers		18620	53200				
	Nombre de producteurs ayant accès durable aux semences							
	Total rural producers		18620	53200				
	Nombre de filières semencières opérationnelles							
	Filières semencières		9	9				
Output Promotion des techniques culturales respectueuses de l'environnement	% de ménages adoptant des pratiques résilientes au changement climatique et respectueuses de l'environnement							Availability of competent support services
	Household		14896	45440				
	Households		35	80				
Outcome Les capacités post-récoltes et de mise en marché des produits sont améliorées	% d augmentation des quantités transformées respectant les normes de qualité							- Qualifications of the partners - Sale at remunerative prices
	Taux de croissance des produits transformés		25	50				
Output Les techniques innovantes de transformation durables sont disponibles	Nombre de personnes formées aux activités post-récolte et de transformation durables							Quality of services rendered by partner agri-food units
	Rural Producers		19880	56800				
Output L'accès durable des producteurs et transformateurs au marché est amélioré	Nombre de partenariats commerciaux signés entre petits producteurs et opérateurs privés							-Availability and qualification of mobilized experts - Existence of a remunerative market for the target sectors
	Nombre de contrats		250	500				
Outcome Renforcement des capacités techniques des OP/OPF et des services étatiques et d'autres acteurs	2.2.4 Supported rural producers' organizations members reporting new or improved services provided by their organization				Rapport d'activités	Annuel	UGB et son unité provinciale; services d'appui	
	Number of POs		640	768				
	Total size of POs		16000	19200				

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
	Males		3840	7680				
	Females		5760	11520				
	Indigenous people		480	960				
	Non-Indigenous people		9120	18240				
Output Les capacités techniques des OP/OPF sont renforcées	2.1.3 Rural producers' organizations supported							
	Rural POs supported		640	768				
	Total size of POs		16000	19200				
Output Les capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux sont renforcées	Niveau de satisfaction des producteurs utilisateurs des services publics							
	Taux de satisfaction		35	80				
Outcome Les infrastructures de desserte agricole, de marché, d'énergie renouvelable et sociales sont disponibles en bon état, et accessibles	2.2.6 Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities							
	Households reporting improved physical access to markets		143733	410666				
	Size of households							
	Women-headed households							
	Non-women-headed households							
	Households reporting improved physical access to markets							
	Households reporting improved physical access to processing facilities							
	Households reporting improved physical access to storage facilities							

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Output Les pistes rurales et ouvrages d'arts prioritaires sont réhabilités	2.1.5 Roads constructed, rehabilitated or upgraded							Disponibilité des entreprises qualifiées
	Length of roads		1040	1530				
	Organizations		104	153				
Output Les infrastructures de marchés sont réhabilitées et/ou construites	2.1.6 Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated							
	Market facilities constructed/rehabilitated		16	16				
	Processing facilities constructed/rehabilitated		10	35				
	Storage facilities constructed/rehabilitated		10	35				
Output Les infrastructures d'énergie renouvelable sont installées	Nombre d infrastructures d'énergie réhabilitées et/ou construites							
	Small solar or hydropower		5	14				
Outcome Les infrastructures sociales respectueuses de l'environnement sont disponibles	Number of HHs accessing social infrastructures (schools; health centers; water infrastructures)							
	Number of HHs accessing social infrastructures		10500	30000				
Output Les infrastructures d'accès à l'eau potable sont disponibles	Nombre d infrastructures d accès à l eau potable aménagées							
	Boreholes and drinking water sources to be constructed		120	180				
Output Les infrastructures de santé sont réhabilitées	Nombre d infrastructures de santé aménagées							
	Health centers rehabilitated/constructed		35	68				
Output Les infrastructures scolaires sont réhabilitées	Nombre d infrastructures scolaires aménagées							
	Primary and secondary schools rehabilitated/constructed		35	70				

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Output Les centres nutritionnels sont construits	Nutrition education and supply centers							
	Centre		35	35				

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 2: Theory of change

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

ANNEXE 2 : THEORIE DU CHANGEMENT

Problèmes identifiés	Conséquences	Interventions	Résultats attendus	Objectifs
- Enclavement des bassins de production - Accès limité aux services d'appuis et aux intrants en amont de la production : - Technologies améliorées, semences de qualité, intrants chimiques et organiques, équipements mécaniques - Faible capacité technique des producteurs ; - Menace du changement climatique	Faible productivité et faible revenu agricole, Pauvreté rurale Insécurité alimentaire et nutritionnelle, Excès de chaleur, stress hydrique et déficit hydrique d'irrigation	Composante 1 : Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes ; Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes 1.1; Amélioration des activités post-récolte et mise en marché des produits 1.2 ; Renforcer les capacités techniques des producteurs, et des opérateurs privés 1.3 ;	Augmentation de la production des secteurs cibles	i) l'amélioration de la situation économique de 56.800 chefs de ménages agricoles en termes de revenus (20%), de diversité alimentaire et de nutrition ; ii) l'amélioration de 50% de la productivité en termes de rendement des principales spéculations ciblées ; et (iii) la stimulation de l'entrepreneuriat pour au moins 2.000 jeunes et 1.600 femmes.
Fortes pertes après récolte Manque d'intégration des producteurs dans les chaînes de valeur en aval : - commercialisation, stockage, transformation, Crédit Producteur non structuré	Faible revenu du ménage Gestion faible et pouvoir de négociation	Composante 2: Support marketing et structuration des chaînes de production en aval 2.1 Améliorer le stockage et le traitement 2.2 Améliorer l'accès aux marchés et aux crédits 2.3 Structurer les secteurs en établissant des partenariats agroalimentaires incluant des petits producteurs	Augmentation de la valeur des produits commercialisés et des producteurs mieux structurés	

Surveillance et gestion des connaissances insuffisantes	Surveillance et gestion des connaissances insuffisantes	Composante 3 : Évaluation de la gestion des connaissances, de la coordination et du suivi 3.1 capitaliser et partager des expériences 3.2 renforcer les capacités de mise en œuvre 3.3 Système SE efficace et fonctionnel	La coordination et la gestion du Programme sont jugées satisfaisantes	Impact : contribution à la réduction de la pauvreté rurale

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 3: Project cost and financing: Detailed costs tables

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL I
Inflation and Exchange Rates

	Up to Negotiation	Up to Project Start	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Inflation (in %'s) /a									
MOST									
Annual rates									
Local	5.3	5.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Foreign	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Compounded rates									
Local	5.3	5.3	6.4	8.5	10.6	12.9	15.1	17.4	19.8
Foreign	2.0	2.0	3.0	5.1	7.2	9.3	11.5	13.7	16.0
ZERO									
Annual rates									
Local	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Foreign	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Compounded rates									
Local	4.0	4.0	6.1	10.3	14.7	19.3	24.1	29.1	34.2
Foreign	1.5	1.5	2.3	3.8	5.4	6.9	8.5	10.2	11.8
Exchange rates (Local/Foreign) /b									
MOST									
Rates actually used	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0
Constant purchasing parity rates	1 650.0	1 703.4	1 758.5	1 758.5	1 758.5	1 758.5	1 758.5	1 758.5	1 758.5
% deviation	0.0	-3.1	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2
ZERO									
Rates actually used	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0	1 650.0
Constant purchasing parity rates	1 650.0	1 690.6	1 753.8	1 797.0	1 841.2	1 886.6	1 933.0	1 980.7	2 029.4
% deviation	0.0	-2.4	-5.9	-8.2	-10.4	-12.5	-14.6	-16.7	-18.7

\a Yearly values are within Each Project Year

\b Yearly values are at Project Year Midpoints

1. General Information										2. Project Description										3. Methodology										4. Results										5. Appendix									
1.1. Name of the project:										1.2. Location:										1.3. Date of the report:										1.4. Version:										1.5. Author:									
1.6. Reviewer:										1.7. Approval:										1.8. Status:										1.9. Date of completion:										1.10. Budget:									
1.11. Objectives:										1.12. Scope:										1.13. Stakeholders:										1.14. Risks:										1.15. Benefits:									
1.16. Deliverables:										1.17. Milestones:										1.18. Resources:										1.19. Tools:										1.20. Software:									
1.21. Hardware:										1.22. Network:										1.23. Security:										1.24. Compliance:										1.25. Other:									
1.26. Data:										1.27. Analysis:										1.28. Interpretation:										1.29. Conclusions:										1.30. Recommendations:									
1.31. Findings:										1.32. Conclusions:										1.33. Recommendations:										1.34. Other:										1.35. Other:									
1.36. Other:										1.37. Other:										1.38. Other:										1.39. Other:										1.40. Other:									
1.41. Other:										1.42. Other:										1.43. Other:										1.44. Other:										1.45. Other:									
1.46. Other:										1.47. Other:										1.48. Other:										1.49. Other:										1.50. Other:									
1.51. Other:										1.52. Other:										1.53. Other:										1.54. Other:										1.55. Other:									
1.56. Other:										1.57. Other:										1.58. Other:										1.59. Other:										1.60. Other:									
1.61. Other:										1.62. Other:										1.63. Other:										1.64. Other:										1.65. Other:									
1.66. Other:										1.67. Other:										1.68. Other:										1.69. Other:										1.70. Other:									
1.71. Other:										1.72. Other:										1.73. Other:										1.74. Other:										1.75. Other:									
1.76. Other:										1.77. Other:										1.78. Other:										1.79. Other:										1.80. Other:									
1.81. Other:										1.82. Other:										1.83. Other:										1.84. Other:										1.85. Other:									
1.86. Other:										1.87. Other:										1.88. Other:										1.89. Other:										1.90. Other:									
1.91. Other:										1.92. Other:										1.93. Other:										1.94. Other:										1.95. Other:									
1.96. Other:										1.97. Other:										1.98. Other:										1.99. Other:										2.00. Other:									
1.100. Other:										1.101. Other:										1.102. Other:										1.103. Other:										1.104. Other:									
1.105. Other:										1.106. Other:										1.107. Other:										1.108. Other:										1.109. Other:									
1.110. Other:										1.111. Other:										1.112. Other:										1.113. Other:										1.114. Other:									
1.115. Other:										1.116. Other:										1.117. Other:										1.118. Other:										1.119. Other:									
1.120. Other:										1.121. Other:										1.122. Other:										1.123. Other:										1.124. Other:									
1.125. Other:										1.126. Other:										1.127. Other:										1.128. Other:										1.129. Other:									
1.130. Other:										1.131. Other:										1.132. Other:										1.133. Other:										1.134. Other:									
1.135. Other:										1.136. Other:										1.137. Other:										1.138. Other:										1.139. Other:									
1.140. Other:										1.141. Other:										1.142. Other:										1.143. Other:										1.144. Other:									
1.145. Other:										1.146. Other:										1.147. Other:										1.148. Other:										1.149. Other:									
1.150. Other:										1.151. Other:										1.152. Other:										1.153. Other:										1.154. Other:									
1.155. Other:										1.156. Other:										1.157. Other:										1.158. Other:										1.159. Other:									
1.160. Other:										1.161. Other:										1.162. Other:										1.163. Other:										1.164. Other:									
1.165. Other:										1.166. Other:										1.167. Other:										1.168. Other:										1.169. Other:									
1.170. Other:										1.171. Other:										1.172. Other:										1.173. Other:										1.174. Other:									
1.175. Other:										1.176. Other:										1.177. Other:										1.178. Other:										1.179. Other:									
1.180. Other:										1.181. Other:										1.182. Other:										1.183. Other:										1.184. Other:									
1.185. Other:										1.186. Other:										1.187. Other:										1.188. Other:										1.189. Other:									
1.190. Other:										1.191. Other:										1.192. Other:										1.193. Other:										1.194. Other:									
1.195. Other:										1.196. Other:										1.197. Other:										1.198. Other:										1.199. Other:									
1.200. Other:										1.201. Other:										1.202. Other:										1.203. Other:										1.204. Other:									
1.205. Other:										1.206. Other:										1.207. Other:										1.208. Other:										1.209. Other:									
1.210. Other:										1.211. Other:										1.212. Other:										1.213. Other:										1.214. Other:									
1.215. Other:										1.216. Other:										1.217. Other:										1.218. Other:										1.219. Other:									
1.220. Other:										1.221. Other:										1.222. Other:										1.223. Other:										1.224. Other:									
1.225. Other:										1.226. Other:										1.227. Other:										1.228. Other:										1.229. Other:									
1.230. Other:										1.231. Other:										1.232. Other:										1.233. Other:										1.234. Other:									
1.235. Other:										1.236. Other:										1.237. Other:										1.238. Other:										1.239. Other:									
1.240. Other:										1.241. Other:										1.242. Other:										1.243. Other:										1.244. Other:									
1.245. Other:										1.246. Other:										1.247. Other:										1.248. Other:										1.249. Other:									
1.250. Other:										1.251. Other:										1.252. Other:										1.253. Other:										1.254. Other:									
1.255. Other:										1.256. Other:										1.257. Other:										1.258. Other:										1.259. Other:									
1.260. Other:										1.261. Other:										1.262. Other:										1.263. Other:										1.264. Other:									
1.265. Other:										1.266. Other:										1.267. Other:										1.268. Other:										1.269. Other:									
1.270. Other:										1.271. Other:										1.272. Other:										1.273. Other:										1.274. Other:									
1.275. Other:										1.276. Other:										1.277. Other:										1.278. Other:										1.279. Other:									
1.280. Other:										1.281. Other:										1.282. Other:										1.283. Other:										1.284. Other:									
1.285. Other:										1.286. Other:										1.287. Other:										1.288. Other:										1.289. Other:									
1.290. Other:										1.291. Other:										1.292. Other:										1.293. Other:										1.294. Other:									
1.295. Other:										1.296. Other:										1.297. Other:										1.298. Other:										1.299. Other:									
1.300. Other:										1.301. Other:										1.302. Other:										1.303. Other:										1.304. Other:									
1.305. Other:										1.306. Other:										1.307. Other:										1.308. Other:										1.309. Other:									
1.310. Other:										1.311. Other:										1.312. Other:										1.313. Other:										1.314. Other:									
1.315. Other:										1.316. Other:										1.317. Other:										1.318. Other:										1.319. Other:									
1.320. Other:										1.321. Other:										1.322. Other:										1.323. Other:										1.324. Other:									
1.325. Other:										1.326. Other:										1.327. Other:										1.328. Other:										1.329. Other:									
1.330. Other:										1.331. Other:										1.332. Other:										1.333. Other:										1.334. Other:									
1.335. Other:										1.336. Other:										1.337. Other:										1.338. Other:										1.339. Other:									
1.340. Other:										1.341. Other:										1.342. Other:										1.343. Other:										1.344. Other:									
1.345. Other:										1.346. Other:										1.347. Other:										1.348. Other:										1.349. Other:									
1.350. Other:										1.351. Other:										1.352. Other:										1.353. Other:										1.354. Other:									
1.355. Other:										1.356. Other:										1.357. Other:										1.358. Other:										1.359. Other:									
1.360. Other:										1.361. Other:										1.362. Other:										1.363. Other:										1.364. Other:									
1.365. Other:										1.366. Other:										1.367. Other:										1.368. Other:										1.369. Other:									
1.370. Other:										1.371. Other:										1.372. Other:										1.373. Other:										1.374. Other:									
1.375. Other:										1.376. Other:										1.377. Other:										1.378. Other:										1.379. Other:									
1.380. Other:										1.381. Other:										1.382. Other:										1.383. Other:										1.384. Other:									
1.385. Other:										1.386. Other:										1.387. Other:										1.388. Other:										1.389. Other:									
1.390. Other:										1.391. Other:										1.392. Other:										1.393. Other:										1.394. Other:									
1.395. Other:										1.396. Other:										1.397. Other:										1.398. Other:										1.399. Other:									
1.400. Other:										1.401. Other:										1.402. Other:										1.403. Other:										1.404. Other:									
1.405. Other:										1.406. Other:										1.407. Other:										1.408. Other:										1.409. Other:									
1.410. Other:										1.411. Other:										1.412. Other:										1.413. Other:										1.414. Other:									
1.415. Other:										1.416. Other:										1.417. Other:										1.418. Other:										1.419. Other:									
1.420. Other:										1.421. Other:										1.422. Other:										1.423. Other:										1.424. Other:									
1.425. Other:										1.426. Other:										1.427. Other:										1.428. Other:										1.429. Other:									
1.430. Other:										1.431. Other:										1.432. Other:										1.433. Other:										1.434. Other:									
1.435. Other:										1.436. Other:										1.437. Other:										1.438. Other:										1.439. Other:									
1.440. Other:										1.441. Other:										1.442. Other:										1.443. Other:										1.444. Other:									
1.445. Other:										1.446. Other:										1.447. Other:										1.448. Other:										1.449. Other:									
1.450. Other:										1.451. Other:										1.452. Other:										1.453. Other:										1.454. Other:									
1.455. Other:										1.456. Other:										1.457. Other:										1.458. Other:										1.459. Other:									
1.460. Other:										1.461. Other:										1.462. Other:										1.463. Other:										1.464. Other:									
1.465. Other:										1.466. Other:										1.467. Other:										1.468. Other:										1.469. Other:									
1.470. Other:										1.471. Other:										1.472. Other:										1.473. Other:										1.474. Other:									
1.475. Other:										1.476. Other:										1.477. Other:										1.478. Other:										1.479. Other:									
1.480. Other:										1.481. Other:										1.482. Other:										1.483. Other:										1.484. Other:									
1.485. Other:										1.486. Other:										1.487. Other:										1.488. Other:										1.489. Other:									
1.490. Other:										1.491. Other:										1.492. Other:										1.493. Other:										1.494. Other:									
1.495. Other:										1.496. Other:										1.497. Other:										1.498. Other:										1.499. Other:									
1.500. Other:										1.501. Other:										1.502. Other:										1.503. Other:										1.504. Other:									
1.505. Other:										1.506. Other:										1.507. Other:										1.508. Other:										1.509. Other:									
1.510. Other:										1.511. Other:										1.512. Other:										1.513. Other:										1.514. Other:									
1.515. Other:										1.516. Other:										1.517. Other:										1.518. Other:										1.519. Other:									
1.520. Other:										1.521. Other:										1.522. Other:										1.523. Other:										1.524. Other:									
1.525. Other:										1.526. Other:										1.527. Other:										1.528. Other:										1.529. Other:									
1.530. Other:										1.531. Other:										1.532. Other:										1.533. Other:										1.534. Other:									
1.535. Other:										1.536. Other:										1.537. Other:										1.538. Other:										1.539. Other:									
1.540. Other:										1.541. Other:										1.542. Other:										1.543. Other:										1.544. Other:									
1.545. Other:										1.546. Other:										1.547. Other:										1.548. Other:										1.549. Other:									
1.550. Other:										1.551. Other:										1.552. Other:										1.553. Other:										1.554. Other:									
1.555. Other:										1.556. Other:										1.557. Other:										1.558. Other:										1.559. Other:									
1.560. Other:										1.561. Other:										1.562. Other:										1.563. Other:										1.564. Other:									
1.565. Other:										1.566. Other:										1.567. Other:										1.568. Other:										1.569. Other:									
1.570. Other:										1.571. Other:										1.572. Other:										1.573. Other:										1.574. Other:									
1.575. Other:										1.576. Other:										1.577. Other:										1.578. Other:										1.579. Other:									
1.580. Other:										1.581. Other:										1.582. Other:										1.583. Other:										1.584. Other:									
1.585. Other:										1.586. Other:										1.587. Other:										1.588. Other:										1.589. Other:									
1.590. Other:										1.591. Other:										1.592. Other:										1.593. Other:										1.594. Other:									
1.595. Other:										1.596. Other:										1.597. Other:										1.598. Other:										1.599. Other:									
1.600. Other:										1.601. Other:										1.602. Other:										1.603. Other:										1.604. Other:									
1.605. Other:										1.606. Other:										1.607. Other:										1.608. Other:										1.609. Other:									
1.610. Other:										1.611. Other:										1.612. Other:										1.613. Other:										1.614. Other:									
1.615. Other:										1.616. Other:										1.617. Other:										1.618. Other:										1.619. Other:									
1.620. Other:										1.621. Other:										1.622. Other:										1.623. Other:										1.624. Other:									
1.625. Other:										1.626. Other:										1.627. Other:										1.628. Other:										1.629. Other:									
1.630. Other:										1.631. Other:										1.632. Other:										1.633. Other:										1.634. Other:									
1.635. Other:										1.636. Other:										1.637. Other:										1.638. Other:										1.639. Other:									
1.640. Other:										1.641. Other:										1.642. Other:										1.643. Other:										1.644. Other:									
1.645. Other:										1.646. Other:										1.647. Other:										1.648. Other:										1.649. Other:									
1.650. Other:										1.651. Other:										1.652. Other:										1.653. Other:										1.654. Other:									
1.655. Other:										1.656. Other:										1.657. Other:										1.658. Other:										1.659. Other:									
1.660. Other:										1.661. Other:										1.662. Other:										1.663. Other:										1.664. Other:									
1.665. Other:										1.666. Other:										1.667. Other:										1.668. Other:										1.669. Other:									
1.670. Other:										1.671. Other:										1.672. Other:										1.673. Other:										1.674. Other:									
1.675. Other:										1.676. Other:										1.677. Other:										1.678. Other:										1.679. Other:									
1.680. Other:										1.681. Other:										1.682. Other:										1.683. Other:										1.684. Other:									
1.685. Other:										1.686. Other:										1.687. Other:										1.688. Other:										1.689. Other:									
1.690. Other:										1.691. Other:										1.692. Other:										1.693. Other:										1.694. Other:									
1.695. Other:										1.696. Other:										1.697. Other:										1.698. Other:										1.699. Other:									
1.700. Other:										1.701. Other:										1.702. Other:										1.703. Other:										1.704. Other:									
1.705. Other:										1.706. Other:										1.707. Other:										1.708. Other:										1.709. Other:									
1.710. Other:										1.711. Other:										1.712. Other:										1.713. Other:										1.714. Other:									
1.715. Other:										1.716. Other:										1.717. Other:										1.718. Other:										1.719. Other:									
1.720. Other:										1.721. Other:										1.722. Other:										1.723. Other:										1.724. Other:									
1.725. Other:										1.726. Other:										1.727. Other:										1.728. Other:										1.729. Other:									
1.730. Other:										1.731. Other:										1.732. Other:										1.733. Other:										1.734. Other:									
1.735. Other:										1.736. Other:										1.737. Other:										1.																			

[illegible]

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)
Table 2. Développement des infrastructures rurales climato-resilientes

Detailed Costs

I. Investment Costs

A. Infrastructures de desserte climato-resilientes

1. Réhabilitation des pistes et des ouvrages prioritaires

a. Rehabilitation epine dorsale

Rehabilitation de la piste de l'épine dorsale Lubutu-Kindu-Kasongo
Réhabilitation de la la piste kasongo-kabinda-Mbujimayi-Kananga
Réhabilitation des dessertes agricoles secondaires climato-resilientes
Rehabilitation ouvrage d'art sur l'épine dorsale-pont lubutu
Construction des bacs de grande capacité
Consultant Assistance maîtrise d'ouvrage-Maniema
Consultant Assistance maîtrise d'ouvrage-Lomami et Kasai

Subtotal Rehabilitation epine dorsale

2. Renforcement des acteurs

- a. Formation des Clerc-Maniema
- b. Appui aux recam pour la mobilisation des ressources provinciale pour l'entretien des routes-Maniema
- c. Appui aux recam pour la mobilisation des ressources provinciale pour l'entretien des routes-Lomami et Kasai

Subtotal Renforcement des acteurs

3. Entretien des routes et ouvrages d'arts réhabilités

- a. Entretien des routes nationales et provinciales et ouvrages d'arts réhabilités-Lomami et Kasai
- b. Entretien des routes nationales et provinciales et ouvrages d'arts réhabilités-Maniema
- c. Mise en place de l'Approche Gestion de l'Entretien routier par Niveau de Service "GENIS" avec les entreprises
- d. Mse en place des Contrats de performance avec l'Office des routes
- e. Appui aux DVDA provinciales
- f. Mise en place d'un mécanisme de financement tripartite de l'entretien routier (Provinces, FONER, PADRIR)

Subtotal Entretien des routes et ouvrages d'arts réhabilités

Subtotal Infrastructures de desserte climato-resilientes

B. Infrastructures de marchés climato-resilientes

- 1. Marchés et infrastructures connexes-Maniema-
- 2. Marchés et infrastructures connexes-Lomami-Kasai
- 3. Equipements Solaires
- 4. Construction des sièges des organisations des producteurs
- 5. Mise en place des mecanismes de gestion des infrastructures de marché
- 6. Consultant pour la formation des animateurs et des utilisateurs des infrastructures-maniema
- 7. Consultant pour la formation des animateurs et des utilisateurs des infrastructures-Lomami-Kasai

Subtotal Infrastructures de marchés climato-resilientes

C. Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-resilientes

1. Appui à l'hydraulique rural

- Forages-Maniema
- Forages-Lomami-Kasaï
- Amenagement des sources-Lomami-Kasaï
- Amenagement des sources-Maniema
- Mise en place des comités de gestion des infrastructures d'eau potable
- Formation des animateurs et des utilisateurs des infrastructures

Subtotal ppui à l'hydraulique rural

2. Appui à l'accès aux structures sanitaires

- Rehabilitation des centres de sante-Maniema
- Rehabilitation des centres de sante-Lomami-Kasaï
- Equipements solaires-Maniema
- Equipelement des centres santés-Lomami-Kasaï

Subtotal ppui à l'accès aux structures sanitaires

3. Appui à l'accès aux structures éducatives-

- Rehabilitation des ecoles-Maniema
- Rehabilitation des ecoles-Lomami-Kasaï /a
- Equipements solaires
- Equipelement des écoles

Subtotal ppui à l'accès aux structures éducatives-

- 4. Rehabilitation des infrastructures des centres d'education et de prise en charge nutritionnelle
- 5. Appui aux centres d'education et de prise en charge nutritionnelle
- 6. Appui aux comités de gestion des centres de santé et nutritionnels dans le programme agricole
- 7. Programme d'éducation en citoyenneté, leadership, conscience cliamtique et entrepreneuriat au sein des écoles primaires et secondaires
- 8. Appui à l'insertion des comités des parents en charge de la gestion des écoles dans le programme agricole

Subtotal Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-resilientes

Total

\a 20 écoles par province

Unit	Quantities								Unit Cost (CDF '000)	Unit Cost (US\$ '000)		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total			2020	2021
km	-	700	-	-	-	-	-	700	33,000	20	-	23 100 000.0
km	-	600	-	-	-	-	-	600	41,250	25	-	24 750 000.0
km	-	230	-	-	-	-	-	230	24,750	15	-	5 692 500.0
km	-	-	1	-	-	-	-	1	2,887,500	1,750	-	-
km	-	1	1	-	-	-	-	2	907,500	550	-	907 500.0
km	1	1	1	1	1	1	1	7	363,000	220	363 000.0	363 000.0
km	1	1	1	1	1	1	1	7	1,155,000	700	1 155 000.0	1 155 000.0
											1 518 000.0	55 968 000.0
session	-	5	5	5	-	-	-	15	8,250	5	-	41 250.0
province	-	1	1	1	-	-	-	3	16,500	10	-	16 500.0
province	-	3	3	3	-	-	-	9	16,500	10	-	49 500.0
											-	107 250.0
Km	-	-	-	600	600	600	-	1 800	4,125	2.5	-	-
Km	-	-	-	150	150	-	-	300	2,475	1.5	-	-
Km	-	-	4	-	-	-	-	4	165,000	100	-	-
Km	-	4	4	4	4	4	-	20	165,000	100	-	660 000.0
Km	-	4	4	4	4	4	-	20	165,000	100	-	660 000.0
Km	-	-	4	4	4	4	4	20	33,000	20	-	-
											-	1 320 000.0
											1 518 000.0	57 395 250.0
nombre	-	1	1	1	1	-	-	4	165,000	100	-	165 000.0
nombre	-	3	3	3	3	-	-	12	247,500	150	-	742 500.0
nombre	-	2	10	10	10	-	-	32	16,500	10	-	33 000.0
provinces	-	-	2	2	-	-	-	4	165,000	100	-	-
provinces	-	-	-	-	1	1	-	2	165,000	100	-	-
provinces	-	-	-	1	1	-	-	2	165,000	100	-	-
provinces	-	-	-	3	3	-	-	6	165,000	100	-	-
											-	940 500.0

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

nombre	5	5	5	5	-	-	-	20	41,250	25	206 250.0	206 250.0
nombre	15	15	15	15	-	-	-	60	41,250	25	618 750.0	618 750.0
nombre	30	30	30	30	-	-	-	120	8,250	5	247 500.0	247 500.0
nombre	-	15	15	-	-	-	-	30	8,250	5	-	123 750.0
nombre	25	25	25	25	25	25	-	150	33,000	20	825 000.0	825 000.0
nombre	5	5	5	5	5	5	-	30	82,500	50	412 500.0	412 500.0
											2 310 000.0	2 433 750.0
nombre	-	4	4	-	-	-	-	8	115,500	70	-	462 000.0
nombre	-	20	20	20	-	-	-	60	115,500	70	-	2 310 000.0
nombre	-	4	4	-	-	-	-	8	14,602.5	8.85	-	58 410.0
nombre	-	20	20	20	-	-	-	60	16,500	10	-	330 000.0
											-	3 160 410.0
nombre	-	5	5	-	-	-	-	10	115,500	70	-	577 500.0
nombre	-	20	20	20	-	-	-	60	115,500	70	-	2 310 000.0
nombre	-	20	20	20	-	-	-	60	8,250	5	-	165 000.0
nombre	-	15	15	15	-	-	-	45	16,500	10	-	247 500.0
											-	3 300 000.0
nombre	35	35	35	35	35	35	-	210	43,642.5	26.45	1 527 487.5	1 527 487.5
nombre	35	35	35	35	35	35	-	210	11,550	7	404 250.0	404 250.0
nombre	35	35	35	35	35	35	-	210	8,250	5	288 750.0	288 750.0
nombre	150	150	150	150	150	150	-	900	1,650	1	247 500.0	247 500.0
nombre	150	150	150	150	150	150	-	900	825	0.5	123 750.0	123 750.0
											4 901 737.5	11 485 897.5
											6 419 737.5	69 821 647.5

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

Base Cost (CDF '000)						Base Cost (US\$ '000)					
2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025
-	-	-	-	-	23 100 000.0	-	14 000.0	-	-	-	-
-	-	-	-	-	24 750 000.0	-	15 000.0	-	-	-	-
-	-	-	-	-	5 692 500.0	-	3 450.0	-	-	-	-
2 887 500.0	-	-	-	-	2 887 500.0	-	-	1 750.0	-	-	-
907 500.0	-	-	-	-	1 815 000.0	-	550.0	550.0	-	-	-
363 000.0	363 000.0	363 000.0	363 000.0	363 000.0	2 541 000.0	220.0	220.0	220.0	220.0	220.0	220.0
1 155 000.0	1 155 000.0	1 155 000.0	1 155 000.0	1 155 000.0	8 085 000.0	700.0	700.0	700.0	700.0	700.0	700.0
5 313 000.0	1 518 000.0	1 518 000.0	1 518 000.0	1 518 000.0	68 871 000.0	920.0	33 920.0	3 220.0	920.0	920.0	920.0
41 250.0	41 250.0	-	-	-	123 750.0	-	25.0	25.0	25.0	-	-
16 500.0	16 500.0	-	-	-	49 500.0	-	10.0	10.0	10.0	-	-
49 500.0	49 500.0	-	-	-	148 500.0	-	30.0	30.0	30.0	-	-
107 250.0	107 250.0	-	-	-	321 750.0	-	65.0	65.0	65.0	-	-
-	2 475 000.0	2 475 000.0	2 475 000.0	-	7 425 000.0	-	-	-	1 500.0	1 500.0	1 500.0
-	371 250.0	371 250.0	-	-	742 500.0	-	-	-	225.0	225.0	-
660 000.0	-	-	-	-	660 000.0	-	-	400.0	-	-	-
660 000.0	660 000.0	660 000.0	660 000.0	-	3 300 000.0	-	400.0	400.0	400.0	400.0	400.0
660 000.0	660 000.0	660 000.0	660 000.0	-	3 300 000.0	-	400.0	400.0	400.0	400.0	400.0
132 000.0	132 000.0	132 000.0	132 000.0	132 000.0	660 000.0	-	-	80.0	80.0	80.0	80.0
2 112 000.0	4 298 250.0	4 298 250.0	3 927 000.0	132 000.0	16 087 500.0	-	800.0	1 280.0	2 605.0	2 605.0	2 380.0
7 532 250.0	5 923 500.0	5 816 250.0	5 445 000.0	1 650 000.0	85 280 250.0	920.0	34 785.0	4 565.0	3 590.0	3 525.0	3 300.0
165 000.0	165 000.0	165 000.0	-	-	660 000.0	-	100.0	100.0	100.0	100.0	-
742 500.0	742 500.0	742 500.0	-	-	2 970 000.0	-	450.0	450.0	450.0	450.0	-
165 000.0	165 000.0	165 000.0	-	-	528 000.0	-	20.0	100.0	100.0	100.0	-
330 000.0	330 000.0	-	-	-	660 000.0	-	-	200.0	200.0	-	-
-	-	165 000.0	165 000.0	-	330 000.0	-	-	-	-	100.0	100.0
-	165 000.0	165 000.0	-	-	330 000.0	-	-	-	100.0	100.0	-
-	495 000.0	495 000.0	-	-	990 000.0	-	-	-	300.0	300.0	-
1 402 500.0	2 062 500.0	1 897 500.0	165 000.0	-	6 468 000.0	-	570.0	850.0	1 250.0	1 150.0	100.0

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

206 250.0	206 250.0	-	-	-	825 000.0	125.0	125.0	125.0	125.0	-	-
618 750.0	618 750.0	-	-	-	2 475 000.0	375.0	375.0	375.0	375.0	-	-
247 500.0	247 500.0	-	-	-	990 000.0	150.0	150.0	150.0	150.0	-	-
123 750.0	-	-	-	-	247 500.0	-	75.0	75.0	-	-	-
825 000.0	825 000.0	825 000.0	825 000.0	-	4 950 000.0	500.0	500.0	500.0	500.0	500.0	500.0
412 500.0	412 500.0	412 500.0	412 500.0	-	2 475 000.0	250.0	250.0	250.0	250.0	250.0	250.0
2 433 750.0	2 310 000.0	1 237 500.0	1 237 500.0	-	11 962 500.0	1 400.0	1 475.0	1 475.0	1 400.0	750.0	750.0
462 000.0	-	-	-	-	924 000.0	-	280.0	280.0	-	-	-
2 310 000.0	2 310 000.0	-	-	-	6 930 000.0	-	1 400.0	1 400.0	1 400.0	-	-
58 410.0	-	-	-	-	116 820.0	-	35.4	35.4	-	-	-
330 000.0	330 000.0	-	-	-	990 000.0	-	200.0	200.0	200.0	-	-
3 160 410.0	2 640 000.0	-	-	-	8 960 820.0	-	1 915.4	1 915.4	1 600.0	-	-
577 500.0	-	-	-	-	1 155 000.0	-	350.0	350.0	-	-	-
2 310 000.0	2 310 000.0	-	-	-	6 930 000.0	-	1 400.0	1 400.0	1 400.0	-	-
165 000.0	165 000.0	-	-	-	495 000.0	-	100.0	100.0	100.0	-	-
247 500.0	247 500.0	-	-	-	742 500.0	-	150.0	150.0	150.0	-	-
3 300 000.0	2 722 500.0	-	-	-	9 322 500.0	-	2 000.0	2 000.0	1 650.0	-	-
1 527 487.5	1 527 487.5	1 527 487.5	1 527 487.5	-	9 164 925.0	925.8	925.8	925.8	925.8	925.8	925.8
404 250.0	404 250.0	404 250.0	404 250.0	-	2 425 500.0	245.0	245.0	245.0	245.0	245.0	245.0
288 750.0	288 750.0	288 750.0	288 750.0	-	1 732 500.0	175.0	175.0	175.0	175.0	175.0	175.0
247 500.0	247 500.0	247 500.0	247 500.0	-	1 485 000.0	150.0	150.0	150.0	150.0	150.0	150.0
123 750.0	123 750.0	123 750.0	123 750.0	-	742 500.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0
11 485 897.5	10 264 237.5	3 829 237.5	3 829 237.5	-	45 796 245.0	2 970.8	6 961.2	6 961.2	6 220.8	2 320.8	2 320.8
20 420 647.5	18 250 237.5	11 542 987.5	9 439 237.5	1 650 000.0	137 544 495.0	3 890.8	42 316.2	12 376.2	11 060.8	6 995.8	5 720.8

Totals Including Contingencies (US\$ '000)										Parameters (in %)		
2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate
-	14 000.0	-	15 522.3	-	-	-	-	-	15 522.3	0.0	39.3	16.0
-	15 000.0	-	16 631.0	-	-	-	-	-	16 631.0	0.0	39.3	16.0
-	3 450.0	-	3 825.1	-	-	-	-	-	3 825.1	0.0	39.3	16.0
-	1 750.0	-	-	1 964.1	-	-	-	-	1 964.1	0.0	49.4	16.0
-	1 100.0	-	605.2	617.3	-	-	-	-	1 222.5	0.0	49.4	16.0
220.0	1 540.0	237.3	242.1	246.9	251.9	256.9	262.0	267.3	1 764.4	0.0	49.4	16.0
700.0	4 900.0	755.1	770.2	785.6	801.4	817.4	833.7	850.4	5 613.9	0.0	49.4	16.0
920.0	41 740.0	992.5	37 596.0	3 614.0	1 053.2	1 074.3	1 095.8	1 117.7	46 543.4			
-	75.0	-	28.6	29.1	29.7	-	-	-	87.4	0.0	0.0	0.0
-	30.0	-	11.4	11.7	11.9	-	-	-	35.0	0.0	0.0	0.0
-	90.0	-	34.3	35.0	35.7	-	-	-	104.9	0.0	0.0	0.0
-	195.0	-	74.2	75.7	77.2	-	-	-	227.2			
-	4 500.0	-	-	-	1 782.7	1 818.3	1 854.7	-	5 455.7	0.0	0.0	16.0
-	450.0	-	-	-	267.4	272.7	-	-	540.1	0.0	0.0	16.0
-	400.0	-	-	466.1	-	-	-	-	466.1	0.0	0.0	16.0
-	2 000.0	-	456.9	466.1	475.4	484.9	494.6	-	2 377.8	0.0	0.0	16.0
-	2 000.0	-	456.9	466.1	475.4	484.9	494.6	-	2 377.8	0.0	0.0	16.0
80.0	400.0	-	-	93.2	95.1	97.0	98.9	100.9	485.1	0.0	0.0	16.0
80.0	9 750.0	-	913.8	1 491.4	3 095.9	3 157.8	2 942.8	100.9	11 702.6			
1 000.0	51 685.0	992.5	38 584.1	5 181.1	4 226.4	4 232.1	4 038.5	1 218.6	58 473.2			
-	400.0	-	112.6	114.8	117.1	119.4	-	-	463.9	0.0	19.5	16.0
-	1 800.0	-	506.5	516.6	526.9	537.5	-	-	2 087.5	0.0	19.5	16.0
-	320.0	-	21.7	110.5	112.7	114.9	-	-	359.8	0.0	83.6	0.0
-	400.0	-	-	233.0	237.7	-	-	-	470.7	0.0	0.0	16.0
-	200.0	-	-	-	-	121.2	123.6	-	244.9	0.0	0.0	0.0
-	200.0	-	-	-	118.8	121.2	-	-	240.1	0.0	0.0	0.0
-	600.0	-	-	-	356.5	363.7	-	-	720.2	0.0	0.0	0.0
-	3 920.0	-	640.7	974.9	1 469.8	1 378.0	123.6	-	4 587.0			

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

-	500.0	141.5	144.4	147.3	150.2	-	-	-	583.4	5.0	59.2	0.0
-	1 500.0	424.6	433.1	441.8	450.6	-	-	-	1 750.2	5.0	59.2	0.0
-	600.0	169.9	173.3	176.7	180.3	-	-	-	700.1	5.0	59.2	0.0
-	150.0	-	86.6	88.4	-	-	-	-	175.0	5.0	59.2	0.0
-	3 000.0	566.2	577.5	589.1	600.8	612.9	625.1	-	3 571.5	5.0	59.2	0.0
-	1 500.0	283.1	288.8	294.5	300.4	306.4	312.6	-	1 785.8	5.0	59.2	0.0
-	7 250.0	1 585.3	1 703.6	1 737.7	1 682.3	919.3	937.7	-	8 566.0			
-	560.0	-	327.5	334.1	-	-	-	-	661.6	5.0	39.2	0.0
-	4 200.0	-	1 637.7	1 670.5	1 703.9	-	-	-	5 012.1	5.0	39.2	0.0
-	70.8	-	38.7	39.5	-	-	-	-	78.2	1.0	83.6	0.0
-	600.0	-	227.5	232.0	236.6	-	-	-	696.1	5.0	83.6	0.0
-	5 430.8	-	2 231.5	2 276.1	1 940.5	-	-	-	6 448.1			
-	700.0	-	409.4	417.6	-	-	-	-	827.1	5.0	39.2	0.0
-	4 200.0	-	1 637.7	1 670.5	1 703.9	-	-	-	5 012.1	5.0	39.2	0.0
-	300.0	-	109.4	111.6	113.8	-	-	-	334.8	1.0	83.6	0.0
-	450.0	-	175.5	179.0	182.6	-	-	-	537.0	5.0	39.2	0.0
-	5 650.0	-	2 332.0	2 378.7	2 000.3	-	-	-	6 711.0			
-	5 554.5	1 036.7	1 057.5	1 078.6	1 100.2	1 122.2	1 144.6	-	6 539.9	0.0	0.0	0.0
-	1 470.0	274.4	279.9	285.5	291.2	297.0	302.9	-	1 730.8	0.0	0.0	0.0
-	1 050.0	196.0	199.9	203.9	208.0	212.1	216.4	-	1 236.3	0.0	0.0	0.0
-	900.0	168.0	171.3	174.8	178.3	181.8	185.5	-	1 059.7	0.0	0.0	0.0
-	450.0	84.0	85.7	87.4	89.1	90.9	92.7	-	529.8	0.0	0.0	0.0
-	27 755.3	3 344.4	8 061.4	8 222.6	7 489.9	2 823.4	2 879.8	-	32 821.5			
1 000.0	83 360.3	4 336.9	47 286.1	14 378.6	13 186.1	8 433.4	7 042.0	1 218.6	95 881.7			

Summary Divisions		Other Accounts			
Component	Expenditure Account	Disb. Acct.	Fin. Rule	Proc. Acct.	Proc. Method
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	OFID (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	FIDA (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	OFID (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	OFID (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	OFID (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	FORMATIONS_V	FORMATIONS_D	OFID (100%)	CONSULTANTS	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	SERVICES_V	SERVICES_DA	OFID (100%)	SERVICES_PA	DIR_CONTRACT_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	SERVICES_V	SERVICES_DA	OFID (100%)	SERVICES_PA	DIR_CONTRACT_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (100%)	TRAV	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	BADEA (50%), OFID (50%)	CONSULTANTS	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	BADEA (50%), OFID (50%)	CONSULTANTS	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	BADEA (75%), OFID (25%)	EQUIP	LCB_PM (100%)
ROADS_INFRASTRUCTURES	CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	BADEA (100%)	CONSULTANTS	LCB_PM (100%)
MARKET_INFRASTRUCURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	OFID (70%), BENEFICIARIES (30%)	TRAV	LCB_PM (100%)
MARKET_INFRASTRUCURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (70%), BENEFICIARIES (30%)	TRAV	LCB_PM (100%)
CLIMATE_INFRASTRUCURES_2	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (100%)	EQUIP	ICB_PM (100%)
MARKET_INFRASTRUCURES	TRAVAUX_V	TRAV_D	FIDA (100%)	TRAV	ICB_PM (100%)
MARKET_INFRASTRUCURES	CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	BADEA (100%)	CONSULTANTS	ICB_PM (100%)
MARKET_INFRASTRUCURES	FORMATIONS_V	FORMATIONS_D	OFID (100%)	FORMATIONS	LCB_PM (100%)
MARKET_INFRASTRUCURES	FORMATIONS_V	FORMATIONS_D	BADEA (100%)	FORMATIONS	LCB_PM (100%)

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	BENEFICIARIES (10%), OFID (90%)	EQUIP	LCB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	BENEFICIARIES (10%), BADEA (90%)	EQUIP	LCB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (80%), BENEFICIARIES (20%)	TRAV	LCB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	TRAVAUX_V	TRAV_D	OFID (80%), BENEFICIARIES (20%)	TRAV	LCB_PM (100%)
CLIMATE_INFRASTRUCURES_2	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	BADEA (100%)	EQUIP	LCB_PM (100%)
CLIMATE_INFRASTRUCURES_2	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	BADEA (100%)	EQUIP	LCB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	TRAVAUX_V	TRAV_D	OFID (80%), BENEFICIARIES (20%)	TRAV	FROM_UN_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (80%),BENEFICIARIES (20%)	TRAV	FROM_UN_PM (100%)
CLIMATE_INFRASTRUCURES_2	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	OFID (100%)	EQUIP	ICB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	BADEA (100%)	EQUIP	FROM_UN_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	TRAVAUX_V	TRAV_D	OFID (70%), BENEFICIARIES (30%)	TRAV	FROM_UN_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (40%),BENEFICIARIES (10%)	TRAV	FROM_UN_PM (100%)
CLIMATE_INFRASTRUCURES_2	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (100%)	EQUIP	ICB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	BADEA (40%), OFID (60%)	EQUIP	ICB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	TRAVAUX_V	TRAV_D	BADEA (100%)	TRAV	ICB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (100%)	EQUIP	ICB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	SERVICES_V	SERVICES_DA	FIDA (100%)	SERVICES_PA	ICB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	FORMATIONS_V	FORMATIONS_D	BADEA (25%), OFID (25%)	FORMATIONS	ICB_PM (100%)
SOCIAL_INFRASTRUCURES_1	SERVICES_V	SERVICES_DA	BADEA (50%), OFID (50%)	SERVICES_PA	ICB_PM (100%)

Impl. Agency	Proj. Area	GVT								Bénéficiaires					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025
MAEP	PROVINCES	-	2 483.6	-	-	-	-	-	2 483.6	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	2 661.0	-	-	-	-	-	2 661.0	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	612.0	-	-	-	-	-	612.0	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	314.3	-	-	-	-	314.3	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	96.8	98.8	-	-	-	-	195.6	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	38.0	38.7	39.5	40.3	41.1	41.9	42.8	282.3	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	120.8	123.2	125.7	128.2	130.8	133.4	136.1	898.2	-	-	-	-	-	-
		158.8	6 015.4	578.2	168.5	171.9	175.3	178.8	7 446.9	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	285.2	290.9	296.7	-	872.9	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	42.8	43.6	-	-	86.4	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	74.6	-	-	-	-	74.6	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	73.1	74.6	76.1	77.6	79.1	-	380.5	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	73.1	74.6	76.1	77.6	79.1	-	380.5	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	14.9	15.2	15.5	15.8	16.1	77.6	-	-	-	-	-	-
		-	146.2	238.6	495.3	505.3	470.8	16.1	1 872.4	-	-	-	-	-	-
		158.8	6 161.6	816.9	663.9	677.1	646.2	195.0	9 319.4	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	18.0	18.4	18.7	19.1	-	-	74.2	-	28.4	28.9	29.5	30.1	-
MAEP	PROVINCES	-	81.0	82.7	84.3	86.0	-	-	334.0	-	127.6	130.2	132.8	135.4	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	37.3	38.0	-	-	-	75.3	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		-	99.0	138.3	141.1	105.1	-	-	483.5	-	156.0	159.1	162.3	165.5	-

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

MAEP	PROVINCES	0.0	-	-0.0	0.0	-	-	-	-	14.2	14.4	14.7	15.0	-	-
MAEP	PROVINCES	-0.0	-	-	0.0	-	-	-	0.0	42.5	43.3	44.2	45.1	-	-
MAEP	PROVINCES	0.0	-0.0	0.0	-0.0	-	-	-	-	34.0	34.7	35.3	36.1	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-0.0	0.0	-	-	-	-	0.0	-	17.3	17.7	-	-	-
MAEP	PROVINCES	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	-	0.0	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	-	0.0	-	-	-	-	-	-
		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-	-	0.0	90.6	109.7	111.9	96.1	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-0.0	0.0	-	-	-	-	-	-	65.5	66.8	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-0.0	-0.0	-	-	-	-	-0.0	-	327.5	334.1	340.8	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	0.0	-	-	-	-	0.0	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	0.0	-	-	-	-	0.0	-	-	-	-	-	-
		-	-0.0	0.0	-	-	-	-	-0.0	-	393.1	400.9	340.8	-	-
MAEP	PROVINCES	-	0.0	0.0	-	-	-	-	0.0	-	122.8	125.3	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	818.9	835.2	851.9	-	-	-	2 506.1	-	163.8	167.0	170.4	-	-
MAEP	PROVINCES	-	0.0	0.0	-	-	-	-	0.0	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	0.0	0.0	0.0	-	-	-	0.0	-	-	-	-	-	-
		-	818.9	835.2	851.9	-	-	-	2 506.1	-	286.6	292.3	170.4	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	84.0	85.7	87.4	89.1	90.9	92.7	-	529.8	-	-	-	-	-	-
MAEP	PROVINCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		84.0	904.5	922.6	941.1	90.9	92.7	-	3 035.9	90.6	789.4	805.2	607.3	-	-
		242.8	7 165.2	1 877.8	1 746.0	873.2	738.9	195.0	12 838.8	90.6	945.4	964.3	769.6	165.5	-

BADEA				
2021	2022	2023	2024	2025
-	-	-	-	-
13 970.1	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
647.0	659.9	673.1	686.6	700.3
14 617.1	659.9	673.1	686.6	700.3
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	1 497.4	1 527.4	1 557.9
-	-	224.6	229.1	-
-	195.7	-	-	-
191.9	195.7	199.7	203.7	207.7
287.9	293.6	299.5	305.5	311.6
-	78.3	79.9	81.5	83.1
479.8	763.4	2 301.1	2 347.1	2 160.3
15 096.8	1 423.3	2 974.2	3 033.7	2 860.7
-	-	-	-	-
297.8	303.8	309.8	316.0	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	121.2	123.6
-	-	-	-	-
-	-	356.5	363.7	-
297.8	303.8	666.4	800.9	123.6

-	58.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	175.0	-	-	-	-	-	-	-	-	382.2	389.8	397.6	405.6	-	-	-
-	140.0	-	-	-	-	-	-	-	-	135.9	138.6	141.4	144.2	-	-	-
-	35.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	566.2	577.5	589.1	600.8	612.9	625.1	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	283.1	288.8	294.5	300.4	306.4	312.6	-
-	408.4	-	-	-	-	-	-	-	-	1 367.3	1 394.7	1 422.6	1 451.0	919.3	937.7	-
-	132.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	1 002.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 310.2	1 336.4	1 363.1	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	227.5	232.0	236.6	-	-	-
-	1 134.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 537.6	1 568.4	1 599.8	-	-	-
-	248.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	501.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	655.1	668.2	681.6	-	-	-
-	-	-	109.4	111.6	113.8	-	-	-	334.8	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70.2	71.6	73.0	-	-	-
-	749.3	-	109.4	111.6	113.8	-	-	-	334.8	-	725.3	739.8	754.6	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 036.7	1 057.5	1 078.6	1 100.2	1 122.2	1 144.6	-
-	-	274.4	279.9	285.5	291.2	297.0	302.9	-	1 730.8	-	-	-	-	-	-	-
-	-	196.0	199.9	203.9	208.0	212.1	216.4	-	1 236.3	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42.0	42.8	43.7	44.6	45.5	46.4	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42.0	42.8	43.7	44.6	45.5	46.4	-
-	2 292.5	470.4	589.2	600.9	613.0	509.1	519.3	-	3 301.9	2 488.1	4 800.7	4 896.8	4 994.7	2 132.4	2 175.0	-
-	2 935.4	470.4	3 823.9	907.2	925.3	624.1	519.3	-	7 270.1	3 122.4	20 195.4	6 623.9	8 635.3	5 967.0	5 159.4	-

OFID									
2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
-	-	-	13 038.7	-	-	-	-	-	13 038.7
-	13 970.1	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	1 649.9	-	-	-	-	1 649.9
-	-	-	508.4	518.5	-	-	-	-	1 026.9
-	-	199.4	203.3	207.4	211.6	215.8	220.1	224.5	1 482.1
714.3	4 715.7	-	-	-	-	-	-	-	-
714.3	18 685.8	199.4	13 750.4	2 375.8	211.6	215.8	220.1	224.5	17 197.5
-	-	-	28.6	29.1	29.7	-	-	-	87.4
-	-	-	11.4	11.7	11.9	-	-	-	35.0
-	-	-	34.3	35.0	35.7	-	-	-	104.9
-	-	-	74.2	75.7	77.2	-	-	-	227.2
-	4 582.8	-	-	-	-	-	-	-	-
-	453.7	-	-	-	-	-	-	-	-
-	195.7	-	-	195.7	-	-	-	-	195.7
-	998.7	-	191.9	195.7	199.7	203.7	207.7	-	998.7
-	1 498.0	-	96.0	97.9	99.8	101.8	103.9	-	499.3
84.8	407.5	-	-	-	-	-	-	-	-
84.8	8 136.4	-	287.9	489.4	299.5	305.5	311.6	-	1 693.8
799.1	26 822.2	199.4	14 112.5	2 940.9	588.3	521.3	531.7	224.5	19 118.6
-	-	-	66.2	67.5	68.9	70.2	-	-	272.8
-	1 227.5	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	244.9	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	118.8	121.2	-	-	240.1
-	720.2	-	-	-	-	-	-	-	-
-	2 192.5	-	66.2	67.5	187.7	191.5	-	-	512.8

-	-	127.4	129.9	132.5	135.2	-	-	-	525.1
-	1 575.2	-	-	-	-	-	-	-	-
-	560.1	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	69.3	70.7	-	-	-	-	140.0
-	3 571.5	-	-	-	-	-	-	-	-
-	1 785.8	-	-	-	-	-	-	-	-
-	7 492.5	127.4	199.2	203.2	135.2	-	-	-	665.0
-	-	-	262.0	267.3	-	-	-	-	529.3
-	4 009.7	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	38.7	39.5	-	-	-	-	78.2
-	696.1	-	-	-	-	-	-	-	-
-	4 705.8	-	300.8	306.8	-	-	-	-	607.5
-	-	-	286.6	292.3	-	-	-	-	578.9
-	2 004.8	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	214.8	-	105.3	107.4	109.5	-	-	-	322.2
-	2 219.7	-	391.9	399.7	109.5	-	-	-	901.1
-	6 539.9	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	264.9	42.0	42.8	43.7	44.6	45.5	46.4	-	264.9
-	264.9	42.0	42.8	43.7	44.6	45.5	46.4	-	264.9
-	21 487.7	211.4	977.6	997.1	333.9	90.9	92.7	-	2 703.6
799.1	50 502.4	410.7	15 156.3	4 005.5	1 109.9	803.6	624.4	224.5	22 334.9

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)
Table 3. Coordination, suivi et évaluation, gestion des connaissances,
Detailed Costs

I. Investment Costs

A. Coordination et gestion

1. Coordination Nationale

a. Matériels et Equipements

Vehicules 4X4
Vehicules 4X4 terrain
Equipements informatiques
Equipements Bureau
Equipements salle de reunions

Subtotal Matériels et Equipements

2. Coordinations Provinciales

a. Matériels et Equipements

Vehicules 4X4 terrain
Vehicules 4X4 terrain
Vehicules 4X4 terrain
Moto
Equipements informatiques
Equipements Bureau
Equipements salle de reunions

Subtotal Matériels et Equipements

3. Transparence et la participation des citoyens

Mécanisme de suivi et de facilitation par une tierce partie-Province
Mécanisme de suivi et de facilitation par une tierce partie-National

Subtotal Transparence et la participation des citoyens

Subtotal Coordination et gestion

B. Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication

1. système pour la synthèse et la diffusion des connaissances

Elaboration de la stratégie de gestion des connaissances et de communication
Mise en oeuvre de la stratégie de communication

Subtotal système pour la synthèse et la diffusion des connaissances

2. Appui institutionnel

Appui institutionnel National

3. Mise en place du systeme de SE

Consultations pour la définition du système de SE
Préparation des manuels
Etudes base line

Subtotal Mise en place du systeme de SE

Subtotal Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication

C. Renforcement de la capacité de gestion

1. Assistance technique

Assistance technique en gestion financiere
Assistance technique planification

Subtotal Assistance technique

2. Mis en place cadre de contrôle financier interne

Consultant Auditeur interne
Autres frais consultants /a

Subtotal Mis en place cadre de contrôle financier interne

Subtotal Renforcement de la capacité de gestion

Total Investment Costs

II. Recurrent Costs

A. Frais de fonctionnement

1. Comité de Pilotage

2. Coordination Nationale

- a. Frais de missions
- b. Logistique Missions
- c. Loyer Bureau Cordination Nationale
- d. Suivi interministériel des travaux d'infrastructure
- e. Suivi des autorités provinciales

- f. Carburant et lubrifiant
- g. Pieces de rechanges, entretiens et reparations
- h. Internet et communications
- i. Frais divers

Subtotal Coordination Nationale

3. Coordinations Provinciales

- a. Frais de missions
- b. Logistique Missions
- c. Loyer Bureau Cordination Provinciale
- d. Carburant et lubrifiant
- e. Pieces de rechanges, entretiens et reparations
- f. Internet et communications divers
- g. Frais divers

Subtotal Coordinations Provinciales

Subtotal Frais de fonctionnement

B. Personnel-Coordination National

Coordonateur National
Responsable Administratif et Financier
Conseiller Passation des Marchés
Conseiller Programmation et Suivi Evaluation
Comptable Principal
Chauffeurs
Personnel d'Appui

Subtotal Personnel-Coordination National

C. Personnel-Coordination Provinciale

Coordonateurs Provinciaux
Responsable passation des marchés
Spécialiste développement agricole et chaines de valeurs
Responsable des infrastructures rurales
Responsable suivi-évaluation, ciblage et gestion des savoirs
Comptable
Assistant Comptable /b
Chauffeurs
Personnel d'appui

Subtotal Personnel-Coordination Provinciale

Total Recurrent Costs

Total

\a Voyage par antennes
\b 6 mois par an

Unit	Quantities					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
nombre	1	-	-	-	-	-
nombre	3	-	-	-	-	-
nombre	10	-	-	-	-	-
nombre	10	-	-	-	-	-
nombre	1	-	-	-	-	-
Nombre	3	-	-	-	-	-
Nombre	2	-	-	-	-	-
Nombre	10	-	-	-	-	-
Nombre	30	-	-	30	-	-
nombre	16	-	-	16	-	-
nombre	20	-	-	20	-	-
Nombre	2	-	-	-	-	-
Forfait	4	4	4	4	4	4
Forfait	1	1	1	1	1	1
Homme-mois	1	-	-	-	-	-
Homme-mois	1	1	1	1	1	-
Forfait	1	1	1	1	1	1
Forfait	1	-	-	-	-	-
Homme mois	1	-	-	-	-	-
Forfait	1	-	-	1	-	-
Homme-mois	1	1	1	1	1	1
Homme-mois	1	1	1	1	1	1
Homme-mois	6	6	6	-	-	-
Homme-mois	12	12	12	-	-	-
Forfaits	1	1	1	1	1	1
Forfaits	1	1	1	1	1	1
Forfaits	1	1	1	1	1	1
Forfaits	12	12	12	12	12	12
Forfaits	-	1	1	1	1	1
Forfaits	-	4	4	4	4	4

litres	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
forfait	4	4	4	4	4	4
forfait	1	1	1	1	1	1
forfait	1	1	1	1	1	1
Forfaits	2	2	2	2	2	2
Forfaits	2	2	2	2	2	2
Forfaits	24	24	24	24	24	24
litres	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
forfait	6	6	6	6	6	6
forfait	2	2	2	2	2	2
forfait	4	4	4	4	4	4
Homme mois	12	12	12	12	12	12
Homme mois	12	12	12	12	12	12
Homme mois	12	12	12	12	12	12
Homme mois	12	12	12	12	12	12
Homme mois	12	12	12	12	12	12
Homme mois	48	48	48	48	48	48
Homme mois	48	48	48	48	48	48
Homme mois	24	24	24	24	24	24
Homme mois	24	24	24	24	24	24
Homme mois	24	24	24	24	24	24
Homme mois	24	24	24	24	24	24
Homme mois	24	24	24	24	24	24
Homme mois	12	12	12	12	12	12
Homme mois	108	108	108	108	108	108
Homme mois	96	96	96	96	96	96

		Unit Cost (CDF '000)	Unit Cost (US\$ '000)	Base Cost			
2026	Total			2020	2021	2022	2023
-	1	132,000	80	132 000.0	-	-	-
-	3	90,750	55	272 250.0	-	-	-
-	10	5,775	3.5	57 750.0	-	-	-
-	10	2,475	1.5	24 750.0	-	-	-
-	1	16,500	10	16 500.0	-	-	-
				503 250.0	-	-	-
-	3	90,750	55	272 250.0	-	-	-
-	2	90,750	55	181 500.0	-	-	-
-	10	90,750	55	907 500.0	-	-	-
-	60	7,425	4.5	222 750.0	-	-	222 750.0
-	32	4,950	3	79 200.0	-	-	79 200.0
-	40	3,300	2	66 000.0	-	-	66 000.0
-	2	8,250	5	16 500.0	-	-	-
				1 745 700.0	-	-	367 950.0
4	28	8,250	5	33 000.0	33 000.0	33 000.0	33 000.0
1	7	8,250	5	8 250.0	8 250.0	8 250.0	8 250.0
				41 250.0	41 250.0	41 250.0	41 250.0
				2 290 200.0	41 250.0	41 250.0	409 200.0
-	1	16,500	10	16 500.0	-	-	-
-	5	8,250	5	8 250.0	8 250.0	8 250.0	8 250.0
				24 750.0	8 250.0	8 250.0	8 250.0
1	7	33,000	20	33 000.0	33 000.0	33 000.0	33 000.0
-	1	24,750	15	24 750.0	-	-	-
-	1	16,500	10	16 500.0	-	-	-
1	3	66,000	40	66 000.0	-	-	66 000.0
				107 250.0	-	-	66 000.0
				165 000.0	41 250.0	41 250.0	107 250.0
1	7	41,250	25	41 250.0	41 250.0	41 250.0	41 250.0
1	7	41,250	25	41 250.0	41 250.0	41 250.0	41 250.0
				82 500.0	82 500.0	82 500.0	82 500.0
-	18	6,600	4	39 600.0	39 600.0	39 600.0	-
-	36	3,300	2	39 600.0	39 600.0	39 600.0	-
				79 200.0	79 200.0	79 200.0	-
				161 700.0	161 700.0	161 700.0	82 500.0
				2 616 900.0	244 200.0	244 200.0	598 950.0
1	7	66,000	40	66 000.0	66 000.0	66 000.0	66 000.0
1	7	33,000	20	33 000.0	33 000.0	33 000.0	33 000.0
1	7	33,000	20	33 000.0	33 000.0	33 000.0	33 000.0
12	84	12,375	7.5	148 500.0	148 500.0	148 500.0	148 500.0
-	5	8,250	5	-	8 250.0	8 250.0	8 250.0
4	24	2,475	1.5	-	9 900.0	9 900.0	9 900.0

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

8 000	56 000	3.3	0.002	26 400.0	26 400.0	26 400.0	26 400.0
4	28	4,950	3	19 800.0	19 800.0	19 800.0	19 800.0
1	7	8,250	5	8 250.0	8 250.0	8 250.0	8 250.0
1	7	16,500	10	16 500.0	16 500.0	16 500.0	16 500.0
				285 450.0	303 600.0	303 600.0	303 600.0
2	14	24,750	15	49 500.0	49 500.0	49 500.0	49 500.0
2	14	33,000	20	66 000.0	66 000.0	66 000.0	66 000.0
24	168	8,250	5	198 000.0	198 000.0	198 000.0	198 000.0
15 000	105 000	3.3	0.002	49 500.0	49 500.0	49 500.0	49 500.0
6	42	4,950	3	29 700.0	29 700.0	29 700.0	29 700.0
2	14	13,200	8	26 400.0	26 400.0	26 400.0	26 400.0
4	28	4,125	2.5	16 500.0	16 500.0	16 500.0	16 500.0
				435 600.0	435 600.0	435 600.0	435 600.0
				787 050.0	805 200.0	805 200.0	805 200.0
12	84	12,375	7.5	148 500.0	148 500.0	148 500.0	148 500.0
12	84	8,250	5	99 000.0	99 000.0	99 000.0	99 000.0
12	84	6,600	4	79 200.0	79 200.0	79 200.0	79 200.0
12	84	6,600	4	79 200.0	79 200.0	79 200.0	79 200.0
12	84	6,600	4	79 200.0	79 200.0	79 200.0	79 200.0
48	336	1,072.5	0.65	51 480.0	51 480.0	51 480.0	51 480.0
48	336	825	0.5	39 600.0	39 600.0	39 600.0	39 600.0
				576 180.0	576 180.0	576 180.0	576 180.0
24	168	7,425	4.5	178 200.0	178 200.0	178 200.0	178 200.0
24	168	5,775	3.5	138 600.0	138 600.0	138 600.0	138 600.0
24	168	5,775	3.5	138 600.0	138 600.0	138 600.0	138 600.0
24	168	5,775	3.5	138 600.0	138 600.0	138 600.0	138 600.0
24	168	5,775	3.5	138 600.0	138 600.0	138 600.0	138 600.0
24	168	5,775	3.5	138 600.0	138 600.0	138 600.0	138 600.0
12	84	2,475	1.5	29 700.0	29 700.0	29 700.0	29 700.0
108	756	990	0.6	106 920.0	106 920.0	106 920.0	106 920.0
96	672	495	0.3	47 520.0	47 520.0	47 520.0	47 520.0
				1 055 340.0	1 055 340.0	1 055 340.0	1 055 340.0
				2 418 570.0	2 436 720.0	2 436 720.0	2 436 720.0
				5 035 470.0	2 680 920.0	2 680 920.0	3 035 670.0

(CDF '000)				Base Cost			
2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023
-	-	-	132 000.0	80.0	-	-	-
-	-	-	272 250.0	165.0	-	-	-
-	-	-	57 750.0	35.0	-	-	-
-	-	-	24 750.0	15.0	-	-	-
-	-	-	16 500.0	10.0	-	-	-
-	-	-	503 250.0	305.0	-	-	-
-	-	-	272 250.0	165.0	-	-	-
-	-	-	181 500.0	110.0	-	-	-
-	-	-	907 500.0	550.0	-	-	-
-	-	-	445 500.0	135.0	-	-	135.0
-	-	-	158 400.0	48.0	-	-	48.0
-	-	-	132 000.0	40.0	-	-	40.0
-	-	-	16 500.0	10.0	-	-	-
-	-	-	2 113 650.0	1 058.0	-	-	223.0
33 000.0	33 000.0	33 000.0	231 000.0	20.0	20.0	20.0	20.0
8 250.0	8 250.0	8 250.0	57 750.0	5.0	5.0	5.0	5.0
41 250.0	41 250.0	41 250.0	288 750.0	25.0	25.0	25.0	25.0
41 250.0	41 250.0	41 250.0	2 905 650.0	1 388.0	25.0	25.0	248.0
-	-	-	16 500.0	10.0	-	-	-
8 250.0	-	-	41 250.0	5.0	5.0	5.0	5.0
8 250.0	-	-	57 750.0	15.0	5.0	5.0	5.0
33 000.0	33 000.0	33 000.0	231 000.0	20.0	20.0	20.0	20.0
-	-	-	24 750.0	15.0	-	-	-
-	-	-	16 500.0	10.0	-	-	-
-	-	66 000.0	198 000.0	40.0	-	-	40.0
-	-	66 000.0	239 250.0	65.0	-	-	40.0
41 250.0	33 000.0	99 000.0	528 000.0	100.0	25.0	25.0	65.0
41 250.0	41 250.0	41 250.0	288 750.0	25.0	25.0	25.0	25.0
41 250.0	41 250.0	41 250.0	288 750.0	25.0	25.0	25.0	25.0
82 500.0	82 500.0	82 500.0	577 500.0	50.0	50.0	50.0	50.0
-	-	-	118 800.0	24.0	24.0	24.0	-
-	-	-	118 800.0	24.0	24.0	24.0	-
-	-	-	237 600.0	48.0	48.0	48.0	-
82 500.0	82 500.0	82 500.0	815 100.0	98.0	98.0	98.0	50.0
165 000.0	156 750.0	222 750.0	4 248 750.0	1 586.0	148.0	148.0	363.0
66 000.0	66 000.0	66 000.0	462 000.0	40.0	40.0	40.0	40.0
33 000.0	33 000.0	33 000.0	231 000.0	20.0	20.0	20.0	20.0
33 000.0	33 000.0	33 000.0	231 000.0	20.0	20.0	20.0	20.0
148 500.0	148 500.0	148 500.0	1 039 500.0	90.0	90.0	90.0	90.0
8 250.0	8 250.0	-	41 250.0	-	5.0	5.0	5.0
9 900.0	9 900.0	9 900.0	59 400.0	-	6.0	6.0	6.0

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

26 400.0	26 400.0	26 400.0	184 800.0	16.0	16.0	16.0	16.0
19 800.0	19 800.0	19 800.0	138 600.0	12.0	12.0	12.0	12.0
8 250.0	8 250.0	8 250.0	57 750.0	5.0	5.0	5.0	5.0
16 500.0	16 500.0	16 500.0	115 500.0	10.0	10.0	10.0	10.0
303 600.0	303 600.0	295 350.0	2 098 800.0	173.0	184.0	184.0	184.0
49 500.0	49 500.0	49 500.0	346 500.0	30.0	30.0	30.0	30.0
66 000.0	66 000.0	66 000.0	462 000.0	40.0	40.0	40.0	40.0
198 000.0	198 000.0	198 000.0	1 386 000.0	120.0	120.0	120.0	120.0
49 500.0	49 500.0	49 500.0	346 500.0	30.0	30.0	30.0	30.0
29 700.0	29 700.0	29 700.0	207 900.0	18.0	18.0	18.0	18.0
26 400.0	26 400.0	26 400.0	184 800.0	16.0	16.0	16.0	16.0
16 500.0	16 500.0	16 500.0	115 500.0	10.0	10.0	10.0	10.0
435 600.0	435 600.0	435 600.0	3 049 200.0	264.0	264.0	264.0	264.0
805 200.0	805 200.0	796 950.0	5 610 000.0	477.0	488.0	488.0	488.0
148 500.0	148 500.0	148 500.0	1 039 500.0	90.0	90.0	90.0	90.0
99 000.0	99 000.0	99 000.0	693 000.0	60.0	60.0	60.0	60.0
79 200.0	79 200.0	79 200.0	554 400.0	48.0	48.0	48.0	48.0
79 200.0	79 200.0	79 200.0	554 400.0	48.0	48.0	48.0	48.0
79 200.0	79 200.0	79 200.0	554 400.0	48.0	48.0	48.0	48.0
51 480.0	51 480.0	51 480.0	360 360.0	31.2	31.2	31.2	31.2
39 600.0	39 600.0	39 600.0	277 200.0	24.0	24.0	24.0	24.0
576 180.0	576 180.0	576 180.0	4 033 260.0	349.2	349.2	349.2	349.2
178 200.0	178 200.0	178 200.0	1 247 400.0	108.0	108.0	108.0	108.0
138 600.0	138 600.0	138 600.0	970 200.0	84.0	84.0	84.0	84.0
138 600.0	138 600.0	138 600.0	970 200.0	84.0	84.0	84.0	84.0
138 600.0	138 600.0	138 600.0	970 200.0	84.0	84.0	84.0	84.0
138 600.0	138 600.0	138 600.0	970 200.0	84.0	84.0	84.0	84.0
138 600.0	138 600.0	138 600.0	970 200.0	84.0	84.0	84.0	84.0
29 700.0	29 700.0	29 700.0	207 900.0	18.0	18.0	18.0	18.0
106 920.0	106 920.0	106 920.0	748 440.0	64.8	64.8	64.8	64.8
47 520.0	47 520.0	47 520.0	332 640.0	28.8	28.8	28.8	28.8
1 055 340.0	1 055 340.0	1 055 340.0	7 387 380.0	639.6	639.6	639.6	639.6
2 436 720.0	2 436 720.0	2 428 470.0	17 030 640.0	1 465.8	1 476.8	1 476.8	1 476.8
2 601 720.0	2 593 470.0	2 651 220.0	21 279 390.0	3 051.8	1 624.8	1 624.8	1 839.8

(US\$ '000)				Totals Including Contingencies (U				
2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024
-	-	-	80.0	84.1	-	-	-	-
-	-	-	165.0	173.4	-	-	-	-
-	-	-	35.0	37.2	-	-	-	-
-	-	-	15.0	15.9	-	-	-	-
-	-	-	10.0	10.6	-	-	-	-
-	-	-	305.0	321.2	-	-	-	-
-	-	-	165.0	184.8	-	-	-	-
-	-	-	110.0	123.2	-	-	-	-
-	-	-	550.0	615.9	-	-	-	-
-	-	-	270.0	151.2	-	-	160.4	-
-	-	-	96.0	53.8	-	-	57.0	-
-	-	-	80.0	44.8	-	-	47.5	-
-	-	-	10.0	11.2	-	-	-	-
-	-	-	1 281.0	1 184.9	-	-	265.0	-
20.0	20.0	20.0	140.0	22.4	22.8	23.3	23.8	24.2
5.0	5.0	5.0	35.0	5.6	5.7	5.8	5.9	6.1
25.0	25.0	25.0	175.0	28.0	28.6	29.1	29.7	30.3
25.0	25.0	25.0	1 761.0	1 534.0	28.6	29.1	294.7	30.3
-	-	-	10.0	11.2	-	-	-	-
5.0	-	-	25.0	5.6	5.7	5.8	5.9	6.1
5.0	-	-	35.0	16.8	5.7	5.8	5.9	6.1
20.0	20.0	20.0	140.0	22.4	22.8	23.3	23.8	24.2
-	-	-	15.0	16.8	-	-	-	-
-	-	-	10.0	11.2	-	-	-	-
-	-	40.0	120.0	44.8	-	-	47.5	-
-	-	40.0	145.0	72.8	-	-	47.5	-
25.0	20.0	60.0	320.0	112.0	28.6	29.1	77.2	30.3
25.0	25.0	25.0	175.0	28.0	28.6	29.1	29.7	30.3
25.0	25.0	25.0	175.0	28.0	28.6	29.1	29.7	30.3
50.0	50.0	50.0	350.0	56.0	57.1	58.3	59.4	60.6
-	-	-	72.0	26.9	27.4	28.0	-	-
-	-	-	72.0	26.9	27.4	28.0	-	-
-	-	-	144.0	53.8	54.8	55.9	-	-
50.0	50.0	50.0	494.0	109.7	111.9	114.2	59.4	60.6
100.0	95.0	135.0	2 575.0	1 755.7	169.1	172.4	431.4	121.2
40.0	40.0	40.0	280.0	44.8	45.7	46.6	47.5	48.5
20.0	20.0	20.0	140.0	22.4	22.8	23.3	23.8	24.2
20.0	20.0	20.0	140.0	22.4	22.8	23.3	23.8	24.2
90.0	90.0	90.0	630.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0
5.0	5.0	-	25.0	-	5.7	5.8	5.9	6.1
6.0	6.0	6.0	36.0	-	6.9	7.0	7.1	7.3

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

16.0	16.0	16.0	112.0	17.9	18.3	18.6	19.0	19.4
12.0	12.0	12.0	84.0	13.4	13.7	14.0	14.3	14.5
5.0	5.0	5.0	35.0	5.6	5.7	5.8	5.9	6.1
10.0	10.0	10.0	70.0	11.2	11.4	11.7	11.9	12.1
184.0	184.0	179.0	1 272.0	183.0	197.4	199.5	201.7	203.9
30.0	30.0	30.0	210.0	33.6	34.3	35.0	35.7	36.4
40.0	40.0	40.0	280.0	44.8	45.7	46.6	47.5	48.5
120.0	120.0	120.0	840.0	120.0	120.0	120.0	120.0	120.0
30.0	30.0	30.0	210.0	33.6	34.3	35.0	35.7	36.4
18.0	18.0	18.0	126.0	20.2	20.6	21.0	21.4	21.8
16.0	16.0	16.0	112.0	17.9	18.3	18.6	19.0	19.4
10.0	10.0	10.0	70.0	11.2	11.4	11.7	11.9	12.1
264.0	264.0	264.0	1 848.0	281.3	284.5	287.8	291.1	294.6
488.0	488.0	483.0	3 400.0	509.0	527.6	533.9	540.4	547.0
90.0	90.0	90.0	630.0	100.8	102.8	104.9	107.0	109.1
60.0	60.0	60.0	420.0	67.2	68.5	69.9	71.3	72.7
48.0	48.0	48.0	336.0	53.8	54.8	55.9	57.0	58.2
48.0	48.0	48.0	336.0	53.8	54.8	55.9	57.0	58.2
48.0	48.0	48.0	336.0	53.8	54.8	55.9	57.0	58.2
31.2	31.2	31.2	218.4	34.9	35.6	36.4	37.1	37.8
24.0	24.0	24.0	168.0	26.9	27.4	28.0	28.5	29.1
349.2	349.2	349.2	2 444.4	391.1	398.9	406.9	415.0	423.3
108.0	108.0	108.0	756.0	120.9	123.4	125.8	128.4	130.9
84.0	84.0	84.0	588.0	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8
84.0	84.0	84.0	588.0	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8
84.0	84.0	84.0	588.0	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8
84.0	84.0	84.0	588.0	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8
84.0	84.0	84.0	588.0	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8
18.0	18.0	18.0	126.0	20.2	20.6	21.0	21.4	21.8
64.8	64.8	64.8	453.6	72.6	74.0	75.5	77.0	78.6
28.8	28.8	28.8	201.6	32.3	32.9	33.6	34.2	34.9
639.6	639.6	639.6	4 477.2	716.3	730.6	745.2	760.1	775.3
1 476.8	1 476.8	1 471.8	10 321.6	1 616.4	1 657.1	1 686.0	1 715.5	1 745.6
1 576.8	1 571.8	1 606.8	12 896.6	3 372.1	1 826.1	1 858.4	2 146.9	1 866.9

S\$ '000)			Parameters (in %)			Summary
			Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	
2025	2026	Total				Component
-	-	84.1	0.0	84.0	16.0	COORD_GESTION
-	-	173.4	0.0	84.0	16.0	COORD_GESTION
-	-	37.2	0.0	83.6	0.0	COORD_GESTION
-	-	15.9	0.0	83.6	0.0	COORD_GESTION
-	-	10.6	0.0	83.6	0.0	COORD_GESTION
-	-	321.2				
-	-					
-	-	184.8	0.0	0.0	16.0	COORD_GESTION
-	-	123.2	0.0	0.0	16.0	COORD_GESTION
-	-	615.9	0.0	0.0	16.0	COORD_GESTION
-	-	311.6	0.0	0.0	16.0	COORD_GESTION
-	-	110.8	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
-	-	92.3	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
-	-	11.2	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
-	-	1 449.9				
24.7	25.2	166.5	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
6.2	6.3	41.6	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
30.9	31.5	208.1				
30.9	31.5	1 979.2				
-	-	11.2	0.0	0.0	18.0	M&E&K
-	-	29.1	0.0	0.0	18.0	M&E&K
-	-	40.3				
24.7	25.2	166.5	0.0	0.0	20.0	M&E&K
-	-	16.8	0.0	0.0	0.0	M&E&K
-	-	11.2	0.0	0.0	0.0	M&E&K
-	50.4	142.8	0.0	0.0	0.0	M&E&K
-	50.4	170.8				
24.7	75.7	377.6				
30.9	31.5	208.1	0.0	0.0	0.0	REINFORCEMENT_CAPACITE_GESTION
30.9	31.5	208.1	0.0	0.0	0.0	REINFORCEMENT_CAPACITE_GESTION
61.8	63.1	416.3				
-	-	82.3	0.0	0.0	0.0	REINFORCEMENT_CAPACITE_GESTION
-	-	82.3	0.0	0.0	0.0	REINFORCEMENT_CAPACITE_GESTION
-	-	164.5				
61.8	63.1	580.8				
117.5	170.3	2 937.6				
49.5	50.4	333.0	0.0	0.0	0.0	M&E&K
24.7	25.2	166.5	0.0	0.0	0.0	M&E&K
24.7	25.2	166.5	0.0	0.0	0.0	M&E&K
90.0	90.0	630.0	0.0	0.0	100.0	COORD_GESTION
6.2	-	29.7	0.0	0.0	0.0	M&E&K
7.4	7.6	43.2	0.0	0.0	0.0	M&E&K

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

19.8	20.2	133.2	0.0	0.0	0.0	M&E&K
14.8	15.1	99.9	0.0	0.0	0.0	M&E&K
6.2	6.3	41.6	0.0	0.0	0.0	M&E&K
12.4	12.6	83.3	0.0	0.0	0.0	M&E&K
206.2	202.2	1 394.0				
37.1	37.8	249.8	0.0	0.0	0.0	M&E&K
49.5	50.4	333.0	0.0	0.0	0.0	M&E&K
120.0	120.0	840.0	0.0	0.0	100.0	COORD_GESTION
37.1	37.8	249.8	0.0	0.0	0.0	M&E&K
22.3	22.7	149.9	0.0	0.0	0.0	M&E&K
19.8	20.2	133.2	0.0	0.0	0.0	M&E&K
12.4	12.6	83.3	0.0	0.0	0.0	M&E&K
298.0	301.6	2 038.9				
553.7	554.3	3 765.9				
111.3	113.5	749.3	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
74.2	75.7	499.5	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
59.3	60.5	399.6	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
59.3	60.5	399.6	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
59.3	60.5	399.6	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
38.6	39.3	259.8	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
29.7	30.3	199.8	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
431.8	440.4	2 907.3				
133.5	136.2	899.2	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
103.9	105.9	699.4	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
103.9	105.9	699.4	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
103.9	105.9	699.4	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
103.9	105.9	699.4	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
103.9	105.9	699.4	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
22.3	22.7	149.9	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
80.1	81.7	539.5	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
35.6	36.3	239.8	0.0	0.0	0.0	COORD_GESTION
790.8	806.7	5 325.1				
1 776.3	1 801.4	11 998.3				
1 893.8	1 971.6	14 935.9				

Divisions		
Expenditure Account	Disb. Acct.	Fin. Rule
VEHICULE_V	VEHICULES_D	FIDA (100%)
VEHICULE_V	VEHICULES_D	FIDA (100%)
EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (100%)
EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (100%)
EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (100%)
VEHICULE_V	VEHICULES_D	BADEA (100%)
VEHICULE_V	VEHICULES_D	OFID (100%)
VEHICULE_V	VEHICULES_D	FIDA (50%), OFID (50%)
VEHICULE_V	VEHICULES_D	FIDA (50%)
EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (50%), OFID (50%)
EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (100%)
EQUIPEMENTS_V	EQUIPEMENTS_MATERIELS	FIDA (100%)
SERVICES_V	SERVICES_DA	FIDA (100%)
SERVICES_V	SERVICES_DA	FIDA (100%)
CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	FIDA (40%), OFID (60%)
CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	FIDA (40%), OFID (60%)
SERVICES_V	SERVICES_DA	FIDA (100%)
SERVICES_V	SERVICES_DA	FIDA (100%)
CONSULTANTS_V	BIENS_ND	FIDA (100%)
CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	FIDA (100%)
CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	FIDA (100%)
CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	FIDA (100%)
CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	FIDA (100%)
CONSULTANTS_V	CONSULTANTS_DA	FIDA (100%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (70%), OFID (30%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (70%), OFID (30%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (70%), OFID (30%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	GOVT
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (70%), OFID (30%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (50%), OFID (50%)

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (70%),OFID (30%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (80%), BADEA (20%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (60%), BADEA (40%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (50%), OFID (50%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (50%),OFID (50%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (50%), OFID (50%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	GOVT
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (50%),OFID (50%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (50%), BADEA (30%), OFID (20%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (70%), OFID (30%)
FONCTIONNEMENT_RC	OPERATING_COSTS_DA	FIDA (70%), OFID (30%)

SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	OFID (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	OFID (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)

SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	OFID (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)
SALAIRES_INDEMINITES_RC	SALAIRES_D	FIDA (100%)

Other Accounts				Gv			
Proc. Acct.	Proc. Method	Impl. Agency	Proj. Area	2020	2021	2022	2023
VEHICULES	ICB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	13.5	-	-	-
VEHICULES	ICB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	27.7	-	-	-
EQUIP	ICB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
EQUIP	LCB_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
EQUIP	LCB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	0.0	-	-	-
				41.2	-	-	-
VEHICULES	ICB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	29.6	-	-	-
VEHICULES	ICB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	19.7	-	-	-
VEHICULES	ICB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	98.6	-	-	-
VEHICULES	ICB_PM (100%)	MAEP	KIN	75.6	-	-	80.2
EQUIP	ICB_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
EQUIP	LCB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
EQUIP	LCB_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
				223.4	-	-	80.2
SERVICES_PA	DIR_CONTRACT_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
SERVICES_PA	DIR_CONTRACT_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
				-	-	-	-
				264.6	-	-	80.2
CONSULTANTS	CQ_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	2.0	-	-	-
CONSULTANTS	CQ_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	1.0	1.0	1.0	1.1
				3.0	1.0	1.0	1.1
SERVICES_PA	CQ_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	4.5	4.6	4.7	4.8
SERVICES_PA	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
BIEN_ND	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
CONSULTANTS	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
				-	-	-	-
				7.5	5.6	5.7	5.8
CONSULTANTS	CQ_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
CONSULTANTS	CQ_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
				-	-	-	-
CONSULTANTS	CQ_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
CONSULTANTS	CQ_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
				-	-	-	-
				-	-	-	-
				272.1	5.6	5.7	86.0
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-0.0	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-0.0	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-0.0	-	-
OPERAT_COSTS_PA	NBF_PM (100%)	MAEP	KIN	90.0	90.0	90.0	90.0
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-0.0	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-

Copy of PADRIR-COSTAB-25.10.19.xlsx

OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-0.0	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
				90.0	90.0	90.0	90.0
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
OPERAT_COSTS_PA	NBF_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	120.0	120.0	120.0	120.0
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	0.0	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-0.0	-	-
OPERAT_COSTS_PA	DPN_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-0.0	-	-
				120.0	120.0	120.0	120.0
				210.0	210.0	210.0	210.0
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
				-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	KIN	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
SALAIRES	CON_SRVCS_PM (100%)	MAEP	PROVINCES	-	-	-	-
				210.0	210.0	210.0	210.0
				482.1	215.6	215.7	296.0

IT	FIDA									
	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	-	-	-	13.5	70.6	-	-	-	-	-
	-	-	-	27.7	145.6	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	37.2	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	15.9	-	-	-	-	-
	-	-	-	0.0	10.6	-	-	-	-	-
	-	-	-	41.2	280.0	-	-	-	-	-
	-	-	-	29.6	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	19.7	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	98.6	258.7	-	-	-	-	-
	-	-	-	155.8	75.6	-	-	80.2	-	-
	-	-	-	-	26.9	-	-	28.5	-	-
	-	-	-	-	44.8	-	-	47.5	-	-
	-	-	-	-	11.2	-	-	-	-	-
	-	-	-	303.6	417.2	-	-	156.3	-	-
	-	-	-	-	22.4	22.8	23.3	23.8	24.2	24.7
	-	-	-	-	5.6	5.7	5.8	5.9	6.1	6.2
	-	-	-	-	28.0	28.6	29.1	29.7	30.3	30.9
	-	-	-	344.8	725.1	28.6	29.1	186.0	30.3	30.9
	-	-	-	2.0	3.7	-	-	-	-	-
	1.1	-	-	5.2	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0	-
	1.1	-	-	7.3	5.5	1.9	1.9	1.9	2.0	-
	4.8	4.9	5.0	33.3	17.9	18.3	18.6	19.0	19.4	19.8
	-	-	-	-	16.8	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	11.2	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	44.8	-	-	47.5	-	-
	-	-	-	-	72.8	-	-	47.5	-	-
	5.9	4.9	5.0	40.6	96.2	20.2	20.6	68.5	21.4	19.8
	-	-	-	-	28.0	28.6	29.1	29.7	30.3	30.9
	-	-	-	-	28.0	28.6	29.1	29.7	30.3	30.9
	-	-	-	-	56.0	57.1	58.3	59.4	60.6	61.8
	-	-	-	-	26.9	27.4	28.0	-	-	-
	-	-	-	-	26.9	27.4	28.0	-	-	-
	-	-	-	-	53.8	54.8	55.9	-	-	-
	-	-	-	-	109.7	111.9	114.2	59.4	60.6	61.8
	5.9	4.9	5.0	385.4	931.1	160.7	163.9	313.9	112.3	112.5
	-	-	-	-0.0	31.4	32.0	32.6	33.3	33.9	34.6
	-	-	-	-0.0	15.7	16.0	16.3	16.6	17.0	17.3
	-	-	-	-0.0	15.7	16.0	16.3	16.6	17.0	17.3
	90.0	90.0	90.0	630.0	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-0.0	-	4.0	4.1	4.2	4.2	4.3
	-	-	-	-	-	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7

-	0.0	-0.0	-	12.5	12.8	13.0	13.3	13.6	13.8
-	-	-	-	10.8	11.0	11.2	11.4	11.6	11.9
-	-	-	-	3.4	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7
-	-	-	-	5.6	5.7	5.8	5.9	6.1	6.2
90.0	90.0	90.0	630.0	63.6	72.3	73.8	75.2	76.7	78.3
-	-	-	-	16.8	17.1	17.5	17.8	18.2	18.5
-	-	-	-	22.4	22.8	23.3	23.8	24.2	24.7
120.0	120.0	120.0	840.0	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	16.8	17.1	17.5	17.8	18.2	18.5
-	-	-0.0	-	10.1	10.3	10.5	10.7	10.9	11.1
-	0.0	-0.0	-	12.5	12.8	13.0	13.3	13.6	13.8
-	-	-	-0.0	7.8	8.0	8.2	8.3	8.5	8.7
120.0	120.0	120.0	840.0	86.5	88.2	89.9	91.7	93.6	95.5
210.0	210.0	210.0	1 470.0	181.4	192.5	196.3	200.3	204.3	208.3
-	-	-	-	100.8	102.8	104.9	107.0	109.1	111.3
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	53.8	54.8	55.9	57.0	58.2	59.3
-	-	-	-	53.8	54.8	55.9	57.0	58.2	59.3
-	-	-	-	34.9	35.6	36.4	37.1	37.8	38.6
-	-	-	-	26.9	27.4	28.0	28.5	29.1	29.7
-	-	-	-	270.1	275.5	281.0	286.7	292.4	298.2
-	-	-	-	120.9	123.4	125.8	128.4	130.9	133.5
-	-	-	-	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8	103.9
-	-	-	-	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8	103.9
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8	103.9
-	-	-	-	94.1	96.0	97.9	99.8	101.8	103.9
-	-	-	-	20.2	20.6	21.0	21.4	21.8	22.3
-	-	-	-	72.6	74.0	75.5	77.0	78.6	80.1
-	-	-	-	32.3	32.9	33.6	34.2	34.9	35.6
-	-	-	-	622.2	634.7	647.4	660.3	673.5	687.0
210.0	210.0	210.0	1 470.0	1 073.8	1 102.7	1 124.7	1 147.2	1 170.1	1 193.6
215.9	214.9	215.0	1 855.4	2 004.9	1 263.3	1 288.6	1 461.1	1 282.4	1 306.1

Expenditures by Financiers (US\$ '000)										
BADEA										
2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020
-	70.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	145.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	37.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	15.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	10.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	280.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	155.2	-	-	-	-	-	-	155.2	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103.5
-	258.7	-	-	-	-	-	-	-	-	258.7
-	155.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	55.4	-	-	-	-	-	-	-	-	26.9
-	92.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	11.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	573.4	155.2	-	-	-	-	-	-	155.2	389.1
25.2	166.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6.3	41.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31.5	208.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31.5	1 061.5	155.2	-	-	-	-	-	-	155.2	389.1
-	3.7	-	-	-	-	-	-	-	-	5.5
-	9.6	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8
-	13.2	-	-	-	-	-	-	-	-	8.3
20.2	133.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	16.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	11.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50.4	142.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50.4	170.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70.6	317.2	-	-	-	-	-	-	-	-	8.3
31.5	208.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31.5	208.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
63.1	416.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	82.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	82.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	164.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
63.1	580.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
165.2	1 959.6	155.2	-	-	-	-	-	-	155.2	397.3
35.3	233.1	-	-	-	-	-	-	-	-	13.4
17.7	116.6	-	-	-	-	-	-	-	-	6.7
17.7	116.6	-	-	-	-	-	-	-	-	6.7
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	20.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.8	21.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-

14.1	93.2	-	-	-	-	-	-	-	-	5.4
12.1	79.9	2.7	2.7	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	20.0	-
3.8	25.0	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4	2.5	2.5	16.7	-
6.3	41.6	-	-	-	-	-	-	-	-	5.6
75.4	515.3	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	36.6	24.4
18.9	124.9	-	-	-	-	-	-	-	-	16.8
25.2	166.5	-	-	-	-	-	-	-	-	22.4
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18.9	124.9	-	-	-	-	-	-	-	-	16.8
11.4	74.9	6.0	6.2	6.3	6.4	6.5	6.7	6.8	45.0	4.0
14.1	93.2	-	-	-	-	-	-	-	-	5.4
8.8	58.3	-	-	-	-	-	-	-	-	3.4
97.4	642.7	6.0	6.2	6.3	6.4	6.5	6.7	6.8	45.0	68.8
208.1	1 391.2	11.0	11.2	11.4	11.6	11.9	12.1	12.4	81.6	106.6
113.5	749.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67.2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53.8
60.5	399.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
60.5	399.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39.3	259.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30.3	199.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
304.2	2 008.1	-	-	-	-	-	-	-	-	120.9
136.2	899.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
105.9	699.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
105.9	699.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94.1
105.9	699.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
105.9	699.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22.7	149.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
81.7	539.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36.3	239.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
700.7	4 625.7	-	-	-	-	-	-	-	-	94.1
1 213.0	8 025.0	11.0	11.2	11.4	11.6	11.9	12.1	12.4	81.6	321.6
1 378.2	9 984.6	166.2	11.2	11.4	11.6	11.9	12.1	12.4	236.8	719.0

5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.1	40.0
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
5.7	5.8	5.9	6.1	6.2	6.3	41.6
30.0	30.6	31.3	31.9	32.5	31.3	212.0
17.1	17.5	17.8	18.2	18.5	18.9	124.9
22.8	23.3	23.8	24.2	24.7	25.2	166.5
-	-	-	-	-	-	-
17.1	17.5	17.8	18.2	18.5	18.9	124.9
4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.5	30.0
5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	6.1	40.0
3.4	3.5	3.6	3.6	3.7	3.8	25.0
70.1	71.5	73.0	74.4	75.9	77.4	511.2
113.9	116.2	118.5	120.9	123.3	123.8	823.1
-	-	-	-	-	-	-
68.5	69.9	71.3	72.7	74.2	75.7	499.5
54.8	55.9	57.0	58.2	59.3	60.5	399.6
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
123.4	125.8	128.4	130.9	133.5	136.2	899.2
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
96.0	97.9	99.8	101.8	103.9	105.9	699.4
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
96.0	97.9	99.8	101.8	103.9	105.9	699.4
333.2	339.9	346.7	353.6	360.7	366.0	2 421.7
336.0	342.7	378.1	356.6	360.7	366.0	2 859.1

République Démocratique du C
PROGRAMME D'APPUI AU D
Project Areas by Implementi
(US\$ '000)

	Ministère de l'agriculture, Pêche et Elevage	Service National de fertilisant et intran connexes	Programme National Riz	Service National de Traction Animal	Service National des Semences	Institut National des Recherches Agronomiques
5 provinces	118 774	-	-	-	-	-
Kinshasa	6 773	-	-	-	-	-
Total PROJECT COSTS	125 547	-	-	-	-	-

Direction de Production et Santé Animale	Service National de Vulgarisation	Total
2 331	2 581	123 686
-	-	6 773
2 331	2 581	130 459

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPP
Procurement Arrangements
(US\$ '000)

	Procurement Method				
	International Competitive Bidding	Local Competitive Bidding	Consulting Services	Consulting Services: CQ	Direct Contracting
A. Travaux	7 011 (395)	55 966 (3 213)	-	-	2 581 (2 320)
B. Vehicules	1 493 (631)	-	-	-	-
C. Equipements et matériels	7 278 (6 569)	10 265 (196)	-	-	-
D. Biens non durables	-	336 (336)	11 (11)	-	1 991 (1 991)
E. Services	4 097 (3 567)	1 846 (1 846)	17 (17)	167 (133)	348 (208)
F. Consultants	357 (112)	7 392 (3 976)	143 (143)	621 (594)	-
G. subventions	-	-	-	-	-
H. Formations	1 238 (179)	1 389 (429)	-	-	-
I. Salaires et indemnités	-	-	8 232 (6 634)	-	-
J. Fonctionnement	-	-	-	-	-
Total	21 474 (11 453)	77 194 (9 996)	8 403 (6 805)	788 (727)	4 920 (4 519)

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by FIDA

Direct Purchase/Negotiations/Single Tender	From U.N. Agencies	N.B.F.	Total
-	11 513	-	77 070 (5 929)
-	-	-	1 493 (631)
-	696	-	18 239 (6 765)
1 706 (1 600)	-	-	4 044 (3 938)
-	-	-	6 475 (5 772)
-	-	-	8 513 (4 824)
-	-	-	-
-	-	-	2 627 (607)
-	-	-	8 232 (6 634)
2 296 (1 391)	-	1 470	3 766 (1 391)
4 002 (2 991)	12 209 -	1 470 -	130 459 (36 491)

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEM
Procurement Accounts by Years
(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Travaux	2 199	44 360	10 948	9 103	5 095	4 248	1 118
2. Vehicules	1 333	-	-	160	-	-	-
3. Equipements et matériels	2 307	5 680	3 682	3 019	1 816	1 735	-
4. Biens non durables	121	1 041	1 027	717	628	472	38
5. Services	1 290	1 344	1 250	1 022	994	519	57
6. Consultants	879	1 211	1 798	1 349	1 419	1 440	416
8. Formations	344	351	263	762	685	204	19
9. Salaires et indemnités	1 107	1 130	1 152	1 175	1 199	1 223	1 247
10. Fonctionnement	509	528	534	540	547	554	554
Total	10 089	55 643	20 654	17 848	12 382	10 396	3 449

Total
77 070
1 493
18 239
4 044
6 475
8 513
2 627
8 232
3 766
130 459

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEM
Disbursement Accounts by Financiers
(US\$ '000)

	GVT		Bénéficiaires		FIDA		BAC
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
1. Travaux	11 396	14.8	2 963	3.8	5 929	7.7	38 064
2. Vehicules	345	23.1	-	-	631	42.2	155
3. Equipements et Matériels	380	2.1	272	1.5	6 765	37.1	9 341
4. Biens non durables	0	-	106	2.9	3 602	97.1	-
5. Services	33	0.5	-	-	5 772	89.1	265
6. Consultants	540	6.2	-	-	5 161	58.9	1 847
8. Formations	530	19.5	-	-	607	22.4	985
9. Salaires et indemnités	-	-	-	-	6 634	80.6	-
10. Fonctionnements	1 470	39.0	-	-	1 391	36.9	82
Total PROJECT COSTS	14 694	11.3	3 341	2.6	36 491	28.0	50 739

DEA	OFID		Total		For.	Local	Duties &
%	Amount	%	Amount	%	Exch.	(Excl. Taxes)	Taxes
49.4	18 719	24.3	77 070	59.1	24 852	43 328	8 890
10.4	362	24.3	1 493	1.1	216	1 038	239
51.2	1 480	8.1	18 239	14.0	8 728	9 130	380
-	-	-	3 708	2.8	-	3 708	-
4.1	405	6.3	6 475	5.0	203	6 239	33
21.1	1 214	13.9	8 762	6.7	198	8 023	540
36.3	592	21.8	2 715	2.1	250	2 464	-
-	1 599	19.4	8 232	6.3	-	8 232	-
2.2	823	21.9	3 766	2.9	-	2 296	1 470
38.9	25 194	19.3	130 459	100.0	34 448	84 459	11 552

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)
Components by Financiers
(US\$ '000)

A. Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières

Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes	0	-	367	4.7	7 476	95.3	-	-	-	-	7 843	6.0
Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits	0	-	39	1.0	3 820	99.0	-	-	-	-	3 858	3.0
Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques	0	-	-	-	7 941	100.0	-	-	-	-	7 941	6.1
Subtotal Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières	0	-	405	2.1	19 236	97.9	-	-	-	-	19 642	15.1

B. Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes

Infrastructures de desserte climato-résilientes	9 319	15.9	-	-	3 213	5.5	26 822	45.9	19 119	32.7	58 473	44.8
Infrastructures de marchés climato-résilientes	484	11.4	643	15.2	395	9.4	2 193	51.9	513	12.1	4 227	3.2
Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-résilientes	3 036	11.2	2 292	8.5	2 967	11.0	16 130	59.6	2 625	9.7	27 051	20.7
Infrastructures d'énergie renouvelable	0	-	-	-	695	11.3	5 357	87.4	78	1.3	6 130	4.7
Subtotal Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes	12 839	13.4	2 935	3.1	7 270	7.6	50 502	52.7	22 335	23.3	95 882	73.5

C. Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,

Coordination et gestion	1 815	15.5	-	-	7 695	65.9	155	1.3	2 016	17.3	11 682	9.0
Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication	41	1.5	-	-	1 708	63.9	82	3.1	843	31.5	2 674	2.0
Renforcement de la capacité de gestion	-	-	-	-	581	100.0	-	-	-	-	581	0.4
Subtotal Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,	1 855	12.4	-	-	9 985	66.8	237	1.6	2 859	19.1	14 936	11.4
Total PROJECT COSTS	14 694	11.3	3 341	2.6	36 491	28.0	50 739	38.9	25 194	19.3	130 459	100.0

0.112634
0.025609

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEM
Expenditure Accounts by Financiers
(US\$ '000)

	GVT		Bénéficiaires		FIDA		BAC
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
I. Investment Costs							
A. Travaux	11 396	14.8	2 963	3.8	5 929	7.7	38 064
B. Vehicules	345	23.1	-	-	631	42.2	155
C. Equipements et matériels	380	2.1	272	1.5	6 765	37.1	9 341
D. Biens non durables	0	-	106	2.6	3 927	97.4	-
E. Services	33	0.5	-	-	5 772	89.1	265
F. Consultantns	540	6.4	-	-	4 836	57.3	1 847
H. Formations	530	19.5	-	-	607	22.4	985
Total Investment Costs	13 224	11.2	3 341	2.8	28 466	24.0	50 658
II. Recurrent Costs							
A. Fonctionnement	1 470	39.0	-	-	1 391	36.9	82
B. Salaires et Indeminites	-	-	-	-	6 634	80.6	-
Total Recurrent Costs	1 470	12.3	-	-	8 025	66.9	82
Total PROJECT COSTS	14 694	11.3	3 341	2.6	36 491	28.0	50 739

DEA	OFID		Total		For.	Local	Duties &
%	Amount	%	Amount	%	Exch.	(Excl. Taxes)	Taxes
49.4	18 719	24.3	77 070	59.1	24 852	43 328	8 890
10.4	362	24.3	1 493	1.1	216	1 038	239
51.2	1 480	8.1	18 239	14.0	8 728	9 130	380
-	-	-	4 033	3.1	96	3 937	-
4.1	405	6.3	6 475	5.0	203	6 239	33
21.9	1 214	14.4	8 437	6.5	102	7 795	540
36.3	592	21.8	2 715	2.1	250	2 464	-
42.8	22 772	19.2	118 461	90.8	34 448	73 930	10 082
2.2	823	21.9	3 766	2.9	-	2 296	1 470
-	1 599	19.4	8 232	6.3	-	8 232	-
0.7	2 422	20.2	11 998	9.2	-	10 528	1 470
38.9	25 194	19.3	130 459	100.0	34 448	84 459	11 552

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEM
Procurement Accounts by Financiers
(US\$ '000)

	GVT		Bénéficiaires		FIDA		BAC
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
1. Travaux	11 396	14.8	2 963	3.8	5 929	7.7	38 064
2. Vehicules	345	23.1	-	-	631	42.2	155
3. Equipements et matériels	380	2.1	272	1.5	6 765	37.1	9 341
4. Biens non durables	0	-	106	2.6	3 938	97.4	-
5. Services	33	0.5	-	-	5 772	89.1	265
6. Consultants	540	6.3	-	-	4 824	56.7	1 847
8. Formations	530	20.2	-	-	607	23.1	985
9. Salaires et indemnités	-	-	-	-	6 634	80.6	-
10. Fonctionnement	1 470	39.0	-	-	1 391	36.9	82
Total PROJECT COSTS	14 694	11.3	3 341	2.6	36 491	28.0	50 739

DEA	OFID		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	%	Amount	%	Amount			
49.4	18 719	24.3	77 070	59.1	24 852	43 328	8 890
10.4	362	24.3	1 493	1.1	216	1 038	239
51.2	1 480	8.1	18 239	14.0	8 728	9 130	380
-	-	-	4 044	3.1	96	3 948	-
4.1	405	6.3	6 475	5.0	203	6 239	33
21.7	1 302	15.3	8 513	6.5	102	7 871	540
37.5	505	19.2	2 627	2.0	250	2 377	-
-	1 599	19.4	8 232	6.3	-	8 232	-
2.2	823	21.9	3 766	2.9	-	2 296	1 470
38.9	25 194	19.3	130 459	100.0	34 448	84 459	11 552

République
PROGRAMME
Disbursement
(US\$ '000)

	Financing Available					Costs to be Financed	GVT	
	Bénéficiaires	FIDA	BADEA	OFID	Total	Project Costs	Cash Flow	Cumulative Cash Flow
	Amount	Amount	Amount	Amount				
1	48	2 425	1 644	565	4 682	5 044	-362	-362
2	48	2 425	1 644	565	4 682	5 044	-362	-725
3	501	5 781	10 103	7 746	24 131	27 822	-3 690	-4 415
4	501	5 781	10 103	7 746	24 131	27 822	-3 690	-8 106
5	542	3 246	3 318	2 174	9 280	10 327	-1 047	-9 152
6	542	3 246	3 318	2 174	9 280	10 327	-1 047	-10 199
7	425	2 410	4 323	744	7 903	8 924	-1 021	-11 220
8	425	2 410	4 323	744	7 903	8 924	-1 021	-12 241
9	116	1 960	2 989	580	5 646	6 191	-545	-12 786
10	116	1 960	2 989	580	5 646	6 191	-545	-13 330
11	34	1 608	2 586	493	4 721	5 198	-477	-13 807
12	34	1 608	2 586	493	4 721	5 198	-477	-14 284
13	4	815	406	295	1 519	1 724	-205	-14 489
14	4	815	406	295	1 519	1 724	-205	-14 694
Total	3 341	36 491	50 739	25 194	115 765	130 459	-14 694	-14 694

République Démocratique
PROGRAMME D'APPUI
Financing Plan
(US\$ '000)

	Foreign	Local	Total	Percent
GVT	-0	14 694	14 694	11.3
Bénéficiaires	1 362	1 979	3 341	2.6
FIDA	6 035	30 456	36 491	28.0
BADEA	17 571	33 168	50 739	38.9
OFID	9 480	15 714	25 194	19.3
Total	34 448	96 011	130 459	100.0

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)
Components Project Cost Summary

A. Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières

Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes
Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits
Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques

Subtotal Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières

B. Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes

Infrastructures de desserte climato-résilientes
Infrastructures de marchés climato-résilientes
Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-résilientes
Infrastructures d'énergie renouvelable

Subtotal Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes

C. Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,

Coordination et gestion
Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication
Renforcement de la capacité de gestion

Subtotal Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,

Total BASELINE COSTS

Physical Contingencies
Price Contingencies

Total PROJECT COSTS

(CDF '000)			(US\$ '000)			%	% Total
Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
9 131 516	2 598 720	11 730 236	5 534	1 575	7 109	22	6
3 370 653	2 474 010	5 844 663	2 043	1 499	3 542	42	3
11 064 568	823 997	11 888 565	6 706	499	7 205	7	6
23 566 737	5 896 727	29 463 464	14 283	3 574	17 857	20	15
58 994 751	29 662 875	88 657 626	35 754	17 978	53 732	33	45
5 485 779	740 520	6 226 299	3 325	449	3 774	12	3
28 991 959	10 431 234	39 423 193	17 571	6 322	23 893	26	20
3 319 447	5 520 698	8 840 145	2 012	3 346	5 358	62	5
96 791 935	46 355 327	143 147 262	58 662	28 094	86 756	32	73
17 063 814	431 185	17 494 999	10 342	261	10 603	2	9
3 909 263	-	3 909 263	2 369	-	2 369	-	2
858 300	-	858 300	520	-	520	-	-
21 831 377	431 185	22 262 562	13 231	261	13 492	2	11
142 190 050	52 683 238	194 873 288	86 176	31 929	118 105	27	100
788 269	754 009	1 542 278	478	457	935	49	1
15 439 988	3 402 218	18 842 207	9 358	2 062	11 420	18	10
158 418 307	56 839 466	215 257 773	96 011	34 448	130 459	26	110

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEN

Expenditure Accounts Project Cost Sum	(CDF '000)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
I. Investment Costs								
A. Travaux	77 600 014	38 226 821	115 826 835	47 030	23 168	70 198	33	59
B. Vehicules	1 968 481	346 361	2 314 843	1 193	210	1 403	15	1
C. Equipements et matériels	13 845 614	13 090 159	26 935 773	8 391	7 933	16 325	49	14
D. Biens non durables	5 802 736	151 470	5 954 206	3 517	92	3 609	3	3
E. Services	9 325 589	319 097	9 644 686	5 652	193	5 845	3	5
F. Consultantns	12 221 015	161 568	12 382 583	7 407	98	7 505	1	6
H. Formations	3 621 888	387 763	4 009 651	2 195	235	2 430	10	2
Total Investment Costs	124 385 337	52 683 238	177 068 576	75 385	31 929	107 314	30	91
II. Recurrent Costs								
A. Fonctionnement	5 778 779	-	5 778 779	3 502	-	3 502	-	3
B. Salaires et Indeminites	12 025 934	-	12 025 934	7 288	-	7 288	-	6
Total Recurrent Costs	17 804 712	-	17 804 712	10 791	-	10 791	-	9
Total BASELINE COSTS	142 190 050	52 683 238	194 873 288	86 176	31 929	118 105	27	100
Physical Contingencies	788 269	754 009	1 542 278	478	457	935	49	1
Price Contingencies	15 439 988	3 402 218	18 842 207	9 358	2 062	11 420	18	10
Total PROJECT COSTS	158 418 307	56 839 466	215 257 773	96 011	34 448	130 459	26	110

République Démocratique du Congo

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Project Cost Summary

(US\$ '000)

A. Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières

Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes

Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits

Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques

Subtotal Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières

B. Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes

Infrastructures de desserte climato-résilientes

Infrastructures de marchés climato-résilientes

Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-résilientes

Infrastructures d'énergie renouvelable

Subtotal Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes

C. Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,

Coordination et gestion

Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication

Renforcement de la capacité de gestion

Subtotal Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,

Total PROJECT COSTS

Cost Including Contingencies	% of Total	FIDA Financing	% Financing
7 843	6.0	7 476	95.3
3 858	3.0	3 820	99.0
7 941	6.1	7 941	100.0
19 642	15.1	19 236	97.9
58 473	44.8	3 213	5.5
4 227	3.2	395	9.4
27 051	20.7	2 967	11.0
6 130	4.7	695	11.3
95 882	73.5	7 270	7.6
11 682	9.0	7 695	65.9
2 674	2.0	1 708	63.9
581	0.4	581	100.0
14 936	11.4	9 985	66.8
130 459	100.0	36 491	28.0

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
Expenditure Accounts by Components - '
(US\$ '000)

Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières

	Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes	Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits	Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques	Développement du secteur privé et de la finance rurale inclusive
I. Investment Costs				
A. Travaux	2 581	-	-	-
B. Vehicules	-	-	-	-
C. Equipements et matériels	1 386	2 703	66	-
D. Biens non durables	3 697	-	336	-
E. Services	-	-	4 178	-
F. Consultantns	-	1 082	3 005	-
H. Formations	179	73	355	-
Total Investment Costs	7 843	3 858	7 941	-
II. Recurrent Costs				
A. Fonctionnement	-	-	-	-
B. Salaires et Indeminites	-	-	-	-
Total Recurrent Costs	-	-	-	-
Total PROJECT COSTS	7 843	3 858	7 941	-
Taxes	-	-	-	-
Foreign Exchange	1 667	1 580	522	-

Comp
Suivi-é

Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-resilientes					
Infrastructures de desserte climato-resilientes	Infrastructures de marchés climato-resilientes	Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-resilientes		Infrastructures d'énergie renouvelable	Coordination et gestion
52 539	3 022		18 928	-	-
-	-		-	-	1 493
2 378	-		5 297	6 130	278
-	-		-	-	-
140	-		1 766	-	208
3 329	245		-	-	-
87	960		1 060	-	-
58 473	4 227		27 051	6 130	1 979
-	-		-	-	1 470
-	-		-	-	8 232
-	-		-	-	9 702
58 473	4 227		27 051	6 130	11 682
9 319	484		-	-	1 709
19 058	486		7 092	3 774	269

**Composant 3: Coordination,
évaluation et Gestion des
connaissances,**

Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication	Renforcement de la capacité de gestion	Total
-	-	77 070
-	-	1 493
-	-	18 239
-	-	4 033
183	-	6 475
194	581	8 437
-	-	2 715
378	581	118 461
2 296	-	3 766
-	-	8 232
2 296	-	11 998
2 674	581	130 459
41	-	11 552
-	-	34 448

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies
(US\$ '000)

A. Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières

Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes

Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits

Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques

Subtotal Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières

B. Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes

Infrastructures de desserte climato-résilientes

Infrastructures de marchés climato-résilientes

Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-résilientes

Infrastructures d'énergie renouvelable

Subtotal Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes

C. Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,

Coordination et gestion

Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication

Renforcement de la capacité de gestion

Subtotal Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,

Total PROJECT COSTS

Totals Including Contingencies							
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
-	3 130	2 034	1 237	778	625	38	7 843
489	1 540	972	208	212	216	221	3 858
1 890	1 861	1 411	1 070	1 091	618	-	7 941
2 380	6 531	4 417	2 515	2 082	1 460	259	19 642
992	38 584	5 181	4 226	4 232	4 039	1 219	58 473
-	619	864	1 357	1 263	124	-	4 227
2 495	7 047	7 188	6 475	1 904	1 942	-	27 051
849	1 036	1 145	1 128	1 034	938	-	6 130
4 337	47 286	14 379	13 186	8 433	7 042	1 219	95 882
2 851	1 368	1 391	1 680	1 439	1 464	1 489	11 682
411	346	353	408	367	368	420	2 674
110	112	114	59	61	62	63	581
3 372	1 826	1 858	2 147	1 867	1 894	1 972	14 936
10 089	55 643	20 654	17 848	12 382	10 396	3 449	130 459

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEM
Expenditure Accounts by Years -- Totals
(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
I. Investment Costs							
A. Travaux	2 199	44 360	10 948	9 103	5 095	4 248	1 118
B. Vehicules	1 333	-	-	160	-	-	-
C. Equipements et matériels	2 307	5 680	3 682	3 019	1 816	1 735	-
D. Biens non durables	110	1 041	1 027	717	628	472	38
E. Services	1 290	1 344	1 250	1 022	994	519	57
F. Consultantns	891	1 183	1 769	1 319	1 419	1 440	416
H. Formations	344	379	292	791	685	204	19
Total Investment Costs	8 472	53 986	18 968	16 132	10 636	8 620	1 647
II. Recurrent Costs							
A. Fonctionnement	509	528	534	540	547	554	554
B. Salaires et Indeminites	1 107	1 130	1 152	1 175	1 199	1 223	1 247
Total Recurrent Costs	1 616	1 657	1 686	1 716	1 746	1 776	1 801
Total PROJECT COSTS	10 089	55 643	20 654	17 848	12 382	10 396	3 449

Total
77 070
1 493
18 239
4 033
6 475
8 437
2 715
118 461
3 766
8 232
11 998
130 459

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 4: Economic and Financial Analysis

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

ANNEXE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. Introduction

1. Ce document de travail décrit la méthodologie, les principales hypothèses et les résultats de l'analyse financière et économique du Programme d'appui au développement rural et aux chaînes de valeur résilientes (PADRIR). Cette analyse financière et économique a été effectuée dans le cadre de la mission de conception de ce nouveau Programme d'investissement du FIDA en RDC, conduite conjointement par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et du Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) qui s'est déroulée du 9 juin au 6 juillet 2019.
2. Le coût total du programme pour les 7 années de mise en œuvre, est estimé à 215,257 milliards de CDF, équivalent à 130,459 millions de \$ des Etats-Unis (EU), y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix. Les coûts de base sont de 194 189 milliards de CDF (117,690 millions \$ EU). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 1 542 milliards de CDF (0,935 millions de \$ EU) et 19 526 milliards de CDF, soient 11,834 millions de \$ EU. Enfin les investissements représentent 176 384 milliards de CDF soit 91% des coûts totaux alors que les coûts récurrents en représentent 9 %.
3. Un concours financier du FIDA au Gouvernement Congolais, d'un montant total de 36,491 millions de dollars (dont 73% de prêt et 27% de don), couvrira 28 % du montant total de financement du Programme. Le Programme sera également financé par d'autres prêts attendus des bailleurs cités ci-après, au gouvernement de la RDC, notamment 50 739 millions de \$ E-U de la BADEA (38.9 %), et 25,194 millions \$ E-U de l'OFID (19,3%).
4. Les bénéficiaires du Programme contribueront pour un montant total minimum de 3,341 millions \$ E-U (2,6%) et le Gouvernement apportera 14 694 millions (11,2%).
5. L'objectif global du PADRIR est, conformément aux objectifs stratégiques du COSOP, de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration du revenu, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience de 330.800 personnes. Son objectif de développement est d'améliorer durablement la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur de trois groupes de spéculations qui concourent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à la diversification des revenus dans les zones du Programme. Le Programme comprend trois composantes qui permettront d'atteindre les objectifs visés, notamment i) Appui à la production, commercialisation et structuration des filières ; ii) Développement des infrastructures climatiquement rationnelles ; iii) Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances.
6. Les activités seront concentrées dans vingt-cinq (16) bassins de production : Sept (7) dans le Maniema, trois (3) dans le Lomami, trois (3) dans le Kasai Oriental et trois (3) dans le Kasai central. Le Programme réhabilitera des pistes et routes de desserte agricole dans les quatre (4) provinces et dotera ces provinces des infrastructures de marché ainsi que des infrastructures d'énergie renouvelable et sociales (eau potable, écoles, centres de santé).
7. L'objectif de l'analyse Financière et Economique est d'analyser en ex-ante les relations entre les coûts et les bénéfices attendus du Programme, d'une part du point de vue des agents économiques participant au Programme (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie des provinces et nationale dans son ensemble (analyse économique). La méthodologie utilisée est l'analyse coûts-avantages qui repose sur la valorisation en termes monétaires des coûts et des avantages du Programme. L'analyse financière a été réalisée sur base des différents modèles d'exploitation des chaînes de valeur retenues. L'analyse économique est fondée sur l'agrégation des bénéfices nets additionnels calculés à partir des modèles d'exploitation type des filières

élaborés. Les activités de renforcement des capacités n'ont pas fait l'objet d'analyse spécifique dans la mesure où les gains y relatifs sont dans une certaine mesure pris en compte dans les activités analysées.

II. Identification des bénéfices

8. Aussi, pour des raisons pratiques, l'analyse économique agrège essentiellement les bénéfices économiques des 47.500 petits producteurs non structurés qui bénéficieront d'entrée de jeu de l'apport du projet en termes d'intrants, de capacités et d'opportunité d'affaires. L'analyse agrège également les bénéfices qui seront générée par les entreprises de transformations et de commercialisations des produits agricoles et les entreprises de transport.

9. **Chaîne de valeur Manioc** : Deux types d'exploitation ont été considérées : l'exploitation produisant les boutures (Agri multiplicateur) et exploitation produisant les tubercules transformés en cossettes. Les bénéfices de la culture du manioc proviennent de l'augmentation de 50% des rendements des cultures de 10 à 30 tonnes suite à la diffusion du matériel végétal performant. mais aussi suite à la diminution de la perte après récolte de 30% à 10% par l'allègement de la pénibilité des opérations de récolte et l'amélioration des rendements de transformation de 50%¹ pour le manioc cossettes, suite à la dotation des équipements de performant de transformation et la réduction de la pénibilité de travail de transformation. Pour ce qui est des boutures, l'agri multiplicateur récolte en plus des boutures, 66% des tubercules, ayant perdu 34% de rendement des tubercules suite à la récolte des boutures. Les couts de l'activité ont été évalués sur base de pratiques agricoles dans la zone du Programme. Pour toute les opérations les paysans recours, outre le travail familial, à de la main d'œuvres non qualifiées pour les opérations lourdes comme le déboisement, débardage, plantation, sarclage et récolte. L'évaluation des coûts a tenu compte de la participation de la main d'œuvre extérieure et familiale pour l'exécution de ces travaux. Ce travail a été valorisé au coût de 5000 CDF/homme jours, le prix pratiqué de la main d'œuvre non qualifiée dans la zone du Programme. Les investissements en intrants concernent les petits outillages de production et des équipements de transformation, notamment du rouissage ainsi que des opérations spécifiques de transformation de manioc en cossettes. Les Agris multiplicateurs recourent à SENASEM pour l'inspection des champs semenciers et certification des boutures, qui a été valorisé comme mains d'œuvre qualifiée. La superficie par producteur de manioc passe de 0,5 à 1 ha et celle de producteur des boutures est fixé à 0,5ha

10. **Filière riz et maïs et soja** : Le principal bénéfice pour ces filières est l'accroissement de rendement de la culture de riz de 0,8 tonnes à l'hectare à 1,7t /ha, de la culture de maïs de 1,2 t à 1,5 t et de la culture de soja de 1,5 t/ha à 2 t/ha, ceci par l'introduction des nouvelles variétés et des bonnes pratiques agricoles avec 2 cycles d'exploitation par an. Les coûts de production du riz, de maïs et soja ont été évalués en considérant le modèle avec mécanisation étant donné que le Programme se propose de promouvoir la mécanisation dans la zone du Programme. Pour la mécanisation, les opérations de labour et d'herbage, les paysans seront amenés à recourir à la mécanisation, en utilisant les services d'un tractoriste, en payant 100 000 CDF/ha pour chaque opération et 50 000 CDF pour le rabattage des graminées. Outre la main d'œuvre familiale, le paysan sera appelé à recourir à des mains d'œuvres non qualifiée pour les opérations lourdes comme le dessouchage, débardage, plantation, sarclage et récolte. L'évaluation des coûts a tenu compte de la participation de la main d'œuvre extérieure et familiale pour l'exécution de ces travaux. Ce travail a été valorisé au cout de 5000 CDF/homme jours le prix pratiqué de la main d'œuvre non qualifiée dans la zone du Programme. Les investissements en intrants concernent les petits outillages de production. La superficie cultivé passe de 0,5 à 1 ha par producteur vivrier et 0,5 par producteur des semences

1. Pour produire un sac de cossette de manioc de 70 kg il faut en moyenne 200 kg de tubercule de manioc correspondant pour un rendement de 35%.

11. **Filière piscicole :** le modèle standard de production de poissons marchands, sur une superficie de 2ares/pisciculteur (10mX20M), a été retenu, car est le plus dominant dans la zone du Programme et dans le pays. Les principaux bénéfices du Programme sont l'amélioration de rendement piscicole passant de 125 kg/are à 250 kg/are, la réduction de la durée de cycle de production passant de 12 mois à 6 mois permettant 2 élevages par ans. Ceci à cause principalement à l'amélioration des techniques d'élevage suite à l'accès à l'appui conseil qui permet l'adoption d'une l'alimentation équilibrée des poissons ainsi que l'adoption de l'élevage mono sexe de tilapias mâles qui accroît significativement les rendements, étant donné que les mâles ont un taux de croissance de 50% plus élevé que celui des femelles qui pratiquent l'incubation buccale. La superficie par pisciculteur est de 10 ares

12. La main-d'œuvre utilisée dans la pisciculture dans la zone du Programme est principalement familiale et a été prise en compte dans les budgets de production piscicole au taux de 5000 CDF/homme-jour. Les dépenses d'investissement du pisciculteur englobent l'aménagement des étangs (nouveaux), la réhabilitation des étangs (existants), les infrastructures d'accompagnement et le petit outillage. Elles sont évaluées à leur valeur totale à l'année où l'investissement est réalisé. Leur remplacement est prévu en fonction de leur durée de vie estimée. Les dépenses d'exploitation concernent l'approvisionnement aux alevins, l'aliment, les fertilisants organiques, le transport des intrants, la commercialisation et la main-d'œuvre pour les entretiens. Les produits d'exploitation ont été calculés dans les budgets de production en prenant en compte la production vendue et l'autoconsommation.

13. Les bénéfices qui seront générées par les entreprises de transport prennent en compte les réhabilitations des infrastructures routières qui accroissent le nombre de rotation par mois de 2 à 4 et le nombre de mois d'exploitations de 6 à 9. Les coûts de transport par contre diminuent dans la situation avec projet. Pour la situation sans projet, nous avons utilisé les données de la situation actuelle des transporteurs de la zone et la situation avec projet est modélisée pour des routes réhabilitées dans la zone.

14. Le Programme investira également dans les infrastructures de dessertes agricoles, des entrepôts des produits agricoles et des infrastructures du marché ainsi que les autres infrastructures sociales (Forage, sources d'eau, centres de santé et écoles). Étant données les difficultés liées à la quantification monétaire directe des bénéfices des infrastructures sociales, en plus de l'amélioration des prix des produits agricoles suite au désenclavement, l'analyse économique a considéré à 20 % les bénéfices additionnels qui résulteront des effets de désenclavement des zones de productions suite à la réhabilitation des infrastructures routières et la hausse du trafic des entreprises de transport. En outre, les bénéfices des entrepôts ont été saisis dans l'analyse financière et économique des chaînes de valeurs (moulins, décorticage du riz et produits agricoles) à travers la baisse des pertes postes récoltes suite à l'amélioration de stockage des produits et l'accroissement des prix des produits suite à l'amélioration de la qualité.

III. Analyse financière

15. L'objectif visé par l'analyse financière du PADRIR est d'évaluer l'impact financier de l'adoption des nouvelles technologies proposées par le Programme sur les principales parties prenantes des chaînes de valeur visées. Elle permet de s'assurer de la capacité des acteurs à faire face aux dépenses y relatives grâce aux recettes attendues et de dégager un bénéfice financier plus élevé dans la « situation avec Programme » que dans la « situation sans Programme ». L'adoption par le groupe cible des technologies proposées, condition nécessaire à l'atteinte des objectifs du PADRIR, est généralement motivée par l'espérance d'un revenu additionnel positif.

16. L'analyse financière est réalisée du point de vue des petits producteurs agricoles et transformateurs de 15 modèles d'exploitation pour lesquels des modèles d'exploitation type ont été élaborés sur la base des pratiques en cours dans la zone d'intervention du

Programme. L'analyse intègre également les cultures de diversification comme le soja, le maraîchage et la pisciculture. L'analyse vise à apprécier la viabilité financière des exploitations types, en prenant en compte toutes les ressources engagées, que celles-ci proviennent de l'exploitant lui-même, du Programme ou d'une autre source extérieure à l'exploitation.

17. Les dépenses d'investissement et d'exploitation ainsi que les recettes ont été calculées dans la situation sans Programme et dans la situation avec Programme. Ensuite, les avantages nets ont été calculés dans la situation sans Programme et dans la situation avec Programme en retranchant des recettes, les dépenses, année par année.

18. Les avantages nets additionnels ont été calculés pour chaque année, en retranchant des avantages nets de la « situation avec Programme » les avantages nets de la « situation sans Programme ». La valeur actuelle nette (VAN), le ratio bénéfice-coût et le taux de rentabilité interne financier (TRIF) ont été calculés sur les avantages nets additionnels de chaque exploitation type. La VAN est calculée au coût d'opportunité du capital de 15% qui correspond au taux d'intérêt appliqué par les banques commerciales en République démocratique du Congo

1. Méthodologie et hypothèses

Prix financiers.

19. Dans la zone du Programme, les prix des produits et intrants agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. La RDC étant membre de la SADC, de la CEAC et l'Union Africaine, sa politique commerciale est largement déterminée par les règlements de ces institutions économique et douanière régionale. Grâce à la politique monétaire prudente qui sera conduite par la Banque Centrale du Congo (BCC), suite à son programme avec le Fonds Monétaire International et à une politique fiscale modérée, le taux d'inflation sera maîtrisé à moins de 2,5%. La hausse des prix des produits alimentaires sera maîtrisée en deçà de 10% grâce à une amélioration des conditions de transport qui auront facilité l'acheminement des produits locaux vers les marchés. En ce qui concerne les prix d'achat et de vente, ainsi que les coûts de transport des produits, ils sont estimés, sur la base des unités de mesures locales pour certains produits, car il n'existe présentement pas de système de pesage de ces produits agricoles. Les prix des produits retenus dans l'analyse financière correspondent à ceux qui sont payés aux petits producteurs (prix de marché). Ils ont été collectés par la mission auprès des producteurs dans les villages et auprès de l'équipe du Programme PIRAM basé à Kindu dans le Maniema. Les prix dans la situation avec Programme pour certains produits (poissons, riz et maïs) sont supposés légèrement supérieurs à ceux de la situation sans Programme en raison de l'amélioration de la qualité suite à l'amélioration des techniques de transformation.

2. Résultats financiers

20. L'analyse financière a porté sur 15 comptes d'exploitation modèle qui sont représentatif de la totalité des activités qui seront accompagnées par le PADRIR. Les flux des chiffres d'affaires et des marges brutes ont été calculés et reconstitués, et ensuite actualisés selon les principes évoqués ci haut.

Flux des revenus des activités économiques ciblées par le projet

A)		Activites																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								

Principales hypothèses de calcul

c)					
MAIN ASSUMPTIONS & SHADOW PRICES ¹					
FINANCIAL	Output	Av. Incremental Yields (%)	Price (in LC)	Input prices	Price (LC)
	semences riz pluvial	15%	2 475	see refer table	
	Semences bas fonds	15%	2 475		
	Producteur riz pluvial	15%	350		
	Producteur riz irrigué(bas fonds)	15%	350		
	se de decorticage et commercialisati	75%	200		
	Manioc Bouture	0%	300		
	Manioc Cossettes	200%	250		
	communautaires de transformation de	80%	100		
	Mais semences	10%	2 475		
	Mais grain	10%	350		
	ormation et commercialisation de fari	80%	100		
	soja grain	30%	500		
	Tomate	150%	5 000		
	Piment	120%	5 000		
	Oignon	135%	2 500		
	Amarante	110%	2 500		
	Pisciculture	250%	2 500		
ECONOMIC	Official Exchange rate (OER)	1650		Discount rate (opportunity cost of capital)	9%
	Shadow Exchange rate (SER)	1 550		Social Discount rate	9%
	Standard Conversion Factor	1.05		Output conversion factor	1.02
	Labour Conversion factor	0.8		Input Conversion factor	0.87

¹ All prices expressed in Local Currency (LC). See definition and formulas in the INSTRUCTIONS

21. En se basant sur la méthodologie et des hypothèses définies ci-dessus et en considérant un taux d'actualisation de 15%, l'ensemble des filières appuyées par le PADRIR présente une valeur Actuelle Nette positive. Les activités de production de semences se révèlent nettement plus incitantes que celles liées à la production vivrière. Ceci principalement à cause du fait que les semences sont achetées à des prix rémunérateurs par les Programmes des PTF et des organisations internationales. Un dollar investi dans la semence de riz ou de maïs rapporte trois dollars de bénéfice tel que le montre le ratio Bénéfice-coût dans le tableau 1 ci-dessous. Les activités transformation de maïs et de riz montrent également des bénéfices intéressants pour les acteurs engagés avec des ratio-bénéfices situés entre 2 et 2,4, mis à part les centres communautaires de transformation du manioc. Il en est de même pour la pisciculture, les producteurs des produits maraichers où 1 dollar investit rapporte plus de 2 dollars des bénéfices. L'ensemble des chaînes de valeur visées par le Programme présente des bénéfices actualisés nets de l'investissement positif tel que les montrent les VAN repris dans le tableau 1 ci-dessous.

Résultats de l'analyse financière des chaînes de valeurs agricoles

Chaînes de valeur	Maillons	VAN(CDF)	Ratio Bénéfice/Cout
riz	semences riz pluvial	3 186 374	3
	Semences bas-fonds	7 604 962	3
	Producteur riz pluvial	2 814 661	1,2
	Producteur riz irrigué(bas-fonds)	7 883 023	1,01
	Entreprise de décortiquage et commercialisation du riz	42 746 434	1,0
Manioc	Bouture	14 348 904	1,41
	Cossettes	9 984 637	3
	centres communautaires de transformation de manioc	7 298 415 507	1,1
Maïs	producteur semences	1 065 419	3,0
	Producteur maïs grain	331 784	1,14
	Entreprise de transformation et de commercialisation de farine de manioc et maïs	44 132 368 317	2
Soja	producteur soja grain	3 720 425	1,3
Maraichage	Tomate	27 351 545	2,4
	Piment	2 040 571	1,6
	Oignon	4 982 693	2,7
	Amarante	65 397 016	2,8
Pisciculture	Pisciculture	13 096 591	1,7
	Entreprise de transport	1 857 763 310	1,1

Source : Mission de conception

IV. Analyse économique

1. Méthodologie et hypothèses

22. La viabilité économique du Programme a été évaluée grâce à l'analyse économique des activités proposées du point de vue de la communauté dans son ensemble et de l'économie nationale. Comme pour l'analyse financière, cette analyse repose sur la

comparaison entre la situation « avec Programme » et la situation sans Programme, en utilisant l'analyse coûts/bénéfices aux prix de référence².

23. L'analyse économique a été conduite pour une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le Programme. Elle est effectuée en prix constants de 2019 en utilisant un taux de change de référence de 1550 CDF pour 1 dollar des Etats-Unis, calculé sur la base des données de la Banque Mondiale (WDI)³ en utilisant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

Où (i) SER représente le taux de change de référence, (ii) OER le taux de change officiel, (iii) M la valeur des importations, (iv) Tm les taxes sur les importations, (v) X la valeur des exportations et (vi) Tx les taxes sur les exportations.

24. Les prix financiers et les flux des coûts et avantages ont été convertis en valeurs économiques, d'une part en éliminant les taxes, les subventions et autres transferts et en utilisant le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la part du coût du Programme en devise, et d'autre part en utilisant des coefficients de conversion spécifiques au niveau des budgets de production et des comptes d'exploitation.

25. En outre, il a été pris en compte le coût supplémentaire à prendre en charge sur le budget de l'Etat de la RDC et le secteur privé après la période d'exécution du Programme, pour assurer le suivi/évaluation et l'appui conseil aux petits producteurs, aux transformateurs, aux transporteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur agricole de la zone du Programme. Ce coût est estimé à 3,3 milliards des CDF par an, équivalent à peu près à la moitié du coût économique de la composante relative à la coordination, le suivi évaluation et la gestion des savoirs au cours de la dernière année d'exécution du Programme.

26. Le coût financier du Programme a été transformé en coût économique au moyen du logiciel COSTAB qui a déduit des coûts financiers les taxes et les provisions pour hausse des prix et a appliqué un taux de change de référence 1559 CDF pour un dollar des Etats-Unis pour la conversion en CDF de la part du coût en devise (prime de change de 11%).

27. Sur la base des projections de la Banque Mondiale, il a été calculé un coefficient de conversion spécifique par la méthode des prix de parité à l'importation. Certains produits ne faisant partie de la projection de la Banque mondiale, nous avons utilisé la moyenne des produits agricoles retenu. Ces coefficients sont repris dans le tableau ci-dessous.

Coefficients de conversion

Standard Conversion Factor (SCF) for INPUT	0,87	SCF	1,86
Standard Conversion Factor (SCF) for exported outputs	1,02	SCF	1,05
Shadow Wage Rate Factor (SWRF)*	0,8	SWRF	1,96
Shadow Conversion Factor	2,81	SCF	0,70

28. Les corrections liées aux externalités environnementales ont été intégrées après estimation du bilan carbone par le logiciel EXACT et valorisé monétairement au cout de 5\$ la tonne de l'équivalent carbone, faute d'estimation du bilan carbone du Programme.

² Prix de marché modifiés de façon à mieux refléter des valeurs sociales ou économiques ("Shadow prices").

³ World Development Indicators

29. Un taux d'actualisation de 9% a été utilisé afin de refléter le coût d'opportunité du capital social au Congo. Ce taux est le taux d'intérêt directeur fixé par la Banque Centrale du Congo pour les avances aux comptes du Trésor public national.

2. Coûts et bénéfices économiques

30. Tous les coûts du Programme ont été pris en compte dans l'analyse économique. Les montants correspondant aux subventions, d'une part au profit des bénéficiaires pour l'acquisition des intrants et équipement agricoles et l'aménagement liés à l'exploitation ainsi que les formations, ont été déduits du coût du Programme afin d'éviter une double comptabilisation car ces dépenses ont été prises en compte dans les budgets de production. Les montants relatifs aux ressources à mobiliser par les bénéficiaires pour compléter les subventions du Programme ont également été déduits du coût du Programme car ils sont aussi pris en compte dans les budgets de production.

31. Les bénéfices économiques quantifiables considérés dans l'analyse économique concernent l'augmentation des rendements et des quantités et prix de ventes, réduction de pertes post récolte l'amélioration de la qualité du produit saisi par le prix de vente, les bénéfices de désenclavement, des entreprises créées. Sur la base des hypothèses susmentionnées, les bénéfices économiques nets additionnels obtenus à l'échelle des exploitations type ont été agrégés suivant le nombre de 53.200 exploitations agricoles qui seront ciblés qui sont ciblés de manière ouverte par le projet pour aboutir aux bénéfices économiques totaux pour chaque type d'exploitation et aux bénéfices économiques globaux du Programme, L'EFA se base sur 720 AGR et MPME des femmes et des jeunes qui recevront des investissements physiques directs du projet sur les 4350 entreprises de production de semences, de transport, de transformation et de commercialisation des produits agricoles à créer par le programme.

32. En ce qui concerne le taux d'adoption, l'analyse économique a considéré l'hypothèse de taux d'adoption progressifs, notamment 40% à partir de la 2ème année, 60% en 3ème année et 80 % à partir de la quatrième année

Bénéficiaires et taux d'adoption annuels

D)		BENEFICIARIES, ADOPTION RATES AND PHASING							
	Bénéficiaires	1	2	3	4	5	6		
speculations		Année 1= 2020	Année 2=2021	Année 3=2022	Année 4=2023	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
	Nombre des exploitants par speculation et par an								
Riz irrigué		4275	7125	14250	14250	14250	14250	14250	14250
semence Riz irrigué		1853	3088	6175	6175	6175	6175	6175	6175
semence riz pluvial		2159	3598	7196	7196	7196	7196	7196	7196
riz de pluvial		8550	14250	28500	28500	28500	28500	28500	28500
semence maïs		2850	4750	9500	9500	9500	9500	9500	9500
Maïs grain		7125	11875	23750	23750	23750	23750	23750	23750
Soja		5700	9500	19000	19000	19000	19000	19000	19000
Tomate		2850	4750	9500	9500	9500	9500	9500	9500
Piment		2850	4750	9500	9500	9500	9500	9500	9500
Amarantes		4275	7125	14250	14250	14250	14250	14250	14250
Oignon		4275	7125	14250	14250	14250	14250	14250	14250
Bouture manioc		2850	4750	9500	9500	9500	9500	9500	9500
Manioc Cossettes		12113	20188	40375	40375	40375	40375	40375	40375
Pisciculture		3562.5	5937.5	11875	11875	11875	11875	11875	11875
Nombre de centre de transformation		0	30	60	60	60	60	60	60

3. Résultats économiques et analyse de sensibilité

33. Au coût d'opportunité du capital de 9%, le Programme PADRIR se montre économiquement rentable, avec une valeur actuelle nette (VAN) estimée à près de 72,5 milliards de CDF, soit 46,9 millions de \$ E-U et un taux de rentabilité interne économique (TRIE) de 20,6 %. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse économique du Programme PADRIR.

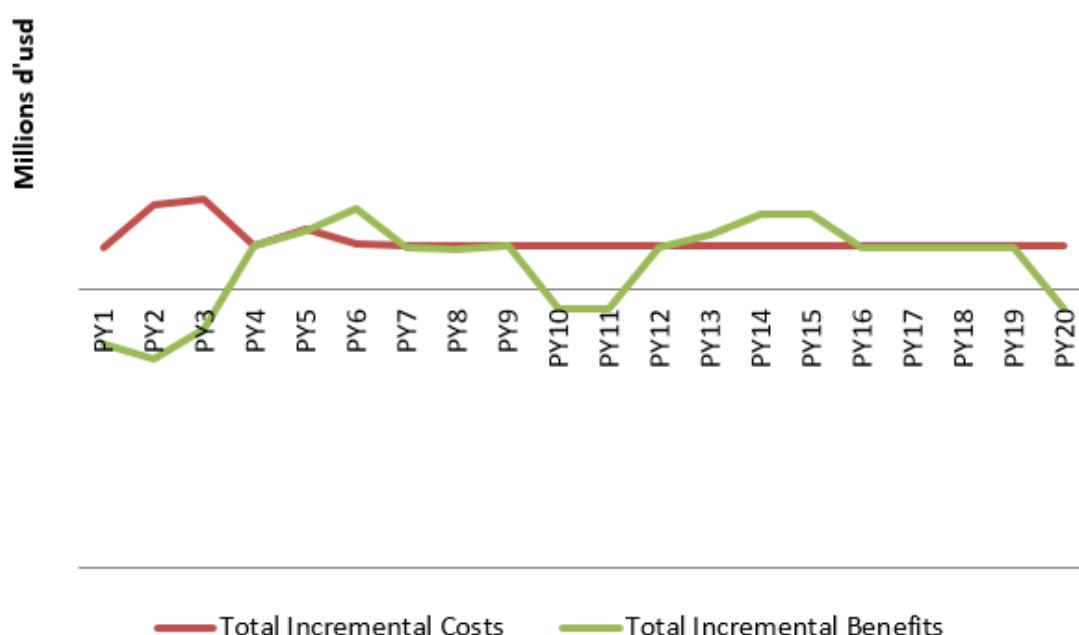
Projection de l'évolution des bénéfices des principales activités économiques

ECONOMIC ANALYSIS		NET INCREMENTAL BENEFITS (US\$)																				Cashflow (US\$)					
		Multification bovine	Marais coarctés	Centre de transformation		Riz irrigué semenciers		Riz pluvial semenciers		Riz irrigué	Riz pluvial	Multiplication de semenciers rizine		Mais semenciers	Mais Graines	Multiplication de semenciers rizine		Soja grains	Pluiculture	Tomate	Piment	Orignon	Amarantes	CODEPAC	Entrepôts de transport	Total Incremental Costs	Total Incremental Benefits
				0	0	459 289 980	0	0	0			0	0			0	0										
PV1		231 221 155	8 222 875 995	879 090 100	15 531 378	54 940 488	15 531 378	54 940 488	(27 623 251)	11 202 863	0	8 502 499 395	99 858 315	129 622 736	792 767	140 993	1 282 363	3 187	0	241 875 000	14 436 176	-18 924 863					-19 924 789
PV2		578 052 113	20 567 689 743	1 715 040 500	42 936 034	147 790 166	42 936 034	147 790 166	(284 408 162)	27 645 501	0	11 246 037 007	99 497 609	170 526 239	5 965 917	202 233	4 680 975	7 868	0	241 875 000	30 127 281	-24 970 789					-24 970 789
PV4		1 387 326 090	49 362 455 430	1 715 040 500	103 303 763	349 894 955	103 303 763	349 894 955	416 812 495	66 949 202	0	11 252 209 657	259 300 630	204 169 223	4 756 680	840 559	11 234 862	19 123	0	241 875 000	15 589 180	15 406 315					15 406 315
PV5		1 541 474 433	54 847 172 700	1 715 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	2 022 674 262	73 721 336	0	11 245 032 157	180 247 558	256 263 511	5 285 111	933 955	11 788 966	21 247	0	241 875 000	11 408 761	21 076 409					21 076 409
PV6		2 158 064 207	76 786 041 780	1 715 040 500	160 539 187	544 261 041	160 539 187	544 261 041	599 905 813	103 209 871	0	11 245 032 157	259 300 630	227 381 652	7 399 156	1 307 536	15 856 576	29 746	0	241 875 000	15 977 063	28 595 085					28 595 085
PV7		1 541 474 433	54 847 172 700	1 715 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 245 032 157	180 247 558	204 169 223	5 285 111	933 955	12 020 386	21 247	0	241 875 000	15 589 180	14 816 464					14 816 464
PV8		1 541 474 433	54 847 172 700	1 715 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	626 511 438	73 721 336	0	11 252 209 657	259 300 630	256 263 511	5 285 111	933 955	10 978 996	21 247	0	241 875 000	15 589 180	14 171 303					14 171 303
PV9		1 541 474 433	54 847 172 700	1 715 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	3 007 005 813	73 721 336	0	11 245 032 157	180 247 558	227 381 652	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	15 637 700					15 637 700
PV10		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 252 209 657	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	-7 920 334					-7 920 334
PV11		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 220 428 657	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	-7 920 334					-7 920 334
PV12		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 220 428 657	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	14 099 343					14 099 343
PV13		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 246 037 007	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	19 691 001					19 691 001
PV14		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 252 209 657	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	26 729 980					26 729 980
PV15		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 245 032 157	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	26 729 980					26 729 980
PV16		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 245 032 157	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	14 855 472					14 855 472
PV17		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 252 209 657	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	14 855 472					14 855 472
PV18		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 252 209 657	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	14 855 472					14 855 472
PV19		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 252 209 657	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	14 855 472					14 855 472
PV20		1 541 474 433	54 847 172 700	1 697 040 500	114 670 848	388 772 172	114 670 848	388 772 172	1 730 802 063	73 721 336	0	11 252 209 657	259 300 630	204 169 223	5 285 111	933 955	11 430 265	21 247	0	241 875 000	15 589 180	-7 920 334					-7 920 334

Résultats de l'analyse économique

TRIE	VANE(milliards CDF)	VANE(millions USD)
20,6	72,5	46,9
VAN B	344,9	222,5
VAN C	272,2	175,6
B/C	1,3	1,3
Switching values B		-21%
Switching values C		27%

34. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Il s'agit notamment de l'amélioration des conditions de vie des ménages et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, des effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur le secteur transformation des produits, notamment sur les femmes et les jeunes ainsi que les bénéfices qui seront générés par les investissements dans les centres de santé, des écoles et des écoles. Le graphique 1 ci-dessous montre l'évolution du cash-flow économique du Programme.



PROJECT COSTS AND INDICATORS FOR LOGFRAME							
TOTAL PROJECT COSTS (in million USD)			130.46	Base costs	155	PMU	22.3
Beneficiaries		330 800 people		56 800 Households			
Cost per beneficiary		394 USD x person		2 297 USD x HH		Adoption rates	100%
Components and Cost (USD million)			Outcomes				
Appui à la production, commercialisation et structuration des filières	20.1	Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits		Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques Développement du secteur privé et de la finance rurale inclusive			
Développement des infrastructures rurales climatiquement rationnelles	80.3	Infrastructures de desserte Infrastructures de marchés		Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement Infrastructures Climatiques			
Gestion des connaissances, coordination, suivi et	22.3						

35. L'analyse de sensibilité, résumé dans le tableau ci-dessous indique une bonne robustesse des résultats obtenus suite à l'appui du Programme. Même dans l'hypothèse d'une baisse des bénéfices du Programme de 20% ou le taux de rentabilité Interne (9,7) demeure supérieur au coût d'opportunité du capital de 9% et la VAN reste positive à 4 milliards de CDF (2 millions de \$ E-U). En cas d'un accroissement des coûts du Programme de 20%, le TRIE (11,7%) reste supérieur au coût d'opportunité du capital, et la VAN est de 18 milliards de CDF (12 millions de \$ EU). Le retardement des bénéfices du Programme de 2 ans n'affecte pas la viabilité économique du Programme et la VANE positive.

Résultats des tests de sensibilité

Scénarios		TRIE	VAN (9,0%)	
			milliard CDF	million USD
Cas de base		20,6 %	72,5	46,9
Coûts +	10%	15,9%	48	29
Coûts +	20%	11,7%	18	12
Coûts +	50%	-0,1%	-63	-46
Revenus -	-10%	15,4 %	38	25
Revenus -	-20%	9,7 %	4	2
Revenus -	-30%	-3,3 %	-58	-37
Bénéfices retardés d'1 an		14 %	42	2 7
Bénéfices retardés de 2 ans		%	8	5

Résumé de l'analyse économique et financière.

36. L'ensemble des filières appuyées par le PADRIR présente une valeur Actuelle Nette positive au taux d'actualisation de 15%. Les activités de production de semences se révèlent nettement plus incitantes que la production vivrière. Ceci principalement à cause du fait que les semences sont achetées à des prix rémunérateurs par les programmes des PTF et des organisations internationales. Un dollar investi dans la semence de riz ou de maïs rapporte trois dollars de bénéfice. Les activités transformation de maïs et de riz montrent également des bénéfices intéressants pour les acteurs engagés. Il en est de même pour la pisciculture et les productions maraichères où 1 dollars investi rapporte plus de 2 dollars des bénéfices. L'ensemble des chaînes de valeurs visées par le Programme présente des bénéfices actualisés nets positifs de l'investissement.

37. Au coût d'opportunité du capital de 9 %, le Programme PADRIR se montre économiquement rentable, avec une valeur actuelle nette estimée à près de 72,5 milliards de CDF, soit 46,9 millions de \$ E-U et un taux de rentabilité interne économique (TRIE) de 20,6 %. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus suite à l'appui du Programme. Même dans l'hypothèse d'une baisse des bénéfices du Programme de 20% ou d'un accroissement des coûts du Programme de 20%, le taux de rentabilité Interne demeure supérieur au coût d'opportunité du capital de 9% et la VAN reste positive. Le retardement des bénéfices du Programme de 2 ans n'affecte pas la viabilité économique du Programme et la VANE reste positive.

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 5: Social Environment and Climate Assessment (SECAP) Review Note

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Cadre de Gestion Environnementale sociale

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)



Octobre 2019

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Introduction

1. Le Projet de développement des chaînes de valeur agricoles inclusives (PADRIR), rentables vise à améliorer durablement les conditions de vie et de travail des petits producteurs, tout en s'adaptant aux effets du changement climatique. Les objectifs du projet seront atteints à travers la mise en œuvre de trois composantes: a) Appui à la production, commercialisation et structuration des filières; b) Développement des infrastructures climatiquement résilientes; c) Coordination, transparence et engagement des citoyens.
2. Les zones d'interventions du projet sont PADRIR interviendra dans 4 provinces (Maniema, Lomami, Kasai Oriental, Kasai Central) dans lesquelles il existe un énorme potentiel de développement des filières/cultures vivrières et des opportunités économiques pour le groupe cible composé de jeunes, femmes et peuples autochtones. PADRIR se concentrera sur 16 bassins de production correspondant à des territoires administratifs, dont la population totale est de 16 426 440 habitants, et leurs liens commerciaux avec les grandes villes et les petites agglomérations urbaines et rurales, qui serviront de centres de consommation et de moteur pour les chaînes de valeur de l'agriculture. Le Programme accordera la priorité aux bassins de production les plus importants et les critères de choix seront les suivants : (i) la disponibilité d'un marché solvable à distance acceptable du bassin de production; (ii) le potentiel agricole du bassin; (iii) l'importance de la population et le niveau de pauvreté des petits producteurs ; (iv) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la vulnérabilité liée aux effets du changement climatique et aux guerres civiles; et (v) le niveau d'enclavement et possibilité de désenclavement du bassin pour accéder aux marchés, (vi) la courte distance entre le centre du bassin et la route principale.
3. Le programme impactera directement au moins 15 % de la population totale de 16 bassins, soit environ 2 464 000 habitants (410.667 ménages), grâce aux investissements dans les infrastructures routières et sociales de base. Parmi ceux-là, le PADRIR ciblera en priorité 330.800 personnes soit 56.800 ménages ruraux bénéficiaires du volet agricole. Ces bénéficiaires seront identifiés parmi les groupes cibles composés des petits producteurs, OPF, micro entreprises rurales, AGR femmes rurales, jeunes entrepreneurs. Ces groupes cibles correspondent aux critères du FIDA et sont pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire en milieu rural. Les petits producteurs vivent essentiellement de l'agriculture de subsistance et la quasi-totalité des activités économiques sont conduites pour satisfaire les besoins essentiels de survie. La pauvreté est essentiellement due au sérieux enclavement des zones rurales les plus productives, et leur faible niveau de connexion avec les centres de consommation. Cet enclavement combiné au faible niveau d'accès aux intrants de qualité, à la formation de base et aux techniques améliorées de production et de transformation de leurs produits, ainsi que le niveau dérisoire d'investissement dans les services de base comme l'eau potable, l'énergie, la santé et l'éducation le maintiennent les petits producteurs et les petits entrepreneurs dans le cercle vicieux de la pauvreté. Les ruraux les plus ambitieux et notamment les jeunes ont tendance à fuir le milieu rural pour aller tenter leur chance dans les agglomérations urbaines et les villes. En effet, PADRIR est en ligne avec la volonté du nouveau gouvernement élu en 2019, pour rendre l'espace rural plus attractif aux jeunes afin de réduire le flux de migration vers les villes déjà surpeuplées.
2. Il devrait ainsi directement toucher : (a) Environ 32.000 ménages de petits producteurs non affiliés aux OP, soit 192.000 personnes leur directement liées; (b) 2.000 ménages membres de 80 coopératives/organisations des producteurs de semences et plants (soit 12.000 bénéficiaires) ; (c) 19 200 ménages regroupés au sein de entre 768 et 800 OP, soit environ (115.200 personnes leur liées); (d) 1.600 femmes chefs de ménages seront accompagnées à développer des AGR autour des chaînes de diverses spéculations retenues; et (f) 2.000 jeunes entrepreneurs ruraux seront encouragés à faire de même

Formatted: Justified

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

3.4. Le changement climatique, la dégradation de l'environnement et l'exclusion sociale surtout des peuples indigènes sont des défis majeurs pour le développement du secteur agricole en République Démocratique du Congo (RDC) et pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la création d'emplois et la création de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes dans un contexte de poste crise. Il s'impose donc programmes et investissements tenant compte des risques et des investissements dans l'agriculture dans le contexte des changements climatiques dans un bassin d'une utilité mondiale

4.5. L'objectif de la note de synthèse du SECAP est établi pour Le Projet de développement des chaînes de valeur agricoles inclusives, rentables que le Gouvernement congolais se propose de mettre en œuvre avec l'appui du FIDA. Elle se propose d'identifier les impacts potentiels du projet sur l'environnement et sociale, de classer le projet selon les procédures du SECAP et de préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES); proposer des mesures d'atténuation pour les différents risques possibles et transcrire les risques en opportunités.

5.6. Au regard des réalités environnementales, sociales et climatiques, un cadre de Gestion Environnementale a été proposé et intègre toutes les mesures nécessaires pour garantir une bonne gestion des ressources naturelles, une inclusion des peuples indigènes.

6.7. Les détails des sous-projets et des communautés bénéficiaires n'ayant pas été définis en détail, un cadre de gestion environnementale et sociale (PGES) sera approprié pour garantir l'intégration des considérations environnementales et sociales lors de la mise en œuvre des sous-projets du programme qui seront identifiés. L'objectif est donc : Etablir des procédures et des méthodologies claires pour la planification environnementale et sociale, l'examen, l'approbation et la mise en œuvre des sous-projets, à financer dans le cadre du PADRIR

- Définir les rôles et responsabilités appropriés et définir les procédures de compte rendu nécessaires pour gérer et surveiller les préoccupations environnementales et sociales liées aux sous-projets;
- Fournir des ressources pratiques pour la mise en œuvre du PGES, y compris des orientations générales sur le développement des PGES et leur mise en œuvre
- mettre en place un système de suivi et d'évaluation qui veille à ce que les activités du projet garantissent la protection de l'environnement physique et social; de même les questions liées à la violence contre les femmes, le FPIC et sa mise en œuvre et l'inclusion des peuples autochtones et le renforcement des capacités des acteurs
- mettre en œuvre des programmes de formation et des stratégies de communication adaptés à chaque niveau de la chaîne de prestation de services pour une meilleure responsabilisation des acteurs afin de réduire les
- mettre en œuvre des mesures visant à bonifier les impacts environnementaux et sociaux positifs du Projet
- Intégrer des clauses contraignantes dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO).

Procédures d'évaluation environnementale applicable aux activités du PADRIR

8. Risque environnementale et climatique: Le PADRIR est classé dans la catégorie B, car il ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'environnement et la société. Le projet comprendra également un ensemble d'interventions en matière d'agroforesterie et de réhabilitation des écosystèmes pour une agriculture résiliente face au climat afin d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de prévenir les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à la déforestation. L'analyse du bilan carbone EX-ACT montre un potentiel d'atténuation de -914 339 t CO2-éq sur 20 ans. Aucune réinstallation involontaire n'est envisagée. En outre, le projet vise à favoriser une meilleure intégration des jeunes, des femmes et des peuples autochtones tout au long de la chaîne de valeur. Conformément à la classification des projets de catégorie B et aux réglementations nationales et internationales, l'aménagement du territoire par communauté représente une superficie inférieure à 100 ha par communauté. 1300 km de routes rurales seront réhabilités par BADEA et OFID alors que 230 km seront couverts par le FIDA. La longueur de la route devant être construite avec les fonds du FIDA est également inférieure à 10 km par site. Toutes les routes d'une longueur supérieure à 10 km seront financées par la BADEA et l'OFID et supervisées par l'OFID. Un CGES élaboré a été produit et fournit des informations sur les divers impacts environnementaux et sociaux. Le PGES a également proposé les mesures d'atténuation

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: List Paragraph,Bullets,Paragraphe de liste1,Numbered paragraph,List Paragraph1,References,RM1,lp1,Liste de points,List Paragraph (numbered (a)),Table/Figure Heading,List Bullet Mary,Numbered Paragraph,Main numbered paragraph,Liste 1,Bullet Answer,L,L_4, Space After: 0 pt, Numbered + Level: 1 + Numbering Style: 1, 2, 3, ... + Start at: 1 + Alignment: Left + Aligned at: 0 cm + Indent at: 0.63 cm, Hyphenate, Tab stops: Not at 1.25 cm + 2 cm

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

nécessaires et comprend un plan de mise en œuvre du CGES prévoyant une allocation budgétaire de 1 165 000 USD. Le PADRIR ne soutiendra pas les activités de catégorie A (voir la liste dans le CGES) et, en outre, en cas de changements survenus au cours de la mise en œuvre, le projet nécessitera une mise à niveau et une nouvelle soumission pour examen par le Comité de l'évaluation et l'approbation du Conseil exécutif

9. Concernant la catégorisation des risques climatiques du FIDA, le PADRIR est classifié comme modéré. La variabilité et les changements climatiques vont probablement exacerber les préoccupations persistantes en RDC, telles que la vulnérabilité sociale, l'instabilité politique, la sécurité alimentaire et les taux de pauvreté élevés, impactent les forêts de la RDC. Les technologies et pratiques d'agroforesterie et de gestion durable des forêts et de la biodiversité avec les financements additionnels FVC devront permettre d'atténuer les effets grandissant des changements climatiques dans les bassins de production et du Congo en général.

10. Cen somme classé en catégories B, PADRIR F n'aura pas d'impacts significatifs sur l'environnement ou au niveau social mais un risque d'impact très localisé, limité à certains sites. Cependant, les sous projets, seront soumis à une sélection (screening) environnementale pour catégoriser les et déterminer, le cas échéant, si une étude environnementale et sociale plus précise sera nécessaire. Tout le processus sera supervisé par le bureau d'étude environnementale et ses démembrements. Cela sera détaillé dans la convention de partenariat qui sera signé entre cette structure et PADRIR avant la délivrance du certificat de conformité environnementale. La SECAP du FIDA sera appliqué sur les 230 km de routes qui seront financés par le FIDA alors que les mesures de sauvegardes de BADEA seront appliquées sur les 1300 km qui seront réhabilités sous financement BADEA et OFID, et gérés par la BADEA.

Source de financement	Total (km)	Nature	Mesures de sauvegardes	Supervision et gestion
IFAD	230	< 10 km (liste des tronçons en annexes)	SECA/ ESMF (IFAD)	IFAD
BADEA et OFID	1300 km	>10 km	Mesures de sauvegardes BADEA	BADEA

7. —

Le SECAP ne s'appliquera qu'aux petites routes (moins de 10 km reliant les grandes routes) financées par le FIDA (voir tableau en annexe). En tant que partenaire de cofinancement, des informations supplémentaires sont nécessaires sur les politiques / normes de sauvegarde de la BADEA, les procédures de mise en œuvre et les procédures de plainte en ce qui concerne les grandes routes sont présentés dans le manuel de la BADEA à travers :<http://www.arabfund.org/Data/site1/pdf/Arabic/Daleel.pdf> . Une analyse comparative de leur safeguard est présentée plus bas.

8.11. Il est attendu dans le cadre de ce projet que les intervention du PADRIR permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion et aux inondations et d'autre part de faciliter leur accès aux facteurs de production et la mise en marchés des produits. Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles qui favorisent l'utilisation plus efficace des ressources en eaux et du sol mais aussi le financement additionnel pour la gestion des espaces protégés dans le Lomami contribueront à réduire la déforestation et les émissions des gaz à effet de serre

Consultation du public et diffusion de l'information

9.12. La participation du public et l'accès à l'information est une règle désormais admise en gestion de l'environnement. Le processus de consultation publique a été conduit selon une approche

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Space After: 0 pt, No bullets or numbering, Hyphenate, Tab stops: Not at 1.25 cm + 2 cm

Formatted: List Paragraph,Bullets,Paragraphe de liste1,Numbered paragraph,List Paragraph1,References,RM1,lp1,Liste de points,List Paragraph (numbered (a)),Table/Figure Heading,List Bullet Mary,Numbered Paragraph,Main numbered paragraph,Liste 1,Bullet Answer,L_4, Space After: 0 pt, Numbered + Level: 1 + Numbering Style: 1, 2, 3, ... + Start at: 1 + Alignment: Left + Aligned at: 0 cm + Indent at: 0.63 cm, Hyphenate, Tab stops: Not at 1.25 cm + 2 cm

Formatted: Complex Script Font: Italic

Formatted: Normal, No bullets or numbering

Formatted: Normal, Left, No bullets or numbering

Formatted: Complex Script Font: Italic

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

participative afin de recueillir la meilleure adhésion possible des bénéficiaires des investissements dans les différentes provinces.

Détermination des impacts environnementaux et sociaux du PADRIR

~~10-13.~~ Les activités qui seront réalisées dans le cadre du projet auront des impacts négatifs majoritairement modéré sur le plan environnemental et social. Ce CGES devra appuyer la politique de gestion durable

Mesures d'atténuations

~~11-14.~~ Il s'agit entre autres de :

- Réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) détaillée pour tous les sites du Programme et élaborer des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de chantier si jamais le projet devrait faire des activités qui sont de catégorie A pendant la mise en œuvre ou des changements de catégorisation devrait s'opérer;
- Intégrer dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les clauses environnementales et sociales, et rendre obligatoire le respect de l'application desdites clauses ainsi que toute autre disposition devant concourir à la sauvegarde de l'environnement par toute entreprise adjudicataire du marché.

Mesures relatives aux impacts sur le milieu humain et socioéconomique

- Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention des populations locales. Cette mesure permet d'améliorer l'acceptabilité des activités du programme par ces dernières et garantir des meilleures chances de succès en ce qui concerne les activités à conduire par le programme. Elles permettent aussi de prévenir et de gérer tout conflit qui peut naître entre le projet et les populations.
- Avant toute réhabilitation ou construction de nouvelles routes, les entreprises doivent se référer aux autorités communales qui vont les orienter vers la zone où s'effectuera l'activité. Ceci d'un commun accord avec les populations exerçant un droit sur le site.
- La promotion de recrutement de la main d'œuvre non qualifiée par les entreprises parmi les populations locales afin d'éviter des conditions de frustration et de conflits avec ces dernières. Les populations autochtones devront être associées

Mesures relatives aux impacts sur la végétation et la faune, et déforestation

~~12-15.~~ S'attaquer aux causes fondamentales de la déforestation et de la dégradation des forêts sont: la culture sur brûlis; enregistrement; exploitation de la forêt pour le charbon et le bois énergie; exploitation minière, exploitation forestière industrielle; réhabilitation des routes principales ayant un impact sur le changement climatique.

~~13-16.~~ Procéder à la restauration des conditions naturelles des zones exploitées pour restituer le plus possible la morphologie d'un milieu naturel en comblant les excavations et en restituant la terre végétale mise en réserve. En plus, il sera procédé à la promotion des activités agroforestières en collaboration avec les populations surtout autour des parcs comme le lomami

Mesures relatives aux impacts sur le milieu humain et socioéconomique

~~14-17.~~ doter les travailleurs de chantier des équipements de protection individuelle. Cette mesure doit être renforcée par l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière et sur la sécurité au travail ; mais aussi par l'élaboration d'un Plan d'Hygiène, de Sécurité et de Santé que l'entreprise devra soumettre au maître d'Ouvrage pour validation.

~~15-18.~~ mener des campagnes d'information et de sensibilisation des travailleurs sur la santé et l'hygiène au travail, notamment les maladies liées à l'eau (paludisme, bilharzioses, les gastro-entérites et les maladies diarrhéiques etc.) et les IST et VIH- SIDA mais aussi le virus Ebola .

Mesures d'atténuation des impacts liés à l'utilisation des engrais, herbicides et fongicides

~~16-19.~~ Assurer le suivi de la qualité des sols et des eaux souterraines et de surface en procédant à des analyses chimiques et bactériologiques périodiques ;

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

17-20. Former et encadrer les producteurs sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits agrochimiques. Dans le cadre de la mise en œuvre du PADRIR notamment lors de cette étude, des consultations publiques ont été menées, ce Processus de consultation se poursuivra pour les interventions futures et la diffusion de l'information au public. En effet, la participation du public et une consultation exhaustive des différents acteurs et particulièrement populations bénéficiaires sont indispensables dans la préparation d'un projet.

18-21. Pour la mise en œuvre et le suivi environnemental des sous-projets du Programme dans les régions, les organes d'exécution (au niveau local, régional et même national) ainsi que les partenaires stratégiques (maîtres d'œuvre, prestataires privés, etc.) doivent disposer d'une expertise adéquate afin de jouer pleinement les rôles qui leurs sont assignés. A cet effet, des mesures de (i) renforcement des dispositions institutionnelles en environnement au niveau du programme et des zones d'intervention et (ii) formation en matière d'environnement des principaux acteurs impliqués et l'exécution de programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation ont été prévues. Les actions de renforcement des capacités à mener, incluent les formations au profit de ces différents acteurs en vue d'assurer une appropriation du contenu du PGES pour créer les conditions idoines de la mise en œuvre de ce dernier.

Coûts de mise en œuvre du PGES

19-22. Le tableau ci-dessous donne le coût total de mise en œuvre du CGES y compris la formation et les campagnes d'information et de sensibilisation dans le cadre PADRIR est estimé à **1.165000 USD.**

23. Le projet est de catégorie B pour les risques sociales et environnementales et modéré pour le climat. Des activités de type A ne sont pas envisagées et les mesures de sauvegardes environnementales de la **Banque Africaine de Développement BADEA** seront appliquées sur les activités dont les limites sont au-dessus des normes dans la note SECAP (pour les routes supérieur à 10 km; et les aménagements de plus 100 ha) **financés par la BADEA et OFID**

20.

Formatted: Font: Bold, Complex Script
Font: Bold

Formatted: Font: Bold, Complex Script
Font: Bold

Formatted: Font color: Text 1,
Complex Script Font: Italic

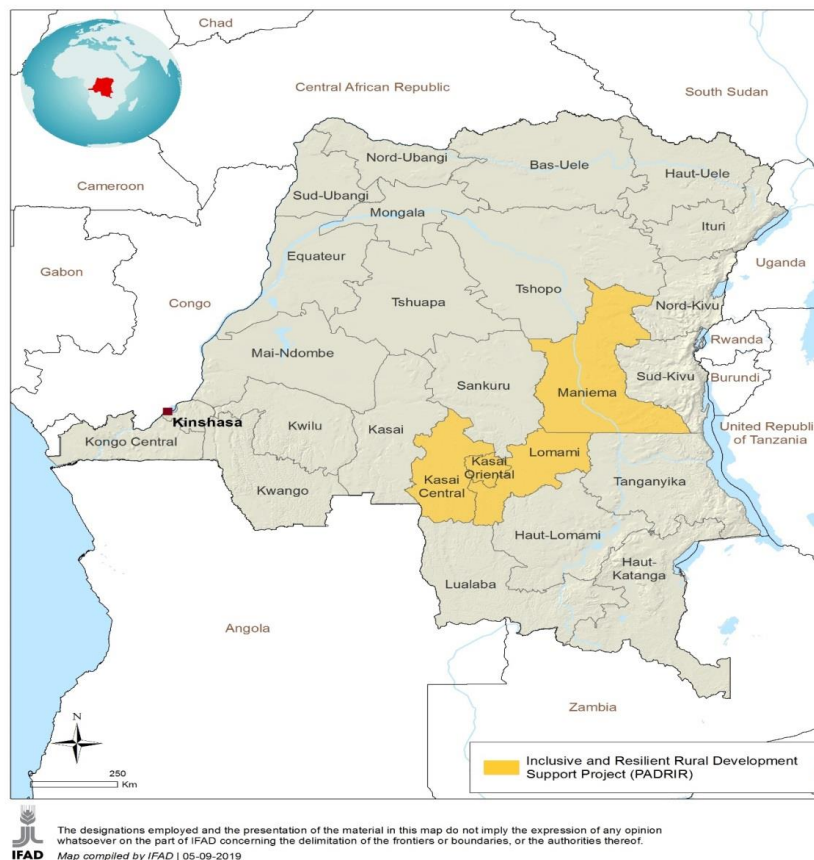
Formatted: Left, Indent: Before: 1.27 cm, Line spacing: Multiple 1.1 li, No bullets or numbering, Pattern: Clear, Tab stops: Not at 1.62 cm + 3.23 cm + 4.85 cm + 6.46 cm + 8.08 cm + 9.69 cm + 11.31 cm + 12.92 cm + 14.54 cm + 16.16 cm + 17.77 cm + 19.39 cm + 21 cm + 22.62 cm + 24.23 cm + 25.85 cm

Formatted: Indent: Before: 0.63 cm, No bullets or numbering

Formatted: List Paragraph, Bullets, Paragraphe de liste1, Numbered paragraph, List Paragraph1, References, RM1, lp1, Liste de points, List Paragraph (numbered (a)), Table/Figure Heading, List Bullet Mary, Numbered Paragraph, Main numbered paragraph, Liste 1, Bullet Answer, L, L_4, Indent: Before: 0.63 cm

Description de la situation de référence environnementale et sociale dans les régions de la zone du projet

21-24. Contexte socio-économique: La République démocratique du Congo est le plus grand pays francophone (2 344 858 km²) d'Afrique subsaharienne, doté de vastes ressources naturelles. Avec 80 millions d'hectares de terres arables, dont 10% seulement sont cultivés, 125 millions d'hectares de forêt tropicale, la deuxième plus grande de ce type au monde et plus de 1 100 minéraux et métaux précieux la RDC a le potentiel de créer une transformation rurale inclusive et durable. Dans une société pacifique et prospère. Aujourd'hui, le pays est impliqué dans la reconstruction économique dans toutes les provinces où il n'y a pas de troubles. En 2017, la RDC comptait près de 81,3 millions d'habitants, dont 30% vivent en zone urbaine. Malgré l'amélioration des conditions économiques, la forte croissance positive ne s'est pas encore traduite par une réduction correspondante de la pauvreté et la majorité de la population reste dans une situation fragile. La RDC reste l'un des pays les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant de seulement 288 USD (2000 USD constants) en 2013 (Banque mondiale 2016). Sur la base des seuils nationaux de pauvreté de consommation, 71% de la population était pauvre en 2005, contre 63% en 2012 (PNUD 2015). Une ventilation des taux de pauvreté en 2012 révèle que la situation est pire dans les zones rurales (65%) que dans les zones urbaines (60%) (PNUD 2015). En dépit de cette réduction de la pauvreté liée à la consommation, l'assistance sociale de base continue de prendre du retard, surtout dans les zones rurales. L'aggravation des conditions socio-économiques, l'instabilité politique et la guerre civile ont contribué à accroître la migration des zones rurales vers les villes au cours des dernières années, ce qui a eu une incidence sur le développement du secteur agricole.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

22-25. L'économie de la RDC est fortement dominée par l'exploitation des ressources naturelles (terre, eau, forêt, ressources minérales et pétrolières...). Depuis 2010, l'agriculture et l'exploitation forestière ont apporté les contributions les plus importantes à l'économie de la RDC. Entre 2006 et 2010, le secteur agricole congolais a connu une croissance moyenne d'environ 4,4% et un taux moyen de 4,6% entre 2011 et 2015. Cependant, le secteur agricole congolais se reconstruit après plusieurs années de stagnation et de dégradation. Une nationalisation importante au cours des années 70 et le fait que deux guerres ont eu lieu dans le pays depuis 1990 ont entraîné un déclin important de l'activité économique du pays, en particulier du secteur agricole. De nombreuses communautés rurales de la RDC vivent dans la pauvreté et luttent économiquement en raison de l'accès limité aux marchés. Les principales cultures vivrières dans les provinces concernées par ce projet sont le manioc, le riz, le maïs, les plantains, les arachides, et les légumes. L'agriculture commerciale dans le pays est relativement limitée car la plupart des producteurs sont de petits agriculteurs et des producteurs d'aliments de subsistance en raison de la détérioration de l'infrastructure de marché. Les principales exportations agricoles en termes de valeur sont l'huile de palme, le café «robusta», tandis que le cacao est récemment introduit dans la province de Maniema.

23-26. La RDC dispose de ressources naturelles considérables, d'un vaste potentiel hydroélectrique et d'une pluviométrie annuelle de 1000 mm, idéale pour la production agricole. La RDC dispose de nombreuses ressources naturelles, telles que les richesses minérales (y compris mais non limitée à l'or et aux diamants), de l'abondance de terres arables dont seulement 10% sont exploitées et des habitats essentiels qui abritent une riche biodiversité. Malheureusement, cette abondance de ressources ne s'est pas traduite par une stabilité ou une richesse pour la majorité de la population, le pays étant actuellement caractérisé par une vulnérabilité sociale importante, une insécurité alimentaire et des taux de pauvreté élevés (64%). La RDC bénéficie également de

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

réserves d'eau douce représentant près de la moitié de l'approvisionnement en eau douce de l'Afrique. Les étendues d'eau, y compris plusieurs grands lacs (Tanganyika, Kivu, Edward et Albert) et le vaste réseau de rivières de la RDC (qui comprend le Congo et divers affluents) représentent 3,5% du territoire national et constituent environ 700 km de voies navigables pour le transport, le commerce, les moyens de subsistance et l'eau potable. Les ressources en eau combinées de la RDC équivalent à une ressource potentielle en eau estimée à 19 967 m³ / an par habitant (Banque africaine de développement, 2014. 70% de l'économie est informelle et dominée par les secteurs ruraux; le développement industriel reste embryonnaire. L'insécurité persiste dans l'est du pays et continue d'entraver le développement du secteur agricole et le développement rural.

- | 24-27. Les dommages et dégradations considérables de l'environnement ont été l'un des nombreux résultats des conflits passés et actuels dans le pays. La population rurale de certaines provinces subit de multiples chocs de nature et d'intensité diverses, notamment des conflits, des catastrophes, des maladies, le manque d'opportunités d'emploi, et le changement climatique qui a un impact sur le système de subsistance des ménages. Le secteur secondaire est dominé par la production de pétrole, l'industrie minière et le secteur des usines. Les mines produisent les minerais de cuivre, de cobalt et de minéraux qui représentaient plus de 80% des recettes d'exportation en 2015. Le pétrole est produit à l'étranger et toute la production de pétrole brut du pays est exportée. Le secteur tertiaire comprend de grandes composantes de commerce de détail, de transport et de communication. Les magasins de conteneurs et les kiosques dominent l'environnement de la vente au détail. Le transport dans le pays est difficile en raison des obstacles au transport terrestre créés par le relief et le changement climatique. Le cuivre, les minerais et les mattes de cobalt représentent environ 80% des exportations de la RDC. L'industrie minière du pays est soutenue par d'importantes réserves de minéraux à haute teneur qui ont permis de créer un solide portefeuille de projets dans le secteur minier. Le gouvernement entend promouvoir une politique de diversification et d'industrialisation de l'économie accordant une plus grande importance aux secteurs porteurs de croissance, en particulier le secteur agricole, avec une priorité pour les zones économiques spéciales (ZES).

- | 25-28. **Jeunes:** La population de la RDC est jeune avec plus de 68% des moins de 25 ans, dont la majorité vit dans des zones rurales (plus de 60%). L'âge médian de 21 ans en 1984 passe à 15,5 ans en 2009. Cette situation traduit une forte dépendance des personnes responsables de l'incapacité des travailleurs à épargner. En outre, il exerce une pression importante sur les infrastructures sociales et de santé et sur l'environnement. L'insécurité de l'emploi et le chômage touchent 90% de la population active, en particulier les jeunes et les femmes, qui évoluent dans le secteur informel, contre 60% au cours de l'année terminée, 80 représentant plus de 80% du PIB des premières années 90. La guerre a attiré de nombreux jeunes, dont beaucoup viennent des zones rurales. Sans emplois, les jeunes ruraux sont extrêmement vulnérables à la radicalisation, aux groupes extrémistes et aux trafiquants d'êtres humains, aux milices, aux grossesses précoces et à la propagation des IST / VIH / sida, à la migration vers les villes et hors du pays. Par conséquent, projet vise aussi à attirer les jeunes dans l'agriculture (sensibilisation, formation,...) qui constitue une opportunité pour eux de gagner de l'argent, au même titre que les mines. Ainsi, ils pourront constituer une nouvelle génération de agro entrepreneurs jeunes (hommes et femmes) en RDC.

- | 26-29. La majorité des jeunes au Congo sont des inactifs qui sont à l'école (40,0 pour cent), suivie par les jeunes qui sont en dehors du système éducatif et qui travaillent (27,1 pour cent), les inactifs non-étudiants (14 pour cent) et les chômeurs non-étudiants (12,3 pour cent). Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans au Congo s'établit à 30,5 pour cent sur l'ensemble du pays. Les jeunes vivant dans le milieu urbain sont davantage touchés par ce fléau. En effet, l'on observe une disparité du chômage des jeunes entre le milieu urbain (39,0 pour cent) et le milieu rural (11,7 pour cent). La prise en compte du niveau d'instruction met évidence que le taux de chômage des jeunes ayant un niveau secondaire technique (48,8 pour cent) est deux fois plus élevé que celui des jeunes ayant un niveau secondaire général (22,5 pour cent). Très peu de jeunes de 15 à 29 ans au Congo ont transité vers un emploi stable et/ou satisfaisant (12,8 pour cent) en 2015. Cela peut être lié au grand nombre d'étudiants dans la population jeune qui vont être catégorisés comme en transition selon la définition utilisée. La proportion des jeunes ayant transité évolue en fonction de l'âge. En effet, la proportion des jeunes ayant transité est relativement plus faible chez les jeunes de 15 à 19 ans (3,3 pour cent) que chez les jeunes âgés

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

de 25 à 29 ans (28,6 pour cent). Les jeunes ayant transité sont deux fois plus nombreux chez ceux ayant atteint le niveau professionnel post-secondaire que chez ceux des autres niveaux. L'analyse de la situation des jeunes en transition montre qu'en milieu urbain 40,2 pour cent des jeunes en transition sont au chômage (chômage assoupli) contre 15,5 pour cent en milieu rural. Par ailleurs, les jeunes ayant un emploi indépendant non satisfaisant sont relativement plus nombreux (45,8 pour cent) en milieu rural que leurs homologues du milieu urbain (13,4 pour cent).

27.30. Égalité des sexes et autonomisation des femmes: les inégalités entre les sexes demeurent un obstacle qui entrave les efforts visant à réaliser un développement humain et une croissance économique inclusifs, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Les femmes en RDC constituent une part importante de la main-d'œuvre dans les secteurs agricole et non agricole et sont responsables de la garantie de la nutrition et de la sécurité alimentaire de leur famille. L'écart de productivité agricole entre les hommes et les femmes est lié à un accès inégal aux intrants agricoles essentiels tels que la terre, le travail, les techniques et les semences, mais aussi aux institutions et normes sociales. Cet écart entre les sexes reste très important et les normes traditionnelles relatives au genre restent tenaces (les femmes et les filles étant désavantagées tant dans les sphères publique que privée), y compris la propriété foncière. Cela limite les possibilités d'investissement dans les femmes. La réduction de l'écart entre les sexes dans l'agriculture augmenterait la production agricole et augmenterait le PIB

28.31. Peuples autochtones: traditionnellement, les peuples autochtones, en particulier les Pygmées de la République démocratique du Congo, ont été étroitement attachés à la forêt tropicale, à la source de leur spiritualité, de leurs moyens de subsistance et de leur protection. Aujourd'hui, leur mode de vie est en danger, car ils deviennent plus sédentaires, perdent l'accès à la forêt et font face à une détérioration de leurs relations avec les agriculteurs bantous. Le projet devrait cibler ces groupes, qui sont pour la plupart exclus des interventions de développement. Des activités spécifiques qui proposent des solutions de remplacement aux peuples autochtones seront mises en oeuvre.

29.32. Nutrition: Selon la Banque mondiale, le taux de retard de croissance est plus élevé en République démocratique du Congo que chez ses voisins immédiats de la région Afrique. D'autres pays ayant un revenu par habitant similaire, tels que la Somalie et le Libéria, affichent des taux de retard de croissance chez les enfants moins élevés, ce qui démontre la capacité d'obtenir de meilleurs résultats en matière de nutrition malgré le faible revenu. La sous-alimentation n'est pas simplement un problème de pauvreté. Les enfants sont sous-alimentés dans 26% des ménages, même les plus riches. Ce n'est généralement pas une question d'accès à la nourriture, mais de pratiques, de soins et de maladie. Les carences en vitamines et en minéraux ont un impact sur le bien-être et sont omniprésentes en RD Congo, en particulier dans les provinces ciblées par ce projet. Ce projet devrait garantir que le portefeuille est sensible à la nutrition, en particulier dans les provinces du Kasaï, du Maniema et de Lomami, où l'insécurité alimentaire est au plus haut

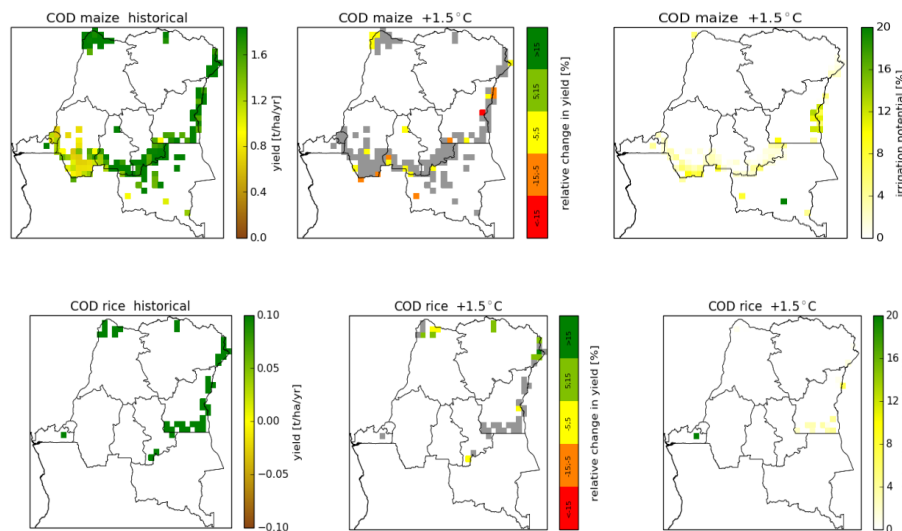
Environnement, biodiversité , zones agro écologiques et ressources naturelles

30.33. La RDC est presque sans littoral, à l'exception de la côte atlantique de 36 km qui permet le commerce maritime. Partageant des frontières étendues avec neuf pays environnants, notamment l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine (RCA), le Congo-Brazzaville, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie, la RDC est exposée aux conflits régionaux liés aux ressources naturelles et politiques. La région méridionale (principalement la province de l'ex Katanga, concernée par le présent projet dans le tanganyika) est unimodale, un peu comme la Zambie voisine, avec une saison des pluies de six mois et une sécheresse saisonnière de six mois

31.34. La région centrale du Kasaï (concernée aussi par le projet) est issue d'un conflit qui a eu un impact négatif sur les moyens de subsistance de la population, ce qui a exacerbé sa vulnérabilité. À cause de ce conflit, la plupart des gens ont émigré dans d'autres provinces (Bandundu) et à l'étranger (Angola). Ils sont récemment revenus dans l'extrême pauvreté. Le pays compte six zones agro-écologiques clés qui orientent les moyens de subsistance et la production agricole dans tout le pays. Les zones agro-écologiques se chevauchent avec les zones climatiques, ce qui crée une complexité supplémentaire ainsi qu'un potentiel agricole. Ces zones comprennent: le

[illegible]

32-35. La variabilité et les changements climatiques vont probablement exacerber ces préoccupations, en particulier du fait que la majeure partie de la production agricole est pluviale (et fournit des moyens de subsistance à la majorité de la population) et que les maladies sensibles au climat comme le paludisme vont probablement s'étendre dans de nouvelles zones. Des températures plus élevées et des précipitations variables affecteront également les forêts de la RDC (importantes pour les moyens de subsistance et les services écosystémiques), qui sont déjà menacées par le changement d'utilisation des sols et la demande croissante de charbon de bois et de produits forestiers tropicaux. Des phénomènes météorologiques plus extrêmes, tels que des pluies intenses après des périodes sèches prolongées, entraînent une érosion et des crues soudaines, endommagent les routes et les infrastructures, anéantissent les cultures et mettent en danger de nouvelles vies. La région orientale du pays est située dans le Rift Est de la Great Rift Valley et a subi plusieurs chocs géologiques, tels que l'éruption des volcans Nyiragongo et Nyamulagira en 2002, 2006 et 2010, ainsi que des tremblements de terre en 2005 et 2008. Les provinces de l'Est très peuplées sont plus exposées aux chocs liés aux conflits et aux crises environnementales (éruption volcanique, coulées de boue). Les maladies des cultures et les pertes après récolte sont la menace persistante pour la production agricole dans les communautés essentiellement agraires, en particulier la maladie de la mosaïque du manioc (CMD) et la flétrissure du xanthomonas du bananier. La RDC couvre un groupe vaste et complexe de systèmes climatiques, avec des précipitations abondantes et constantes dans certaines régions, et ses terres fertiles supportent de multiples cycles agricoles. Les précipitations en RDC permettent deux cycles agricoles dans près de 75% du pays. L'accumulation moyenne de pluie peut varier de 800 à 1 800 mm en fonction de la période de l'année et de l'emplacement géographique. D'après les modèles climatiques, les rendements de certaines principales cultures comme le maïs et le riz seront affectés. Les graphes ci-dessous illustrent ces pertes en rendements.



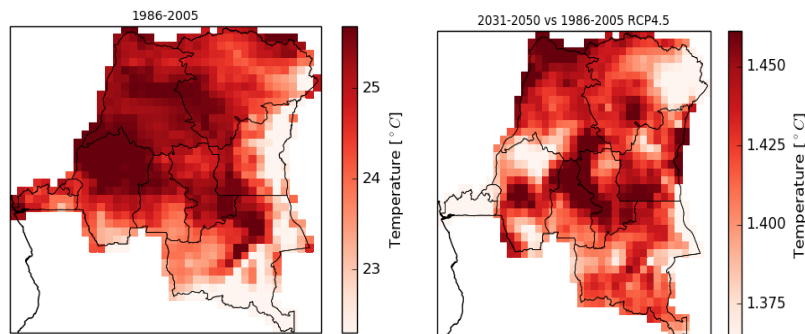
33-36. Forêts: En tant qu'acteur majeur de la REDD +, le pays s'est fixé pour objectif une réduction conditionnelle des émissions de 17% inférieure à 430 Mt CO₂e (Business as Usual), soit une réduction d'un peu plus de 70 Mt évitée (ministère de l'Environnement, 2014), d'ici 2030 dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Pour l'atténuation, les secteurs concernés sont: l'énergie, l'agriculture, le secteur LULUCF, tandis que pour l'adaptation, le pays fera un rapport sur l'agriculture, la zone côtière, le secteur LULUCF / Foresterie, le développement social, les transports. Dans diverses provinces, le pays pilote la REDD + et envisage de renforcer ses activités dans des domaines tels que la province de Maniema et Tshopo. Cependant, malgré l'importance de la forêt tropicale dans ces provinces et la rentabilité du secteur agricole, des obstacles majeurs empêchent la province de commencer à piloter + paiements axés sur les résultats: faibles capacités institutionnelles et humaines, héritage de nombreuses années de conflits; le manque d'accès au financement pour protéger et conserver la biodiversité unique contre les braconniers; production agricole insoutenable et méconnaissance du changement climatique; expansion agricole dans les zones tampons autour de la nouvelle et unique AP (parc de Lomami); pression croissante exercée par le développement économique des zones environnantes, l'extraction illégale de ressources et les catastrophes naturelles. L'élimination de ces obstacles techniques et financiers nécessiterait un changement de paradigme sur la REDD +.

La forêt congolaise joue également un rôle important dans la régulation du climat régional et mondial, tandis que l'exploitation commerciale génère beaucoup de revenus de la part de l'État. La forêt contient une énorme quantité de biodiversité dans le monde et la RDC se classe au cinquième rang des pays pour la richesse de sa flore et de sa faune. La forêt représente près de la moitié de la forêt tropicale humide d'Afrique et comprend 11 types de forêt: forêt marécageuse, forêt tropicale humide de plaine tropicale, forêt tropicale humide de sous-montagne, trois types de forêt d'Afromontane, forêt zambézienne, forêt soudanaise, forêt sclérophylle côtière et forêt de mangrove. Les forêts de la RDC contiennent une vaste diversité de plantes et d'animaux et comprennent cinq sites du patrimoine mondial. Il contient quatre régions floristiques différentes (MECNT, 2009b). La biomasse forestière guinéo-congolaise couvrant le bassin central • Une bande de savane boisée reliant la région guinéo-congolaise à la zone zambézienne au sud de l'équateur: i) une bande étroite de savane ligneuse et herbacée au nord, ii) L'Afromontane, région forestière avec de nombreux grands lacs dans l'est du pays, iii) La forêt d'Afromontane est un point chaud de la biodiversité, abritant le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux, de mammifères et d'amphibiens endémiques sur le continent

34-37. Les observations historiques effectuées depuis les années 60 indiquent une augmentation des températures extrêmes; le jour le plus chaud de l'année a augmenté d'environ 0,25 ° C par décennie; augmentation de la fréquence des épisodes de précipitations intenses et de la hausse des températures des eaux profondes dans le lac Tanganyika de 0,2 à 0,7 ° C. Les scénarios

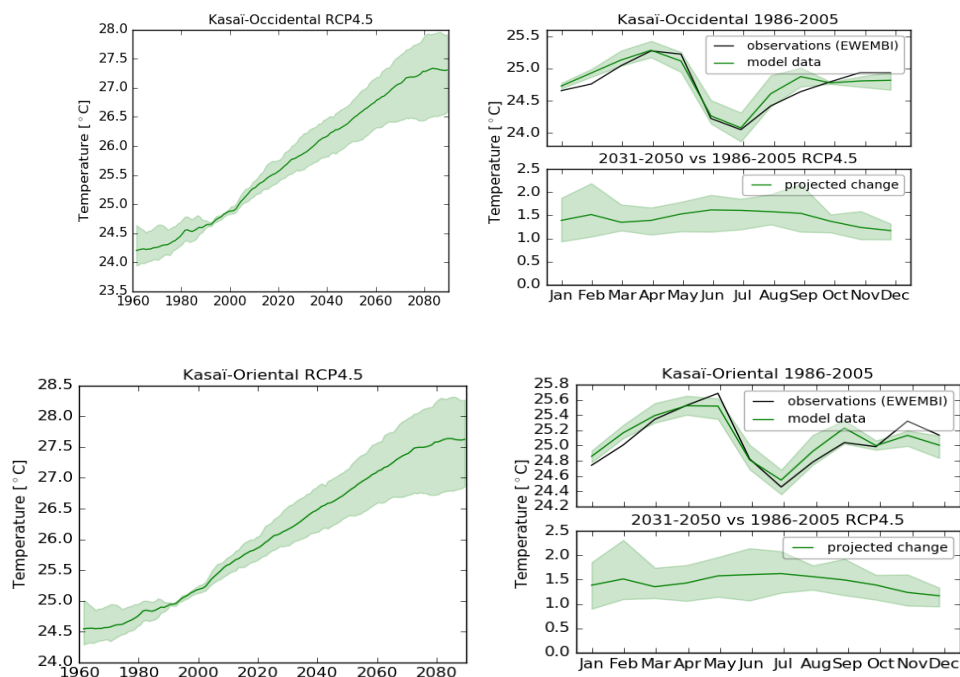
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

climatiques prévus prévoient une augmentation de la température de 1 à 2,5 ° C d'ici 2050 et de 3 ° C d'ici 2100. Cela s'accompagnera d'une hausse des températures minimales qui dépasseront celle des températures maximales ; augmentation continue de la fréquence des pluies intenses et des périodes de sécheresse prolongées; diminution possible des précipitations de la saison sèche (juin – août et septembre) dans le sud du pays d'ici 2050 .Le changement climatique aura un impact sur le secteur clé et augmentera la vulnérabilité des plus pauvres



Source Climate Analytics- Evolution des température de 1986 à 2006 Selon RCP4

Dans provinces cibles du projets, les projections sont présentées ci-dessous :



35-38. Impact du changement climatique sur les ressources en eau: le fleuve Congo a le plus grand volume de décharge en Afrique et 62% du bassin du Congo se trouvent en RDC. La majeure partie de la population dépend de l'eau souterraine et des sources situées dans des forêts denses et des forêts équatoriales pour son eau potable. Près de 47% des ressources en eau renouvelables internes de la RDC sont constituées d'eaux souterraines (généralement exploitées par les communautés via des puits creusés). La fiabilité des systèmes d'irrigation existants et potentiels (bien que limitée actuellement) pourrait être affectée par les impacts du climat sur le système hydrologique, en particulier dans les zones de savane.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Facteurs de stress et risques climatiques sur les ressources en eau	
Facteurs de stress	Risques
Hausse de température	Augmentation de la sédimentation; qualité de l'eau de surface réduite
Augmentation de la fréquence des précipitations intenses	Réduction de la quantité et de la qualité de l'eau dans les sources et les puits peu profonds en raison de l'augmentation du taux d'évaporation
Diminution des précipitations en saison sèche	Augmentation des dommages aux infrastructures d'eau

36-39. Impact du changement climatique sur l'agriculture: L'agriculture est un moteur central de l'économie de la RDC et le principal moyen de subsistance de la plupart des Congolais. Elle représente 40% du produit intérieur brut (PIB) national et emploie 70% de la population du pays. Avec seulement environ 10 millions d'hectares cultivées sur environ 80 millions d'hectares de terres arables (principalement sur les plateaux de la région du Katanga), la RDC pourrait devenir le grenier à pain de l'Afrique. En général, l'intensité accrue des précipitations endommage les cultures et érode les sols fertiles, ce qui peut entraîner une intensification des maladies des cultures. Les périodes sèches prolongées et la hausse des températures stressent les plantes et réduisent les rendements, poussant les agriculteurs à étendre leurs terres cultivées en forêts (par exemple, dans la province du Maniema). La variabilité et les changements climatiques peuvent modifier les saisons d'activités clés, nuire à la productivité et modifier les pratiques de sélection, de production et de transformation des produits agricoles

Facteurs de Stress et risques climatiques pour l'agriculture	
Facteurs de stress	Risques
Hausse de température	Changements dans la fertilité du sol et le rendement des cultures: augmentations potentielles dans certaines cultures (par exemple, le maïs dans le Bandundu et le Kasai occidental); réductions ou échec / perte chez les autres
Pluies plus variables	Augmentation des organismes nuisibles / pathogènes, tels que la mosaïque de manioc, la rouille des feuilles, la rouille du caféier, l'agrite des baies, le défaut de goût de la pomme de terre et la maladie de la pourriture brune
Séjours secs prolongés	Augmentation des pertes post-récolte; détérioration de produits d'origine animale
Augmentation des conditions météorologiques extrêmes et des inondations	Changements dans le moment de la plantation / récolte Augmentation de l'insécurité alimentaire et / ou de la faim Dommages aux réseaux routiers (diminution de l'accès aux marchés)

37-40. Impact du changement climatique sur les écosystèmes: les forêts constituent une ressource naturelle précieuse pour la RDC, non seulement pour les produits extraits (bois d'œuvre, charbon de bois, huile de palme), mais également comme habitat pour la faune qui attire les touristes et pour les services qu'elle fournit (puits de carbone, contrôle de l'érosion, filtration de l'eau et régulation du débit). Les forêts de la RDC font partie du grand bassin du Congo, qui représente 18% des forêts tropicales du monde. La déforestation dans le bassin du Congo a été liée à

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

l'assèchement du bassin et à la modification des précipitations sur le Sahel, les hauts plateaux éthiopiens et la côte guinéenne. Le changement climatique aura une série d'impacts sur les écosystèmes forestiers. En considérant uniquement les conditions climatiques (c.-à-d. En excluant la croissance démographique, le changement d'affectation des terres et la déforestation), les modèles suggèrent une expansion vers le nord et le sud des forêts tropicales persistantes, un déplacement est de la forêt saisonnière jusqu'à la fin du 21ème siècle et un déclin de prairies au nord-est. Les changements climatiques pourraient également mettre en péril la faune, tels que les gorilles de montagne en danger critique d'extinction dans le parc national des Virunga, le singe Lesula et les Okapis dans le parc de Lomami. En théorie, les zones protégées protègent ces espèces contre leur expansion, mais le changement climatique pourrait exercer une pression supplémentaire sur ces parcs, en modifiant à la fois la dynamique des écosystèmes et en encourageant l'empiètement humain sur ces zones

Facteurs de stress et risques climatiques sur les écosystèmes	
Facteurs de stress	Risques
Hausse de température	Potentiel d'augmentation de la couverture végétale dans certaines zones et modification de la composition des espèces forestières
Séjours secs prolongés	Diminution de la biodiversité en raison de la non-adaptation des espèces de plantes sensibles au climat
Augmentation des événements météorologiques extrêmes	Perte / déplacement d'habitats en dehors des zones protégées, mettant ainsi en conflit les espèces menacées et la faune avec les établissements humains

38-41. Impact du changement climatique sur la santé humaine: le paludisme est l'une des principales causes de morbidité et de mortalité en RDC. Compte tenu de l'impact de la hausse des températures et de l'augmentation de l'humidité sur le cycle de vie et l'habitat d'espèces de moustiques et de parasites porteurs du paludisme, la portée temporelle et géographique des zones de paludisme pourrait augmenter. L'analyse suggère que d'ici 2030, entre 65 000 et 80 000 personnes supplémentaires en RDC seront exposées au paludisme endémique (10-12 mois d'aptitude à la transmission) dans des zones jusque-là impropres à la transmission du paludisme, principalement dans le sud-ouest (province du Kwango) et dans des poches à l'est. (Provinces du Kivu). Toutefois, dans les régions du centre et du nord-ouest de la RDC (par exemple, Équateur, Mai Ndombe, Sankuru, Maniema), la saison de transmission du paludisme sera probablement plus courte (7 à 9 mois par rapport aux 10 à 12 mois actuels). Les augmentations de température et les épisodes de précipitations plus intenses sont également susceptibles d'avoir un impact sur la propagation des maladies d'origine hydrique et des maladies infectieuses émergentes. La plupart des gens n'ont pas accès à l'eau potable ni à des installations sanitaires appropriées, et les maladies diarrhéiques représentent un fardeau de santé publique important en RDC. Les températures élevées de l'air et les périodes de précipitations excessives créent des conditions favorables à la croissance

Facteurs de stress et risques climatiques pour la santé humaine	
Facteurs de stress	Risques
Hausse de température	Élargissement de la gamme des vecteurs de maladies (par exemple, les moustiques) à des altitudes plus élevées et transmission accrue de maladies à transmission vectorielle comme le paludisme et le virus Monkeypox (variole de singe)
Hausse de température	Incidence accrue des maladies diarrhéiques (en particulier du choléra)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Augmentation de la fréquence des précipitations intenses	Augmentation des dommages aux infrastructures d'eau

39-42. Impact du changement climatique sur l'énergie: l'abondance des ressources en eaux de surface et l'augmentation probable des précipitations font de l'hydroélectricité une source prometteuse d'électricité dont la RDC a grand besoin - sa capacité pouvant atteindre environ 100 000 MW (la capacité installée actuelle de toutes les sources est 2 677 MW). Cependant, les caractéristiques changeantes des précipitations annuelles et saisonnières dans la région modifieront les écoulements en surface et pourraient affecter la stabilité de la production hydroélectrique

Facteurs de stress et risques climatiques : RESSOURCES EN EAU ET ENERGIE	
Facteurs de stress	Risques
La hausse des températures	Augmentation possible du potentiel de production d'hydroélectricité, mais aussi plus grande non fiabilité
Variabilité accrue des précipitations	

40-43. L'agriculture emploie la plupart des ruraux pauvres et constitue la principale source de résilience des ménages, en particulier des jeunes et des femmes. Cependant, la productivité des cultures reste faible pour diverses raisons. Celles-ci incluent: (i) la forte dépendance vis-à-vis de l'eau de drainage - elle tombe pendant seulement trois mois de l'année (juin à octobre) - et d'une surface irriguée limitée; (ii) la récurrence de la sécheresse et des précipitations irrégulières ainsi que des fortes variations des températures; (iii) augmentation de la salinité de l'eau; iv) les invasions de criquets et les maladies animales et végétales; v) dégradation accélérée des terres et iv) systèmes de production inadéquats et technologies agricoles inefficaces et limitées qui entraînent une productivité du travail médiocre. La productivité agricole est également faible en raison du manque d'intrants de service (semences certifiées et engrais), de services financiers et de conseils techniques. Les faibles capacités, la coordination et la communication entre les institutions publiques et les acteurs privés (organisations d'agriculteurs, services de vulgarisation, acheteurs, transformateurs et transporteurs) limitent l'accès aux marchés. De ce fait, le manque de possibilités d'emploi rémunérateur en dehors de la saison et en dehors de la ferme stimule la migration et réduit la disponibilité de main-d'œuvre pendant la saison de production, en particulier pour les jeunes. La propriété appartient en grande partie aux hommes, mais 80% de la main-d'œuvre agricole est féminine et des systèmes de succession peu clairs découragent les investissements excessifs. Les taux élevés d'analphabétisme en milieu rural empêchent l'adoption de technologies améliorées.

41-44. Malgré l'amélioration des conditions économiques, une croissance positive élevée ne s'est pas encore traduite par une réduction correspondante de la pauvreté liée à la consommation et la majorité de la population reste dans une position précaire. La pauvreté est généralisée et non contrôlée dans les 26 provinces de la République démocratique du Congo. Le revenu annuel moyen n'est que de 785 USD (PNUD, 2017). En 2016, l'IDH des Nations Unies a classé la RDC au 176ème rang des pays les moins avancés sur 188 pays avec un IDH de 0,435. Plus de 80% des Congolais vivent avec moins de 1,25 dollar par jour, seuil défini pour l'extrême pauvreté. Les ruraux pauvres sont essentiellement engagés dans la production agricole. Les ménages dirigés par des femmes pauvres sont légèrement plus répandus que les ménages dirigés par des hommes pauvres. Les agriculteurs restent le groupe socio-économique le plus pauvre et représentent plus de 60% des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. La contribution du secteur agricole à la création de richesse et à l'accélération de la croissance reste inférieure au potentiel de ce secteur. La faible productivité du secteur agro-pastoral, exacerbée par les crises climatiques et les catastrophes naturelles fréquentes (sécheresse, inondations, tempêtes de sable et criquets, entre autres), a aggravé la situation des ménages ruraux les plus pauvres

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

(femmes et jeunes), laissant une grande partie de la population dans des situations de vulnérabilité chronique

42-45. Les niveaux élevés de pauvreté se traduisent par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. L'analyse des facteurs à l'origine de la pauvreté indique que la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire sont étroitement associées à la productivité du secteur agricole. Alors que l'agriculture est pluviale, le changement climatique joue un rôle clé dans l'économie, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans les zones rurales. Diminution des précipitations, dégradation des ressources naturelles conduisent à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire des ménages ruraux.

43-46. Le ciblage: un défi majeur pour atteindre les populations les plus vulnérables des communautés et des régions, comme indiqué dans ce projet. De récents projets de supervision du FIDA ont montré que l'outil de ciblage devait être renforcé avec tous les indicateurs pertinents, des données ventilées par sexe, âge et minorité ethnique, chef de ménage, propriétaire de petite ou moyenne entreprise ou chef de groupe.

Risques déforestation et mesures prises

44-47. Le défrichage de la forêt tropicale a un potentiel d'émission de CO2 très élevé, il est donc nécessaire que le projet tienne compte des émissions de gaz à effet de serre. Le projet évalue le risque de changement climatique et la vulnérabilité dans les zones d'interventions. Le projet cœur vert du Congo (GHC) sur des forêts du bassin du Congo tropical en cofinancement parallèle du FIDA devrait contribuer à réduire les émissions et appuyer la RDC dans son processus de préparation à la REDD + afin que la province puisse commencer à mettre en œuvre les résultats de la REDD +. programme pilote de paiement basé sur les ~~resultats~~ résultats. Cet objectif sera atteint à travers trois composantes: i) la promotion d'une intensification durable de l'agriculture dans les zones tampons autour de la zone protégée de Lomami; ii) renforcement des capacités techniques et institutionnelles des gouvernements locaux et des communautés pour la mise en œuvre de la REDD + et de l'agriculture résiliente au climat iii) création de connaissances sur la vulnérabilité des écosystèmes soumis aux changements climatiques afin de mieux faire connaître les avantages de l'adaptation et de l'atténuation. L'innovation de ce projet réside dans l'accent mis sur une province géographiquement plus vaste que le Burundi et le Rwanda réunis et sur son potentiel de séquestration du carbone; où, dans les zones tampons, le développement agricole pourrait jouer un rôle clé dans les moyens de subsistance des populations rurales, y compris pour les populations autochtones.

Bilan Carbone

Les externalités positives du projets , telles que les services environnementaux issus des activités de gestion durable des sols , comme l'agro foresterie, la gestion durable des forêts; la récupération des terres dégradées, ou encore la production agro-écologique durable, ont été valorisées dans l'analyse économique. Le logiciel « Ex-Ante Carbon-BalanceAnalysisTool » (EX-ACT, développé par la FAO) a permis l'élaboration de bilans carbone¹. Le bilan carbone préliminaire des activités du montre un potentiel d'atténuation de 914 339 t CO2-eq par hectare et par an.

45-48.

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Cadre politique et institutionnel

46-49. Le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de la RDC révèle que le pays n'a atteint aucun des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015 (PNUD 2015), y compris les OMD 7 «Assurer un environnement durable». La RDC a progressé dans la résolution des problèmes politiques, économiques et sociaux pressants depuis la fin de la guerre civile, a souscrit aux objectifs de développement durable et n'a laissé personne

¹ Sur la base des travaux de Sutter et Tinlot. Voir Sutter, P., Tinlot, M., Evaluation carbone du « Programme d'Action Communautaire- Résilience au Changement Climatique – PAC-RCC » au Niger. Application de l'outil EX-ACT, version 3. Ressources pour l'Élaboration des Politiques (EASYPol n. 124). Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

dans un pays stable et prospère. Un premier rapport national établissant des cibles et des indicateurs concernant les 17 objectifs de développement durable (ODD) a été achevé. Le plan stratégique national de développement (PNSD 2017-2021) comprend une gouvernance durable des ressources naturelles visant à réduire la pauvreté rurale aux fins de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Le plan national d'investissement agricole attention portée à la gestion durable des ressources naturelles (forêts, terres, eaux, minéraux...) tout en luttant contre le changement climatique, en domestiquant les ODD, en particulier l'ODD1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (pas de faim), l'ODD 6 (genre), l'ODD 13 (changements climatiques), l'ODD 15 (vie à terre) et ODD 17 (partenariat). La RDC a signé l'accord de Paris sur le climat et s'est engagée à réduire ses émissions de 17% d'ici 2030 par rapport aux émissions habituelles (430 Mt CO₂e), ou une réduction d'un peu plus de 70 Mt de CO₂e (ministère de l'Environnement, 2014)

- | 47-50. Les efforts récents déployés par la RDC pour poursuivre la décentralisation pourraient créer une incertitude quant au mandat de la mise en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique, en particulier au niveau provincial. Au moment de la rédaction de ce document, la Direction du développement durable du ministère de l'Environnement, de la Conservation de la nature et du Développement durable est l'agence responsable des efforts d'adaptation au changement climatique. Le pays est membre de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), une organisation créée en vertu d'un traité créée pour harmoniser les politiques régionales en matière de foresterie et de conservation de la biodiversité. Les mesures suivantes ont été prises pour que les pays réagissent au changement climatique et à la dégradation de l'environnement:
- | 48-51. Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en RDC (DSRP 2) révisé et actualisé, qui définit comme objectif principal l'amélioration des conditions de vie de la population d'ici à 2015. Cette amélioration devrait permettre d'atteindre un taux de croissance économique annuel moyen de 7,2% et de réduire l'incidence de la pauvreté d'environ 11 points.
- | 49-52. Stratégie sectorielle pour l'agriculture et le développement rural de la RDC (SSADR): Plan national d'investissement agricole (PNIA), qui est le cadre de planification national de la RDC pour les investissements nationaux et étrangers dans le secteur de l'agriculture et du développement rural.
- | 50-53. Stratégie sectorielle de la RDC pour l'agriculture et le développement rural (SSADR) : il a été adoptée en avril 2010 et vise à promouvoir: (i) l'amélioration de l'accès aux marchés et le développement d'infrastructures rurales et commerciales améliorées, (ii) le développement des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la petite exploitation, (iii) le renforcement de la gouvernance, la capacité institutionnelle et le développement des capacités humaines, et (iv) l'amélioration de la structure.
- | 51-54. La RDC a ratifié l'Accord de Paris en décembre 2017 et le gouvernement élabore actuellement une NAMA (Nationally Appropriate Mitigation Action ou action d'atténuation appropriée au niveau national) avec le soutien de l'UE, du PNUD et de l'assistance allemande et australienne.
- | 52-55. La RDC participe au programme REDD +.
 Plan d'action national d'adaptation (2006)
 Contribution prévue déterminée au niveau national (2016)
 Communication nationale initiale (2000)
 Deuxième communication nationale (2009)
 Troisième communication nationale (2015)
 Principaux partenaires de développement. Cette section identifiera les acteurs et les organisations concernés par la promotion et la représentation de l'environnement et du climat, des populations rurales, des enfants, des femmes, des adolescents (garçons et filles), des jeunes hommes et femmes, des peuples autochtones, des minorités, des personnes handicapées et des groupes socio- économiques spécifiques du pays.

Cadre réglementaire pour la gestion de l'environnement

50. Le cadre institutionnel de la gouvernance environnementale en RDC articule autour de trois acteurs principaux:

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

- l'Etat et ses institutions, en particulier le ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et du tourisme ainsi que d'autres départements ministériels, les divisions administratives (provinces, districts, villages);
- les communautés locales, qui prennent progressivement de l'importance; et
- les utilisateurs (secteur privé, société civile).

| 53-56. La RDC dispose d'un cadre juridique et réglementaire qui oblige les promoteurs privés ou publics de projets à réaliser une étude d'impact ou une note d'impact environnemental et à demander l'avis préalable du ministre chargé de la protection de l'environnement avant d'entamer tout projet. Ces textes comprennent:

- La Constitution
- La constitution, également connue sous le nom de la Constitution de la Troisième République a été adopté par le gouvernement du 18ème Février 2006. L'article 53 stipule que:
 - Toute personne a droit à un environnement sain et favorable à son plein développement.
 - L'environnement doit être protégé.
 - L'Etat doit veiller à la protection de l'environnement et la santé des personnes.
- L'article 123 de la Constitution prévoit que des lois doivent être adoptées concernant, entre autres, «la protection de l'environnement et du tourisme». L'article 203 autorise la gouvernance coopérative par le gouvernement central et les administrations provinciales «afin de protéger l'environnement, les sites naturels et les paysages, ainsi que la conservation de ces sites».
- Code forestier du 29 Août 2002
- Création de « » forêts classées
- Statut de protection globale en tant que domaine public
- Gestion par le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT)

Au-delà des forêts

- Loi sur la conservation de la nature du 22 août 1969
- Couvre les parcs nationaux (Réserves Naturelles Intégrales)
- Gestion par l'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature)
- Interdit des activités incompatibles avec la protection de la nature
- Interpretation large

Le Contexte du Changement Climatique

| 54-57. Le changement climatique en RDC est en cours si l'on se réfère aux différentes évolutions. La température a augmenté de 0.25°C chaque décennie dans son jour le plus chaud et devrait augmenter de 2,7 à 3,2 ° C d'ici à 2100 par rapport à 1990. Les précipitations en RDC ont considérablement diminué alors que la fréquence des pluies intenses a augmenté. Pendant la saison sèche en 2017, les niveaux d'eau dans le fleuve Congo étaient à leur plus bas niveau depuis plus d'un siècle.

| 55-58. La RDC est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique dans le monde. Le pays est classé 170ème sur 181 pays selon l'indice ND-GAIN 2016 pour la vulnérabilité au changement climatique. Bien que la vulnérabilité climatique de la RDC soit multiforme, l'impact sur le secteur de l'électricité devrait être grave. La production d'électricité de la RDC étant largement tributaire de l'énergie hydroélectrique (plus de 95% de la production totale), le pays pourra être confronté à une pénurie d'énergie due aux sécheresses causées par la réduction des précipitations. Une alimentation électrique non fiable nuira aux activités industrielles et aux moyens de subsistance des populations. De plus, l'impact du climat sur la forêt, l'écosystème et les ressources naturelles devrait être important, la RDC étant l'hôte des deuxièmes plus grandes forêts tropicales humides du monde, avec des zones forestières couvrant environ 67,3% du pays. Le pays est situé sur des plaines centrales basses à travers lesquelles coule le fleuve Congo, entouré de terrasses montagneuses à l'ouest, de savanes au sud-ouest et de prairies denses au nord. En outre, les changements de pluviométrie et de température sont susceptibles de créer des voies de propagation des maladies, ce qui rend le pays plus vulnérable aux maladies transmises par des vecteurs et par l'eau.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

56-59. Les contributions déterminées au niveau national (NDC) indiquent que le changement climatique est l'une des principales menaces au développement durable dans le pays. Le GoRDC s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 17% d'ici 2030 par rapport à un scénario de statu quo (qui est estimé à 430 Mt de CO₂eq), en évitant plus de 70 Mt de CO₂eq par an d'émissions. Bien que les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonnes métriques de CO₂eq par habitant de la RDC soient passées de 0,98 en 1990 à 0,55 en 2013 en raison du manque d'infrastructure alors que la population a doublé, le GoRDC vise à contribuer à réduire de 17% d'ici 2030 son scénario de base (Business as Usual – BAU scenario).

Principes de la loi sur la protection de l'environnement (19 Juillet 2011)

57-60. En juillet 2011, le gouvernement de la RDC a promulgué la loi-cadre sur l'environnement (Loi n ° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement) qui établit principes relatifs à la gestion et à la protection de l'environnement. La loi étend le cadre réglementaire environnemental au-delà du secteur minier et met également **l'accent sur une composante sociale dans le processus d'évaluation, obligeant les promoteurs de projets industriels à réaliser une EIES et une consultation publique.**

Formatted: Highlight

- Interdit ainsi les activités qui «nuisent» à l'environnement.
- Couvre les zones protégées
- Aucun droit à être donné dans ces limites qui nuisent à l'environnement
- Principe du pollueur payeur (art.12)
- EIES requis (art. 21 et 22)
- Audits environnementaux requis (art. 23)
- Participation du public (art. 24)
- Fonds pour les interventions environnementales (art. 25)
- Restauration obligatoire (art. 44)

58-61. **Décret n ° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes de protection de l'environnement (décret n ° 14/019 du 02 août 2014 portant réglementation des fonctions, mécanismes et procédures liés à la protection de l'environnement.** Ce décret prévoit des procédures et des exigences pour entreprendre des études environnementales (Evaluation Environnementale Stratégique EES, études EIES), la participation du public, la divulgation publique, etc. Dans son annexe, le décret fournit également des listes catégoriques de projets à soumettre aux études d'évaluation. **Plus particulièrement, les projets d'énergie solaire ont été classés parmi les projets dans la catégorie Développement des infrastructures, agriculture et développement de l'élevage.**

59-62. **Loi n ° 14/003 du 11 Février, 2014 Conservation de la nature.** Cette loi complète la Constitution de la RD Congo qui reconnaît la nécessité de conserver la diversité biologique (article 202, lettre f) et établit donc un cadre pour la gestion des ressources naturelles. RDC La loi a été promulguée pour soutenir les stratégies du gouvernement national concernant la conservation de la nature. Cette loi abroge la loi n ° 69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature et introduit des innovations importantes dans la protection de l'environnement. Les innovations comprennent la participation du public au processus de prise de décision, la participation des communautés locales aux étapes stratégiques d'établissement et de gestion des aires protégées, des études d'impact social et environnemental pour tous les projets liés à la création d'aires protégées, l'accès aux ressources biologiques et génétiques, des avantages justes et équitables dérivés des ressources. Des mesures fortes et des dispositions pénales sont définies à travers six chapitres: Dispositions générales; Mesures de conservation; Ressources biologiques et génétiques et savoirs traditionnels; Mécanismes financiers; Infractions et peines et clauses d'abrogation finale.

Les institutions chargées de la gestion de l'environnement en RDC

60-63. **Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT)** Le ministère de l'Environnement est responsable de la mise en oeuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de développement durable, et le ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et du Tourisme est responsable du dédouanement et

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

la délivrance de certificats d'Etudes d'Impact Environnemental et Social en RDC. Le ministère a connu plusieurs changements de nom et des responsabilités associées: directions de conservation de la nature, des affaires foncières, le tourisme, l'eau et les forêts ont tous été inclus et exclus à plusieurs reprises depuis le ministère a été créé en vertu de l'ordonnance n ° 75-231 du 22 Juillet de 1975. Cette loi a confié au ministère la responsabilité des études d'impact sur l'environnement (Etudes d'Impact Environnemental - EIE). Cela a d'ailleurs été renforcé dans l'ordonnance n ° 07/018 du 16 mai 2007, qui précise les responsabilités des ministères, où le président de la RDC a donné autorité pour la gestion des EIE au Ministère nommé de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts (maintenant connu sous le nom du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT)). Cependant, dans la même ordonnance, le président a donné la responsabilité de toutes les questions relatives aux mines, y compris les questions environnementales, au Ministère des Mines, en particulier au Directeur du Département de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM). Cette situation a créé un conflit entre les deux ministères où l'ancien ministère a une compétence générale dans le secteur de l'environnement et le second a une compétence limitée en matière d'environnement dans le secteur minier. Il y a beaucoup de directions au sein du MECNT, mais les principales directions chargées de l'EIE sont décrites ci-dessous:

- **Environnement - Groupe d'Etudes Environnementales du Congo (GEEC)** .Dans l'arrêté ministériel n ° 044 / CAB / MIN / ECN-EF / 2006 du 8 décembre 2006, le MENCT a créé une agence chargée de l'administration et de l'approbation des EIE appelée Groupe d'études Environnementales du Congo (GEEC). Un nouvel arrêté ministériel n ° 008 / CAB / MIN-EF / 2007 du 3 avril 2007 a modifié et complété l'institution du GEEC. GEEC est une structure technique au sein du ministère chargé de l'administration de l'EIE dans le pays. Ses principaux objectifs sont les suivants:
 - mener et coordonner les activités relatives aux études d'impact environnemental et social (ESIS);
 - définir la procédure d'EIES en RDC;
 - veiller à ce que l'exécution de tous les projets ou programmes de développement s'effectue selon des normes environnementales et sociales strictes;
 - Promouvoir le renforcement des capacités au sein des structures administratives congolaises et auprès des investisseurs publics et privés en matière de SESI;
 - promouvoir la consultation et le partage d'informations avec le public concernant la gestion de l'environnement; et
 - Présenter un rapport annuel sur l'état de l'environnement pour le pays.

61-64. La création du GEEC démontre la volonté politique du gouvernement de la RDC de veiller à ce que tous les projets de développement préservent l'environnement biophysique et social. Le périmètre d'action du GEEC s'étend à tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, dans tous les secteurs, à l'exception de l'exploitation minière. Le portefeuille d'infrastructures dans la catégorisation GEEC comprend des composants A projets relatifs aux routes, l'eau et l'assainissement, la production et la transmission de l'électricité, les travaux de lutte contre l'érosion et la réinstallation involontaire de personnes. Le portefeuille social-agriculture comprend des projets de la Composante B tels que la distribution et la production de semences génétiquement modifiées, la pêche artisanale, la réhabilitation des pistes et routes rurales, le développement communautaire tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement et la protection sociale des personnes vulnérables, comme les personnes âgées, les femmes et les orphelins du SIDA. Au besoin, le GEEC convoque un comité multisectoriel composé d'une vingtaine de personnes pour examiner les EIE, avec des représentants de la MENCT (par l'intermédiaire de la Direction des Établissements Humains et Protection de l'Environnement), l'ICCN, Agriculture, Santé, etc.

Le développement durable

62-65. La Direction du Développement Durable a été créé par arrêté ministériel n ° CAB / MIN / AFF-ET / 049/01 du 3 Décembre 2001 dans le but d'assurer la mise en oeuvre des activités, des recommandations et des résolutions de la Commission Mondiale sur le Développement Durable et de la Conférence des Parties aux Conventions sur la Biodiversité, les Changements Climatiques et la Désertification.

Le Ministère des Mines

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

63-66. Étant donné que le secteur minier joue une part très importante et active dans l'économie de la RDC actives de l'économie et peut engendrer des impacts graves sur l'environnement, les principales activités telles que l'exploration, l'exploitation minière et des carrières, ont déjà une exigence formelle d'une EIE en RDC. Au sein de ce ministère, il existe deux sections traitant principalement de la gestion de l'environnement, notamment:

- **La Direction des Mines** : La Direction des Mines est chargé d'inspecter et de superviser les activités minières et les travaux de carrières en ce qui concerne la sécurité, la santé, les procédures de travail, la production, le transport, la vente et les questions sociales.
- **Le Département chargé de la Protection de l'Environnement Minier** : L'article 15 du Code minier prévoit la création et les attributions d'un département chargé de la protection de l'environnement minier (DPEM). En coordination avec les autres entités étatiques chargées de la protection de l'environnement, le DPEM du ministère des Mines exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par le présent code et par toutes les autres réglementations relatives à la protection de l'environnement, en particulier a) La définition et la mise en œuvre de la réglementation minière en matière de protection de l'environnement en ce qui concerne:
 - Les règles régissant l'exploration;
 - Les règles régissant les mineurs artisanaux;
 - Les lignes directrices pour les activités d'exploration et d'exploitation des mines et carrières ;
 - Les conditions pour superviser les obligations en matière de protection de l'environnement.

64-67. L'évaluation technique du Plan d'atténuation et de réhabilitation par rapport aux opérations de prospection pour les substances minérales classées en mines et carrières; et,

65-68. c) L'évaluation technique de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et le Plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP) présentée par les requérants qui demandent des droits d'exploitation minière ou de carrière.

La vulnérabilité sociales, environnementales et climatiques en RDC et réponses du projet

66-69. Les principaux facteurs et tendances qui contribuent à la vulnérabilité et potentiellement réduisent la durabilité des moyens de subsistance en RDC comprennent la vulnérabilité environnementale souvent définie par une exposition aux stress environnementaux et climatiques (résultant de facteurs naturels et humains tels que la variabilité climatique, les inondations, les conditions météorologiques extrêmes, la dégradation de l'environnement) et la vulnérabilité sociale (causée par la position relativement sociale d'un groupe spécifique dans la communauté entraînent des caractéristiques / atouts individuels et un accès insuffisant aux ressources et aux services sociaux). Les problèmes environnementaux réduisent la valeur des ressources productives et leur accès, ce qui accroît la vulnérabilité et complique le développement économique et la lutte contre la pauvreté. Cela constitue également de graves problèmes de santé.

67-70. La sensibilité aux contraintes à des échelles plus fines - communauté, ménage ou individu - dépend de facteurs supplémentaires tels que la proximité et l'accès aux ressources, aux caractéristiques individuelles et aux atouts. Ainsi, certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres, en fonction de leur statut et de leur capacité à faire face à un choc ou à un stress. Bien que l'identification de certains groupes comme étant plus vulnérables que d'autres soit une généralisation, elle peut néanmoins constituer un outil important pour cibler l'aide au développement en faveur de groupes clés. Cependant, il convient de rappeler que la vulnérabilité des individus et des ménages diffère à la fois dans l'espace et dans le temps et que les conditions locales doivent être prises en compte. La vulnérabilité varie selon les sous-groupes et les zones de la RDC en fonction de leur exposition et de leurs capacités d'adaptation. Cibler la réduction de la vulnérabilité pour répondre aux besoins spécifiques des plus vulnérables peut limiter les impacts les plus graves de la pauvreté et des stress environnementaux. Les efforts pour soutenir les plus vulnérables peuvent porter sur les femmes et les enfants. Les femmes et les enfants sont

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

les personnes les plus vulnérables de la RDC car leur accès aux ressources et au capital et à leur contrôle sont plus limités que ceux des hommes et leur sensibilité est plus prononcée.

Formatted: French (France)

~~68~~.71. Dans le dernier genre indice d'égalité, la RDC a été classée au fond sur la place 144e sur 148 pays, ce qui rend la RDC l'un des pays les plus difficiles au monde pour les femmes et les filles à vivre une vie dans la dignité, juste après le Yémen, l'Afghanistan, Niger et l'Arabie Saoudite. Les inégalités de genre existent dans tous les secteurs; que ce soit dans l'éducation, la participation politique, la santé, l'accès aux ressources de l'autonomisation (financier, naturel, judiciaire) et économique. Ajoutons à cela la violence généralisée fondée sur le sexe, les taux de fécondité alarmants, l'accès faible ou limité aux services de SDR et la faible valeur sociale des femmes et des filles, et la situation s'aggrave. Les femmes et les filles sont celles qui souffrent le plus de la pauvreté et des inégalités généralisées en RDC. En dehors de la population générale, il existe des groupes cibles particuliers vulnérables qui méritent des interventions sociales et de développement social, par exemple: les enfants des rues, les anciens enfants soldats, les orphelins, les victimes de violences sexuelles systématiques et de violences domestiques, les victimes d'abus sexuels sur enfants, les personnes handicapées et bien d'autres.

~~69~~.72. Les secteurs les plus vulnérables sont les ressources en eau et l'agriculture. Les forêts pourraient être gravement touchées à long terme. Contrairement à beaucoup d'autres pays, la disponibilité de l'eau ne devrait pas devenir un grave problème pour la RDC en raison des vastes bassins et de la forêt tropicale. Cependant, il y a des tendances à l'augmentation du nombre de vagues de chaleur et de pluies intenses, conduisant à des inondations et à l'érosion des sols, à des terres agricoles moins productives et à la destruction des routes et autres infrastructures. Les changements climatiques pourraient devenir un facteur contribuant aux conflits à l'avenir, en particulier ceux liés à la rareté des ressources (par exemple, la pénurie de terres productives). Cela pourrait également avoir des impacts négatifs importants sur la sécurité alimentaire et la biodiversité (les espèces endémiques pourraient succomber et les espèces de montagne verraient leur habitat diminuer). En outre, les maladies à transmission vectorielle et les maladies d'origine hydrique, telles que le paludisme et la schistosomiase, pourraient augmenter.

~~70~~.73. Une grande majorité de la population pauvre congolaise dépend de l'agriculture, de la foresterie et de l'exploitation artisanale et à petite échelle (ASM) pour sa subsistance. La dégradation de l'environnement et la concurrence (voire les conflits) sur les ressources naturelles affectent donc négativement leurs moyens de subsistance. En RDC, plus de 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté; c'est un chiffre extrêmement élevé également par rapport à d'autres pays d'Afrique centrale. L'incidence de la pauvreté est plus grande dans les zones rurales (76%) que dans les zones urbaines (61%) et est la plus élevée dans les provinces de l'Equateur, du Bandundu et du Sud-Kivu. Les travailleurs indépendants et les apprentis sont les plus pauvres. Les groupes les plus vulnérables sont les populations déplacées, les veuves, les orphelins et les handicapés, les enfants des rues et les enfants soldats, les personnes souffrant de maladies chroniques et les groupes autochtones. Dans les zones rurales, la pauvreté est comparée à l'absence de paix, la présence d'érosion des sols, l'impossibilité d'obtenir des intrants agricoles, l'accès à une eau potable salubre, la malnutrition, l'accès aux marchés et les infrastructures de transport. Par conséquent, la pauvreté dans les zones rurales est étroitement liée aux conflits, à la disponibilité et à la qualité des ressources naturelles et aux moyens de subsistance. Dans les zones urbaines, la pauvreté est perçue comme un problème manque d'argent, d'emploi, d'électricité, de transports, de logements décentes, d'eau potable et d'assainissement. Dans les zones urbaines, la pauvreté est donc liée aux possibilités d'emploi et à l'accès aux services et aux infrastructures. Environ 40 millions (près de 70%) des plus pauvres Congolais dépendent de la forêt pour leur nourriture, les matériaux, l'énergie et la médecine. Certains groupes, en particulier les Pygmées, dépendent des forêts presque entièrement. Le bois et le charbon de bois fournissent 80% de l'énergie domestique consommée en RDC. Les petits exploitants informels produisent la plupart du bois utilisé localement. La viande de brousse est une source vitale de nourriture ; la consommation annuelle est estimée à plus d'un million de tonnes. Des centaines de plantes destinées à l'alimentation, aux condiments et aux médicaments sont utilisées. L'importance sociale et culturelle des forêts pour les populations forestières est presque incommensurable. Par conséquent, l'abattage futur à grande échelle risque d'entraver l'accès des populations locales à la forêt, ce qui entraînerait des problèmes de subsistance et de droits de l'homme pour les populations pauvres, telles que les groupes autochtones.

Formatted: French (France)

Procédures environnementales du FIDA

~~71.74.~~ Afin d'améliorer la La prise en compte des questions environnementales et sociales et climatiques dans les opérations sont inscrites dans la SECAP 2017. Ces procédures visent à aider le personnel et les partenaires du FIDA à intervenir dans le domaine de l'environnement et la concertation sur les politiques. À ce titre, elles représentent l'un des éléments fondamentaux de l'approche adoptée par le FIDA pour promouvoir le développement durable. Elles affinent les critères d'intégration des aspects environnementaux dans les opérations du FIDA et accordent la priorité aux aspects sociaux au moyen d'un ensemble de principes, d'outils et d'obligations fixées par elles. Elles définissent également les limites du rôle du FIDA et la responsabilité des autres parties, notamment celle des institutions à l'origine des projets, qui cofinancent les interventions du FIDA.

~~72.75.~~ Destinées à la "gestion de l'environnement et au développement durable", ces procédures tirent les enseignements de l'expérience passée et récente en matière d'environnement acquise par le FIDA et ses partenaires et orientent les activités futures du Fonds s'agissant de l'environnement et des ressources naturelles pour le long terme. L'accent est mis sur l'évaluation intégrée des facteurs environnementaux, sociaux et économiques, qui sont essentiels pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, auxquels s'ajoutent des facteurs plus vastes, par exemple les institutions et la gouvernance.

~~73.76.~~ Les PEES tiennent compte aussi de l'évolution du contexte mondial et des réalités qui influencent la durabilité écologique. Cependant, eu égard à l'extrême diversité des problèmes environnementaux, économiques, institutionnels et sociaux dans les pays emprunteurs, les PEES du FIDA ne dressent pas une liste exhaustive des questions liées à l'environnement et aux ressources naturelles dans ses pays emprunteurs mais définissent, en conséquence, une approche commune suffisamment souple qui permette d'entreprendre une évaluation environnementale et sociale adaptée aux différents contextes. Elles insistent, toutefois, sur le fait qu'il est indispensable de collaborer avec les pays emprunteurs et les partenaires pour mettre au point et exécuter des politiques, plans, programmes et investissements qui non seulement tiennent compte des liens entre environnement et pauvreté mais aussi adaptent l'appui accordé par le FIDA aux différentes capacités de gestion de l'environnement de chaque pays.

~~74.77.~~ Les procédures environnementales du FIDA se distinguent des directives environnementales existantes élaborées par des partenaires du Fonds dans la mesure où elles mettent l'accent sur les ruraux pauvres et sur la place vitale d'une bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales défavorisées.

~~75.78.~~ Toutefois, la responsabilité de toute EES requise durant la conception du programme ou projet appartient au pays emprunteur, au même titre que la préparation du programme ou projet au sens large. Toute EES jugée nécessaire lors de la phase d'exécution relève également de la responsabilité de l'emprunteur. Dans les deux cas, le FIDA appuiera le processus afin de garantir le respect des prescriptions, du FIDA comme de l'emprunteur.

~~76.79.~~ À l'image de la Banque mondiale, les projets financés par le FIDA sont assignés dans l'une des trois catégories (A, B ou C) en fonction de l'importance vraisemblable des problèmes environnementaux et sociaux sur la base des critères établis dans la section 1.6 ("Critères de classification du projet"). Les trois catégories sont les suivantes :

- **Catégorie A :** le programme ou projet risque d'avoir des impacts environnementaux et sociaux notables qui seraient problématiques, néfastes, irréversibles ou sans précédent et toucheraient une zone plus vaste que les sites ou installations visés par les interventions physiques. Il sera probablement nécessaire d'effectuer une EIES formelle pour l'ensemble du programme ou projet ou pour l'une ou plusieurs de ses composantes.
- **Catégorie B :** le projet risque d'avoir un certain nombre d'impacts environnementaux et sociaux sur les populations ou sur des zones sensibles au plan environnemental mais qui seraient spécifiques au site et moins néfastes que ceux de la catégorie A. Même si aucune EIES formelle n'est requise, une analyse environnementale sera effectuée au cours de l'exécution.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

- **Catégorie C** : le projet n'aura que des impacts environnementaux et sociaux négligeables. Aucun travail environnemental spécifique ne sera nécessaire outre l'examen préalable.

Au regard des activités prévues dans le cadre du PADRIR, celui-ci est catégorisé en B.

Comparaison entre la Politique environnementale du FIDA et la législation nationale

- | ~~77~~80. L'expérience en constante évolution du FIDA dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles a permis de tirer nombre d'enseignements mais également d'identifier plusieurs défis, dont les plus importants sont :
- Participation et organisation des communautés.
 - Technologies ciblées et flexibles
 - Savoirs traditionnels.
 - Problématique hommes-femmes.
 - Approche globale de la gestion des ressources naturelles
 - Évaluation environnementale.
 - Mesure des résultats et de l'impact.
 - Intégration.
- | ~~78~~81. Ces défis constituent, pour le FIDA, les éléments à approfondir pour l'avenir en vue d'asseoir une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement en général. et Sociales du FIDA (SECAP). En général, les principaux risques E&S identifiés comme transversaux pour le projet comprennent les problèmes d'acquisition des terres, les changements d'affectation des terres, l'altération des canaux de drainage, l'érosion des sols, les risques de main-d'oeuvre / SST pendant la construction incluant l'exposition à la poussière et au bruit, chutes d'objets, matières dangereuses, exposition au VIH et à d'autres IST dues à l'afflux de travailleurs migrants), risques de pollution pendant les travaux des routes.
- | ~~79~~82. La zone d'intervention du projet subit les effets liés à i) la perte de la fertilité des terres, la déforestation, perte de la biodiversité et détérioration des infrastructures de production et de connexion aux marchés. De plus l'exclusion des femmes, et jeunes, de même que les peuples autochtones des chaînes de valeurs productifs sont des défis que le projet cherche à relever. L'écosystème, quoi que riche et varié est soumis à une forte pression anthropique. Les campagnes de sensibilisation des petits agriculteurs sur la gestion durable des ressources naturelles ont déjà généré des résultats positifs dans le cadre des projets en cours et à venir. Au regard les espèces menacées dont l'éléphant du forêt, le singe Lesula, le Bonobo, des actions seront prises dans le cadre du projet avec les financements du fond vert pour contenir les menaces et préserver la biodiversité surtout dans les aires protégées
- | ~~80~~83. Le projet peut avoir, dans une certaine mesure, des incidences environnementales et / ou sociales néfastes sur les populations humaines ou les zones importantes du point de vue environnemental. Cependant, les impacts possibles sont spécifiques à chaque site et aucun n'a été identifié comme étant de nature irréversible et peut facilement être corrigé par des actions préventives et / ou des mesures d'atténuation appropriées. Le projet adoptera la règle de sécurité « Ne pas causer de préjudice » (Cause no harm) comme principe pour faire face aux risques sociaux et environnementaux.
- | ~~81~~84. En réponse aux risques et enjeux environnementaux majeurs identifiés, les interventions du projet permettront d'une part de réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles à l'érosion et aux inondations et d'autre part, de faciliter leur accès à l'énergie durable et propre, aux facteurs de production et la mise en marchés des produits agro-sylvo-forestiers et halieutiques en utilisant des infrastructures climato-intelligentes et durables. Selon la catégorisation et les critères environnementaux et sociaux du FIDA, ainsi que les résultats des questions directrices concernant la sélection des risques environnementaux et sociaux, le projet a été classé comme un projet de **catégorie B** d'évaluation environnementale. Cela indique que les impacts négatifs potentiels sont spécifiques aux sites, ne sont pas irréversibles et peuvent être facilement corrigés par des mesures d'atténuation appropriées. Il mettra l'accent sur l'amélioration de la durabilité des actions, en particulier dont les femmes et les jeunes bénéficient dans les domaines de des techniques de productions durables, l'accès aux technologies et au financement. L'inclusion des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et personnes avec handicaps, ainsi que d'autres catégories vulnérables liées aux guerres passées dans la zone du projet (ex

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

combattants, enfants soldats, femmes victimes des violences sexuelles, déplacés et retournés) devrait permettre de répondre aux tensions sociales et par-delà, renforcer la cohésion sociale

- | ~~82-85.~~ Les risques environnementaux et sociaux et les impacts du projet devraient être généralement positifs, modérés et faibles à l'échelle, la plupart du temps spécifiques au site, et donc facile à gérer. Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement grâce à son soutien aux technologies agricoles qui favorisent l'utilisation plus efficace des ressources en eaux et du sol, et encourageant la foresterie et l'agroforesterie.
- | 86. Globalement, le projet aura des impacts environnementaux et sociaux positifs grâce à l'introduction de technologies agricoles améliorées pour augmenter la productivité et à l'amélioration des performances agricoles. Les activités du projet ne devraient pas entraîner de déplacement physique des populations

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

87. Comparaison entre la Politique environnementale des cofinanciers BADEA- et la législation nationale et le FIDA.

En tant que partenaire à ce projet la BADEA et OFID financeront la construction de routes sur un linéaire de 1300 km . Dans le cadre de ses politiques environnementales et sociales, la BADEA devrait appliquer ses mesures de sauvegardes environnementales et sociales pour s'assurer que les routes financées aussi bien par BADEA et OFID n'ont pas d'impact significatifs sur l'environnement et que les mesures d'atténuations sont prises. Dans le cadre de la mise en œuvre de leur mesure environnementale et sociale sur le manuel # Guidelines to Environmental Requirements for Development Projects # et disponible en ligne via le lien <http://www.arabfund.org/Default.aspx?pagelid=603>:

- Des études préliminaires sur l'impact économique, sociale et environnementale révisées par une commission
- Les études détaillées dont les études d'impacts sociales et environnementales avant toutes négociations de de financements
- Exécution des mesures de sauvegardes et supervision
- Le reporting sur les impacts des mesures d'atténuations
- Ces études préliminaires devront être développées en fonction de types de projets

Categorisation	Impact	Possible interventions	Equivalent FIDA
Projet 1	A fort impact sur l'environnement , émission de CO2, qualité, eau, habitat naturel, zone forestières, personnes et bien être, résidus polluantes . Grand projet Obligations d'incorporer des mesures d'atténuations avec le recrutement obligatoire d'ingénieurs en génie civil et ingénieur environnemental Requis: • Des études préliminaires, dont les EIES formelles sur l'impact économique, sociale et environnementale et revues par une commission mixte • Les études détaillées dont les études d'impacts sociales et environnementales avant toutes négociations de de financements • Exécution des mesures de sauvegardes et supervision • Le reporting sur les	Construction d'aéroport, port , Extraction gaz et pétrole , grands hôpitaux, routes et autoroutes....	Catégorie A SECAP mais safeguards BADEA plus robuste au regard des types d'infrastructures ciblés

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Not Bold, Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Normal, No bullets or numbering

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), 10 pt, Complex Script Font: +Body CS (Arial), 10 pt

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Font color: Custom Color(RGB(52,73,117)), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Bulleted + Level: 1 + Aligned at: 0.63 cm + Indent at: 1.27 cm

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), 10 pt, Complex Script Font: +Body CS (Arial), 10 pt

Formatted: Normal, No bullets or numbering

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted Table

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Font color: Custom Color(RGB(52,73,117)), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: List Paragraph,Bullets,Paragraphe de liste1,Numbered paragraph,List Paragraph1,References,RM1,lp1,Liste de points,List Paragraph (numbered (a)),Table/Figure Heading,List Bullet Mary,Numbered Paragraph,Main numbered paragraph,Liste 1,Bullet Answer,L,L_4, Bulleted + Level: 1 + Aligned at: 0.63 cm + Indent at: 1.27 cm

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), 10 pt, Complex Script Font: +Body CS (Arial), 10 pt

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted ...

Formatted ...

Formatted ...

Formatted ...

Formatted ...

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

	<u>impacts des mesures d'atténuations</u>		
<u>Projet 2</u>	<u>Impact limité sur l'environnement avec des petits</u> <u>Requis:</u> <u>Des études préliminaires sur l'impact économique, sociale et environnementale révisées par une commission mixte</u> <u>Les études détaillées dont les études d'impacts sociaux et environnementales avant toutes négociations de financements</u> <u>Exécution des mesures de sauvegardes et supervision</u> <u>Le reporting sur les impacts des mesures d'atténuations</u>	<u>Exemples: Industries Agricoles, électrification, Transfer électricité, irrigation, énergie renouvelable</u>	<u>Catégorie B SECAP</u>
<u>Projet 3</u>	<u>Pas d'impact et des études non requises juste un résumé sur l'effet minimal du projet sur l'environnement</u>	<u>Exemples: Centre de santé, écoles,</u>	<u>Catégorie C</u>

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), 10 pt, Complex Script Font: +Body CS (Arial), 10 pt

Formatted: List Paragraph,Bullets,Paragraphe de liste1,Numbered paragraph,List Paragraph1,References,RM1,lp1,Liste de points,List Paragraph (numbered (a)),Table/Figure Heading,List Bullet Mary,Numbered Paragraph,Main numbered paragraph,Liste 1,Bullet Answer,L,L_4, Bulleted + Level: 1 + Aligned at: 0.63 cm + Indent at: 1.27 cm

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

Formatted: Normal, No bullets or numbering

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial), Bold

Formatted: Font: (Default) +Body CS (Arial), Complex Script Font: +Body CS (Arial)

A ce jour la BADEA applique pour l'ensemble de ses projets les mesures de sauvegardes environnementales et sociales du fond Arabe pour le Développement Economique et Sociale . Ces mesures sont appliquées par la Banque Islamique de Développement, OFID, BADEA, Koweït Fund, Abu Dhabi Fund. Pour plus ample informations, se referer au lien : <http://www.arabfund.org/Data/site1/pdf/Arabic/Daleel.pdf>

83.

Catégorie de risques climatiques

84-88. Les éléments clés suivants sont pris en compte pour le classement climatique:

- les projections climatiques locales prévoient une augmentation de la pluviométrie lors de la saison des pluies, matérialisée notamment par un renforcement des événements extrêmes, tels que les inondations;
- le Projet prévoit de mener des activités d'aménagement de sous-bassins versants permettant la réhabilitation des sols, de lutter contre la dégradation des ressources naturelles, de diminuer l'érosion des sols et les phénomènes d'ensablement et de mieux gérer leur utilisation en réduisant les risques liés à la perturbation des régimes pluviométriques.

85-89. Les points ci-dessus montrent que les objectifs et composantes du Projet prennent en compte le traitement des effets des changements climatiques. Toutefois, la zone du projet étant

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

sahélienne, le renforcement des événements extrêmes peuvent impacter les activités du Projet. Ceci nous amène à proposer un classement de **risque climatique Moyen**.

Principaux défis / problèmes sociaux et effets sur le développement agricole et la pauvreté rurale à considérer dans le PGES

86-90. La pauvreté est généralisée et incontrôlée dans les 26 provinces de la République démocratique du Congo, comme décrit ci-dessus. Les provinces ciblées par ce projet n'échappent pas à cette triste réalité. L'insécurité alimentaire, la malnutrition chronique et les crises alimentaires demeurent récurrentes pour des raisons structurelles: i) le niveau de pauvreté d'une grande partie de la population, principalement dans les zones rurales; ii) dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale; iii) forte croissance démographique; iv) la lente dégradation des écosystèmes fragiles exacerbée par le changement climatique; et (v) l'instabilité des prix des produits alimentaires vi) l'instabilité politique à long terme. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement, s'ils ne sont pas traités, aggraveront la pauvreté et la malnutrition. En outre, cela accroîtra la vulnérabilité des communautés les plus pauvres et marginalisées telles que les peuples autochtones, en particulier les pygmés, aggravera les inégalités, en particulier les femmes et les jeunes. En RDC rurale, les agriculteurs restent le groupe socio-économique le plus pauvre et représentent plus de 60% des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. La contribution du secteur agricole à la création de richesse et à l'accélération de la croissance reste inférieure au potentiel de ce secteur. La faible productivité du secteur agro-pastoral, exacerbée par les crises climatiques et les catastrophes naturelles fréquentes (sécheresse, inondations, tempêtes de sable et criquets, entre autres), a aggravé la situation des ménages ruraux les plus pauvres (femmes et jeunes), laissant une grande partie de la population dans des situations de vulnérabilité chronique. Les débouchés économiques des femmes rurales sont directement liés à l'accès à la terre, à la production agricole, aux activités commerciales et à l'énergie. Les femmes effectuent en grande partie un travail non rémunéré et leur mobilité restreinte constitue un obstacle à leur participation à des activités productives, telles que la vente de leurs produits en dehors du domicile. Le renforcement des capacités des jeunes et des femmes en matière de nutrition, d'agriculture durable et résiliente au climat sera nécessaire pour transformer le secteur agricole en RDC dans le cadre de ce nouveau projet et pour contribuer à la paix et à la prospérité.

87-91. Les options d'adaptation et d'atténuation alternatives basées sur les programmes clés identifiés par le plan national d'investissement agricole, répondant aux cinq priorités majeures du secteur

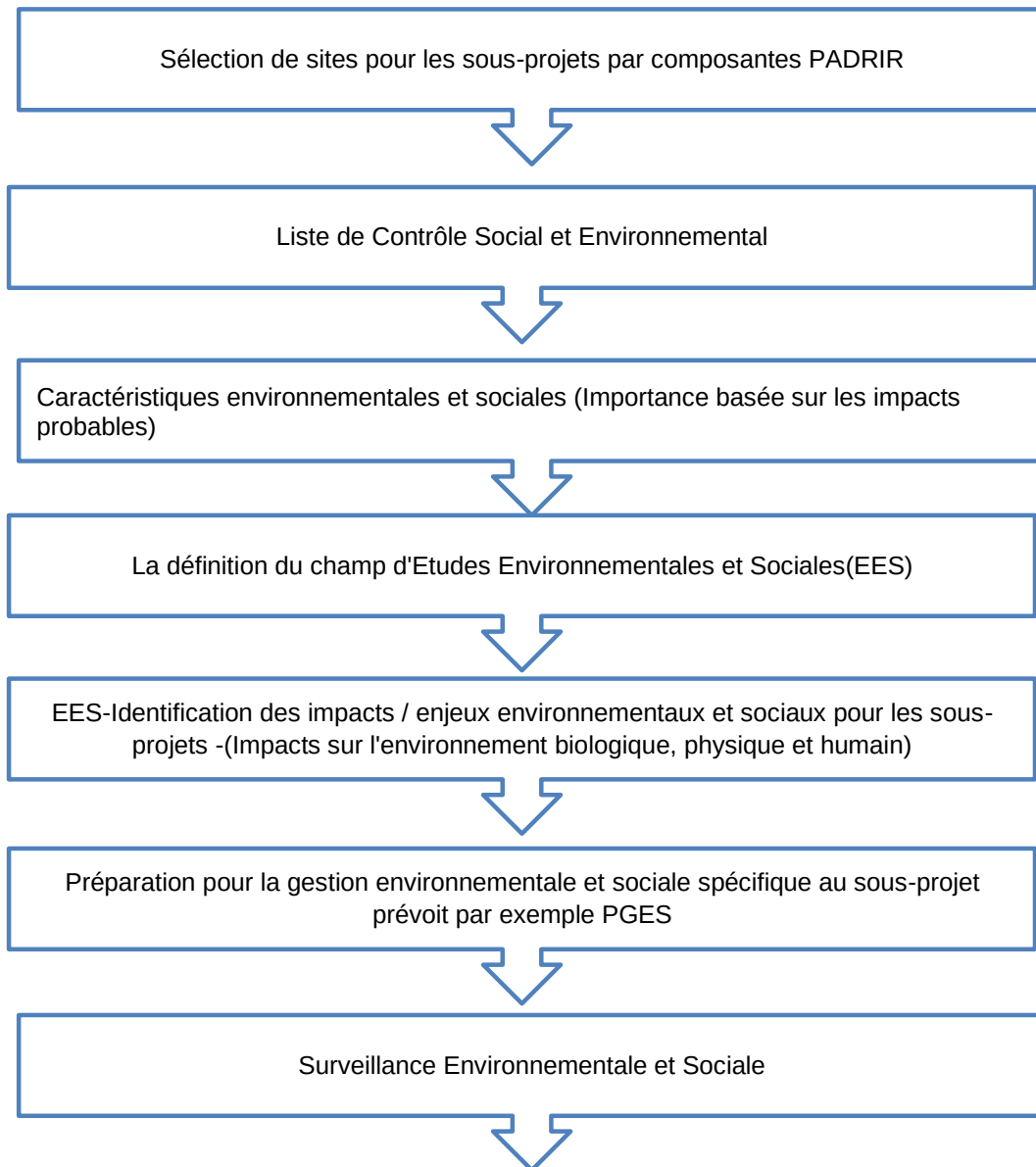
Programmes clés et sous composantes	Alternative d'adaptation
1.1: Développement de chaînes de valeur végétales	1.1. 1. Promotion de chaînes de valeur des légumes durables et résilientes au climat
1.2: Développement du secteur de l'élevage	1.2.1. Productivité améliorée avec des races résilientes et une infrastructure durable
1.3: Développement du secteur de la pêche	1.3.1. Promotion d'une pêche durable et résiliente au climat
1.4: Création de grappes d'entreprises agricoles	1.4. 1.Zones de développement d'entreprises agricoles résilientes et parcs agro-industriels
1.5: Normes et contrôle de la qualité des produits agricoles des produits	1.5.1. Certification, normes et sauvegardes
2.1: Mise en place et renforcement d'un système d'information et d'alerte rapide	2.1. 1. Mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et la prévention des risques climatiques
2.2: Lutte contre la malnutrition	2.2.1. Programme sensible à la nutrition
2.3: Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	2.3. 1. Renforcement de la surveillance nationale et de la gestion de la vulnérabilité / alignement de l'aide alimentaire d'urgence sur les besoins réels
3.1: Structures d'appui à la recherche et au	3.1. 1.Système d'exploitation agricole intégré

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

développement d'innovations technologiques	
3.2: Soutenir le développement de structures de conseil et de vulgarisation	3.2.1. Renforcement des capacités en ressources naturelles durables et gestion des risques climatiques
3.3: Soutien aux établissements d'enseignement agricole	3.3. Formation et éducation à l'environnement et au climat
4.1: Environnement politique et législatif amélioré pour la promotion de l'industrie agricole	4.1.1. Cadre institutionnel et réglementaire
4.2: poursuite de la réforme du ministère de l'agriculture et développement rural, construction des capacités humaines et institutionnelles	4.2. 1. Renforcement des capacités des principaux acteurs en matière d'agriculture durable et de changement climatique
4.3: Renforcement technique et organisationnel des capacités des organisations d'agriculteurs, de la société civile et du secteur privé	4.3. 1. Renforcement des capacités des principaux acteurs en matière d'agriculture durable et de changement climatique
4.4: renforcement des capacités des structures de coordination, surveillance et contrôle du secteur agricole et rural	4.4.1. Renforcement des capacités des principaux acteurs sur l'agriculture durable et le changement climatique - mécanismes de coordination croisés
4.5: Genre et autonomisation des ruraux femmes	4.5 1. Réduire les disparités entre les sexes dans une agriculture durable et résiliente au climat
5.1: Mise en œuvre de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique	5.1.1: Promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) 5.1.2: Appui à la mise en place de systèmes agro-forestiers plus résilients 5.1.3: Aménagement des bassins versants et mise en œuvre de mesures anti-érosives 5.1.4: Mesures d'accompagnement REDD
5.2: Gestion de l'information climatique	5.2.1: Renforcement des centres agro-météorologiques 5.2.2: Mise en place de mécanismes de surveillance et de prévention des risques climatiques Approche d'adaptation fondée sur l'écosystème (EbA) dans la participation avec les communautés rurales vulnérables des forêts communautaires (FC) et des aires protégées communautaires (APC) Climat et environnement

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PENDANT LA DUREE DU PROGRAMME

88-92. Les sous-projets sera évalué sur la base du processus de diligence raisonnable en commençant par la phase de sélection. Le processus global est décrit dans l'organigramme ci-dessous



Liste de Contrôle Social et Environnemental

99-93. Caractéristiques environnementales et sociales (Importance basée sur les impacts probables)

- La définition du champ d'Etudes Environnementales et Sociales(EES)
- EES-Identification des impacts / enjeux environnementaux et sociaux pour les sous-projets - (Impacts sur l'environnement biologique, physique et humain)
- Surveillance Environnementale et Sociale
- Préparation pour la gestion environnementale et sociale spécifique au sous-projet prévoit par exemple PGES
- Les sections suivantes décrivent ce qui doit être fait en matière de gestion environnementale et sociale à chaque étape de la vie globale du projet - identification du sous-projet, la préparation, l'évaluation, la mise en œuvre et l'achèvement.
- Identification et évaluation préliminaire (examen environnemental et cadrage)
- En collaboration avec l'équipe FIDA, l'emprunteur ou le client sélectionne les impacts environnementaux et sociaux, y compris les impacts du changement climatique, les mesures potentielles d'adaptation et d'atténuation et la vulnérabilité des populations et de leurs moyens de subsistance afin de déterminer le type et le niveau spécifique d'évaluation environnementale et sociale. La sélection est effectuée conformément aux procédures EES du FIDA.

90-94. Essentiellement, le filtrage environnemental et social comprendra une sélection pour la catégorisation des sous-projets, le déclenchement des SE du FIDA et les aspects spécifiques E&S dans chaque sous-projet. La sélection environnementale et sociale initiale pour la catégorisation des sous-projets et les systèmes d'exploitation sera effectuée en se référant à la liste de contrôle disponible à l'annexe 2 du document de la procédure SECAP du FIDA . La sélection des systèmes d'exploitation du FIDA et des normes de performance de la SFI sera également effectuée et si la recommandation nécessaire pour les instruments de sauvegarde pertinents sera faite. La vérification de la protection environnementale et sociale, c'est-à-dire la vérification des systèmes d'exploitation qui ont été déclenchés, doit avoir lieu pendant la phase de préparation du projet dès que l'emplacement du site est relativement précis. Les étapes à suivre sont les suivantes:

1. Confirmer la présence de zones sensibles à l'environnement à partir de sources secondaires ou des observations préliminaires du site ;
2. Vérifier l'étendue de l'applicabilité des politiques du gouvernement de la RDC et du FIDA dans les activités des sous-projets ;
3. Identifier les impacts négatifs et positifs potentiels; clarifier les questions à approfondir lors de la préparation de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux qui sera réalisée au stade de la conception.

91-95. Cela devrait faciliter le séquençage des sous-projets et permettre de prendre en compte les délais, tels que ceux associés aux processus de validation réglementaire, dans la mise en oeuvre du projet. Les résultats du processus de sélection aideront à identifier la portée des EES et le délai requis pour obtenir les autorisations réglementaires (le cas échéant). La formulation des termes de référence spécifiques au sous-projet doit être faite sur la base des résultats de la sélection, en mettant en évidence les composantes environnementales et sociales qui nécessitent une évaluation détaillée au stade des EES.

Études d'Evaluation Environnementale et Sociale (EEES)

92-96. Les Etudes d'EES constituent l'outil le plus couramment utilisé pour garantir que les aspects environnementaux et sociaux sont pris en compte lors de la prise de décision - en influençant la conception pour éviter / minimiser et inévitablement atténuer les impacts négatifs résiduels et / ou améliorer les impacts positifs. Elles fournissent également une plate-forme pour obtenir les points de vue des parties prenantes, y compris la population directement concernée, afin d'améliorer la

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

conception. Le contenu général de chaque étude d'impact social et environnement dans le cadre du projet doit être conforme à la législation locale et respecter les exigences du FIDA. La SECAP du FIDA reconnaissent la législation locale et les systèmes nationaux, dans la mesure du possible, afin de s'assurer que l'évaluation est conforme à la législation et aux normes applicables dans la juridiction locale, en tenant compte de l'équivalence des normes avec celles du FIDA.

Formatted: French (France)

93-97. Une analyse comparative des mesures de protection opérationnelles dans la SECAP et législation environnementale appliquée par la RDC a été présentée dans ce PGES. Selon les exigences du Code de protection de l'environnement (loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 ou code de l'environnement de la RDC, 2011) et du décret n° 14/019 du 02 août 2014, les études peuvent prendre la forme d'une étude complète d'impact environnemental et social ou d'une étude d'impact environnemental et social en fonction de la nature et de l'ampleur du projet et de la possibilité d'atténuer facilement les impacts environnementaux et sociaux. Le résultat du processus de sélection déterminera parfois si une EIES complète est requise et, si cela est probable, il sera souvent plus efficace de préparer une EIES complète dès le départ. D'autre part, s'il est satisfait que le sous-projet n'ait pas d'impact significatif sur l'environnement ou les communautés affectées, ou que la fiche de projet indique des mesures d'atténuation suffisantes pour assurer l'acceptabilité des impacts anticipés, une autorisation environnementale est délivrée par l'ordonnateur. En réalisant des études d'évaluation environnementale et sociale, le projet inclura et visera les aspects suivants:

1. Définir la portée et le contenu des études EES en fonction du filtrage déjà réalisé
2. Obtenir des informations de sources primaires ou secondaires concernant les conditions actuelles des caractéristiques environnementales et sociales dans la zone d'influence du sous-projet (Examen des données de base) ;
3. Effectuer des consultations efficaces avec les parties prenantes, y compris le long de la zone d'impact du sous-projet proposé. Cela inclura également les personnes sans terre / les communautés marginalisées dont les moyens de subsistance peuvent être affectés par le sous-projet ;
4. Identifier les alternatives possibles pour les modifications de disposition proposées, l'utilisation de technologies alternatives, etc. en étroite collaboration avec l'équipe de conception ;
5. Identifier et estimer quantitativement (dans la mesure du possible) les impacts clés et les classer pour faciliter la compréhension et la détermination de leur importance (par gravité, durée, phase du projet, etc.) ;
6. Sélectionner des mesures pouvant aider à gérer ces impacts de manière rentable - réduire les effets négatifs; et améliorer les résultats positifs et estimer les impacts résiduels, y compris ceux qui pourraient nécessiter un complément d'étude ;
7. Clarifier les arrangements institutionnels, les besoins de renforcement des capacités et les ressources nécessaires, y compris le mécanisme de règlement des plaintes et le budget, dans le cadre de la préparation du plan de gestion environnementale et sociale.

Après avoir identifié les impacts négatifs probables, la prochaine étape consistera à quantifier les impacts et à élaborer des plans d'action pour atténuer ces impacts négatifs.

Formatted: French (France)

Gestion Environnementale et Sociale spécifique pour ce Programme

Plans de gestion environnementale et sociale

94-98. Le client est tenu de prendre en compte les conclusions du processus d'évaluation environnementale et sociale et les résultats de l'engagement des parties prenantes afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions pour traiter les impacts environnementaux et sociaux identifiés et déterminer les mesures d'amélioration de la performance pour répondre aux exigences du FIDA.

95-99. Selon le type de projet, le programme d'actions peut consister en une combinaison de politiques opérationnelles, de systèmes de gestion, de procédures, de plans, de pratiques et d'investissements documentés, collectivement appelés plans de gestion environnementale et

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

sociale («PGES»). Les composantes de ces plans ou programmes peuvent inclure, par exemple, le plan de gestion de l'environnement (PGE), le plan de mobilisation des parties prenantes et / ou d'autres plans spécifiques. Ces études peuvent être incorporées dans le document d'évaluation environnementale et sociale correspondant (par exemple, l'EIES ou l'étude d'impact sur l'environnement). Alternativement, ces plans peuvent être des documents autonomes.

96-100. Les plans de gestion environnementale et sociale sont les principaux outils permettant de structurer les projets de manière à respecter les systèmes d'exploitation, ainsi qu'un instrument clé pour le suivi de la performance environnementale et sociale du projet. Si aucune mesure corrective n'a été identifiée dans l'évaluation environnementale et sociale, un PEES ne serait pas nécessaire.

Instruments pour la gestion environnementale et sociale

97-101. Une série d'instruments environnementaux et sociaux (modèles) ont été conçus pour être utilisés pour systématiser les activités environnementales et sociales qui seront développées le long du cycle du projet, organiser les processus et tenir des registres du processus. Les instruments de gestion identifiés pour les différentes étapes du cycle de projet sont les suivants: (i) Rapports trimestriels sur la mise en oeuvre environnementale et sociale, (ii) Rapport de Suivi Environnemental et Social (RSES); et (ii) le Rapport Final Environnemental et Social (RFES). Ces différents rapports sont des outils internes à utiliser dans les activités quotidiennes, tandis que les rapports trimestriels sur la mise en œuvre sont des documents externes à partager avec la FIDA.

Cadre de gestion environnemental et social

Rôles et responsabilités

98-102. La mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale nécessitera un personnel, des ressources financières, des équipements et des systèmes de soutien appropriés. Il incombe à tous les membres du personnel du projet FIDA PADRIR et aux entrepreneurs de se conformer aux exigences de gestion environnementale et sociale. La responsabilité des contractants et des fournisseurs du projet sera définie par le biais de conditions générales de contrats, conformes aux engagements du CGES.

En ce qui concerne la dotation en personnel, la PMU prévoit les rôles suivants :

- Un Responsable Santé, Sécurité et Environnement (HSE) : Un spécialiste qualifié, de préférence national, de la santé et de la sécurité et/ou de l'environnement avec au moins 5 ans d'expérience devant assurer la conformité du HSE dans un contexte ouest-africain.
- Un Responsable social et communautaire : Un spécialiste social qualifié, de préférence national, avec au moins 7 ans d'expérience dans la gestion des questions sociales et communautaires et de leur conformité dans un contexte du bassin du Congo.

99-103. Les deux membres du personnel susmentionnés devraient se coordonner quotidiennement et rendre compte directement au directeur du UGP (ou au membre le plus haut placé du personnel). Compte tenu de la zone à couvrir, chaque fonctionnaire serait de manière réaliste appuyé par deux agents subalternes possédant les qualifications appropriées. Ceci est important pour assurer une couverture en cas de maladie ou d'indisponibilité du personnel, ainsi que pour contribuer au renforcement des capacités dans ces domaines.

100-104. Une copie du CGES et de tout plan de gestion ultérieur devrait être fournie à tout le personnel du programme, aux institutions participantes et aux autres représentants des principales parties prenantes, ainsi qu'aux activités de sensibilisation et de formation communautaires. Les contractants doivent également préparer, avant la construction, leur propre plan de gestion environnementale et sociale pour examen par la PMU. Les contractants doivent soit faire appel à des spécialistes environnementaux et/ou sociaux qualifiés, soit les engager séparément pour s'assurer que les mesures d'atténuation environnementale et sociale sont respectées et que les plans de gestion environnementale et sociale sont respectés conformément aux exigences et normes nationales et du FIDA.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

~~101-105.~~ La participation de parties externes au programme de suivi du projet fera l'objet d'une consultation lors des EIES détaillées pour les composantes du projet qui devrait être déclassifié pendant la mise en œuvre du projet, le cas échéant, qui sont soumis au processus EIES.

Renforcement des capacités et formation

~~102-106.~~ Le renforcement des capacités et la formation sont pleinement intégrés dans la conception du projet. Les investissements dans le développement institutionnel et le renforcement des capacités des techniciens des ministères de l'environnement et du MA, des institutions rurales telles que les groupes d'agriculteurs et les coopératives et les communautés agricoles locales, seront un élément clé de ce projet. Une formation spécifique ciblera les femmes et les jeunes des communautés locales. La formation des agriculteurs et des organisations paysannes devra couvrir des sujets tels que :

- Pratiques agricoles durables (utilisation efficace des intrants agricoles, gestion des parasites et des maladies, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, agro-écologie, etc.) ;
- Planification de la gestion durable des sous-bassins versants ;
- Formation l'agriculture intelligente face au climat, les meilleures pratiques environnementales et sociales, y compris la préparation des terres durables, l'application agrochimique et la gestion des ravageurs et des maladies, les pratiques agronomiques durables, la gestion de la fertilité des sols et les méthodes agricoles à faible impact ; et
- Techniques et importance de la protection de la flore et de la faune menacées (identification des espèces et des espèces menacées présentant un intérêt écologique, utilisation de zones tampons, cultures multiples, etc.).
- Gestion durable des forêts et de la faune

D'autres publics cibles pour la formation peuvent inclure :

- Le Comité de pilotage et les comités techniques du projet ;
- L'UGP et le personnel de projet en général ;
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le MA et autres fonctionnaires concernés ;
- Les principaux fournisseurs de services ;
- Les entrepreneurs.

Les sujets de formation seront fournis en fonction des besoins de chaque groupe cible de formation. Le cas échéant, la « formation des formateurs » (TOT) sera encouragée afin de gérer les ressources et d'atteindre efficacement les publics cibles.

Les sujets de formation potentiels pour les publics ci-dessus peuvent inclure :

- Les approches de l'engagement et de la sensibilisation de la communauté, y compris des mécanismes de résolution des conflits et de gestion des griefs ;
- Les exigences du SECAP du FIDA, ainsi que les politiques en matière de genre, de climat, de terre et de divulgation ;
- Les exigences des cadres internationaux de conformité environnementale et sociale, à savoir les normes de performance de l'IFC, les directives EHS la Banque mondiale, etc.
- Les processus, procédures et arrangements institutionnels du CGES pour élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion requis ;
- La collecte de données et utilisation d'outils pour l'analyse des données ;
- L'évaluation de l'impact environnemental et social et exigences ;
- La préparation, mise en œuvre et suivi des PGES et des EIES ;
- La production de rapports et le suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- Les audits environnementaux et sociaux selon ISO 14001.

~~103-107.~~ En outre, le UGP nécessitera une formation à la mise en œuvre et au suivi des plans de gestion environnementale et sociale, à la gestion des plaintes et aux inspections d'audit environnemental et social. Lorsque les EIES détaillées estiment qu'un suivi écologique est

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

nécessaire pour certains aspects du projet, les agents du MED devraient également être inclus dans la formation appropriée (par exemple, inventaires des espèces menacées).

Systèmes de suivi

104-108. La mise en œuvre d'une stratégie de suivi appropriée est importante pour garantir l'efficacité des mesures de gestion environnementale et sociale et pour identifier la nécessité de mesures améliorées ou supplémentaires. Les objectifs du suivi environnemental et social du projet consisteront à :

- détecter et analyser les tendances ou changements environnementaux et sociaux pour élaborer une réponse appropriée, le cas échéant;
- veiller au respect de la législation environnementale pertinente;
- mesurer la performance des mesures de gestion environnementale et sociale pour s'assurer que les impacts restent à un niveau acceptable et que les opérations du Projet sont en cours d'amélioration; et
- fournir une alerte précoce des impacts potentiels, déterminer l'étendue des impacts anticipés et identifier les impacts imprévus associés aux activités du projet.

105-109. Compte tenu de ce qui précède, il est important qu'une étude de base environnementale et sociale appropriée soit entreprise pour fournir un contexte aux futures activités de suivi sur chaque site d'intervention et pour faire le suivi des impacts du projet dans son ensemble. À cet égard, la base de référence devrait se limiter à la télédétection et à l'analyse SIG, appuyée par une évaluation rapide sur le terrain des principaux paramètres environnementaux et sociaux, aux endroits à définir au niveau du projet et de l'intervention. De plus amples informations sur les activités de suivi individuelles à entreprendre et un budget préliminaire pour celles-ci sont fournis dans le tableau 12 ci-dessous.

Systèmes de production de rapports

Rapports produits par le projet

106-110. Les rapports généraux du projet PADRIR devraient inclure des rapports sur les aspects environnementaux et sociaux du projet.

107-111. Les rapports de projet doivent couvrir les sujets suivants :

- Brève présentation des systèmes de gestion environnementale et sociale ;
- Discussion des performances environnementales et sociales par rapport aux engagements, aux problèmes de non-conformité et aux actions correctives (ou leur absence) ;
- Avancement par rapport aux tâches prévues et aux points saillants (par exemple, objectifs atteints, mesures préventives mises en œuvre ou processus modifiés) ;
- Tout incident significatif survenu, y compris la cause de l'incident et les mesures correctives ;
- Les résultats de l'engagement continu des parties prenantes ;
- Un résumé de toutes les données de surveillance ; et
- Des griefs importants.

Rapports relatifs aux incidents

108-112. Un incident est défini comme tout événement ayant un impact ou pouvant avoir un impact sur la sécurité, la santé, l'environnement ou la communauté, ou toute activité entraînant une non-conformité au règlement ou une violation des politiques, normes ou engagements de l'entreprise. Les griefs relatifs au projet comprennent toute plainte ou tout litige soulevé par les communautés locales concernant les activités du projet. Les situations suivantes constitueront un incident :

- Les dommages ou dommages matériels ;
- Quasi-accident ou danger ;

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

- Les déversements de produits chimiques ;
- Les déversements de carburant ou d'huile à l'extérieur des zones de confinement primaire supérieures à 50 L (incident lié à l'environnement) ;
- Les incidents liés à la biodiversité - par Ex. animaux blessés ou morts ; et espèces en voie de disparition
- Les incidents communautaires - principalement liés aux griefs de la communauté.

Les informations suivantes seront collectées et enregistrées à la suite d'incidents environnementaux et sociaux :

- La description de l'incident et de ses causes ;
- L'évaluation du risque de l'incident ;
- La description des actions correctives et préventives ;
- La description des réparations, du nettoyage ou d'autres mesures correctives ; et
- Les coûts réels ou estimés des réparations, du nettoyage ou d'autres mesures correctives.

~~109-113.~~ Un système complet de gestion des griefs sera utilisé. Tous les griefs enregistrés par la communauté enregistrée seront enregistrés et pris en compte lors des réunions de la direction.

Audits et Inspections

~~110-114.~~ Des audits réguliers de la gestion environnementale et sociale du projet seront effectués en interne pour le projet, ainsi que par le FIDA et par une tierce partie. Les audits vont permettre d'évaluer :

- L'adéquation des mesures de gestion environnementale et sociale en ce qui concerne l'ampleur et la nature des impacts anticipés ;
- La sensibilisation, les compétences et le respect des mesures de gestion environnementales et sociales ;
- La performance des gestionnaires et des opérateurs dans la mise en œuvre, le maintien et l'application des mesures de gestion environnementale et sociale ; et
- La pertinence des ressources, de l'équipement et du budget alloués à la mise en œuvre de mesures de gestion environnementale et sociale.

Les actions correctives seront documentées et les progrès vers la résolution signalée.

~~111-115.~~ En outre, des inspections sur place des sites de construction du projet (marché, réhabilitation des routes et sites de barrages) seront effectuées à l'aide d'un formulaire d'inspection visuelle pour enregistrer les observations sur le site. La fréquence des inspections sera fonction des risques. Les aspects environnementaux et sociaux seront également inspectés lors des missions de supervision prévues qui seront menées par le FIDA, conjointement avec des représentants du gouvernement de la RDC, le cas échéant.

Gestion de conflits

~~112-116.~~ Des impacts environnementaux ou sociaux négatifs sur les communautés et les autres parties prenantes peuvent entraîner des griefs. Un traitement approprié des conflits devrait aider à prévenir tout débordement et qu'une solution appropriée soit trouvée, avec le recours à des processus de résolution indépendants et impartiaux. En outre, un mécanisme devrait être mis en place pour que les commentaires positifs puissent être enregistrés, afin de contrôler les aspects du projet qui fonctionnent bien et de tirer parti des bonnes pratiques pouvant être appliquées dans d'autres contextes de projet. Un solide mécanisme de règlement de conflits devrait répondre aux critères d'efficacité suivants (HCDH, 2011) :

1. Légitime : Permettre la confiance aux groupes de parties prenantes auxquels ils sont destinés et être responsable de la conduite équitable des procédures de réclamation ;
2. Accessible : être connu de tous les groupes de parties prenantes à l'usage auquel ils sont destinés et fournir une assistance adéquate à ceux qui peuvent être confrontés à des obstacles particuliers à l'accès ;

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

3. Prévisible : fournir une procédure claire et connue avec un calendrier à titre indicatif pour chaque étape, et la transparence concernant les types de processus et de résultats disponibles et les moyens de contrôler la mise en œuvre ;
4. Équité : veiller à ce que les parties lésées aient un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour engager un processus de règlement des griefs dans des conditions justes, éclairées et respectueuses ;
5. Transparence : tenir les parties (en conflit) informées de ses progrès et fournir des informations suffisantes sur les performances du mécanisme pour renforcer la confiance en son efficacité, et répondre à l'intérêt public en jeu ;
6. Compatibilité avec les droits : assurer que les résultats et les recours correspondent aux droits de l'homme internationalement reconnus ;
7. Formation continue : tirer parti des mesures pertinentes pour identifier les enseignements (à tirer) pour améliorer le mécanisme et prévenir de futurs conflits et préjudices ;
8. Engagement et dialogue : Consulter les groupes de parties prenantes à l'usage desquels ils sont conçus pour leur conception et leur performance, et se concentrer sur le dialogue en tant que moyen de traiter et de résoudre les griefs.

~~113-117.~~ Au-delà de ce qui précède, les griefs ne sont pas seulement un indicateur d'un problème, mais constituent également une source précieuse de retour d'information et des informations pouvant aider à améliorer l'exécution du programme. Toutes les parties prenantes devraient donc être activement encouragées à utiliser le mécanisme. Toutes les remarques positives et demandes générales d'information doivent également être systématiquement enregistrées et traitées. Un journal de toutes les plaintes, remarques et demandes doit être conservé par le projet et mis à la disposition du public via le site Web du projet et tout autre moyen de communication approprié.

Procédure de plainte du FIDA

~~114-118.~~ Plus largement, le FIDA a mis en place une « procédure de réclamation » pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes concernant la non-conformité présumée de ses politiques environnementales et sociales et les aspects obligatoires du SECAP 2017 du FIDA dans le contexte des projets appuyés par le FIDA. La procédure permet aux plaignants concernés de résoudre leurs problèmes de manière équitable et rapide grâce à un processus indépendant.

111. Bien que le FIDA réponde normalement aux risques potentiels principalement par le biais de son processus amélioré d'Ingénierie qualité/d'analyse de la qualité (QE/QA) et grâce à l'appui à la mise en œuvre des projets, le FIDA reste attaché à :

- a. travailler de manière proactive avec les parties concernées pour résoudre les plaintes
- b. veiller à ce que la procédure de réclamation soit adaptée et efficace ; et
- c. tenir des registres de toutes les plaintes et de leurs résolutions.

~~115-119.~~ Tout membre de la communauté concerné par le projet peut soumettre une plainte concernant le projet. Selon le type et la gravité, la plainte doit être soumise à un comité de plaintes au niveau communautaire (en cas de problèmes au niveau de la communauté, par exemple en matière d'accès à la terre) ou à l'UGP (si le comité communautaire est lui-même impliqué), ne peut pas résoudre le problème, ou ne fonctionne pas). Si la plainte est directement liée à la conception du programme, elle peut être soumise à l'UGP. Toute plainte peut être soumise par courrier électronique, par lettre ou par soumission verbale à la personne concernée.

~~116-120.~~ À chaque niveau, les plaintes respectives seront reçues et systématiquement consignées dans un registre de plaintes par un agent désigné, puis évaluées en fonction de leur gravité, attribuées à un membre du comité (« propriétaire de la plainte ») pour enquêter sur la plainte dans les 15 jours, les résultats (réponse) au plaignant dans les 30 jours. Si le plaignant n'accepte pas la résolution proposée, il peut faire appel devant une commission de recours qui sera créée par l'UGP, laquelle devrait examiner le cas et recommander une ligne de conduite dans les 30 jours. Une fois la solution mise en œuvre (ou lorsque la commission d'appel autorise la clôture du dossier), l'affaire sera classée.

Consentement libre, préalable (Free, Prior and Informed Consent) :

~~117,121.~~ Le consentement libre et préalable est nécessaire parce que la forêt et les ressources naturelles (eau, terre) et leur exploitation ont une grande qualité environnementale et impact social sur la vie des habitants des forêts. Il impacte sur la disponibilité des ressources et change la façon dont la forêt est gérée. L'objectif du FPIC est d'assurer la que si la projet a lieu, les ressources sont partagées équitablement et que les ressources sont gérées manière équitable et durable. Le processus pourrait être fait en plusieurs étapes à savoir :

a. Renforcer les capacités institutionnelles

L'équipe du projet en charge du volet sociale sera est cruciale pour obtenir le FPIC. Cela nécessite des investissements importants en ressources humaines et matérielles pour mener à bien ses travaux surtout avec les populations autochtones dont les pygmées. Il devrait être pleinement intégré au projet et pleinement soutenu par les la gestion. Cela implique de s'assurer que les aspects sociaux de base sont bien compris et respecté par tous

b. Développer des stratégies de communication et d'information appropriées

Ceci nécessite de la recherche, de l'expertise et de la patience pour trouver les moyens les plus efficaces de communiquer avec les bénéficiaires du projet. La sensibilisation doit être traitée comme une double étape du dialogue.

c. Créer un processus décisionnel participatif

Les habitants des forêts y compris les pygmées doivent être inclus dans les décisions. Il est important de créer des mécanismes amener toute la communauté dans le processus et créer une culture de plein la participation par l'inclusion sociale délibérée.

d. Développer des partenariats fonctionnels

Les bénéficiaires doivent être inclus dans les partenariats de gestion forestière. Être efficace partenaires, ils doivent recevoir la formation nécessaire pour les mettre sur un pied d'égalité avec d'autres partenaires. Les partenariats devraient avoir des procédures d'autorégulation claires.

e. Comprendre les différents modèles de consentement

Il est important que les deux parties comprennent la notion de consentement de l'autre et que des deux sont respectés autant que possible dans la relation.

f. Cartographier les zones d'utilisation des communautés locales:

Il est important que l'utilisation des ressources de tous les utilisateurs y compris les peuples autochtones soit cartographiées. Cet exercice pourrait bien se faire en accompagnant les gens dans la forêt et des environs à s'appuyer sur des porte-parole. Protégez les ressources situées sur leurs zones d'utilisation. Cette tâche devrait être l'équipe en charge du volet social, guidée par une équipe de membres de la communauté représentant la variation dans cette communauté (jeunes et vieux, hommes et femmes, tous les groupes ethniques, et les populations autochtones etc.). Cela devrait être très clair pour toute la communauté membres qui leurs ressources ont été protégé village par village et constamment surveillé et amélioré

h. Informer les communautés locales des impacts possibles de la déforestation : Les habitants des forêts ont besoin de connaître tous les impacts potentiels (directs et indirects, positifs et négatif) de l'exploitation forestière industrielle sur leurs zones d'utilisation et sur vie, et développer des mesures pour réduire ces impacts négatifs ainsi que la communautés locales.

i. Négocier la compensation et le partage des avantages avec tous les utilisateurs de la forêt et des autres ressources naturelles , Il est mieux réalisé sur la base des arbres à abattre dans chaque zone d'utilisation, village par village et le mécanisme d'afforestation, d'allocation des terres par les populations locales doivent être constamment surveillé et amélioré.

j. Construire et habiliter les associations communautaires locales à gérer les avantages au niveau du village Il est important de contourner la capture des avantages par l'élite et d'encourager la transparence.

k. Formaliser le processus de consentement: Cela peut être fait à la fois légalement sur papier si nécessaire, mais aussi par le biais d'une procédure appropriée. Une cérémonie pour marquer que l'accord est de satisfaction mutuelle.

l. Maintenir la relation de consentement : Les canaux de communication entre l'entreprise et les communautés doivent être gardé ouvert en tout temps, même après la fin de l'exploitation. La relation peut également être nourri des échanges constants

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)**Plan du FPIC et mise en œuvre**

		Quand
Produire une évaluation socio-culturelle socioculturel et sur le foncier comprenant les droits des usagers , lois traditionnelles , les modes de vies et les système de gouvernance et l'utilisation de l'espace	UGP, l'équipe social, les peuples indigènes , les autorités locales et autres acteurs sur le terrain	Au début de la mise en œuvre
Identifier les preneurs de décision pour les inclure dans les fora de discussion sur le foncier et les droits des usagers	UGP, l'équipe social, les peuples indigènes , les autorités locales et autres acteurs sur le terrain et définition des rôles et responsabilités avec formalisation et cérémonie coutumière , photos et videos	Au début de la mise en œuvre avant que les activités ne démarrent
Conduire une consultation sur l'inclusion dans les différentes composantes du projet (droit à la propriété, occupation des terres et gestion des ressources)	UGP, l'équipe social, les peuples indigènes , les autorités locales et autres acteurs sur le terrain, inclusion des femmes et des Jeunes et cartographies des ressources formalisation et cérémonie coutumière , photos et videos -	Au début de la mise en œuvre des activités
Formaliser le FPIC (<i>écrit ou sous une autre forme</i>) <i>Et documenter en annexe</i>	Les différents acteurs du projets et documentation et enregistrement incluant les mécanismes de plaintes	Moment opportun suite aux négociations
Budget est inclus dans le budget du CGES		

Plan de gestion environnementale et sociale

~~118,122.~~ Les trois tableaux des pages suivantes présentent les mesures d'atténuation environnementales et sociales que propose chacune des composantes clés du projet :

- ✓ Construction du marché ;
- ✓ Réhabilitation des routes ; et
- ✓ : Développement agricole.

Pour chacun des impacts potentiels décrits, les tableaux :

- ✓ présentent les mesures d'atténuation recommandées et la phase du projet à laquelle elles s'appliquent;
- ✓ identifient le responsable de la mise en œuvre des mesures d'atténuation; et
- ✓ indiquent comment on vérifie la mise en œuvre.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

| ~~119.123.~~ Les emplacements exacts des sites de marché et des routes à réhabiliter et les activités à entreprendre dans chaque zone agricole n'ont pas encore été définis. Les impacts environnementaux et sociaux identifiés dans le PDR sont donc généraux et restent pertinents pour toutes les activités du projet. Un tableau récapitulatif présentant les différentes activités de suivi à entreprendre dans le projet, avec les estimations budgétaires associées, est présenté ci-dessous . Le budget fourni en tient compte, couvrant ainsi les coûts liés à la réalisation de l'activité (études de référence) ainsi que les coûts logistiques généraux associés au suivi (transport, location de salles de réunion et de ravitaillement, etc..).

A. PGES pour les marchés, écoles et postes de santés**Tableau 9 : Registre des principales mesures de gestion et de suivi pour les marchés, écoles et postes de santés**

Aspect / Impact	Phase		Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de la mise en œuvre et du suivi
	Cons.	Ope r.			
Généralités	✓				
Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents	✓		- Sélectionnez un site de marché suffisamment éloigné des récepteurs sensibles (par exemple, école, centre de santé) - Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits	- Nombre de conflits enregistrés. - Suivi régulier du bruit	UGP et les entrepreneurs
Impacts sur la biodiversité	✓		- Visiter des sites de marché sélectionnés avec des représentants locaux du MED avant les travaux afin d'identifier toute espèce de flore menacée et demander l'autorisation de défricher - Interdire le personnel du projet et les entrepreneurs, comme condition d'embauche, de ne point participer à la chasse, de l'achat ou du commerce d'animaux sauvages, ainsi que de la collecte de bois et de produits forestiers non ligneux	- Changement subi par la forêt/couvert végétal - Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	UGP et les entrepreneurs
Renforcement des capacités locales	✓		S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés)	- Ratio encadrement du personnel local au personnel non local - Nombre d'employés locaux formés	UGP et les entrepreneurs
Santé et sécurité au travail	✓		- Développer une politique HSE et des règles pour les chantiers de construction - Assurer l'utilisation des EPI par les travailleurs	Nombre d'équipements de prévention en matière de santé et de sécurité en stock	UGP et les entrepreneurs

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

			de la construction	/en cours d'utilisation • Nombre de dérapages en matière de santé et de sécurité	
• Moyens de subsistance des populations rurales touchées	✓	✓	• Entreprendre des enquêtes représentatives régulières pour surveiller les améliorations ou autres changements concernant les moyens d'existence	• Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	UGP
UG	✓				
• Perte d'arbres	✓		• Démarquer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées • Préserver les arbres dans la mesure du possible • Intégrer la plantation d'arbres dans la conception du marché, en priorisant les espèces et/ou les arbres menacés ayant une valeur nutritionnelle	• Changement subi par la forêt / couvert végétal	UGP et les entrepreneurs
• Risque d'érosion du sol	✓		• Sélectionner des sites sur un terrain plat à > 500 m des cours d'eau • Prévoir du travail en saison sèche • Installer des clôtures limoneuses en descendant du sol nu pour attraper tout écoulement, le cas échéant	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et parties prenantes (autorités locales) et entrepreneurs
• Risque de déplacement physique / économique	✓		• Sélectionnez les sites inhabités et inutilisés	• Nombre de conflits enregistrés • Nombre d'affaires ouvertes/fermées relatives à un déplacement physique/économique	UGP et parties prenantes (autorités locales)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Excavation de matériaux à des fins de construction	✓				
Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt	✓		Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants	Suivi régulier de la qualité de l'eau	Entrepreneurs
Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction	✓				
Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses)	✓		- Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) - Utiliser du matériel de prévention des déversements, tel que des faisceaux, des barrages adsorbants, etc.	- Nombre et volume de matières dangereuses stockées - Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock / sur site	Entrepreneurs
Pollution sonore	✓		- Effectuer le travail à la lumière du jour (lorsque les niveaux de bruit ambiant sont plus élevés) - Conseiller les résidents avant les activités bruyantes - Sélectionner l'équipement de machinerie lourde pour s'assurer que les niveaux de bruit ne dépassent pas les normes de bruit congolaises	Suivi régulier du bruit	Entrepreneurs
Production de poussière	✓		- Couvrir toutes les charges pendant le transport - Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage	Suivi régulier de la qualité de l'air	Entrepreneurs
Production de déchets					
Production de déchets de construction, y	✓		Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage et des	Nombre et volume de types de déchets stockés	Entrepreneurs

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

compris les déchets dangereux			résidences, de préférence dans une zone précédemment perturbée		
Production d'eaux usées via des installations sanitaires		✓	- Installer une unité de traitement des eaux usées pour traiter l'eau avant le rejet - S'assurer que les eaux usées à évacuer satisfont aux normes de rejet guinéennes	- Suivi régulier de la qualité de l'eau - Suivi régulier des effluents	Concepteurs de projets, UGP et entrepreneurs

B. PGES pour les Routes et autres infrastructure**Tableau 1: Registre des principales mesures de gestion et de suivi pour les marchés, écoles et postes de santés**

Aspect / Impact	Phase		Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de la mise en oeuvre et du suivi
	Con s.	Ope r.			
Généralités	✓				
Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents	✓		Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits	- Nombre de conflits enregistrés - Suivi régulier du bruit	UGP et les entrepreneurs
Impacts sur la biodiversité	✓		Interdire le personnel du projet et les entrepreneurs, comme condition d'embauche, de participer à la chasse, à l'achat ou au commerce d'animaux sauvages, ainsi que à la collecte de bois et de produits forestiers non ligneux	- Changement de forêt / couvert forestier - Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	UGP et les entrepreneurs
Renforcement des capacités locales	✓		S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés)	- Ratio du personnel local au personnel non local - Nombre d'employés locaux formés	UGP et les entrepreneurs
Santé et sécurité au travail	✓		- Développer une politique et des règles de santé, sécurité et environnement pour les chantiers de construction - Assurer l'utilisation des EPI par les travailleurs de la construction	- Nombre d'équipements de prévention en matière de santé et de sécurité en stock / en cours d'utilisation - Nombre de dérapages en matière de santé et de sécurité	UGP et les entrepreneurs
Moyens de subsistance des populations rurales	✓	✓	Entreprendre des enquêtes représentatives régulières pour surveiller l'amélioration ou les moyens d'existence	Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	UGP

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

touchées					
Préparation/défrichage	✓				
Dégradation de la terre	✓		Veiller à ce que les travaux restent dans les limites physiques des voies/routes existantes pour éviter toute perturbation de la végétation, des champs, etc.	Changement subi par la forêt / couvert végétal	UGP et les entrepreneurs
Risque d'érosion du sol	✓		- Prévoir de travailler en saison sèche - Installer des clôtures limoneuses en descente du sol nu pour capturer tous les écoulements, le cas échéant (en particulier près des cours d'eau)	Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et les entrepreneurs
Excavation de matériaux à des fins de construction	✓				
Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt	✓		Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants	Suivi régulier de la qualité de l'eau	Entrepreneurs
Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction	✓				
Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses)	✓		- Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) - Utiliser du matériel de prévention des déversements, tels que faisceaux, barrages adsorbants, etc.	Nombre et volume de matières dangereuses stockées	Entrepreneurs
Pollution sonore	✓		- Effectuer le travail à la lumière du jour (lorsque les niveaux de bruit ambiant sont plus élevés) - Conseiller les résidents avant les activités bruyantes	Suivi régulier du bruit	Entrepreneurs

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

			Sélectionner l'équipement de machinerie lourde pour s'assurer que les niveaux de bruit ne dépassent pas les normes de bruit guinéennes		
Production de poussière	✓		- Couvrir toutes les charges pendant le transport - Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage	Suivi régulier de la qualité de l'air	Entrepreneurs
Production de déchets	✓				
Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux	✓		Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage et des résidences, de préférence dans une zone précédemment perturbée	Nombre et volume de types de déchets stockés	UGP et les entrepreneurs
Santé et sécurité communautaires	✓	✓			
Risque d'accidents de la circulation	✓	✓	Mettre en place des mesures de sécurité routière, y compris une signalisation et un contrôle de la vitesse appropriés (bosses sur la route, etc.) lorsque cela est jugé nécessaire	- Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité - Nombre de membres de la communauté formés à la sécurité routière	Entrepreneurs

Tableau 11: Registre des principales mesures de gestion et de suivi pour le développement agricole

Aspect / Impact	Phase		Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de la mise en œuvre et du suivi
	Cons.	Opér.			
Généralités	✓				
Impacts de l'eau	✓		Consulter les Responsables du bassin du Niger (ABN) avant de réaliser des travaux	Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et les entrepreneurs
Augmentation des conflits avec la faune	✓		- Visiter des sites agricoles sélectionnés avec des représentants locaux du MED avant les travaux afin d'identifier les espèces de flore menacées et les corridors écologiques à conserver (par exemple pour le passage des hippopotames, etc.) - Former les communautés locales à l'importance et aux techniques de la protection de la faune et de la flore menacées (identification des espèces et espèces menacées présentant un intérêt écologique, utilisation de zones tampons, multicultures, etc.)	- Nombre d'agriculteurs formés aux techniques d'évitement des dommages causés par les espèces sauvages (épouvantails) - Nombre d'agriculteurs formés à la lutte antiparasitaire - Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	UGP et parties prenantes (autorités locales)
Renforcement des capacités locales	✓		S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés)	- Ratio du personnel local au personnel non local - Nombre d'employés locaux formés	UGP et entrepreneurs
Impacts sur la biodiversité	✓		Intégrer un programme de reboisement au projet, en consultation avec le MED. Les espèces doivent inclure les espèces et espèces menacées ayant un habitat/valeur de nidification/recherche de nourriture pour les	- Zone de terres reboisées - Changement de forêt / couvert forestier - Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans	Concepteurs de projets, UGP et parties prenantes (autorités locales)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

				l'abondance de la biodiversité végétale et animale	
Moyens de subsistance des populations rurales touchées	✓	✓	Entreprendre des enquêtes représentatives régulières pour surveiller l'amélioration ou les moyens d'existence	Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	UGP
Préparation / défrichage	✓				
Perte d'arbres	✓		- Démarquer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées - Préserver les arbres dans la mesure du possible - Intégrer la plantation d'arbres, en donnant la priorité aux espèces et/ou arbres menacés ayant une valeur nutritive pour les personnes ou les animaux	Changement de forêt / couvert forestier	Entrepreneurs
Risque d'érosion du sol	✓		- Maintenir une zone tampon de > 15 m de toutes les lignes de drainage (soit au moins 15 m de part et d'autre du drainage), en veillant à ce que la végétation soit retenue dans la zone tampon - Installer des clôtures limoneuses en aval du sol nu pour capturer les eaux de ruissellement, le cas échéant	Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP et entrepreneurs
Risque de déplacement physique / économique	✓		Consulter les parties prenantes concernant le régime foncier	- Nombre de griefs enregistrés - Nombre d'affaires ouvertes / fermées relatives à un déplacement physique / économique	UGP et parties prenantes (autorités locales)
Excavation de matériaux à des fins de construction	✓				

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

(barrages, etc.)					
Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt	✓		Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants	Suivi régulier de la qualité de l'eau	Entrepreneurs
Utilisation d'équipement à des fins de construction	✓				
Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses)	✓		- Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) - Utiliser du matériel de prévention des déversements, tel que des faisceaux, des barrages adsorbants, etc.	☐ Nombre et volume de matières dangereuses stockées ☐ Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock / sur site	Entrepreneurs
Pollution sonore	✓		- Effectuer le travail pendant les heures de clarté - Conseiller les résidents avant les activités bruyantes	Suivi régulier du bruit	Entrepreneurs
Génération de poussière	✓		- Couvrir toutes les charges pendant le transport - Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage	Suivi régulier de la qualité de l'air	Entrepreneurs
Construction de barrage					
Obstruction des voies navigables	✓		S'assurer que le dimensionnement et l'emplacement des petits barrages/zones de rétention permettent le passage continu de la faune aquatique (par exemple poissons, hippopotames)	Nombre de voies navigables obstruées lors des audits du site	UGP entrepreneurs et
La production de déchets	✓	✓			
Production de déchets de construction, y compris les déchets	✓		Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage	Nombre et volume de types de déchets stockés	UGP entrepreneurs et

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

dangereux					
Production de déchets organiques	✓	✓	Promouvoir le compostage des déchets organiques	Nombre d'agriculteurs formés au compostage et à la gestion des déchets	UGP entrepreneurs et
Production de déchets dangereux (par exemple, récipients contenant des herbicides / pesticides, etc.)		✓	- Sensibiliser les communautés locales sur les dangers des déchets dangereux et la nécessité de gérer les déchets - Assurez-vous que tous les contenants de produits chimiques vides sont rincés trois fois et perforés avant leur élimination pour éviter leur réutilisation (comme les contenants d'eau, etc.). - Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage	Nombre d'agriculteurs formés au compostage et à la gestion des déchets	UGP entrepreneurs et
Clôture des champs agricoles		✓			
Risque de déboisement		✓	Promouvoir l'utilisation de «clôtures vivantes» ou de clôtures, si possible	Changement subi par la forêt / couvert végétal	UGP entrepreneurs et
Utilisation d'intrants agricoles		✓			
Risque de pollution de l'eau		✓	- Dispenser une formation sur l'utilisation rationnelle des produits agrochimiques (dosage, etc.), l'utilisation du compost organique et du fumier, les techniques de rotation/association des cultures (intégration des légumineuses dans les systèmes de riz et de maïs) et d'autres techniques pour minimiser l'utilisation d'intrants agricoles - Promouvoir des méthodes de désherbage manuel si possible	- Nombre d'agriculteurs formés à la préparation durable des terres - Modification de la couverture des ~~forêts-galeries~~forêts galeries et des zones humides - Suivi régulier de la qualité de l'eau	UGP entrepreneurs et
Risques pour la santé et la sécurité de la communauté		✓	Dispenser une formation aux méthodes d'application et aux équipements de protection individuelle appropriés (gants, masque, etc.)	Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité	UGP entrepreneurs et

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Activités agricoles générales		✓			
Perte de biodiversité via la mise en place de monocultures		✓	Promouvoir les cultures mixtes/interculturelles, y compris la plantation d'espèces/cultures de subsistance parallèlement à des espèces de valeur écologique	- Changement subi par la forêt/couvert végétal - Nombre de types de cultures - Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale	UGP et entrepreneurs

C. Activités de suivi et budget à l'échelle du projet**Tableau 12 : Activités de suivi et budget à l'échelle du projet**

Activité avec une composante suivi	Indicateurs clés de suivi	Responsabilité de la surveillance	Mécanisme de suivi	Fréquence de suivi	Suivi des coûts (estimation en USD)
SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT					
Etude de référence environnementale pour le projet	Télédétection et collecte de données SIG, permettant de faire le suivi des éléments suivants : • Changement de forêt/couvert forestier • Modification de la couverture des forêts-galeries et des zones humides • Zone de terres reboisées • Statut étude référence des conditions environnementales au niveau du projet, y compris : • le suivi de la qualité de l'eau • le suivi du bruit • le suivi de la qualité de l'air • le recensement de la biodiversité	Responsable UGP	Télédétection et évaluation rapide sur le terrain	Une fois (étude de référence)	80000
Notice d'impact spécifique au site pour la réhabilitation des routes et la construction du marché, école et santé	Statu étude de référence des conditions environnementales (comme ci-dessus)	Responsable UGP	Rapport de notification d'impact	Par intervention	80000
EIES spécifiques au site pour le développement agricole	Etude de référence des conditions environnementales (comme ci-dessus)	Responsable UGP	Rapport ESIA	Par intervention	65000

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Évaluation de la dégradation des sols, des sols et de l'eau (y compris les déchets et les produits agrochimiques)	- le suivi régulier de la qualité de l'eau - le suivi régulier des effluents - le nombre de voies navigables obstruées lors des audits du site - le nombre d'agriculteurs formés à la préparation durable des terres	Responsable UGP	Enquêtes sur le terrain et analyses en laboratoire	Chaque six mois (saison sèche et humide)	50000
Évaluation de la déforestation des forêts et des zones humides	- Changement de forêt/couvert forestier - Modification de la couverture des forêts galeries et des zones humides - Zone de terres reboisées	Responsable UGP	Télédétection et enquêtes sur le terrain	Annuelle	100000
Enquêtes et recensement de la biodiversité	- Changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale - Nombre d'agriculteurs formés aux techniques d'évitement des dommages causés par les espèces sauvages (épouvantails) - Nombre d'agriculteurs formés à la lutte antiparasitaire - Nombre de types de cultures	Responsable UGP	Enquête terrain de	Chaque six mois (humide et saison sèche)	100000
Santé et sécurité au travail	Nombre d'équipements de prévention en matière de santé et de sécurité en stock/en cours d'utilisation	Responsable UGP	Audit	Mensuelle	50000

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

	• Nombre de non-conformités en matière de santé et de sécurité • Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock/sur site • Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité				
Gestion des déchets	• Nombre d'agriculteurs formés au compostage et à la gestion des déchets • Nombre et volume de matières dangereuses stockées • Nombre et volume de types de déchets stockés	Responsable UGP	Audit	Mensuelle	70000
Suivi SOCIAL					
Etude de référence du projet	• Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	Responsable social et communautaire de UGP	Enquêtes socio-économiques rapides	Une fois (étude de référence)	50000
Moyens de subsistance des populations rurales touchées	• Statut des moyens de subsistance des petits exploitants ruraux	Responsable social et communautaire de UGP	Enquêtes socio-économiques rapides	Annuelle	80000
Egalité des sexes dans les contextes sociaux, la sensibilisation et des formations pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et le taux de natalité élevé	✓ Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant de programmes de formation à la violence domestique. • Prévalence de violence physique et / ou sexuelle	Responsable social et communautaire de UGP	Responsable social et communautaire de UGP	annuelle	60000

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

	entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois; et la prévalence de la violence sexuelle par un non-partenaire				
Griefs (négatifs et positifs)	- Nombre de griefs enregistrés - Nombre d'affaires ouvertes/fermées relatives à un déplacement physique/économique	Responsable social et communautaire de UGP	Boîtes à suggestions, réunions régulières des parties prenantes	Mensuelle	80000
Mise en œuvre du FPIC	Plan de mise en œuvre	Responsable social et communautaire de UGP	Rapport de suivi et réunions régulières	semestrielle	150000
Renforcement des capacités	- Ratio du personnel local au personnel non local - Nombre d'employés locaux formés	Responsable social et communautaire de UGP	Audit	Semestrielle I	70000
Inclusion des peuples autochtones dont les pygmées	Nombre de personnes inclus dans le projet	Responsable social et communautaire de UGP	Réunions régulières des parties prenantes, rapports	Semestrielle	50000
Santé et sécurité communautaires	Nombre de membres de la communauté formés à la sécurité routière	Responsable social et communautaire de UGP	Réunions régulières des parties prenantes, étude des archives concernant la formation	Semestrielle	30000
Total					1 165000

I. Résumé Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Activités	Impact négatif anticipé	Mesures d’atténuation proposées	Indicateurs de suivi	Fréquence de suivi	Institution/Agence à faire le suivi

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Production	Social				
	Mauvaise utilisation des produits phytosanitaires susceptible d'impacter la santé.	Appuyer les utilisateurs par une assistance technique et des formations aux risques, à la manipulation, et à l'utilisation des produits phytosanitaires.	Normes FAO	Trimestrielle	Trimestrielle
	Apparition de conflits fonciers dus aux activités du projet.	Clarifier les statuts fonciers, faciliter et formaliser l'accès à la terre	Titre foncier	Trimestrielle	Idem
	Tensions sociales pour l'accès aux ressources hydriques et aux surfaces aménagées par le projet.	Expliquer aux populations des zones d'intervention que les plus démunis sont les cibles prioritaires	Comite de gestion et de concertation	Trimestrielle	Idem
	Perte de confiance entre les acteurs de la microfinance rurale et institutions d'assurance susceptible de renforcer l'enclavement des populations rurales	Renforcer la capacité des acteurs de la microfinance rurale et la solvabilité des porteurs de projet.	Nombre de personnes ayant accès aux crédits et personnes couverts par l'assurance	Trimestrielle	Idem
	Les faibles rendements causés par la faible pluviométrie rendent difficile le remboursement des crédits.	Renforcer les capacités des petits producteurs et les organisations de producteurs en matière d'assurance agricole pour une meilleure gestion des risques climatiques et un meilleur accès au crédit.	Rendement agricole	Trimestrielle	Idem
	Conflits des usagers en zones aménagées	Dialogue et concertation entre acteurs	Comite de gestion et nombre de conflit géré	Trimestrielle	Idem
	Accès à la terre	Réforme foncière et dialogue sur la propriété foncière	Titre foncier pour les femmes	Trimestrielle	Idem
	Evolution des maladies et ravageurs	Suivi des pertes liées aux ravageurs et maladies	Programme phytosanitaires et prophylaxies	Trimestrielle	Idem
	Environnemental				
	Dégradation des sols et du couvert végétal	Former les populations à la gestion des	Superfine	Trimestrielle	Idem

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

	dû à l'intensification de la production agricole et de l'élevage.	ressources naturelles et promouvoir les techniques d'agroforesterie.	récupérée	e	
	Altération des eaux superficielles et souterraines suite à l'utilisation déraisonnée des produits phytosanitaires.	Sensibiliser et former la population aux bons choix et à l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires afin d'éviter la pollution des ressources hydriques.	Technologies d'économie en eau introduites et adoptées	Trimestrielle	Idem
	Climatique				
	Augmentation des gaz à effet de serre due aux activités du projet.	Permettre la séquestration du carbone par des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques.	CO2 évité	Trimestrielle	Idem
Transformation	Social				
	Non-participation des hommes sur la chaîne de transformation	Participation inclusive	Pourcentage homme et femme dans la transformation	Trimestrielle	Idem
	Environnemental				
	Création d'effluents et de déchets liés à la transformation des produits agricoles.	Sensibiliser et former la population aux procédures de gestion, de revalorisation et d'élimination des déchets respectueuses de l'environnement.	Volume d'effluent géré	Trimestrielle	Idem
	Climatique				
	Technologies obsolètes et consommatrices d'énergies	Adoption de nouvelles techniques et technologies vertes de transformation	Nombre de technologies vertes introduites	Trimestrielle	Idem
	Emballages non adaptés et non dégradables	Système d'emballage des produits adaptés	Existence d'emballage biodégradable	Trimestrielle	Idem
Commercialisation	Social				
	Différents sur les modalités contractuelles entre producteurs et acheteurs	Gestion des contrats et assistance technique et légale	Contrat binôme	Trimestrielle	Idem

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

	Environnemental				
	Transport non adaptés et dégradation des routes et pistes rurales	Infrastructures résilientes aux changements climatiques, moyen de transports adaptés,	Nombre de pistes et routes rurales avec des technologies résilientes	Trimestrielle	Idem
	Climatique				
	Systèmes de stockage non adaptés	Hangars de stockage aux normes	Nombre de magasins et hangars aux normes	Trimestrielle	Idem

Tronçons de pistes couverts par le FIDA.

Province		Territoire	Bassin de production à désenclaver	Secteur/village	Tronçon	Longueur en km	Centre commercial à desservir	Connexion aux réseaux régional/national
Maniema		Pangi	Kayuyu	Wakabangu2	Buredi-Kampene	8,7 km	kampene	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Kayuyu/Buredi	Wakabangu2	Buredi-Kalula	4,2 km	Kalula	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Kayuyu/Lukambamombo	Babene	Lukambamombo-Kalula	7,5 km	Kalula	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Kayuyu/Kalonda	Babene	Kalonda-Kipori	6 km	Kipori	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Kayuyu/Kalonda	Babene	Kalonda-Kisombe	6,5 km	Kisombe	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Kayuyu	Babene	Mulana-Kisombe	7,5km	Kisombe	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Kayuyu	Babene	Mulana-Bikenge	7 km	Bikenge	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
		Kabambare	Wamaza-	Mwanangovo	Mwanangovo-Kalizi	10 km	Kalizi	route en terre, dégradée, impraticable en

Formatted: Left

Formatted Table

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

			salamabila					saison des pluies,
			Wamaza-salamabila	Mwanangoyo	Bakari-Kalizi	10 km	Kalizi	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Wamaza-salamabila	Mwanangoyo	Bakungu-Kitoko	9 km	Kitoko	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Wamaza-salamabila	B.B.Lulindi	Kitoko-Tengetenge	6 km	Tenge-tenge	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
					Manganga-Tengetenge	6.6 km	Tenge Tenge	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
Lomami		Kabinda	Lufuku lomami	BacMani	BacMani-Bakoma	9km	Bakoma	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
					Bakoma-Lukufu	10km	Lukufu	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
					Lukufu-Haut Lomami	8 km	Haut Lomami	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
		Ngandajika	Tshiyamba	Tshiyamba	Kanyama-ngandanjika	10 km	Ngandajika	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Lubao	Lubao	Mpo-Lubamba	10km	Lubamba	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
					Kisombe-Lubamba	8 km	Lubamba	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Bakuamulumba	Nyenyempi	Nyenyempi-Ntshishila	7 km	Ntshishila	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Bakuamulumba	Bac kasanka	Bac Kasansa-Baakungambua	7 km	Bakuangambua	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
		Lubao	Lubao	Kisombe,Mpo	Mpo-Lubamba	10 km	Lubamba	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Lubao	Kisombe,Mpo	Kisombe-Lubamba	8 Km	Lubamba	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
				Kaombo	Kaombo-Kilenge	6 Km	Kilenge	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Lubao	Kabaongango	kabaongango-Kabaoroute	7 Km	Kabao route	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
Kasai Oriental		Kabeya-kamuanga	Mulowayi		Mulowayi-Ndomba	10 km	Ndomba	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
		Lupata-pata	Bakwa Tshimuna	Bakwa Tshimuna	Bakua tshimuna - tshishimbi	7 km	Tshishimbi	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,
			Muya	Muya	Muya- tshikama	10 km	Tshikama	route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

			<u>Kasenga</u>	<u>Kasenga</u>	<u>Kasenga- rivière Lubilaji</u>	<u>9 km</u>	<u>Riviere lubilaji</u>	<u>route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,</u>
		<u>Katanda</u>	<u>Lukangu - tshiluayi</u>	<u>Lukangu</u>	<u>Lukangu -tshiluayi</u>	<u>8 km</u>	<u>Tshiluayi</u>	<u>route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,</u>
				<u>Bena kazadi</u>	<u>Bena kazadi-Tshiluayi</u>	<u>7 km</u>	<u>Tshiluayi</u>	<u>route en terre, dégradée, impraticable en saison des pluies,</u>
			<u>A déterminer pendant le start-up</u>					
			<u>Total general</u>			<u>230 km</u>		

Annexe 1: questionnaire environnement et aspects sociaux

Guiding questions for environment and social screening	Yes/No	Comments/explanation
Category A – the following may have significant and often irreversible or not readily remedied adverse environmental and/or social implications.		
Project location		
1. Would the project develop any wetlands? (Guidance statement GS1)	No	
2. Would the project cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. conversion of more than 50 hectares of natural forest, loss of habitat, erosion/other form of land degradation, fragmentation, and hydrological changes)? (GS 1, 2 and 5)	No	
3. Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas, ² areas of global/national significance for biodiversity conservation and/or biodiversity-rich areas and habitats depended on by endangered species? (GS1)	No	
4. Is the project location subjected to major destruction as a result geophysical hazards (tsunamis, landslides, earthquakes, volcanic eruptions)?	No	
Natural resources		
5. Would the project lead to unsustainable natural resource management practices (fisheries, forestry, livestock) and/or result in exceeding carrying capacity. For example, is their development happening in areas where little up-to-date information exists on sustainable yield/carrying capacity? (GS 4, 5 and 6)	No	
6. Would the project develop large-scale ³ aquaculture or mariculture projects, or where their development involves significant alteration of ecologically sensitive areas?	No	
7. Would the project result in significant use of agrochemicals which may lead to life-threatening illness and long-term public health and safety concerns? (GS 14)	No	
8. Does the project rely on water-based (ground and/or surface) development where there is reason to believe that significant depletion and/or reduced flow has occurred from the effects of climate change or from overutilization? (GS7)	No	

² "Sensitive areas" include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves) and their buffer zones; areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability.

³ The size threshold to trigger an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) may vary based on the country context and fragility of specific locations. Some countries have regulations on minimum size (usually ranging from a unit area of 10 to 50 hectares) and these will be adopted where they exist. However, where there are no standards, it is proposed to use 25 hectares as an aquaculture unit size to trigger ESIA.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

9. Does the project pose a risk of introducing potentially invasive species or GMOs which might alter genetic traits of indigenous species or have an adverse effect on local biodiversity? (GS1)	No	
10. Does the project make use of wastewater (e.g. industrial, mining, sewage effluent)? (GS7)	No	
Infrastructure development		
11. Does the project include the construction/rehabilitation/upgrade of dam(s)/reservoir(s) meeting at least one of the following criteria? (GS8) - more than 15 metre high wall or - more than 500 metre long crest or - more than 3 million m ³ reservoir capacity or - incoming flood of more than 2,000 m ³ /s	No	
12. Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation/development (above 100 hectares per scheme)? ⁴ (GS7)	No	
13. Does the project include construction/rehabilitation/upgrade of roads that entail a total area being cleared above 10 km long, or any farmer with more than 10 per cent of his or her private land taken? (GS10)	No	
14. Does the project include drainage or correction of natural water bodies (e.g. river training)? (GS7)	No	
15. Does the project involve significant extraction/diversion/containment of surface water, leaving the river flow below 20 per cent environmental flow plus downstream user requirements? (GS7)	No	
Social		
16. Would the project result in economic displacement ⁵ or physical resettlement of more than 20 people, or impacting more than 10 per cent of an individual household's assets? (GS13)	No	
17. Would the project result in conversion and/or loss of physical cultural resources? (GS9)	No	
18. Would the project generate significant social adverse impacts to local communities (including disadvantaged and vulnerable groups and indigenous people) or other project-affected parties? (GS13)	No	
Other		
19. Does the project include manufacture and transportation of hazardous and toxic materials which may affect the environment? (GS2)	No	
20. Does the project include the construction of a large or medium-scale industrial plant?	No	
21. Does the project include the development of large-scale production forestry? (GS5)	No	

⁴ The size threshold to trigger an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) may vary based on the country context and fragility of specific locations. Some countries have regulations determining size of irrigation development requiring a full ESIA and these will be adopted where they exist. However, where there are no standards, it is proposed to use 100 hectares as an irrigation development unit size to trigger an ESIA.

⁵ Economic displacement implies the loss of land, assets, access to assets, income sources or means of livelihoods (guidance statement 13).

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Rural finance		
22. Does the project support any of the above (Q1 to Q22) through the provision of a line of credit to financial service providers? (GS12)	No	
Category B – the following may have some adverse environmental and/or social implications which can be readily remedied.		
Location		
23. Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas that may have adverse impacts on habitats, ecosystems and/or livelihoods? (GS1, 2 and 12)	No	
Natural resource management		
24. Do the project activities include rangeland and livestock development? (GS6)	No	
25. Does the project involve fisheries where there is information on stocks, fishing effort and sustainable yield? Is there any risk of overfishing, habitat damage and knowledge of fishing zones and seasons? (GS4)	No	
26. Would the project activities include aquaculture and/or agriculture in newly introduced or intensively practiced areas? Do project activities include conversion of wetlands and clearing of coastal vegetation, change in hydrology or introduction of exotic species? (GS4)	No	
27. Do the project activities include natural resources-based value chain development? (GS 1, 6 and 12)	Yes	The project will support Cereal production (maize, millet, sorghum, rice) and vegetable crop (onion, garlic, cabbage etc.)
28. Do the project activities include watershed management or rehabilitation?	Yes	
29. Does the project include large-scale soil and water conservation measures? (GS 1 and 5)	No	
Infrastructure		
30. Does the project include small-scale irrigation and drainage, and small and medium (capacity < 3 million m ³) dam subprojects? (GS 7 and 8)	Yes	The project will develop small scale hydro-agricultural and water mobilisation infrastructure.
31. Does the project include small and microenterprise development subprojects? (GS 12 and 13)	Yes	The project will target youth and women led microenterprises.
32. Does the project include the development of agroprocessing facilities? (GS 2, 6 and 12)	Yes	The project will support improved storage and the development of small processing units for income generation.
33. Would the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads? (GS10)	No	
Social		
34. Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources? (GS9)	No	
35. Would the project result in physical resettlement of less than 20 people, or impacting less than 10 per cent of an individual household's assets (GS13)?	No	

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

36. Would the project result in short-term public health and safety concerns? (GS14)	No	
37. Would the project require a migrant workforce or seasonal workers (for construction, planting and/or harvesting)? (GS13)	No	
Rural finance		
38. Does the project support any of the above (Q24 to Q37) through the provision of a line of credit to financial service providers? (GS12)	Yes	The project will establish partnership relationships with microfinance institutions (MFIs) to finance the activities of farmers organization/cooperatives.

Annexe 2: Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

<u>Question</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Complément d'explication à la réponse "Oui"</u>
<u>Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?</u>	<u>X</u>		<u>Les cultures irriguées dépendent de la disponibilité en eau. En raison du manque de système d'exhaure, les populations sont dépendantes des ressources en eaux superficielles</u>
<u>Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (tels que les inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur) ?</u>	<u>X</u>		<u>Inondations fréquentes dans les régions cibles</u>
<u>Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie ?</u>	<u>X</u>		<u>Perte partielle/totale de récolte par sécheresse ou inondation. Les cultures irriguées sont majoritairement</u>
<u>Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?</u>	<u>X</u>		<u>L'augmentation de la pluviométrie et des températures vont favoriser la pression parasitaire, le renforcement des capacités des acteurs-bénéficiaires est mise en place en conséquence</u>
<u>Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clé des chaînes de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché) ?</u>	<u>X</u>		<u>Rupture de flux suite à de mauvaises récoltes</u> <u>Enclavement de zone en raison des inondations et difficulté de mise sur le marché</u>
<u>Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques) ?</u>	<u>X</u>		<u>Mise en œuvre d'un ensemble de techniques de gestion des ressources naturelles (fixations des dunes, RNA, valorisation de kits d'irrigations économes en eau, renforcement des compétences...)</u>
<u>Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillée pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires d'investissement pour gérer les risques climatiques ?</u>		<u>X</u>	<u>Les populations les plus vulnérables socio-économiquement sont certainement les mêmes que celles vulnérables en premier au changement climatique</u>

Annexe 3: Plan de Gestion Environnementale et Sociale

<u>Paramètres</u>	<u>Activité</u>	<u>Indicateur de performance</u>	<u>Baseline</u>	<u>Responsabilité du Monitoring</u>	<u>Moyen de Monitoring</u>
<u>Social: Conflits des usagers en zones aménagées- zone de relocalisation des déplacés</u>	<u>Suivi du nombre de conflits</u>	<u>Nombre de conflits</u>	<u>Rapport annuel</u>	<u>Projet</u>	<u>Visite de monitoring / Analyse documentaire</u>
<u>Social: Relocalisation des déplacés et accès à la propriété</u>	<u>Suivi du nombre de relocalisation / nombre de déplacés</u>	<u>Nombre de relocalisation</u> <u>Nombre de titre foncier</u>	<u>Rapport annuel</u>	<u>Projet</u>	<u>Visite de monitoring / Analyse documentaire</u>

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

	<u>retrouvant ou accédant à la propriété</u>				
<u>Social: Evolution des maladies et ravageurs</u>	<u>Suivi des pertes liées aux ravageurs et maladies</u>	<u>Quantité de perte agricoles / avicoles</u>	<u>Rapport annuel</u>	<u>Projet</u>	<u>Visite de monitoring</u>
<u>Environnement: Utilisation de pesticides</u>	<u>Suivi de l'utilisation raisonnée des pesticides</u>	<u>Quantité, nature et utilisation des pesticides</u>	<u>Rapport annuel</u>	<u>Projet</u>	<u>Visite de monitoring</u>
<u>Environnement: Evolution de la nappe phréatique</u>	<u>Suivi de la nappe phréatique</u>	<u>Niveau et Paramètres physico-chimiques</u>	<u>Rapport annuel</u>	<u>Projet / Services de l'Hydraulique</u>	<u>Analyse documentaire / Relevés</u>
<u>Environnement: Ressources forestière</u>	<u>Suivi de la ressource</u>	<u>Indicateur de couvert végétal</u>	<u>Rapport d'activité</u>	<u>Projet</u>	<u>Analyse documentaire</u>
<u>Environnement: Ressource halieutique</u>	<u>Suivi de la ressource par l'intermédiaire du suivi de son exploitation</u>	<u>Production des pêcheries</u>	<u>Rapport annuel</u>	<u>Projet</u>	<u>Visite de monitoring / Analyse documentaire</u>

Formatted: French (France)

Annex 1 – Eligibility Screening Form

Formatted: English (U.K.)

PADRIR PROJECT

Formatted: English (U.K.)

Letter of Interest (Eligibility Screening Form) **Please complete all the required spaces in this form**

1. Name: Surname -----Other Names:-----
Maiden name (for married women):-----
2. Sex: (a) Male { } (b) Female { }
3. Date of birth: -----
4. Highest Education Level: (a) No formal education { } (b) Primary School { } (c) Secondary School { } (d) Vocational school (e) Tertiary Education { }
5. Which community do you belong to: -----
6. How long have you lived in this community: -----
7. How do you belong to this community: (a) by birth { } (b) by marriage { } (c) other (specify):-----

8. Local Government Area (LGA): ----- State: -----
9. What enterprise are you interested in (see list of selected enterprises for the LGA): -----

10. Do you have any experience in this enterprise: (a) Yes { } (b) No { }. If yes, how many years: -----

11. Do you belong to any youth or women organization: (a) Yes { } (b) No { }. If yes, what is the name: -----

12. Do you belong to any cooperative society: (a) Yes { } (b) No { }. If yes, what is the name: -----

13. Do you have access to any land for the enterprise: (a) Yes { } (b) No { }.
14. If yes to question 13, where is the land located-----; and what is the area size of the land? -----
15. What kind of title to you have to the land: (a) Government paper { } (b) Inheritance from parent { } (c) husband or wife's consent { } (d) family allocation { } (e) community's allocation { } (f) Others (specify):-----

Endorsements:

Applicant: I certify that the information provided here is correct

Name: -----

Signature: -----

Date: -----

Community/traditional leader:

Name: -----

Sign: -----

Date: -----

Verifications:

Comments by the Local Government Liaison Office:-----

Name of Officer: -----

Designation: -----

Sign and date: -----

Comments by the RCU Office:-----

Name of Officer: -----

Designation: -----

Sign and date: -----

Screening:

Comments by service providers:-----

-Categorical comments (a) Applicant Eligible { } (b) Applicant Ineligible { }

Annex 2 - Environmental and Social Screening Forms for PADRIR Subprojects**A: Screening Form for Agri-Enterprise Projects**

Formatted: English (U.K.)

General Information

Project Name:	
Name of incubator / applicant:	
Name of Cooperative:	
Contact person's details:	
Name of Apex Group:	
Contact person's details:	
Project Location:	
Project sector (e.g. rice farming, vegetable processing, etc.):	
Estimated Cost:	
Proposed Date of Commencement:	
Expected Project duration:	
Site (estimated area in ha):	
Any equity/contribution brought into the project:	
Any plan for new construction:	
▲	

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

A1. Screening for Environmental and Social Issues

Formatted: English (U.K.)

Question	Yes	No	Additional explanation 'Yes' response
39. Will the sub-project develop any wetlands?			
40. Would the sub-project result in economic displacement ⁶ (loss of assets or access to resources) or physical resettlement			
41. Would the sub-project result in conversion and/or loss of physical cultural resources?	▲		
42. Will the sub-project have significant social adverse impacts (affecting access to and/use rights to land, access to potable water and water for other uses) on local communities or other project-affected parties?			
43. Will the project trigger unsustainable natural resource management practices (fisheries, forestry, livestock, and significant increase in use of agrochemicals) that exceed the carrying capacity?			
44. Does the sub-project include conversion of significant areas (above 50 ha) of natural forests/other wild lands?			
45. Would the project potentially cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. habitat loss, erosion/ other form of land degradation, fragmentation, hydrological changes)?			
46. Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas ⁷ ; areas of global significance for biodiversity			

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

⁶ Economic displacement implies the loss of land, assets, access to assets, income sources or means of livelihoods (see SECAP Procedure Guidance Statement 13)

Formatted: English (U.K.)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

<u>Question</u>	<u>Yes</u>	<u>No</u>	<u>Additional explanation</u> <u>'Yes' response</u>	Formatted: English (U.K.)
<u>conservation and/or biodiversity-rich area; habitats depended on by endangered species?</u>				
47. <u>Does the project involve fisheries development in situations where little information exists on sustainable yield?</u>				Formatted: English (U.K.)
48. <u>Could the project pose a risk of introducing invasive alien species?</u>				Formatted: English (U.K.)
49. <u>Does the project involve the transfer, handling or use of genetically modified organisms/living modified organisms that may have an adverse effect on threatened biodiversity?</u>				Formatted: English (U.K.)
50. <u>Is the project site close to any oil and gas installation such as flow stations, oil terminal, oil or gas pipeline right of way?</u>				Formatted: English (U.K.)
51. <u>Has oil spill/ or pipeline fire ever been recorded around project site?</u>				Formatted: English (U.K.)
52. <u>Does the project involve land use changes (agricultural intensification and/or expansion of the cropping area) and resources that may have adverse impacts on habitats, ecosystems, and/or livelihoods?</u>				Formatted: English (U.K.)
53. <u>Will the project result in increased use of agrochemicals which may affect the natural environment/human health?</u>				Formatted: English (U.K.)
54. <u>Does the project include small-scale irrigation and drainage projects, and water impoundment including small dams (except in wetlands)?</u>				Formatted: English (U.K.)
55. <u>Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas?</u>				Formatted: English (U.K.)
56. <u>Do the project activities include rangeland and livestock development?</u>				Formatted: English (U.K.)
57. <u>Does the project involve artisanal fisheries where there is information on sustainable yield?</u>				Formatted: English (U.K.)
58. <u>Do the project activities include aquaculture and/or mariculture?</u>				Formatted: English (U.K.)
59. <u>Do the project activities include watershed management or rehabilitation?</u>				Formatted: English (U.K.)
60. <u>Does the project include large-scale soil and water conservation measures?</u>				Formatted: English (U.K.)
61. <u>Does the project include small and micro enterprise development sub-projects?</u>				Formatted: English (U.K.)
62. <u>Does the project involve credit operations through financial service providers, including credit for pesticide/other agrochemicals, livestock purchasing, irrigation, etc.?</u>				Formatted: English (U.K.)
63. <u>Do the project activities include natural resources-based value chain development?</u>				Formatted: English (U.K.)
64. <u>Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources?</u>				Formatted: English (U.K.)
65. <u>Would the project have low probability to have physical resettlement or economic displacement?</u>				Formatted: English (U.K.)
66. <u>Does the project include development of agro-processing facilities?</u>				Formatted: English (U.K.)
67. <u>Will the project require a migrant workforce during construction?</u>				Formatted: English (U.K.)
68. <u>Will the project require seasonal workers to plant and/or harvest produce?</u>				Formatted: English (U.K.)

⁷ 'Sensitive areas' include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves); areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability due to poverty, disease, ethnicity and race.

Formatted: English (U.K.)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

<u>Question</u>	<u>Yes</u>	<u>No</u>	<u>Additional explanation 'Yes' response</u>	Formatted: English (U.K.)
69. <u>Will the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads?</u>				Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Guidance for sub-project categorization

<u>"Yes" response to any of questions 1-13</u>	<u>Sub-project Environmental and social category is A</u>	<u>ESIA is required for subproject</u>	Formatted: English (U.K.)
<u>"Yes" response to questions 14-31</u>	<u>Sub-project Environmental and social category is B</u>	<u>Sub-project to adopt the ESMP in the general ESMF</u>	Formatted: English (U.K.)
<u>"No" response to almost all questions</u>	<u>Subproject Environmental and social category is C</u>	<u>No further analysis is required</u>	Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

B: Screening Form for (Market) Infrastructure Sub-Projects

<u>Name of market infrastructure:</u>		
<u>Infrastructure type:</u>		
<u>Location:</u>		
<u>Proposed Date of Commencement:</u>		
<u>Expected Project duration:</u>		
<u>Estimated cost:</u>		
<u>Estimate number of communities to be served:</u>		Formatted: English (U.K.)
<u>Estimated number of entrepreneur to be served:</u>		Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

B1: Screening for (Market) Infrastructure Sub-projects

<u>Question</u>	<u>Yes</u>	<u>No</u>	
1. <u>Will the project activities include construction/rehabilitation of rural roads or other rural infrastructure in protected/sensitive areas⁸?</u>			Formatted: English (U.K.)
2. <u>Does the project include construction of roads or other infrastructure that entail the total area being cleared of 50 ha or above?</u>			Formatted: English (U.K.)
3. <u>Does the project include construction of dam (s)/reservoir (between 5-15 m high with a reservoir exceeding 2 million m³)?</u>			Formatted: English (U.K.)
4. <u>Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation/ development (above 100 ha)?</u>			Formatted: English (U.K.)
5. <u>Does the project involve significant extraction of ground water (significantly above recharge capacity)?</u>			Formatted: English (U.K.)
6. <u>Does the project include water-based (ground or surface) development where it is believed that significant depletion due to climate change or overutilization has occurred?</u>			Formatted: English (U.K.)
7. <u>Does the project involve significant extraction, diversion or containment of surface water?</u>			Formatted: English (U.K.)

⁸ 'Sensitive areas' include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves); areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability due to poverty, disease, ethnicity and race.

Formatted: English (U.K.)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

8. Does the project include drainage or correction of natural water bodies (e.g. river draining)?		
9. Will the project include construction/rehabilitation of rural roads that pass through oil infrastructure locations such as flow stations, tank farms or oil and gas pipelines?		
10. Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources?		
11. Does the project include development of agro-processing facilities?		
12. Will the project require a migrant workforce during construction?		
13. Will the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads?		
14. Has the government or community guaranteed the lease of the land for the (market) infrastructure?		
15. Is there any plan in place for sustainability of the infrastructure during the project life time?		
16. Does the project include specific measures to protect against dust (such as dust masks and water spraying)?		
17. Has arrangement been made to pay adequate compensation for private property that may be affected by the construction of the project?		
18. Will construction equipment with moderate decibels be used and the timing of use be so that people will experience less discomfort?		
19. Will tree and vegetation replanting be carried out to stabilize slopes and re-green road sides?		

Guidance for categorization

"Yes" response to any of questions 1-9	Environmental and social category is A	ESIA is required
"Yes" response to questions 10-13	Environmental and social category is B	Sub-project to adopt the general ESMP in the ESMF
"No" response to almost all questions 1-13 and 'Yes' to questions 14-19	Environmental and social category is C	No further analysis is required

C: Climate Screening Form for Sub-Projects

To be used with the environmental and social screening forms.

Screening for Climate Issues

Question	Yes	No	Additional Explanation of 'No' response*
1. Is the project area subject to extreme climatic events such as flooding, drought, tropical storms, or heat waves?			
2. Do climate scenarios for the project area foresee changes in temperature, rainfall or extreme weather that will adversely affect the project impact, sustainability or cost over its lifetime?			
3. Will the project make investments in low-lying coastal areas/ zones exposed to river flooding and coastal storm surge?			
4. Will the project promote agricultural activity in marginal and/or highly degraded areas that have increased sensitivity to climatic events (such as on hillsides, deforested slopes or floodplains)?			
5. Is the project located in areas where rural development projects have experienced significant weather-related losses and damages in the past?			
6. Will the project develop/ install infrastructure in areas with a track record of extreme weather events?			
7. Is the project target group entirely dependent on			

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

natural resources (such as seasonal crops, rain-fed agricultural plots, and migratory fish stocks) that have been affected by in the last decade by climate trends or specific climatic events?				
8. Will climate variability likely affect agricultural productivity (crops/ livestock/fisheries) or the associated incidence of pests and diseases for the project target groups?				Formatted: English (U.K.)
9. Would weather-related risks or climatic extremes likely adversely impact upon key stages of identified value chains in the project (from production to markets)?				Formatted: English (U.K.)
10. Is the project investing in climate-sensitive livelihoods that are diversified?				Formatted: English (U.K.)
11. Is the project investing in infrastructure that is exposed to infrequent extreme weather events?				Formatted: English (U.K.)
12. Is the project investing in institutional development and capacity building for rural institutions (such as farmer groups, cooperatives) in climatically heterogeneous areas?				Formatted: English (U.K.)
13. Does the project have the potential to become more resilient through the adoption green technologies at a reasonable cost?				Formatted: English (U.K.)
14. Does the project intervention have opportunities to strengthen indigenous climate risk management capabilities?				Formatted: English (U.K.)
15. Does the project have opportunities to integrate climate resilience aspects through policy dialogue to improve agricultural sector strategies/policies?				Formatted: English (U.K.)
16. Does the project have potential to integrate climate resilience measures without extensive additional costs (e.g. improved crop variety, capacity building; or including climate risk issues in policy processes)?				Formatted: English (U.K.)
17. Based on the information available would the project benefit from a more thorough climate risk and vulnerability analysis to identify additional complementary investment actions to manage climate risks?				Formatted: English (U.K.)
▲ Guidance for categorization				Formatted: English (U.K.)
"Yes" response to any of questions 1-9	Sub-project Climate risk is High	Climate risk Analysis is required for sub-project		Formatted: English (U.K.)
▲ "No" response to almost all questions	Sub-project climate risk is moderate	Sub-project to adopt the ESMP in the general ESMP		Formatted: English (U.K.)
▲				Formatted: English (U.K.)
▲				Formatted: English (U.K.)

Annex 3 - Environmental and Social Guidelines for contractors⁹

(for reference in contractor agreements/contracts)

Sound environmental and social management of construction projects can be achieved only with adequate site selection and project design. As such, the ESMP for projects involving any new construction, or any rehabilitation or reconstruction for existing projects, should provide information as to screening criteria for site selection and design including the following:

Site Selection

Sites should be chosen based on community needs for additional projects, with specific lots chosen based on geographic and topographic characteristics. The site selection process involves site visits and studies to analyze: (i) the site's, sub-urban, or rural characteristics; (ii) national, regional, or municipal regulations affecting the proposed sites; (iii) accessibility and distance from inhabited areas; (iv) land ownership, including verification of absence of squatters and/or other potential legal problems with land acquisition; (v) determination of site vulnerability to natural hazards, (i.e. intensity and frequency of floods, landslides, etc.); (vi) suitability of soils and sub-soils for construction; (vii) site contamination; (viii) flora and fauna characteristics; (ix) presence or absence of natural habitats and/or ecologically important habitats on site or in vicinity (e.g. forests, wetlands, rare or endangered species); and (ix) historic and community characteristics.

The rules (including specific prohibitions and construction management measures) should be incorporated into all relevant bidding documents, contracts, and work orders.

Prohibitions

The following activities are prohibited on or near the project site:

- Cutting of trees for any reason outside the approved construction area;
- Hunting, fishing, wildlife capture, or plant collection;
- Use of unapproved toxic materials, including lead-based paints, asbestos, etc.
- Disturbance to anything with architectural or historical value;
- Building of fires;
- Use of firearms (except by authorized security guards);
- Use of alcohol by workers.

Construction Management Measures

Solid, sanitation, and hazardous wastes must be properly controlled, through the implementation of the following measures:

Waste Management:

- Minimize the production of waste that must be treated or eliminated;
- Identify and classify the type of waste generated. If hazardous wastes (including health care wastes) are generated, proper procedures must be taken regarding their storage, collection, transportation and disposal;
- Identify and demarcate disposal areas clearly indicating the specific materials that can be deposited in each;
- Control placement of all construction waste (including earth cuts) to approved disposal sites (>300 m from rivers, streams, lakes, or wetlands). All garbage, metals, used oils, and excess material generated during construction should only be disposed in authorized areas, incorporating recycling systems and the separation of materials.

Maintenance:

- Identify and demarcate equipment maintenance areas (>15m from rivers, streams, lakes or wetlands);

⁹ Adapted from Ministry of Agriculture, Irrigation and Water Development, Republic of Malawi (2015) *Environmental and Social Management Framework for Programme for Rural Irrigation Development in Malawi*, pp.76-80.

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

- Ensure that all equipment maintenance activities, including oil changes, are conducted within demarcated maintenance areas; never dispose spent oils on the ground, in water courses, drainage canals or in sewer systems;
- Identify, demarcate and enforce the use of within-site access routes to limit impact on site vegetation;
- Install and maintain an adequate drainage system to prevent erosion on the site during and after construction.

Erosion Control

- Erect erosion control barriers around perimeter of cuts, disposal pits, and roadways;
- Spray water on dirt roads, cuts, fill material and stockpiled soil to reduce wind-induced erosion, as needed;
- Maintain vehicle speeds at or below 10mph within the work area, 15mph or below within 200m of the site, and abide by the relevant speed limits at all times to / from the work area.

Stockpiles and Borrow Pits

- Identify and demarcate locations for stockpiles and borrow pits, ensuring that they are 15 meters away from critical areas such as steep slopes, erosion-prone soils, and areas that drain directly into sensitive water bodies;
- Limit extraction of material to approved and demarcated borrow pits.

Site Cleanup

- Establish and enforce daily site clean-up procedures, including maintenance of adequate disposal facilities for construction debris.

Safety during Construction

The Contractor's responsibilities include the protection of every person and nearby property from construction accidents. The Contractor shall be responsible for complying with all national and local safety requirements and any other measures necessary to avoid accidents, including the following:

- Carefully and clearly mark pedestrian-safe access routes;
- If school children are in the vicinity, include traffic safety personnel to direct traffic;
- Maintain supply of supplies for traffic signs (including paint, easel, sign material, etc.), road marking, and guard rails to maintain pedestrian safety during construction;
- Conduct safety training for construction workers prior to beginning work;
- Provide personal protective equipment (PPE) and clothing (such as goggles, gloves, respirators, dust masks, hard hats, steel-toed and –shanked boots, etc.) for construction workers and enforce their use;
- Post Material Safety Data Sheets for each chemical present on the worksite;
- Require that all workers read, or have read, all Material Safety Data Sheets. Clearly explain the risks to them and their partners, especially when pregnant or planning to start a family. Encourage workers to share the information with their physicians, when relevant;
- Ensure that the removal of asbestos-containing materials or other toxic substances be performed and disposed of by specially trained workers;
- During heavy rains or emergencies of any kind, apply construction safeguards guidelines;
- Brace electrical and mechanical equipment to withstand unexpected events during construction.

Nuisance and Dust Control

To control nuisance and dust the Contractor should:

- Maintain all construction-related traffic at or below 15 mph on streets within 200 m of the site;
- Maintain all on-site vehicle speeds at or below 10 mph;
- To the extent possible, maintain noise levels associated with all machinery and equipment at or below 90db;
- In sensitive areas (including residential neighborhoods, health centers, schools, etc.) more strict measures may need to be implemented to prevent undesirable noise levels;
- Minimize production of dust and particulate materials at all times, to avoid impacts on surrounding families and businesses, and especially to vulnerable people (children, elderly);
- Phase removal of vegetation to prevent large areas from becoming exposed to wind;
- Place dust screens around construction areas, paying particular attention to areas close to housing, commercial areas, and recreational areas;
- Spray water as needed on dirt roads, cut areas and soil stockpiles or fill material;

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

- Apply proper measures to minimize disruptions from vibration or noise coming from construction activities.

Community Relations

To maintain cordial community relations, the Contractor should:

- Following the country and ESMP requirements, inform the population about construction and work schedules, interruption of services, traffic detour routes, as appropriate;
- Limit construction activities at night. When necessary ensure that night work is carefully scheduled and the community is properly informed so they can take necessary measures;
- At least five days in advance of any service interruption (including water, electricity) the community must be advised through clearly visible posters at the project site and at central community locations;
- Where possible, particularly for tasks that can also be performed through low-skilled manual labor (such as digging of shallow trenches, etc.), make use of labor from the local community.

Chance Find Procedures for Culturally Significant Artifacts

In case culturally valuable materials (incl. shrines, graves, etc.) are uncovered during excavation:

- Stop work immediately following the discovery of any materials with possible archeological, historical, paleontological, or other cultural value, announce findings to project manager and notify relevant authorities;
- Protect artifacts as well as possible using plastic covers, and implement measures to stabilize the area, if necessary, to properly protect artifacts;
- Prevent and penalize any unauthorized access to the artifacts;
- Restart construction works only upon the authorization of the relevant authorities.

Environmental Supervision during Construction

The bidding documents should indicate how compliance with environmental rules and design specifications would be supervised, along with the penalties for non-compliance by contractors or workers. Construction supervision requires oversight of compliance with the manual and environmental specifications by the contractor or his designated environmental supervisor. Contractors are also required to comply with national and state regulations governing the environment, public health and safety.

Formatted: English (U.K.)

Annex 4 – Checklist for Construction Works

Based on the National Environmental (Construction Sector) Regulations (2011), at every construction facility the following checklist should be implemented:¹⁰

- (1) Every facility shall implement programmes on best practices as set out in Schedule I of the Regulations.
- (2) Every facility shall provide base for ancillary equipment and bund wall for containment of waste oil in the event of any unanticipated discharge or spillage.
- (3) Every operator of construction facility/site shall ensure:
 - (a) it has a functional, adequate and appropriate drainage system for the project;
 - (b) the separation or diversion of clean water runoff to prevent it from mixing with water containing high solid particle content;
 - (c) it minimizes the volume of water to be treated prior to release (same as storm water control system);
 - (d) the use of color coding for the drainage system such as blue for surface water drains and red for foul water drains;
 - (e) safe movement of materials and fuel to and from site;
 - (f) tanks are clearly labelled with their contents and storage capacity;
 - (g) workers are trained to carry out the outlined procedures in the Emergency Response Plan as specified in Schedule II to the Regulations;
 - (h) absorbent materials and other containment equipment (e.g. spill kits) suitable for the construction type, are available in adequate quantity on site; and
 - (i) all tanks are properly covered.
- (4) The operator shall ensure:
 - (a) high standard of housekeeping;
 - (b) that dust/particulate matter arising from loaded trucks entering or leaving the site is kept to a minimum level by the use of tarpaulin materials as cover and that water sprays or other dust suppression or collection methods are used at every dusty place where work is carried out;
 - (c) appropriate use of Personnel Protective Equipment (PPE) by all persons at construction site as in Schedule VI to the Regulations;
- (5) Every facility shall have an Emergency Response Plan in accordance with the guide template specified in Schedule II to these Regulations.

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

¹⁰ National Environmental (Construction Sector) Regulations (2011). S.I. No.19.

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Annex 5 - Social Inclusion Strategy

"In every country, certain groups (...) Confront barriers that prevent them from fully participating in their nation's political, economic, and social life. These groups are branded by stereotypes, stigmas, and superstitions. They often live with insecurity. And such disadvantages not only preclude them from capitalizing on opportunities to lead a better life, they also rob them of dignity."¹¹

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Social inclusion means different things to different people. In its flagship publication on the topic, the World Bank defines social inclusion as "the process of improving the ability, opportunity, and dignity of people, disadvantaged on the basis of their identity, to take part in society."¹² A strategy for social inclusion should therefore both address the above-mentioned 'barriers' as well as strengthen the capacities that disadvantaged groups in society require to make the most of development opportunities and realize their full potential.

Formatted: English (U.K.)

PADRIR will directly contribute to social inclusion by actively focusing on unemployed youth and women, which together with people with disabilities and widows remain among the most disadvantaged groups. Using the World Bank's advice to focus on three critical 'inclusion domains' of markets, services and spaces, PADRIR can help promote social inclusion in the project area through the following instruments and policies:

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

1. Markets (Land, Regulatory Framework)

- Negotiate with traditional authorities in local communities for long-term land access by women and youth for agri-enterprise activities;
- Negotiate with state governments to allocate larger plots of unused (but suitable) farmland and provide security of tenure for women and youth associations for agri-enterprise activities;
- Support legislative reform establishing gender parity in land ownership and inheritance;
- Closely monitor project progress, hold regular meetings with leaders/representatives of women and youth organizations to discuss project challenges, and provide additional (technical) support where needed.

Formatted: English (U.K.)

2. Services (Training, Financial, Labour, ICT)

- Provide refresher, advanced and/or top-up skills training on-site for women and youth (on any relevant topic that hinders progress in their agri-enterprises) in combination with intensive mentoring support;
- Support opportunities for information sharing, whereby women and youth who are currently not part of the project can visit the agri-enterprise sites and whereby entrepreneurs can share their experiences (including reasons for failure and success);
- Negotiate with agricultural banks to provide preferential credit arrangements for high-potential women or youth agri-entrepreneurs;
- Encourage contractors / service providers to give employment preference to local community members (e.g. via 'code of conduct');
- Organize a 'hackathon' together with a technology-oriented innovation centre to develop a special app for rural youth in the project area to promote farming and facilitate market access as well as create an online platform that allows women and youth to showcase their achievements and experiences with wider society and other relevant actors (e.g. government and donor agencies).

3. Spaces (Physical, Cultural, Social)

- Liaise with local police to ensure security in farming areas, markets and access routes;
- Organize public awareness-raising campaigns in consultation with local CSOs to promote farming, encourage inclusive community-level decision-making, prevent intra-community conflict and reduce gender-based violence;

Formatted: English (U.K.)

¹¹ World Bank (2013) *Inclusion Matters: The Foundation for Shared Prosperity* (WB: Washington, D.C.), p.xv.

Formatted: English (U.K.)

¹² Idem, p.4.

Formatted: English (U.K.)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

- In general, ensure that initial screening, selection and support to project beneficiaries by community leaders and others at the grassroots level is based on merit and need rather than lingering primordial considerations;
- To prevent climate-induced exclusion, recommended climate change adaptation and mitigation measures should be given priority. Many beneficiaries may not be able to bounce back once they are affected by hydro-meteorological disasters such as flooding and erosion.

Annexe 2: Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique

Formatted: English (U.K.)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
~~Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?~~	~~X~~		~~Les cultures irriguées dépendent de la disponibilité en eau. En raison du manque de système d'exhaure, les populations sont dépendantes des ressources en eaux superficielles~~
~~Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (tels que les inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur) ?~~	~~X~~		~~Inondations fréquentes dans les régions~~
~~Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie ?~~	~~X~~		~~Perte partielle/totale de récolte par sécheresse ou inondation. Les cultures irriguées sont majoritairement~~
~~Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?~~	~~X~~		~~L'augmentation de la pluviométrie et des températures vont favoriser la pression parasitaire, le renforcement des capacités des acteurs bénéficiaires est mise en place en conséquence~~
~~Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clé des chaînes de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché) ?~~	~~X~~		~~Rupture de flux suite à de mauvaises récoltes Enclavement de zone en raison des inondations et difficulté de mise sur le marché~~
~~Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques) ?~~	~~X~~		~~Mise en œuvre d'un ensemble de techniques de gestion des ressources naturelles (fixations des dunes, RNA, valorisation de kits d'irrigations économes en eau, renforcement des compétences...)~~
~~Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillée pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires d'investissement pour gérer les risques climatiques ?~~		~~X~~	~~Les populations les plus vulnérables socio-économiquement sont certainement les mêmes que celles vulnérables en premier au changement climatique~~

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Annexe 3: Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Paramètres	Activité	Indicateur de performance	Baseline	Responsabilité du Monitoring	Moyen de Monitoring
~~Social: Conflits des usagers en zones aménagées- zone de relocalisation des déplacés~~	~~Suivi du nombre de conflits~~	~~Nombre de conflits~~	~~Rapport annuel~~	~~Projet~~	~~Visite de monitoring / Analyse documentaire~~
~~Social: Relocalisation des déplacés et accès à la propriété~~	~~Suivi du nombre de relocalisation / nombre de déplacés~~	~~Nombre de relocalisation Nombre de titre foncier~~	~~Rapport annuel~~	~~Projet~~	~~Visite de monitoring / Analyse documentaire~~

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

	retrouvant ou accédant à la propriété				
Social: Evolution des maladies et ravageurs	Suivi des pertes liées aux ravageurs et maladies	Quantité de perte agricole / avicoles	Rapport annuel	Projet	Visite de monitoring
Environnement: Utilisation de pesticides	Suivi de l'utilisation raisonnée des pesticides	Quantité, nature et utilisation des pesticides	Rapport annuel	Projet	Visite de monitoring
Environnement: Evolution de la nappe phréatique	Suivi de la nappe phréatique	Niveau et Paramètres physico-chimiques	Rapport annuel	Projet / Services de l'Hydraulique	Analyse documentaire / Relevés
Environnement: Ressources forestière	Suivi de la ressource	Indicateur de couvert végétal	Rapport d'activité	Projet	Analyse documentaire
Environnement: Ressource halieutique	Suivi de la ressource par l'intermédiaire du suivi de son exploitation	Production des pêcheries	Rapport annuel	Projet	Visite de monitoring / Analyse documentaire

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Formatted: English (U.K.)

Cadre de Gestion Environnementale sociale

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 6: First Annual Work Plan and Budget (AWPB)

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

ANNEXE 6 : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DES 18 MOIS PREMIERS MOIS

Introduction :

1. Le PADRIR sera mis en œuvre pendant 7 années dans 4 provinces qui sont le Maniema, le Lomami, Le kasaï Oriental et le Kasaï central. Dans le Maniema, le programme parachèvera et consolidera les acquis du Programme Intégré de Relance de l'Agriculture dans le Maniema (PIRAM) dont la mise en œuvre pendant 9 ans a permis de désenclaver 4 bassins de production, de structurer les producteurs, et de leur faciliter l'accès aux intrants agricoles et piscicoles de qualité, et de structurer un modèle pilote autour de la chaîne de valeur riz. Le PIRAM a aussi permis aux populations ciblées d'accéder à de l'eau potable et à des services de santé de qualité.
2. Les interventions du PIRAM dans la province du Maniema ont montré qu'il est possible de réduire la pauvreté en combinant les actions suivantes : la réhabilitation des pistes rurales, l'appui technique à la production/transformation, la mise sur le marché des produits à travers l'identification des principaux acheteurs et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) et de créer des opportunités commerciales autour des cultures vivrières et de base, ainsi que d'autres ressources naturelles.
3. C'est dans ce contexte que le Programme d'appui au développement rural inclusif et résilient (PADRIR) et un prochain Programme à élaborer en 2020-2021 se positionnent comme une réponse à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable et à l'augmentation des revenus des petits producteurs agricoles, y compris les femmes et des jeunes et peuples indigènes exclus des processus de création de la richesse, faute d'emplois productifs le long des chaînes de valeurs agricoles et pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale compétitive, durable et résiliente aux changements climatiques. Tel que décrit dans le COSOP 2019- 2024, une gestion communautaire des ressources naturelles y compris les ressources forestières et le développement des chaînes de valeurs permettront au pays de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la pauvreté (ODD 1), la faim (ODD 2), l'égalité genre (ODD 5), l'équité (ODD 10) et le changement climatique (ODD 13).
4. Le PADIR capitalise les expériences acquises par le FIDA en RDC en particulier avec le Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la Province du Maniema (PIRAM) dont l'achèvement est prévu fin 2019, le Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de la ville de Kinshasa (PAPAKIN) qui s'achèvera fin 2020 et le Programme d'appui au secteur agricole du Nord-Kivu (PASA-NK) qui sera mis en œuvre sur les sept prochaines années. La stratégie spécifique du PADRIR est de capitaliser, d'améliorer et de répliquer 1a une grande échelle l'expérience du PIRAM dans les 3 autres provinces ciblées.
5. La conception de PADRIR est basée sur l'hypothèse qu'une transformation profonde et positive de la zone rurale, en vue d'une amélioration durable des conditions de vie et de travail du petit exploitant rural, n'est possible que si elle repose sur une approche de développement rural intégré qui crée les infrastructures de base nécessaires ainsi que les conditions sociales et économiques et stimule une dynamique d'entrepreneuriat intégrant une gestion

durable des ressources naturelles, tout en plaçant les populations rurales au centre du processus de changement. Le Programme vise à atténuer l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles due aux effets du changement climatique et du comportement humain, qui mine les écosystèmes et la résilience des communautés rurales congolaises en sapant leurs moyens de subsistance. En outre, le Programme soutient le développement de chaînes de valeur durables, rentables et résilientes au climat, ainsi que des opportunités commerciales autour des cultures vivrières et de base, ainsi que d'autres ressources naturelles.

6. Le PADRIR cible 16 bassins de production (qui sont des territoires administratifs), à raison de 7 territoires du Maniema, et 3 territoires dans chacune des 3 autres provinces ciblées. Dans chaque bassin seront ciblées des sous bassins au sein desquels seront développés des pôles de de transformation communautaire des produits agricoles, qui se mueront progressivement d'abord en pôles de développement intégré, et plus tard en pôles d'entrepreneuriat agricole.
7. Le programme est une construction intégrée et donc complexe, autour de deux composantes opérationnelles et d'une composante de gestion. : i) Appui à la production, commercialisation et structuration des groupes de spéculations ciblées ; et ii) Développement et réhabilitation des infrastructures rurales climato-résilientes.
8. La composante 1 liée à l'appui à la production, commercialisation et structuration des filières agricoles résilientes aura pour effets attendus: l'intensification de la production, la promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique, l'amélioration des activités post-récoltes et de mise en marché des produits, le renforcement des capacités techniques des OP/OPF, des services étatiques nationaux et provinciaux, et des acteurs privés en amont et en aval de la production agricole. . Le PADRIR vise à promouvoir une approche intégrée à travers trois groupes de spéculation relatives: (i) au développement des chaînes de valeur (manioc, riz, maïs) et pour lesquelles l'objectif principal des exploitations sera de créer des unités de production ; (ii) à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (arachide, niébé, soja); (iii) à la diversification des revenus (maraîchage, aquaculture, aviculture, apiculture, élevage de porcs et autres).
9. La composante 2 visera à améliorer l'accès des ruraux aux infrastructures socio-économiques de bases, résilientes aux impacts des changements climatiques. A travers cette composante, les mesures suivantes seront mises en œuvre. Elles toucheront environ 15% de la population totale des bassins de production ciblées soit 2.463.966 personnes (soit environ 410 661 ménages). Il s'agit de : (i) la réhabilitation de 1 300 km¹ de pistes rurales et ouvrages de franchissement, construction de 44 infrastructures de marchés et un certain nombre d'infrastructures d'énergie renouvelable. Concernant l'accès aux services de base, le PADRIR réalisera 180 forages et sources d'eau potable alimentés par énergie solaire, et construira 35 dispensaires/centres de santé/hôpitaux et au moins 90 écoles. Dans les écoles construites par le programme, au moins 16.200 enfants pourront chaque année étudier dans des conditions acceptables, et aussi être initiés à l'entrepreneuriat, et à des pratiques agricoles durable, renforcer les capacités de résilience des populations et forger de nouveaux citoyens aptes à faire face aux effets des changements climatiques. Cette formation complémentaire vise à préparer les futurs leaders de la transformation rurale.

¹ Chacune des pistes et routes ne dépasse pas 10 km et connectent les villages enclavés au principale route qui relie les zones enclavées des chef-lieu de province

10. La composante 3 comprendra l'ensemble des fonctions de planification, de gestion administrative et financière, transparence et citoyenneté de passation de marchés, de suivi-évaluation, genre, communication et gestion des savoirs.
11. La mise en œuvre est fondée sur approche de développement rural en deux phases, basée d'abord sur le désenclavement et l'aménagement des bassins de production en infrastructures sociales et économiques de base, avant d'engager des actions de structuration et de développement des chaînes de valeurs agricoles notamment en encourageant la transformation et la commercialisation des produits ciblés.
12. Le présent PTBA couvrant les 18 premiers mois présente les prévisions des activités prioritaires et les provisions méthodologiques et financières sous-jacentes qui permettront de poser les fondations de cette approche en deux phases. Au niveau de la composante agricole, la première année et demie de la vie du programme sera consacrée à l'identification approfondie du potentiel de production, l'identification et la structuration des bénéficiaires ciblés, des opportunités de marché et à la mise en place de mécanismes qui permettront aux producteurs d'accéder à la semence, les formations, les technologies et les techniques agricoles adaptées.
13. Au niveau des infrastructures, cette période permettra de conduire les études nécessaires et de recruter les prestataires de mise en œuvre des chantiers et ceux qui seront chargés d'apporter aux équipes du projet leur assistance en maîtrise d'ouvrage.

Activités Prioritaires des 18 premiers mois par composante

- ***Sous-composante 1.1 : Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique***

1. La sous-composante intègre des actions complémentaires concourant d'une part, à l'amélioration durable de la productivité et de la production agricole et d'autre part, à la résilience des agroécosystèmes aux changements climatiques. La sous-composante prévoit la promotion des systèmes agricoles résilients aux changements climatiques basés sur deux réalités : une productivité accrue suppose des ressources naturelles conséquentes (terre, eau, couvert forestier) alors que ces dernières sont de plus en plus exposées aux changements climatiques. La sous-composante introduira des pratiques (agroforesterie, rotation et association culturale, agriculture de conservation qui permettent de : optimiser l'utilisation des ressources naturelles, réduire la destruction des forêts due à l'expansion des terres cultivées, restaurer les terres dégradées par l'agroforesterie durable et optimiser les terres déjà cultivées pour en augmenter la production agricole. Les pratiques agricoles pour une productivité accrue tout en préservant les sols, notamment la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) seront introduites et promues.

2. *Volet 1 : Accès aux intrants de production* : Ce volet soutiendra la multiplication, la production et la diffusion des semences sélectionnées, l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires et l'appui-conseil.

3. En première et deuxième année, les activités suivantes seront menées :

- i) Valider et introduire des variétés améliorées, à haute valeur nutritive et résistantes au stress hydrique et maladies. Le programme procédera à des validations et introductions des variétés en établissant les essais de sélection participative (PVS) et organisera la sélection des variétés répondant aux besoins et exigences du marché et de l'alimentation ;

- ii) Produire les semences de base de riz, du maïs et les boutures de base de manioc en liaison avec l'institut national de la recherche agronomique (INERA) dans trois nouvelles provinces. Par contre, au Maniema le Programme renforcera la multiplication des semences et boutures déjà introduites par le PIRAM ;
- iii) Identifier les producteurs de semences potentiels et existants, les former, les mettre en réseau. Leur doter des capacités de produire et distribuer les semences commerciales. Il s'agit de promouvoir le développement d'un système communautaire de production des semences commerciales par certains acteurs privés agri-multiplicateurs et les OPF se trouvant dans les zones d'intervention du Programme. Pour l'aquaculture, chaque OP devra disposer d'une station d'alevinage comportant au moins trois pièces, l'une comme frayère et les deux autres pour l'alevinage de premier âge et de deuxième âge. Chacune des organisations paysannes productrices des alevins devra fournir à 5 autres organisations paysannes des alevins pour constituer leurs propres noyaux de géniteurs ou des alevins mâles ou femelles pour la production . Le programme vise à atteindre 150 nouvelles coopératives/organisations des producteurs de semences/boutures et d'alevins (agri-multiplicateurs) dans les provinces de Maniema (50), Lomami (35), Kasai Central (35) et Kasai Oriental (30). Grâce au PIRAM, le Maniema compte déjà 56 micro entreprises/op d'agri-multiplicateurs des semences.
- iv) Construire et installer des structures d'approvisionnement des intrants. En s'inspirant de l'expérience de SENAFIC (Service National des Fertilisants et Intrants Connexes, Ministère de l'Agriculture) il s'agit d'identifier les besoins en intrants, créer et mettre en place des dépôts relais dans les bassins de production, mais en s'appuyant sur des opérateurs privés motivés à faire des affaires durables et à offrir des intrants de qualité aux producteurs. Ceci offre un avantage par l'accessibilité des intrants (semences, produits phytosanitaires, engrais, ...). Il est proposé de construire 2 à 5 entrepôts de semences par bassin de production suivant leur superficie respective, ce qui donnera autour de 46 à 92 entrepôts des semences de 10 m x 8 m chacun.

Volet 2 : Accès aux équipements et matériels agricoles adaptés : le volet vise l'augmentation de la production et de la productivité agricole des 3 groupes de cultures retenues par l'utilisation des équipements et matériels agricoles adaptés (motoculteurs, tracteurs, traction animale, semoir, faucheuse, batteuse vanneuse, pulvérisateur, sarcleuses, récolteuses...).

Pendant les 18 premiers mois, les activités ci-après seront menées:

- (i) Identification des producteurs et de leurs besoins en équipement agricole
- (ii) Identification de potentiels fournisseurs ou fabricants d'équipements agricoles
- (iii) Réflexion sur la stratégie d'accès durable et adapté des petits producteurs aux équipements adaptés

Volet 3 : Promotion des techniques culturales raisonnées respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique. Le volet permet de : (i) optimiser l'utilisation des ressources naturelles ; (ii) réduire la destruction des forêts suite à l'expansion des terres cultivées et par-delà la préservation de biodiversité tout en augmentant la capacité de stockage de carbone des forêts et des terres; (iii) restaurer les terres dégradées par l'agroforesterie durable et l'utilisation des engrais organiques; et (iv) valoriser les bas-fonds avec les cultures adaptées. L'approche retenue pour la

mise en œuvre de ce volet est le Champ Ecole Paysans (CEP) qui sera appuyée par une assistance technique de la FAO.

Les activités suivantes seront menées dans le troisième trimestre du PTBA de 18 mois (en seconde année pratiquement)

- (i) Champs de démonstration-adaptation-adoption des bonnes pratiques agronomiques (BPA)
- (ii) Production des guides de promotion des pratiques agronomiques pour augmenter la productivité des spéculations retenues

Budget de la sous composante 1.1.

Table 1.1. Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes							Unit	Quantities		Unit cost 000 \$ US	Costs		
Detailed Costs								2020	2021			2020	2021
	1. Accès aux intrants de production												
		Production et multiplication des semences (Base et commercial y compris alevins)											
		Amenagement hydroagricoles					Bassin	-	16	22.7	-	363.2	
		Construction et Installation des structures d'approvisionnement des intrants					ha	-	-	5	-	-	
		Subtotal Accès aux intrants de production					bassin	-	12	60	-	720.0	
		2. Accès aux équipements et matériels agricoles adaptés										1 083.2	
		Financement de l'acquisition des équipements agricoles /a											
		formations à l'utilisation des équipements agricoles climato-intelligents					Nombre	-	32	40	-	1 280.0	
		Subtotal Accès aux équipements et matériels agricoles adaptés					province	-	-	20	-	-	
		3. Promotion des techniques culturales raisonnées respectueuses de l'environnement e									-	1 280.0	
		Champs de démonstration-adaptation-adoption des bonnes pratiques agronomiques (BPA)					ha	-	100	1.5	-	150.0	
		Production des gudes de promotion des pratiques agronomiques pour augmenter la productivité de					ha	-	120	2.5	-	300.0	
		Subtotal Promotion des techniques culturales raisonnées respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique										450.0	
		TOTAL									-	2 813.2	

- **Sous-composante 1.2 : Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits**

4. La sous-composante vise à faciliter la transformation post-récolte principalement du riz, du manioc et du maïs, et des produits agricoles des deux autres groupes (sécurité alimentaire et nutritionnelle, et diversification des revenus) en s'appuyant sur les marchés potentiels existants qui seront identifiés et organisés. L'identification et l'organisation des marchés constitueront deux conditions préalables pour l'accès aux services financiers en particulier pour le crédit d'exploitation et le crédit d'investissement.

5. *Volet 1 : Amélioration des techniques de transformation respectueuses de l'environnement et de gestion durable des déchets.* Le ravitaillement des villes en produits frais et/ou transformés de meilleure qualité est l'objectif majeur. La farine de manioc, la farine de maïs et le riz présentent de sérieuses potentialités de développement de marché du fait de l'accroissement de la demande dans les grands centres urbains (Goma, Kindu, Kalemie, Mbuji-Mayi, Bukavu, Lubumbashi, Kananga).

6. Les activités suivantes seront réalisées :

- (i) Mise en place des centres communautaires ou privés de transformation des produits agricoles pour la production de la farine de haute qualité, la farine fermentée et l'alimentation du bétail;
- (ii) Réalisation d'études sur les chaînes de valeur ciblées et organisation de discussions des groupes focaux, développement d'un modèle d'affaires inclusif pour ces chaînes ; introduction d'un système de certification de qualité de produits

Budget de la sous composante 1.2.

Table 1.2. Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits				Unit	Quantities		Unit cost 000 \$ US	Costs	
Detailed Costs					2020	2021		2020	2021
I. Investment Costs									
A. Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits									
1. Mise en place d'infrastructures multifonctionnelles									
a. Analyse des chaînes de valeur et cartographie des marchés				Provinces	4	-		100.0	-
b. Mise en place des poles communautaires de transformation et commercialisation la									
Decortiques-soufleurs				nombre	5	20		75.0	300.0
Moulin semi-industriel				nombre	5	20		175.0	700.0
Equipement de transformation primaire de manioc				nombre	5	20		50.0	200.0
Autres matériels de tranformation				nombre	5	20		50.0	200.0
Subtotal Mise en place des poles communautaires de transformation et comm								350.0	1 400.0
Subtotal Mise en place d'infrastructures multifonctionnelles								450.0	1 400.0
2. Appui à la formation technique, à la maintenance des bâtiments et à l'équipement				Forfait	-	-		-	-
3. Etude et accompagnement des beneficiaires pour la mise en marché et la promotion des				bassins	-	-		-	-
total								450.0	1 400.0

- ***Sous-composante 1.3 : Structuration et renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs (OP/OPF), des services étatiques et des acteurs privés en amont et en aval de la production agricole***

7. Produits attendus : (i) *les capacités techniques des OP/OPF et des services étatiques sont renforcées.* (ii) *1200 OP/et 100 OPF sont établies, consolidées et opérationnelles et 80% des producteurs utilisateurs des services publics sont satisfaits des appuis conseils.*

8. Les activités de la sous-composante seront organisées autour de trois volets : (1) structuration et renforcement des capacités techniques des OP/OPF; (2) renforcement des capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux en lien avec le Programme et (3) la structuration et le renforcement technique des opérateurs de marché en amont et en aval de la production. La sous-composante sera mise en œuvre en adoptant comme principes: la promotion des structures d'auto-épargne et crédit au sein des structures accompagnées, l'approche des plans d'affaires, les évaluations annuelles et l'adoption d'une approche de formation basée sur une évaluation préalable des besoins réels.

9. *Volet 1 : Structuration et renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs (OP/OPF).* Les organisations de base et faitières actives dans les chaînes de valeur ciblées seront les partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des activités et l'objectif du Programme est de les faire évoluer dans un processus de maturation qui vise à les rendre autonomes, économiquement viables et institutionnellement solides.

Les activités suivantes seront menées :

- (i) Identification et déploiement des opérateurs d'accompagnement de proximité (OAP) : Le Programme s'appuiera sur des ONG nationales ou internationales, sur les services publics de vulgarisation et de développement rural, et sur les Organisations nationales et provinciales des producteurs comme prestataires de proximité pour assurer l'identification et l'encadrement quotidien des OP et OPF.
- (ii) Accompagnement stratégique et méthodologique : L'expertise de l'INADES Formation RDC reconnue dans les Programmes antérieurs et présents du FIDA, sera valorisée pour le développement, le déploiement et le suivi des modules de formation, de la méthodologie d'accompagnement, l'évaluation de l'évolution des scores de capacités des organisations des producteurs. Les modalités de déploiement de l'INADES seront adaptées selon le contexte de chaque province en fonction de la présence et des capacités des opérateurs de proximité.
- (iii) Structuration des Producteurs agricoles : au moins 768 à 800 OP de base et 80 OPF des petits producteurs seront identifiées ou créées à raison d'environ 50 organisations de base par bassin. Dans le Maniema, cela s'ajoutera aux quelques 500 organisations de base mises en place par le PIRAM et aux quelques 3 OPF appuyées par le Programme dans la filière riz.
- (iv) Appui à la formalisation et consolidation du mouvement paysan: le Programme appuiera la formalisation administrative des OP de base et de leurs faitières, en fonction de l'identité susceptible de mieux favoriser leur rôle économique auprès de leurs membres dans une approche de chaîne de valeur (asbl, Coopérative, Groupement d'intérêt économique, ...) compatible avec le dispositif juridique de l'OHADA auquel la RDC a adhéré depuis 2010. Pour leur consolidation et leur participation au mouvement paysan national, les OPF seront appelées à

s'intégrer dans les faitières provinciales des organisations nationales des producteurs (CONAPAC, COPACO et UNAGRICO) selon leur choix et selon la présence de ces faitières dans les zones ciblées.

- (v) Renforcement des capacités techniques: les capacités de 800 OP et 80 OPF seront renforcées en production agricole durable et résiliente, gestion post-récolte, gestion organisationnelle et management, épargne et crédit autogéré (MUSO, AVEC, groupes solidaires, Caisses de résilience, ...) et mise en marché des produits.

10. *Volet 2 : Renforcement des capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux.* Le volet comprendra les activités suivantes :

- (i) le développement des capacités, des procédures et des cadres réglementaires provinciaux adaptés à la promotion et l'accompagnement des chaînes de valeurs agricoles orientées vers le marché;
- (ii) des études thématiques de filières spécifiques
- (iii) des formations de courte-durée des cadres des services publics;
- (iv) la production des standards, des guides, des documents techniques et autres outils de formation-information destinés aux producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur
- (v) Appui à la capacité de planification et capacité financière des structures étatiques d'assurer leurs fonctions régaliennes (i.e SENASEM : formation contrôle et certification dans la chaîne semencière, IPAPEL : déploiement des inspecteurs territoriaux et des moniteurs agricoles, IPDR : plusieurs services connexes dont DVDA sur les routes de desserte agricole, SNHR sur l'hydraulique rurale, ...);
- (vi) l'acquisition de matériel informatique et de logiciels, d'équipements spécialisés pour les services étatiques nationaux et provinciaux, ;
- (vii) le renforcement des capacités sur la gestion du changement climatique. Le changement climatique est un risque pour tout investissement dans l'intensification de l'agriculture et le développement des chaînes de valeur. Ces risques comprennent les phénomènes météorologiques extrêmes (saisons retardées ou prolongées, inondations, augmentation de l'humidité, etc.). L'unité de gestion de Programme doit s'approprier ces risques de façon à former les petits exploitants agricoles et les services publics sur les mesures d'atténuation et de gestion des risques. Les autorités nationales et provinciales seront également concernées par ce programme de renforcement des capacités, de manière à assurer la planification et la durabilité de la conscience climatique.

11. *Volet 3 : Structuration et renforcement des capacités des opérateurs de marché en amont et en aval de la production agricole :* Les activités suivantes seront menées :

- (i) Structuration des fournisseurs d'intrants agricoles et des services de mécanisation agricole : le Programme renforcera les capacités des quincaillers, des forgerons, des tractoristes, des sociétés de prestation de mécanisation agricole et des mécaniciens locaux afin de garantir l'accès durable des producteurs aux équipements et services de mécanisation agricoles ;
- (ii) Structuration des fournisseurs des services de transport : le Programme appuiera la structuration d'au moins 4 organisations des camionneurs et 4 organisations des armateurs à raison de 2 organisations de ces deux métiers dans chaque province, avec une grande organisation faitières des transporteurs regroupant les 4 provinces d'action. Les membres de

ces associations seront formés et accompagnés (y compris le cas échéant, dans l'acquisition de matériel roulant) dans la prise en charge du secteur du fait de l'importance du transport dans le développement des chaînes de valeurs agricoles et le développement rural en général. Ce qui permettra aussi de valoriser et d'optimiser l'utilisation des routes et voies navigables que le Programme aura réhabilitées ;

- (iii) Structuration des fournisseurs des Services d'appui Conseil agricole : Afin de rendre efficace et pérenne l'offre de service d'appui conseil agricole, le PADRIR compte appuyer, au-delà des services étatiques, des organisations du secteur privé pour l'appui conseil technique. Le renforcement de capacité dans ce domaine sera intégré chez les fournisseurs d'intrants pour qu'ils intègrent des paquets de services après ventes. Le Programme encouragera des acteurs privés d'appuis conseil de s'implanter et de créer les entreprises individuelles ou sociétaire de prestation des services ;
- (iv) Structuration des commerçants des produits agricoles: le Programme travaillera également dans la structuration et renforcement des capacités des commerçants et commerçantes des produits agricoles et dérivés. Premièrement, dans chaque marché qui sera doté d'infrastructures, un programme de renforcement de capacité sur la gestion, l'utilisation et l'assainissement sera délivré. En outre les utilisateurs de l'infrastructure seront amenés à se structurer dans des organisations qui facilitent le travail et augmentent le bénéfice. Deuxièmement, au moins 20 associations des commerçants et commerçantes des produits agricoles seront appuyées dans les différents bassins avec 4 faitières en raison d'une faitière par province. Ces associations développeront des liens commerciaux à la fois avec les OP et leurs Unions mais aussi les organisations faitières des fournisseurs des services de transport
- (v) Appui à la mise en place d'incubateurs d'entreprise et services d'appui au développement des entreprises/business développement services (BDS) : La notion d'entrepreneuriat et de marketing commercial sera inscrit à la fois au niveau des OP, de leurs Unions et de tous les prestataires privés et publics impliqués dans le Programme. Pour promouvoir l'esprit entrepreneurial, le PADRIR va appuyer la promotion d'au moins 20 incubateurs d'entreprises et d'au moins 50 BDS pour accompagner les OP et Unions mais aussi les autres acteurs et jeunes motivés à créer et développer leurs entreprises. Les incubateurs auront pour mission d'aider les opérateurs motivés à préparer progressivement les plans d'affaires, à mobiliser les ressources pour la création des petites et moyennes entreprises afin de renforcer le secteur privé.

Composante 2 : Développement des infrastructures rurales climato- résilientes

• Sous-composante 2.1 : Infrastructures de desserte

12. *Volet1 : Réhabilitation des routes, pistes et des ouvrages d'art prioritaires.* Le Programme financera en priorité la réhabilitation et l'entretien de 1.300 km de de l'épine dorsale routière qui relie les principaux bassins de production et centres de consommation des 4 provinces ciblées. Il s'agit du tronçon qui relie le centre de Kananga dans le Kasai Central à l'agglomération de Lubutu dans le Maniema, et qui passe par les agglomérations de Mbyuji-Mayi (Kasai Oriental), Kabinda et Lubao (Lomami), Kasongo et Kindu (Maniema). Formellement, ce tronçon est sur deux "routes nationales", la RN 31 de Lubutu à Kasongo dans le Maniema et la RN2 de Kasongo à Kananga. Mais il s'agit en réalité d'une piste routière existante et impraticable pour le commerce et le transport des personnes et des biens. L'intervention du FIDA à travers le PIRAM a permis de

réhabiliter seulement 230 km du tronçon Kindu-Kasongo, et cela a eu un impact considérable sur l'économie de la province du Maniema et sur les revenus et les conditions de vie des petits producteurs. C'est cette expérience que le PADRIR va mettre à échelle sur 1.300 km. Cet investissement permettra aux quatre provinces d'être inter-reliées, et d'être reliées à d'importants centres de consommation extérieurs que sont Kisangani, Goma, Bukavu.

13. Le PADRIR concentrera ensuite son action sur la réhabilitation de 230 km des pistes provinciales et de desserte agricole secondaires et tertiaires reliant d'autres bassins de production à cette épine dorsale, essentiellement dans les provinces de la Lomami, Kasai Oriental et Kasai Central. Le choix définitif des routes de desserte prioritaires sera effectué durant les activités de démarrage en fonction des critères suivants: (i) le potentiel agricole du bassin enclavé et la connexion avec un centre de consommation existant; (ii) l'importance de la population concernée et de la dynamique entrepreneuriale potentielle ou réelle; (iii) la nécessité que la piste réhabilitée débouche sur un axe principal fonctionnel et ne soit pas longue de plus de 10 km (RN, RP, voie ferrée, voies navigables); (iv) la synergie avec les autres investissements du Programme; (v) la cohérence avec les réhabilitations prévues au niveau provincial et la validation par le Comité Routier Provincial et le Comité provincial de suivi et de coordination; (vi) la volonté et la capacité des bénéficiaires à participer aux travaux et à l'entretien des axes réhabilités; (vii) un memorandum d'entente avec le FONER pour sa participation financière à l'entretien et à la maintenance.

14. La réhabilitation des pistes routières comprend aussi la reconstruction des ponts qui pour la plupart datent de plus de 50 ans et la construction d'au moins deux bacs sur le fleuve Congo dans la province du Maniema.

15. Le financement de la BADEA sera concentrée sur les provinces de la Lomami, Et les deux Kasai. LE financement de l'OFID sera focalisé dans la province du Maniema. Celui du FIDA sera transversal sur les 4 provinces, et si des ressources supplémentaires du FIDA doivent être mobilisées pour les routes, elles seront consacrées aux routes de desserte agricole sur des tronçons unitaires de 10 km, de manière à minimiser l'impact sur l'environnement. Le concours de la BAD sera essentiellement orienté dans les deux Kasai et sera géré de manière autonome. Mais il contribuera à l'allongement de l'épine dorsale pour relier des centres de consommation et des ports de connexion fluviale qui seront identifiés de commun accord pendant l'année de démarrage.

16. Les mesures de sauvegarde sociale et environnementales de la BAD seront utilisées pour l'ensemble des ouvrages routiers et de franchissement prévus dans le PADRIR.

17. Pendant les 18 premiers mois, les activités ci-après seront menées:

- (i) Recrutement d'un cabinet de Consultant en Assistance maîtrise d'ouvrage- (AMO/MOD) province du Maniema
- (ii) Recrutement d'un cabinet de Consultant Assistance maîtrise d'ouvrage- (AO/MOD) provinces du Lomami, Kasai Oriental et Kasai Central
- (iii) Conduite des études techniques et de faisabilité des réhabilitations
- (iv) Validation des études des tronçons routiers prioritaires par les commissions routières provinciales
- (v) Recrutement des Entreprises pour la réalisation des travaux routiers
- (vi) Démarrage de réalisation des travaux routiers
- (vii) Formation des CLER
- (viii) Négociation et signature des protocoles avec le FONER pour le financement des entretiens post-réhabilitation

18. IL est souhaité que la réalisation des travaux s'étale sur les années 2 et 3 et de manière subsidiaire sur l'année 4 du programme. C'est pourquoi le PADRIR accélèrera le recrutement des prestataires en assistance en maîtrise d'ouvrage et celui des entreprises de réalisation, de manière à démarrer effectivement les travaux dans les meilleurs délais.

• **Sous-composante 2.2 : Infrastructures de marchés et d'énergie renouvelable**

19. Volet 1 : Infrastructures de marché : Les infrastructures de marché devront être inscrites comme prioritaires dans les Plans d'affaires des OPF. Ainsi, le Programme subventionnera la construction de 75 magasins de stockage et de conditionnement ainsi que les aires d'abattage construites selon les normes internationales (aération, ventilation et ensoleillement). Les anciens magasins pourront être mis aux normes et servir de magasins de stockage (production, semences, intrants agricoles). Le Programme financera dans des cas spécifiques, la construction des sièges de certaines OPF et la mise en place des dispositifs de gestion des infrastructures de marché ainsi que la formation des animateurs et des utilisateurs.

20. Les activités ci-après seront menées:

- (i) Recrutement d'un cabinet pour mener les études de réalisation
- (ii) Conduite des études de infrastructures
- (iii) Mise en place des comités de gestion des infrastructures de marchés
- (iv) Début de réalisation des infrastructures

21. Volet 2: infrastructures d'énergie renouvelable: Les infrastructures de marché et sociales devront être conçues, utilisées et exploitées de manière à favoriser l'adaptation et contribuer si possible à l'atténuation au changement climatique. Le Programme favorisera l'utilisation des énergies renouvelables et les sources d'énergie à considérer comprendront : l'énergie solaire, l'hydroélectricité et l'énergie biomasse. Il va également promouvoir les techniques de séchage solaire pour le riz et le manioc et les techniques de congélation solaire pour la conservation du poisson et d'autres produits frais comme le lait de soja. Ainsi, le Programme va financer la construction de quelques centrales hydroélectriques et des unités de production d'énergie de biomasse ou solaire. Des études spécifiques permettront de confirmer la pertinence et les potentiels des sites à retenir dans les différents bassins de production.

22. Les activités ci-après seront menées pendant les 18 premiers mois:

- (i) Recrutement d'un cabinet pour mener les études de réalisation
- (ii) Conduite des études de infrastructures
- (iii) Mise en place des comités de gestion des infrastructures d'énergie renouvelables
- (iv) Début de réalisation des infrastructures

• **Sous-composante 2.3 : Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement**

23. Volet 1 : Appui à l'hydraulique rurale. Le Programme appuiera des Programmes d'hydraulique villageoise en fonction des besoins et à la demande des populations en eau potable. En complémentarité avec les actions du Gouvernement et des autres Programmes, le Programme financera : i) la réalisation de 180 forages et sources d'eau

potable avec pompe solaire; ii) la mise en place des comités de gestion ainsi que la formation des animateurs et utilisateurs. Les contrats d'exécution des travaux comprendront des clauses environnementales et climatiques.

24. *Volet 2 : Appui à l'accès aux structures sanitaires et éducatives.* Le Programme financera les travaux de réhabilitation de 50 dispensaires/Centres de santé ou hôpitaux villageois et de 90 écoles primaires et secondaires équipés de système de production d'énergie solaire et d'eau potable.

25. *Entretien et maintenance des autres infrastructures:* des comités de gestion représentatifs des principaux usagers seront mis en place par les communautés et les organisations bénéficiaires des infrastructures, qu'elles soient économiques ou sociales. Pour assurer la maintenance, et selon les types d'infrastructures, des contributions financières des bénéficiaires et des gouvernements locaux seront mises en place.

26. *Les activités ci-après seront menées*

- (i) Recrutement d'un cabinet pour mener les études de réalisation
- (ii) Conduite des études de infrastructures
- (iii) Mise en place des comités de gestion des infrastructures sociales
- (iv) Début de réalisation des infrastructures

Budget de la composante 2 pour les 18 premiers mois

République Démocratique du Congo							
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)							
Table 2. Développement des infrastructures rurales climatiquement rationnelles		Unit	Quantities		Unit cost 000 \$ US	Costs	
Detailed Costs			2020	2021		2020	2021
	I. Investment Costs						
	A. Infrastructures de desserte						
	1. Réhabilitation des pistes et des ouvrages prioritaires						
	a. Réhabilitation epine dorsale						
	Rehabilitation de la piste de l'epine dorsale Lubutu-Kindu-Kasongo	km	0	700	20	-	14 000.0
	Kasongo-kabinda-Mbujimayi-Kananga	km	0	600	25	-	15 000.0
	Rehabilitation ouvrage d'art sur l'épine dorsale-pont lubutu	km			1,750	-	-
	Construction des bacs de grande capacité	km	0	1	550	-	550.0
	Consultant Assistance maîtrise d'ouvrage-Maniema	km	1	1	220	220.0	220.0
	Consultant Assistance maîtrise d'ouvrage-Lomami et Kasai	km	1	1	700	700.0	700.0
	Subtotal Réhabilitation epine dorsale					920.0	30 470.0
	2. Renforcement des acteurs						
	a. Formation des Clerc-Maniema	session	0	5	5	-	25.0
	b. Appui aux recam pour la mobilisation des ressources provinciale po	province	0	1	10	-	10.0
	c. Appui aux recam pour la mobilisation des ressources provinciale po	province	0	3	10	-	30.0
	Subtotal Renforcement des acteurs					-	65.0
	3. Entretien des routes et ouvrages d'arts réhabilités						
	a. Entretien des routes nationales et provinciales et ouvrages d'arts ré	Km	0	-	2.5	-	-
	b. Entretien des routes nationales et provinciales et ouvrages d'arts ré	Km	0	-	1.5	-	-
	c. Mise en place de l'Approche Gestion de l'Entretien routier par Nivea	Km	0	-	100	-	-
	d. Mse en place des Contrats de performance avec l'Office des routes	Km	0	4	100	-	400.0
	e. Appui aux DVDA provinciales	Km	0	4	100	-	400.0
	f. Mise en place d'un mécanisme de financement tripartite de l'entretie	Km	0	-	20	-	-
	Subtotal Entretien des routes et ouvrages d'arts réhabilités					-	800.0
	Subtotal Infrastructures de desserte					920.0	31 335.0
	B. Infrastructures de marchés						
	1. Marchés et infrastructures connexes-Maniema-	nombre	0	1	100	-	100.0
	2. Marchés et infrastructures connexes-Lomami-Kasai	nombre	0	3	150	-	450.0
	3. Equipements Solaires	nombre	0	2	10	-	20.0
	4. Construction des sièges des organisations des producteurs	provinces	0	-	100	-	-
	5. Mise en place des mecanismes de gestion des infrastructures de m	provinces	0	-	100	-	-
	6. Consultant pour la formation des animateurs et des utilisateurs des	provinces	0	-	100	-	-
	7. Consultant pour la formation des animateurs et des utilisateurs des	provinces	0	-	100	-	-
	Subtotal Infrastructures de marchés					-	570.0
	C. Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement						
	1. Appui à l'hydraulique rural						
	Forages-Maniema	nombre	5	5	25	125.0	125.0
	Forages-Lomami-Kasai	nombre	15	15	25	375.0	375.0
	Amenagement des sources-Lomami-Kasai	nombre	30	30	5	150.0	150.0
	Amenagement des sources-Maniema	nombre	0	15	5	-	75.0
	Mise en place des comités de gestion des infrastructures d'eau potab	nombre	25	25	20	500.0	500.0
	Formation des animateurs et des utilisateurs des infrastructures	nombre	5	5	50	250.0	250.0
	Subtotal ppui à l'hydraulique rural					1 400.0	1 475.0
	2. Appui à l'accès aux structures sanitaires						
	Rehabilitation des centres de sante-Maniema	nombre	0	4	70	-	280.0
	Rehabilitation des centres de sante-Lomami-Kasai	nombre	0	20	70	-	1 400.0
	Equipements solaires-Maniema	nombre	0	4	8.85	-	35.4
	Equipelement des centres santés-Lomami-Kasai	nombre	0	20	10	-	200.0
	Subtotal ppui à l'accès aux structures sanitaires					-	1 915.4
	3. Appui à l'accès aux structures éducatives-						
	Rehabilitation des ecoles-Maniema	nombre	0	5	70	-	350.0
	Rehabilitation des ecoles-Lomami-Kasai/a	nombre	0	20	70	-	1 400.0
	Equipements solaires	nombre	0	20	5	-	100.0
	Equipelement des écoles	nombre	0	15	10	-	150.0
	Subtotal ppui à l'accès aux structures éducatives-					-	2 000.0
	4. Appui aux centres d'éducation et de prise en charge nutritionnellee	nombre	35	35	20	700.0	700.0
	5. Appui aux comités de gestion des centres de santé et nutritionnels	nombre	35	35	5	175.0	175.0
	6. Programme d'éducation en citoyenneté, leadership, conscience clia	nombre	150	150	1	150.0	150.0

- **Composante 3 : Coordination, Gestion, Suivi-évaluation et capitalisation des connaissances**

27. La composante 3 couvre l'ensemble des activités relatives à la planification, la coordination opérationnelle, la gestion administrative et fiduciaire, ainsi que le suivi-évaluation, communication et capitalisation. Les activités de la composante et ainsi que les procédures sont détaillées dans le manuel de mise en œuvre du Programme.

28. Il est évident que le projet démarrera par le recrutement du personnel par l'Etat Congolais, en utilisant les services d'un cabinet de recrutement indépendant. L'acquisition des bureaux et des moyens de travail, la formulation des outils de base nécessaires, ainsi que les formalités administratives et juridico-légales permettant à l'équipe du projet d'être installée et opérationnelle. L'équipe du projet travaillera sur trois sites qui sont : une unité de Coordination Nationale du Programme basée à Kinshasa, assistée de deux unités de coordination provinciales basées respectivement à Kananga (pour assurer la couverture du Kasai central, Kasai Oriental et Lomami), et à Kindu pour couvrir le Maniema.
29. Au niveau administratif et financier, le programme devra actualiser le Manuel de mise en œuvre joint à titre indicatif au Rapport de formulation, et s'assurer que toutes les procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés sont en place. Et aussi mettre en place tous les outils de gestion, au niveau national et provincial, acquérir, installer et assurer le paramétrage et la formation du personnel au logiciel comptable TOMPRO, ouvrir les différents comptes bancaires nécessaires au bon fonctionnement du programme.
30. En termes de suivi évaluation, les 18 premiers mois permettront de lancer l'étude de base, d'actualiser le cadre logique et de produire un Manuel de suivi évaluation avec les principaux outils de suivi nécessaires.
31. Les 18 premiers mois seront aussi mis à profit pour élaborer les différentes stratégies techniques et transversales suivantes:
- Stratégie générale sur le ciblage, l'inclusion et le genre, incluant des aspects spécifiques sur l'inclusion des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des populations vivant avec un handicap
 - Stratégie sur la nutrition et la sécurité alimentaire
 - Stratégie sur la production semencière
 - Stratégie sur la mise en place des Champs Ecoles paysans (CEP)
 - Stratégie sur la structuration et l'autonomisation paysanne
 - Stratégie sur le développement et le financement de l'entrepreneuriat rural et agricole et la promotion des chaînes de valeur
 - Stratégie sur la réhabilitation et l'entretien des infrastructures routières
 - Stratégie sur la réhabilitation/construction et l'entretien des infrastructures de marché
 - Stratégie sur la réhabilitation/construction et l'entretien des infrastructures sociales (eau potable, écoles, structures de santé)
 - Stratégie sur la réhabilitation/construction et l'entretien des infrastructures d'énergie renouvelable

- Note sur la prise en compte des dimensions sociales, environnementales et climatiques dans la mise en œuvre concrète et quotidienne du projet

- Stratégie de sortie du projet

32. Dès le recrutement du staff et le démarrage du programme, il sera lancé un programme de Défis de 100 jours avec un accompagnement méthodologique extérieur. Cette approche permettra à chaque membre de s'identifier à un résultat opérationnel à atteindre dans les 3 premiers mois de son action au du programme.

Table 3. Coordination, suivi et évaluation, gestion des connaissances,		Unit	Quantities		Unit cost 000 \$ US	Costs	
Detailed Costs			2020	2021		2020	2021
I. Investment Costs							
A. Coordination et gestion							
1. Coordination Nationale							
a. Matériels et Equipements							
Vehicules 4X4		nombre	1	-	80	80.0	-
Vehicules 4X4 terrain		nombre	3	-	55	165.0	-
Equipements informatiques		nombre	10	-	3.5	35.0	-
Equipements Bureau		nombre	10	-	1.5	15.0	-
Equipements salle de reunions		nombre	1	-	10	10.0	-
Subtotal Matériels et Equipements						305.0	-
2. Coordinations Provinciales							
a. Matériels et Equipements							
Vehicules 4X4 terrain		Nombre	3	-	55	165.0	-
Vehicules 4X4 terrain		Nombre	2	-	55	110.0	-
Vehicules 4X4 terrain		Nombre	10	-	55	550.0	-
Moto		Nombre	30	-	4.5	135.0	-
Equipements informatiques		nombre	16	-	3	48.0	-
Equipements Bureau		nombre	20	-	2	40.0	-
Equipements salle de reunions		Nombre	2	-	5	10.0	-
Subtotal Matériels et Equipements						1 058.0	-
3. Transparence et la participation des citoyens							
Mécanisme de suivi et de facilitation par		Forfait	4	4	5	20.0	20.0
Mécanisme de suivi et de facilitation par		Forfait	1	1	5	5.0	5.0
Subtotal Transparence et la participati						25.0	25.0
Subtotal Coordination et gestion						1 388.0	25.0
B. Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication							
1. système pour la synthèse et la diffusion des connaissances							
Elaboration de la stratégie de gestion des co		Homme-mois	1	-	10	10.0	-
Mise en oeuvre de la stratégie de communic		Homme-mois	1	1	5	5.0	5.0
Subtotal système pour la synthèse et la						15.0	5.0
2. Appui institutionnel							
Appui institutionnel National		Forfait	1	1	20	20.0	20.0
3. Mise en place du système de SE							
Consultations pour la définition du système d		Forfait	1	-	15	15.0	-
Préparation des manuels		Homme mois	1	-	10	10.0	-
Etudes base line		Forfait	1	-	40	40.0	-
Subtotal Mise en place du système de						65.0	-
Subtotal Suivi de l'évaluation, de la gest						100.0	25.0
C. Renforcement de la capacité de gestion							
1. Assistance technique							
Assistance technique en gestion financière		Homme-mois	1	1	25	25.0	25.0
Assistance technique planification		Homme-mois	1	1	25	25.0	25.0
Subtotal Assistance technique						50.0	50.0
2. Mis en place cadre de contrôle financier interne							
Consultant Auditeur interne		Homme-mois	6	6	4	24.0	24.0
Autres frais consultants /a		Homme-mois	12	12	2	24.0	24.0
Subtotal Mis en place cadre de contrôlr						48.0	48.0
Subtotal Renforcement de la capacité d						98.0	98.0
Total Investment Costs						1 586.0	148.0
II. Recurrent Costs							
A. Frais de fonctionnement							
1. Comité de Pilotage		Forfaits	1	1	40	40.0	40.0
2. Coordination Nationale							
a. Frais de missions		Forfaits	1	1	20	20.0	20.0
b. Logistique Missions		Forfaits	1	1	20	20.0	20.0
c. Loyer Bureau Coordination Nationale		Forfaits	12	12	7.5	90.0	90.0
d. Suivi interministériel des travaux d'infrastr		Forfaits	-	1	5	-	5.0
e. Suivi des autorités provinciales		Forfaits	-	4	1.5	-	6.0
f. Carburant et lubrifiant		litres	8 000	8 000	0.002	16.0	16.0
g. Pieces de rechanges, entretiens et repara		forfait	4	4	3	12.0	12.0
h. Internet et communications		forfait	1	1	5	5.0	5.0
i. Frais divers		forfait	1	1	10	10.0	10.0
Subtotal Coordination Nationale						173.0	184.0
3. Coordinations Provinciales							
a. Frais de missions		Forfaits	2	2	15	30.0	30.0
b. Logistique Missions		Forfaits	2	2	20	40.0	40.0
c. Loyer Bureau Coordination Provinciale		Forfaits	24	24	5	120.0	120.0
d. Carburant et lubrifiant		litres	15 000	15 000	0.002	30.0	30.0
e. Pieces de rechanges, entretiens et repara		forfait	6	6	3	18.0	18.0
f. Internet et communications divers		forfait	2	2	8	16.0	16.0
g. Frais divers		forfait	4	4	2.5	10.0	10.0
Subtotal Coordinations Provinciales						264.0	264.0
Subtotal Frais de fonctionnement						477.0	488.0
B. Personnel-Coordination National							
Coordonateur National		Homme mois	12	12	7.5	90.0	90.0
Responsable Administratif et Financier		Homme mois	12	12	5	60.0	60.0
Conseiller Passation des Marchés		Homme mois	12	12	4	48.0	48.0
Conseiller Programmation et Suivi Evaluation		Homme mois	12	12	4	48.0	48.0
Comptable Principal		Homme mois	12	12	4	48.0	48.0
Chauffeurs		Homme mois	48	48	0.65	31.2	31.2
Personnel d'Appui		Homme mois	48	48	0.5	24.0	24.0
Subtotal Personnel-Coordination Nation						349.2	349.2
C. Personnel-Coordination Provinciale							
Coordonateurs Provinciaux		Homme mois	24	24	4.5	108.0	108.0
Responsable passation des marchés		Homme mois	24	24	3.5	84.0	84.0
Spécialiste développement agricole et chain		Homme mois	24	24	3.5	84.0	84.0
Responsable des infrastructures rurales		Homme mois	24	24	3.5	84.0	84.0
Responsable suivi-évaluation, ciblage et ges		Homme mois	24	24	3.5	84.0	84.0
Comptable		Homme mois	24	24	3.5	84.0	84.0
Assistant Comptable /b		Homme mois	12	12	1.5	18.0	18.0
Chauffeurs		Homme mois	108	108	0.6	64.8	64.8
Personnel d'appui		Homme mois	96	96	0.3	28.8	28.8
Subtotal Personnel-Coordination Provinciale						639.6	639.6
Total Recurrent Costs						1 465.8	1 476.8
Total						3 051.8	1 624.8

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 7: Procurement Plan for first 18 months

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHÉ DES 18 MOIS

PLAN DE PASSATION DE MARCHES (PPM)							
1. CATEGORIE DES BIENS							
Réf.	Description du Contrat	Montant estimatif en USD	Methode de passation de marchés	Pré qualification : Oui /Non	Préférence Nationale	Revue du FIDA: A priori /A posteriori	Date Prévisionnel de lancement du processus
1	Fourniture des Motoculteurs	1427900	AOI	NON	NON	Priori	
2	Fourniture des Sémoires	1427900	AOI	NON	NON	Priori	
3	Fourniture des Tracteurs agricoles	2855700	AOI	NON	NON	Priori	
4	Fourniture des Moulins à Mais/Manioc	431000	AON	NON	NON	Priori	
5	Fourniture des Kits complets rapes	431000	AON	NON	NON	Priori	
6	Fourniture des Décortiqueurs/Souffleur	863000	AOI	NON	NON	Priori	
7	Fourniture des Equipements solaires	346500	AON	NON	NON	Priori	
8	Fourniture des POMPES solaires	396000	AON	NON	NON	Priori	
9	Fourniture des équipements solaires Centre de Santé	577500	AOI	NON	NON	Priori	
10	Fourniture des équipements Centre de Santé	990000	AOI	NON	NON	Priori	
11	Fourniture des équipements solaires des ECOLES	1650000	AOI	NON	NON	Priori	
12	Fourniture des équipements des ECOLES	3300000	AOI	NON	NON	Priori	
13	Fourniture des Matériel roulant UCP	132000	AON	NON	NON	Priori	
14	Fourniture des Matériel roulant UCP 4X4	907500	AOI	NON	NON	Priori	
15	Fourniture des Equipements informatiques UCP	173250	AON	NON	NON	Priori	
16	Fourniture des Equipements de Bureau UCP	49 500	DC	NON	NON	Priori	
17	Fourniture des Equipements de salle des reunions ucp	16500	DC	NON	NON	Priori	
18	Fourniture des Matériel roulant VEHICULES antennes provinciales	2722500	AOI	NON	NON	Priori	
19	Fourniture des Matériel roulant MOTOS antennes provinciales	445500	AOI	NON	NON	Priori	
20	Fourniture des Equipements informatiques ANTENNES PROV	346500	AOI	NON	NON	Priori	
21	Fourniture des Equipements de Bureau ANTENNE PROVINCIALES	198500	AON	NON	NON	Priori	
22	Fourniture des Equipements de salle des reunions ANTENNES PRO	49500	AON	NON	NON	Priori	
TOTAL EN DOLLARS		19737750					
DC= Demande de Cotation							
AOI= Appel d'Offres International							
AON= Appel d'Offres National							

2. CATEGORIE DES TRAVAUX							
Réf.	Description du Contrat	Montant estimatif en USD	Methode de passation de marchés	Pré qualification : Oui /Non	Préférence Nationale	Revue du FIDA: A priori /A posteriori	Date Prévisionnel de lancement du processus
1	Rehabilitation des pistes rurales avec apport matériaux	61875000	AON	NON	NON	Priori	
2	Entretien routier cantonnage manuel	12375000	AON	NON	NON	Priori	
3	Construction des marchés ruraux	2887500	AON	NON	NON	Priori	
4	Travaux de Forrage eua potable	19800000	AON	NON	NON	Priori	
5	Travaux d'aménagement des Sources d'eau potable	990000	AON	NON	NON	Priori	
6	Travaux de réhabilitation Centres de Santé	2887500	AON	NON	NON	Priori	
7	Travaux de réhabilitation des ECOLES	9900000	AON	NON	NON	Priori	
8	Travaux de réhabilitation ET CONTSRUCTION CENTRALES HYDRO ELECTRIQUE	7425000	AON	NON	NON	Priori	
TOTAL EN DOLLARS		118140000					

		3. CATEGORIE DES SERVICES					
Réf.	Description du Contrat	Montant estimatif en USD	Methode de passation de marchés	Pré qualificatio n: Oui /Non	Préférence Nationale	Revue du FIDA: A priori /A posteriori	Date Prévisionnel de lancement du processus
1	Elaboration plan de Formation des OPF	1028200	SBQC	OUI	NON	Priori	
2	FORMATION DES CLER	123750	SED	NON	NON	Priori	
3	Structuration et formations diverses	247500	SBQC	Oui	NON	Priori	
4	Formations	660000	SBQC	Oui	NON	Priori	
5	Formation personnel enseignant	206250	C.I	NON	NON	Priori	
6	Etudes techniques duverses	412500	C.I	NON	NON	Priori	
7	Recrutement AMO	412500	SBQC	NON	NON	Priori	
8	Mecanisme de suivi et de facilitation par une tierse partie	495000	CI	NON	NON	Priori	
9	Elaboration de stratégie de gestion des connaissances et cionmunication	59400	CI	NON	NON	Priori	
10	Mise en œuvre de la stratégie de communication	59400	CI	NON	NON	Priori	
11	Consultant pour définir le système de suiv evaluation	41250	CI	NON	NON	Priori	
12	Elaboration des Manuels des procédeure	82 500		NON	NON	Priori	
13	ETEDUE DE BASE LINE	297 000	CI	NON	NON	Priori	
14	Assistance Tehncique PTBA	356400	CI	NON	NON	Priori	
15	Assistance Tehncique Passation de Marché	356400	CI	NON	NON	Priori	
16	Assistance Tehncique ETUDESdiverses	247 500	CI	NON	NON	Priori	
17	Assistance Tehncique Contrôle financier	118800	CI	NON	NON	Priori	
18	Audit Financiers et des comptes	XXXX	SMC	Oui	Non	Priori	
TOTAL EN DOLLARS		5204350					
Note: CI= Consultant Individuel							
SBQC= Séléction basée sur la Qualité et le cout							
SMC= Séléction au Moindre cout							
SED = Séléction par Entente Directe							

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 8: Project Implementation Manual (PIM)

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department



Investir dans les populations rurales

République Démocratique du Congo

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Rapport de conception détaillée

Annexe 8

Manuel détaillé d'exécution du programme

Équivalents en monnaie

Unité monétaire = Francs Congolais FC

1,0 USD = 1600 FC

Poids et mesures

1 kilogramme = 1000 g

1 000 kg = 2,204 livres

1 kilomètre (km) = 0,62 mille

1 mètre = 1,09 yards

1 mètre carré = 10.76 pieds carrés

1 acre = 0,405 hectare

1 hectare = 2,47 acres

Sigles et acronymes

AGE	Assemblée Générale Elective
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux et d'intérêt public
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMO	Assistance en Maîtrise d'Ouvrage
APD	Avant –Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
CA	Conseil d'Administration
CARG	Conseil agricole et rural de gestion
CEP	Champ Ecole Paysan
CODESA	Comité de développement de l'aire de santé
CLER	Comité Local d'Entretien Routier
CPR	Commission Provinciale Routière
DIP	Diagnostic Institutionnel Participatif
DPS	Division Provinciale de la Santé (anciennement appelé IPS)
DVDA	Direction des Voies de Desserte Agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Franc Congolais
FDL	Fonds de Développement Local
FONER	Fonds National d'Entretien Routier
FIDA	Fonds International pour le Développement agricole
INADES	Institut Africain pour le développement économique et social
INERA	Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomique
IPAPEL	Inspection provinciale de l'Agriculture, Pêche et Elevage
IPDRAL	Inspection Provinciale du Développement rural
IPS	Inspection Provinciale de la Santé
MOD	Maitre/Maitrise d'Ouvrage Déléguée
OCC	Office Congolais de Contrôle
OFID	OPEC Fund for International Development
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du droit des affaires en Afriaue
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGD	Organisation non Gouvernementale de Développement
OP	Organisation Paysanne
OPF	Organisation Paysanne Faitière
OR	Office des Routes
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PSF	Prestataire de Services Financiers
PSNF	Prestataire de Services non-financiers
PTBA	Programme de Travail et budget Annuels
RDC	République Démocratique du Congo
RECO	Relais Communautaire

RN	Route Nationale
RP	Route d'intérêt provincial
SAF	Service administratif et financier
S-E	Suivi Evaluation
SECAP	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
SENASEM	Service national des semences
SNHR	Service National d'Hydraulique rurale
SNSA	Service National des Statistiques Agricoles
SNV	Service national de vulgarisation
UNCP	Unité Nationale de Coordination du Projet
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services aux projets
UPC	Unité Provinciale de Coordination du Projet
USD	United State dollars
VDA	Voies de Desserte Agricoles

<u>SIGLES ET ACRONYMES</u>	i
<u>I. Stratégie de Ciblage, Genre et jeunes</u>	1
<u>A. Bénéficiaires Groupes Cibles du Projet</u>	1
<u>B. Stratégie de ciblage</u>	1
<u>1 Ciblage géographique et zones d'intervention</u>	2
<u>2. Ciblage des OP</u>	3
<u>3. Stratégie de ciblage des bénéficiaires</u>	4
<u>a) Stratégie genre et inclusion sociale</u>	5
<u>b) Stratégie jeunes et autochtones</u>	9
<u>c) Mesures d'accompagnement pour soutenir les strategies</u> Error! Bookmark not defined.	
<u>II. Description détaillée des composantes et modalités de mise en œuvre</u>	21
<u>A. Vue d'ensemble</u>	21
<u>B. Approche de Mise en œuvre</u>	21
<u>C. Description détaillée des modalités de mise en oeuvre des activités :</u>	22
<u>1. Composante 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes au changement climatique</u>	22
<u>a) Sous-composante 1.1 : Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique</u>	22
<u>b) Sous-composante 1.2: «Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits</u>	28
<u>c) Sous-composante 1.3: Structuration et renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs (OP/OPF), des services étatiques et des acteurs privés an amont et en aval de la production agricole</u>	35
<u>2. Composante 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes</u>	39
<u>a) Sous-composante 2.1 Infrastructures de desserte</u>	39
<u>b) Sous-composante 2.2 Infrastructures de marchés et d'énergie renouvelable</u>	42
<u>c) Sous-composante 2.3. Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement</u>	42
<u>III. Cadre organisationnel</u>	44
<u>A. Pilotage, coordination et gestion</u>	44
<u>1. Tutelle et pilotage.</u>	44
<u>2. Gestion de projet et coordination</u>	44
<u>IV. Gestion administrative et financière</u>	46
<u>A. Gestion financière</u>	46
<u>B. Passation des marchés</u>	49
<u>1. Conditions générales</u>	49
<u>2. Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux</u>	49
<u>4. Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants</u>	51
<u>5. Marché passé avec la communauté</u>	51

6.	<u>Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés</u>	51
8.	<u>Exécution de la passation des marchés</u>	52
	<u>C. Revue des risques liés à la passation des marchés et à la gouvernance du</u>	
	<u>PADRIR</u>	53
1.	<u>Risques liés à la passation des marchés.</u>	53
2.	<u>Risques liés à la gouvernance</u>	54
V.	<u>Planification, Suivi-Evaluation, Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication</u>	54
A.	<u>Planification</u>	54
1.	<u>Préparation du Programme de Travail et Budget Annuel.</u>	55
2.	<u>Indicateurs existants utilisés par d'autres organisations</u>	63
B.	<u>Suivi-Evaluation (S&E)</u>	55
1.	<u>Dispositif de suivi-évaluation</u>	55
2.	<u>Acteurs du SSE du PADRIR.</u>	56
3.	<u>Progriciels de Suivi-Evaluation</u>	57
4.	<u>Mécanismes de suivi-évaluation</u>	57
5.	<u>Étude de la situation de référence</u>	61
6.	<u>Etudes thématiques</u>	62
C.	<u>Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication</u>	63
D.	<u>Innovation et mise à l'échelle</u>	64
E.	<u>Plans de mise en œuvre</u>	64
VI.	<u>Planification des actions préalables à la mise en œuvre et de démarrage</u>	65
VII.	<u>Supervision, Revue à mi-parcours et achèvement</u>	65
	<u>Appendice 1 : Présentation de La Zone d'Intervention de PADRIR</u>	67
	<u>Appendice 2 : Profil et caractéristiques du groupe-cible du PADRIR au niveau des jeunes et des femmes</u>	160
	<u>Appendice 3: Termes de reference du Personnel du programme</u>	165
	<u>Appendice 4: Organigrammes du PADRIR</u>	181

I. STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE ET JEUNES

A. Bénéficiaires et groupe cible du projet

1. Le PADRIR ciblera en priorité les petits producteurs et leurs organisations. Le programme impactera directement au moins 15 % de la population totale de 16 bassins de production ciblés dans quatre provinces (Maniema, Lomami, Kasai oriental et Kasai Central), soit environ 2 464 000 habitants (410.667 ménages), grâce aux investissements dans les infrastructures routières et sociales de base. Parmi ceux-là, le PADRIR ciblera en priorité 330.800 personnes soit 56.800 ménages ruraux bénéficiaires du volet agricole.

B. Stratégie de ciblage

2. La stratégie de ciblage du projet a choisi comme porte d'entrée les principaux centres de consommation qui sont les principaux marchés ou débouchés pour les petits producteurs localisés dans les principaux bassins de production de la zone du projet. Le projet cible en fait 4 provinces qui sont le Maniema, la Lomami, le Kasai Central et le Kasai Oriental. La stratégie de ciblage du PADRIR se veut participative, inclusive et durable. En effet, elle tiendra compte: (i) des analyses et besoins exprimés par les acteurs des chaînes de valeur eux-mêmes et priorités dans leurs plans d'orientation et d'actions; (ii) de la nécessité d'intégrer les femmes et les jeunes considérés comme plus vulnérables (y compris ex-combattants) à travers les chaînes de valeur agricoles ciblées, la promotion de l'entrepreneuriat pour les jeunes afin d'accompagner la dynamique de la mécanisation des activités productives du monde rural (forge, mécanique, soudure, maintenance, réparation, etc). Les structures publiques et entités privées, qui délivrent les services nécessaires pour le développement des filières/chaînes de valeur retenues, bénéficieront également des appuis du projet.
3. Le ciblage d'infrastructure se repose sur la viabilisation de liens entre les bassins de production et les marchés identifiés. Sur l'ensemble du projet, 16 bassins de productions ont été identifiés et ciblés par le PADRIR dont 7 dans le Maniema, 3 dans la Lomami, 3 dans le Kasai Oriental et 3 dans le Kasai Occidental.
4. Les principaux critères de choix du bassin sont le potentiel agricole et environnemental, le niveau de pauvreté des petits producteurs et l'enclavement des bassins, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la vulnérabilité liée aux effets du changement climatique et des guerres civiles. Dans ces bassins, le projet ciblera les Organisation des producteurs.
5. Les bassins ciblés dans ces provinces sont caractérisés par des terres très fertiles et le potentiel agricole énorme, mais la production agricole reste très faible et la quasi-totalité

(au moins 80%) de la nourriture consommée dans le principal centre de consommation est importée. Ces bassins ont été confrontés à plusieurs contraintes d'ordre politico-sécuritaire, social, économique et technique, y compris la présence des plusieurs groupes armés et les conflits persistants entre les populations autochtones (les twa) et les bantous, occasionnant des déplacements internes des populations et l'accroissement de la vulnérabilité des petits producteurs agricoles et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, principalement les femmes et les enfants. Dans ces bassins, les producteurs font, en outre, face aux bouleversements du calendrier agricole dû aux perturbations climatiques ainsi que des maladies et ravageurs, particulièrement la chenille légionnaire d'automne. Ces bassins de production restent enclavés par manque d'infrastructures routières, scolaires, sanitaires et d'accès à l'eau appropriée. Le projet cible donc la réhabilitation de 3500 km de routes et la construction des infrastructures scolaires, sanitaires et d'accès à l'eau.

6. Le Ciblage en termes de réhabilitation des routes visera à relier les bassins de production et les principaux centres de consommation (marchés). Le projet cible 18 centres de consommation (marchés) dont 5 marchés pour le bassin du Maniema, 7 pour les bassins de la Lomami du Kasai Orientale et Central.

7. En termes d'acteurs, le PADIR vas structurer 7 types d'acteurs notamment (i) les organisations paysannes y compris les groupes vulnérables et défavorisé notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les ex-combattants démobilisés ect (ii) les Agri Multiplicateurs et Fournisseurs d'autre intrants agricoles (iii) les fournisseurs des services de mécanisation agricole (iv) les transporteurs (v) les fournisseurs des services de Conseil agricole y compris les services étatiques (vi) les Commerçants des produits agricoles. Le Programme cible également l'établissement des liens commerciaux avec les grandes entreprises de commercialisation et les compagnies minières pour permettre l'insertion progressive des petits producteurs dans les filières porteuses.

C. Ciblage géographique et zone d'intervention

Zone d'intervention

8. Les activités du programme vont se concentrer dans les bassins de production repris dans le tableau ci-dessous:

Province	Bassin de production prioritaires	Superficie (km ²)	Population totale (habitants)	Sous-bassins ciblés
Maniema	1.Kasongo	16 201	721 574	Nonda, Mulu, Maringa, Mamba et Kasenga
	2.Kabambare	19 513	560 741	Wamaza, Salamabila et Mulala
	3.Pangi	14 542	548 863	Wakabangu, Babene, Ikama et Beia
	4.Kibombo	24 953	197 781	A déterminer au démarrage
	5. Kailo	25003	263269	Elila, Muyengo et Tshamabondo
	6. Punia	19 805	316 187	A déterminer au démarrage
	7.Lubutu	16 055	575 000	A déterminer au démarrage

	Total	136 072	3 183 415	
Lomami	1.Kabinda	14 373	2 290 960	Ludimbi lukula, Lufuku lomami, Vunayi, Kabinda
	2. Ngandajika	5 726	1 388 408	Ngandajika, Tshiyamba, Baluba shankadi, Bena Kalambayi, Bakuamulumba
	3. Lubao	22 480	1 904 808	Kisengua, Tshofa, Bekalebwe, Lubao
	Total	42 579	5 584 176	
Kasaï Oriental	1.Kabeya-Kamuanga	4 500	672 978	Kena Nkuna, Tshintshianku, Munkamba, Ndomba
	2.Lupatapata	2 500	1 002 710	Katanda centre, Bakua Bowa, Tshitolo, Kabue
	3.Katanda	1 856	559 228	Miabi centre, Boya, Tshijiba, Tshilundu, Katende, Nkumba
	Total	8 856	2 234 916	
Kasaï Central	1.Luiza	14 702	1 412 695	A déterminer au démarrage
	2.Kazumba	12 881	2 023 504	A déterminer au démarrage
	3.Dibaya	7 605	1 062 877	A déterminer au démarrage
	Total	35 188	4 499 076	
Total	16	222 695	16 426 440	

(source : Rapport annuel 2016 de l'administration du territoire, <https://www.caid.cd/index.php/donnees-par-province-administrative/province> et rapports des missions d'identification, FIDA, 2019)

9. **Ciblage géographique.** Le Programme sera mis en œuvre dans quatre (4) provinces identifiées par le Gouvernement et le COSOP comme des zones de concentration des interventions du FIDA dans le secteur rural en RDC. Ces provinces sont parmi les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux aléas du changement climatique. Le choix de la zone d'intervention se justifie par la nécessité d'asseoir les bases d'un développement durable, inclusif et résilient au changement climatique. Le Programme donnera la priorité aux bassins de production les plus importants et les critères de choix seront les suivants: (i) le niveau d'enclavement et possibilité de désenclavement de la zone pour accéder aux marchés; (ii) le potentiel agricole du bassin; (iii) l'importance de la population; (iv) le niveau de pauvreté des petits producteurs; (v) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la vulnérabilité liée aux effets du changement climatique et aux guerres civiles.

10. Dans les bassins de production, le programme ciblera les centres de consommation qui sont les principaux marchés ou débouchés pour les petits producteurs. Et dix huit (18) centres de consommation ou pôles de marchés ont été identifiés dans la zone d'intervention du projet. Le choix des pistes et routes de desserte à réhabiliter repose sur la viabilisation de liens entre les bassins de production et les principaux marchés identifiés. Ainsi, le projet projette de réhabiliter 1530 km de pistes et routes de desserte agricole dans les quatre (4)

provinces.

D. Ciblage des spéculations et des Organisations paysannes (OP)

11. Le choix des spéculations est guidé par la préexistence de leur production dans les provinces ciblées, avec un niveau minimum d'organisation de la filière; ce qui sous-entend un certain niveau de concentration de petits producteurs et d'opérateurs économiques pour avoir une masse critique minimale; ainsi qu'une organisation faîtière de producteurs déjà en place sur laquelle s'appuyer pour apporter les appuis.

12. Le Programme vise à promouvoir trois groupes de spéculations: (i) les spéculations pour développer les chaînes de valeur (manioc, riz, maïs); (ii) les spéculations en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (arachide, niébé, soja); (iii) les spéculations de diversification (maraichage, aquaculture, aviculture, porc).

13. Le choix des OP/OPF partenaires (groupements, coopératives, unions et/ou fédérations) sera guidé par la préexistence d'un savoir-faire paysan, d'une expertise dans la filière en question, d'un esprit d'entreprise potentiel et d'une volonté de se professionnaliser (paysans dynamiques et innovants), ainsi que d'une bonne cohésion au sein des groupements afin d'éviter les OP « opportunistes » ou « fantômes ». Le projet va apporter des appuis à entre 800 et 1200 OP soit et à environ 100 Organisations paysannes faîtières (OPF).

E. Stratégie de ciblage des bénéficiaires

14. La stratégie de ciblage devra (i) garantir que les groupes cibles et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet, et (ii) réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques et/ou influents. Le PADRIR combinera plusieurs angles de ciblage, pour s'assurer que les groupes cibles identifiés participent aux activités prévues. Ces mesures comprennent:

- Un **auto-ciblage** qui garantit que les biens et services offerts par le projet correspondent aux priorités ainsi qu'aux capacités financières et humaines et aux stratégies de subsistance des groupes-cibles identifiés. Ce ciblage touchera en particulier les porteurs d'initiatives économiques (jeunes et femmes) qui désirent bénéficier des appuis techniques et aux formations pour développer leurs activités agricoles et post-récoltes.
- Un **ciblage direct**, qui consiste à définir et caractériser les différents groupes cibles à toucher par le Projet au niveau des filières retenues et à travers les différents types d'activités développées. Le ciblage direct sera utilisé aussi pour toucher des ménages vulnérables qui n'ont pas été pris en compte par l'auto-ciblage. Le ciblage direct concernera aussi bien les bénéficiaires organisés en OP que ceux qui ne sont affilié à aucune organisation. Cela permettra d'éviter une discrimination à l'endroit des plus vulnérables qui souvent ne ont pas partie des organisations paysannes. Des quotas de ciblage direct seront établis afin de cibler au moins 60% de femmes et 25 % de jeunes dans les activités mise en place par le projet.
- Un **ciblage participatif**, pour que dans une communauté, des ménages et/ou personnes spécifiques bénéficient de certains appuis (comme les kits de production,

les soins des enfants malnutris). Cette approche fait partie du ciblage direct. Ce ciblage prévoit la participation des communautés à l'identification des bénéficiaires. Dans chaque village, les partenaires d'exécution des activités destinées aux couches les plus vulnérables recenseront les ménages par catégorie de vulnérabilité et à l'intérieur de chaque catégorie, les ménages seront classés par degré de vulnérabilité. Ce «mapping social» sera effectué à l'aide des personnes-ressources du village, qui auront été sélectionnées selon un mécanisme participatif et inclusif au début de l'intervention du Programme. Ce classement pourra être utilisé: (i) pour donner la priorité aux ménages vulnérables dans l'accès aux appuis du Projet, s'il se trouve que (dans un premier temps) tous les membres appartenant à une catégorie donnée ne peuvent pas y avoir accès; (ii) dans le suivi du ciblage, pour s'assurer que les groupes cibles bénéficient effectivement des services du projet.

15. PADRIR assurera la circulation équitable des informations sur les activités de Projet à travers différents canaux de communication afin de faciliter la participation de tous les bénéficiaires potentiels. Une communication spécifique aux critères de participation aux activités du projet sera faite pour permettre une meilleure participation des bénéficiaires potentiels. Cela permettra aussi de réduire le nombre de demandes qui ne répondent pas aux principes de ciblage du projet.

16. La stratégie de ciblage du Projet sera assortie de mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités (formations, voyages d'études, appuis organisationnel, éducation interactive sur le genre, ...). Ces mesures visent à rendre autonomes les groupes qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pouvoir et à les encourager à participer plus activement à la planification des activités et à la prise de décisions. Des formations spécifiques sont prévues pour toutes les catégories socio-économiques ciblées, selon les besoins (ex.: CEP; voyages d'études ou formations spécifiques pour les membres des organisations de la société civile rurale); néanmoins, des quotas seront prévus pour garantir la participation des femmes (60%) et des jeunes (25%).

17. Dans le cadre du PADRIR, les mesures de renforcement des capacités comprendront: (i) la formation/orientation du personnel du projet et des partenaires d'exécution sur l'approche ciblage retenu; (ii) le suivi des partenaires d'exécution sur l'application de cette approche; (iii) l'inclusion de la thématique de ciblage dans la formation des formateurs des CEP et des agents d'appui-conseil agricole; (iv) la promotion de l'inclusion (sociale, par âge et par sexe) dans toutes les organisations de la société civile rurale partenaires; (v) la préparation d'un document (ou des fiches thématiques) d'orientation sur le ciblage pour le personnel et les partenaires d'exécution; (vi) la prise en compte des thèmes de ciblage et du genre dans l'atelier de lancement technique du Projet.

a) Stratégie genre et inclusion sociale

18. La stratégie genre du PADRIR devra s'assurer que les activités prévues soient développées et mises en œuvre dans la perspective de genre et d'inclusion afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes et des plus pauvres/vulnérables. En favorisant une discrimination positive à l'égard des femmes, des jeunes et des plus pauvres, le Projet cherchera à promouvoir leur pleine participation aux activités de développement afin que leur résilience soit améliorée dans un premier temps et que leur

autonomie soit renforcée à plus long terme.

19. Le PADRIR adoptera un ciblage genre sensible à la parité homme-femme afin que les femmes (jeunes et adulte) représentent au moins 60 % des bénéficiaires. Les activités de renforcement des capacités techniques de production viseront les femmes productrices et celles impliquées dans les autres segments des filières ciblées. Les jeunes femmes seront également directement ciblées dans les activités de renforcement des organisations de producteurs.

20. Au démarrage du projet, l'équipe de gestion devra se doter d'une stratégie genre et ciblage, qui sera produite sur la base des informations disponibles et des expériences passées. En autres, toutes les études prévus (étude genre, chaines de valeur, diagnostic des organisations des producteurs) devront prendre en considération le rôle des femmes dans ces contextes, leurs contraintes et aussi identifier les mesures pour favoriser leur participation aux activités du projet.

21. PADRIR adoptera une approche transformative au genre, qui ira au-delà du soutien à l'autonomisation économique des femmes: les interventions prévues chercheront en particulier de redéfinir les équilibres entre les sexes et réduire les inégalités aux niveaux des ménages et des communautés. A cet effet, cinq objectifs sont visés par la stratégie genre du Projet : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes ; (ii) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; (iii) améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iv) renforcer la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision; (v) réduire les déséquilibres et inégalités de genre.

22. L'amélioration des conditions économiques des femmes sera poursuivie à travers la facilitation de leur accès aux facteurs de production (foncière, financements, équipements), aux formations et, leur participation active aux dynamiques économiques développées autour des filières ciblées. Les femmes porteuses d'initiatives économiques, soit en groupe ou individuellement, pourront recevoir un appui pour l'élaboration de leurs plans d'affaire, nécessaires à accéder aux financements. Le projet investira surtout dans des filières agricoles qui incluent une grande participation de femmes (séchage des cossettes, décorticage de riz, traitement du lait de soja) et en général dans toutes les filières de la production maraichère. Par rapport à la production, des appuis (kits agricoles et kits élevage) seront donnés aux femmes qui vivent dans des situations de vulnérabilité. Ces femmes pourront être identifiées à travers le système de ciblage participatif au niveau des villages.

23. PADRIR prévoit plusieurs interventions qui contribueront à réduire la charge de travail des femmes. Les aménagements faciliteront le travail dans la production agricole, à travers un meilleur accès et gestion de l'eau et à la dotation en équipements. La mise en place de points d'eaux potables prévues au niveau des aménagements et des marchés contribueront aussi à réduire le temps que les femmes consacrent à la récolte de l'eau. Les soutiens aux activités économiques, qui prévoient parfois l'accès à des équipements de transformation ou commercialisation, pourront aussi contribuer à réduire les efforts des femmes.

24. Le projet inclut plusieurs activités sensibles et spécifiques à la nutrition, qui contribueront à l'amélioration de la nutrition dans les zones d'interventions. Le projet va appuyer la construction ou la réhabilitation et le fonctionnement de 35 centres d'éducation et

de prise en charge nutritionnels. Le projet reconnaît le rôle que la femme a dans l'amélioration de l'alimentation du ménage, et inclue beaucoup d'activités qui seront directe spécifiquement à elles. En particulier, les greniers féminins de soudure et les jardins nutritifs cibleront les femmes plus vulnérables dans chaque village. Leur présence dans les séances d'éducation nutritionnelle sera aussi garanti (en particulier pour les jeunes mères et les femmes enceintes et allaitantes).

25. La participation des femmes aux activités et à la prise de décision sera renforcée à travers des quotas établis pour leur présence dans les comités de gestion des OP. Leur rôle dans les organisations paysannes devra aussi ressortir, à travers la prise en charge de positions décisionnelles au niveau des conseils d'administration ou organes de décision.

26. Pour les formations, les approches d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) permettront en particulier aux femmes de prendre plus conscience de leurs rôles dans les ménages, mais aussi dans les activités économiques, et de pouvoir progresser dans des contextes plus égalitaires. Ces formations incluront des hommes pour influencer un changement de mentalité au niveau des ménages et communautés.

27. Comme mesure de facilitation de la mise en œuvre de la stratégie genre, le Projet devra s'assurer que l'ensemble de l'équipe de mise en œuvre du projet soit sensible au genre. La sensibilité au genre devra être considérée dans les processus de recrutement, et les candidatures féminines devront être promues. Le choix des partenaires de mise en œuvre prendra également en compte la sensibilité des potentiels partenaires à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et l'inclusion sociale. Le projet devra également s'assurer qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des conseillers agricoles qui doivent donner un appui direct aux bénéficiaires au niveau local. Un renforcement de capacités de l'équipe du Projet et des partenaires de mise en œuvre sur les thématiques genres pourrait être aussi envisagé.

28. PADRIR devra en outre assurer la prise en compte du genre dans le système de suivi-évaluation (désagrégation des données et analyse prenant en compte le genre. Les exercices de planification et de budgétisation doivent également avoir une bonne sensibilité au genre pour s'assurer que les activités spécifiques relatives au ciblage, genre et inclusion soient effectivement programmées, et que les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre soient disponibles.

29. Le Projet devra enfin développer des mesures de facilitation afin de promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable à l'égalité des sexes. Il s'agit entre autres de la participation au dialogue sur les politiques touchant la pauvreté, l'égalité des sexes, l'inclusion des femmes et des jeunes en RDC.

Tableau: liste des mesures équité genre

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Le Document de Conception du Projet (DCP) contient - et la mise en œuvre du Projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes	Le DCP contient des mesures concrètes pour la prise en compte des femmes au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeur agricole
☐ Développer l' autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer	Les femmes seront les principaux bénéficiaires des appuis du projet dans les activités de production, transformation et commercialisation des produits agricoles
☐ Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales	Les femmes seront représentées à 50% dans les instances dirigeantes des OP/OPF
☐ Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes	La mécanisation des activités de production et de transformation vont alléger la charge de travail des femmes
3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre	Le DCP indique bien que le projet apportera une attention particulière aux femmes
4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées.	La stratégie genre est déclinée au niveau de chaque composante
5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre.	L'UNCP comprendra une conseillère chargée du genre et au niveau de chaque UPC il y aura également une responsable chargé des aspects genre
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation.	Les femmes seront représentées à 50% dans les instances dirigeantes des OP/OPF

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes.	Le recrutement du personnel de l'UNCP et des UPC prendra en compte la dimension genre.
6. Le cadre logique, le système Suivi Evaluation (S-E) et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes.	Les indicateurs du cadre logique intègre la dimension genre

b) Stratégie jeunes

30. Le projet s'intéressera aussi aux jeunes (déscolarisés et ex combattants) en tant que forces vives et catégories à risque en situation de sous-emploi ou de chômage. Il va capitaliser sur les expériences de la MONUSCO dans l'insertion des ex-combattants dans le tissu social.

31. La stratégie «Jeunes» du PADRIR a pour objectif de : (i) favoriser l'autonomisation économique des jeunes entre 18 et 35 ans à travers la saisie des opportunités offertes par les métiers du secteur agricole et rural, et (ii) renforcer leur participation dans les différents sphères professionnelles et de la société.

32. Les jeunes pris globalement (jeunes hommes et jeunes filles) représenteront au moins 50% des bénéficiaires directs du projet. La stratégie ciblera: (i) les jeunes déscolarisés précocement à la recherche d'opportunités de travail qui désirent s'impliquer dans le métiers agricoles et non, tout au long des filières ciblées; (ii) les jeunes sortant des centres de formation et d'apprentissage promues par d'autres initiatives/projets, qui souhaitent entreprendre des activités génératrices de revenus ou renforcer leurs micro-entreprises; (iii) les jeunes qui veulent promouvoir des projets d'entreprises innovantes, et qui cherchent des appuis pour traduire leurs idées en activités rentables.

33. Le ciblage ne sera pas basé seulement sur leurs demandes et aspirations, mais prendra en compte aussi bien les besoins des marchés dans lesquels ils pourront s'insérer. Aussi, les formations seront octroyées en grand partie dans les domaines et secteurs retenues tout en assurant une juste diversification qui évitera la saturation du marché. Les approches pour les jeunes seront différenciées selon leurs âges et expérience, avec des formations qui partent du développement des capacités personnelles à l'engagement dans des projets plus entrepreneuriales. La stratégie jeune posera sur une approche différenciée entre les deux sexes, pour répondre à des besoins et des défis différents (par exemple, en prenant en compte les besoins des jeunes mères chef de ménage, ou des femmes

enceintes). Le ciblage prévoit aussi bien des approches individuelles que collectives au niveau de tous les segments des filières ciblées, et dans les services connexes.

34. La stratégie d'intervention vers les jeunes prévoit: (i) la facilitation de l'accès à l'information; (ii) l'alphabétisation fonctionnelle et la participation aux séances d'éducation nutritionnelle; (iii) les activités de renforcement des capacités techniques et transversales (formation sur les bonnes pratiques agricoles, la gestion, l'entrepreneuriat, etc.); (iv) l'orientation vers des activités économiques rentables au niveau des filières et dans les métiers connexes; (v) la facilitation de l'accès aux ressources (financements, foncière, etc.); (vi) l'accompagnement à l'élaboration et la finalisation de projets/business plans; et (vii) l'appui-accompagnement dans la mise en œuvre des projets.

35. Le projet identifiera les prestataires de services nationaux (privés et publics) pour mettre en place ces activités, particulièrement en ce qui concerne la formation professionnelle et les services de conseil pour l'établissement d'entreprises. Le projet ciblera notamment les systèmes de formation existants, en renforçant leurs capacités et la durabilité de leurs activités (incubateurs, maisons d'entreprises, ..).

36. Comme mesures de facilitation de la stratégie Jeunes, le projet prendra en considération des questions liées à la jeunesse en menant une étude spécifique leur caractérisant au démarrage du Projet, en sensibilisant l'équipe du Projet et des partenaires sur l'inclusion des jeunes et l'importance de leur participation, en choisissant les partenaires de mise en œuvre ayant une sensibilité et une expérience avérée dans l'appui des jeunes et en développant un système de suivi-évaluation comportant des indicateurs spécifiques aux jeunes et ventilés par sexe et par âge.

c) Stratégie peuples autochtones

37. La question des bénéficiaires autochtones du PADRIR devra s'appuyer sur une stratégie volontariste permettant de résorber l'écart les séparant des autres bénéficiaires. Les actions doivent s'appuyer sur: (i) une meilleure maîtrise de leurs situations au-delà des généralités; (ii) l'identification avec eux des appuis et des activités pouvant permettre de lever les contraintes les séparant des autres groupes de bénéficiaires. Une étude de référence sur les peuples autochtones sera réalisée au démarrage du projet. L'étude permettra d'élaborer une stratégie pour une prise en charge réelle des populations autochtones avec des modalités de mise en œuvre opérationnelles et réalistes des activités identifiées.

d) Mesures d'accompagnement pour soutenir les stratégies

38. Dès son démarrage, le Projet élaborera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux secteurs retenues, et de mettre en place des mécanismes de réponse tout en s'assurant d'atteindre les petits exploitants agricoles et les groupes plus vulnérables. Cette stratégie précisera les mesures spécifiques à l'intention des femmes et des jeunes.

39. La mise en œuvre de la stratégie de ciblage sera faite de façon transversale par l'Unité Nationale de Coordination de Programme (UNCP) et par l'ensemble des équipes des Unités de Coordination Provinciales du projet (UCPUCP). La responsabilité de sa mise en œuvre repose aux Coordinateurs des UCP et aux partenaires d'exécution, qui seront sensibilisés et formés sur ce sujet et dont le

travail sera suivi par la cellule suivi-évaluation de chaque UCP. Cette cellule sera également responsable du suivi du ciblage et de l'évolution des groupes-cibles de l'échantillon où est pratiqué le ciblage nominatif.

40. Les responsables genre au sein des UCP resteront les points focaux des activités de ciblage et de celles touchant les femmes et les jeunes, et seront soutenues par des assistant(e)s qui appuieront aussi les responsables suivi-évaluation, ainsi que les partenaires d'exécution et leurs équipes dans la prise en compte de la stratégie de ciblage dans leurs activités.

41. Le suivi-évaluation du ciblage s'effectuera principalement sur la base des registres des bénéficiaires qui permettent de déterminer exactement: (i) le nombre de ménages qui ont bénéficié des services du Projet; (ii) la participation des différents groupes cibles aux activités; et (iii) l'attribution de l'évolution de la vulnérabilité des ménages aux actions du projet/programme. Les données seront désagrégées par âge, sexe, catégorie cible. Les partenaires et prestataires de services devront assurer un suivi de leurs activités selon ces critères, pour s'assurer de toucher effectivement les cibles principales du PADRIR.

42. Le tableau suivant décrit les caractéristiques des différents sous-groupes cibles, les contraintes exprimées par ces derniers, ainsi que les activités/mécanismes de réponses développées par PADRIR.

Tableau 1: Vue d'ensemble sur les bénéficiaires, leurs contraintes et les réponses de PADRIR

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimes	Réponses apportées par le projet
Petites exploitations agricoles	- Dégradation des terres - Difficultés d'accès aux facteurs productifs (foncière, semences et engrais, financements) - Faible maîtrise de l'eau - Risques liés au changement climatique - Difficultés d'accès au marché - Manque d'accès aux technologies de production innovantes	- Investissement dans les infrastructures de production agricole - Facilitation d'accès aux principaux facteurs et technologies de production adaptées à l'environnement - Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des exploitants agricoles (aussi à travers les CEP) - Construction des magasins de stockage et de marchés de gros - Construction de routes pour accès aux marchés - Promotion de foires et ateliers pour la promotion des activités commerciales
Femmes productrices agricoles	- Difficultés d'accès aux facteurs productifs (foncière, semences et engrais, équipements, financements) - Manque d'organisation	- Distribution de kits d'intrants et engrais pour les femmes plus vulnérables - Soutiens en formation aux regroupements féminins

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimées	Réponses apportées par le projet
	- Charge de travail excessive - Pas de pouvoir dans la prise de décision - Difficulté d'accès au foncier	- Utilisation des Foyers améliorés en matériaux locaux - Meilleure accès aux techniques de production qui réduisent la charge de travail des femmes - Participation aux formations GALS
Organisations de producteurs	- Faible structuration - Manque de formalisation des organisations - Faible représentation au niveau politique - Manque de services offerts à leurs membres	- Organisation des petits exploitants et création de comités de gestion des aménagements - Renforcement des capacités des organisations - Formations en gestion des organisations de producteurs
Éleveurs (aviculture et petit élevage)	- Difficultés d'accès aux facteurs de production - Manque d'accès à l'eau pour le bétail - Faible accès aux intrants animaux - Faible transformation des produits de bétail - Manque de soins vétérinaires	- Mise en place du Dispositif d'Innovation en Petit Élevage (DIPE) - Dotation en kits d'animaux (kits ovins, caprins, volailles) pour les femmes vulnérables - Mise en place de fermes naisseurs pour l'élevage de caprins et de caprins - Mise en place de noyaux de petits ruminants et de chaînes de solidarité - Renforcement des capacités des producteurs de fourrages pour améliorer l'accès aux intrants animaux (appui en semences et boutures) - Organisation des campagnes de vaccination annuelles - Renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre impliqués dans la production et santé animales
Jeunes hommes et femmes entrepreneurs	- Difficultés d'accès aux financements - Manque de formation professionnelle en gestion d'entreprise - Faible taux d'alphabétisation	- Accompagnement à l'élaboration et la finalisation de projets/business plans - Formations en compétences techniques, managériales, de gestion - Vulgarisation de technologies innovantes adaptées aux besoins des jeunes - Formations en éducation financière

Sous-groupes	Caractéristiques/contraintes exprimées	Réponses apportées par le projet
		• Partenariats avec les Institutions financières pour améliorer l'offre de produits pour les MER • Appuis à la recherche de financements • Mise en place de centres d'alphabétisation • Participation aux formations GALS pour une meilleure autonomisation des femmes
Femmes enceintes et allaitantes	• Manque d'accès aux services de santé • Manque de connaissances sur l'allaitement maternelle • Grossesses rapprochées • Charge de travail excessive	• Mise en place des Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle • Mise en contact avec les centres de santé plus proches • Séances d'éducation nutritionnelle et planification familiale • Mise en place des jardins nutritifs de case • Soutien pour le développement d'activités économiques agro-pastorales et entrepreneuriales

Tableau : liste des mesures opérationnelles de ciblage

Questions	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible, les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?	Oui, les groupes-cibles du PADRIR comprennent les ruraux pauvres et vulnérables dans des contextes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dont particulièrement les femmes et les jeunes; ils n'ont pas ou peu d'accès à l'éducation, accèdent difficilement aux facteurs de production (terre, eau, financement, etc.) et ont un accès irrégulier aux marchés.
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Une analyse des contraintes et difficultés des sous-groupes cibles a été conduite, et est résumée dans le tableau de caractérisation des bénéficiaires du projet dans l'appendice 2. Le projet a une attention particulière pour les jeunes et les femmes, et prévoit la mise en place d'activités adaptées à leur besoins.
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion?	Oui, la mission de conception a organisée des rencontres et visites de terrain avec les possibles bénéficiaires du projet. Cela a permis d'écouter et mieux comprendre leurs aspiration et contraintes, et de proposer dans le projet des activités qui puissent répondre aux besoins exprimées par les différents groupes cibles. La mission a aussi pris en compte l'expérience du PIRAM et a rencontré ses bénéficiaires, pour pouvoir identifier et inclure dans le nouveau projet les activités qui marchent bien, et trouvent l'intérêt des populations.
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la	La stratégie de ciblage du PADRIR se veut participative, inclusive et durable. Elle est basée sur

Politique de ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après :	le guide stratégique du FIDA relatif à l'intégration des questions de parité hommes/femmes.
4.1. Ciblage géographique – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de suivi permet-il d'identifier, pour les projets/programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres.	Le Projet sera mis en œuvre dans quatre provinces identifiées (Maniema, Lomami, Kasai central et Kasai oriental) par le Gouvernement et le COSOP comme des zones de concentration des interventions du FIDA dans le secteur rural en RDC. Ces provinces sont parmi les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux aléas du changement climatique
4.2. Ciblage direct - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques.	Oui, des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables, des jeunes et des femmes dans les activités du Programme. L'utilisation du système de quotas (au moins 60 % de femmes et 25 % de jeunes pour l'ensemble des interventions du Programme) renforcera ces critères. Par exemple, certaines activités sont directement orientées à l'endroit des femmes et des jeunes.
4.3. Auto ciblage - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes cible.	Oui, le développement des réponses apportées par le PADRIR (facilitation de l'accès aux techniques innovantes de production et de transformation, aux marchés, etc.) se base sur la connaissance des besoins et aspirations exprimés par les différentes catégories de groupes-cibles. Les activités ont été identifiées avec les groupes cibles et soutiennent leurs stratégies de subsistance.
4.4. Mesures d'autonomisation – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacités de confiance,	Dès son lancement, le PADRIR organisera des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du projet, ses

appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir.	cibles et son mode opératoire, avec l'objectif de susciter l'intérêt de possibles bénéficiaires et garantir une haute participation aux activités. Ces campagnes seront adressées surtout aux femmes et aux jeunes. Plusieurs activités prévoient aussi le renforcement en capacités des différentes organisations (groupements de femmes, coopératives, groupements des jeunes) pour leur permettre de faire entendre leurs voix et augmenter leur rôle dans les prises de décision. A travers des méthodologies interactives au niveau des ménages et des organisations (groupements/unions), le Projet cherchera aussi à contribuer au rétablissement de l'équilibre social.
4.5. <u>Mesures de facilitation</u> – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités.	Le Projet prévoit plusieurs mesures pour renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Projet et des différents partenaires aux questions du ciblage de la pauvreté, de l'équité de genre et de l'autonomisation des femmes. Il participera au dialogue politique sur ces questions et s'attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l'égalité des sexes.
4.6. <u>Attention aux procédures</u> qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.).	La conception et la mise en œuvre du projet repose sur une approche participative et inclusive. Il y aura des activités qui cibleront les plus vulnérables et qui seront totalement subventionnées. Dans les cas de financement à coût partagé, modalités de contribution financière seront adaptées à leur possibilité.
4.7. <u>Mesures opérationnelles</u> - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en	Le PADRIR pourra compter sur le conseiller en S-E au niveau de l'UNCP et des 4 RSE au niveau des UPC. Ces 5 postes de S-E travailleront en étroite

œuvre et de fournisseurs de services.	collaboration et prendront en compte les aspects genre et ciblage dans la mise en œuvre des activités. Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats seront guidés entre autres par leur sensibilité au ciblage des groupes cibles du FIDA et le respect de la stratégie du projet.
5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ? Le cadre de S-E permet-il la collecte/analyse des données désagrégées par sexe et y va-t-il des indicateurs sexo-spécifiques permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les impacts?	Oui, la Section S&E du PIM précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage. Les indicateurs du système de suivi-évaluation seront ventilés selon le genre et l'âge; le suivi sera fait par le RSE avec les responsables genre. Les questions de genre et la pauvreté seront intégrées dans les études prévues au démarrage du Programme, seront renseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation et seront évaluées à mi-parcours et en fin de Programme.
Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Le DCP contient – et la mise en œuvre du Projet est basée – sur des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes	Oui, le DCP du PADRIR analyse les disparités hommes-femmes et met en exergue la pauvreté et les inégalités selon le genre, et aussi les contraintes spécifiques vécues par les femmes. Les études prévus au début du projet prévoient la prise en compte de la situation des femmes dans les différents filières ciblées, dans le diagnostic des OP et permettront d'adapter les interventions à leurs besoins spécifiques. Aussi les risques qui puissent limiter la participation des femmes sont traités et des mesures de mitigation sont proposées.
2. Le DCP contient-et le Projet met en œuvre – des mesures concrètes pour :	
2.1. Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du	Oui, le Projet facilitera l'accès des femmes aux facteurs de production (appui à l'accès aux intrants et aux conseils, accès aux équipements pour les jeunes femmes, accompagnement à l'inclusion financière, etc.). Le Projet appuie également

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
foyer	l'insertion des femmes dans des activités économiques plus rentables/plus rémunératrices et dans la diversification des revenus. Des activités spécifiques aux femmes (jardins nutritifs, maraichage, aviculture, élevage porcine) leur permettront d'avoir un contrôle majeur sur les dépenses en nutrition du foyer. Des méthodologies d'apprentissage interactif selon le sexe seront utilisées des OP pour promouvoir un accès et un contrôle plus équitables sur les ressources.
2.2 Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales	La représentation et la participation des femmes dans les organisations paysannes est une des critères de ciblage des ces dernières. Les capacités des femmes seront également renforcées pour promouvoir leur participation, à travers des formations en alphabétisation, gestion d'entreprise, négociation, etc. Elles seront présentes autour de 50% aussi dans les comités de gestion des OP. La présence du 50% de femmes dans les organes de décision d'instances locales devra recevoir une attention particulière par les partenaires de mise en œuvre.
2.3 Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes	24. PADRIR prévoit plusieurs interventions qui contribueront à réduire la charge de travail des femmes. L'accès aux techniques innovantes faciliteront le travail dans la production agricole, à travers une meilleur accès et gestion des ressources naturelles et à la dotation en équipements. L'activité de prévision de points d'eaux villageoises contribuera aussi à réduire le temps que les femmes consacrent à la récolte de l'eau.
3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre	La section ciblage du DCP inclut un ciblage spécifique pour le genre, et les appuis à apporter par le Projet sont déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents sous- groupes, inclues les femmes.
4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées	Oui, le DCP décrit les éléments clés de la stratégie genre, ainsi que les activités opérationnelles permettant de soutenir ladite stratégie. Une attention particulière a été accordée pour veiller à ce que les femmes et les jeunes puissent bénéficier des différentes activités dans les différentes sous-composantes.
5. Le DCP décrit que le Projet met en œuvre -des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices	Une approche de gestion de Projet sensible au genre est adoptée : planification et budgétisation sensible au genre, suivi-évaluation sensible au genre, etc.

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre	Les 3 UCP prévoient des responsables ciblage et genre pour s'occuper des questions de genre. Les trois RSE seront aussi formés à l'adoption d'une approche sensible au genre. Le budget du PADRIR ne prévoit pas seulement les activités directes aux femmes, mais aussi le soutien à la mise en place par des partenaires des formations interactives sur le genre.
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour	Des mesures de sensibilisation et renforcement des capacités de femmes pour leur permettre de participer activement dans les instances de décision sont prévues. Il y aura aussi un système de quota qui prévoit leur participation.
5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution,...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes	La dimension genre sera également introduite dans les critères de sélection du personnel de PADRIR. Les TdR du personnel incluront des attributions sur les aspects de genre et l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée. L'évaluation des membres de l'équipe prendra aussi en compte le respect des critères de ciblage et de la stratégie genre du projet.
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes.	PADRIR adoptera une discrimination positive à l'égard des femmes et la promouvra dans la mise en œuvre des activités. Les candidatures féminines seront aussi promues dans le processus de recrutement de l'équipe du projet, mais aussi dans les équipes de mise en œuvre des activités. Le Projet veillera à avoir des conseillers techniques et formateurs endogènes des deux sexes.
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le Gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique	Les Projet s'aligne aux orientations stratégiques nationales. Le Ministère de la Promotion de la Femme sera aussi impliqué dans les activités qui ciblent particulièrement les femmes, et sera informé des résultats que le programme aura en termes de leur autonomisation. Cela permettra au PADRIR de participer au dialogue politique. Les activités de formation interactive sur le genre seront adressées aussi à des représentantes nationales pour permettre le transfert de la méthodologie et son éventuelle réplique.

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
6. Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes	Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs prévoient la ventilation des données selon sexe et âge.

III. DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

A- Vue d'ensemble

43. L'objectif général du PADRIR est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration des revenus des petits producteurs particulièrement les jeunes et les femmes, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience au changement climatique. Le Projet appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation à travers: (i) la construction des pistes agricoles afin de désenclaver les bassins de production et assurer un accès aux principaux centre de consommation, (ii) des appuis divers pour renforcer les capacités en techniques de production et transformation, (iii) des appuis spécifiques pour permettre l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives et assurer leur autonomie et, (iv) des investissements pour faciliter l'accès aux marchés.

44. **Composantes du Projet** : Les objectifs du projet seront atteints à travers la mise en œuvre de trois composantes: A) Appui à la production, commercialisation et structuration des filières; B) Développement des infrastructures climatiquement résilientes; C) Coordination, , **Suivi-évaluation et Gestion-capitalisation des connaissances**

45. .

46. **Effets et impact.** Les effets attendus du programme sont les suivants: (i) l'amélioration durable de la production et de la productivité des exploitations agricoles familiales; (ii) le développement des entreprises agropastorales des jeunes et des femmes, rentables, intégrées dans les chaînes de valeurs, et créatrices d'emplois décents et durables et, (iii) l'augmentation des volumes de produits agropastoraux commercialisés.

47. Le programme impactera directement au moins 15 % de la population totale de ces bassins, soit environ 2.464.000 habitants (410.667 ménages), grâce aux investissements dans les infrastructures routières et sociales de base. En termes de développement agricole, le projet devrait contribuer à : i) l'amélioration de la situation économique de 56.800 chefs de ménages agricoles en termes de revenus (20%), de diversité alimentaire et de nutrition ; ii) l'amélioration de 50% de la productivité en termes de rendement des principales spéculations ciblées; et (iii) la stimulation de l'entrepreneuriat pour au moins 2.000 jeunes et 1.600 femmes.

B.- Approche de Mise en œuvre

48. L'approche de mise en œuvre reposera sur la connexion physique à travers le réseau routier entre les bassins de production et les centres de consommation (pôles de marché) qui serviront de porte d'entrée. Cette connexion structurera et dimensionnera les autres interventions du programme dans les 4 provinces ciblées. L'approche s'appuie sur une logique de séquençage comprenant une cartographie des bassins de production dans la province et des principaux centres de consommation (pôle de marché), la planification participative des parties prenantes pour identifier les priorités d'investissement programmées dans les deux composantes techniques: l'appui à la production, transformation et mise sur le marché des produits, le développement des cultures de

diversification, et des infrastructures rurales de base.

Le programme établira des partenariats stratégiques et opérationnels avec les Services techniques de l'Etat (STE) aux niveaux central et provincial. Le programme fera également appel à des prestataires et autres partenaires de mise en œuvre. Les partenariats institutionnels et avec d'autres projets similaires ; avec délégation de maîtrise d'œuvre par des conventions et contrats de performance avec des opérateurs techniques et agences d'exécution spécialisés, des structures de formation, d'accompagnement et d'appui-conseil, des organisations non-gouvernementales localement ancrées; des partenariats stratégiques avec les organisations professionnelles et institutions financières, etc.

COMPOSANTE 1 : Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes

49. L'objectif de la composante 1 est de contribuer dans les cinq provinces cibles à la réduction de la pauvreté rurale, à l'amélioration des revenus, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience. L'objectif de développement est d'améliorer la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur du manioc, du maïs et du riz et des cultures qui concourent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

50. Les effets attendus sont : (a) l'intensification de la production et la promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique; (b) l'amélioration des activités post-récoltes et de mise en marché des produits ; (c) le renforcement des capacités techniques des OP/OPF et des services étatiques nationaux et provinciaux; (d) le développement du secteur privé et l'amélioration de l'inclusion financière.

51. Les activités de cette composante sont structurées en quatre sous-composantes selon les 4 effets attendus : i) intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes, ii) amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits, iii) renforcement des capacités techniques des OP/OPF, des services étatiques et d'autres acteurs et iv) Appui et incitation au développement du secteur privé et de la finance rurale inclusive.

Sous-composante 1.1: Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes au changement climatique

52. **Effets attendus.** Produits attendus : (i) Les producteurs ont un accès durable aux semences sélectionnées. 51.200 ménages des producteurs bénéficieront d'un accès durable aux semences sélectionnées et pratiques agricoles durables, et (ii) 80% d'entre eux adoptent des pratiques résilientes au changement climatique et respectueuses de l'environnement.

53. Le résultat immédiat attendu est la culture de 12.390 ha de manioc en terres arables avec des pratiques améliorées et avec des rendements élevés dont la moyenne est de 10 à 30 tonnes/ha, les rendements en feuilles de manioc de 1 à 1,3 tonne en moyenne/ha/an, et le rendement des légumineuses associées (soya principalement) de 3 à 4 tonnes/ha en moyenne d'ici la fin du programme. Il est également prévu que ces rendements des cultures vivrières seront obtenus sur des superficies allant de 0,25 ha à 1 ha de terres cultivées/capita pour la population cible de 56.800 ménages. Pour les cultures maraîchères,

les superficies seront entre 0,1 et 0,5 ha/capita. Dans tous les cas, aucun aménagement agricole continue ne dépassera les 100 hectares.

Justification.

54. Au niveau de la production les principales contraintes identifiées sont: l'enclavement des bassins de production (voies de desserte agricole en état de délabrement avancé), le faible rendement des cultures (manioc 10t/ha, riz 1t/ha, maïs 1t/ha), le manque des variétés résistantes aux maladies et ravageurs, l'accès difficile aux intrants agricoles de qualité, les conflits intercommunautaires, le manque d'assistance technique de qualité, les perturbations climatiques avec une augmentation des précipitations et un climat changeant. En plus, la culture sur brûlis pratiquée par les producteurs agricoles a des effets négatifs sur l'environnement en particulier sur les sols et les forêts. Elle provoque la dégradation et l'érosion des sols qui conduisent à une baisse des rendements des cultures. Ce qui nécessite l'utilisation de nouvelles terres agricoles ainsi que l'adoption des nouvelles techniques culturales respectueuses de l'environnement.

55. Mais en termes d'opportunités, les quatre provinces ciblées présentent beaucoup d'atouts pour produire le maïs, le riz, le manioc, les légumineuses (arachide, soja, haricot/niébé). Ces provinces disposent des conditions édapho-climatiques favorables au développement de ces spéculations y compris l'aquaculture et l'élevage. La productivité des cultures, dépend grandement de la qualité des semences/boutures, de la résistance aux maladies et ravageurs, et du système d'exploitation adéquate avec les bonnes pratiques agricoles. Ainsi, pour les variétés améliorées, leur productivité dépend de la production des semences/boutures de pré base, de base et commerciales, certifiées par le SENASEM.

56. Les actions d'intensification de la production agricole sont possibles dans les provinces ciblées grâce à: (i) un climat propice au développement de l'agriculture avec une saison sèche réduite à un climat tropical humide avec deux saisons, une saison pluvieuse (de septembre à mai) et une saison sèche (de juin à août); (ii) une végétation diversifiée et constituée des forêts denses humides d'altitude et des savanes herbeuses et boisées; (iii) la présence d'un potentiel hydrique propice aux ouvrages d'irrigation et à l'aquaculture; (iv) l'existence des bas-fonds non encore exploités alors qu'ils constituent une alternative à la culture sur brûlis pratiquée en zone forestière qui dégrade les sols; (v) la présence d'un réseau routier important mais en très mauvais état, des ports sur le fleuve Congo et des lacs.

57. L'intensification de la production agricole dans les provinces ciblées est également justifiée par la demande élevée en nourriture, liée à l'expansion démographique due aux multiples mouvements vers les villes et centres ruraux.

58. La sous-composante intègre des actions complémentaires concourant d'une part, à l'amélioration durable de la productivité et de la production agricole et d'autre part, à la résilience des agro-écosystèmes aux changements climatiques. Elle se structure en trois volets techniques:

Volet 1: Accès aux intrants de production

59. **Semences sélectionnées.** Pour assurer une meilleure disponibilité de semences de qualité dont dépend la durabilité des résultats, il est essentiel de créer des partenariats

public-privé pour le développement du secteur des semences, sur la base des avantages comparatifs des parties prenantes selon: la multiplication et distribution de semences aux petits producteurs par le secteur privé en collaboration avec les organisations de producteurs (OP); contrôle de qualité et certification des semences par des services publics spécialisés.

60. Les activités de multiplication et de diffusion de semences comprendront le renforcement des capacités techniques et de gestion des producteurs de semences, les OP agri-multiplicateurs, et faciliter leur commercialisation dans les cinq provinces cibles. Le projet va poursuivre l'approche utilisée par le PIRAM pour développer la filière semencière en vue d'augmenter l'offre en intrants agricoles (semences, boutures, alevins et autres) dans les zones du projet afin de permettre aux organisations paysannes d'assurer une production accrue de produits alimentaires et à fournir aux marchés. Compte tenu de l'importance de la production semencière dans le développement des chaînes de valeur agricoles et pour insérer l'appui apporté dans une perspective de développement durable des institutions, le projet va soutenir la mise en place d'une assistance technique pour le renforcement de l'organisation et des capacités techniques de l'INERA, en particulier au niveau des stations de Kibangula (Maniema), Gandajika (Kasaï Oriental, Kasaï Central, Lomami). Cette assistance technique sera conduite avec l'appui de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA).

61. **Validation et introduction des variétés améliorées.** Afin de diversifier les variétés répondant aux différentes filières/chaînes de valeur du riz, manioc et maïs, le projet va procéder à des validations et introductions des variétés en établissant les essais de sélection participative (PVS) et organiser la sélection des variétés répondant mieux aux besoins des acteurs suivant les exigences du marché et de l'alimentation. Cette activité sera menée par IITA conjointement avec INERA et SNV.

62. **Production des semences de base.** Avec l'assistance technique de IITA, le projet supervisera l'introduction des semences de base du riz, du maïs et boutures de base de manioc en liaison avec l'INERA dans les quatre provinces ajoutées pendant qu'au Maniema, on renforcera la multiplication des semences et boutures déjà introduites par PIRAM et IITA. Ces semences/boutures seront certifiées par SENASEM en vue de la production de semences (R1 et R2) et des boutures issues des parcs à bois primaires.

63. **Production des semences commerciales.** Cette activité vise à promouvoir le développement d'un système communautaire de production des semences commerciales par des agri-multiplicateurs qui sont des acteurs privés se trouvant dans les zones du projet. Pour le manioc, il s'agira d'installer et gérer des parcs à bois secondaires ; récolter/fournir les boutures pour les champs de production des racines tubéreuses individuels ou communautaires après inspection et certification par le SENASEM.

64. Les champs des semences commerciales et les parcs à bois secondaires seront installés aux proximités des bénéficiaires pour résorber le coût inhérent au transport du matériel végétal à des grandes distances et aux agriculteurs regroupés au sein des organisations paysannes. Outre les semences de maïs, riz et manioc, la même approche sera suivie selon la province/territoire pour les cultures secondaires mais importantes dans la zone comme l'arachide, le soja, les cultures maraichères, etc.

65. Pour l'aquaculture, chaque OP devra disposer d'une station d'alevinage comportant au moins trois pièces, l'une comme frayère et les deux autres pour l'alevinage de premier âge et de deuxième âge. Chacune des organisations paysannes productrices des alevins devra fournir à 5 autres organisations paysannes des alevins pour constituer leurs propres noyaux de géniteurs ou des fingerlings mâles ou femelles pour la production.

66. **Les engrais et produits phytosanitaires.** Le projet va mettre en place des mécanismes durables d'accès aux intrants par le biais de partenariat.

67. **Identification des structures d'approvisionnement des intrants.** Dans chaque province, s'inspirer de l'expérience de SENAFIC (Service National des Fertilisants et Intrants Connexes, Ministère de l'Agriculture) pour identifier les besoins en intrants, créer et mettre en place des dépôts relais dans les bassins de production. Ceci offre un avantage par l'accessibilité des intrants (semences, produits phytosanitaires, engrais, etc.) par les producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur choisies. Les producteurs peuvent acheter ces intrants cash ou à crédit.

68. Selon les provinces et territoires, la capacité des producteurs sera renforcée dans l'utilisation des biofertilisants et biopesticides suivant les expériences vécues dans d'autres provinces et dans d'autres pays.

69. Un nombre limité de démonstrations (environ 20%) se concentrera sur le développement de types appropriés d'engrais et les intrants organiques (par exemple, du fumier ou compost) et leur coût sur les cultures ciblées et surtout sur les cultures maraîchères. Il est prévu que les plus fortes augmentations de rendement seront obtenues par l'application des nutriments manquants. Bien que ces sources de nutriments soient souvent en pénurie dans certaines provinces de la RDC, l'intensification de la production nécessitera l'utilisation des sources externes de nutriments, et en particulier du K. Le projet s'assurera que l'accès aux intrants agricoles augmentera considérablement au cours des 5 prochaines années dans les provinces cibles.

70. Il est proposé d'utiliser les mêmes bâtiments des entrepôts des semences en ajoutant une pièce à un niveau plus bas que la pièce de stockage de semence pour éviter tout écoulement accidentel d'un liquide venant de la pièce des intrants. Le bloc de 10 m x 8 m sera reparté en une partie de 10 m x 5 m pour les semences et une autre partie de 10 m x 3 m pour les intrants subdivisé latéralement en deux sous-pièces de 5 m x 3 m. Le mur mitoyen séparant les deux compartiments doit être plein.

Volet 2: Accès aux équipements et matériels agricoles adaptés

71. L'augmentation de la production agricole des cultures retenue (manioc, maïs et riz) passe par plusieurs facteurs qui concourent à la production dont notamment en équipements et matériels agricoles adaptés. Ainsi, pour accroître la productivité et aussi les superficies à cultiver, et exécuter les opérations de récolte et post récolte, le projet est appelé à recourir à l'usage des motoculteurs, de la motorisation agricole seule ou combinée à la traction animale, en remplacement des moyens manuels (la houe) actuellement en usage chez un grand nombre d'exploitants agricoles.

72. Les ressources financières prévues par le projet pour l'acquisition des équipements et matériels agricoles seront accessibles à travers un mécanisme à coûts partagé dont les

procédures seront définies par le projet et approuvées par le comité de pilotage.

Volet 3: Promotion des techniques culturelles raisonnées respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique

73. Ce volet introduira des pratiques culturelles qui permettent de: optimiser l'utilisation des ressources naturelles; réduire la destruction des forêts suite à l'expansion des terres cultivées; restaurer les terres dégradées par l'agroforesterie durable et l'utilisation des engrais organiques; valoriser les bas-fonds avec les cultures adaptées. Ces pratiques pourront concerner les cultures en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle (arachide, haricot, pisciculture et autres).

74. Le projet suivra un modèle de démonstration-adaptation-adoption par lequel les meilleures pratiques d'agronomie seront démontrées aux associations d'agriculteurs grâce à des essais de démonstration, gérés par la participation des associations paysannes. Ces meilleures pratiques peuvent être dérivées de travaux antérieurs dans la région ou d'autres régions où les conditions agro écologiques sont similaires. La validation agronomique, économique et participative de ces pratiques se traduira par une courte liste des meilleures pratiques qui seront insérées dans une campagne d'adaptation dans lequel les ménages évalueront ces pratiques par rapport aux pratiques courantes.

Modalités de mise en œuvre de la sous-composante 1.1.

75. La stratégie d'intervention retenue consiste à diffuser les bonnes pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique dans les bassins de production à travers l'approche démonstration-adaptation-adoption dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé et les services étatiques nationaux et provinciaux.

76. L'identification et la validation des bonnes pratiques agronomiques (BPA) pour augmenter la productivité des cultures cibles (et de légumineuses en association) se produira à travers le cadre de démonstration-adaptation-adoption détaillé ci-dessus.

77. **Caractérisation des pratiques agricoles actuelles:** Cette activité vise à comprendre comment les pratiques actuelles des agriculteurs affectent les rendements des cultures et seront menées au cours de la première année du projet. Cent (100) ménages seront sélectionnés au hasard et interrogés pour chacun des bassins de production prioritaires initiaux. L'enquête consistera à utiliser un questionnaire pour enregistrer les caractéristiques socio-économiques des ménages et à visiter en 3 temps un des champs sélectionnés et suivi comme un échantillon, pour enregistrer les principales pratiques agricoles des agriculteurs avant le projet. Les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} visite seront effectuées respectivement entre 1, 2, 4 et 5 et environ 12 mois après la plantation suivant la durée de cycle végétatif. Au cours de la 1^{ère} visite au domicile de l'enquêté, les informations socio-économiques seront enregistrées (par exemple, l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le régime foncier et les sources de revenu); suivie d'une visite au champ sélectionné pour enregistrer les pratiques existantes (par exemple, la préparation du sol, la taille du champ, le type d'association, date et mode de semis/plantation, les pratiques sur la gestion de la fertilité des sols éventuels, la fréquence de la récolte des feuilles (cas du manioc), les périodes et les méthodes de sarclage le cas échéant). La superficie du champ sera mesurée en utilisant le GPS.

78. **Démonstration des meilleures pratiques agronomiques:** Au cours de l'an 1, un total de 240 champs de démonstrations (par bassin, ou 4 par association participative des agriculteurs) sera mis en place, avec 240 autres qui vont s'ajouter pour les années 2 et 3 et les résultats de l'année 1 influenceront les démonstrations des années 2 et 3. Après les chiffres ci-dessus, environ 90-100 ménages seront alignés à un essai de démonstration.

79. Ainsi, les pratiques agronomiques pour augmenter la productivité du manioc, maïs, riz et les légumineuses à graines seront orientées vers:

- l'association des légumineuses avec une des cultures principales (manioc, maïs et riz) ;
- l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche de champ-école pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA) dans les différentes chaînes de valeur;
- organiser et former les petits producteurs sur les bonnes pratiques agricoles et promouvoir leur utilisation par des parcelles de démonstration ;
- faciliter l'accès aux autres intrants tels que les engrais et les produits agro-chimiques et à la mécanisation pour la préparation des champs et de la récolte;
- renforcer les capacités des petits producteurs et organisation de producteurs dans la chaîne de valeur manioc pour mieux s'organiser et produire pour pouvoir répondre aux exigences du marché (qualité, sécurité alimentaire, approvisionnement) ;
- promouvoir la mécanisation dans la production des cultures cibles
- promouvoir l'agroforesterie, la rotation des cultures, la jachère améliorante, l'usage des fertilisants, etc.
- promouvoir les cultures de bas-fond, l'irrigation ;
- promouvoir les aspects nutritionnels avec les cultures maraichères et l'aquaculture.

80. **Étape de démonstration:** les essais de démonstration consistent en un certain nombre de technologies les plus prometteuses qui ont été évaluées avant et éventuellement en station. Ce sont des activités ou expériences conduites dans d'autres sites des conditions agro écologiques similaires. Toutes les démonstrations intègrent normalement le matériel génétique amélioré. Les observations faites dans les essais de démonstration comprennent la performance agronomique et économique des technologies éprouvées (contre la pratique locale) et de l'évaluation participative des technologies en considérant les aspects du genre. Les essais de démonstration seront généralement installés au niveau du site d'action de chaque bassin de production.

81. **Étape d'adoption :** Après que les ménages participants aient testé et évalué (un ensemble de) des technologies spécifiques contre la pratique locale, un certain nombre de ceux-ci continuera à utiliser ces (ensemble de) technologies spécifiques. Ce nombre peut varier et dépendra de la nature de la technologie et de la création des conditions favorables pour l'absorption de la technologie. Dans cette étape, les agriculteurs seront entièrement libres de mettre en œuvre les technologies et en termes d'observations, des tentatives sont faites pour observer l'impact de ces technologies contre une zone identifiée lorsque l'agriculteur utilise toujours les pratiques locales.

82. **Activités de formation :** Le cycle de recherche adaptative sera accompagné d'une formation spécifique et d'un programme d'évaluation, impliquant le personnel technique de recherche, les animateurs des ONG, les membres des comités techniques des associations

d'agriculteurs et les ménages.

Partenaires d'exécution de la sous-composante 1.1.

83. Le développement du secteur agricole est sous tutelle du ministère de l'agriculture (MINAGRI), du ministère du développement rural pour les structures rurales de base. La mise en œuvre du PADRIR est placée sous la tutelle du Secrétariat Général chargé de l'agriculture quoiqu'elle repose sur une synergie et un partenariat dynamique avec d'autres ministères comme ceux de la recherche scientifique, de l'environnement, conservation de la nature, eaux et forêts ; ministères de l'énergie, de l'administration territoriale, des petites et moyennes entreprises, etc. Les services du ministère de l'agriculture les plus visés sont le SENASEM pour le système semencier, le SENAFIC pour les intrants agricoles, le SNV pour la vulgarisation et adoption des nouvelles technologies, la FAO pour la multiplication secondaire/semences R2, le SENAQUA pour l'appui aux étangs piscicoles. Les institutions comme INERA, IITA, universités, etc., viendront en appui pour la sélection participative des variétés améliorées et résistantes aux maladies, répondant aux qualités de marché et adaptés aux conditions édapho-climatiques des bassins de production.

Sous composante 1.2: Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits

84. La sous-composante vise à faciliter la transformation post-récolte principalement du riz, du manioc et du maïs, et des produits agricoles des deux autres groupes (sécurité alimentaire et nutritionnelle, et diversification des revenus) en s'appuyant sur les marchés potentiels existants qui seront identifiés et organisés. L'identification et l'organisation des marchés constitueront deux conditions préalables pour l'accès aux services financiers en particulier pour le crédit d'exploitation et le crédit d'investissement.

85. **Produits attendus** : (i) Des techniques innovantes de transformation durables sont disponibles. (ii) A la fin du Programme, 192.000 personnes membres de 32.000 ménages des petits producteurs et transformateurs non initialement organisés ainsi que 115.200 personnes membres des 19.200 ménages affiliés aux OP seront formées aux activités post-récoltes et utilisent durablement l'énergie renouvelable pour les activités de séchage, irrigation et autres. (iii) L'accès durable des producteurs et transformateurs au marché est amélioré et au moins 500 partenariats commerciaux sont signés entre les petits producteurs et les opérateurs privés de marchés.

86. La sous-composante est structurée en trois volets : 1) amélioration des techniques de transformation respectueuses de l'environnement et de la gestion durable des déchets ; 2) Appui à la mise aux normes climatiques, formation technique, et la maintenance des bâtiments et des équipements de transformation et de conservation des produits agricoles ; et 3) mise en marché et promotion des produits agricoles bruts et transformés.

87. Justification

88. La transformation et la commercialisation présentent des insuffisances (1) dans le domaine de stockage/conservation (manque des facilités post-récoltes, insuffisance des entrepôts et des unités de transformation, manque de techniques de transformation innovants), (2) dans les domaines de l'énergie, (3) dans les domaines de la mise en marché des produits (routes endommagées, transport par vélos ou par tête, marchés non organisés, éloignement des centres de consommation et des marchés potentiels,

tracasseries routières, etc.), (4) dans les domaines de la qualité des produits (mauvais conditionnement, stockage et conservation), (5) dans les domaines de l'organisation des acteurs de la commercialisation, dans les domaines de l'accès limité aux financements moyen et long termes.

89. Les produits non transformés des spéculations agricoles notamment ceux du manioc, maïs, riz, etc., donc sans valeur ajoutée, présentent des désavantages de biodégradation/périssabilité, des prix inférieurs comparés aux produits transformés, etc. Ainsi le processus de la transformation permet d'ajouter de la valeur à la matière première, de diversifier les sous-produits et d'attirer des prix intéressants pour augmenter les revenus des acteurs de la filière dont les ménages ruraux. La transformation améliorée est plus efficiente pour accroître la productivité des cultures tout en améliorant la qualité des produits et, concomitamment, facilite l'adoption par les producteurs des innovations agricoles diffusées qui visent l'augmentation de la productivité.

90. Au niveau de la transformation et de la commercialisation, les principales contraintes identifiées sont: le manque des facilités post-récoltes (insuffisance des entrepôts et des unités de transformation, le manque des techniques de transformation innovants, les pertes post récolte qui peuvent atteindre 20 à 30 %, le déficit ou l'absence d'énergie, les difficultés dans la mise en marché des produits (routes endommagées, transport par vélos ou par tête, marchés non organisés avec le système d'information des prix très informel, éloignement des centres de consommation et des marchés potentiels, tracasseries routières, coût élevé du transport, etc.), mauvaise qualité des produits (mauvais conditionnement, stockage et conservation).

91. Le projet va faciliter la transformation post récolte principalement du riz, du manioc et du maïs, en s'appuyant sur les marchés potentiels existants et les innovations techniques et les produits innovants comme par exemple la farine de haute qualité de manioc et la farine panifiable pour la boulangerie/pâtisserie.

92. Les circuits commerciaux dans les quatre provinces seront exploités et actualisés tel que celui de la province de Maniema résumé dans le tableau ci-dessous :

Province Maniema	Flux	Produit	Mode transport	Axe ou couloir de circulation
Expédié vers	1.Nord-Kivu	Riz, Huile de palme (h/p)	Route	Kindu – Shabunda -Bukavu- Goma
	2.Sud-Kivu	Ris, h/p, manioc	Route	Kindu – Shabunda -Bukavu- Goma
	3.Kasaï Or.	Manioc, maïs, h/p, arachide	Lac Tanganyika + rail	Uvira-Kalemie-Kabalo- Kamina-Ditu-Kananga
	4.Kasaï Central	Manioc, maïs, h/p arachide	Lac Tanganyika + rail	Uvira-Kalemie-Kabalo- Kamina-Ditu-Kananga

<i>Reçoit de</i>	1.Nord-Kivu	Haricot	Route	Goma-Bukavu-Shabundu-Kindu
	2.Sud-Kivu	Poissons (frétins)	Route	Goma-Bukavu-Shabundu-Kindu
	3.Tanganyika	Poisson	Rail	Lubumbashi-Kabalo-Kongolo-Kindu

Source : Extraits du Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural (1997 – 2001), Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Général à l'Agriculture, pêche et Elevage, 2010

93. Ainsi, le projet pourra diffuser dans la zone du projet les innovations récentes introduites en RDC dans la transformation à petite échelle du manioc et du riz. Ces innovations mettent l'accent sur la valeur ajoutée aux racines de manioc fraîches en les transformant en produits ayant une forte demande dans les villes. Dans le cadre de la promotion de la chaîne de valeur du manioc, l'IITA soutient actuellement quatre centres de transformation de manioc dans les provinces du Sud-Kivu, Kongo Central et Kinshasa. La même approche pourrait être répliquée dans les provinces du PADRIR.

94. Les innovations récentes introduites en RDC dans ce domaine, bien qu'à petite échelle, ont mis l'accent sur la valeur ajoutée en transformant les racines fraîches de manioc en cossettes, en chikwange et rarement en farine, produit ayant une forte demande sur les marchés de consommation. Comme le riz blanc, la transformation et la commercialisation du manioc et maïs sont encore à l'état embryonnaire.

95. La sous-composante vise à renforcer l'accès des petits producteurs aux opportunités de marché, aux technologies de stockage, conservation et transformation des produits. Elle est structurée en deux volets: i) amélioration des techniques de transformation; ii) mise en marché des produits et promotion des techniques de transformation respectueuses de l'environnement.

Volet 1 : Amélioration des techniques de transformation

96. Les activités ci-après seront envisagées pour la transformation:

- **Mise en place des centres de transformation de manioc, maïs et riz** le projet va procéder à la transformation de la farine de haute qualité du manioc et maïs, la farine fermentée de manioc et usinage du riz de bonne qualité. Pour réduire les pertes après récolte, les épluchures et brisures seront convertis en alimentation du bétail. Le projet va faciliter le transport, promouvoir l'achat collectif et faciliter l'établissement de partenariats et de contrats inclusifs entre producteurs, transformateurs et commerçants. Ces centres, quoique servant leurs communautés respectives, seront gérées par des entrepreneurs privés qui auront participé à leur édification.
- **Diversification des produits et sous-produits à base des cultures ciblées** comme la farine de haute qualité (HQCF), la farine panifiable de manioc et du maïs, des beignets à base de manioc, maïs et riz, des gâteaux, de l'amidon, etc.

- **Mise en place de points de vente des produits de manioc et la promotion des produits à base de manioc, maïs et riz.**
- **Gestion et recyclage des déchets de transformation:** une attention particulière sera portée sur le recyclage des déchets issus des opérations de transformation du paddy en riz blanc et des épluchures de manioc ou des déchets du maïs. Ces déchets souvent sont entassés à côté des centres de transformation (balles de riz) et parfois incinérées, et provoquant ainsi une pollution. Il existe des technologies innovantes de traitement qui convertissent les épluchures fraîches en aliment du bétail et de l'aquaculture. Le processus est simple et peut être réalisée par des transformateurs à petite échelle pour transformer les déchets à une ressource d'alimentation de valeur, générer de nouveaux revenus, créer des emplois, améliorer les moyens de subsistance, et assainir l'environnement autour des points de transformation.
- **Contrôle de qualité des produits transformés** Dans l'objectif d'améliorer les capacités de transformateurs et des femmes et jeunes engagés dans l'agribusiness à transformer le manioc, le maïs et le riz, une capacitation sera faite pour que ceux-ci maîtrisent les rôles et manipulations de différents équipements et les normes alimentaires des produits diversifiés tels que recommandées par l'OCC, les conditions d'hygiène, la gestion des effluents, la conservation des produits de transformation et les étapes de transformation en principaux produits.
- **Matériels de transformation.** Pour transformer ces cultures, il faut des infrastructures de stockage (des palettes pour stockage), du matériel de transformation comme les râpes/découpeurs, broyeurs, presses, bacs de fermentation, et des moulins ; des fournitures (sacs, des ficelles), des machines pour coudre les sacs, des moyens d'évacuation adéquats, etc.
- **Utilisation des énergies.** Dans la zone du projet, il y a un déficit criant de fourniture d'énergie électrique (facteur indispensable dans les opérations de la transformation des produits de récolte). Or, les opérations de transformation nécessitent un approvisionnement sûr et régulier de l'énergie électrique, surtout non polluante. Le projet pourra promouvoir les techniques de transformation qui utilisent les énergies renouvelables (solaire, hydro-électricité, biogaz

Volet 2 : Appui à la mise aux normes climatiques et environnementales, formation technique, et la maintenance des bâtiments et des équipements de transformation et de conservation des produits agricoles.

97. Les activités de ce volet porteront sur (i) L'appui à la mise aux normes climatiques et environnementales des bâtiments et équipements de conservation et de transformation des produits agricoles: des études et des standards seront mis en place pour proposer des normes de construction, d'installation et d'utilisation des bâtiments et des équipements de manière à les adapter au changement climatique et les rendre plus compatibles avec les normes environnementales (aération, consommation énergétique optimale, niveau d'émission des gaz à effet de serre, matériaux de construction moins polluants et mieux adaptés aux conditions locales, durabilité, adaptation au cycle des saisons, ...). (ii) Appui à la formation pour la maintenance et l'entretien des bâtiments et équipements : les propriétaires et les usagers des bâtiments et équipements recevront des formations et des fiches didactiques leur permettant d'en assurer la maintenance et l'entretien, en vue de maximiser leur durée de vie et d'assurer la qualité permanente des produits agricoles.

Volet 3: Mise en marché des produits et promotion des techniques de transformation respectueuses de l'environnement

98. Les activités ci-après seront envisagées pour la commercialisation:

99. Les produits vivriers retenus sont généralement vendus par les producteurs dans les marchés suivants:

- ✓ Marchés de proximité (dans les marchés informels au niveau des villages ou semi organisés dans les marchés qui regroupent deux ou plusieurs villages)
 - ✓ Marchés locaux (dans les chefs-lieux de territoire ou de la Province ou autres agglomérations de grande importance comme les centres miniers et autres ;
 - ✓ Marchés intra-provinciaux et interprovinciaux ;
 - ✓ Marchés sous régionaux, régionaux ;
 - ✓ Mise en place et renforcement du système d'information des prix des marchés (MIS)
 - ✓ Renforcement des capacités des faitières des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des PME/PMEA en techniques de gestion, en marketing et communication
 - ✓ Renforcement des capacités commerciales des organisations des femmes rurales dans l'agri-business
-
- **Etudes de marché.** Des études de marchés seront également réalisées afin de fournir des informations de base sur les opportunités et les contraintes dans les chaînes de valeur de maïs, riz et manioc et les gains réels des acteurs à chaque maillon dans une approche gagnant-gagnant. Les marchés seront stratifiés en plusieurs niveaux: niveau local, marché niche, territoire, provincial et multi-province et/ou national et sous-régional. Ces études permettront de: i) identifier les différents produits de riz, manioc et maïs qui se trouvent dans la zone du projet, ii) connaître les quantités produites et consommées pour chaque produit, la demande et l'offre, les différentes contraintes et opportunités pour chaque produit, iii) faire des projections sur la demande et l'offre potentielle sur une période de près de 20 ans en se basant sur le développement des routes et de la dynamique démographique.
 - **Etude filière et chaîne de valeur.** Faire une analyse de la chaîne de valeur des cultures cibles (étude des sous-secteurs) et organiser des discussions des groupes focaux, faire des enquêtes sur les chaînes de valeur, développer un modèle d'affaires inclusif pour ces chaînes; introduire un système de certification de qualité de produits et d'aliments basés sur ces spéculations ; développer les différentes sous-filières porteuses identifiées basées sur ces cultures et l'aquaculture; introduire de nouvelles technologies adaptées pour diminuer les pertes post-récoltes; faciliter et organiser un partenariat avec les organisations de producteurs, le secteur privé, les ONG, les institutions de recherche comme INERA, IITA, les universités et les services du gouvernement au niveau national et provincial.
 - **Voyage d'échanges.** Une fois identifiés quelques acteurs des OPF motivés par cette approche, seront invités à connaître et à échanger les expériences avec les homologues dans les autres provinces ou dans les pays voisins.

- **Participation aux foires agricoles.** La condition est alors de disposer de produits agricoles compétitifs, c'est-à-dire aussi « bons » que « beaux » (qualité visuelle, conditionnement¹, etc.). Cette activité est envisageable à partir de la 3ème ou 4ème année du Programme, une fois maîtrisés tous les facteurs de l'offre des produits (quantités, qualités, coûts, prix, régularité des volumes récoltés, etc.) et la capacité des bénéficiaires à répondre à des propositions d'affaires. La préparation à ces événements sera organisée plusieurs mois à l'avance : inscription, choix des produits à exposer, des quantités à vendre, préparation des supports promotionnels (films, photos, plaquettes, dégustations, etc.), logistique, etc. En termes de financement, le Programme prend en charge toute la logistique, les bénéficiaires contribuent par la fourniture des produits. Un expert (local) en communication sera recruté depuis la préparation jusqu'à la fin de l'exposition.
- **Financer des opérations de marketing: publicités radio & TV, plaquettes, etc.** Comme souvent en matière de promotion, cette activité ne peut être valablement mise en œuvre qu'une fois maîtrisée l'offre et identifié le marché potentiel. En effet, le contenu du « discours promotionnel » doit chercher à toucher un public bien ciblé, au risque de s'éparpiller inutilement. Tous les produits agricoles encadrés par le Projet ne seront pas forcément concernés par ces opérations. Des réunions seront nécessaires entre le Programme et les bénéficiaires pour développer les messages.
- **Elaboration de marques et logos.** Pour des produits ou gammes de produits se positionnant commercialement sur des marchés spécifiques, de niche au niveau du détail. Il est en effet sans grand intérêt de développer ces concepts si les produits sont destinés aux marchés ruraux ou de gros. Sur cette base, le Projet accompagnera les bénéficiaires (OP, commerçants, agro-industriels) qui le désirent dans l'élaboration de ces supports marketing que sont la conception d'une marque, d'un logo.
- **Assurer l'envoi d'échantillons de produits** dans deux directions principales: i) vers les acheteurs potentiels, ii) auprès de laboratoires d'analyse (pour les produits transformés). Mais toujours dans le même but : gagner des parts de marchés. Envers les clients potentiels, les échantillons seront accompagnés d'informations complémentaires (quantité, période, prix) alors que laboratoires pourront par contre fournir des informations précieuses sur les caractéristiques commerciales (teneur en sucre ou en huile, degré de propreté et de résidus, etc.) et leur positionnement par rapport, par exemple, aux normes internationales. Les producteurs seront bien sûr associés à cette étape, leur contribution étant de fournir gracieusement les échantillons.
- **Renforcement de capacité et agri-business des jeunes.** Formation des producteurs et animateurs des cultures cibles des ONG/OP en utilisant le modèle de « formation des formateurs » tout en incluant l'identification des animateurs et la

¹ Voir activité n°97 (volet « expérimentations »)

formation de ces derniers. L'activité consiste de: i) faciliter l'engagement des jeunes dans l'agro-business liés aux chaînes de valeur et autres produits prioritaires; ii) développer les compétences agro-alimentaires et fournir des opportunités économiques pour les jeunes ruraux dans le secteur agroalimentaire, y compris les jeunes femmes.; iii) mise en place d'une gamme des innovations, des entreprises agricoles dirigées par les jeunes, en les aidant au développement et l'opérationnalisation des plans agro-business et aussi, les faciliter l'accès au crédit. L'expérience de l'IITA pourrait être utile dans ce volet (cfr approche Agripreneurs de IITA). Aussi développer un partenariat avec le projet BAD en RDC sur l'entreprenariat des jeunes (PEJAB).

Modalités de mise en œuvre de la sous-composante 1.2.

100. La stratégie retenue consiste à organiser les opérateurs de production et les opérateurs de marchés et les mettre en relation afin de nouer des partenariats mutuellement gagnants comme le fait le PIRAM au Maniema. Les différents acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs, fournisseurs d'intrants, transporteurs, etc.) des chaînes de valeur identifiés seront mis en relations et formeront des plateformes d'innovation afin de développer des modèles d'affaire. Des études de marchés seront également réalisées afin de fournir des informations de base sur les opportunités et les contraintes dans les chaînes de valeur de maïs, riz et manioc et les gains réels des acteurs à chaque maillon.

101. Les marchés seront stratifiés en plusieurs niveaux: niveau local, marché de niche, territoire, provincial et multi-province et/ou national et sous-régional. Ces études permettront de: (i) identifier les différents produits de riz, manioc et maïs qui se trouvent dans la zone du projet, (ii) connaître les quantités produites et consommées pour chaque produit, la demande et l'offre, les différentes contraintes et opportunités pour chaque produit, (iii) faire des projections sur la demande et l'offre potentielles sur une période de près de 20 ans en se basant sur le développement des routes et la dynamique démographique.

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre de la sous-composante 1.2

102. Il faut noter que les risques et les contraintes restent identiques aussi bien à la transformation qu'à la transformation de manioc, de maïs et du riz sur toute l'étendue du projet.

103. Les principaux risques identifiés sont:

- 1) La non éradication des conflits et des affrontements tribaux et intertribaux (entre les TWA et les Bantous, entre les Bantous de différents territoires et/ou les agriculteurs et éleveurs »);
- 2) L'instrumentalisation politique incontrôlée des communautés pauvres et exclus du circuit socio-économique risque d'alimenter de plus en plus la violence ;
- 3) L'encouragement des actions à Gaz à Effets des Serres dans les pratiques agricoles actuelles avec les feux des brousses conduit lentement vers la désertification;
- 4) L'enclavement des bassins des productions agricoles à causes des mauvais états des routes de dessertes agricoles;

- 5) Les maladies et ravageurs important des cultures et des poissons introduits accidentellement dans la zone du projet.

Sous-composante 1.3 : Structuration et renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs (OP/OPF), des services étatiques et des acteurs privés en amont et en aval de la production agricole

104. **Produits attendus** : (i) *les capacités techniques des OP/OPF et des services étatiques sont renforcées.* (ii) *800 à 1200 OP/et 100 à 150 OPF sont établies, consolidées et opérationnelles et 80% des producteurs utilisateurs des services publics sont satisfaits des appuis conseils.*

105. Les activités de la sous-composante seront organisées autour de deux volets : (1) structuration et renforcement des capacités techniques des OP/OPF; (2) renforcement des capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux en lien avec le Programme et (3) la structuration et le renforcement technique des opérateurs de marché en amont et en aval de la production. La sous-composante sera mise en œuvre en adoptant comme principes: la promotion des structures d'auto-épargne et crédit au sein des structures accompagnées, l'approche des plans d'affaires, les évaluations annuelles et l'adoption d'une approche de formation basée sur une évaluation préalable des besoins réels.

Justification.

106. Le niveau de structuration des acteurs des chaînes de valeur dans le secteur agricole reste très faible dans les provinces ciblées par le PADRIR. Déjà sur l'ensemble du pays, les organisations de base ne sont pas très structurées à cause des problèmes structurels qu'a connus le pays depuis de nombreuses années. Dans ces provinces, seuls les groupements de paysans ont reçu des appuis pour un début de structuration (PIRAM et autres partenaires). La structuration des producteurs de la filière riz semble un peu plus avancée que les autres filières. Les producteurs et les transformateurs disposent des capacités qu'il faut renforcer. Les acteurs d'autres filières ne sont pas du tout structurés et disposent de très faibles capacités techniques, organisationnelles et financières. Certains sont regroupés dans diverses formes d'associations d'opérateurs économiques informelles qui ont pris beaucoup d'importance au cours des deux dernières décennies, il s'agit des transporteurs, de fournisseurs d'intrants et services d'appui conseil aux producteurs, des commerçants et commerçantes des produits agricoles etc.

107. Les structures de financement classiques (banques, IMF) et les opérateurs privés de mécanisation agricole sont quasi inexistantes. Sur le plan des entreprises formelles, la fédération des entreprises du Congo (FEC) est très active au niveau national et représente les intérêts du secteur privé formel vis-à-vis de l'Etat, notamment au niveau de la fiscalité et de l'amélioration de l'environnement des affaires. Cependant, dans les provinces ciblées par le projet, l'efficacité des actions de la FEC varie en fonction des hommes qui la composent, des intérêts locaux et des relations qu'elle noue avec les autorités locales. Les grandes entreprises agricoles, qui auraient pu combler ce vide lié à la faible structuration des exploitations familiales de base, ne sont presque pas présentes dans la zone du projet. Néanmoins, il existe dans la zone quelques entreprises comme DATCO, Pharmakina, Bralima et des entreprises minières comme BANRO, qui présentent de bonnes opportunités

pour tirer les filières agricoles et nouer des partenariats commerciaux gagnants. Le début de partenariat établi entre Brandro et les OPF de la filière riz du Maniema, qui consiste à acheter la production pour son personnel devra être encouragé et renforcé.

108. Les activités de la sous-composante seront organisées autour de deux volets: (i) renforcement des capacités techniques des OP; et (ii) renforcement des capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux en lien avec le projet. La sous-composante sera mise en œuvre en adoptant les principes suivants: (i) le renforcement sera soumis à des évaluations annuelles; (ii) l'adoption d'une approche de formation basée sur une évaluation préalable des besoins réels.

109. Les activités de la sous-composante seront organisées autour de deux volets : (i) structuration et renforcement des capacités techniques des OP/OPF; et (ii) renforcement des capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux en lien avec le projet. La sous-composante sera mise en œuvre en adoptant comme principes :les plans d'affaires, les évaluations annuelles et l'adoption d'une approche de formation basée sur une évaluation préalable des besoins réels.

Volet 1: Structuration et renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs (OP/OPF)

110. Les organisations de base et faitières actives dans les chaines de valeur ciblées seront les partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des activités et l'objectif du projet est de les faire évoluer dans un processus de maturation qui vise à les rendre autonomes, économiquement viables et institutionnellement solides.

111. Les activités suivantes seront menées : (i) Structuration des Producteurs agricoles : entre 800 et 1200 OP de base et 150 OPF des petits producteurs seront identifiées ou créés à raison d'environ 240 organisations de base et 20 unions ou organisations faitières de second niveau par province. Dans le Maniema, cela s'ajoutera aux quelques 500 organisations de base mises en place par le PIRAM et aux quelques 3 OPF appuyées par le projet dans la filière riz. (ii) Appui à la formalisation et consolidation du mouvement paysan: le projet appuiera la formalisation administrative des OP de base et de leurs faitières, en fonction de l'identité susceptible de mieux favoriser leur rôle économique auprès de leurs membres dans une approche de chaine de valeur (asbl, Coopérative, Groupement d'intérêt économique, ...) compatible avec le dispositif juridique de l'OHADA auquel la RDC a adhéré depuis 2010. Pour leur consolidation et leur participation au mouvement paysan national, les OPF seront appelées à s'intégrer dans les faitières provinciales des organisations nationales des producteurs (CONAPAC, COPACO et UNAGRICO) selon leur choix et selon la présence de ces faitières dans les zones ciblées. (iii) Renforcement des capacités techniques: les capacités de 800 à 1200 OP et 150 OPF seront renforcées en production agricole, gestion post-récolte, gestion organisationnelle et management, épargne et crédit autogéré (MUSO, AVEC, groupes solidaires, Caisses de résilience, ...) et mise en marché des produits. (iv) identification et déploiement des opérateurs de proximité.

112. Le projet s'appuiera sur des ONG nationales ou internationales, sur les services publics de vulgarisation et de développement rural, et sur les Organisations nationales et provinciales des producteurs comme prestataires de proximité pour assurer l'identification et l'encadrement quotidien des OP et OPF. (v) accompagnement stratégique et méthodologique : L'expertise de l'INADES Formation RDC reconnue dans les projets

antérieurs et présents du FIDA, sera valorisée pour le développement, le déploiement et le suivi des modules de formation, de la méthodologie d'accompagnement, l'évaluation de l'évolution des scores de capacités des organisations des producteurs. Les modalités de déploiement de l'INADES seront adaptées selon le contexte de chaque province en fonction de la présence et des capacités des opérateurs de proximité.

Volet 2: Renforcement des capacités techniques des services étatiques nationaux et provinciaux

113. Le volet comprendra les activités suivantes : (i) le développement des capacités, des procédures et des cadres réglementaires provinciaux adaptés à la promotion et l'accompagnement des chaînes de valeurs agricoles orientées vers le marché; (ii) des études thématiques de filières spécifiques (iii) des formations de courte-durée des cadres des services publics; (iv) la production des standards, des guides, des documents techniques et autres outils de formation-information destinés aux producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur (iv) la planification et la capacité financière d'assurer leurs fonctions régaliennes (i.e SENASEM : formation contrôle et certification dans la chaîne semencière, IPAPEL : déploiement des inspecteurs territoriaux et des moniteurs agricoles, IPDR : plusieurs services connexes dont DVDA sur les routes de desserte agricole, SNHR sur l'hydraulique rurale, ...); (vi) l'acquisition de matériel informatique et de logiciels, d'équipements spécialisés pour les services étatiques nationaux et provinciaux, ; (vii) le renforcement des capacités sur la gestion du changement climatique. Le changement climatique est un risque pour tout investissement dans l'intensification de l'agriculture et le développement des chaînes de valeur. Ces risques comprennent les phénomènes météorologiques extrêmes (saisons retardées ou prolongées, inondations, augmentation de l'humidité, etc.). L'unité de gestion de projet doit s'approprier ces risques de façon à former les petits exploitants agricoles et les services publics sur les mesures d'atténuation et de gestion des risques. Les autorités nationales et provinciales seront également concernées par ce programme de renforcement des capacités, de manière à assurer la planification et la durabilité de la conscience climatique.

Volet 3 : Structuration et renforcement des capacités des opérateurs de marché en amont et en aval de la production agricole

114. Les activités suivantes seront menées : (i) Structuration des fournisseurs d'intrants agricoles et des services de mécanisation agricole : le Programme renforcera les capacités des quincaillers, des forgerons, des tractoristes, des sociétés de prestation de mécanisation agricole et des mécaniciens locaux afin de garantir l'accès durable des producteurs aux équipements et services de mécanisation agricoles ; (ii) Structuration des fournisseurs des services de transport : le Programme appuiera la structuration d'au moins 4 organisations des camionneurs et 4 organisations des armateurs à raison de 2 organisations de ces deux métiers dans chaque province, avec une grande organisation faitières des transporteurs regroupant les 4 provinces d'action. Les membres de ces associations seront formés et accompagnés (y compris le cas échéant, dans l'acquisition de matériel roulant) dans la prise en charge du secteur du fait de l'importance du transport dans le développement des chaînes de valeurs agricoles et le développement rural en général. Ce qui permettra aussi de valoriser et d'optimiser l'utilisation des routes et voies navigables que le Programme aura réhabilitées ; (iii) Structuration des fournisseurs des Services d'appui Conseil agricole.

115. Afin de rendre efficace et pérenne l'offre de service d'appui conseil agricole, le PADRIR compte appuyer, au-delà des services étatiques, des organisations du secteur privé pour l'appui conseil technique. Le renforcement de capacité dans ce domaine sera intégré chez les fournisseurs d'intrants pour qu'ils intègrent des paquets de services après ventes. Le Programme encouragera des acteurs privés d'appuis conseil de s'implanter et de créer les entreprises individuelles ou sociétaire de prestation des services ; (iv) Structuration des commerçants des produits agricoles: le Programme travaillera également dans la structuration et renforcement des capacités des commerçants et commerçantes des produits agricoles et dérivés.

116. Premièrement, dans chaque marché qui sera doté d'infrastructures, un programme de renforcement de capacité sur la gestion, l'utilisation et l'assainissement sera délivré. En outre les utilisateurs de l'infrastructure seront amenés à se structurer dans des organisations qui facilitent le travail et augmentent le bénéfice. Deuxièmement, au moins 20 associations des commerçants et commerçantes des produits agricoles seront appuyées dans les différents bassins avec 4 faitières en raison d'une faitière par province. Ces associations développeront des liens commerciaux à la fois avec les OP et leurs Unions mais aussi les organisations faitières des fournisseurs des services de transport (vi) appui à la mise en place d'incubateurs d'entreprise et services d'appui au développement des entreprises/business développement services (BDS) : La notion d'entrepreneuriat et de marketing commercial sera inscrit à la fois au niveau des OP, de leurs Unions et de tous les prestataires privés et publics impliqués dans le Programme. Pour promouvoir l'esprit entrepreneurial, le PADRIR va appuyer la promotion d'au moins 20 incubateurs d'entreprises et d'au moins 50 Business Development Services (BDS) pour accompagner les OP et Unions mais aussi les autres acteurs et jeunes motivés à créer et développer leurs entreprises. Les incubateurs auront pour mission d'aider les opérateurs motivés à préparer progressivement les plans d'affaires, à mobiliser les ressources pour la création des petites et moyennes entreprises afin de renforcer le secteur privé.

Modalités de mise en œuvre de la sous-composante 1.3

117. Le caractère multisectoriel et transversal du projet indique qu'un grand nombre d'acteurs sera impliqué au niveau national, des provinces, territoires et secteurs. Ainsi il sera nécessaire de définir clairement les rôles respectifs des différents acteurs concernés comme les services étatiques (services des ministères), les instituts générateurs des technologies et innovations des différentes étapes de chaînes de valeur (IITA, universités), des entreprises privées, des ONGs. Des OP et OPF, les banques, la FEC, etc. Le projet aura à améliorer le cadre institutionnel des organisations professionnels agricoles notamment celles du gouvernement pour leur cadre légal et réglementaire.

COMPOSANTE 2. Développement des infrastructures rurales climatiquement résilientes

118. **Effets attendus.** (i) Les infrastructures de desserte sont ouvertes, fonctionnelles et en bon état toute l'année : 1530 km de routes et pistes de desserte agricole sont réhabilités. (ii) 44 infrastructures de marchés sont réhabilitées et/ou construites selon les normes environnementales avec système d'aérations, ventilation et orientation (iii) 14 microcentrales et autres infrastructures d'énergie renouvelable sont installées sur certaines des infrastructures de marchés. (iv) L'accès à l'eau potable, aux services de soins de santé,

à l'éducation est amélioré : 180 forages et sources d'eau potable fonctionnant à l'énergie solaire aménagés; 68 dispensaires, 35 centres d'éducation et de prise en charge nutritionnel et 70 écoles sont construites.

119. La composante 2 est structurée en trois sous-composantes. Elle devrait toucher environ 15 % de la population totale des bassins de production ciblée soit 2.463.966 personnes (410. 661 Ménages).

Justification.

120. Le secteur des infrastructures rurales est confronté à plusieurs contraintes dont les plus importantes sont: l'insuffisance de fonds d'entretien au niveau du budget de l'Etat et des capacités institutionnelles, les moyens limités au niveau des services techniques et des collectivités locales, les coûts de réhabilitation élevés, la faible organisation des communautés de base pour la prise en charge de l'entretien des infrastructures relevant de leurs terroirs.

Sous-composante 2.1 : Infrastructures de desserte

Volet1 : Réhabilitation des routes, pistes et des ouvrages d'art prioritaires.

121. Le Programme financera en priorité la réhabilitation et l'entretien de 1.530 km de l'épine dorsale routière qui relie les principaux bassins de production et centres de consommation des 4 provinces ciblées. Il s'agit du tronçon qui relie le centre de Kananga dans le Kasai Central à l'agglomération de Lubutu dans le Maniema, et qui passe par les agglomérations de Mbyuji-Mayi (Kasai Oriental), Kabinda et Lubao (Lomami), Kasongo et Kindu (Maniema). Formellement, ce tronçon est sur deux "routes nationales", la RN 31 de Lubutu à Kasongo dans le Maniema et la RN2 de Kasongo à Kananga. Mais il s'agit en réalité d'une piste routière existante et impraticable pour le commerce et le transport des personnes et des biens. L'intervention du FIDA à travers le PIRAM a permis de réhabiliter seulement 230 km du tronçon Kindu-Kasongo, et cela a eu un impact considérable sur l'économie de la province du Maniema et sur les revenus et les conditions de vie des petits producteurs. C'est cette expérience que le PADRIR va mettre à échelle sur 1300 km. Cet investissement permettra aux quatre provinces d'être inter-reliées, et d'être reliées à d'importants centres de consommation extérieurs que sont Kisangani, Goma, Bukavu.

122. Le PADRIR concentrera ensuite son action sur la réhabilitation des 230 km de pistes provinciales et de desserte agricole secondaires et tertiaires reliant d'autres bassins de production à cette épine dorsale. Le choix définitif des routes prioritaires sera effectué durant les activités de démarrage en fonction des critères suivants: (i) le potentiel agricole du bassin enclavé et la connexion avec un centre de consommation existant; (ii) l'importance de la population concernée et de la dynamique entrepreneuriale potentielle ou réelle; (iii) la nécessité que la piste réhabilitée débouche sur un axe principal fonctionnel et ne soit pas longue de plus de 10 km (RN, RP, voie ferrée, voies navigables); (iv) la synergie avec les autres investissements du Programme; (v) la cohérence avec les réhabilitations prévues au niveau provincial et la validation par le Comité Routier Provincial et le Comité provincial de suivi et de coordination; (vi) la volonté et la capacité des bénéficiaires à participer aux travaux et à l'entretien des axes réhabilités; (vii) un memorandum d'entente avec le FONER pour sa participation financière à l'entretien et à la maintenance.

123. La réhabilitation des pistes routières comprend aussi la reconstruction des ponts qui

pour la plupart datent de plus de 50 ans et la construction d'au moins deux bacs sur le fleuve Congo.,

124. Lors de la réhabilitation des pistes, la méthode de la stabilisation systématique à partir des matériaux locaux (gravillonnage et compactage systématique) et l'apport des polymères stabilisants issus des récentes évolutions technologiques sera privilégiée dans le but de garantir la durabilité de la piste réhabilitée. Cette méthode permet de construire des routes moins chères que les routes goudronnées, qui durent une dizaine d'années et qui supportent l'abondance des précipitations et préservent l'environnement

125. Les études des pistes prioritaires retenues devront être effectuées la première année du Programme par des bureaux d'études sélectionnées par appel d'offres. Ces études devront prendre en compte l'augmentation des précipitations et prévoir des dispositions pour l'eau de ruissellement et les remblais renforcés pour protéger les sections des routes des inondations. Cela signifie en effet, un coût par kilomètre plus élevé et une réduction éventuelle du nombre de kilomètres à réhabiliter.

126. Les travaux de réhabilitation des pistes et ouvrages seront réalisés au fur et mesure immédiatement après les études. Ils seront terminés au plus tard à la fin de la troisième année pour permettre aux acteurs d'en tirer un réel profit dans la seconde phase consacrée à la véritable structuration des chaînes de valeurs agricoles.

127. Une approche combinée basée sur l'attribution des chantiers selon les capacités techniques et la disponibilité des entreprises privées et publiques des travaux publics sera privilégiée. L'expérience du PIRAM montre que l'Office des routes possède une présence et des capacités techniques presque inégalées en matière de construction des ponts de longue portée. Tandis que les PME locales sont plus confortables dans les travaux de moyenne portée technique et financière.

128. Aussi pour accélérer les dossiers de passation de marché, l'expérience du PAPAKIN a démontré qu'il était possible de recourir de manière exceptionnelle et avec l'aval du FIDA, par consultation restreinte à des listes des PME possédant des références satisfaisantes des travaux similaires certifiées par des agences bilatérales ou multilatérales, des programmes ou des bailleurs de fonds possédant une crédibilité au moins équivalente à celle du FIDA. Le Programme aura la latitude d'explorer et d'utiliser cette méthode pour gagner du temps. Dans le cas du PIRAM, une sélection progressive des entreprises locales les plus performantes a été établie au fur et à mesure de la mise en œuvre du Programme, et cette sélection pourrait bien servir dans le Maniema. Dans tous les cas, les contrats d'exécution des travaux comprendront des clauses environnementales et climatiques.

129. L'expertise des bureaux spécialisés dans les études, contrôle, suivi des contrats et supervision des chantiers sera contractée par le Programme sous forme **d'Assistance en Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**. L'expérience des Programmes du FIDA en RDC a démontré qu'une telle assistance a permis aux équipes d'ingénieurs (fort réduites en nombre) des Programmes d'externaliser ces fonctions, de se focaliser sur le suivi stratégique et global des ouvrages, de lancer simultanément plusieurs chantiers, d'assurer la qualité des ouvrages, et d'accélérer ainsi la mise en œuvre et les taux de décaissement. Cependant, le délai de recrutement d'une telle expertise (en moyenne 2 ans) et son coût peuvent être des handicaps majeurs. Pour les contourner, le Programme aura la possibilité de recourir

directement à l'UNOPS ou à l'AGETIP-BENIN/RDC, deux structures ayant presté en assistance en maîtrise d'ouvrage de manière satisfaisante dans les Programmes clôturés ou en cours, ou à d'autres structures possédant une expérience avérée. L'expertise des AMO sera combinée à celle de la DVDA concernant le contrôle de la qualité des pistes de desserte agricole, et sur ce point précis, le Programme tirera encore une fois les leçons des Programmes antérieurs ou en cours.

Volet 2 : Entretien des pistes réhabilitées

130. Le Gouvernement et les autorités provinciales prendront en charge l'entretien à travers le Fonds national d'entretien routier (FONER). Pour l'entretien des routes nationales et provinciales, l'entretien sera confié soit à l'Office des routes, soit à des PME dotées d'une capacité technique et financière et capables de s'engager dans des contrats de **Gestion de l'Entretien routier par Niveau de Service (GENIS)**. Ce qui veut dire qu'en amont, les entreprises sont sélectionnées pour assurer la réhabilitation, la gestion et la maintenance des tronçons routiers des lots sous leur responsabilité. Les paiements au titre de la maintenance sont effectués au prorata d'indices de qualité et des services réellement assurés sur le tronçon routier. L'expérience partagée des Programmes ayant adopté la méthode GENIS en RDC et ailleurs en Afrique démontre que les entreprises privées et publiques ont tendance à construire des routes de qualité dès lors qu'elles savent qu'elles en ont la responsabilité de la maintenance et qu'ils pourront économiser des profits futurs en investissant dans la durabilité des travaux.

131. Quant aux pistes de desserte agricole, le Programme appuiera leur entretien manuel par cantonnement en se basant sur l'expérience du PIRAM, PAPAKIN et d'autres Programmes avec la mise en place et le renforcement des Comités Locaux d'Entretien des routes (CLER) dès l'année suivant leur réhabilitation. Avec l'appui de la DVDA, le PADRIR mettra en place des CLER, équipera leurs membres en petits équipements d'entretien, les formera à l'entretien régulier des pistes, et installera des barrières de pluie. Dans certaines provinces comme le Maniema, le Programme devra encourager une harmonisation du travail des CLER avec les agences publiques provinciales de «cantonnement» manuel (i.e. RECAMM).

132. Mise aux normes climatiques des infrastructures routières : des études et des normes pour l'adaptation des routes aux changements climatiques seront mises en place, notamment pour développer des routes en terre stabilisées. En principe, les 1.530 km ciblés, seront réhabilités avec l'utilisation des polymères non polluants et qui permettent de stabiliser les matériaux compactés et d'en améliorer la résistance à l'eau et aux érosions. L'expérience actuelle montrent que les routes en terres durent en moyenne 2 années quand elles sont bien entretenues. Très souvent, elles s'abîment peu de temps après leur mise en chantier. Dans un contexte de changement climatique où les précipitations vont s'accroître dans la zone du projet, il est nécessaire de créer des routes qui vont durer au moins 10 ans, tout en économisant les coûts des travaux et de la maintenance.

133. **Le Financement de l'entretien** : Le Programme mettra en place un mécanisme permettant de mobiliser au moins trois sources de financement pour l'entretien des routes et pistes réhabilitées: (i) les fonds propres des provinces et des entités territoriales décentralisées, notamment par l'utilisation d'une partie des taxes routières, (ii) les ressources du Fonds National d'Entretien Routier (FONER) et (iii) les ressources du

Programme dont l'allocation sera dégressive et ne pourra pas dépasser deux années post réhabilitation. Au démarrage, et avant les études, le Coordonnateur National négociera un Mémoire d'Entente avec la Direction Nationale du FONER.

Sous-composante 2.2 : Infrastructures de marchés et d'énergie renouvelable

Volet 1 : Infrastructures de marché

134. Les infrastructures de marché devront être inscrites comme prioritaires dans les Plans d'affaires des OPF. Ainsi, le Programme subventionnera la construction de 44 magasins de stockage et de conditionnement ainsi que les aires d'abattage construites selon les normes internationales (aération, ventilation et ensoleillement). Les anciens magasins pourront être mis aux normes et servir de magasins de stockage (production, semences, intrants agricoles). Le Programme financera dans des cas spécifiques, la construction des sièges de certaines OPF et la mise en place des dispositifs de gestion des infrastructures de marché ainsi que la formation des animateurs et des utilisateurs.

Volet 2: infrastructures d'énergie renouvelable

135. Les infrastructures de marché et sociales devront être conçues, utilisées et exploitées de manière à favoriser l'adaptation et contribuer si possible à l'atténuation au changement climatique. Le Programme favorisera l'utilisation des énergies renouvelables et les sources d'énergie à considérer comprendront : l'énergie solaire, l'hydroélectricité et l'énergie biomasse. Il va également promouvoir les techniques de séchage solaire pour le riz et le manioc et les techniques de congélation solaire pour la conservation du poisson et d'autres produits frais comme le lait de soja. Ainsi, le Programme va financer la construction de quelques centrales hydroélectriques et des unités de production d'énergie de biomasse ou solaire. Des études spécifiques permettront de confirmer la pertinence et les potentiels des sites à retenir dans les différents bassins de production.

Sous-composante 2.3: Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement

Volet 1 : Appui à l'hydraulique rurale

136. Le Programme appuiera des Programmes d'hydraulique villageoise en fonction des besoins et à la demande des populations en eau potable. En complémentarité avec les actions du Gouvernement et des autres Programmes, le Programme financera : i) la réalisation de 180 forages et sources d'eau potable avec pompe solaire; ii) la mise en place des comités de gestion ainsi que la formation des animateurs et utilisateurs. Les contrats d'exécution des travaux comprendront des clauses environnementales et climatiques.

Volet 2 : Appui à l'accès aux structures sanitaires et éducatives

137. Le Programme financera les travaux de réhabilitation de 68 dispensaires/Centres de santé ou hôpitaux villageois et de 70 écoles primaires et secondaires équipés de système de production d'énergie solaire et d'eau potable.

138. Entretien et maintenance des autres infrastructures: des comités de gestion représentatifs des principaux usagers seront mis en place par les communautés et les organisations bénéficiaires des infrastructures, qu'elles soient économiques ou sociales. Pour assurer la maintenance, et selon les types d'infrastructures, des contributions financières des bénéficiaires et des gouvernements locaux seront mises en place.

139. **Nutrition** : Les Centres de santé/hôpitaux abriteront aussi 35 centres d'éducation nutritionnelle qui permettront aux ménages, notamment les femmes d'accéder aux séances de formation sur la manière de produire, de fabriquer et d'utiliser de la nourriture répondant aux besoins nutritionnels des enfants et des parents, et de recevoir si nécessaire des intrants. Le concours de l'UNICEF et du PRONANUT (programme National de Nutrition) et d'autres acteurs du domaine permettra au Programme de proposer un sous-programme nutritionnel compatible avec son approche d'entrepreneuriat.

140. **Education de base, citoyenneté, conscience climatique et leadership inclusif** : Les écoles construites seront (a) dotées d'une salle polyvalente de réunions et de formation communautaire destinée aux activités éducatives, récréatives et voire culturelles des membres de la communauté (alphabétisation, réunions, formations, manifestations culturelles, ...), (b) le lieu de création d'opportunité égales pour les filles aussi bien que pour les garçons; (c) serviront à une formation des enfants sur les notions de base en entrepreneuriat, agriculture, leadership, hygiène, santé, ... et à développer la conscience citoyenne, environnementale et climatique dès le jeune âge. L'ambition du Programme est d'assurer la construction d'une école environ tous les 10km au sein des communautés le long des routes et pistes réhabilitées. En principe, 130 écoles seront nécessaires pour couvrir les 1300 Km des routes prioritaires prévues d'être réhabilitées. Le Programme lancera les travaux avec les ressources disponibles et continuera à solliciter des ressources complémentaires. Un concours supplémentaire sera sollicité auprès des bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale/Global Education Partnership.

Modalités de mise en œuvre de la composante 2

141. Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante Infrastructures rurales, le PADRIR va établir un partenariat constructif qui nécessite une forte implication des opérateurs tant privés que publics: ONG, Agences d'exécution et bureaux spécialisés et services étatiques. Ainsi, les services étatiques suivant vont jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du projet: (i) l'office des routes pour les études de faisabilité et l'exécution des travaux de réhabilitation des routes nationales, provinciales; (ii) la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) pour la surveillance, le contrôle, l'exécution des études sans oublier la formation des CLER et des Opérateurs locaux; (iii) la Division provinciale des ITP pour la coordination, le contrôle et la réception des travaux d'infrastructures; (iv) le Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) interviendra dans les travaux de forage et des sources d'eau potable; (v) la REGIDESO pour le volet adduction d'eau potable et réseau de distribution dans les localités bénéficiaires; (vi) Le FONER (Fonds National d'Entretien Routier) pour son importance dans la pérennisation et durabilité des pistes et routes et autres ouvrages routiers réhabilités au travers du financement qu'il accorde; (vii) la régie provinciale du cantonnage manuel (RECAM) pour l'entretien des routes; (viii) les inspections provinciales de la santé pour la réhabilitation des dispensaires; (ix) les PROVED pour la réhabilitation des infrastructures éducationnelles; (x) l'agence congolaise de l'environnement, les coordinations provinciales de l'environnement, l'institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et la Direction du développement durable pour les activités en lien avec l'environnement et le changement climatique.

III.- Cadre organisationnel

A.- Pilotage, coordination et gestion

1.-Tutelle et pilotage

142. Le Ministère de l'agriculture (MINAGRI) sera le ministère de tutelle technique du PADRIR, dans ce contexte, la coordination sera assurée par une Unité Nationale de Coordination de Projet (UNCP) à laquelle le gouvernement accordera l'autonomie de gestion administrative et financière. Elle aura un rôle de coordination, de facilitation, d'élaboration de la stratégie générale, de passation des marchés, de programmation et de suivi évaluation et de suivi du flux financier. Elle sera basée à Kinshasa et disposera de deux Unités Provinciales de Coordination (UPC) qui seront installées à Kindu, Mbuji Mayi en plus des antennes relais qui seront installées dans certains bassins de production.

143. En vue d'une exécution financière efficace du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes, le MINAGRI engagera un certain nombre d'actions aussitôt après l'approbation des financements. Il s'agit notamment de : (i) la création de l'UCN du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes; ii) le recrutement de l'ensemble du personnel essentiel de l'UCN et des UCP, de l'auditeur interne, (iii) l'élaboration du Manuel des procédures administratives, financières et comptables ; (iv) l'acquisition du logiciel de comptabilité (multi projets), ainsi que la formation du personnel; (v) l'ouverture d'un compte désigné de l'UCN, et des comptes d'opération au niveau de chaque Coordination Provinciale dans une banque commerciale acceptable par le FIDA..

Comité National de Pilotage (CNP).

144. Présidé par le secrétaire général du ministère de l'agriculture, le CNP comprendra les secrétaires généraux des ministères suivants: développement rural; éducation; pêche et élevage; santé; infrastructures, travaux publics et reconstruction; genre, famille et enfants; protection de l'environnement; finances; budgets et industries; les ministres provinciaux de l'agriculture des 5 provinces; les représentants des Organisations Professionnelles paysannes et du secteur privé. L'UNCP assurera le secrétariat du CNP. Il se réunira au minimum deux fois par an pour examiner et approuver les programmes, budgets et rapports annuels du projet.

145. Le comité de pilotage sera appuyé par le comité technique de suivi externe des projets FIDA.

146. Un cadre de concertation et de coordination des activités des bailleurs intervenants dans la mise en œuvre du projet sera mis en place.

2-Coordination, transparence et engagement des citoyens

Sous-composante 3.1. Gestion de projet et coordination

147. Dirigé par le Coordonnateur National, le personnel du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes comprendra :

148. Une équipe au niveau de la coordination Nationale comprenant un Coordonnateur National, un Responsable administratif et financier (CAF), un Conseiller passation des marchés (CPM), un Conseiller programmation et suivi-évaluation, un auditeur interne,; un comptable principal, et du personnel d'appui.

149. Une équipe au niveau de chaque Coordination Provinciale comprenant un Coordinateur provincial, un responsable des infrastructures rurales, un responsable développement agricole assisté d'un spécialiste chaînes de valeurs, , un responsable suivi-évaluation et gestion des savoirs ; un chargé, , ; un responsable passation des marchés, un comptable, un assistant comptable et du personnel d'appui.

150. Des antennes suivant les besoins de mise en œuvre au niveau de bassins de production avec un personnel réduit à un chef d'antenne, un assistant administratif et comptable et un gardien.

Partenariats.

151. L'approche du PADRIR capitalise les partenariats stratégiques (participation et/ou animation de plateforme multi-bailleurs, multi-acteurs sur des problématiques clés), opérationnels (approche du faire-faire), scientifiques (approche de capitalisation des apprentissages et de production de savoirs), financiers, établis au cours des décennies d'intervention du FIDA en RDC. Ceci constituera le socle de partenariat pour PADRIR

152. L'essentiel des activités sera mis en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, recrutés par voie compétitive et liés au Projet par des contrats de performance, sous la supervision conjointe de l'UNCP et des UPC et de partenaires institutionnels avec lesquels le projet sera lié par conventions ou protocoles. Ces conventions seront annuellement évaluées et des leçons seront tirées.

153. Au niveau national, l'expérience de collaboration développée par le PIRAM avec les services techniques déconcentrés de l'Etat, les autorités provinciales, les organisations paysannes et les ONG sera renouvelée pour assurer l'appropriation et la durabilité des investissements.

154. Des conventions spécifiques seront signées dans le cadre de la mise en œuvre de différents volets d'activités basées sur ses fonctions régaliennes, PADRIR s'alignera sur les partenariats en cours avec l'IITA et la FAO dans le cadre du PIRAM et de PAPAKIN pour les activités de régénération des terres et de promotion des bonnes pratiques agricoles.

155. Au niveau international, Le projet mobilisera des co-financements des partenaires suivants: (i) l'OFID pour le développement des infrastructures d'accès aux marchés(ii) la BADEA pour couvrir une partie du financement des infrastructures.

156. La supervision de la mise en œuvre du Projet sera effectuée directement par le FIDA et le Gouvernement de la RDC dans le cadre de missions conjointes de supervision et de suivi. La BADEA administrera les fonds de l'OFID.

IV. Approche de mise en œuvre

157. L'environnement social et institutionnel dans les quatre (4) provinces ciblées et les leçons apprises de l'exécution des autres projets financés par le FIDA en RDC (PIRAM, PAPAKIN) et d'autres partenaires techniques et financiers, conduisent à adopter les principes et les stratégies d'intervention suivants:

- (i) Consolidation des acquis des projets FIDA et mise à échelle progressive dans quatre (4) autres provinces (Lomami, Kasai oriental, Kasai central);

Les activités suivantes seront mises à l'échelle en prenant en compte les conditions agro-écologiques de chaque province: i) les activités relatives à l'organisation de la chaîne de valeur «riz», manioc, maïs, maraichage; ii) le mode de réhabilitation et d'entretien des pistes; iii) l'implication des agro-multiplicateurs dans l'organisation de la filière semencière qui a permis au PIRAM et au PPAKIN d'améliorer les rendements et la production de riz, de maïs et de manioc; iv) les partenariats commerciaux avec les agro-industries et autres entreprises (minières); v) les partenariats PPP dans la production et la commercialisation des semences; vi) la valorisation des bas-fonds.

(ii) Adoption d'une approche 4 P (partenariat, public, privé, producteurs) dans l'accès aux services financiers de proximité et le développement de la finance inclusive.

(iii) Adoption d'une approche territoire basée sur le désenclavement des bassins avant d'engager des actions de structuration et de développement des chaînes de valeur. Les trois premières années de mise en œuvre du projet seront consacrées aux actions désenclavement et de structuration des filières. Et les trois dernières aux actions relatives au développement des chaînes de valeur.

(iv) Synergie avec les interventions du Gouvernement et des autres partenaires particulièrement avec la Banque mondiale qui intervient dans la province du Tanganyika et qui compte élargir ses interventions dans les provinces voisines.

(v) Adoption d'une approche d'intervention souple, permettant des révisions régulières des Programmes de travail et budgets annuels (PTBA), issues du dialogue permanent entre le projet, les bénéficiaires et les différents prestataires chargés d'exécuter les activités;

(vi) Adaptation/atténuation des risques climatiques susceptibles d'affecter l'impact des actions du projet;

(vii) Prise en compte de l'approche équité entre genres dans la mise en œuvre des différentes composantes.

V. Gestion financière et administrative

Gestion financière.

158. En vue d'une exécution financière efficace du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes, le MINAGRI engagera un certain nombre d'actions aussitôt après l'approbation des financements. Il s'agit notamment de : (i) la création de l'UCN du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes; ii) le recrutement de l'ensemble du personnel essentiel de l'UCN et des UCP, de l'auditeur interne,, (iii) l'élaboration du Manuel des procédures administratives, financières et comptables ; (iv) l'acquisition du logiciel de comptabilité (multi projets), ainsi que la formation du personnel; (v) l'ouverture d'un compte désigné de l'UCN, et des comptes d'opération au niveau de chaque Coordination Provinciale dans une banque commerciale acceptable par le FIDA..

159. Dirigé par le Coordonnateur National, le personnel du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes comprendra :

Une équipe au niveau de la coordination Nationale comprenant un Coordonnateur National, un Conseiller administratif et financier (CAF), un Conseiller passation des marchés (CPM), un Conseiller programmation et suivi-évaluation, un auditeur interne, un responsable infrastructures rurales, un Conseiller infrastructures rurales, un Conseiller développement des chaînes de valeur agricoles, un Conseiller développement finances rurales, un Conseiller communication et gestion des savoirs, un Conseiller ciblage genre et nutrition ; un comptable, un assistant comptable/secrétaire et du personnel d'appui.

Une équipe au niveau de chaque Coordination Provinciale (Kindu, Mbuji Mayi et Kalemie) comprenant un Coordinateur provincial, un responsable des infrastructures rurales, un responsable développement agricole assisté d'un spécialiste chaînes de valeurs, un responsable micro finance, un responsable suivi-évaluation et gestion des savoirs ; un chargé, un agronome, assistant chaînes de valeurs, assistant, un assistant suivi-évaluation et gestion des savoirs, un responsable ciblage genre et nutrition ; un responsable passation des marchés, un comptable, un assistant comptable et du personnel d'appui.

Des antennes suivant les besoins de mise en œuvre au niveau de bassins de production avec un personnel réduit à un chef d'antenne, un assistant administratif et comptable et un gardien.

160. Evaluation du risque de gestion financière. Le système de gestion financière a été évalué afin de vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Celui-ci sera mitigé par un ensemble de mesures, qui permettra de garantir que les dispositions relatives à la gestion financière qui seront mises en place pour assurer la gestion et le contrôle des finances du projet satisferont aux obligations du bailleur. Les principaux risques identifiés demeurent la dotation en ressources humaines qualifiées et le processus d'acquisition des biens et services. Les mesures d'atténuation adéquates seront assurées par la présence d'un observateur lors des recrutements de l'équipe et le suivi conjoint de la tutelle et du FIDA par des missions d'appui.

161. Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé « élevé » à la conception, les résultats sont présentés ici.

Risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
Risque inhérent			
1. Indice TI : 20	E	-	E
2. Note RSP :		-	
1. Pays Mise en œuvre non satisfaisante des réformes en cours de la GFP. Non consolidation des acquis en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. Faiblesses constatées au plan des contrôles interne et externe.	E	Plusieurs projets de réformes et Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP en cours en dépit de ce que sa portée va au-delà du projet PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'APPUI AUX CHAÎNES DE	M
2. Agence d'exécution - Inadéquation actuelle du système de gestion financière du MINAGRI aux exigences du FIDA - Faible coordination de la mise en œuvre avec MINAGRI et les ministères partenaires	E	• Comité National de pilotage • Comité de suivi « Task force » du CP • UCN disposant d'autonomie administrative et financière et du statut d'autorité contractante. • Rapportage régulier, supervision.	M
Risques relatifs aux contrôles			
1. Inadéquation du système de gestion financière par rapport aux exigences du Fida	E	• La gestion financière s'appuiera sur une organisation efficace. • Contrats renouvelables basés sur la performance • Plan de formation annuelle du SAF • Manuel de procédures élaboré	M
2. Organisation et dotation en personnel	E	• Formation des personnels recrutés sur base compétitive sur les exigences de gestion financière du FIDA. • Elaboration d'un Manuel de procédures au démarrage. • Acquisition d'un logiciel intégré de gestion comptable	M
3. Budgétisation • Difficulté de préparation des PTBA et PPM • Difficulté du suivi de l'exécution des budgets, qui pourrait causer des dépassements	E	• Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet. • Rapportage trimestriel y incluant le suivi budgétaire au Fida et à la tutelle.	M

4. Flux de fonds et dispositions relatives au Décaissement	E	• Formation sur les décaissements du FIDA. • Suivi de proximité des Coordinations provinciales par le RAF en matière de gestion financière. • Appui des équipes fiduciaires du FIDA effective des outils de gestion proposés dans le FM du PIM. • un plan de trésorerie annuel afin de déterminer le niveau d'avance nécessaire pour couvrir les besoins de 06 mois d'activités.	M
5. Contrôles internes	E	- Publication/dissémination des rapports, manuels, procédures d'éligibilité notamment au niveau du site internet. - La revue systématique du contrôle interne relatif à la gestion financière et comptable et à la passation des marchés, sera également effectuée lors des missions de suivi du projet, de supervisions et de l'audit annuel des comptes.	M
6. Systèmes, principes et procédures comptables	E	Appropriation du manuel des procédures administratives comptables et financières comptables et financières.	M
7. Rapports et suivi	E	Modèle de rapport intérimaire à développer au niveau du manuel des procédures, à transmettre trimestriellement au FIDA, au MINAGRI.	M
8. Audit interne	E	Recrutement sur base compétitive d'un auditeur interne.	M
8. Audit externe	M	Recrutement d'un auditeur sur la base de TDR approuvés par le FIDA	F
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	E		M

Points forts
Capitalisation des résultats du PIRAM au Maniema
Points faibles
Le projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes sera mis en œuvre par une Unité Nationale de Coordination basée à Kinshasa avec des Coordinations Provinciales basées à Kindu, Mbuji mayi et Kalemie, la gestion fiduciaire sera de la responsabilité du Coordonnateur National, du RAF, des Coordinateurs Provinciaux et des comptables, tous à recruter.
Les difficultés de communication (terrestres et internet), et l'étendu des provinces (5) constituera un véritable défi pour la mise en œuvre du projet.

Mesures d'atténuation proposées :

1. Le personnel recruté sur une base compétitive nécessitera un renforcement de capacités et une amélioration du dispositif organisationnelle des ressources humaines. A ce titre, des formations sur le logiciel de gestion, et sur le manuel des procédures doivent être prescrites., les fiches de poste du personnel doivent être respectées
2. L'utilisation optimale du logiciel en vue de rendre disponibles les livrables fiable au temps voulu
3. Le contrôle des imputations et des saisies par le RAF et les comptables afin de garantir la tenue correcte des écritures ventilées suivants les différents axes analytique, budgétaire, comptable et financier)
4. la mise en place de ressources suffisantes (pour 3 mois d'activité au moins) au niveau de chaque Coordination Provinciale et leur renouvellement dans des délais acceptables

162. Le risque global du projet est élevé au départ, mais moyen avec les mesures d'atténuation. Ce faisant, le niveau du risque est tributaire du respect des différentes orientations relatives aux dispositifs organisationnels de ressources humaines et de passation des marchés.
163. *Dispositif de gestion financière.* L'analyse du dispositif de la gestion financière du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes montre que l'architecture préconisée répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière (acquisition d'un logiciel de comptabilité, outils de gestion de qualité et personnel recruté expérimenté).
164. Le projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes s'inscrira dans l'approche programme mise en œuvre par le FIDA.
165. A ce titre, la gestion administrative, financière et comptable, s'appuiera sur une organisation comptable à rendre efficace avec la mise en place de structures de gestion financières au niveau de la Coordination Nationale (Kinshasa) et de chaque Coordination Provinciale (Kindu, Mbuji-Mayi et Kalemie) avec le recrutement d'un (a) RAF, de (b) quatre comptables expérimentés, de (c) quatre assistants comptables. Le recrutement sera sur la base de termes de référence approuvés par le FIDA.

166. Compte tenu de l'étendu de la zone d'intervention sur 5 provinces (Maniema, Tanganyika, Lomani, Kasai Oriental et Kasai Central) et les difficultés de communication ; les Coordinations provinciales seront (i) compétentes pour la passation des marchés dans leurs provinces et (ii) devront disposer d'un fonds de roulement couvrant les activités trimestrielles pour faciliter la mise en œuvre des activités dans chaque province.
167. La comptabilité du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes sera celle d'engagement, basée sur le cadre comptable réglementaire du SYSCOHADA révisé à même de fournir avec une assurance raisonnable, des informations exactes sur l'état du patrimoine.
168. L'imputation comptable, le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur le système informatisé prenant en compte les sites de Kindu, Mbuji Mayi et Kalemie. Il doit être installé dans les trois mois qui suivent la mise en vigueur. Ainsi, les comptes pourront être préparés de manière efficace et les erreurs réduites au minimum. Le paramétrage du logiciel devra prendre en compte le fichier Smart SOE et les axes d'analyse suivants : comptabilité générale ; comptabilité analytique ; comptabilité budgétaire ; comptabilité par bailleur et sites géographiques en vue d'assurer la génération automatique des DRF et la reconstitution du compte désigné. Ce dispositif devra permettre une lecture facile des flux des fonds en termes de ressources et d'emplois en temps voulu.
169. Le projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes couvre les provinces du Maniema, Tanganyika, Kasai Oriental, Kasai Central et Lomani, il fera face à un volume important de pièces à comptabiliser par les différentes Provinces et antennes. Ce faisant, le logiciel multi-sites assurera la prise en charge de la saisie au niveau décentralisé. Le projet disposera d'un système de suivi financier informatisé avec les axes suivants :
- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des DRF.
 - Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
 - Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité; et
 - Le suivi financier et physique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations

- financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés au moins une fois par trimestre.
170. *Budgétisation.* La qualité de la fonction financière est liée à celle du système de planification, d'approbation des activités au niveau de l'instance de pilotage et du bailleur. Sous la responsabilité première du Coordonnateur National, le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par l'Unité de Coordination nationale et les Coordinations provinciales de Kindu, Mbuji Mayi et Kalemie en impliquant les différents partenaires d'exécution. Le PTBA doit préciser les coûts détaillés par : (i) Bailleur de fonds ; (ii) Composante/sous composante/activité ; (iii) Catégorie de dépenses et (iv) Références budgétaires conformément au plan analytique.
171. Le calendrier d'élaboration du PTBA de chaque année N devra être mené comme suit: (i) démarrage du processus d'élaboration au plus tard en août N-1 au niveau des Coordinations provinciales ; (ii) consolidation à l'Unité de coordination nationale avec une analyse comparative du cadre logique/Costab en octobre; (iii) approbation par le comité de pilotage en octobre; et (vi) ANO du FIDA au plus tard le 15 décembre. Le budget approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière par le chef comptable assisté des comptables d'antennes afin de permettre à ces derniers de maîtriser la ventilation des dépenses par code approprié. Le RAF veillera au respect des références prescrites dans le PTBA. Ceci, permettra d'élaborer et partager un suivi budgétaire fiable aux différents responsables de composantes.
172. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier PTBA, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement.

Flux des fonds

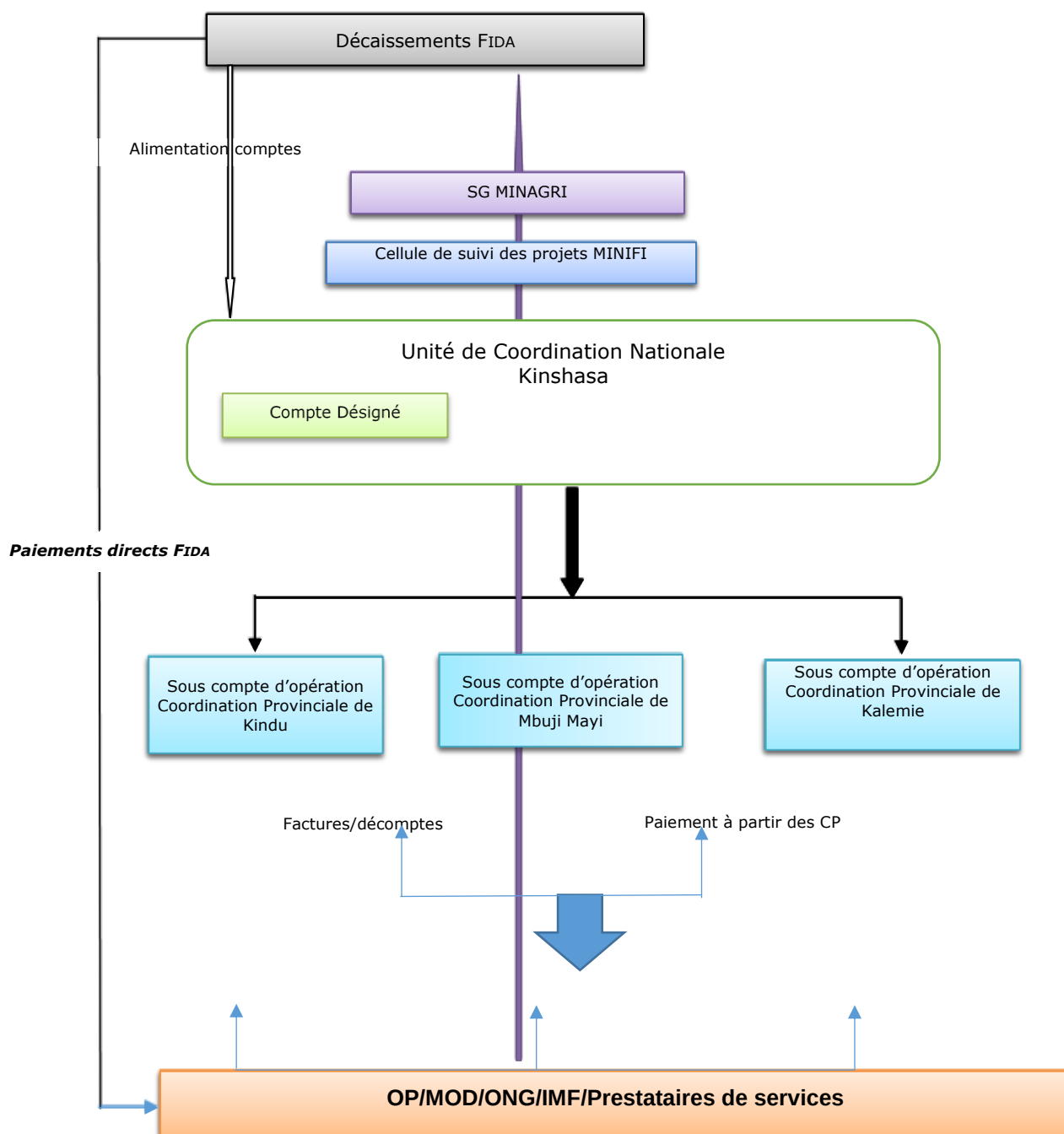
173. *Comptes bancaires.* La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par bailleur auprès d'une Banque de premier rang. La responsabilité fiduciaire de ces comptes sera assurée par le Coordinateur, le RAF. Pour faciliter la mise en œuvre des activités, un sous compte sera ouvert au niveau de chaque Coordination provinciale pour recevoir des ressources correspondant à 3 mois d'activité conformément à leur PTBA. La responsabilité fiduciaire de ces sous comptes sera assurée par le Coordinateur provincial et le comptable.
174. Chacun de ces sous comptes recevra les fonds du compte désigné sur la base d'appel de fonds par une justification préalable des dépenses exécutées. Les requêtes doivent être accompagnées du plan d'action précisant les livrables à fournir, les grappes

d'activités à réaliser et les estimations des coûts conformément au PTBA et du rapport financier de la période précédente le cas échéant.

175. Pour une bonne dynamique les grands livres et les états de rapprochement doivent être rendus disponibles à la fin de chaque mois afin de permettre au RAF de consolider le rapport financier du projet en vue de soumettre une demande de réapprovisionnement auprès du FIDA
176. *Gestion des ressources financières.* L'Unité de coordination nationale recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre à l'emprunteur. Cette dernière donnera d'amples informations sur les différentes méthodes, y compris les seuils de soumission de DRF et DPD et des états de dépenses certifiées. Les demandes de retrait seront éditées automatiquement à partir du logiciel comptable conformément aux formulaires du FIDA/SMART SOE.
177. Les originaux des pièces justificatives du formulaire 102 seront transférés à l'Unité de coordination nationale et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision. Les demandes de retrait seront approuvées par le représentant de l'Emprunteur et les responsables fiduciaires, en l'occurrence le RAF et le Coordonnateur National du projet de développement rural et d'appui aux chaînes de valeur résilientes. Les spécimens de signature du représentant désigné seront également transmis au démarrage. La nature des dépenses éligibles doit être conforme aux conditions stipulées dans l'accord de financement et aux outils de gestion. S'il s'avère que des dépenses non autorisées ont été engagées, l'Emprunteur sera dans l'obligation de rembourser la somme correspondante.
178. *Dépenses de démarrage.* Dès l'entrée en vigueur du financement, une avance au démarrage sera mise à la disposition du projet pour couvrir les dépenses relatives au (i) recrutement du cabinet international qui sera chargé du recrutement du personnel de la Coordination Nationale et des Coordinations Provinciales; (ii) lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet pour la conduite des enquêtes de référence, des études micro-pôles économiques; (iii) l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de Passation de Marchés pour les 18 premiers mois de vie du projet; (iv) le lancement des études d'identification des pistes, périmètre/bas-fonds et jardins maraichers, des étangs et stations piscicoles et infrastructures de transformation et de stockage; (v) un diagnostic des IMF dans les Provinces du projet ; (vi) études thématiques ; (vii) un diagnostic des PME partenaires du projet.

179. *Plan de décaissement.* Pour une bonne dynamique, un plan de décaissement doit être élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification trimestrielle glissante. La trésorerie nécessaire sera évaluée en prenant en compte le solde disponible, les procédures de décaissement FIDA et le chronogramme de mise œuvre des activités.

180. Flux des fonds



181. *Audit.* L'audit externe des comptes du projet sera réalisé annuellement suivant les normes internationales d'audit (ISA) par un cabinet d'audit indépendant qui sera recruté selon les procédures du FIDA. Les termes de référence de l'audit seront établis suivant le modèle proposé et ils doivent être préalablement approuvés par le FIDA avant la soumission de la DP aux cabinets short listés.
182. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA de préférence 4 mois suivant la clôture de l'exercice fiscal et au plus tard 6 mois suivant la fin dudit l'exercice fiscal. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.
183. L'audit doit porter sur les livres comptables et sur tout registre de transactions financières. Aussi, les opérations d'audit seront étendues à l'ensemble de la zone d'intervention.
184. L'Auditeur formulera une seule opinion d'audit relative aux états financiers. Cependant, il soumettra un dossier d'audit comprenant les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations, dans laquelle les insuffisances sont consignées. Il examinera également la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des missions de supervision du FIDA
185. *Calendrier de sélection, d'arrêté et d'audit des comptes.* Les nouvelles directives du FIDA exigent que la sélection des auditeurs soit achevée 30 jours avant le début de la période financière couverte par l'audit.

B.-Passation des marchés

1. Conditions générales

158. Les procédures d'acquisition des biens et services ont pour objectifs de:
- guider les acteurs de la mise en œuvre du programme à traiter conformément aux politiques et principes du FIDA en la matière, tant les opérations d'acquisition de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) que les opérations de sélection et emploi de consultants, prévues sur les ressources financières du programme ;
 - décrire les modalités pratiques des processus nécessaires ;
 - préciser les responsabilités des acteurs concernés par ces processus.
159. Les principes universels en matière d'achats publics suivants doivent être appliqués : l'efficacité et l'économie des processus d'acquisition ; le libre accès à la commande publique ; la transparence des procédures et l'égalité de traitement des candidats.

160. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le fonds seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l’Emprunteur en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Toutefois, en cas de divergence avec les directives FIDA, c’est la procédure jugée plus flexible qui sera appliquée (voir le tableau de relevé des divergences entre les procédures nationales et les Directives FIDA). Chaque plan de passation des marchés devra préciser les procédures qui doivent être suivies par l’Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

161. Le plan de passation des marchés précise, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du Programme. Pour le PADRIR, un Plan de Passation de Marchés relatif à la première année plus 6 mois soit 18 mois de mise en œuvre du programme est élaboré et sera soumis à la non objection du FIDA. Il est mentionné pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés.

162. Le PPM sera actualisé au démarrage du programme et mis à jour au moins une fois par an, ou en fonction des besoins, pour tenir compte des besoins réels liés à l’exécution du programme et des améliorations des capacités institutionnelles. Le plan actualisé devra être soumis à l’approbation du FIDA.

163. En particulier, les seuils d’examen préalable et les autres mesures d’atténuation des risques associés à la passation des marchés sont réévalués une fois par an en vue de les ajuster en fonction d’éventuels changements intervenus entre-temps dans les risques associés aux marchés et de les adapter à des situations spécifiques.

164. Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l’objet d’une approbation par le Comité de pilotage et d’une non objection par le FIDA avant sa mise en œuvre.

Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux

165. Les contrats de fournitures et travaux sont attribués prioritairement et par principe sur la base d’un Appel d’Offres International (sauf si, la méthode n’est ni pertinente ni adaptée), à défaut, les autres méthodes seront utilisées selon les seuils ci-après :

Travaux.

- Appel d’Offres International, pour les contrats d’un montant supérieur ou égal à l’équivalent de 1 000 000 USD
- Appel d’offres National, pour les contrats d’un montant supérieur l’équivalent de 140 000 USD et inférieur à 1 000 000 USD
- Demande de cotation, pour les contrats d’un montant inférieur à 140 000 USD

Bien et services autres que les services de consultant

- Appel d’Offres International, pour les contrats d’un montant supérieur ou égal à 200 000 USD
- Appel d’Offres National, pour les contrats d’un montant supérieur à 100 000 USD et inférieur à 200 000 USD

- Demande de renseignement des prix, pour les contrats d'un montant supérieur à 20 000 USD et inférieur à 100 000 USD,
- Demande de cotation pour les contrats d'un montant inférieur à 20 000 USD

Services de Consultants.

- La méthode standard appliquée sera, sauf approbation d'une disposition contraire, la Sélection fondée sur la Qualité et le Coût.
- Les processus appliqués seront les suivants :
- Demande de Proposition (au plan international), pour les contrats d'un montant supérieur à 50 000 USD, et
- Demande de Proposition (au plan national), pour les contrats d'un montant inférieur à 50 000 USD.

Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux.

- Le tableau ci-dessous détermine les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 2: Méthodes de passation de marchés applicables

(a) Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
(b) Appel à la Concurrence Locale (ACL)
(c) Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale (CFN)
(d) Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Locale (CFL)
(e) Marché passé avec la communauté
(f) Entente directe

166. Toute la procédure de passation des marchés (appel d'offre national et appel d'offre international) se déroule à Kinshasa et dans les provinces. Toutefois, pour éviter la lenteur, tous les marchés inférieurs à 1 millions USD seront passés dans les provinces.

Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants

167. Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût. Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.

168. Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de services de Consultants. Le tableau ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 3: Méthodes de Sélection applicables

Méthodes de Sélection
(a) Sélection du Moins-Disant (SMD)
(b) Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
(c) Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)
(d) Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)
(e) Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
(f) Sélection par Gré à gré (G/G)

Marché passé avec la communauté

169. Lorsque le Programme fera appel à la participation des groupements de bases ou institutions communautaires, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles, en précisant leurs rôles et responsabilités dans le processus, à condition de respecter les principes de l'économie, de l'efficacité et de la justice sociale. Le rôle de l'Unité Provinciale de coordination c'est aussi de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités confiés aux partenaires de mise en oeuvre, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations redditionnelles des comptes.

Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés

170. Un Plan de Passation de Marchés relatif à la première année plus 6 mois de mise en œuvre du programme sera élaboré et soumis à non objection du FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement.

171. Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du fonds à une étape quelconque du processus doit obligatoirement faire l'objet de revue, certifié par un avis de non objection en bonne et dû forme obtenu du chargé de portefeuille. Les seuils proposés par catégorie et les étapes nécessitant un avis préalable sont précisés dans le manuel de procédures de gestion administrative, comptable, financière et de passation des marchés du programme, conformément aux accords de prêt et de don.

172. Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité ou pas.

173. Les seuils de revue préalable par catégorie sont les suivants (alignement à la lettre à l'empreur):

- Attribution de tout contrat de fourniture de biens d'équipement dont le coût s'élève à 50 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure;
- Attribution de tout contrat relatif à des services de consultants dont le coût est estimé à 20 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure;

- Attribution de tout contrat relatif à des travaux dont le coût s'élève à 50 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure ;

Marge de Préférence

174. Pour les marchés de biens, fournitures et travaux de génie civil passés financés à partir des fonds du programme, il sera accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, conformément aux dispositions des Directives du FIDA de septembre 2010. Le PPM et les documents d'appel d'offres pour ces marchés doivent refléter i) cette préférence, ii) les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres; et iii) les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de la dite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admission.

Exécution de la passation des marchés

175. **Assistant Administratif chargé de suivi des marchés.** Le programme recrutera un conseiller chargé des marchés au niveau de l'UNCP et un responsable chargé de la passation des marchés au niveau de l'UCP. Ils apporteront un soutien au programme en termes (i) d'appui au processus de passation des marchés passés dans les UPC, et (ii) de suivi de l'avancement des procédures au niveau national.

176. Le recrutement de tout le personnel du programme sera conduit par le Ministère de tutelle sur la base d'un appel à candidature. Le dossier de recrutement et les résultats issus du processus feront l'objet d'un avis de non objection du FIDA.

Revue des risques liés à la passation des marchés du PADRIR

177. La passation des marchés obéira aux procédures nationales en conformité avec les normes acceptables par le FIDA. En cas de différence, les dispositions du FIDA seront utilisées. Toutefois, l'expérience du PIRAM et PAKIN a montré que la lenteur des processus de passation des marchés a un impact négatif significatif sur la performance financière. Compte tenu du montant du financement qui s'ajoutera à celui du Portefeuille FIDA en cours, il est envisagé d'améliorer l'efficacité du processus de passation de marchés en fixant un seuil d'au 1 million USD en dessous duquel tous les marchés seront passés au niveau des provinces.

178. Le dispositif de passation de marché en place est jugé moyen. Les procédures décrites dans le manuel de passation des marchés couvrent largement les risques essentiels. Cependant quelques risques méritent d'être traités pour renforcer le dispositif.

179. **Cas de préférence nationale.** Aussi bien les directives FIDA que les procédures nationales admettent que les règles de la préférence nationale soient appliquées dans le cas de certains achats. Dans les deux cas il n'a été déterminé ni de seuils, ni la nature des biens ou services concernés.

- Risque : limiter le jeu de la concurrence en effectuant des achats non compétitifs.
- Mesure d'atténuation : préciser dans le dossier d'appel d'offre (DAO) les biens ou services concernés par cette procédure. Faire valider l'option par le FIDA.

180. **Quorum pour les réunions de la Commission Adhoc d'Attribution des marchés (CAAM).** Le quorum appliqué lors des réunions de la CAAM est de 3/5. C'est à dire si les

3/5 des membres de cette commission sont présents ou représentés la réunion peut valablement se tenir.

- Risque : les membres de la CAAM sont désignés, représentant chacun une institution défendant des intérêts de secteurs d'activités données. La prise de décision en l'absence d'une partie des membres prive ceux-ci du droit de s'exprimer eu égard aux intérêts des institutions qu'ils représentent. Cette pratique ne permet pas en outre de bénéficier des compétences spécifiques de tous pour effectuer des achats efficaces.
- Mesure d'atténuation : appliquer les procédures FIDA qui fixe le quorum à la présence de la totalité des membres de la CAAM.

181. Règles d'évaluation des offres. Pour la procédure nationale, une offre est jugée conforme lors de l'ouverture des plis, lorsque toutes les pièces administratives sont fournies. Selon les directives FIDA, lorsqu'une soumission répond pour l'essentiel aux besoins, le comité d'évaluation peut ne pas tenir compte de tout défaut de conformité, erreur ou omission ne constituant pas une dérogation matérielle. La soumission est considérée comme conforme.

- Risque lié à l'application de la procédure nationale : en privilégiant les pièces administratives au lieu des besoins essentiels, cette procédure comporte le risque de disqualification d'offres répondant aux besoins essentiels au profit d'une offre administrativement correcte mais techniquement moins compétitive.
- Mesure d'atténuation : (i) appliquer les procédures FIDA pour apprécier la conformité des offres dans le cas d'Appel d'offre international et (ii) appliquer les procédures nationales pour apprécier la conformité des offres dans le cas d'Appel d'offre national.

182. Information des fournisseurs non retenus. Selon la procédure nationale, les fournisseurs non retenus sont informés parallèlement à la notification au fournisseur retenu.

- Risque : en cas de désistement ou de défaillance de l'adjudicataire, il y a risque de reprendre toute la procédure avec ses conséquences en coûts et en retard dans l'exécution de l'activité.
- Mesure d'atténuation : appliquer la procédure FIDA qui consiste à s'assurer que le contrat est entré en vigueur avec l'adjudicataire et que l'éventuelle garantie de bonne exécution a été reçue, avant d'informer les fournisseurs non retenus.

La centralisation de la procédure d'attribution des marchés. Actuellement toute la procédure d'attribution des marchés (appel d'offre national et appel d'offre international) et de signature se déroule à Kinshasa.

- Risque: cette pratique a eu pour conséquence une lenteur des processus de passation des marchés avec un impact négatif significatif sur la performance financière.
- Mesure d'atténuation: fixer un seuil en deçà duquel, autoriser que toute la procédure de passation des marchés jusqu'aux signatures, soit effectuée au niveau provincial.

VI- Planification, Suivi-Evaluation, Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication

A.- Planification

1-Préparation du Programme de Travail et Budget Annuel.

183. La planification et la budgétisation des activités du projet seront réalisées sur une base annuelle, et seront consignées dans les PTBA. Les PTBA constituent l'outil de base pour la planification et la mise en œuvre des activités pour la période concernée. Le séquençage annuel permettra de s'assurer d'une allocation adéquate des ressources en fonction des résultats et des objectifs fixés.

184. Chaque projet de PTBA comprendra : (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir assortie des stratégies d'opérations, des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi ; (ii) un chronogramme de mise en œuvre des activités ; (iii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Une version préliminaire provisoire de PTBA portant sur les premiers 18 mois et assorti du Ppm est annexé au document de conception du projet ; dans l'optique de soutenir un démarrage rapide de la mise en œuvre du projet. Les projets de PTBA élaborés à partir de la deuxième année porteront sur une durée de 12 mois, et intégreront une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente.

185. Le processus d'élaboration du PTBA suivra les étapes ci- après :

- **Un cadrage général** : qui sera fait au moyen d'une note de cadrage élaborée par l'UNCP. Cette note donne la vision globale et les orientations stratégiques de l'exercice. Cette étape s'appuiera sur l'analyse des réalisations antérieures, l'analyse des réalisations cumulées comparées aux objectifs d'ensemble du projet, les recommandations des missions de supervision et les résultats des auto-évaluations et évaluations annuelles menés avec l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris les bénéficiaires. La synergie entre les composantes devra être considérée dès ce stade pour s'assurer de la cohérence des activités.
- **L'élaboration des PTBA** par UPC: qui reposera sur les orientations du cadrage général et sur la base de l'identification des activités prioritaires auprès des bénéficiaires par l'équipe du projet et/ou les partenaires de mise en œuvre.
- **La consolidation des PTBA des UPC** en un document de PTBA unique global du Programme qui 'intègre toutes les activités et les coûts tels que prévus par l'UNCP. Une analyse de cohérence des informations consolidées est produite par l'UNCP pour servir de support à l'atelier de validation interne du projet de PTBA du Programme. Cet atelier dit d'arbitrage programmatique entre les UPC y compris l'UNCP est organisé pour amender le bilan d'exécution du PTBA en cours, partager les incohérences constatées et proposer les ajustements et les harmonisations des prévisions physiques et financières en lien avec les référentiels de programmation que sont le cadre logique, le cadre de mesure des résultats et dans une certaine mesure le COSTAB.

- **La soumission du projet de PTBA** finalisé au Comité national de pilotage qui a pour, entre autres mandats l'examen et l'approbation des PTBA préparés et présentés par l'équipe du Programme.
- **La finalisation du PTBA** par l'UNCP qui consiste à l'intégration des observations du Comité de pilotage.
- **La soumission du PTBA au FIDA** pour demande d'avis de non-objection par le Président du Comité national de pilotage.

186. Le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par le conseiller en S-E de l'UNCP et par les Responsables provinciaux en S&E au niveau des UCP en étroite collaboration avec les responsables de composantes. Dès le démarrage du programme, l'équipe du programme devra définir et s'accorder sur un calendrier clair de préparation du PTBA afin que le processus soit initié à temps, de manière à ce que Gouvernement puisse transmettre le projet de PTBA au FIDA au plus tard le 30 Novembre de l'année qui précède.

187. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour pouvoir prendre en compte l'évolution du contexte de mise en œuvre. L'avancement du projet au cours de l'année sera évalué à travers le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière des activités prévues dans les PTBA.

2- Indicateurs existants utilisés par d'autres organisations

188. Le PADRIR, tout au long de sa mise en œuvre contribuera à renseigner les indicateurs du PNIA. A titre d'exemple, le PADRIR, contribuera pour au moins 4% de l'objectif quantitatif du PNIA avec ses 12000 hectares de superficies mise en valeur. Une contribution importante sera également apportée par rapport aux indicateurs liés à la récupération des terres dégradées ainsi que par rapport à ceux relatifs aux paquets techniques/technologiques pour booster les productions agricoles.

B. Suivi-Evaluation (S&E)

1.- Dispositif de suivi-évaluation

189. Le PADRIR sera donc doté d'un dispositif de Suivi- Evaluation qui a pour objectif global de contribuer de manière pro-active à une meilleure exécution du Programme Pays du FIDA en RDC, constitué par PADRIR et des deux autres opérations FIDA en cours dans le Pays (PPPAKIN et PIRAM). De façon spécifique, ce dispositif vise à produire constamment et à mettre à disposition des parties prenantes respectives des informations permettant:

- Une gestion plus efficace et plus efficiente des activités de chaque projet ;
- Une prise de décision en temps opportun et des orientations stratégiques plus pertinente et rationnelles pour assurer l'atteinte des objectifs des différentes opérations ;
- Une communication régulière sur l'ensemble du Programme pays comprenant tous les projets/programme envers l'Etat de la RDC, le FIDA, les autres PTF et les populations bénéficiaires, grâce à un mécanisme de capitalisation continue des résultats dans une optique de visibilité des actions du programme mais aussi une culture de redevabilité.

190. Le Système de suivi-évaluation (SSE) de PADRIR sera fondé sur la gestion axée sur

les résultats, qui sera conforme aux exigences du Gouvernement de la RDC et du FIDA et sera utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions tout au long du cycle de vie du Programme. Il capitalisera et valorisera l'ensemble de ces outils des dispositifs développés par les deux autres opérations en cours (PAPAKIN, PIRAM), afin d'assurer un **Suivi-Evaluation global efficace et proactif du programme**.

191. Le système aura pour rôles de soutenir une compréhension partagée du programme, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Le système développera sa capacité de suivi des orientations stratégiques et des opérations par le développement de mécanismes et outils adaptés pour le Programme. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du programme, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles ; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (ORMS) développé par le FIDA. Le programme s'assurera que les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux.

192. Le système de Suivi-Evaluation du PADRIR restera innovant en intégrant les trois dispositifs complémentaires du SSE à savoir (i) le dispositif classique de S&E qui gère les activités de planification, de suivi des activités et d'évaluation des effets/impacts du programme, (ii) le dispositif de suivi environnemental géo localisé qui assure entre autres le suivi et l'évaluation des effets/impacts des actions de désenclavement, de construction des infrastructures énergétiques et la séquestration du Carbone et (iii) le dispositif d'Analyse Economique et Financière (AEF) permettant le suivi des hypothèses de rentabilité économique et financière ainsi que les avantages/couts des actions du programme.

193. Le déploiement de ce dispositif dans les provinces sera effectif au cours de la première année de mise en œuvre du PADRIR.

Pour mieux gérer ce système S&E complexe du Programme, le PADRIR doit contribuer à doter le dispositif S&E, d'une allocation budgétaire conséquente permettant le renforcement des capacités continus des équipes, l'acquisition des matériels et équipements (matériels informatiques et logiciels, GPS, etc.) performants. Le renforcement des capacités des acteurs en S&E.

Acteurs du SSE du PADRIR

194. **UNCP et UCP.** Le SSE du PADRIR sera placés sous la responsabilité du conseiller en S-E de l'UNCP qui en assurera le développement et la gestion en concertation avec les Responsable provinciaux en S&E des UCP. Ces derniers assureront la gestion des sous dispositifs S&E provinciaux, qui tout en étant autonomes doivent être complets et cohérents pour agir en harmonie en vue de satisfaire les besoins en informations des acteurs provinciaux et nationaux.

195. **Opérateurs et partenaires de mise en œuvre :** Il s'agit (i) des Groupements de services conseils, des cabinets d'études et des ONG qui agissent plus comme des prestataires de services payants, (ii) des services techniques de l'Etat qui joueront leur rôle régalien de suivi/ contrôle des actions du projet et (iii) des partenaires –bénéficiaires comme les organisations de producteurs Organisée (Fédérations et les faitières des OP,

etc.).

196. **Participants au programme.** Il s'agit des populations bénéficiaires individuels ou sous l'égide des OP, des communautés villageoises qui interviendront dans les activités de S&E par la fourniture d'information sur la mise en œuvre, les résultats en termes de changements sur leurs conditions de vies et sur leurs moyens d'existence. Ils participent également en tant qu'acteurs de premier plan dans l'ingénierie sociale et le ciblage social.

197. Pour l'efficacité du SSE du PADRIR et sur la base des leçons apprises dans différents portefeuilles du FIDA, le personnel affecté au SSE bénéficiera dès la première année du programme de formation et de certification PRIME récemment adopté par le FIDA. Le programme de formation du personnel et de perfectionnement du personnel du programme intégrera le volet Prime avec les deux modules obligatoires relatifs aux principes fondamentaux du suivi-évaluation.

198. **Autres acteurs du Dispositif.** La participation des bénéficiaires au suivi-évaluation du programme actuellement actée à travers les comités villageois de S&E bénévoles, doit être améliorée voire repensée afin de mieux impliquer/considérer les bénéficiaires comme des participants réels au programme. Ces comités jouant des rôles importants dans les collectes régulières de certaines données souvent difficiles pour des personnes exogènes doivent être motivés par des rémunérations symboliques périodiques ou des actions spécifiques de renforcement des capacités par le PADRIR.

Proiciels de Suivi-Evaluation

199. Le dispositif de suivi-évaluation du PADRIR s'appuiera principalement sur un Proiciel (Software) de gestion de base de données qui permettra d'une part de suivre l'évolution des indicateurs du cadre logique, l'avancement des Programmes de travail et budget annuels (PTBA), et qui consignera d'autre part les différents résultats obtenus sur les bénéficiaires en fonction des appuis reçus. Le Proiciel intégrera le Cadre logique (CL), le Cadre de mesure de rendement (CMR), les éléments permettant de renseigner l'ORMS. Il pourra générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA tels que les tableaux de suivi du PTBA, les tableaux de bord thématiques, etc.

200. Le PADRIR capitalisera la base de données informatisée du PIRAM – qui est en ligne – et permet la production et l'archivage des informations relatives à la planification et au suivi des activités et résultats du programme selon les projets, les guichets de financement ainsi que les unités de gestion. Pour garantir l'unicité du système du système S&E des interventions du FIDA en RDC, ou au moins en garantir la possibilité de consolidation des informations des différents projets, le PADRIR, le Proiciel sera paramétré pour répondre aux besoins d'information définis par le programme tout en veillant que le Proiciel repose sur la structure de gestion du PADRIR. A l'instar des opérations en cours, le Proiciel sera alimenté en informations au niveau des UCP et ces informations seront consolidées au niveau national par l'UNCP. La collecte des informations au niveau local se fera au moyen des fiches de collecte qui seront développées pour les différents types d'activités menées par le programme.

201. L'assistance technique du concepteur du Proiciel sera sollicitée dès le démarrage du PADRIR pour mettre à jour le paramétrage global de la base de données ainsi que les

différents algorithmes de calculs et de visualisation des résultats. Certains aspects qui n'étaient pas dans le Progiciel seront ajoutées tel que le Suivi Environnemental géolocalisé.

202. Le PADRIR sera doté d'une base de données sur les bénéficiaires dans un échantillon de villages qui permettra: (i) d'enregistrer les bénéficiaires et leur profil/situation socio-économique initiale, (ii) de renseigner les appuis qu'ils ont reçus, et (iii) de suivre leur évolution avant, sur la durée et après les appuis du programme.

203. Le paramétrage du Progiciel de suivi-évaluation et la création de la base de données des bénéficiaires seront pilotés par le conseiller en S-E de l'UNCP en collaboration avec les Responsable provinciaux de S&E des UCP. Ils seront effectués en étroite concertation avec les responsables techniques (responsables des composantes) afin de s'assurer de la pertinence des informations à collecter et à suivre. Les acteurs et partenaires de mise en œuvre au niveau local auront un rôle important à jouer dans la production des données techniques sur les bénéficiaires. Leurs attributions relatives au renseignement du SSE devront être spécifiées dans leurs termes de référence et leurs capacités seront renforcées dans le cadre de l'opérationnalisation du SSE. Pour y être plus efficace, il sera convenu avec le concepteur de la Base de données des appuis à distance pour prendre en compte au fur à mesure de la mise en œuvre du PADRIR d'autres aspects utiles pour le rapportage et la communication sur le programme. Ceci reste facile d'autant plus que cette de base est hébergée en ligne.

204. Le Progiciel sera périodiquement reparamétré si besoin selon l'évolution du Cadre Logique (CL) du PADRIR, qui restera le principal outil de suivi-évaluation depuis le démarrage jusqu'à l'achèvement du programme. Le CL du PADRIR attaché en Annexe du présent Manuel de Mise en Œuvre a été construit à partir de la Théorie du Changement et de la chaîne de résultats constitués de l'objectif global auquel le projet contribuera, de son objectif de développement décliné en effets escomptés (Outcomes) en lien avec les composantes techniques du programme. Ces effets sont la résultante des produits majeurs issues de la mise en œuvre des paquets d'activités qui seront développées par le PADRIR. Les indicateurs ont été sélectionnés sur la base des nouveaux indicateurs de base ORMS du FIDA (du niveau des produits à l'impact en passant par les effets directs) ainsi que les méthodes de mesure correspondantes.

205. Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs notamment l'équipe de gestion du projet, les partenaires stratégiques et les partenaires de mise en œuvre aient la même compréhension de la logique d'intervention du Programme; un atelier de revue et de validation du CL sera organisé au démarrage du programme.

206. Comme indiqué plus haut, le PADRIR prendra avantage du Système d'information géographique (SIG) du PIRAM, qui sera renforcé par le nouveau programme pour prendre en compte les nouvelles interventions menées dans la province du Maniema. Le SIG permettra ainsi de faire le suivi cartographique des activités, et particulièrement les activités relatives à la régénération et la gestion durable des ressources naturelles, mais aussi, les infrastructures de marché, les pistes de désenclavement, etc.

207. Le PADRIR utilisera le manuel de suivi-évaluation du PIRAM, qu'il étoffera et actualisera pour les besoins spécifiques du PADRIR. Le Manuel de S&E guidera l'opérationnalisation et l'exploitation du SSE. Le manuel caractérisera les différents outils du

dispositif, clarifiera les modalités de leur utilisation, définira les rôles des acteurs impliqués à différents niveaux ainsi que la nature des relations à développer entre les uns et les autres, et définira les mécanismes et procédures à suivre pour la collecte, la production, le traitement et l'utilisation de l'information.

208. Mis à part les outils permanents qui seront développés au début du projet, le SSE du PADRIR intégrera également des outils périodiques notamment les PTBA qui constituent la base de planification opérationnelle du projet, et les rapports périodiques d'avancement qui seront produits pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PTBA sur une fréquence trimestrielle, semestrielle et annuelle. Les rapports périodiques d'avancement consigneront (a) les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints sur la période de rapportage, (b) l'analyse des résultats, (c) les problèmes rencontrés au cours de la période, (d) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (e) le programme d'activités proposé et les résultats escomptés au cours de la période suivante, et (f) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.

209. Considérant l'importance que le FIDA accorde aux questions de genre et jeune, et afin de mieux renseigner les contributions du programme en matière d'équité de genre, d'autonomisation des femmes, d'inclusion et de promotion des jeunes, les indicateurs clés du SSE du PADRIR seront renseignés par genre et par âge.

Mécanismes de suivi-évaluation

210. Le suivi-évaluation du PADRIR reposera sur deux types de mécanismes complémentaires : un suivi interne permanent et des suivi-évaluations externes ponctuelles et périodiques.

211. **Suivi interne.** Le suivi interne permanent des activités sera mené par l'équipe de coordination du programme et les partenaires de mise en œuvre. Il reposera sur l'exploitation des tableaux de bord et états de sortie générés par le Progiciel comptable et des bases de données S&E, sur les réunions de Management (réunions de Coordination) trimestrielles/les réunions mensuelles et hebdomadaires aux niveaux national et dans les UPC, et sur les visites d'appui et de suivi de terrain effectuées par l'équipe de coordination.

212. Le suivi interne des résultats constituera la base pour l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels, semestriels et annuels requis par le FIDA et/ou le Gouvernement pour l'ensemble du programme, ainsi que les rapports intermédiaires produits mensuellement au niveau des UPC. Le suivi interne permanent s'appuiera également sur des ateliers bilans d'auto-évaluations qui seront réalisés sur une base annuelle afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du PTBA de l'année en cours et de soutenir l'élaboration du PTBA de l'année suivante.

213. Pour le cas spécifique du PADRIR, le suivi interne s'intéressera aux taux suivants:

- *Taux d'Exécution physique des activités : qui correspond au suivi des tâches liées aux activités*
- *Taux de réalisations physiques qui en est lien avec les produits/services obtenus/ livrés après la mise en œuvre des activités*

- *Taux d'Exécution financière qui met en relation les 2 types de suivi physiques avec les montants décaissés et/ou engagés pour la mise en œuvre des activités*

214. A partir de la troisième année, le projet pilotera avec l'appui d'une équipe externe² sur une fréquence annuelle les évaluations d'effets. Ces évaluations cherchent à évaluer rapidement les effets et les changements (prévus et non prévus, positifs et négatifs, directs et indirects) induits par la mise en œuvre des activités du projet au niveau des groupes cibles. Elles analyseront également la cohérence entre les activités réalisées et les produits et effets obtenus. Les résultats des effets immédiats permettront à l'équipe du programme de réagir et d'orienter rapidement les actions à mettre en œuvre.

215. **Suivi-évaluations externes.** Les mécanismes de suivi-évaluations externes comprennent:

- *L'étude de la situation de référence* qui permettra de caractériser une situation initiale en l'absence des interventions du programme et d'attribuer des valeurs de référence aux indicateurs prédéfinis. Elle est en général réalisée à travers un ou des consultants individuels ou des cabinets d'études. Toutefois d'autres études de référence à certaines activités spécifiques pourront être réalisées.
- *Les missions de supervision et de suivi* qui seront assurées conjointement par le FIDA et les autorités de tutelle à raison de deux missions de supervision par an. La supervision du PADRIR sera régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées. Outre les missions de supervision conjointe avec le FIDA, le gouvernement, à travers d'autres institutions effectuera des missions de supervisions de proximité. Le PADRIR pourra également saisir ces opportunités pour la communication et la visibilité de ses actions au plus haut niveau.
- *Les évaluations participatives avec les bénéficiaires* : Le programme organisera selon une fréquence annuelle au niveau des UPC des sessions d'évaluations avec les bénéficiaires. Ces évaluations permettront de faire le point sur les activités réalisées, et de recueillir la perception des bénéficiaires sur leur pertinence et l'adéquation des mécanismes de mise en œuvre adoptés par le projet pour leur réalisation. Les évaluations avec les bénéficiaires offriront également l'opportunité de faire des évaluations qualitatives à l'exemple des mécanismes de ciblage et d'inclusion des bénéficiaires. Les outputs de ces sessions d'évaluation serviront à orienter les lignes

² Equipe d'enquêteurs, de superviseurs et d'informaticien/programmeur

d'action du PTBA de l'année suivante. Au niveau villageois, le PADRIR mettra en place les comités villageois de Suivi Evaluation participatif pour relever les contraintes liées à la mise en œuvre des activités mais aussi les cas de réussite.

- *La revue à mi-parcours* sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.
- *L'évaluation d'impacts* réalisée à la fin du programme analysera la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets et impacts, l'innovation et la durabilité des interventions du projet. Elle s'appuiera sur des études thématiques spécifiques identifiées au préalable qui sont destinées à fournir et à compléter les informations qualitatives et quantitatives nécessaires pour mener l'exercice.
- *La mission d'achèvement assortie d'un atelier de clôture* sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du programme. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PADRIR sur les groupes cibles; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du programme et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du programme, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du programme (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

Étude de la situation de référence.

216. Pour mesurer des changements intervenus à la suite d'une intervention/action de développement d'un terroir ou/et d'une population cible, il est naturellement nécessaire de disposer d'une situation de référence qui servira de base de comparaison. De ce fait une série d'études de référence seront menées au démarrage du programme. Il s'agira notamment des études suivantes:

- *Une étude de référence (Baseline survey)* qui sera conduite au démarrage du programme dans sa zone d'intervention en vue de dresser le profil actuel des populations potentiellement bénéficiaires en termes des moyens d'existence et d'identifier les principales contraintes et opportunités que présentent les bassins de productions sur lesquels compte agir le PADRIR.

- *Etudes nutritionnelle, genre et WEAI (Women's empowerment in Agriculture index) Base line.*
- *Des études seront également conduites sur les composantes biophysiques (sol, eau, végétation) dans les 4 provinces ciblées dans le cadre du suivi environnemental géo-localisé.*

217. Outre le fait qu'elles permettront de caractériser la situation initiale avant l'intervention du programme, elle aura pour objectif de renseigner les variables relatives à la problématique que le programme se propose de résoudre. Les enquêtes de référence permettront d'affiner les valeurs de référence des indicateurs d'impact, d'effets et de résultats escomptés (situation avant) et notamment des indicateurs de base de l'ORMS (SMRO), afin que le programme puisse disposer d'une base de comparaison pour suivre et évaluer la progression et l'efficacité des interventions du programme pendant sa mise en œuvre et après sa réalisation (situation après).

218. Les enquêtes de référence permettront de réviser au besoin le cadre logique du programme. Elle soutiendra également l'affinage du SSE notamment les mécanismes de vérification des indicateurs en clarifiant les sources, les responsabilités, le coût et la périodicité de collecte.

219. Lors de la préparation des enquêtes de référence, il est primordial de bien déterminer les changements à évaluer et les types de comparaison à établir dans le cadre de l'évaluation du changement. Les études de référence devront être étroitement liées au plan de suivi des activités et de suivi des indicateurs du CL, de sorte que les données collectées puissent être reproduites pendant le suivi continu des activités, ainsi que pour l'analyse à mi-parcours, et l'évaluation menée pour l'achèvement du programme.

220. Les données de référence doivent fournir un minimum d'informations nécessaires à l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre des activités et des résultats de sa progression. Il peut arriver que les données de référence nécessaires pour mesurer l'ampleur et la qualité des changements intervenus pendant la mise en œuvre du programme existent déjà. Dans ce cas, il convient de réunir et de vérifier les données, et de s'assurer de leur mise à jour à plus long terme. Dans le cas où les données existent partiellement, il s'avère nécessaire de les compléter. Les données tronquées et de mauvaise qualité seront rejetées car elles ne peuvent en aucun cas constituer une bonne base de référence pour le programme.

Etudes thématiques

221. Le PADRIR pourra également prendre compte les résultats pertinents des études thématiques dans le cadre de l'achèvement du PIRAM pour mieux orienter la planification de même que son choix d'option d'interventions en termes d'activités de financement des producteurs, etc.

222. **Etude de marché des spéculations ciblées.** Cette permettra d'évaluer la dynamique de l'offre et de la demande des différentes spéculations.

223. **Evaluation de la séquestration du Carbone.** Cette étude permettra d'établir le bilan Carbone qui est l'un des indicateurs phares pour les activités en lien avec le changement climatique.

224. Analyse économique et financières des infrastructures et leur contribution dans l'amélioration des actifs des ménages. Cette étude permettra d'apprécier la rentabilité et la viabilité ainsi que la contribution des Marchés, des plateformes de commercialisations des produits agricoles, des Centres de Collecte, des Pistes dans l'amélioration des actifs des ménages, de leur accès aux intrants, etc.

225. Etude des infrastructures sociales et de désenclavement dans la zone d'intervention. Cette étude permettra de faire une analyse technique des différentes infrastructures.

226. Evaluation des dispositifs de renforcement des capacités dans l'amélioration de la productivité et la production agro-pastorale. Cette étude permettra de mettre en évidence la corrélation entre les augmentations des rendements/productions et des revenus des ménages avec l'adoption des techniques et technologie vulgarisées dans le domaine des productions végétales. Elle prendra en compte de l'augmentation des marges brutes additionnelles et l'augmentation de la production.

227. Analyse des contributions des activités du PADRIR dans le cadre de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle. L'étude vise à apprécier la contribution des activités du Programme dans l'amélioration de la sécurité alimentaires et nutritionnelle des ménages.

228. Etude de la prise en compte du genre dans les activités du PADRIR. Cette thématique permettra de mettre en évidence les niveaux de prise en compte de la dimension genre dans le programme.

229. Analyse du niveau l'appropriation des mesures d'adaptation au Changement Climatique (CC). Cette étude vise à apprécier le niveau d'adoption des mesures d'adaptation au CC.

230. Par ailleurs, d'autres besoins de connaissance ou de capitalisation des savoirs générés au cours de la mise en œuvre du programme pourront certainement nécessiter la conduite d'autres études thématiques spécifiques.

F. Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication

231. La mise en œuvre du PADRIR s'accompagnera d'un processus d'apprentissage et de capitalisation des leçons apprises afin de constituer une masse critique des savoirs et des connaissances tant sur le plan technique qu'en matière de gestion administrative et financière. Ces leçons serviront à améliorer continuellement la performance du programme mais aussi inspirer la formulation d'autres opérations du FIDA et des autres partenaires techniques et financiers.

232. Aussi, le PADRIR valorisera les savoirs paysans à travers le repérage sur le terrain, les expertises locales (ONG, STD), nationales et internationales (institutions de recherche, Universités), ainsi que les expériences des différents bailleurs intervenant notamment dans le secteur de l'adaptation au changement climatique, l'intensification agricole des cultures pluviales, du genre et de la nutrition (cadres de concertation). Ce dispositif permettra : (i) le transfert des compétences aux communautés à la base (cf. champs écoles paysans, voyages d'étude, dispositif participatif de S&E, référentiel technique, etc.); (ii) l'insertion/l'utilisation ponctuelle de jeunes diplômés/stagiaires en vue de renforcer leurs

capacités en développement rural; (iii) le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre; ainsi que (iv) la diffusion des bonnes expériences/pratiques au sein du programme même et avec les partenaires/acteurs externes.

233. Le PADRIR s'alignera à la stratégie du PIRAM en matière de gestion des savoirs qui vise à ancrer les compétences au sein d'acteurs locaux pérennes (en premier lieu les communautés de base organisées) et d'appuyer ces acteurs locaux à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances. Les méthodes d'échanges entre pairs, la mise en réseau et la participation à des cadres de concertation thématiques seront la base des interventions du Programme pays y compris le PADRIR. Les cadres techniques du PADRIR seront les principaux responsables et animateurs de ces réseaux. Chacun dans son domaine, devra jouer un rôle de veille, d'identification de partenariats de canal de transmission des savoirs/opportunités au sein de la zone cible et de facilitation pour l'établissement de partenariats intra et inter-programme, ainsi qu'entre les trois régions. De plus, un dispositif a été développé afin de capitaliser les informations et connaissances déjà existantes et poursuivre la production, validation et diffusion des nouvelles.

234. Le partenariat scientifique sera l'un des tremplins pour asseoir un système de capitalisation et confirmation/validation des connaissances ainsi que de leur communication aux audiences plus exigeantes en matière de qualité et de solidité des informations pour des décisions plus globales.

G. Innovation et mise à l'échelle

235. En matière de Suivi Evaluation, les principales innovations à mettre à l'échelle sont (i) l'utilisation des tablettes pour la collecte des données lors des enquêtes/études thématiques, (ii) l'introduction du Drone comme outil de suivi Evaluation fournissant des imageries prises à basse altitudes avant et après les réalisations permettant des comparaisons visuelles des changements et des analyses plus approfondies sur les zones ou les composants impactés.

H. Plans de mise en œuvre

236. Des ateliers provinciaux de lancement technique du Programme seront organisés au niveau des provinces d'intervention du PADRIR afin de partager les objectifs et les résultats attendus du programme. Ces ateliers principaux ont pour but de permettre aux acteurs régionaux (autorités, services techniques, operateurs potentiels de mise en œuvre du projet d'internaliser sa théorie de changement ainsi que son approche d'intervention et les modalités d'accès au financement notamment pour les femmes et les jeunes désirant s'engager dans l'entrepreneuriat rural.

237. Un atelier national de lancement officiel sera organisé avec la participation des acteurs de haut niveau. Cette occasion sera saisie pour communiquer sur les résultats des interventions du FIDA en RDC ainsi que leurs contributions aux politiques et stratégies sectorielles du Gouvernement.

VII. Planification des actions préalables à la mise en œuvre et de démarrage

238. PADRIR capitalisera sur l'expérience du PIRAM et utilisera son dispositif d'exécution déjà en place pour accélérer sa mise en œuvre. De plus, le programme utilisera le

mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets (FIPS) pour engager par avance l'exécution de certaines activités clé de démarrage, notamment : (i) le recrutement du personnel du programme, (ii) la mise en place du système de Suivi-évaluation et l'élaboration de son manuel, (iii) la réalisation de l'études de référence, (iv) l'élaboration du manuel de gestion financière et la mise en place du système de gestion, (v) la finalisation du manuel de mise en œuvre, (vi) la mobilisation d'une assistance technique au démarrage pour la préparation des conventions avec les partenaires, les termes de références des activités clés et les dossiers d'appels d'offre des premiers investissements, (vii) l'identification et la caractérisation des bassins de production, (viii) l'élaboration des plans de gestion environnementaux, (ix) les études de faisabilité des infrastructures, (x) l'organisation des ateliers provinciaux et l'atelier national de démarrage incluant l'appui technique à sa facilitation. Le budget de ces activités est précisé à l'Appendice 11 du DCP.

VIII. Supervision, Revue à mi-parcours et achèvement

239. Des missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et les autorités de tutelle à raison de deux missions de supervision par an. La supervision du PADRIR sera régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

240. Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.

241. La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à l'achèvement du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PADRIR sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les

leçons tirées de la mise en œuvre. Le Rapport final de la Mission de Revue d'Achèvement est de la responsabilité du Gouvernement, qui veillera à ce que le Rapport final soit transmis au FIDA au plus tard six mois après l'achèvement du Précis (avant la date de clôture).

Appendice 1 : Présentation de la Zone d'Intervention de PADRIR

PROVINCE DE MANIEMA

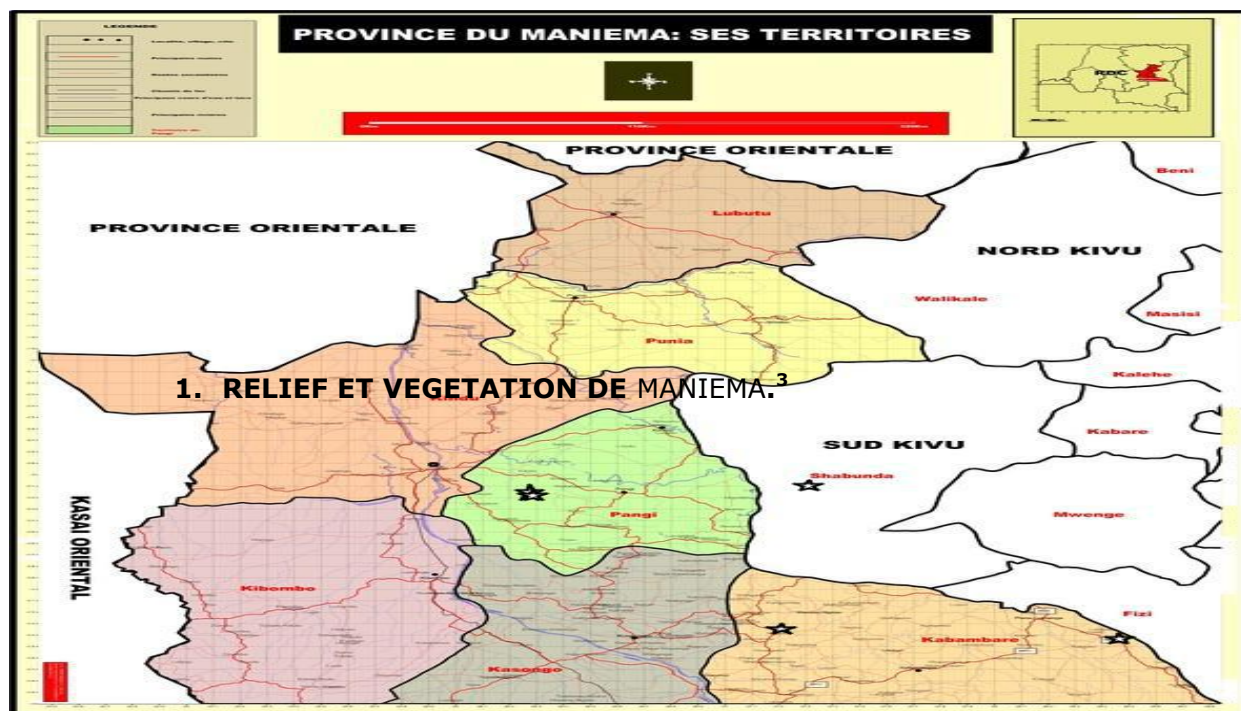
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le Maniema est situé au Centre-Est de la République Démocratique du Congo dans une galerie forestière. Jadis district du Kivu, c'est en 1988 qu'il est passé au statut de province. Il est compris entre 0° et 5° latitude Sud et 24°30' et 28°50° longitude Est. Cette province s'étend entre la rivière Lomami à l'Ouest et le début des massifs montagneux de l'Est de la RDCongo, Elle est limitée :

- Au Nord par la Province de Tshopo (territoire de Bafwasende) ;
- A l'Est par les Provinces du Nord et Sud-Kivu (en territoire de Walikale, Shabunda et Fizi) ;
- Au Sud par la Province du Tanganyika (territoires de Kalémie, de Nyunzu et de Kongolo et une partie de la Province du Kasai Oriental (en territoire de Lubo dans le District de Kabinda)
- A l'Ouest par la Province du Kasai Oriental (en territoire de Lubefu, de Katako-Kombe et de Lomela dans le district du Sankuru), une partie de la Province Orientale (en territoire d'Ubundu dans le district de la Tshopo) en touchant la Province de l'Equateur (en territoire d'Ikela dans le district de la Tshopo).

La Province du Maniema comprend 7 territoires : Lubutu, Punia, Kailo (Kindu inclus), Pangi, Kibombo, Kasongo et Kabambare.

Figure 1. Carte de la Province de Maniema et les 4 bassins de production (zone d'intervention de PIRAM).



³ Sources : Enquête PIRAM/UOB, Août 2012

Le relief au Maniema est assez plat et peu accidenté. L'altitude moyenne varie entre 458 m à Kasuku et 800 m à Kabambare où il y a des plaines à partir de la cuvette centrale jusqu'à des élévations de plus en plus croissante au fur à mesure qu'on tend vers la partie orientale de la république. Les territoires de Kasongo et Kibombo ainsi que celui de Kalio, l'hinterland de Kindu, situés à 456m d'altitude, sont traversés par le fleuve Congo sur 292 km. Ce qui exprime l'importance de ce cours d'eau en ce qui concerne le revenu familial pour les populations riveraines.

Généralement, le Sud de la province est couvert des savanes arborées alternant avec des reliques forestières. Le Centre-Ouest et le Nord sont recouverts par la grande forêt tropicale humide évoluant en forêt équatoriale à l'extrême Nord. Le deux tiers septentrional de la Province est essentiellement couvert d'une forêt dense humide, comprenant une petite portion de forêt d'altitude humide, et entrecoupée de quelques zones agricoles. Le tiers Sud du Maniema est principalement occupé par une savane arbustive. Au sein de celle-ci, quelques savanes herbeuses sont présentes au Sud-Ouest tandis qu'au Sud-Est, on rencontre différents types de végétations : savane arbustive, des étendues à forêt claire et des savanes boisées. Ces différentes catégories de couvert végétal sont inféodées à des caractéristiques climatiques plus ou moins diverses ; c'est pour dire que le Nord et le Sud de la Province se comportent différemment en ce qui concerne les exigences culturelles.

II. CLIMAT ET ARTERE HYDRAULIQUE⁴

La zone d'étude appartient au domaine climatique sud-soudanien, caractérisée par une saison pluvieuse et humide d'octobre à Mai, et une saison chaude et sèche de juin à septembre. Le total pluviométrique annuel est légèrement supérieur à 1 000 mm, mais la répartition en est très inégale.

Le réseau hydrographique est constitué par de grandes voies d'eau, le fleuve Congo et ses affluents, qui coulent à une cinquantaine de kilomètres au Nord et au Sud de la Province. Le fleuve Congo traverse les différents bassins de production et l'hinterland de Kindu (territoire de Kailo) du Sud au Nord à l'exception des bassins de Pangi et Kabambare.

III. RELIEF ET VEGETATION DE MANIEMA.⁵

Le relief au Maniema est assez plat et peu accidenté. L'altitude moyenne varie entre 458 m à Kasuku et 800 m à Kabambare où il y a des plaines à partir de la cuvette centrale jusqu'à des élévations de plus en plus croissante au fur à mesure qu'on tend vers la partie orientale de la république. Les territoires de Kasongo et Kibombo ainsi que celui de Kalio, l'hinterland de Kindu, situés à 456m d'altitude, sont traversés par le fleuve Congo sur 292 km. Ce qui exprime l'importance de ce cours d'eau en ce qui concerne le revenu familial pour les populations riveraines.

Généralement, le Sud de la province est couvert des savanes arborées alternant avec des reliques forestières. Le Centre-Ouest et le Nord sont recouverts par la grande forêt tropicale humide évoluant en forêt équatoriale à l'extrême Nord. Le deux tiers septentrional de la Province est essentiellement couvert d'une forêt dense humide, comprenant une petite portion de forêt d'altitude humide, et entrecoupée de quelques zones agricoles. Le tiers Sud du Maniema est principalement occupé par une savane arbustive. Au sein de celle-ci, quelques savanes herbeuses sont présentes au Sud-Ouest tandis qu'au Sud-Est, on

⁴ Sources : Enquête PIRAM/UOB, Août 2012

⁵ Sources : Enquête PIRAM/UOB, Août 2012

rencontre différents types de végétations : savane arbustive, des étendues à forêt claire et des savanes boisées. Ces différentes catégories de couvert végétal sont inféodées à des caractéristiques climatiques plus ou moins diverses ; c'est pour dire que le Nord et le Sud de la Province se comportent différemment en ce qui concerne les exigences culturales.

VI. CLIMAT ET ARTERE HYDRAULIQUE⁶

La zone d'étude appartient au domaine climatique sud-soudanien, caractérisée par une saison pluvieuse et humide d'octobre à Mai, et une saison chaude et sèche de juin à septembre. Le total pluviométrique annuel est légèrement supérieur à 1 000 mm, mais la répartition en est très inégale.

Le réseau hydrographique est constitué par de grandes voies d'eau, le fleuve Congo et ses affluents, qui coulent à une cinquantaine de kilomètres au Nord et au Sud de la Province. Le fleuve Congo traverse les différents bassins de production et l'hinterland de Kindu (territoire de Kailo) du Sud au Nord à l'exception des bassins de Pangi et Kabambare.

V.- ZONES AGRO-ECOLOGIQUES DU MANIEMA⁷

Grand groupe	Zone agro-écologique	Altitude(m)	Végétation	Vocation agricole	Localisation Géographique
BASSE ALTITUDE	Zone équatoriale de basse altitude	> 450	Forêt dense de basse altitude. ombrophile	Palmier à huile, Riz, Caféier Robusta, maïs, arachide, manioc, banane plantain	KAILO, KIBOMBO
	Zone tropicale de basse altitude	> 500	Savane, forêt de savane, forêt décidues	Haricot, Soja, Riz, Maïs, Manioc, Palmier à huile	KIBOMBO, PANGI
MOYENNE	Zone tropicale	>600 -	Forêt sub-	Riz, Maïs, Manioc,	KASONGO

⁶ Sources : Enquête PIRAM/UOB, Août 2012

⁷ Sources : Enquête PIRAM/UOB, Août 2012

ALTITUDE	d'altitude. Etage de transition	650	t montagnar de	Haricot Patate douce, Banane plantain, Manioc, Palmier à huile	
	Zone tropicale d'altitude Etagé de moyenne altitude	> 650 - 800	Forêt dense	Caféier robusta, Banane plantain, Patate douce, Haricot, Soja, Maïs, Arachide, Banane plantain, fruits	KASONGO, KABAMBARE

V. SYSTEMES AGRAIRES DU MANIEMA⁸

a) Système d'abattis-brûlis

Le seul système agraire possible dans un écosystème de forêt avec un outillage manuel est le système d'abattis-brûlis ; un système de cultures temporaires de un à trois ans (manioc, maïs, haricot) installées sur des parcelles essartées mais non dessouchées, alternant avec une friche boisée de longue durée. Des jardins-vergers attenants aux habitations fournissent les légumes (aubergine, concombre et amarante). La majeure partie de la production est sans doute autoconsommée. Ce système d'abattis-brûlis perdure tant que l'écosystème boisé demeure.

b) Système agraire post-forestier

L'essor démographique conduit à l'accroissement des besoins alimentaires et, par là même, à l'augmentation des surfaces défrichées et à la diminution du temps de friche boisée ; et ainsi la forêt tropicale se dégrade et donne naissance à l'écosystème actuel, une formation végétale à dominante herbeuse coexistant avec des reliques de milieu boisé (Tellier 1970).

Le système agraire post-forestier comporte des champs dits «de brousse». Il s'agit de parcelles en cultures temporaires de maïs, de haricot et de manioc, ainsi que d'arachide ou de maïs (plantes américaines introduites sur la côte orientale par les arabes), alternant avec une friche d'herbes et d'arbustes d'une dizaine d'années. La reproduction de la fertilité est assurée par la litière du recru de savane et par les résidus de récolte.

La première différence avec le système d'abattis-brûlis est le raccourcissement du temps de friche sur les «champs de brousse». La seconde concerne l'évolution de l'outillage manuel qui s'enrichit de la houe à défricher la savane.

⁸ Sources : *Enquête PIRAM/UOB, Août 2012*

VI. AXES ROUTIERS DU MANIEMA⁹

La Province du Maniema dispose d'un réseau routier qui compte plus ou moins 8.300 km dont 5300 km de route de desserte agricole. Sur ces 8.300 km, 177 km seulement sont bitumées mais en dégradation, soit 2%. Le reste est constitué des routes et pistes en terre qui se trouvent dans un état de dégradation tellement déplorable qu'il faut des moyens conséquents et une intervention prioritaire et urgente; aujourd'hui moins de 1.000 km seulement sont à peine praticables.

Notons aussi l'enclavement de certains villages par manque de voies d'accès (cas de collectivités de Balanga, Ikama, Wasongola...).

Au Maniema, nous distinguons des routes d'intérêt local (RIL), routes d'intérêt provincial (RIP) et une route nationale (RN31) entre Lubutu, Kailo, Kindu et Kasongo.

Les principaux axes routiers du Maniema sont entre autres:

- Kindu- Kalima : 4 points de coupure (1km, 16km, 52km, 99km);
- Kindu- Kasongo : 34 ponts dont 85% en mauvais état;
- Kindu- Lubutu : 52 ponts en mauvais état, bac à Yumbi;
- Samba- Limite Kasai Oriental: Route inaccessible;
- Wamaza- Kalole : Route inaccessible ;
- Kindu R Kibombo R Samba : en mauvais état.

Dans chaque bassin de production, il existe des routes d'intérêt local et de desserte agricole (RDA).

Des voies de communication internes sont principalement des :

- Routes et voies de desserte agricole (945 km de RN, 2.955 km de RIP et 5.300 km de RDA) seulement 117 km sont revêtus (bitumés) ;
- Voies navigables ; le tronçon Kindu-Ubundu sur le fleuve Congo (308 km), les rivières Elila, Ulindi, Mulongoyi, Lomami offrent également des opportunités pour la navigation par les petites embarcations;
- Chemins de fer ; la coordination Est de la SNCC basée à Kindu va de Kabalo (exclu) à Kindu (441 km) avec 9 gares dans le Maniema et delà à Kisangani. Les axes de ce réseau ferroviaire sont les suivants : Kindu- Kibombo (150 km), Kindu - Samba (225 km), Kindu- Kongolo (355 km), Kindu -Kabalo (441 km), Kindu-Kalemie (714 km), Kindu- Kabalo-Lubumbashi (1.488 km), Kindu- Kabalo-Kamina-Mweneditu (1.150 km);
- Voies aériennes ; existence d'un aéroport national à Kindu, de trois aérodromes gérés par la RVA (aérodromes de Kalima, Kasongo et Punia) et de plusieurs pistes d'atterrissage privées disséminées dans la Province.

On distingue aussi l'interconnexion entre les voies de communication :

- 9 gares de chemins de fer dont 3 grandes (Samba, Kibombo et Kindu) et 6 petites (Simense, Lubao, Likéri, Kiyungi, Lokeni et Lowe), 1 port de la SNCC à Kindu ;
- Existence de plusieurs points d'interconnexions entre les routes de desserte agricole (RDA), routes d'intérêt provincial (RIP) et routes d'intérêt local (RIL) et route nationale (RN).

Par ailleurs, chaque gare, le long du chemin de fer dans le Maniema, avait sa spécificité.

⁹ Sources : *Enquête PIRAM/UOB, Août 2012*

La gare de Samba, carrefour du chemin de fer et de la voie terrestre entre Kasai, Katanga et Maniema, était spécialisée dans la production artisanale de paniers en rotin ou en osier et des produits agricoles.

A Lubao et Malela, on produisait essentiellement du maïs.

A Likéri, Nganze, Kiyungi, de l'arachide.

A Kibombo, les produits de braconnage et de la pêche (viande boucanée et poisson fumé), A Lowe, la banane plantain et à Lweki, les ananas et les oranges.

ENERGIE ET EAU POTABLE

Une partie de ménages brûlent leur lampe avec de l'huile de palme par manque de pétrole lampant dans certains villages du Maniema. D'autres le pétrole et les panneaux solaires. Néanmoins, on trouve certaines infrastructures dans certains territoires. Les panneaux solaires éclairent aujourd'hui plus de 30% des villages de la province

- ☐ Énergie et Électricité : existence de 3 microcentrales hydroélectriques de l'ex-SOMINKI: Rotchurukuru, Ambwe et Belya; l'existence des projets de construction des centrales hydro

électriques de Kanimbi (14 mégawatts), Kanimbi bis (3 mégawatts), Elila (2 mégawatts), Kibombo rive (13 mégawatts), Kitete (21 mégawatts) et de Mwanangoy (46 mégawatts).

Il convient de préciser la centrale hydroélectriques de RUTCHURUKURU qui alimente la cité de KALIMA, celle d'AMBWE la cité de KAILO même si avec la guerre toute la ligne de transport du courant a été endommagée (vol et pillage) et celle de BELYA pour la cité de PUNIA. Toutes ces centrales appartiennent à la Société minière du KIVU (ex. SOMINKI) et sont dans un état de détérioration continue pouvant les amener à l'arrêt total.

Précisons que toutes ces centrales n'ont pas la capacité de desservir toute la Province. La ville de KINDU, elle-même, est plongée dans le noir à part les quelques groupes électrogènes des particuliers, ceux de la MONUC et des certaines ONG internationales qui éclairent une partie de la ville et la centrale thermique de la SNEL/KINDU avec une puissance installée de 900 K.V.A. dont 750 KVA peuvent être disponibles lorsque la société est approvisionnée en gasoil.¹⁰

- ☐ Infrastructures sociales : eau potable : existence d'une petite station de Regideso à Kindu desservant environ 2% de la population de cette ville, avec 863 points de vente d'eau dont 380 à Kasongo et 483 à Punia ainsi qu'un certain nombre de puits et sources aménagés par des ONGD, le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR), etc.;
- ☐ En rapport avec l'accès à l'eau potable dont la norme de l'OMS est de 20 litres/personne/jour. Au Maniema la quantité moyenne d'eau utilisée par personne/jour est de 10 litres. Une ménagère met en moyenne 23 minutes pour atteindre la source d'eau. La portion des ménages qui habitent à 5 minutes ou plus de la source est de 88% et à plus de 30 minutes de la source est de 20%. Dans plusieurs localités la population se plaint de consommer l'eau infectée, souillée des marigots et des rivières insalubres. L'état de sources d'eau potable a été dégradé durant les années de guerre¹¹.

¹⁰ http://www.congovirtuel.com/page_province_maniema.php

¹¹ Sources : http://www.congovirtuel.com/page_province_maniema.php

VII. PRESENTATION DES BASSINS DE PRODUCTION DE LA PROVINCE DU MANIEMA¹²

➤ Bassin de Kasongo

Le territoire de Kasongo est subdivisé en 11 collectivités : la Collectivité des Wazimba wa Mulu, la Collectivité des Wazimba wa Maringa, la Collectivité des Wazura, la Collectivité des Wagenia, la Collectivité des Mamba-Kasenga, la Collectivité des Basonge II, la Collectivité des Bakwange, la Collectivité des Basonge I, la Collectivité des Nonda, la Cité de Kasongo, la Collectivité des Benye Samba. D'après Tshonda et *al.* (2011), il est situé au Sud du Maniema, d'une superficie de 1700 km², et est limité :

- Au Nord par le territoire de Pangi ;
- Au Sud par les territoires de Senterly (Kasaï Orientale) et de Kongolo (Katanga) ;
- A l'Est par le territoire de Kabambare ;
- A l'Ouest par le territoire de Kibombo.

Le territoire compte d'énormes potentialités. Du point de vue humain, il est le territoire le plus peuplé de la province du Maniema. On y trouve également d'énormes ressources minières. La collectivité des Wazimba wa Mulu qui en est le réservoir de (du, de la) :

- ☐ Or à Bikenge (Imonga), à Mirundu (Kabuchome), à Kalulu, à Mingana, à Mumba ;
- ☐ Diamant à Bikenge (Imonga), à Mirundu, à Kalulu, à Mumba (Mbetu) ;
- ☐ Cassitérite à Mumba (Mbetu), à Kalulu, à Mingana (Tubambo), à Kibangu, à Makangila, à Mwema ;
- ☐ Coltan (Colombo Tantalite) à Mumba (Mbetu), à Kalulu, à Mingana (Tubambo), Kibangu, à Makangila, à Mwema, etc.

Ces matières premières n'attirent actuellement que peu d'investisseurs. Par ailleurs, le territoire n'a pas d'activité industrielle conséquente ; ce qui entraîne un chômage à grande échelle. Les activités industrielles qui existaient sont tombées en faillite vers la fin des années du règne de Mobutu et complètement anéanties par les guerres à répétition en R.D Congo qui ont occasionné des pillages des infrastructures de production et de transformation.

Sur le plan agricole, le territoire possède un sol fertile pour la culture du riz, du manioc, des arachides, des bananes, des haricots, du soja, du coton, du café et d'autres nombreux produits tropicaux agricoles. Mais le secteur agropastoral reste encore à développer.

Dans le territoire de Kasongo nous trouvons une entité à vocation agricole, la collectivité des Benya Samba. Cette partie agricole est un site d'approvisionnement de deux provinces de Kasai et celle du Tanganyika.

Le territoire de Kasongo compte 2 pistes d'aviation opérationnelles : une à Kasongo centre et l'autre à Kipaka. Une autre piste à Mingana. À ce jour, le territoire de Kasongo bénéficie des vols aériens de transport irréguliers de petits cargos Antonov à partir de Bukavu et de Goma et d'un ravitaillement trimestriel par voie ferroviaire.

Les voies routières internes sont très dégradées par manque d'entretiens réguliers.

¹² Sources : Enquête PIRAM/UOB, Août 2012

Pour les tronçons routiers existant, nombreux ponts et des passages sous routes présentent un danger pour les usagers. En effet, la province du Maniema et ses différents territoires vivent un isolement excessif surtout durant la saison pluvieuse.

➤ **Bassin de Kabambare**

Le territoire de KABAMBARE se trouve au sud de la province du Maniema. Il est borné :

- Au Nord par le territoire de Shabunda (Sud-Kivu) ;
- A l'Est par le territoire de Fizi (Sud-Kivu) ;
- A l'Ouest par le territoire de Kasongo ;
- Au Sud par les territoires de Kongolo, de Nyunzu et de Kalemie (Tanganyika).

Sa superficie est de 19.513 Km², son relief varie entre 651 m et 800 m d'altitude sur la longitude 027°41'28" et de latitude 04°41'19".

Le Territoire de Kabambare comprend 6 secteurs :

- Secteur Babuyu (Bahaya, Bahutchwe, Basonga, Basumba, Benya-Bemba) ;
- Secteur Bahemba (Kagulu, Katego, Mugaza) ;
- Secteur Bahombo ou Bangu-Bangu (Bahombo, Bene-Ngongo, Bene-Kabambare, Kilunguyi, Musongoni) ;
- Secteur Lolindi (Banini, Kagulu, Lugambo, Mughona, Nonda, Wagela) ;
- Secteur Salamabila (Kitabalea, Muhiya I, Muhiya II) ;
- Secteur Wamaza (Kanyengele, Kibumba, Mwambao).

Le territoire de Kabambare connaît un climat tropical humide caractérisé par deux saisons : l'une sèche et l'autre de pluie. La saison des pluies débute au mois d'Octobre et s'arrête vers le mois de Mai tandis que la saison sèche commence en Juin et s'achève au mois d'Août.

Avec un relief diversifié comprenant des montagnes, des collines, des plateaux, des plaines et des vallées, il a un couvert végétal caractérisé par des savanes herbeuses à côté desquelles se forment des galeries forestières.

Plusieurs rivières et ruisseaux traversent le territoire et parmi lesquelles on peut citer les rivières Lwama, Lulindi, Kama et Luhiko. La rivière Lwama est la plus importante et poissonneuse, traversant tout le territoire, elle se jette dans le fleuve Congo. Le sol est soit sablonneux, soit argileux, soit argilo-sablonneux.

➤ **Bassin de Pangî**

Le territoire de Pangî est situé au Sud de l'Equateur entre 2° et 4° latitude Sud et 25° et 28° longitude Est. Il compte 188 localités dans dix groupements et s'étend sur 14542 Km² de superficie (Tshonda et *al.* 2011). Des groupements tels que Nsange, Misisi, Nangi, Nkuku, Salo, Lili, Meya, Jua, Ulimba composent ce territoire.

Le climat tropical caractérise cette région avec deux grandes saisons : une saison sèche à partir du mois de Mai jusqu'au mois de septembre et une saison des pluies qui va d'Octobre à Avril.

Deux grandes rivières traversent cette région : Ulindi et Elila qui à leur tour comptent plusieurs affluents.

Le relief est dominé par des montagnes, des collines et des plaines d'une altitude variant entre 495m et 581 m d'altitude.

Le sol est argileux d'une part et argilo-sablonneux dans d'autres sites, très fertile et propice pour diverses cultures.

Toutes les routes de cette entité sont quasiment impraticables. Des routes d'intérêt provincial sont entre Mumbuza et Lubile (104 km) et entre Lubile et Watikiti (75km) qui,

elles, sont en bon état. Les routes secondaires et d'intérêt local sont entre : Pene-Nyoka R Pangi (76 km), Lusumba R Kabingwa (45 km), Mabila R Misisi- Wamanga (50 km) et Kazoni R Bisulumpaka (6 km) sont impraticables. D'autres tronçons d'intérêt local sont entre : Kalima-Balendo, Kakutya-Tusudi (12 km), Kalima-Tusudi (10 km), Kakutya R Centrale (12 km), Kindu R Kalima, Nyoka-Pangi.

58 ponts dont deux métalliques (Mandala et Elila) sont en dégradation et 56 ponts en grumes sont en mauvais état. Un seul bac de l'ancienne société minière SOMINKI était utilisé au beach Ulindi à Kinkungwa.

Des pistes d'aviation desservent le territoire : à Kinkungwa, à Moga et à Kalima.

Un centre commercial existe à Kakutya avec d'anciennes maisons de commerce. Quatre grands marchés locaux fonctionnent à Lubile, Kazoni, Moga et Misoke. Un autre se trouve à Kinkungwa.

➤ **Bassin de Kibombo** ¹³

Le territoire de Kibombo fut créé par l'Ordonnance n°42/AIMO/33 du 25 mars 1933 de son excellence Monsieur le Gouverneur Général du Congo Belge, fixant le chef-lieu à Umbwe, village situé dans le groupement Ngombe, chefferie Aluba. Deux ans plus tard, intervenait une autre ordonnance n°45/AIMO/35 du 25 mars 1935 du même Gouverneur General transférant le chef-lieu à la cité Kibombo, lieu qui devient siège définitif de la grande juridiction.

Kibombo est subdivisé en 5 chefferies (Matapa, Aluba, Ankutshu, Bakongola et Bahina) plus la cité de Kibombo.

Le territoire de Kibombo est une entité déconcentrée de la province de Maniema. Il est localisé presque au centre de la R.D. Congo.

Coordonnées géographiques

Il est situé à 3° 54' de latitude Sud et à 25° 55' de longitude Est. Presque tout le territoire de Kibombo est à 544m de la latitude.

Hydrographie

Les principaux cours d'eaux : A l'Est, il est longé par le fleuve Congo, au Sud par la rivière Lomami et d'autres grandes rivières qui baignent ce territoire, notamment Lweki, Lufubu, Kasuku, Nganze, Loponde et Lowe. Ces différentes rivières ont fait que le territoire de Kibombo soit enclavé. Le territoire de Kibombo a aussi un lac, qu'on appelle lac « Ndjale ».

Végétation

La savane herbeuse, séparée par des galeries forestières danses est la végétation de ce territoire.

Climat

Ce territoire a un climat tropical humide, caractérisé par 2 saisons : sèche et pluvieuse. La saison sèche commence au mois de mai et prend fin en mis septembre de la même année. La saison pluvieuse commence en Septembre pour prendre fin souvent en Avril de l'année qui suit et la température varie entre 23° et 30°C.

Type de sol

¹³ Sources : <https://www.caid.cd/index.php/donnees-par-province-administrative/territoire-de-kibombo/?secteur=fiche>

La nature du sol n'est pas la même partout dans le territoire ; mais celle qui domine, est l'argilo-sablonneuse favorable à plusieurs cultures.

Le niveau du sol du territoire de Kibombo n'est pas de même altitude partout. Le dénivellement favorisé par des montées, collines, montagnes, vallées en est la cause. Il n'a pas des montagnes impressionnantes, à l'exception du mont Ngonge, situé dans la région dénommée Banda, Groupement Mbuu, chefferie des Bahina, dont le sommet peut être estimé à plus de 600 m d'altitude.

Particularités et richesses du territoire

- Le territoire de Kibombo est un territoire à vocation agricole. D'où l'Agriculture est la principale activité et source de l'économie du Territoire. Les cultures pratiquées sont vivrières et pérennes (palmier à huile), et c'est cette deuxième qui est plus bénéfique à ce territoire.
- Le territoire de Kibombo est le premier producteur d'huile de palme au Maniema malgré que cette exploitation se fasse artisanalement.

Données culturelles

- Le territoire de Kibombo est un territoire des Kusu qui sont les autochtones et occupent les 5 chefferies qui le composent. Suite à son hospitalité, sont venues s'installer d'autres tribus des territoires voisins. Malgré l'arrivée de ces tribus, la tribu Kusu reste majoritaire à 80% de la population totale.
- La femme chez les Kusu est prise en héritage par son beau-frère sur décision prise par sa belle-famille réunie en congrès. C'est-à-dire après la mort du mari la femme appartient à sa belle-famille, qui décide de son sort. Ce nouveau mariage reçoit la bénédiction de toutes les 2 familles. Le nouveau couple doit continuer à mettre au monde, donc à partager une vie conjugale. Il est bon de signaler que cela n'est pas un fait que certains disent « les Kusu considèrent la femme comme une chose » mais c'est pour la protection et la promotion des enfants laissés par le défunt.
- Les kusu aiment manger le riz au sombé arrosé d'huile de palme.

Langues parlées dans ce territoire

- Swahili 95%,
- Kikusu 80%,
- Kisonge 10%,
- Kikwange 5%,
- Kigeyna 5%.

Le Swahili est la langue parlée à 95%. Il est suivi de Kikusu une langue parlée à 80% par les Kusu dans les 5 chefferies et Kisonge est parlée à 10% par les songe dans 2 groupements Makunda(Aluba) et Bambu(Bahina), Kikwange est parlée à 5% par les Kwange dans 3 villages de la chefferie Aluba (mimbi, kasembe et nganza) et Kigenya est aussi parlée à 5% dans 3 villages de la chefferie Aluba (munfukwa, ngongo tete et kibombo rive).

Principales activités

- Agriculture,
- Pêche,
- Petit élevage,
- Chasse,
- Petit commerce.

L'agriculture est la principale activité pratiquée dans le territoire qui est associée soit à la pêche, soit au petit élevage, soit à la chasse et soit au petit commerce. Cela veut dire qu'il

est rare de trouver une famille qui pratique la pêche ou autre activité sans faire l'agriculture.

Principaux opérateurs économiques

1. Etablissement Kibonge Biladi (vente des divers)
2. Etablissement Tomay Fils (vente des divers)
3. Etablissement Dina (vente des divers)
4. Etablissement la Grâce (vente des divers)
5. Etablissement Etsha-mobekake (vente des divers)

Parmi les 36 opérateurs économiques identifiés par l'inspection territoriale de l'économie: 11 opérateurs ont des numéros de registre de commerce et 25 opérateurs ont des patentes. Le territoire enregistre maintenant un comité FEC à Kibombo.

Principales activités des opérateurs économiques

1. Commerce des produits manufacturés
2. Commerce des produits pétroliers
3. Vente des pièces de rechange motos et vélos
4. Vente des produits pharmaceutiques

En général, tous ces opérateurs économiques du territoire œuvrent dans le commerce général et tous sont des détaillants.

PRESENTATION DE LA PROVINCE DU KASAÏ-ORIENTAL

1.1. Données géographiques

La Province du Kasai-Oriental est située au centre de la République Démocratique du Congo. Elle est bordée par les provinces du Kasai-Central à l'ouest, du Sankuru au nord, et de la Province de Lomami au sud-Est. Elle a pour chef-lieu, la ville de Mbuji-Mayi. La population du Kasai-Oriental est estimée à 3.319.832 habitants sur une superficie de 9.495km², soit une densité de 350hab/km² et un taux de croissance de 3,5%. Le Kasai oriental est la moins vaste de 26 provinces de la RDC. Comme cela s'observe sur la seconde carte ci-dessous, la province du Kasai-Oriental se subdivise en cinq (5) territoires : MIABI, LUPATAPATA, KABEYA-KAMUANGA, KATANDA et TSHILENGE.

Hormis la production et négociation du diamant, la Ville de Mbuji-Mayi a comme principale activité le petit commerce des produits agricoles et manufacturés. En effet, hormis la MIBA et SENGAMINES, deux sociétés d'exploitation minière de la province, l'usine brassicole BRACONGO est l'unique usine que compte la province. Jadis, la MIBA qui constituait le poumon de la province est à l'agonie. La ville de Mbuji-Mayi en subit le contre coup. Ce qui implique un nombre impressionnant de chômeurs et de dépendants qu'on trouve dans la ville.

Carte de la province du Kasai Oriental



Source : Caid Province du Kasai-Oriental

1.2. Données démographiques

ENTITES : TERRITOIRES ET COMMUNE	SUPERFICIE (KM2)	POPULATION				NOMBRE DE MENAGES AGRICOLE
		Hommes	Femmes	Enfants	Total	
T.TSHILENGE	2.021	118.400	126.266	313937	560.603	55.692
T.MIABI	1.747	77.324	83577	205709	366610	35.534
T.LUPATAPATA	2.397	53938	86472	142.460	282870	33.542
T.KATANDA	1.836	78614	85085	208.177	371.876	57.800
T.KABEYA KAMUANGA	1.430	39.278	42551	104.152	185.981	67.850
C.BIPEMBA	20,7	59.874	65.183	158.824	283.881	6.150
C.DIBINDI	14,0	85.497	92.643	226.750	404890	3.109
C. DIULU	4,8	46.736	50.442	123.921	221099	1.095
C. KANSI	14,2	34.113	35.920	90.450	160.483	3.648
C. MUYA	10,3	74.644	80.330	196.610	351.593	944
	9.495	668.418	750.469	1.770.099	3.189.886	265.364

Source : Inspection Agricole 2018

1.3. Brève présentation des territoires du Kasai Oriental

1.3.1. Territoire de Kabeya kamuanga

Le territoire de Kabeya Kamwanga se situe dans la partie Ouest de la province du Kasai-Oriental. Il est limité par :

- Au Nord : territoire de Dimbelenge dans la province du Kasai Central
- Au Sud par le territoire Miabi,
- A l'Est par le territoire de Lupatapata
- A l'Ouest par le territoire Dibaya dans la province du Kasai Central

Il est situé entre : 23°0' - 23°5' de Longitude EST : 5°5 - 6°2 de Latitude Sud, Superficie: 4545 Km² avec une densité de 45 hab/Km² Le territoire est constitué de 4 secteurs : secteur de Kalela, secteur de Lac Munkamba, secteur de Mpemba et secteur de Ndomba. Le territoire est constitué d'une seule Zone de Santé, et d'une Sous Division de l'Enseignement primaire et secondaire. 203583 âmes vivent dans le territoire.

La population de Kabeya Kamwanga vit essentiellement de l'agriculture, de l'exploitation artisanale du diamant, du petit commerce, de la pêche et du petit élevage de basse cours. Le territoire dispose des vastes étendues des terres propices à l'élevage de gros bétails.

Le territoire est baigné par les rivières Mwanza Ngoma, Lukula , Lubi , Lubanda et Mulunguyi et deux lacs qui sont Lac Munkamba et lac Fwa. Le territoire connaît un climat tropical humide avec une longue saison de pluie d'Aout à Janvier intercalée par une petite saison sèche qui s'étend du 15 janvier au 15 Février et une grande saison sèche qui s'étend du 15 Mai au 15 Août.

L'agriculture occupe près de 65% de la population du territoire.

Les principales productions sont :

- Le maïs et le manioc qui constitue les aliments de base des habitants du territoire,
- L'arachide et le haricot destiné principalement à la vente,

15% de la population active s'adonne aux activités de l'exploitation artisanale du diamant le revenu est de plus en plus incertain et 10% pratique le petit commerce et L'élevage et la pêche sont pratiqués à petit échelle par une petite frange d'habitants.

1.3.2. Territoire de Katanda

Le territoire de Katanda est situé à l'Est de la Province du Kasai Oriental

Il est limité :

- A l'Est par le territoire de Kabinda
- Au Nord par le territoire de Lusambo
- Au Sud par le territoire de Gandajika
- A l'Ouest par les territoires de Lupatapata et Tshilenge

Le territoire est constitué de 4 secteurs : Baluba Lubilanji, Nsangu, Tshitolo et Mutuayi

Du point de vue sanitaire le territoire de Katanda est constitué de 2 Zones de Santé. Il s'agit de la ZS de Bibanga et de la ZS de Citenge. On y trouve deux Sous Divisions de l'enseignement Primaire et secondaire : la sous division de Katanda1 et la sous division de Katanda 2.

55% de la population active pratique de l'agriculture. Elle est pratiquée à une proportion de 80% de la population dans la zone de Santé de Bibanga contre 20% seulement dans la Zone de santé de Citenge ou l'activité principale est l'exploitation artisanale du Diamant.

Par ordre d'importance l'exploitation artisanale du diamant arrive en 2^e position après l'agriculture suivie du petit commerce. Les principaux produits agricoles sont le maïs, le manioc, l'arachide, le niébé, Avocat, banane, huile de palme, alcool traditionnel.

En dehors de l'agriculture, de l'exploitation artisanale du diamant et du petit commerce les habitants de Katanda pratiquent de l'élevage, de la pêche

Types d'Elevage pratiqués: gros bétails, le petit bétail et la volaille et la pêche pratiquée est de type artisanale. Cette pêche artisanale est pratiquée sur les différentes rivières de la zone (principalement sur la rivière Lubilanji).

Il sied de signaler que la centrale hydro électrique de Tshiala implanté dans la zone de santé de Citenge alimente une partie de la cité de Citenge et la ville de Mbuji-Mayi.

Les Principales sociétés de marché d'emploi implantées dans le territoire sont des Services étatiques et para étatiques.

1.3.3. Territoire de Lupatapata

Le territoire de LUPATAPATA est l'un des 5 territoires qui composent la Province du Kasai Oriental.

Il est limité :

- Au Nord par le territoire de DIMBELENGE dans le Kasai Central
- Au Nord Est par le territoire de Lusambo
- à l'Ouest par les territoires de Miabi et Kabeya Kamwanga,
- À l'Est par les territoires de Tshilenge et Katanda

Longitude : 23°5- 23°9

Latitude : 5°5 – 6°3

Occupations principales de la population : Petit commerce, maraîchage, exploitation artisanale du diamant et agriculture. Types d'élevage pratiqués : petit bétail et basse-cour.

Principales productions agricoles : Maïs, manioc, arachide, patate douce , haricots et production d'huile de palme

1.3.4. Territoire de Miabi

Le territoire de Miabi fait partie des cinq territoires ruraux de la province du Kasai oriental. il est situé dans la partie Ouest de la province.

Longitude : 23°20 – 23°7

Latitude : 5°8 – 6°5

Sur le plan Sanitaire le territoire comprend 2 Zones de Santé : ZS Cilundu et ZS Miabi

Le territoire de Miabi est limité :

- Au Nord par le territoire de Kabeya Kamwanga,
- Au Sud par le territoire Kamiji,
- A l'Est par le territoire de Lupatapata et Tshilenge
- A l'Ouest par le territoire de Dibaya dans le Kasai Central

Le territoire de Miabi se trouve dans le carré minier de la MIBA. L'agriculture vivrière de subsistance, petit l'élevage et l'exploitation artisanale du diamant constituent les principales sources de revenu des ménages. Les principales cultures sont le maïs, le manioc,

la patate douce, le niébé. Plus de 40% de la population active est tournée vers l'exploitation artisanale du diamant. Le territoire comprend 2 Zones de santé Miabi et Tshilundu, il compte une sous division de l'enseignement primaire, secondaire.

1.3.5. Territoire de Tshilenge

Le territoire de Tshilenge est situé à 30 Km de la ville de Mbuji-Mayi chef-lieu de la province du Kasai Oriental. Il est limité :

- Au Nord par les territoires de Katanda et de Lupatapata
- Au Sud par le territoire de Luilu
- A l'Ouest par les territoires de Miabi et Kamiji,
- À l'Est par le territoire Gandajika

Longitude : 23°5- 23°9

Latitude : 6°0 – 6°7

Occupations principales de la population : Petit commerce, culture vivrière et maraîchère, exploitation artisanale du diamant, agriculture.

Types d'élevage pratiqués : petit bétail et basse-cour

Types de pêches pratiqués : artisanale

Principales productions agricoles : Maïs, manioc, arachide, patate douce et haricots

Autres : production d'huile de palme

1.4. Le Secteur financier et bancaire de la province du Kasai -oriental

1.4.1. Les banques et les institutions non bancaires

Le secteur financier de la province du Kasai oriental *accuse une* progression remarquable depuis le démembrement de l'ex- Kasai Oriental. En effet, dans l'espoir d'une amélioration des activités de la province, quelques banques ont installé leurs succursales à Mbuji-Mayi. cependant leur taille reste très réduite à raison de la faiblesse du niveau des activités productives et commerciales qui ont difficile à décoller contrairement à ce que l'on observe dans les autres anciennes provinces de la RDC à l'exception de l'Equateur et du Bandundu.

Parmi les banques et autres institutions microfinances retrouvées dans la province, il sied d'énumérer la :

- Banque Commerciale du Congo (BCDC);
- Banque Centrale du Congo (BCC);
- Rawbank;
- Trust Merchant Bank (TMB);
- Advans Banque
- BGFI
- FINCA
- SOFICOM

Quant au secteur financier non bancaire, il est répertorié ci-dessous :

- Une compagnie d'assurance de l'État (SONAS) ;
- Un fonds de pension publique, couvrant les seuls travailleurs salariés de l'Etat et dont la couverture est simplement limitée à la retraite et aux seuls risques professionnels (CNSS) ;
- Une caisse étatique d'épargne, en totale perte de vitesse (CADECO),
- Le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), structure étatique de promotion et de financement (essentiellement à base d'une parafiscalité, la taxe de promotion de l'industrie) du secteur industriel avec des taux subsidiés, apportant son concours, sous forme de prêts et/ou de subventions.

1.4.2. Bref état des lieux du Secteur de la Micro-finance au Kasai- Oriental

Le secteur de la Microfinance au Kasai Oriental est encore dans une phase embryonnaire. Les missions déployées sur le terrain notent la présence des ONG dont ADEKOR lesquelles, à la faveur des ressources subsidiées, s'efforcent sur la base de formules originales, à apporter leur concours dans des proportions fort limitées au secteur agricole qui continue de souffrir de cette carence institutionnelle de financement.

Voici quelques contraintes du secteur de micro-finance dans le Kasai oriental. Il s'agit principalement de :

- L'insécurité dans certaines parties du territoire national qui n'offre pas de garanties suffisantes à certains opérateurs qui préfèrent alors limiter leur présence en zones urbaines ;
- La culture du don, car beaucoup de gens considèrent encore le crédit comme un don, en lien avec des mauvaises pratiques par les ONG dans le passé qui, parfois en situation d'urgence, ont consenti des microcrédits sans véritablement en assurer ni le suivi, ni le recouvrement. De ce fait, ces ONG ont ainsi contribué à conforter la culture du Micro don ;
- Le manque de ressources humaines qualifiées et bien formées après autant d'années de conflit et d'instabilité.

1.4.3. Le Crédit agricole

Comme dans d'autres parties du pays, il existe un vide institutionnel quant au financement du secteur agricole caractérisé par une absence manifeste d'institutions financières spécialisées, capables de prendre en charge les problèmes spécifiques et de répondre adéquatement à la problématique du financement du secteur agricole kasaïen. Ce vide institutionnel ne permet pas à l'heure actuelle à des institutions de crédit, essentiellement de nature privée et orientées vers la sécurité des fonds qui leur sont confiés par les déposants, de s'intéresser au financement agricole, plus risqué que les activités bancaires classiques, et qui de ce fait nécessitent un encadrement spécifique de nature publique, généralement offert par l'État avec le concours de partenaires techniques et financiers.

Des personnes rencontrées disent que jadis, il existait des structures qui avaient pour mission de financer le secteur agricole congolais en général et kasaïens en particulier, mais ces institutions ont failli dans leurs missions respectives.

Nonobstant, les institutions présentes actuellement dans la province du Kasaï oriental offrent certains crédits aux commerçants grossistes des produits agricoles. Il s'agit notamment de Advans Banque, Finca et TMB.

L'introduction du crédit dans le monde agricole du Kasaï oriental s'est souvent heurtée aux à des obstacles majeurs liés au :

1. Le bas revenu de l'Agriculteur et la faiblesse ou l'absence réelle ou supposée d'actifs réels, capables de constituer une garantie bancaire au crédit sollicité ;
2. La particularité et la complexité/ambiguïté du système foncier qui exclue toute aliénation des terres ;
3. La non intégration, chez le paysan, des notions de (i) coût d'opportunité et de (ii) rendement marginal du capital, devant lui permettre notamment de comparer le rendement attendu du fait du recours à l'emprunt au coût du capital emprunté, permettant ainsi de déterminer sa capacité de remboursement et de justifier le crédit envisagé ;
4. L'ignorance, la résistance et /ou le refus du paysan face aux innovations technologiques dans les modes de production culturales, les méthodes de conservation, de traitement, de commercialisation, bref, une difficulté, réelle ou supposée, de pouvoir les adopter par manque d'une assistance technique appropriée ;
5. L'absence d'une politique agricole d'ensemble/globale, (organisant la production agricole nationale et définissant les lignes directrices du développement agricole) qui sous-tendrait la problématique du crédit agricole auquel sont intimement liés les succès et échecs, car bien souvent, des institutions de financement de l'Agriculture sont constituées sans qu'une réelle politique agricole ne soit envisagée pour servir de support – objectifs globaux et sectoriels de production, diverses incitations, assistance et appuis aux agriculteurs dans l'amélioration de leurs méthodes culturales, etc –; une politique de crédit agricole définie dans un tel contexte qui ne bénéficie d'aucun support de politique agricole cohérente, n'a pas beaucoup de chance de pérennité.

Chapitre 2 : ANALYSE DU SECTEUR AGRICOLE DE LA PROVINCE DU KASAÏ-ORIENTAL.

La production du maïs, riz, manioc, arachide et niébé est assurée par une multitude d'acteurs, surtout la production de maïs et manioc retenue comme prioritaire pour chaque agriculteur dans tous les territoires du Kasaï Oriental.

J. 2.1. Les principaux acteurs des chaînes de valeurs étudiées

Le secteur agricole du Kasaï Oriental est animé, à l'instar d'autres provinces, par plusieurs organisations ou services de l'Etat, de la Société civile et du Secteur privé. Ils sont

impliqués directement ou indirectement dans la gestion ou le développement du secteur et assurent l'accompagnement technique (formations, conseils,) et financement du secteur sans pour autant être propriétaire des produits.

2.1.1. Les acteurs indirects

A. Inspection de l'Agriculture, Pêche et Elevage (IPAPEL)

Selon les attributions de son ministère, l'Inspection a cinq rôles principaux à savoir :

- La planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, de Pêche, de l'aquaculture, de la sylviculture,
- Élaboration et définition de la politique nationale en matière d'Agriculture, de la Pêche; d'Aquaculture et de l'élevage,
- Promotion des produits de l'Agriculture, de la Pêche, de l'aquaculture et de l'élevage,
- Orientation et appuis aux opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers intéressés à investir dans les sous-secteurs de l'agriculture, de la Pêche, de l'aquaculture et de l'élevage dans les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation,
- Collecte, analyse et publication des statistiques d'agriculture, de la pêche; d'aquaculture et d'élevage sous forme d'annuaires¹⁴ .

Ces rôles sont opérationnalisés sur terrain à travers les services d'appui à la production organisés au sein de l'IPAPEL. Ces services sont:

- (i). le Service National de Vulgarisation (SNV) qui travaille à Ngandajika dans la province de Lomami. Il est chargé de la vulgarisation des nouvelles technologies dans le secteur agricole ;
- (ii). Le Service National des Semences (SENASEM), en charge de la filière semence ;
- (iii). Le Service National de Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC), implanté dans toutes les provinces et assurant la distribution des intrants;
- (iv). Le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA), responsable de la collecte, du suivi et de l'évaluation des données relatives au secteur ;
- (v). Le Service National de la Motorisation Agricole (SENAMA);
- (vi). Le Service National de Promotion de la Pêche en Milieu Rural(PMUR).

B. L'Inspection de développement rural

Ses quatre principaux rôles se résument en :

- La promotion et le soutien à la pêche en milieu rural ;
- L'élaboration et le suivi des projets de développement dans les campagnes, les milieux ruraux et périurbains ;
- L'organisation et l'encadrement des paysans dans les coopératives et associations en milieu rural ;

¹⁴Ces informations sont contenues dans la lettre d'instruction N°55.70/084/IPAPEL/SK/2017 du 29 avril 2017, adressée aux Inspections Territoriales de l'Agriculture, Pêche et Élevage.

- L'aménagement, la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures socio-économiques de base en milieu rural et périurbains.

Ces rôles sont opérationnalisés sur terrain à travers les services d'appui à la production organisés au sein de l'IPADR. Ces services d'appui sont:

- (i). Le Service national des coopératives et organisations des producteurs (SNCOOP), chargé de l'appui à la structuration et à l'animation du monde rural ;
- (ii). Le Service national de la traction animale (SENATRA) dont la mission essentielle est d'appuyer les petites exploitations agricoles par la mécanisation agricole ;
- (iii). Le Service national des technologies appropriées en milieu rural (SENATEC) chargé de l'amélioration des outils de travail du sol, de la transformation et de la conservation des produits ;
- (iv). Le Service national d'hydraulique rurale (SNHR) chargé de la desserte des communautés rurales en eau potable et
- (v). La Direction des voies de desserte agricole (DVDA) ayant pour mission essentielle le maintien en bon état des pistes et voies navigables de desserte agricole.
- (vi). Le Service Nationale de l'Horticulture urbaine et périurbain(SNAHUUP),
- (vii). Le Service National d'Information Rurale (SNIR).

C. La Coordination de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature

Elle a pour rôles :

- Réglementation de la chasse et de la pêche, protection de la faune et de la flore
- Promotion et coordination de toutes les activités relatives à l'environnement et à la conservation de la nature, exploitation des ressources forestières et aquatiques.

D. Les centres de formation et de recherches : INERA-Ngandajika, et le Centre d'Excellence de l'Université Officielle de Mbuji-Mayi

L'INERA-Ngandajika est un important centre de recherche agronomique au Sud-Est du pays. Il est créé en 1934 pour promouvoir l'Agriculture dans les Provinces du Kasai Oriental, Kasai-Central, Lomami, Sankuru, Tanganyika, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Lualaba et Maniema.

Il constitue le quartier général de 3 programmes nationaux à savoir :

- ⇒ Le Programme National Maïs;
- ⇒ Le programme National Légumineuses;
- ⇒ Le Programme National Coton.

Il héberge 8 antennes :

(1).Elevage, (2).Manioc, (3).Gestion et conservation des Ressources Naturelles, (4).Conservation des ressources phytogénétiques, (5).Riz, (6).Tubercules, (7).Palmier à huile, (8) Bananier Plantin.

Dans la région, l'INERA joue un rôle important dans le développement de l'Agriculture dans son rayon d'action, dans la production des semences de base et pré-base; la production des semences certifiées via les agri-multiplicateurs; l'encadrement technique des producteurs

(fermiers, ONGD, OP et paysans) dès la production en passant par la transformation jusqu'à la commercialisation.

E. Le Centre d'Excellence de l'Université Officielle de Mbuji-Mayi

Il a été construit en 2015 sur financement de la Banque mondiale, à travers le projet de renforcement des capacités de gestion des fonctions de base de l'Administration publique (PRC-GAP). Il assure des formations des formateurs et des formations sur commandes. Il offre une infrastructure de formation adéquate avec des salles équipées en vidéo projecteurs et une cinquantaine d'ordinateurs dédiées à la formation. Ces centres ont de la peine à vulgariser les résultats de leurs recherches dans le milieu faute de moyen financier suffisant et d'encadrement.

F. Les coopératives, groupements paysans et ONG nationales

Les territoires de la province du Kasai Oriental étant très peu structurés, leurs organisations demeurent centrées sur des groupements et associations informels. Les informations disponibles indiquent que la plupart des organisations rurales (ONG provinciales et Associations) dans la province du Kasai Oriental sont caractérisées par :

- Un manque de moyens matériels et de ressources financières nécessaires à une mise en œuvre efficace des projets et programmes de développement rural;
- Un manque d'organisation. L'Inspecteur provincial de développement rurale a déclaré au cours d'un entretien, je cite « les ONG locales et les OP qui existent dans notre province doivent être renforcées pour rehausser leur niveau d'intervention et assurer leur compétitivité.

Toutes fois, Certaines de ces ONG sont devenues des partenaires fiables, des interlocuteurs importants en milieu rural, qui servent surtout d'interface entre les projets et les bénéficiaires pour toutes actions de développement avec l'appui bien sûr de l'Inspection provinciale du développement rural et celle de l'Agriculture. Cependant, beaucoup de ces ONG sont des opportunistes, sans vision claire et précise de développement : elles naissent spontanément et disparaissent aussi assez facilement ».

En synthèse, voici ci-dessous dans le tableau, les ONG locales et les OP rencontrés par territoire y compris dans la ville de Mbuji-Mayi. Parmi les associations ou OP rencontrées, il sied de citer :

Tableau 1. Liste des organisations et associations dans chaque territoire

Territoires	Associations ou Organisations paysannes
Kabeya-Kamuanga	PRODECOM, COOPAKEN, UOPCK (Union des Producteurs de la Cité de Kena-Nkuna), Action Kankamana, SODEMIR (Solidarité pour le Développement des milieux ruraux)
Lupatapata	PROLIDI, AVODEC (Action des volontaires pour le Développement Communautaire), TSHINKUNKU, UFF (Union fait la Force), APK (Association des Planteurs de Kabala), Ferme Rehoboth AMPK
Miabi	KANTUNTU, MUSA'ASA
Katanda	FOKDC, UPEKA (Union des Planteurs et Eleveurs de Katanda), ECODIP (Equipe

Territoires	Associations ou Organisations paysannes
	Communautaire pour le Développement Intégral de la Population)
Tshilenge	UADAT (Union des Associations pour le Développement Agricole de Tshilenge), ONGD ZANGIKA BULONGO, ACEAKO/DD

Source : Nos propres enquêtes et FAO

Tous ces services décentralisés de l'Etat identifiés manquent des moyens de travail et d'appui financier de la part des pouvoirs publics, conduisant dans bien des cas à une déperdition du personnel qualifié et, par la suite, à une situation d'abandon total par l'État de ses fonctions de régulation, d'orientation et de contrôle. Certains services continuent à fonctionner grâce aux appuis ponctuels apportés par les partenaires au développement dans le cadre des aides d'urgences.

Au regard des missions leur assignées, l'action de l'Inspection de l'Agriculture, du Développement rural et des autres ministères est fort mitigée. Les capacités institutionnelles des différentes inspections et services sont faibles et plusieurs d'entre eux, sans programme opérationnel et peu actifs sur le terrain. Cette quasi – absence du service public est évidente à en juger par la carence des services rendus aux paysans, et par le faible niveau d'organisation du monde rural et des associations professionnelles qui devraient servir de relais dans les opérations de développement. Les producteurs ignorent souvent l'existence de ces services dont aucune action n'est perceptible sur terrain. Ce sont surtout les ONG et les entreprises privées qui y sont mieux représentées.

G. Les ONG internationales

La mission a noté aussi la présence des plusieurs ONG internationales dans la province du Kasai oriental, notamment dans les secteurs d'urgence et de santé. Plusieurs ONG internationales appuient des ONG nationales et groupements de paysans – exploitants en leur fournissant des intrants et d'autres moyens de travail nécessaires aux activités d'agriculture, de pêche et d'élevage. On peut citer :

- (i) Catholic Relief Services (CRS) intervenant dans la sécurité alimentaire et nutrition, financement USAID
- (ii) Save the Children, dans la sécurité alimentaire, santé et nutrition
- (iii) Action Aid, dans la protection et sécurité alimentaire;
- (iv) CARE International ;
- (v) ALIMA dans la santé ;
- (vi) MSF-Bruxelles qui intervient dans la santé;
- (vii) PROSANI dans l'eau ;
- (viii) CARITAS qui intervient dans les domaines de sécurité alimentaire, réhabilitation des infrastructures de base (route) et des actions génératrices de revenus;
- (ix) CORDAID.

D'autres Organisations des Nations unies en appui aux ONG et aux communautés de base sont :

- (i) Organisation.

- (ii) Le PAM qui intervient bien évidemment dans le domaine de l'alimentation et a participé quelques des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), dans la sécurité alimentaire, la nutrition fois à des activités agricoles (aménagements hydro – agricoles dans le Pool Malebo à Kinshasa) dans le cadre du projet « nourriture contre travail » ;
- (iii) UNICEF.

H. Le secteur privé

La production agricole est plus laissée aux villageois, la FEC n'intervenant qu'au niveau des activités post récolte, spécifiquement dans la commercialisation et le stockage. La plupart des entrepôts de la ville de Mbuji-Mayi sont dans les mains des privés. Quelques membres de la FEC ont des plantations. Cependant au sein de la FEC, il existe des associations des producteurs et des commerçants des produits vivriers. Cette structure faitière compte plus les négociants du diamant.

2.1.2. Acteurs directs

Les acteurs directs sont ceux qui interviennent directement dans la production et aux différentes activités post récolte (la récolte, le séchage, la transformation, le stockage et la commercialisation) des principales spéculations sont :

- ❖ Les producteurs, groupe majoritaire, constituent la base de la chaîne d'approvisionnement. Ils peuvent exercer plusieurs fonctions selon les circonstances dont les principales sont la production, le stockage, la transformation, le transport, la vente ;
- ❖ Des Colporteurs - grossistes qui sillonnent les villages à pied, à vélo ou à moto suivant l'approche de porte à porte pour acheter les maïs, manioc, arachide, niébé, huile de palme et les transférer dans les marchés urbains. Ils sont regroupés dans une association des acheteurs et évacuateurs de maïs pour le cas des commerçants qui s'approvisionnent dans l'ancienne province du Katanga.
- ❖ Les détaillants (majoritairement constitués des femmes) s'adonnent la collecte, au groupage, au transport, au conditionnement, à la transformation et à la vente en détails
- ❖ Les transformateurs (majoritairement constituées des jeunes hommes peuvent tout en produisant l'alcool (principalement) s'adonner à d'autres fonctions dans les filières maïs, manioc et autres spéculations ;
- ❖ Les transporteurs (Constitués des petites quantités (transports par vélo) et des gros transporteurs par véhicule, train) assurent le déplacement des produits des lieux de production et/ou d'achat vers les lieux de revente et/ou de transformation. La grande partie des produits comme le maïs et riz consommé dans la ville de Mbuji-Mayi provient de l'ancienne province du Katanga province. Le recours à l'un ou l'autre moyen de transport est fonction de plusieurs factrices, notamment (1) l'état des voies d'évacuation ; (2) la disponibilité de différents moyens de transport ; (3) la localisation du lieu de vente ; (4) la quantité des produits évacuer, etc. En effet, pour des courtes distances (moins de 7 Km) et pour de petites quantités (30-350 kg), les

produits sont transportés par vélo (bayanda¹⁵) et à dos et par tête d'homme particulièrement les femmes des champs au village.

- ❖ Les manutentionnaires (majoritairement constitués des hommes) : ils sont plus présents dans les différents points de chute des produits à Mbuji-Mayi et s'occupent du chargement et/ou du déchargement des produits ainsi que de leur placement dans les entrepôts ou pendant les transactions commerciales;
- ❖ D'autres intermédiaires font le conditionnement et la vente du maïs pour le compte des tiers. Dans la ville de Mbuji-Mayi, Boya, ils constituent une sorte d'oligopole qui influe négativement sur les prix des produits. En effet, il s'agit d'intervenants (appelés commissionnaires) qui utilisent leurs relations et qui, sans réel capital s'insèrent dans le circuit de commercialisation pour percevoir un paiement que supporte in fine le consommateur.
- ❖ Des observations et entretiens en focus groupe avec ces acteurs, il ressort que les femmes sont engagées dans la vente en détail de produits comme le maïs, le riz, le niébé, arachide et ou l'huile de palme tandis que les hommes tendent à dominer les marchés de gros. La majorité peut faire la collecte, le groupage, le transport, le stockage et la vente en gros.

K. 2.2. Problématique des routes des désertes agricoles

La Province du Kasai Oriental dans sa nouvelle configuration est composée de 5 Territoires qui connaissent un enclavement très criant. La Province du Kasai Oriental attend du gouvernement et ses partenaires un appui quant à ce désenclavé les grandes zones de production agricole.

a) Sur le plan social

La route facilite :

- La circulation des biens et des personnes ;
- La communication et la fréquentation entre les hommes ;
- L'implantation des œuvres sociales (écoles, dispensaires).

b) Sur le plan économique

Elle permet :

- L'évaluation des produits agricoles des milieux ruraux vers les centres urbains de consommation ;
- L'Approvisionnement des campagnes en produits manufacturés (pétrole, sel, savon) et en intrants agricoles (semences, fertilisants, outils agricoles, etc.)

c) Sur le plan Politico-Administratif

Le contact entre les autorités politico-administratives et leurs administrés. Pour tout dire, le développement du secteur, du Territoire de la Province ou du pays ne peut se réaliser que

¹⁵ Sont des jeunes Kasai qui évacués les produits agricoles par vélo

s'il l'on dispose des voies de communication en bon état, et particulièrement des Routes, praticables en toutes saisons. Eu égard de ce qui précède les routes du Kasai Oriental sont dans un état de dégradation très avancé et cela entraîne même l'exode rural.

Il est évident que l'état de routes de desserte agricole au Kasai Oriental est très dégradé à cause surtout par manque de réhabilitation, et d'entretien des pistes rurales. Voici dans le tableau ci-dessous la synthèse de la situation des routes de desserte agricole.

Tableau 2 : Axes routiers prioritaires au Kasai-Oriental

TERRITOIRES	AXES ROUTIERS	Distance (KM)	Etat	OBSERVATION
1. TSHILENGE	NKUADI -RIV BAJI KASHILA -KASANSA	22	MAUVAIS	A REHABILITER
	TSHIBUMBA – TSHIMPUKA BENA – MBUYI	17	Mauvais	A réhabiliter
	TSHILENGE- BENA KABANGU- BENA KASHILA LUAMUELA	15	Mauvais	A réhabiliter
S/ TOTAL1		54		
2.MIABI	MIABI-TSHIBOMBU	12	MAUVAIS	A REHABILITER
	Bif BAKUA -BUANGA	13	MAUVAIS	“ ”
	BENA KABEYA -BENA ODIA	26	MAUVAIS	
	BOYA -MIKETA -KASENGA	15	MAUVAIS	
	CILUNDU -MARCHE	26	MAUVAIS	
	NKUMBA	22	MAUVAIS	
	TSHIJIBA CENTRE- TSHILUMBA MUKULU SECTEUR LUBI SUD- RIV LUBILAJI		MAUVAIS	
S/ TOTAL 2		114		
3.KATANDA	LUKANGU TSHILUAYI (2) BENA KAZADI NDOMBA RIV. LUBILANJI	30	MAUVAIS	A REHABILITER
	KATANDA- MBUMBU RIV- LUBILANJI	15	MAUVAIS	“ ”
S/ TOTAL3		45		
4.KABEYA-KAMUANGA	BENA TSHIMBI-MATADI- TSHITSHIANKU MUKAMBA – MUPOMPA MULOWAYI- PORT NDOMBA	30 40 12	MAUVAIS	A REHABILITER
S/ TOTAL 4		82		
5.LUPAPATA	BAKUA TSHIMUNA - TSHISHIMBI MUYA- TSHIKAMA – KASENGA- RIV LUBILAJI	7 20	MAUVAIS	A REHABILITER
S/TOTAL 5		295		

Source : DVDA/Kasai-Oriental

L. 2.3. Bassins de production et principaux produits par territoire

Les bassins de production ainsi que les principaux produits de territoires sont ci-repris :

N°	Territoires	Bassins de production	Principaux produits
1.	TSHILENGE	Tshilenge centre, Nkuadi, Lukalaba, Kakona, Kabimba, Kasansa et Kasumbi	Niébé, Manioc, Pastique, Arachide, Maïs, Patate douce, Soja, Huile de palme
2.	MIABI	Miabi centre, Boya, Tshijiba, Tshilundu, Katende, Nkumba	Manioc, Maïs, Patate douce, Niébé, Arachide, Taro, Huile de palme
3.	Katanda	Katanda centre, Bakua Bowa, Tshitolo, Kabue	Maïs, manioc, Arachide, haricot, Niébé, bananes plantins, huile de palme
4.	Lupatapata	Tshibombo, Kankelenge, tshilunde, Tshaba et Bakua Tshimuna	Maïs, Manioc, Niébé Arachide, Huile de palme
5.	Kabeya-Kamwanga	Kena Nkuna, Tshintshianku, Munkamba, Ndomba	Mais, manioc, haricot, Niébé, Arachide et Huile de palme

Sources : Résultats des enquêtes sur terrain.

Le Maïs est produit à grande échelle à Katanda, suivi de Lupatapata et de Kabeya kamwanga et moins à Tshilenge à cause du sol. Le Manioc comme le maïs sont produits dans tous les territoires mais plus à Katanda, Tshilenge et Lupatapata. L'huile de palme est cultivée dans tout le Kasai-Oriental. Certains producteurs combinent dans le même champ la production de l'huile de palme et le maïs ou les autres produits vivriers.

M. 2.4. Problématique foncière

Les premières observations quant à cette question importante dans la province du Kasai Oriental est que les terres coutumières sont dominantes à travers les 5 territoires de ladite province. C'est ainsi que malgré l'abondance des terres agricoles, leur distribution reste inégale en raison d'un droit foncier marqué par les coutumes qui confèrent aux chefs traditionnels la propriété de vastes domaines, aux limites souvent imprécises. La mise en valeur de ces terres se fait d'une manière aléatoire par des tierces personnes. Ce mode de faire valoir limite les investissements agricoles et l'utilisation rationnelle des facteurs de production et, par conséquent, la productivité des terres.

Aussi, l'application de la loi sur le régime foncier en milieu rural du Kasai Oriental, et plus particulièrement sur les terres à vocation agricole et pastorale, est - elle loin d'être effective en raisons entre autres de : (i) la mauvaise connaissance de la loi par les populations suite à l'insuffisance de sa vulgarisation ; (ii) la dualité entre d'une part, la loi foncière et, d'autre part, la coutume (de chaque tribu, clan ou village) en matière de terres ; (iii) l'absence de dispositions de la loi foncière sur le sort des terres acquises avant la promulgation de cette loi, notamment en vertu de la coutume.

D'une manière générale au Kasai Oriental, les droits fonciers sont détenus par des groupes à base territoriale (villages) et non par des groupes à base de parenté. Si la terre appartient au clan, c'est que le groupe à base de parenté et le groupe à base territoriale coïncident. Dans ce cas, les liens de parenté contribuent à renforcer la cohésion du groupe détenteur des droits fonciers. Dans certains territoires, à la fin de chaque campagne agricole, les exploitants non membres du groupe propriétaire terrien ont l'obligation de verser les 5 % ou plus de la récolte à ce dernier (selon la convenance entre les parties prenantes). Voici dans le tableau ci-dessous les particularités du foncier pour les 5 territoires de la province sous étude.

Tableau 3 : Particularités du foncier dans les différents territoires du Kasai Oriental

Territoire	Particularités
Kabeya - Kamuanga	• En cas de besoin de terre, demander au premier occupant, puis voir le chef du village ou chef de groupement et différents notables pour contractualiser ; • Payer le droit de terres selon ce qui est entendu entre parties • En cas de conflits liés surtout à l'occupation de terrain sans droit, on fait recours au cédant de la terre.
Lupatapata	• Voir le chef du village pour acquérir une portion de terre ou chef de Groupement moyennant une convention • Adresser une lettre de demande de terre au Conservateur pour achat • En cas de location, voir le propriétaire terrien • Les conflits sont réglés par le Chef du village ou le Chef de groupement selon les cas.

Territoire	Particularités
Miabi	• Lettre de demande de terres adressée au Chef de groupement puis vous allez auprès du chef du village pour obtenir la terre ; • En cas de conflit, voir le chef de village ou le chef de groupement selon le cas
Katanda	• Chacun a une portion de terres qu'il peut faire louer ou vendre moyennant une convention écrite visée par l'autorité politico-administrative locale ; • On peut aussi s'adresser au Chef du village pour l'acquisition d'une terre ; • En cas de conflits fonciers, l'autorité politico-administrative intervient sur la base de la convention écrite signée précédemment entre parties
• Tshilenge	• Chaque famille a une portion de terre • S'adresser aux chefs de terres juste pour exploitation moyennant de paiements en nature après récolte ou en espèces avant exploitation ; • Les conflits fonciers sont réglés par le Chef de groupement, ou chef de chefferie selon le cas.

Sources : Résultats des enquêtes sur terrain.

En général, les sols sont relativement fertiles pour une agriculture extensive. Les meilleurs rendements sont localisés dans le territoire de Katanda, de Kabeya - kamuanga, de Lupatapata et Tshilenge. La disponibilité de la terre n'est pas un facteur limitant de la production agricole dans les différents territoires. Il est à noter, cependant, l'existence de quelques conflits fonciers dans le territoire de Miabi et Lupatapata à cause de l'explosion démographique et des activités minières. Ces deux principaux facteurs qui limitent l'accès à la terre plus particulièrement dans les alentours des villes Mbuji-Mayi et Boya mais qui ont peu d'incidence, jusqu'alors, sur les productions agricoles.

N. 2.5. Problématique environnementale

Dans cette phase d'identification l'équipe a parcouru les cinq (5) territoires qui composent la province (MIABI, LUPATAPATA, KABEYA KAMUANGA, KATANDA et TSHILENGE). Les principaux aspects environnementaux de la province retenus sont couchés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 4: Situation environnementale dans la province du Kasaï Oriental

TERRITOIRES	MIABI	LUPATAPATA	KABEYA KAMUANGA	KATANDA	TSHILENGE

1. CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Présence des impacts du changement climatique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Production alimentaire/sécurité alimentaire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Présence érosion	- Katangayi, - Axe Miabi - Katende, - Centre de Miabi	- Secteur Mukumbi - Présence des chaînes des montagnes dans tout le territoire	- Dikondi - Chacha - Mukamba	- Dibanga - Kabwa - Tshitolo - Tshinene	- Tshikalenge Cellule marché 1 - Tshikalenge cellule Lusenga
Conditions météorologiques	- Perturbations des pluies, - Pluies se prolongent ou sont en retard	- Rupture de pluies - Perturbation des saisons - Sécheresse prolongée - Prolongement des pluies	- Perturbations des saisons - Période de pluie prolongée par moment - Retard de pluie par moment aussi	- Pluies abondantes - Pluies prolongées - Température élevée - Sécheresse	- Pluies rares - sécheresse
Inondations	Non	Non	Non	Non	Non
Humidité	Non	Oui si prolongement des pluies	Non	Non	oui
Parasites, épidémies	Epidémie : Cholera	- Parasites : chenilles légionnaires, criquets, insectes (Borer) - Epidémie : malaria, grippe.	Insectes et chenilles épidémie cholera	Parasites : chenilles légionnaires, Borer, Diplodia Epidémie : Cholera, rougeole, varicelle	Parasite : chenilles, fourmis, sauterelle. Epidémies : Cholera, rougeole, varicelle

2. ROUTES ET INFRASTRUCTURES DE DESENCLAVEMENT DES BASSINS DE PRODUCTION					
Présence des vulnérabilités humaines dues à l'enclavement des bassins	Oui, accès aux champs difficile due à l'état des routes presque impraticable, mauvaise état des route de déserte agricole pas d'infrastructures durable,	accès aux champs difficile due à l'état des routes presque impraticable, mauvaise état des route de déserte agricole pas d'infrastructures durable,	les routes déserte agricole sont en très mauvaise conditions, l'érosion menace les champs	Oui les désertes agricoles très impraticables : Katanda-bibanga ; tshovu-tshimpopu-Kamponji ; Mulungu-Kalunde-Bakuamanji ; Bitanda-Kasongo	Les routes et routes de désertes agricole pas de bonne qualités.
Vulnérabilité des infrastructures et impacts sur la chaine des valeurs	Distance longue pour accéder aux champs, espace cultivable réduit, difficultés de cultiver et réduction de la production agricole, difficulté de transport des produits agricoles	Manque des dépôts, pharmacie phytosanitaire, approvisionnement d'eau agricole, manque d'irrigation, sécurité alimentaire et l'accessibilité aux champs, transport des produits vers le marché	Difficulté d'accès aux champs, aux marchés, réduction de la production, pas d'infrastructures des marchés ...	Mauvaise état des routes de déserte agricole réduit la produits et le transport des produits, pas des mini huilerie moderne, difficulté de la commercialisation , absences des marchés	Mauvaise qualité des routes, érosion qui détruit les champs et difficulté d'accéder aux champs, et transport des produits au marché
Présence des infrastructures	Non	Non	Non	Un marché construit (hangar)	Un marché construit (hangar)

résiliente et durable dans le territoire					
Impacts des infrastructures résilientes et durable sur les vulnérabilités	Pas d'infrastructure	Pas d'infrastructure	Pas d'infrastructure	Positif : facilité de la commercialisation	Positif : facilité de la commercialisation
Présence des forêts	Galerie des forêts	Galerie des forêts	Galerie des forêts	Galerie des forêts	Pas forêts
Déforestation	Oui plus de 80% du territoire précisément dans les secteurs : TSHIJIBA, TSHILUNDU et KAKANGAYI	Dans le secteur de MUKUMBI	60% du territoire	Un taux réduit, grâce à la sensibilisation et interdiction d'abattre les arbres.	-
Emission des gaz effets de serres, Traffic, etc.	-	-	-	-	-
Régulation sur l'utilisation des infrastructures	Barrières des pluies	Barrières des pluies	Barrières des pluies	Barrières des pluies	Barrières des pluies
3. IMPACTS SUR LES CULTURES ET LA PRODUCTION AGRICOLE					
Principales cultures vivrières et de rente-pivot et facteurs principaux	Maïs, manioc, haricot, palmiers à huile, et maraichage	Maïs, Manioc, haricot, Huile de palme, Niébé, Soja, Maraichage	maïs, manioc, niébé, arachides, palmiers à huile, café	Maïs, arachide, manioc, haricot, palmiers à huile, niébé, café, bananes, Plantin et coton	Maïs, arachide, manioc, haricot, palmiers à huile, niébé, café, bananes, Plantin et coton

Impacts changements climatiques sur la production agricole	Réduction de la production, perturbation du calendrier agricole, réduction de la qualité des produits, la croissance lente, sécheresse et présence de parasite	Réduction de la production, perturbation du calendrier agricole, réduction de la qualité des produits, la croissance lente, sécheresse et présence de parasite	Réduction de la production, perturbation du calendrier agricole, réduction de la qualité des produits, la croissance lente, sécheresse et présence de parasite	Réduction de la production, perturbation du calendrier agricole, réduction de la qualité des produits, la croissance lente, sécheresse et présence de parasite, réduction du paturage pour bétails, invahissement en prédateurs dans les champs et cultures	Réduction de la production, perturbation du calendrier agricole, réduction de la qualité des produits, la croissance lente, sécheresse et présence de parasite
Essences agroforestières	-	-	-	Acacia, Croton, Albusia, Cena	Cena, Arboria, Gmelina, Terminalia superba
Utilisation des semences résilientes et engrais bio	Non, semences locales, et de qualité inférieurs.	Non, semences locales, et de qualité inférieurs	Non, semences locales, et de qualité inférieurs	Oui, fournis par INERA, mais à un prix élevé. Et semences locales	Oui, fournis par INERA, mais à un prix élevé. Et semences locales
Approvisionnement de l'eau potable et agricole	Non accessibilité à l'eau potable, quantité réduite de l'eau agricole	Non accessibilité à l'eau potable, quantité réduite d'eau agricole	Non accessibilité à l'eau potable. Présence de l'eau agricole	Non accessibilité à l'eau potable. Présence de l'eau agricole	Non accessibilité à l'eau potable. Présence de l'eau agricole
4. CHAINES DES VALEURS ET SES ACTEURS					
Approches et	Artisanales et	Artisanales et	Artisanales et	Artisanales et	Artisanales et

méthodes utilisées dans la conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles	traditionnelles	traditionnelles	traditionnelles	traditionnelles	traditionnelles
Impacts de ces approches et méthodes sur le climat, la vulnérabilité des populations locales et ou environnantes	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Etat de lieu des énergies renouvelable et énergies appropriées pour chaque localisation	Pas d'énergie	Pas d'énergie	Pas d'énergie	Pas d'énergie	Pas d'énergie
Pertes post récoltes	- Production (prédateurs, sécheresse, manque des pluies ou abondance des pluies, parasites, etc.) - Séchage (étalage, exposition, les pluies équipements, etc.) - Transformation (équipement) - Commercialisation (transport, longue distance, etc.) - Le vol				
Solutions pour la réduction des pertes post récoltes	- Production (Clôturer les champs contre les prédateurs, le boisement pour lutter contre le réchauffement climatique, les produits phytosanitaires) - Séchage (hangar résiliente, bâches de protection, équipements) - Transformation (équipements moderne adaptés) - Commercialisation (bâches, vélos, réhabilitation de route désertes agricoles)				
Initiatives prises dans les territoires	-	-	-	- Sensibilisation sur le reboisement,	- Sensibilisation sur le boisement (5 arbres par

				- Protéger l'eau (gardiennage des puits, et purification en cas d'épidémies) - Assainissement des milieux publics, - Planter les arbres pour créer la fertilité (Cena, Acacia)	personne) - Barrières des pluies
5. APPORTS POSSIBLES DU PROJET AUX TERRITOIRES					
Actions pour minimiser les risques climatiques (pratiques du sol et agricole, conservation, gestion de l'eau, actions durable sur l'environnement etc.)	- Agroforesterie - Faciliter l'obtention des semences améliorées - Construction des forages pour eau potable - Créer une source d'énergie	- Reboisement (étendue disponible - Appui à l'agriculture - Agroforesterie - Réhabilitation des routes de désertes agricole - Routes - Construction des ponts (+ou- 10) - Constructions de dépôts et hangar pour la transformation, - Pharmacie	- Renforcer les services et pratique agricoles, - Faire de l'agroforesterie pour combattre le Changement climatique, - Le reboisement, - Appuyer les services de conservation des forêts, - Appuyer les	- Reboisement, - Agroforesterie, - Amendement avec les plantes (cena : crée la fertilité) - Appuyer le programme de replantation d'arbre, - Gestion de l'eau (maintien de la qualité d'eau potable - Pharmacie en cas d'épidémies - Réhabilitation	- Boisement, - Réhabilitation des routes et désertes agricoles, - Appuyer l'agroforesterie - Forage d'eau potable et agricole - Construction entrepôts communautaire et hangar de conservation

		vétérinaire et phytosanitaire - Approvisionnement d'eau agricole et potable - Forage pour irrigation.	programmes d'apport en eau potable. - Construction des marchés, entrepôts et hangars - Réhabilitation des routes et désertes agricoles	des routes et désertes agricoles - Création des mini huilerie modernes et minoterie - Construction des marchés	
Présence des bases de données au Ministère de l'agriculture.	Oui	Oui	Oui sauf la période de la guerre civile	Oui	Oui
Initiatives antérieures enregistrées	-	-	-	- Sensibilisation sur le reboisement, - Protéger l'eau (gardiennage des puits, et purification en cas d'épidémies) - Assainissement des milieux publics, - Planter les arbres pour créer la fertilité (Cena, Acacia)	- Sensibilisation sur le boisement (5 arbres par personne) - Barrières des pluies
Mécanismes de compensations par la reforestation,	Terres disponible pour la reforestation	Terres disponible pour la reforestation	Terres disponible pour la reforestation	Terres disponible pour la reforestation	Terres disponible pour la reforestation

disponibilité des terres et espace					
Liens avec les objectifs du projet PADRIR	• Les composantes sont résistantes au climat • Certaines activités sont liées au climat dans le PADRIR				
Conception de la CN SAP GCF	Les critères des financements : - Potentiel d'impact - Le paradigme, - Développement durable, - Besoins des bénéficiaires, - Appropriation par le pays, - Efficience et efficacité.				

O. 2.6. Le système de production pratiquée, Superficie moyenne et main d'œuvre

La mission a noté que la province du Kasaï oriental est prédominée par l'agriculture traditionnelle de type familial caractérisée par des exploitations de petite taille, un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres du ménage et quelques fois les agriculteurs peuvent recourir à une main d'œuvre locale. Elle s'intéresse surtout aux cultures vivrières dont elle réalise plus de 80% de la production de la province. Le paysan s'adonne à ces cultures en vue d'assurer son alimentation, en cultivant un peu de tout (manioc, maïs, riz, arachide, niébé, haricot légumes, etc.).

Elle n'utilise pas d'engrais, ni de matériel végétal amélioré, mais a recours aux semences, boutures et rejets tout venant, généralement des variétés dégénérées ou traditionnelles. Les cultures industrielles comme le café robusta et le palmier à huile souvent pratiquées sur de faibles superficies. Ces petits exploitants agricoles sont évalués au niveau provincial à environ 265 364 ménages agricoles, sur une superficie de 800 milles hectares, soit une superficie moyenne par exploitation et par ménage de 1 à 1,5 ha. Les outils aratoires traditionnels sont la houe, la machette, la hache, la binette et la lime.

La majorité des producteurs de maïs, manioc, arachide et niébé sont propriétaires terriens et ont acquis leurs terres par filiation c'est-à-dire de père en fils. Selon les données récoltées sur terrains confirmées par les statistiques disponibles à l'Inspection, ces superficies restent infimes variant entre autres pour :

- ⇒ Maïs : 20.000 à 718.000ha
- ⇒ Riz : 1.400 à 2400ha

- ⇒ Manioc : 9.000 à 97.000ha
- ⇒ Arachide : 80.000 à 33.000ha
- ⇒ Niébé : 12.000 à 100.000ha
- ⇒ Soya : 3.800 à 4.800ha

La production est destinée avant tout à l'autoconsommation, le surplus allant au marché. Le système d'exploitation est peu productif, ce qui fait que l'accroissement de production se fait par accroissement de surfaces. Elle est pratiquée d'une façon individuelle et libérale tant que l'on peut disposer des terres cultivables. Le paysan choisit l'endroit où il peut installer son champ(s) et cultive les spéculations qu'il désire, compte tenu, bien entendu, des besoins alimentaires du ménage et des possibilités de vendre le surplus commercialisable.

Tableau 7 : Les principaux outils aratoires utilisés dans l'agriculture dans la province du Kasai Oriental

Territoires	TSHILENGE	MIABI	LUPATAPA	KATANDA	KABEYA K.
Outils aratoires	Cout Unitaire en FC	C U	C U	C U	CU
Houe	8000	6000	7000	8000	7000
Hache	5000	5000	5000	5000	5000
Binette					
Bêche	6000	5000	5000	6000	5000
Lime	3500	3000	3000	4000	3000
Machette	8000	8000	8000	8000	8000
Total	30500	27000	28000	31000	28000

Source : IPAPEL (2017)

Commentaires : les prix des outils aratoires utilisés dans l'agriculture dans la province du Kasai oriental dépend de plusieurs facteurs notamment de la qualité du produit, de la distance ou lieu d'approvisionnement. La plus part des outils sont achetés dans la ville de Mbuji-Mayi et d'autres dans certains territoires c'est ce qui se manifeste et indique le tableau de prix ci-dessus.

P. 2.7. Analyse des différents maillons des principales chaînes de valeurs sous étude

2.7.1. Le Maïs

Le maïs reste de loin la principale culture vivrière au Kasai Oriental au regard du volume produit. Sur tous les territoires de ladite province, il occupe 55 % des terres cultivées et compte pour presque 30% des tonnages produits. Il se cultive souvent en association avec le Manioc et/ou l'arachide, mais il est exploité dans pas mal de cas en culture pure surtout dans le Katanga et les provinces du Kasai.

Tableau 8 : Evolution de la production agricole de maïs les trois dernières années

CULTURES	TSHILENGE			MIABI			LUPATAPATA			KATANDA			KABEYA-KAMWANGA	
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017
Maïs	75785	75003	75785	33425	36061	37871	36416	52646	54301	58850	197270	118165	66427	66427
Nbre de menages agricoles	81387	80457	80937	110487	717888	73883	20577	22257	23505	59949	65922	60950	52062	52062
Superficie réalisée (ha)	47693	47148	47429	35616	23558	20456	12058	11774	13774	47959	65222	60950	37859	37859
Production globale (T)	586	586	586	586	586	586	586	586	586	800	1000	1000	586	586
Rendement kgs/ha	31795	31432	35571	4986	4798	3666	0	0	0	34618	47315	26000	1697	1697
Production commercialisée (T)	75785	75003	75785	33425	36061	37871	36416	52646	54301	58850	197270	118165	66427	66427

Source : IPAPPEL Mbuji-Mayi

A. PRODUCTION

Il se cultive souvent en association avec le Manioc et/ou l'arachide mais aussi avec le palmier à huile comme c'est le cas dans le territoire de Lupatapata et Miabi, mais il est exploité dans pas mal de cas en culture pure surtout dans les territoires de Kabeya Kamuanga et Katanda . C'est de la semence dégénérée qui est couramment utilisé. Il s'agit des variétés « composites » (populations) issues entre autres de la variété Kasai I, QPM, Mousse et Salongo 2. Le potentiel génétique de cette semence de maïs s'est dégradé suite à une utilisation sur des nombreux cycles de production, sans renouvellement des semences. Il existe cependant des exploitants encadrés par des ONG ou d'autres structures qui utilisent des semences de bonne qualité (des variétés améliorées) obtenues des fermes ou d'autres institutions attitrées comme la FAO, d'autres ONG qui existent dans la zone.

La mission note qu'il existe quelque fois des attaques de maïs de nombreuses maladies. En cas d'attaques, le moyen de lutte efficace utilisé consiste souvent à arracher la plante malade et à la brûler. Après la récolte, la majorité des ménages enquêtés disent aussi que les grains de maïs sont fréquemment attaqués par les charançons, alors que les plants sur pied sont la cible des rongeurs ainsi que le bétail domestique en divagation lors de séchage.

Aussi, l'utilisation des engrais pour le champ de maïs n'est pas coutume au Kasai Oriental sauf pour certains champs de niébé et le soja qui subissent certains traitements au cours de la production surtout pour les agri-multiplicateurs de Miabi et Lupatapata.

Le maïs représente un potentiel important dans le développement de la province du Kasai-Oriental. Il s'agit d'une production qui se prête bien à l'intensification agricole, et dont les utilisations dans les usines de transformation peuvent générer un grand nombre de produits et de sous-produits pour la consommation humaine, ainsi que pour l'alimentation animale, notamment les volailles et les porcs.

- **Zones de production** : Il est produit dans tous les territoires de la province, mais il est plus concentré, en ordre d'importance, dans le Katanda (45%), le Kabeya-Kamuanga (16%), le Lupatapata (15%), Tshilenge (15%) et le Miabi (9%).

Quelques faits déterminent le niveau faible de la production du maïs dans le territoire de Miabi et d'autres territoires voisin comme Lupatapata et une partie de Kabeya-Kamuanga. Comme contraintes, il sied de préciser que la production est assez déficitaire par rapport au niveau de la demande locale pour des raisons évidentes de croissance démographique surtout à Miabi et Lupatapata.

- **Consommation** : La consommation de maïs est supérieure à celle de tous les autres produits dans la province du Kasai oriental. En effet, au moins 100% ménages enquêtés dans les 5 territoires consomment le maïs sous forme de pâte régulièrement dans la semaine ;
 - Les consommateurs du Kasai oriental ont diversifié leurs produits de base. Bien que la majorité consomme le maïs, n'empêche qu'ils se rabattent sur d'autres produits substitués comme le manioc et le taro;

- Cependant, la substitution du maïs par d'autres produits de base est assez faible étant donné que les ménages restent accrocs du maïs;
- Le Kasaï oriental présente une situation particulière où le maïs est certes le premier aliment consommé suivi du manioc et de l'arachide.

La consommation du maïs sous forme de pâte (foufou) se fait soit avec le maïs seulement, soit mélangé avec le manioc.

ANALYSE ECONOMICO-FINANCIERE DES ACTEURS DE LA CHAINE

Tableau 9 : Compte d'exploitation des agriculteurs de maïs

1. Compte d'exploitation agriculteurs de maïs (en FC)					
Territoires	TSHILENGE	MIABI	LUPAPAPATA	KATANDA	KABEYAKAMUANGA
CULTURES					
Charges	Maïs				
Coûts d'acquisition de la terre pour plus de 10 ans	100,000	100,000	61,050	70,000	65,000
Coûts d'acquisition de la terre par an	10,000	10,000	6,105	7,000	6,500
Semences pour 1ha	18,000	49,500	49,500	55,000	50,000
Défrichage et labour	80,000	125,000	100,000	80,000	120,000
semis	40,000	80,000	75,000	60,000	50,000
Travaux d'entretien ou sarclage 1et 2	90,000	14,000	150,000	120,000	50,000
Surveillance champ	25,000	15,000	10,000	20,000	35,000
Récolte et transport du champ au village	20,000	16,000	16,000	30,000	40,000
Battage et vannage	30,000	7,000	7,000	5,000	4,000
I. Total charges (1)	313,000	316,500	413,605	377,000	355,500
Récolte totale en meca	216	200	250	270	260
Production vendue en quantité (50% de la récolte)	108	100	125	135	130
Prix moyen de vente par meca au moment de récolte	1,600	1,900	1,700	1,500	1,500

II. Produits/Revenu(au cas où 50% de la récolte est vendue)	172,800	190,000	212,500	202,500	195,000
Bénéfice (II-I)	(140,200)	(126,500)	(201,105)	(174,500)	(160,500)
Marge bénéficiaire (%)	(81.1)	(66.6)	(94.6)	(86.2)	(82.3)
Taux de rentabilité (R/C)	(1.56)	(9.04)	(1.34)	(1.45)	(3.21)
II. Produits/Revenu(au cas où le 100% de la récolte est vendue)	345,600	380,000	425,000	405,000	390,000
Bénéfice (II-I)	32,600	63,500	11,395	28,000	34,500
Marge bénéficiaire (%)	9.4	16.7	2.7	6.9	8.8
Taux de rentabilité (R/C)	0.10	0.20	0.03	0.07	0.10

Source : Nos propres calculs

2.7.2. Le manioc

Le manioc reste la deuxième culture vivrière dans la province du Kasai oriental. Le manioc se place en tête de toutes les cultures quant au volume produit sur l'ensemble du territoire de la province. Aucune autre culture, même le maïs, première culture en importance n'atteint une production totale de manioc. Mais son importance semble diminuer au profit des céréales, notamment le maïs.

A. Production

La production provinciale moyenne annuelle de manioc est de l'ordre de 675.785,36 tonnes

Tableau 10 : Production du manioc

	TSHILENGE			MIABI			LUPATAPATA			KATANDA			KABEYA-KAM	
CULTURES	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017
Manioc	50849	55107	56884	30691	38438	38813	34653	58279	59427	146352	204250	108500	62362	62362
Nbre de menages agricoles	13220	54976	55346	7979	96702	87594	9009	33301	35061	32048	79407	54250	16214	16214
Superficie réalisée (ha)	105766	439813	456744	63837	555347	375528	72078	24139	25415	304391	794070	542500	129713	129713
Production globale (T)	8000	8000	8000	8000	5220	8000	8000	7249	7249	8000	10000	10000	8000	8000
Rendement kgs/ha	42306	275210	304406	25734	127729	88401	28831	0	0	121756	634200	160400	51885	51885
Production commercialisée (T)	50849	55107	56884	30691	38438	38813	34653	58279	59427	146352	204250	108500	62362	62362

Source : IPAPEL KO

Tout en reconnaissant l'importance de la production de manioc, de l'ordre de 675.785,36 tonnes annuellement, il faut savoir que le manioc, comme les tubercules contient en moyenne 65% d'eau, comparativement au maïs dont le taux d'humidité est de 14%.

Le manioc est omniprésent dans la plupart des exploitations agricoles paysannes du Kasai oriental. Il est cultivé pour ses racines tubéreuses et ses feuilles, souvent en association avec d'autres cultures, notamment le maïs, l'arachide et le riz. La culture de manioc est relativement facile et exige un minimum d'entretien. Sa récolte peut en plus s'échelonner sur une période plus ou moins longue et intervient à n'importe quel moment de l'année.

Plusieurs variétés (clones) de manioc sont cultivées, réparties en deux groupes : (i) les variétés de manioc amer dont les racines sont destinées à la préparation du « fufu » et de chikwangue après rouissage ; (ii) les variétés de manioc doux dont les racines servent à la préparation de « lituma » et se consomment aussi crues ou bouillies/frites, etc. Parmi les variétés rencontrées nous avons : Variété Ngandajika, bubanji et obama.

➤ **Zones de production**

Le manioc est produit dans toutes les provinces du pays. Il est à noter que les quatre premières provinces, à savoir, l'ex-Bandundu, l'ex-Katanga, l'ex-Province Orientale et l'ex-Équateur, fournissent à elles seules 64% de la production nationale, alors que la province de Kinshasa, vu le grand nombre de consommateurs urbains, consomme des quantités appréciables, tout en étant le principal débouché pour les provinces limitrophes, comme c'est aussi le cas pour la plupart des cultures vivrières.

➤ **Consommation**

La demande provinciale de manioc place cette culture en deuxième position quant au volume total des cultures vivrières consommées. Comme dit plus haut, le manioc se consomme sous différentes formes : racines cuites, sous forme de farine pétri appelé « ugali ou fufu » ; farine pétri mélangé à celle du maïs et sous forme de chikwangue. Le manioc (racines tubéreuses) entre dans l'alimentation de base des habitants du Kasai-Oriental. De plus, ces feuilles constituent le premier légume du Kasai oriental (kaleji) consommé par tous les kasaiens.

2.7.3. Arachide « *Arachis hypogea* »

A. Production

L'arachide occupe la troisième place en terme de culture importante dans le Kasai oriental et comme d'autres légumineuses, elle est considérée comme une culture de rente. Elle est souvent cultivée en association avec le manioc, le maïs et parfois la courge. Il existe aussi des cultures pures d'arachide. En tant que légumineuse, l'arachide participe à l'amélioration de la fertilité du sol (culture améliorante) et peut, dans ce but, être insérée dans les rotations.

Tableau 11 : Evolution de la production d'arachide

	TSHILENGE			MIABI			LUPATAPATA			KATANDA			KABEYA-KAMWANGA		
CIULTURES	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Arachide															
Nbre de menages agricoles	211	5869	5695	200	30555	32829	1429	979	1243	410	16519	22000	83	83	83
Superficie réalisée (ha)	1479	4108	3987	11037	17260	16393	929	648	819	20500	8250	11000	54386	54386	54386
Production globale (T)	700	700	700	550	550	550	650	659	659	500	1000	1000	650	650	650
Rendement kgs/ha	1183	2739	2990	8829	3427	3360	0	0	0	16400	7415	2400	43508	43508	43508
Production commercialisée (T)	12464	12648	12824	32594	27950	29952	6417	5040	5650	58605	890	49705	41722	41722	41722

➤ Zones de Production

Elle est produite dans tous les territoires de la province du Kasai-Oriental. Mais elle est très importante dans Kabeya-Kamuanga (45%), Katanda (23%), Miabi (17%), ces trois territoires produisant 85% de la production provinciale. Ces territoires producteurs détiennent des excédents importants acheminés vers les zones de consommation. La partie produite à Miabi est auto-consommée en grande partie à Boya et une autre partie dans le chef-lieu du même territoire.

➤ Consommation

Au point de vue de la consommation, l'arachide se place en troisième position. La grande quantité est consommée dans la ville de Mbuji-Mayi. L'arachide est généralement consommée comme adjuvant (sauces) associée à la plupart de préparations culinaires. C'est la principale culture des femmes; elle apporte protéines et graisses dans l'alimentation humaine.

2.7.4. Niébé

A. Production

Le niébé (*Vigna unguiculata*) dans le Kasai-Oriental englobe le haricot commun (« *Phaseolus vulgaris* »), le haricot kunde (*Vigna sinensis*), et le pois commun (*Pisum sativum*). Au niveau de la province du Kasai Oriental, le niébé est confondu avec le haricot, et prend de plus en plus la place importante dans les cultures de rente de cette province.

➤ Zones de Production

Les producteurs de niébé sont respectivement à Kabeya kamuanga avec 25% de la production provinciale, Miabi avec 20%, Lupatapata avec 19%, Katanda se tire avec 18% et Tshilenge 18% aussi.

Tableau : Evolution de la production du Niébé

	TSHILENGE			MIABI			LUPATAPATA			KATANDA			KABEYA-KAMWANGA		
CIULTURES	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Niébé															
Nbre de menages agricoles	21367	21367	12371	99830	60064	48730	14742	12831	14255	18558	18683	23000	21641	21641	21641
Superficie réalisée (ha)	8547	8547	4948	9115	18498	17938	8361	6415	7127	7423	7473	9000	10820	10820	10820
Production globale (T)	400	400	400	500	500	500	500	500	500	400	400	400	500	500	500
Rendement kgs/ha	5698	5705	3711	7503	3884	3766	0	0	0	5425	6212	6500	1083	1083	1083
Production commercialisé e (T)	29419	28419	29805	32514	30540	32964	28588	25159	27951	68215	98010	56250	56878	56878	56878

B. Consommation

Au point de vue de la consommation, le niébé vient à la quatrième position après l'arachide. Elle est également considérée pour la majorité des ménages rencontrés comme culture de rente. Le niébé est apprécié dans tous les territoires mais il pose un grand problème post récolte.

Q. 2.8. Analyse synthèse post récolte des principales chaines de valeurs agricoles du K-Oriental

2.8.1. Questions des pertes post récolte et leur ampleur économique

Tableau : Questions des pertes post récoltes et leurs ampleurs économiques

CVA : maïs-manioc-arachide et niébé	Réponses / Observations
Localisation des pertes dans les chaînes d'approvisionnement étudiées	Les pertes des produits sont observées sur l'ensemble des chaines d'approvisionnements qui par des opérations post-récolte, en passant par la récolte des maïs, manioc, arachide et niébé en champ, puis le transport, séchage et stockage, Egrenage manuelle, mouture au moulin et enfin la commercialisation. Selon ces acteurs sont Récolte, séchage, le stockage et la commercialisation sont les étapes où les pertes sont plus significatives.
Nature et niveau des pertes quantitatives	D'après les experts rencontrés, le niveau des pertes moyenne dans moins sur les 5 territoires étudiées estimé à environ : 1. Maïs : 35% dont 20% au niveau de pré-récolte et 15%(le reste des étapes post récolte de la chaine entre autre de récolte au séchage/égrenage, au transport , au stockage (paysans +dépôts groupage+ dépôts terminaux) et à la commercialisation (grossiste détaillants) et à la transformation) et stockage pour une période de plus ou moins de 3 mois ; 2. Arachide et Niébé : 25% dont 15% au niveau de pré récolte et 10%(le reste des étapes post récolte de la chaine entre autre de récolte au séchage/égrenage, au transport, au stockage (paysans +dépôts groupage+ dépôts terminaux) et à la commercialisation (grossiste détaillants) et à la transformation) et stockage pour une période de plus ou moins de 3 mois ; 3. Manioc : 30 % dont 15% au pré-récolté et 15% au niveau de restes étapes de la chaine d'approvisionnement (récolte, triage des tubercules, Épluchage, Nettoyage, séchage, transport, conservation, commercialisation). Pré récolte : Pendant la culture, une semence dégénérée ou mauvaise qualité produira des épis ratés peu

résistantes aux maladies et susceptibles de pourrir plus rapidement aux champs ; la non sarclage en temps peut occasionner beaucoup des pourritures au champ. En plus de ces contraintes, le niébé et l'Arachide est beaucoup attaqué par les insectes au levée des cultures, des rats et crapaud attaques des gousses avant la maturité complète et la manque de la main d'œuvre au moment de récolte.

Pour le manioc, on observe des pourrissements à partir du champ dû aux mauvaises qualités des variétés quelque fois très sensible ou affectés de tout venants. Les dégâts causés par les ravageurs sur les feuilles et les tiges vertes du manioc affectent la manière dont la plante produit de l'aliment stocké au niveau des racines tubéreuses.

Pré-Séchage et Séchage

1. Maïs :

Dans la plupart territoires visités comme Katanda, kabeya kamuanga, Lupatapata par exemple, on pratique souvent le pré-séchage du maïs sur pied dans le champ. Les techniques généralement employées pour cette opération sont les suivantes:

- Laisser les épis sur la plante entière, telle qu'elle s'est développée;
- Casser les tiges des plantes ou les épis de telle sorte que ceux-ci aient la pointe tournée vers le bas surtout pour les agris multiplicateurs ;
- Couper la partie supérieure des plantes pour favoriser l'exposition des épis au soleil.

Les techniques de pré-séchage au champ sont assez répandues, mais comportent des risques importants de perte de produit, surtout si les variétés cultivées sont particulièrement sensibles à l'action de facteurs climatiques défavorables (pluie, humidité de l'air, etc.) et de ravageurs (insectes, oiseaux, rongeurs, etc.).

2. Niébé et Arachide :

- le séchage est fait en gousse. Pour l'arachide, Le séchage naturel, en petits tas, va durer des semaines, pendant lesquelles les insectes, qui ont déjà commencé leur œuvre sur le champ, vont poursuivre leurs dégâts, sans parler des risques de moisissures.
- Pluie tardive ralentissant le séchage des gousses et provoquant le noircissement des graines (graines moisies) et dégâts d'animaux domestiques

Récolte :

1. **Maïs** : comme déjà signalé sur le point de pré séchage et séchage, la récolte de maïs est faite par les mains. Pendant la récolte, charge de travail élevée des membres du ménage, surtout des femmes pendant la période récolte-. Un responsable d'un ONG a déclaré au cours d'un focus , je cite « De toutes façons, il faut savoir que plus la récolte restera longtemps sur pied, plus les risques de pertes seront importants : le vent cassera les tiges desséchées, faisant tomber à terre les épis trop lourds ; les pluies feront proliférer les moisissures, les vertébrés (oiseaux, rongeurs, singes) prélèveront leur tribut, tandis que certains insectes, tels le charançon du maïs (*Sitophilus zeamais*) ou la bruche des grains de café (*Araecerus fasciculatus*), pondront dans les grains » . A titre indicatif, la durée moyenne de la récolte à la main du maïs varie entre 25 journées d'ouvrier par hectare ;
2. **Niébé** : on effectue la récolte, à la main, lorsque les gousses sont bien mûres mais pas encore ouvertes. Pour récolter les niébés à la main, on arrache les plantes. On effectue souvent cette opération tôt le matin, lorsque l'humidité de la nuit limite les risques de voir les grains sortir des gousses. A titre indicatif, la durée moyenne de coupe des plantes à la faucille varie de 80 à 100 heures d'ouvrier par hectare (10-15 journées d'ouvrier par hectare).

3. Arachide

La récolte de l'arachide, comprend essentiellement les opérations suivantes:

- Soulevage : coupe, à une profondeur de 6-15 cm sous terre, du pivot racinaire, ameublissement de la terre autour du pied de la plante et soulevage de la plante secouage:
- Élimination des restes de terre encore attachés aux gousses et préparation des plantes pour le pré-séchage, voire le séchage;

D'autres pertes d'arachide évoquées sont produites au moment de secouage qui est l'opération qui provient après le soulevage pour éliminer les restes de terre encore attachés aux gousses et préparation des plantes pour le pré-séchage, voire le séchage. Au moment de discussion nous avons noté aussi que pour l'arachide, Une récolte trop tardive se solde inévitablement par des pertes de produit, car lorsque l'on arrache les plantes, de nombreuses gousses restent dans le terrain devenu désormais excessivement dur. Si, au contraire, la récolte est trop précoce, les opérations de séchage

sont plus difficiles et plus urgentes, et la qualité du produit final est compromise. A titre indicatif, les participants aux différents focus ont déclaré que les opérations manuelles d'arrachage des plantes nécessitent environ 15 jours de travail par hectare.

Pour le cas de niébé et l'arachide, la récolte est l'activité exclusivement à la charge des femmes et enfants. Pour l'arachide, on oublie souvent certaines gousses au moment de soulèvement si est seulement si la récolte est faite par les enfants : coupe, à une profondeur de 6-15 cm sous terre, du pivot racinaire, ameublissement de la terre autour du pied de la plante et soulèvement de la plante.

4. **Manioc** : la récolte de manioc prend beaucoup de temps ; En effet, dès le deuxième ou troisième jour après la récolte, si la racine est exposée à la lumière, elle finit à se dégrader. C'est pourquoi, la méthode de stockage naturelle la plus simple, quand il ne s'agit que de consommation familiale ou locale, est de laisser les racines dans le sol après maturité et de les récolter au fur et à mesure des besoins. La plupart de ménages enquêtés ont déclaré de récolté plusieurs jours leurs champs de manioc. Pour le manioc, qu'il s'agisse de l'arrachage ou de l'entassement, du ramassage ou du transport, il convient donc d'éviter blessures et meurtrissures, car c'est la porte ouverte aux virus et aux moisissures qui entraîneront fatalement le pourrissement ont déclaré les participants rencontrés. L'effet de la saison d'attaque : Plusieurs ravageurs du manioc n'apparaissent qu'en saison sèche. Les pertes de rendement sont plus élevées à la fin de la saison des pluies (bouturage tardif) qu'au début de la saison (bouturage précoce) déclaration de l'inspecteur de Lupatapata au cours d'un focus groupe.

Egrenage –Vannage :

1. **Mais** : l'égrenage dans la province sous étude est faite à la main mais lorsqu'on dispose une grande quantité des maïs à égrainer on recourt au battage, il y a des pertes mécaniques au battage et d'autres pertes dues aux animaux de base court et d'autres qui tombent au moment de vannage ;
2. **Arachide et Niébé** : Pour l'arachide, les participants ont déclaré qu'après 2 à 5 semaines après arrachage, on peut procéder au battage qui consiste à séparer les fanes des gousses. Les techniques de battage d'arachide sont les mêmes que le niébé. Celui-ci peut se faire manuellement avec un bâton. Dans ce cas, les fanes sont fragmentées, puis le mélange gousses et fanes est ventilé avec des paniers tressés pouvant contenir une quantité importante du mélange ou des vans pour séparer les gousses

	denses. 3. Manioc : Certaines ménages font la sélection des tubercules en mettant de coter des bons tubercules de bonne qualité sans fissures, et contenir peu de racines fasciculées. Cette opération n'est pas très fréquente. Dans la plus part de cas , l'ensemble des épis sont mélanger. <u>Stockage</u> : Dans des conditions de stockage et d'entreposage peu appropriées, les sacs de maïs, d'arachide et niébé en épis et gousses ou en graines subissent des attaques des rongeurs, les versements involontaires et dans les conditions l'humidité extrêmes des grains favorisent le développement des bactéries et autres champignons qui accélèrent le pourrissement des graines, il arrive même que certaines graines commencent à germer. Il existe de nombreuses maladies des gaines de maïs susceptibles de se manifester en champ et au magasin. Secret du stockage : Une fois récolté, après maturité physiologique complète du grain, le maïs peut être stocké au de la d'une année à condition que le taux d'humidité puisse être inférieure à plus ou moins 13% et moins de 12% pour l'arachide et le niébé. S'agissant de manioc, quand il est nouvellement récolté, il est très périssable. Les racines nouvellement récolté peut être conservé pendant une courte période dans des sacs, mais après deux jours, les tubercules se décolorent, ce qui indique qu'ils sont en train de se gâter .Pour la plus part des ménages rencontrés la bonne manière de faire consiste à conserver sous terre et récolté en cas de besoin . les opérations post récolte de maïs sont exclusivement confié aux femmes et les jeunes filles . <u>Commercialisation</u> : Dans des conditions de vente peu appropriées, Les petits producteurs subissent les prix imposés par les collecteurs, On observe aussi les déversements involontaires et volontaire ,vol et tricherie dans les mesures(gros meca).
Cause des pertes	Les principaux facteurs de pertes après-récolte sont constitués par un large éventail de développement des insectes, des moisissures et manque des équipements de stockage adéquats pour le maïs comme le niébé et l'arachide auxquelles il faut ajouter le non-respect des bonnes pratiques. Dans les conditions rencontrées chez les petits exploitants dans l'espace Kasaï, le stockage au-delà de 3 à 6mois n'est pas possible. En plus des causes des pertes de maïs , arachide et riz énumérées sur les points précédents ,nous pouvons citer entre autres : <i>Au niveau de la pré-récolte</i>

- Causes physiologiques : l'utilisation des semences de mauvaise qualité
- Causes microbiologiques : l'attaque des tiges de maïs par les champignons et autres bactéries par suite de mauvaises pratiques culturales lors de la préparation des champs
- Causes secondaires de pertes : manque de structuration des producteurs et productrices, les mauvaises conditions de stockage des semences et le non respects de délais de sarclages peuvent être à la base de production des épis ratés ; et

les mauvaises conditions climatiques (irrégularité des pluies) qui entraînent des perturbations lors de la maturité des épis de maïs

Au niveau de la récolte et transport,

- Causes physiologiques : l'utilisation des semences dégénérée et le non-respect de calendrier agricole peuvent être la cause de la faiblesse des rendements observés à la récolte ;
- Causes microbiologiques : la contamination des épis et graines de maïs par les champignons par suite de blessures (rongeurs, etc.) ;
- Causes physiques : les mauvaises pratiques d'égrenage (égrenage mécanique par battage) entraînent des blessures des gaines).
- Causes secondaires de pertes : (i) les mauvaises conditions de transport (mauvaise manutention, chargement, déchargement, etc.), entraînent les versement volontaire et involontaire des gaines ; (ii) le pré séchage et séchage des épis, des gousses au champs longtemps après la maturité physiologique est cause d'attaque par les rongeurs et autres insectes ; (iii) l'absence d'équipements de transport appropriés : vélo et par tête (du champ vers le point au village) ; (iv) une offre insuffisante en véhicules de transport vers les marchés urbains ; (5i) le mauvais état des pistes rurales et des routes ; et (6i) les tracasseries administratives (police, mairies, ...).

Pour le manioc comme déjà évoqué précédemment,

Au niveau du stockage

- Causes mécaniques : l'absence d'infrastructures de stockage appropriées au niveau des centres de collecte primaire, et les mauvaises pratiques d'entreposage des sacs de maïs, d'arachide et de niébé au niveau des marchés, mauvaises pratiques de séchage et de contrôle d'humidité entraînant des pertes par pourrissement ;
- Il en est de même pour les températures élevées constatées pendant l'entreposage. La présence d'insectes, de rongeurs (rats et souris) sont responsables de dégâts au stockage très importants
- Causes secondaires de pertes : mauvaise manutention et conditions de transport.

Au niveau de la commercialisation

- Causes microbiologiques : l'exposition prolongée aux intempéries (soleil, pluies) favorise l'attaque des

	épis de maïs et gaines par les moisissures et champignons ; - Causes Physiques : Versement volontaire et involontaire et non respects des mesures de vente. - Causes Mécaniques : mauvaise manutention (entreposage mixtes de plusieurs produits alimentaires) - Causes secondaires de pertes : (i) l'absence des routes d'évacuation pour certaine mauvaise organisation des marchés, (ii) l'encombrement des marchés, (iii) l'absence d'infrastructures de commercialisation dans les marchés, D'une manière globale les causes des pertes de manioc sont : ✓ Le manioc nouvellement récolté est très périssable. ✓ Les racines de manioc cassées pourrissent et se gâtent plus rapidement. ✓ Le mauvais état des routes complique l'acheminement du manioc brut ou transformé vers les marchés. ✓ Le manque d'eau potable et d'électricité freine la transformation après récolte. ✓ L'insuffisance de connaissances sur la transformation et la valeur ajoutée ✓ Le rôle des hommes et des femmes dans les activités après récolte du manioc ✓ Les hommes et les femmes interviennent chacun à des maillons précis de la chaîne de valeur.
Tendances et variations saisonnières des niveaux de perte	Saison sèche : environ 10 % des PAR. Les moisissures sont moins présente en saison sèche, par contre on note une présence significative des insectes et autres ruminants qui peuvent attaquer les épis et les graines tant à la récolte, que durant le stockage. La situation saisonnière reste la même, on observe beaucoup des pertes en cas de saisons de pluie et la baisse en saison sèche. Saison des pluies pendant la récolte : environ 60 % des PAR en saison des pluies. Cause : foisonnement des champignons et autres insectes ; faible résistance de gaines de maïs à l'humidité que ce soit pendant la récolte, le transport, le stockage ou la commercialisation.
Lacunes à combler dans la compréhension des raisons des pertes	Les différents outils d'évaluation des pertes sur les chaînes alimentaires, ainsi que les moyens nécessaires y afférents devraient être mis à la disposition de la direction des enquêtes et statistiques agricoles du MINAGRI et MINADER afin de faciliter la collecte régulière des données sur les pertes et assurer le suivi, permettant ainsi aux décideurs d'ajuster les politiques. Par ailleurs il faudrait : ✓ Améliorer l'accès et la qualité de la semence de base (instituts de recherche) ✓ Faciliter l'implantation et la formation des multiplicateurs de semences améliorées, ✓ Améliorer l'accès aux produits phytosanitaires fiables ✓ Renforcer la maîtrise des itinéraires techniques de production et les bonnes pratiques de réduction PAR ✓ Renforcer les capacités des différents acteurs sur les bonnes pratiques de réduction des pertes

	✓ Améliorer la transparence du marché.
Variables influant sur les pertes (telles que la récolte, la manutention et les techniques de transformation)	- Les opérations de pré-récolte telles que la qualité des semences et l'accès aux produits phytosanitaires sont de loin la principale variable influant sur les pertes des principales chaînes d'approvisionnement étudiées. - Les techniques de récolte, stockage, séchage, égrenage de maïs, ainsi que le moyen utilisé à cet effet influencent grandement le niveau de pertes ; - Compte tenu de l'éloignement des lieux de production et les marchés urbains de consommation, l'indisponibilité en véhicules de transport de marchandises , l'état des routes , les conditions de manutention, d'emballage et de transport ont une influence importante sur le niveau des pertes de maïs, arachide, manioc et niébé ; - L'absence de magasins de stockage appropriés pour les produits tant dans les marchés urbains que dans les centres de collecte primaire influe grandement sur le niveau de pertes ; ceci est aussi aggravé par la grande volatilité des prix des produits dans ce secteur.
Valeur économique des pertes (focus groupe)	Les pertes économiques sont : 1. MAÏS Au niveau de pré-récolte et récolte : 25% C'est la perte perdue au champ avant même la récolte suite à la mauvaise qualité de semences, des attaques au champs avant même d'entamer les étapes de récolte, de transport et stockage, de distribution et consommation. Production en tonnes 2016 = 181.183 tonnes soit 60.394.333 meca(3kg = meca) sur 324.460,4 hectares de maïs cultivée dans la province du Kasai oriental en 2016 à raison du rendement par hectare de 186 meca par hectare (l'inspection provinciale de l'Agriculture du Kasai oriental)

- Une tonne = 333 Meca
 - Prix moyen d'un meca de maïs dans les bassins de production en période de récolte : 1\$(1meca=1600FC au taux de 1600FC/1\$)
 - Production globale récoltée en valeur dans pour l'année 2016 = 60.394.333 \$
 - Taux de perte pré récolte : 25%
 - Production attendue (au cas où toutes les bonnes pratiques été observée au champs avec une bonne semence améliorée): Production récoltée /0,05 = 60.394.333 meca / 0,75 = 80 .525.777 meca soit 241.577,3 tonnes sur 324.460,4 hectare à raison de 248 meca par hectare.
 - Quantité de pertes au niveau de pré récolte et récolte = Production attendue – Production récoltée = 80 .525.777 meca - 60.394.333 meca =20.129.420 meca
 - Valeur économiques des pertes quantitatives au niveau de pré-récolte= Qté de pertes x prix d'un meca = 20.129.420 meca x 1 USD = 20.129.420 USD
- Au niveau d'égrenage et vannage, Transport, séchage au village, stockage, commercialisation et transformation : 10% de la production récoltée
- Quantité de pertes = 10 % de la Production récoltée = (60.394.333 meca x10) /100= 6.039.433,3 meca meca
 - Valeur économiques des pertes quantitatives au niveau de d'égrenage et vannage, Transport, séchage au village, stockage, commercialisation et transformation = Qté de pertes x prix d'un meca = 6.039.433,3 meca x 1 USD = 6.039.433,3 USD

La valeur économique des pertes enregistrées aux étapes critiques de maïs est évaluée=20.129.420 USD+6.039.433,3 USD=26.168.853,3 USD

2. MANIOC

Au niveau de pré-récolte et récolte : 10%

- Production récoltée en tonnes 2018 =675.785,36 tonnes soit 135.157 .072bassins (5kg = bassin) sur 84 473,22 hectares de manioc cultivée dans la province du Kasai oriental en 2016 à raison d'un rendement moyen 8 tonne par hectare soit par hectare (l'inspection provinciale de l'Agriculture du Kasai oriental) ;
- Production attendue : 135.157 .072 bassins / 0,9 = 150.174 .525 bassins sur 84 473,22 hectares à raison de 9 tonnes par hectare.

- Quantité de pertes au niveau de pré récolte et récolte = $150.174.525 \text{ bassins} - 135.157.072 \text{ bassins} = 15.017.453 \text{ bassins}$
 - Un bassin de 5 kg coûte 5000FC à la récolte soit 3,13\$ (au taux de 1600FC/1\$)
 - Valeur économiques des pertes quantitatives au niveau de pré-récolte = Qté de pertes x prix d'un bassin = $15.017.453 \text{ bassins} \times 3,125 \text{ USD} = 46.929.540,625 \text{ USD}$
- Au niveau d'épluchage et vannage, fermentation, Transport, séchage au village, stockage, commercialisation et transformation : 10% de la production récoltée
- Quantité de pertes = 10 % de la Production récoltée = $(135.157.072 \text{ bassins} \times 10) / 100 = 13.515.707,2 \text{ bassins}$
 - Valeur économiques des pertes quantitatives au niveau d'épluchage et vannage, fermentation, Transport, séchage au village, stockage, commercialisation et transformation = Qté de pertes x prix d'un meca = $46.929.540,625 \text{ USD} \times 3,125 = 42.236.585 \text{ USD}$

La valeur économique des pertes enregistrées aux étapes critiques de manioc est évaluée = $46.929.540,625 \text{ USD} + 42.236.585 \text{ USD} = 89.266.123 \text{ USD}$

3. ARACHIDE

Au niveau de pré-récolte et récolte : 10%

- Production récoltée en tonnes 2016 = 10.569 tonnes soit 3.523.000 meca (3kg = meca) d'arachide dans la province du Kasai oriental en 2018 à raison d'un rendement moyen 0,7 tonne par hectare soit 233 meca par hectare (l'inspection provinciale de l'Agriculture du Kasai oriental) soit 15 120 hectares.
- Production attendue : $3.523.000 \text{ meca} / 0,9 = 3.914.444 \text{ meca}$ sur 15 120 hectare à raison de 258 meca par hectare.
- Quantité de pertes au niveau de pré-récolte et récolte = $3.914.444 \text{ meca} - 3.523.000 \text{ meca} = 391.444 \text{ meca}$
- Prix moyen d'un meca d'arachide dans les bassins de production en période de récolte : 2500FC soit 1,56\$ (au taux de 1600FC/1\$)
- Valeur économiques des pertes quantitatives au niveau de pré-récolte et récolte = $391.444 \text{ meca} \times 1,56\$ = 610.652,64\$ \text{ USD}$

Au niveau d'égrenage et vannage, Transport, séchage au village, stockage, commercialisation et transformation : 10% de la production récoltée

- Quantité de pertes = 10 % de la Production récoltée = $(3.523.000 \text{ meca} \times 10) / 100 = 352.300 \text{ meca}$
- Valeur économiques des pertes quantitatives au niveau de d'égrenage et vannage, Transport, séchage au village, stockage, commercialisation et transformation = Qté de pertes x prix d'un meca
 $= 352.300 \text{ meca} \times 1,56 \text{ USD} = 861.588 \text{ USD}$
- La valeur économique des pertes enregistrées aux étapes critiques de d'arachide est évaluée= $610.652,64\text{\$USD}+861.588 \text{ USD USD}=1.472.240,64\text{USD}$

4. NIEBE

Au niveau de pré-récolte et récolte :10%

- Production récoltée en tonnes 2016 =77. 443,1 tonnes soit 25.814.367 meca (3kg = meca) de niébé dans la province du Kasai oriental en 2018 à raison d'un rendement moyen 0,7 tonne par hectare soit 147 meca par hectare (l'inspection provinciale de l'Agriculture du Kasai oriental) soit 176.139,6 hectare ;
- Production attendue : $25.814.367 \text{ meca} / 0,9 = 28.682.630 \text{ meca}$ sur 176.139,6 hectare à raison de 163 meca par hectare.
- Quantité de pertes au niveau de pré-récolte et récolte = $28.682.630 \text{ meca} - 25.814.367 \text{ meca} = 2.868.263 \text{ meca}$
- Prix moyen d'un meca de niébé dans les bassins de production en période de récolte : 2000FC soit 1,25\$(au taux de 1600FC/1\$)
- Valeur économiques des pertes quantitatives au niveau de pré-récolte et récolte = $2.868.263 \text{ meca} \times 1,25\$ = 3.585.328,75\text{\$USD}$

Au niveau d'égrenage et vannage, Transport, séchage au village, stockage, commercialisation et transformation : 10% de la production récoltée

- Quantité de pertes = 10 % de la Production récoltée = $(25.814.367 \text{ meca} \times 10) / 100 = 2.581.436,7 \text{ meca}$
- Valeur économiques des pertes quantitatives au niveau de d'égrenage et vannage, Transport, séchage au village, stockage, commercialisation et transformation = Qté de pertes x prix d'un meca
 $= 2.581.436,7 \text{ meca} \times 1,25 \text{ USD} = 3.226.796\text{USD}$
- La valeur économique des pertes enregistrées aux étapes critiques de d'arachide est

	évaluée=2 .581 .436,7 meca +3 .226 .796USD USD= 5 .808 .232 ,7 USD Les pertes économiques globales de maïs, manioc, arachide et niébé pour l'année 2016 (PEG) =5 .808 .232 ,7 USD+1 .472 .240,64USD+89 .266 .123 USD+26.168.853,3 USD=122.715.449 ,65 USD
Acteurs touchés par les pertes, et comment ils sont affectés	Les pertes après récolte sont à l'origine de la diminution des revenus à toutes les étapes de la chaîne, ainsi que de la rentabilité : (i) (i)Pour producteurs, les volumes des produits mis en marché diminuent en quantité et en qualité, d'où une diminution du chiffre d'affaires ; (ii) Pour les transporteurs, la diminution des produits à transporter se traduit par une faible rotation des camions, des vélos, trains, et des baisses de recettes ; (iii)Pour les commerçants, les pertes rencontrées pendant le stockage (pourrissement, altération de la qualité du produit, ...) influent sur les recettes prévisionnelles ; (iv)(vi)Pour les mairies, la diminution des produits qui arrivent sur les marchés crée une diminution sur les taxes à percevoir ; (v) (vi Pour les pouvoirs publics, cela se traduit par une augmentation du risque d'insécurité alimentaire.
Idées générales pour la réduction des pertes	Les axes majeurs pour réduire les pertes après récolte de maïs ,manioc ,arachide et niébé dans l'espace dans la province du Kasai oriental pourraient se situer au niveau de la recherche agricole sur les variétés améliorées adaptées aux zones agro écologiques ; au structuration des agriculteurs et aux Bayanda , aux actions à mener pour l'entretien et du développement des infrastructures des dessertes agricoles ;au renforcement des capacités des tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de principales spéculations étudiées sur les bonnes pratiques de réduction des pertes alimentaires et à l'appui au développement des OP et de tous les autres intervenants . Il faudrait notamment : • Appuyer la création des caisses de résiliences pour l'ensemble des acteurs directes des chaînes étudiées plus particulièrement les producteurs , les transporteurs à velo • Faciliter l'acquisition des semences certifiées et des intrants par les producteurs/trices (cout, disponibilité, qualité) • -Faciliter l'installation des multiplicateurs de semences de maïs et assurer leur formation /recyclage • -Appuyer les producteurs et petits producteurs à travailler en association, Mettre à la disposition des groupes de producteurs, des magasins de stockage appropriés pour améliorer les conditions de conservation et de mise en marché • Organiser les formations sur les bonnes pratiques de réduction des PAR à tous les niveaux • Réhabiliter les pistes de collecte pour faciliter le désenclavement des bassins de production • Aménager et organiser les marchés urbains de consommation de maïs

Obstacles à la mise en œuvre des initiatives ou interventions pour la réduction des pertes	- La faible coordination des différents acteurs institutionnels publics et privés impliqués (MINIAGRI, MINADER, Min commerce, Banques, universités, etc) et secteurs privés pourrait être un obstacle majeur à la mise en œuvre des initiatives pour la réduction des pertes. - La faible implication des acteurs concernés dans le processus de mis en œuvre des interventions et surtout dans le suivi-évaluation est un autre principal obstacle à lever. - Il faudrait enfin une réelle volonté politique de l'Etat à appuyer non seulement l'intensification de la production des maïs et niébé, mais aussi les autres maillons de la chaîne de valeur tels que la recherche, séchage, le stockage, la commercialisation et la structuration du sous-secteur.
Principales institutions impliquées dans les recherches pour l'évaluation et la réduction des pertes sur le sous-secteur	Aucune institution dans la province du Kasai-Oriental en dehors de CRS, qui a mené une évaluation sur les pertes en mai 2017 et à évaluer les pertes des céréales et légumineuses de 25-95% dont maïs 48,09% , manioc 28%, arachide 57%, niébé 47,1% et soya 95% .

Source : Travaux des consultants (Recherche documentaire, focus groupes et entretiens semi structurés)

2.8.2. D'autres questions sur la commercialisation des produits agricoles étudiées

A. Circuits de commercialisation

Dans la province du Kasai Oriental et dans les territoires visités, le système de commercialisation fonctionne selon la loi de l'offre et de la demande. La vente des produits vivriers est donc libre et n'obéit plus aux campagnes de commercialisation qui étaient en cours jadis.

Une grande partie des produits alimentaires consommés dans la ville de Mbuji-Mayi provienne des territoires surtout le territoire de Katanda, Lupatata et Kabeya kamuanga avec aussi des grandes quantités en provenance de l'ancienne province du Katanga. Les produits qui proviennent du Katanga sont souvent le maïs, le riz, le haricot, les frites, etc.

Les principaux points d'entrée des denrées alimentaires sont les routes qui relient les grands centres (ville de Mbuji-Mayi, Boya et le chef-lieu du territoire de Miabi) de consommation avec les bassins de production. Toutefois, une partie des produits non agricoles passe aussi par l'aéroport de Mbuji-Mayi.

De par son importance croissante dans les habitudes alimentaires des populations en zones urbaines et rurales, la plus part des produits étudiés sont en grande partie vendue sur le marché domestique, et principalement dans les villes de Mbuji-Mayi, Boya. Les principaux clients sont représentés par les ménages, les restaurants urbains, les ONGS, les églises, hôpitaux, les restaurants universitaires, etc.

La gestion de la collecte et du transport des produits agricoles locaux dans la province du Kasai oriental est assurée par différents types d'acteurs / transporteurs :

- petits marchands itinérants qui ne disposent pas de leurs propres moyens de transport;
- transporteurs possédant des moyens de transport;
- entreprises du secteur (structurées) ayant des magasins à Mbuji-Mayi, et qui vendent des biens de consommation;
- organisations non gouvernementales vendant des produits en magasin;

(i) B. Circuits formels et informels

Le circuit informel de commercialisation des aliments (surtout périssables et semi-périssables) comprend souvent des intermédiaires entre le producteur et le consommateur : un collecteur qui collecte le maïs, le niébé, le manioc et ou l'arachide etc. en milieu rural et le transporte (ou le fait transporter) vers les centres Mbuji-Mayi, Boya et ou vers les chefs-lieux des territoires pour revendre au grossiste urbain, aux transformateurs informels, au détaillant ou directement au consommateur. Les collecteurs n'ont généralement pas de véhicule, ni de stockage, sauf s'ils opèrent pour le compte d'un grossiste ou d'un transformateur privé. Les collecteurs ainsi que les camionneurs remplissent des fonctions essentielles dans les circuits de commercialisation surtout ceux achètent dans l'ancienne province du Katanga. En effet, ils prennent en charge la collecte des produits alimentaires issus d'un grand nombre de petits producteurs répartis sur le territoire, regroupent et transportent ces produits vers Mbuji-

Mayi et en font la distribution. Ils assurent donc le lien nécessaire entre les petites unités de production et les petites unités de vente au détail.

Les marchés de gros est souvent dans les mains de gens qui sont venus du Katanga et on assiste plutôt à un regroupement de petites unités de vente aux grossistes. Les marchés de détail se trouvent toujours dans le secteur informel.

S'agissant des marchés de vente des produits agricoles visités, hormis quelques variantes près, les marchés dans les trois 5 territoires peuvent être considérés suivant trois points de vue économique, spatial et temporel. La combinaison de tous ces points de vue permet de distinguer

- Les marchés primaires : Les lieux de vente diffèrent d'un endroit à un autre et d'un opérateur à un autre, Il s'agit des points de vente dans les champs des producteurs ou juste à côté, généralement sur la route au champ ; domicile ; au marché du village, au dépôt local. Ces marchés sont caractérisés par des prix beaucoup moins rémunérateurs et des produits bruts
- Les marchés de regroupement : Ce sont des marchés petits marchés ruraux où les petits producteurs viennent écouler leurs cargaisons de maïs, d'arachide, de niébé etc. soit par vélo ou par tête et au dos des femmes comme les marchés de kabeya kamuanga;
- Les marchés de consommation : il s'agit des agglomérations urbaines et/ou rurales constitués généralement par les chefs-lieux des collectivités, des territoires. On note aussi que la ville de Mbuji-Mayi est le point de chute de toute la production de Ngandajika, Kabeya kamuanga, lupatapata, et Miabin etc

(ii) C. Les circuits de distribution typiques pour quelques produits étudiés dans la province du Kasai oriental

La commercialisation du manioc se situe presque complètement dans le secteur informel à cause du caractère relativement périssable du tubercule frais et des problèmes de mécanisation de la transformation. Compte tenu de l'importance du manioc dans le régime alimentaire kasains et des distances importantes à parcourir, il est important de disposer de formes de manioc facilement transportables (cossettes, farine ou chikwangue). Il s'agit de transformation relevant de l'informel : séchage en cossettes et fabrication de pâte de manioc (produits qui se transportent bien) dans tous les territoires visités et transformation en chikwangue et en farine en zone urbaine :

1. Dans le cas du maïs, ce des collecteurs privés qui dominent le marché. Le commerce du maïs se situe surtout dans le secteur formel au niveau du gros, car la collecte en milieu rural est facile et la transformation en farine est possible dans le chef lieux des territoires. Certaines dame ont déclaré dans un focus tenu à kabeya kamuanga , je cite « dans certains villages les femmes et enfants peuvent parcourir plus de 5 km pour trouver un moulin » . Ces petits moulins ne sont cependant pas compétitifs parce que la qualité obtenue n'est pas bonne ;

Tableau : Analyse financière d'un collecteur de maïs à Mbuji-Mayi

COMPTE D'EXPLOITATION D'UN GROSSISTES AXE KABONGO -MWENE Nditu -KAMINA-MBUJI MAYI			
CULTURES	Quantité	P.U. (FC)	P.T. (FC)
Coûts			
1.1.Prix d'achat d'un Kg, meca (1wagon= 12 000 meca)	12,000	600	7,200,000
1.2. Manutention Kabongo Mweneditu(1wagon= 12 000 meca)	1	300,000	300,000
1.3. Transport par wagon pour 12.000 Meca(Kabongo-Mwene Nditu)	1	4,860,000	4,860,000
1.3. Transport par wagon pour 12.000 Meca(Mwene Nditu-Mbuji Mayi)	1	2,916,000	2,916,000
1.4. Taxes et documents Kabongo-Mwene Nditu	1	800,000	800,000
1.4. Taxes et Menutention Mwene Ndintu-Mbuji-Mayi	1	300,000	300,000
Autres pertes (deversement involontaire au moment de transport et vente en gros): 10%	1,200	600	720,000
Total Coûts	FC		17,096,000
2. Recettes			
2.1. Vente maïs en gros /Meca	12,000	3,000	36,000,000
Total Recettes	FC		36,000,000
3. Bénéfice total	FC		18,904,000
4. Marge bénéficiaire (%)			111
Test de rentabilité (R/C)			1.11

Source : Nos propres calculs après investigations sur le terrain. La vente en gros de maïs à Mbuji-Mayi est une activité assez lucrative dans un milieu où la consommation de fufou est inéluctable (Kasaï-Oriental, Marché de Bakwa-dianga).

L'arachide produite par le petit producteur est généralement, soit autoconsommée, soit vendue dans la filière locale. Elle transite généralement au travers de collecteurs et grossistes locaux qui achètent auprès des paysans, financent le stockage et vendent au fur et à mesure que le prix augmente. Ces grossistes sont certains formels mais surtout informels. Pas une structure formel qui s'occupe de transformation d'arachide dans la ville de Mbuji-Mayi que la mission a rencontré. La situation reste la même pour le niébé et le soya.

Le secteur de l'huile de palme est caractérisé par une production industrielle locale, une transformation artisanale. La transformation informelle est de plus en plus importante. Les activités artisanales relèvent du secteur informel car les modes de transformation sont minimaux et ne permettent pas d'obtenir une qualité uniforme du produit. Une dame de Lupatapata a déclaré que la qualité d'huile dépend des noix utilisées.

D. Contraintes des circuits de commercialisation

Les circuits de commercialisation subissent certaines contraintes qui nuisent à un bon approvisionnement dans toute la province. Parmi ces contraintes, il sied de noter en particulier :

- le mauvais état des routes existantes. En effet, en raison des mauvaises routes, les délais de distribution par camion sont excessifs et accroissent à la fois les pertes de produits et les coûts de transport. C'est un point majeur dans le processus de distribution des denrées périssables.
- l'insuffisance des moyens de transport;
- l'enclavement de certaines zones de grande production.
- les tracasseries administratives de toutes sortes (taxes, droits, commissions, etc.) s'ajoutent aux coûts des transports et ralentissent encore le processus de distribution. Maintes fois rappelées par une grande majorité d'interlocuteurs rencontrés, la mission considère qu'il s'agit d'une contrainte majeure aux activités de distribution des produits agricoles dans la province du Kasai-Oriental ;
- le manque d'infrastructures de commercialisation : unités de transformation, entrepôts réfrigérés et stockage;
- le faible pouvoir d'achat des populations fait que la viande apparaît comme un produit de luxe / peu facilement accessible. Lors de notre présentation de civilités au gouverneur, il avait déclaré, je cite « dans la province du Kasai oriental, la viande est seulement réservée aux visiteurs de marque ».
- le manque d'énergie électrique

2.9. Transformation des produits agricoles

La transformation des produits agricoles au niveau des petits producteurs est surtout destinée à l'autoconsommation par la famille. Ce sont les femmes qui agissent majoritairement à ce niveau et les opérations sont souvent pénibles et longues. Le cas échéant, certains produits transformés peuvent être commercialisés s'il y a à la fois des surplus disponibles et des opportunités de vente comme le maïs, le manioc. Les techniques de transformation sont simples et répondent en général aux exigences des marchés. Les principaux produits agricoles transformés pour les marchés locaux sont les produits de manioc (chikwange, cossettes), les céréales (riz décortiqué, maïs) et l'huile de palme.

Les conserves alimentaires, etc. Les transformations paysannes se concentrent sur des produits consommés au niveau des ménages, comme les produits de manioc (chikwange, cossette), l'extraction de l'huile de palme et le décorticage manuel et motorisé du riz / pilonnage du maïs.

Tableau : Analyse financière d'un moulin simple de maïs et manioc(FC)

COMPTE D'EXPLOITATION D'UN MINOTIER A KABEYA KAMUANGA			
I. Coûts d'exploitation			
1.1. Energie par an/carburant en litre	750	4,500	3,375,000
1.2. Pièces de rechange(			
1.2.1. croix	4	10,000	40,000
1.2.2. Tamis	36	2,500	90,000
1.2.3. Broyeur	3	137,500	412,500
1.2.4. Segments	7	6,500	45,500
1.3. Salaires payés	2	20,000	40,000
1.4. Taxes payées	1	5,000	5,000
1.5. Amortissement machine	1	99,000	99,000
Total Coûts d'exploitation			4,107,000
II. Recettes			
2.1. Prix demandé par mesure de maïs et ou de manioc	21,000	250	5,250,000
Total Recettes			5,250,000
III. Bénéfice total			1,143,000
IV. Marge bénéficiaire (%)			27.8
Test de rentabilité (R/C)			1.28

Source : Nos propres calculs après investigations sur le terrain.

La minoterie est une activité assez lucrative dans un milieu où la consommation de fougou est inéluctable (Kasaï-Oriental –territoire de Kabeya Kamuanga).

Le compte d'exploitation de ce minotier de la cité de kabeya kamuanga (45 Km de la ville de Mbuji-Mayi) montre bien que la marge bénéficiaire est de 27,8% pour un taux de rentabilité tel que 1 franc investi rapporte 28 centimes. Un autre facteur déterminant la rentabilité de la transformation est bien le moment, la période. En période d'abondance, l'offre ayant augmenté, beaucoup d'agents (producteurs, collecteurs, consommateurs) en nombre viennent solliciter les services de la minoterie (moulin). En période de disette, l'activité diminue d'intensité et les recettes se réduisent.

Il est clair que l'absence de l'électricité dans le territoire impacte négativement la rentabilité d'un minotier car le coût d'achat carburant à lui seul prend 82% du coût total de production.

La situation est presque la même dans les reste des territoires visités.

Tableau : Analyse financière d'une presse d'huile de palme à Lupatapata (FC)

COMPTE D'EXPLOITATION D'UNE PRESSE D'HUILE DE PALME A LUPATAPA			
I. Coûts d'exploitation (en FC)			
1.2. Pièces de rechange	1	10,000	10,000
1.5. salaires payées	2	15,000	30,000
1.5. Taxes payées	1	2,000	2,000
1.6. Amortissement machine	1	11,000	11,000
Total Coûts d'exploitation			53,000
II. Recettes			
2.1. Prix demandé par mesure de bassin de noix pressé (10% de la quantité pressée): 1000 litres par mois	100	1,000	100,000
Total Recettes(en FC)			100,000
III. Bénéfice total			47,000
IV. Marge bénéficiaire (%)			89
Test de rentabilité (R/C)			1.9

Source : Nos propres calculs après investigations sur le terrain.

La presse d'huile de palme est une activité assez lucrative dans un milieu où la consommation d'huile de palme est inéluctable (Kasaï oriental –territoire de Lupatapata).

Le compte d'exploitation d'un transformateur de noix de palme de la cité de Lupatata (12 Km de la ville de Mbuji-Mayi) montre bien que la marge bénéficiaire est de 89% pour un taux de rentabilité tel que 1 franc investi rapporte 9 centimes. Un autre facteur déterminant la rentabilité de la transformation est bien le moment, la période. En période d'abondance surtout en saison de pluie, l'offre ayant augmenté, beaucoup d'agents (producteurs de palme à l'huile) en nombre viennent solliciter les services de la presse. En période de disette, l'activité diminue d'intensité et les recettes se réduisent.

Chapitre 3 : LA SITUATION SECURITE ALIMENTAIRE, NUTRITIONNELLE ET LE GENRE

3.1. Situation Sécurité alimentaire du Kasai Oriental

Voici une brève présentation de la situation de la sécurité alimentaire de différents territoires de la province du Kasai Oriental décrite par l'enquête d'Évaluation de la Sécurité Alimentaire d'Urgence (EFSA) commandité par le PAM en mai 2019.

3.1.1. Territoire de Tshilenge

Dans le territoire de Tshilenge, la part des dépenses alimentaires sur les dépenses totales est de 69 %, et la proportion des ménages qui dépensent au moins 65 % du revenu à l'alimentation est de 63%. Le pourcentage de ménage dont moins de 50% des dépenses sont consacrées à la nourriture est de 16%, le pourcentage de ménage dont 50% à 65% des dépenses sont consacrées à la nourriture est de 21%, le pourcentage de ménage dont 65% à 75% des dépenses sont consacrées à la nourriture est de 22%, le pourcentage de ménage dont 75% ou plus des dépenses sont consacrées à la nourriture est de 41%.

Les ménages tirent leur revenus des sources suivantes: Agriculture et vente de produits agricoles (vivriers, cultures de rente) 94%, Élevage et vente de produits d'élevage et de bétail (lait, œufs, volailles) 10%, Pêche/Chasse/cueillette et vente des produits de la pêche/chasse/cueillette (miel, gibier, champignons, chenilles) 3%, Travail salarié/Fonctionnaires (y compris pension) 4%, Commerce 21%, Petits métiers (maçon, charpentier, etc.) 4%, Travail journalier rémunéré agricole (en nature ou en espèces) 3%, Travail journalier rémunéré non agricole 4%, Mendicité 1%, Transport (chauffeur, activités connexes) 0%, Assistance du PAM (cash ou coupons) 0%, Vente aide alimentaire 0%, Don des parents ou voisins 1%, Revenu de transfert 1%, Emprunt / dette 1%.

Les principales contraintes à la génération des revenus sont comme suit: Manque d'opportunités d'emploi 24%, Manque de capital pour investir 33%, Manque ou perte de moyen de production (manque de terre/ équipement de production) 12%, Absence de marché ou distance aux marchés 4%, Pillage/Vol/Braquage 4%, Discrimination 0%, Manque d'expertise 2%, Problème de santé 25%, Faible prix des produits agricoles, animaux ou des produits de vente du ménage 23%.

Les principales sources des aliments des populations de Tshilenge sont: Achat sur le marché avec l'argent 59.6%, Production propre 27.7% pour les céréales et 68.1% pour les achats sur le marché contre 26.6% de production propre pour ce qui concerne les tubercules

A partir de Avril- Mai les prix de la farine de maïs commence à descendre et on s'attend qu'il continue à descendre jusqu'au mois de Juin - Juillet. Comme en 2018, dans la période Juillet- Décembre les prix augmentent de manière significative et ils arrivent même à doubler. Concernant la farine de manioc, les prix sont plus stables car il est un aliment stock et il est récolté voir disponible sur marché toute l'année.

Les principales sources d'eau de boissons des ménages sont comme suit: Robinet, eau courante 27%, Forage, pompe 0%, Puits amélioré 8%, Puits traditionnel 16%, Eau de surface 28%, Source non aménagée 0%, Source aménagée 21%.

Le rapport EFSA conclu que 38% de ménage de Tshilenge ont connu au moins un choc par rapport aux maladies des membres du ménages, au décès des membres du ménage au déplacement forcés des membres du ménage. Le faible rendement agricole a eu des impacts sur la disponibilité des aliments. Plus de 27% d'enfants de moins de 5 ans avec PB inférieur à 125 mm. La présence des déplacés 2% et des retournés 2.3% non assistés pèse sur la population du territoire. L'accès a été rendu difficile à cause des contraintes liées à l'obtention des revenus. Des stratégies d'urgence liées aux moyens d'existence sont mis en place pour résoudre les problèmes alimentaires. On rencontre dans le territoire de Tshilenge les ménages des ménages avec des taux consommations alimentaires inadéquats, des taux diversité alimentaires mauvais. Ceci indique une crise des moyens d'existence par conséquent plus de 50% de la population se trouve en Phase 3. Il faut noter que les causes de l'insécurité alimentaire dans ce territoire sont le plus d'ordre structurel.

3.1.2. Territoire de Miabi

Le rapport EFSA montre que dans le territoire de Miabi, 80% des ménages possèdent des terres et 87% de ces ménages ont pratiqué l'agriculture durant la période qui a précédé l'enquête. Cependant, la production du maïs 20426 tonnes aliment de base est insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires de la population (norme FAO) du territoire. Le vol et le pillage de la récolte et du bétail ont impacté négativement sur la situation de la disponibilité des aliments déjà précaire. Il faut noter que les ménages sont obligé de vendre une partie de la récolte pour satisfaire d'autres besoins non alimentaire.

Production des principales cultures pour l'année 2018 sont : maïs 20.426 tonnes, manioc:372.528 tonnes, arachides 16.393 tonnes, niébé : 17.938 tonnes et les effectifs des animaux sont évalué : bovins: 79 têtes, porcs 588 têtes, volailles : 74000 têtes. Au moins 80% des ménages possèdent des terres et 87% ont pratiqué l'agriculture l'année écoulée.

Il est à noter aussi que 74,6% du revenu des ménages est consacré à l'alimentation au préjudice de tous les autres besoins. Nous relevons que la principale source des aliments de ménage est constituée des achats avec l'argent sur le marché (60.1% des achats contre 35.5% de production propre pour les céréales). Les ménages de Miabi éprouvent beaucoup de contraintes pour la réalisation du revenu. Il s'agit des contraintes liées au manque de capital pour investir 38.4% de l'ensemble des ménages, à la perte des moyens de production 33.4%, au vol/pillage/braquage 15.2%. Les différents éléments cités font que les ménages n'accèdent pas correctement aux aliments de manière régulière et stable à cause des difficultés liées à l'acquisition du revenu et au pouvoir d'achat.

Le rapport EFSA a noté que le score de consommation alimentaire pauvre des populations de Miabi qui est de 43% et le score de diversité alimentaire pauvre de 30% nous donne une phase indicative 4. Néanmoins forte proportion des populations de ce territoire ne mettent pas en œuvre des stratégies de survie de d'urgence ou de crise. Ceci témoigne la présence d'un certain mode de résilience mis en place par ces populations, ce qui pourrait influencer à long terme sur l'amélioration de la consommation alimentaire si aucun nouveau choc ne vient perturber la situation.

Le rapport a relevé aussi que dans ce territoire une forte utilisation des stratégies liées au moyens d'existence, une faible production agricole dont le revenu ne peut pas arriver à satisfaire tous les besoins du ménage (alimentaire et non alimentaire) mais aussi les ménages connaissent des problèmes de déplacés 15% et des retournés 21%. Les populations de ce territoire connaissent une consommation alimentaire et une diversité alimentaire inadéquate. Elle adopte des stratégies de crise et d'urgence 44% liées aux moyens d'existence.

3.1.3. Territoire de Lupatapata

La disponibilité des terres (83% des ménages qui possèdent des terres pour 96% qui a pratiqué l'agriculture) n'est pas en soi un facteur limitant par contre le faible rendement agricole pose des problèmes à la sécurité alimentaire. Les maladies des plantes et du bétail ont impacté négativement sur la disponibilité du point de vue de la sécurité alimentaire. La production agricole: Maïs 13774 tonnes, 819 tonnes d'arachides, 25416 tonnes de manioc et des bœufs 135 têtes, 30886 caprins, 8260 porcs et 311301 têtes de volailles. La proportion des ménages qui tirent leur revenus de l'agriculture est de 83%, Élevage et vente de produits d'élevage et de bétail (lait, œufs, volailles) 31%, Commerce 21%, Travail salarié/Fonctionnaires (y compris pension) 7%, Petits métiers (maçon, charpentier, etc.) 10%, Travail journalier rémunéré agricole (en nature ou en espèces) 0%, Travail journalier rémunéré non agricole 1%, Mendicité 1%, Transport (chauffeur, les bayanda).

La proportion des dépenses alimentaires est très élevée (75% du total des dépenses) et 74% des ménages dépensent au moins 65% de leur revenus pour l'achat de la nourriture. Cette situation décrite par l'enquête conduite en Mai est destinée à se détériorer ultérieurement au cours de la période analysée (Juin-Décembre 2019, correspondant à la période de soudure). La proportion des personnes dédiées à l'exploitation artisanale de diamant ne dispose pas de revenus stables. Dans cette même période, les prix de la farine de maïs augmentent de manière significative (augmentation saisonnière) et ils arrivent même à doubler pendant la période de soudure. Toutefois l'accès physique ne pose pas des problèmes et l'accès social est bon.

Le territoire n'a pas connu de choc majeur lié à la sécurité alimentaire hors mis la présence de causes plutôt structurelles, les preuves indiquent une consommation alimentaires inadéquate déjà dans la période de Mai indicative de phase 3 qui pourrait se détériorer dans la période de soudure (analyse courante Juin – Décembre 2019). Cette consommation alimentaire inadéquate s'explique par des rendements agricoles insuffisants pour couvrir tous les besoins alimentaires, des faibles revenus pour accéder à une diète suffisante à partir du marché, l'abandon de l'agriculture au profit de l'exploitation artisanale du diamant par une grande partie de la population active et le vol des produits agricoles et du bétail (33%) et les épizooties (19%).

La consommation alimentaire est inadéquate toutefois les ménages ne mettent pas en place des stratégies liées à la consommation alimentaire. La diversité alimentaire semble plutôt indicative de la phase 2 et en moyenne de 7 groupes d'aliments sont consommés. Les stratégies d'adaptation sont employées par 32% des ménages, toutefois il est considéré que la période de soudure n'impacte pas trop fortement sur la situation des ménages pour ceux qui se dédient aux diamants. L'insécurité alimentaire est plus structurelle dans la zone et il n'y a pas eu des chocs externes aux ménages. Le territoire est classifié en phase 2 (stress).

3.1.3. Territoire de Katanda

Dans le territoire de Katanda, 84% des ménages dispose des terres cultivables dont 93% a pratiqué l'agriculture sur des petites superficies. L'agriculture reste de subsistance avec des méthodes rudimentaires. La désertion d'une grande partie de la main d'œuvre au profit de l'exploitation artisanale du diamant a réduit sensiblement la disponibilité du maïs sur le marché. Tous ces éléments entraînent la faible production agricole dans le territoire. Au cours de l'année agricole 2017-2018 le territoire de Katanda a produit 60.950 tonnes et 11000 tonnes d'arachides et l'élevage du gros bétail 127 têtes, caprins et volailles.

La proportion des dépenses alimentaires est très élevée (67.2% du total des dépenses) et 66.2% des ménages dépensent plus de 75% de leur revenus pour l'achat de la nourriture. Cette situation décrite par l'enquête conduite en Mai est destinée à se détériorer ultérieurement au cours de la période analysée (Juin-Décembre 2019, correspondante à la période de soudure). La proportion des personnes dédiées à l'exploitation artisanale de diamant ne dispose pas de revenus stables. Dans cette même période, les prix de la farine de maïs augmentent de manière significative (augmentation saisonnière) et ils arrivent même à doubler pendant la période de soudure. Toutefois l'accès physique ne pose pas des problèmes et l'accès social est bon.

Le territoire de Katanda a connu recrudescence des maladies (Rougeole, Cholera) en plus de la présence de causes plutôt structurelles de l'insécurité alimentaires, les preuves indiquent une consommation alimentaires inadéquate déjà dans la période de Mai indicative de phase 3 qui pourrait se détériorer dans la période de soudure (analyse courante Juin – Décembre 2019). Cette consommation alimentaire inadéquate s'explique par des rendements agricoles insuffisants pour couvrir tous les besoins alimentaires, des faibles revenus pour accéder à une diète suffisante à partir du marché et l'abandon de l'agriculture au profit de l'exploitation artisanale du diamant par une grande partie de la population active.

L'évolution des moyens d'existence indique l'emploi des stratégies d'adaptation d'urgence pour plus que 20% des ménage. Dans la ZS de Citenge le principal moyen d'existence sont les diamants (80% de la population-ACF) tandis que la ZS de Bibanga est plus agricole est les menages vont etre plus affectes dans la periode de soudure.

La consommation alimentaire est inadéquate, toutefois les ménages ne mettent pas en place des stratégies liées à la consommation alimentaire. La diversité alimentaire semble plutôt indicative de la phase 3 et en moyenne de 8 groups d'aliments sont consomme. Les stratégies d'adaptation sont employées par plus de 20% des ménages. Il est considéré que la période de soudure n'impacte pas trop fortement la situation des ménages pour ceux qui se dédient aux diamants (80% des ménages de la zone de Citege, soit 48% des ménages du territoire). L'insécurité alimentaire est structurelle dans la zone et il n'y a pas eu des chocs externes aux ménages. Le territoire est classifié en phase 3 (Crise).

3.1.4. Territoire de Kabeya Kamuanga

Malgré 92% des ménages ont déclaré posséder des terres et les avoir cultivé la productivité de la terre est plutôt pauvre et les parcelles limitées. Dans la période courante, comprise entre Juin et Décembre 2019 correspondante à la période de

soudure, les stocks des ménages ont tendance à être épuisés. Même le manioc qui serait normalement disponible au cours de toute l'année, elle est souvent vendue pour acheter d'autres produits alimentaires et couvrir les dépenses non alimentaires.

La proportion des dépenses alimentaires est très élevée (76% du total des dépenses) et 62% des ménages dépensent plus de 75% de leur revenus pour l'achat de la nourriture. Cette situation décrite par l'enquête conduite en Mai est destinée à se détériorer ultérieurement au cours de la période analysée (Juin-Décembre 2019, correspondante à la période de soudure). La portion réduite des personnes qui dévient à l'exploitation artisanale du diamant ne dispose pas de revenus stables. Dans cette même période, les prix de la farine de maïs augmentent de manière significative (augmentation saisonnière) et ils arrivent même à doubler. Toutefois l'accès physique ne pose pas des problèmes et l'accès social est bon.

Malgré l'absence des chocs significatifs et la présence de causes plutôt structurelles de l'insécurité alimentaires, les preuves indiquent une consommation alimentaires inadéquate déjà dans la période de Mai indicative de phase 4 qui pourrait se détériorer dans la période de soudure (analyse courante Juin – Décembre 2019). Cette consommation alimentaire inadéquate s'explique par des rendements agricoles insuffisants pour couvrir tous les besoins alimentaires et des faibles revenus pour accéder à une diète suffisante à partir du marché. La pratique de l'agriculture de subsistance ne permet pas d'augmenter les rendements de la production et produire de revenus à partir de l'agriculture. Les ménages retournes, qui représentent près de la moitié de la population ont vu leurs moyens d'existence affectés par le déplacement et malgré la stabilisation ils n'arrivent pas à recapitaliser dans les niveaux antérieures aux déplacements. Pour cela leurs moyens d'existence restent faibles et instable.

R. 3.2. Situation nutritionnelle du Kasai Oriental

La RD Congo compte parmi les pays à fort taux de mortalité des enfants le plus élevé au monde. Les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile, ont baissé entre 2001 et 2013 passant respectivement de 1289 à 846 pour 100.000 naissances vivantes et 213 à 104 décès pour 1000 naissances vivantes (source : EDS 2013-2014).

La tendance du taux de la mortalité infanto-juvénile est à la baisse pour l'ensemble du pays, passant de 148‰ naissances vivantes en 2007 à 104‰ naissances vivantes en 2013. Bien que la tendance soit à la baisse, on peut noter que, le taux de mortalité infanto-juvénile est de 122‰ au Kasai Oriental, (EDS 2013-2014).

Par ailleurs, la même étude révèle que, la Province du Kasai Oriental est caractérisée par le taux de prévalence de la malnutrition chronique de 46,1%, MAG à 7,6 %, 1 enfant sur 4 (soit 25,6%) souffre d'insuffisance pondérale globale dont 9,2% de sévère. La durée médiane de l'allaitement exclusif au sein dans la province est 2,1 mois pendant qu'elle est de 4.6 mois pour l'ensemble de la RDC.

Depuis près de 10 ans, cette Province du Kasai-Oriental fait partie des provinces du pays les plus affectées par la malnutrition selon les enquêtes, mais les statistiques mensuels et les rapports du Système national de surveillance nutritionnelle, sécurité alimentaire et alerte précoce (SNSAP) ont détecté des cas de malnutrition dans les Aires de Santé des ZS du Territoire de Miabi et Tshilenge, avec 31 % d'insuffisance pondérale et retard de croissance de 53,1%, prévalence de MAG de 10,9%, prévalence de MAS de 4% dans la ZS de Miabi à la dernière enquête de 2017. Cette situation touche majoritairement les

enfants de moins de 5 ans à la CPS et à la consultation curative (indifféremment du sexe), les femmes enceintes et allaitantes au niveau de la CPN et CPON dans un contexte d'absence des unités de prise en charge des cas sévères de la malnutrition à cause d'intrants nutritionnels.

Les résultats des enquêtes nutritionnelles sporadiques de type Smart menées en 2017 dans quelques ZS de la Province du Kasai Oriental ont révélé les taux de MAG de : 8,3 % dans la ZS de Mukumbi, 10,9% dans la ZS de Miabi dont 2,6 % de MAS à Mukumbi et 3,2 % à Miabi.

En 2018, le même type d'enquête réalisée par Action Contre la faim de concert avec le Pronanut National et Provincial dans la ZS de Tshilenge a démontré une situation nutritionnelle très préoccupante : 14,5% de MAG.

Les récentes sources des investigations faites en 2017 montrent que la situation nutritionnelle due au retard de croissance devient de plus en plus précaire dans les ZS du Kasai Oriental, soit 58,5% de taux de retard de croissance dans la ZS de Kabeya Kamuanga, 57,4% dans la ZS de Cilundu, 57 % dans la ZS de Miabi (Enquête PONANUT 2017) et en 2018, 61% de taux de malnutrition chronique dans la ZS de Tshilenge (Enquête ACF/PRONANUT).

La couverture de la province en CPS redynamisée (CPSr) est 63% (soit 12/19 ZS). Cependant la complétude et la promptitude des données restent à améliorer.

Dans le souci d'agir à l'amont, quelques activités préventives de la malnutrition au niveau de chaque FOSA et à base communautaires seront développées par le Pronanut Provincial appuyé par Save the Children International dans les ZS de Miabi, Kasansa et Tshilenge en intégrant le paquet des activités préventives de la malnutrition en améliorant les pratiques agricoles qui présentent un intérêt dans chaque ménage, en s'appuyant sur la redynamisation de la dynamique communautaire, concomitamment avec la PCIMA, à travers les Centres de Santé.

En plus, le PRONANUT a lancé une demande d'appui à l'UNICEF pour renforcer capacités des prestataires des FOSA de 7 ZS en CPS redynamisée en vue de passer à l'échelle dans l'amélioration de la couverture, à appuyer le système de surveillance nutritionnelle (SNSAP) dans les 28 sites sentinelles de 19 ZS, la redynamisation des activités NAC dans les ZS de Dibindi et Diulu à travers des focus groupes et les AGR. Il prévoit aussi le suivi régulier des activités PCIMA/ ANJE dans les UNTA/UNTI et de l'organisation des journées de santé de l'enfant deux fois l'an avec intervalle acceptable de 4 à 6 mois.

A Kabeya kamuanga, la proportion de ménages ayant accès à l'eau potable est de 9%. Le territoire est servi par 5 cours d'eau qui fournisse de l'eau non potable. Cette situation prédispose la population aux maladies d'origine hydrique. L'accès à l'eau non probabilisée est très bon suite à la présence de 5 cours d'eau. Cette eau est souvent utilisée pour boire aussi, car uniquement 9% des ménages ont accès à l'eau potable. Cette situation prédispose la population aux maladies d'origine hydrique.

A Katanda, 54% des ménages de la Zone de santé de Citenge et 30% des ménages de la Zone de santé Bibanga ont accès à une source d'eau potable. Il se pose moins de problème d'eau en général dans le territoire de Katanda parce que ce dernier est baigné par 3 grandes rivières. Néanmoins une proportion moins importante de la population

(54% dans Zone de Santé Citenge et 30% dans la Zone de santé de Bibanga) accès à l'eau potable.

A Lupatapata, 48% de la population de la ZS de Tshishimbi et 19,7% de la ZS de Mukumbi a accès à l'eau potable. Dans le territoire de Lupatapata, les principales sources d'eau de boissons des ménages sont comme suit: Robinet, eau courante 0%, Forage, pompe 35%, Puits amélioré 15%, Puits traditionnel 1%, Eau de surface 1%, Source non aménagée 2%, Source aménagée 46%. L'eau de surface en général ne pose pas des problèmes, néanmoins l'eau potable est fournie en proportions insuffisante à la population 33.8%.

A Miabi, 60% des ménages de la Zone de santé de Miabi et 45% des ménages de la Zone de santé Cilundu ont accès à une source d'eau potable. Il se pose moins de problème d'eau en général dans le territoire de Miabi parce que ce dernier est baigné par 3 grandes rivières. Néanmoins une proportion moins importante de la population (60% dans Zone de Santé Miabi et 46% dans la Zone de santé de Cilundu) accès à l'eau potable.

A Tshilenge, dans le territoire de Tshilenge, les principales sources d'eau de boissons des ménages sont comme suit: Robinet, eau courante 27%, Forage, pompe 0%, Puits amélioré 8%, Puits traditionnel 16%, Eau de surface 28%, Source non aménagée 0%, Source aménagée 21%.

3.3. L'Intégration genre en agriculture au Kasai Oriental

L'analyse de la problématique « genre », à travers cette étude a été prise en compte lors de nos différents groupes de discussion tenus avec les acteurs et actrices engagés dans le système de production agricole d'une manière générale et dans les activités post-récolte en particulier. Les enseignements ci-après sont tirés:

Quand des grandes décisions doivent être prises concernant le choix de la production, la responsabilité est collégiale, mais c'est à l'homme qui s'exprime plus (55%), la femme (40%) et les enfants (5%) sont rarement consultés. Le choix de terrain est une tâche exclusive à l'homme. Le défrichage (50%) homme et (50%) femmes ; sarclage (70%) les femmes et les enfants. La surveillance du champ pour protéger la récolte contre les voleurs est assurée par l'homme (54%), la femme (40%), la fille (4%) et le garçon (2%). La récolte proprement dite est un travail auquel l'homme (90%) et la femme (100%) participent tous les deux. En ce qui concerne les charges du portage des récoltes jusqu'au village, les femmes s'en chargent (51%), cela se fait essentiellement sur la tête ou sur le dos et dans le cas les vélos quand la production est importante. Dans ce cas l'homme peut utiliser le vélo (49%). Celui qui décide de la période de vente des produits est l'homme (80%). La prise de décision se fait aussi en collaboration avec la femme (20%). La femme ne décide seule que rarement (9%). Quant à la décision d'affectation des recettes générées, la responsabilité incombe surtout à l'homme (75%) ou elle revient aux deux (10%) et la responsabilité n'incombe à la femme seule que dans 15% des cas. Une femme rencontrée à Kabeya kamuanga lors d'un focus a déclaré, je cite « *nous travaillons ensemble avec mon mari durant la production jusqu'à la récolte, moi je m'occupe exclusivement de la vente des produits mais la répartition de revenu est une responsabilité de mon mari, car c'est sa richesse, moi je ne peux pas interférer* ». ».

En bref, bien que les femmes et les hommes de la plupart des territoires de la province du Kasai Oriental collaborant à la prise des décisions sur les tâches de la production et aux activités post-récolte, la femme ne peut décider seule comme l'homme en a l'opportunité en plusieurs occasions. Elle subit souvent et ce, quel que soit son état physique. Le fait de ne pas décider sur les tâches qui l'incombent naturellement la démotive quelque fois. Ne pouvant pas réagir directement, elle choisit la voie du silence. Les femmes sont donc présentes dans toute la chaîne mais absentes dans la gestion des revenus. Les jeunes sont attirés vers les villes pour tenter d'autres opportunités ou alors dans les carrières d'exploitation de diamant.

➤ **Relations antagonistes, rapports inégaux entre l'homme et la femme. Ils s'acceptent, c'est leur coutume.**

(1) L'homme ne souhaite pas la participation des femmes aux réunions dans certains villages, s'estimant les seuls concernés par la formation et le renforcement des capacités. (2) La femme observe un mutisme dans les groupes de discussion mixtes par crainte de représailles au foyer. (3) Un certain nombre de femmes ne participent que sur insistance du modérateur lors des groupes de discussion, car éduquées dans le sens qu'elles n'ont pas voix au chapitre dans les réunions mixtes. (4) Les veuves et les femmes célibataires cependant participent librement aux réunions mixtes. (5) L'homme se considère supérieur à la femme, s'appuyant sur l'ordre culturel ou religieux établi. (6) La soumission de la femme est de rigueur selon la recommandation des valeurs culturelles et religieuses, sauf dans les cas rares des femmes mariées instruites. (7) La société traditionnelle Luba du Kasai Oriental a tendance à inférioriser la femme, dont la seule valeur est de procréer.

La Perception différente de la situation entre l'homme et la femme selon un chef coutumier rencontré à Lupatapata. Il a déclaré, je cite « (1) La tradition du peuple Luba a déjà réparti les rôles entre l'homme et la femme ; (2) la femme gaspille beaucoup d'argent dans des futilités ; (3) l'homme est le chef incontesté de famille ; (4) l'homme a la capacité de gérer ».

Il est noté que : (1) L'homme travaille le champ de palmier à huile et le café mais il appuie sa femme sur le champ de maïs, beaucoup de tâches sont laissées entre les mains de la femme et des enfants. (2) La femme travaille presque toute la journée. (3) En plus des travaux des champs, la femme accomplit seule les tâches ménagères. (4) Les us et coutumes imposent à la femme un savoir-être ; faire autrement mettrait la femme au banc de la société traditionnelle. (5) Il existe des femmes chefs de ménages qui exploitent leurs champs avec leurs enfants et qui sont satisfaites des résultats obtenus.

PRESENTATION DE LA PROVINCE DE LOMAMI

Comme toutes les provinces de la République, la Province vient de renouveler son assemblée provinciale et d'élire le nouveau gouverneur de province. Ce dernier n'a pas encore tout son gouverneur, c'est l'ancienne équipe qui continue d'assurer la gestion des affaires courantes. *Le projet qui s'annonce est donc une opportunité à la fois pour FIDA et les nouvelles autorités qui voudront marquer leurs temps.*

La province de la Lomami est une province où règne l'accalmie de façon générale mais la crise de Nkamuina Nsapu a laissé des traces au niveau de la malnutrition dans les territoires de Kamiji et Luilu. C'est à Kamiji où la situation est très critique. Si dans ces deux territoires la malnutrition est renforcée par le phénomène Nkamuina Sapu, cela n'est pas le cas pour les autres cas dans les autres territoires où la crise serait due à cause des habitudes alimentaires, les paysans préfèrent vendre toute la production et ne rien garder pour l'alimentation parfois le manque même à manger dans certains cas à cause de la faible.

Les statistiques des cas sévères à notre disposition sont les suivantes :

Territoires	Nombre des cas en 2019	Observations
Kamiji	3.335	Avec l'appui de COOPI, le nombre de dépistage et de prise en charge augmente chaque jour. Chaque jour, chaque semaine, il y a un cas qui est ramené au niveau de l'hôpital de référence
Lubao	17.0003	En 2018, il y a eu 32207 cas

Source : Mission d'identification

Il y a donc un sérieux de malnutrtion dans la province de la Lomami, plus particulièrement à Lubao, Kamiji et dans une partrie de Luilu. Par ailleurs, La situation de Nkamuina a affecté également la réalisation avec complétude du programme de Enabel dans le territoire de Kamiji.

Sur le plan purement institutionnel, il y a de noter que les services de l'Etat à travers les services étatiques sont opérationnels et proches de la communauté paysanne. La précarité des moyens n'empêche pas les Inspections provinciales et territoriales de travailler. Les agronomes des territoires existent et apportent appuis conseils aux organisations paysannes dans la mesure de leurs moyens propres ou grâce à l'appui des partenaires. C'est le cas dans le territoire de Ngandajika où ENABEL (ex CTB) intervient, les inspections de l'agriculture et développement rural sont dotés des motos. Ainsi, partout où l'équipe est passée ces dernières disposaient des statistiques assez récentes de leurs secteurs respectifs : situation des productions agricoles et répertoires des OP et ONGD.

Il est important de signaler toutefois le besoin de renforcement des capacités en technique et moyens de ces équipes car ils ne savent pas toucher facilement tous les

secteurs sauf dans certains et les informations techniques ne sont toujours pas à jour dans la plupart des cas. C'est d'ailleurs le souhait de tout le personnel de l'administration de l'agriculture et pêche.

Toujours sur le plan de la gouvernance agricole dans la Province, en l'absence d'une vision et un plan stratégique agricole de la Province, il existe quand même le comité de pilotage qui se met en place pour suivre un projet. Le plus souvent, c'est de l'initiative du partenaire. Il s'agit d'un organe technique de suivi des interventions sur la qualité des données récoltées et analysées. Il donne à cet effet des orientations pour garantir l'atteinte des résultats. Pour le PRODAKOR, Il est composé de également pour orienter les activités du projet. Cet organe technique de concertation composé essentiellement des services techniques de l'Etat (IPAPEL, IPDR, SNV et INERA) et le projet.

Le problème majeur est la de prise en charge par le gouvernement provincial de ses agents qui sont tous fonctionnaires de l'Etat. En effet, les agents démotivés par manque de paiement amènent des données qui ne sont pas du tout fiables.

Ainsi l'absence d'une vision et un plan stratégique agricole est une grande contrainte pour les réussites des projets agricoles dans la Province en particulier et dans le pays en général. A part la problématique de la prise en charge de ses fonctionnaires, le plan recommanderait entre autre la mise en place des projets agricoles de longue durée en format « **deux ou quatre cycle quinquennal** » pour mieux assurer le changement profond. Les populations l'ont exprimé ainsi que certains partenaires comme ENABEL.

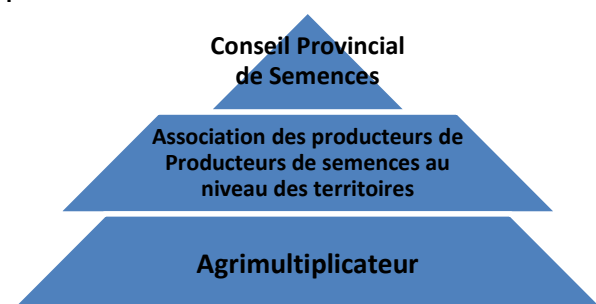
La présence des projets dans la Province de la Lomami : Actuellement dans la province de la Lomami, les partenaires ci-après sont sur terrain

Partenaire	Domaine d'intervention	Localisation	OBSERVATION
ENABEL (ext CTB)	Désenclavement : aménagement des routes et bac	NGANDAJIKA, LUILU, KAMIJI	
	sécurité alimentaire (Mais, Arachide, Niébé et Manioc et Palmier à huile) : Accès aux semences et structuration ainsi que le changement climatique avec la distribution des pluviomètres aux producteurs agricoles	NGANDAJIKA, LUILU, KAMIJI	
CARE	Sécurité alimentaire (distribution des vivres et semences)	KAMIJI	Humanitaire d'une durée de 6 mois
SOLIDARITE	Sécurité alimentaire	KAMIJI	
CONCERN	Humanitaire	KAMIJI	
COOPI	Malnutrition, sécurité alimentaire	KAMIJI	

	(distribution des vivres et semences) et WASU		
ALIMA	Violence basée sur le Genre et Malnutrition	KAMIJI et TSHOFA	Le projet finit en juillet avec possibilité de reconduction

Il est également important de signaler que par le passé dans la province, il y a eu des projets qui ont eu des résultats dont certains sont encore perceptibles et les leçons peuvent servir. *La mission recommande vivement que le PADRIR puisse s'inspirer des résultats et bonnes pratiques de ces différents projets. Il s'agit entre autres :*

- **PRESAR** : qui s'est arrêté en 2012. Ce projet a permis à la communauté paysanne d'avoir accès à la semence de qualité, de développer l'expertise d'agrimultiplicateur, d'ouvrir des grands champs et de pouvoir mieux vendre. C'est le dernier projet qui a été développé dans le territoire de Lubao depuis lors, faisant du territoire de Lubao, le territoire le plus abandonné en matière de projets de développement agricole malgré ces énormes potentialités.
- **PADIR** : qui est intervenu dans la construction des infrastructures rurales dans certains territoires à l'exception de Kamiji
- **PRISE** : dans la province de Lomami la construction des centres de santé, des latrines,...
- **PANA-ASA** : ce projet soutenu par le PNUD et le ministère de l'environnement a visé la production des variétés performantes, résistantes aux maladies et s'adapte à la zone écologique.
- **PACDEF** ou Projet d'appui aux communautés dépendant de la forêt financé par la Banque Mondiale (2014-2018). Ce projet vise à lutter contre la discrimination, la déscolarisation et la pauvreté des peuples autochtones. A cet effet, il renforce les capacités des leaders des peuples autochtones afin qu'ils soient capables de mener des actions de plaidoyer et de sensibiliser leurs communautés. Dans la Lomami deux leaders ont été formés l'un est dans la zone de Lubao et l'autre à Kabinda.
- **Projet d'Appui au Secteur Semencier** de la CTB en 2009 qui a eu comme objectif d'organiser le secteur semencier dans l'ex province du Kasai Oriental. Ce projet a conduit à la mise en place de la filière semencière dans la province représentée par la « *pyramide semencière* » :

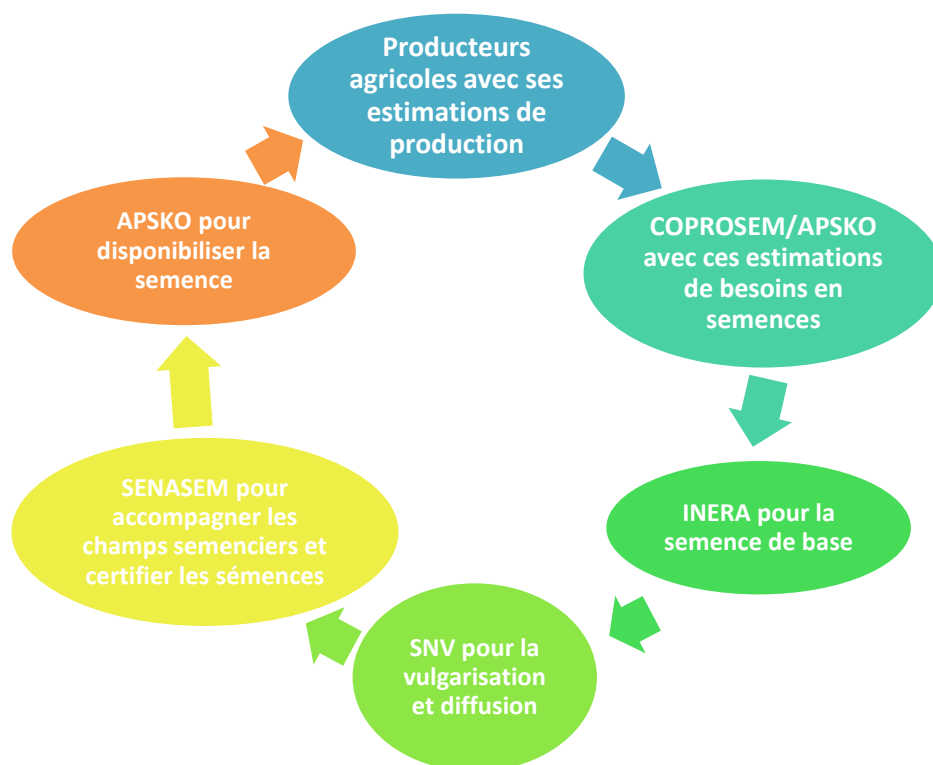


Problématique de l'accès aux semences de qualité : Malgré la présence de cette «pyramide semencière » et celle de l'INERA qui produit la semence de base grâce au financement des partenaires car l'Etat ayant abandonné la subvention de la recherche, l'accès aux semences de qualité reste un défi majeur pour la population pauvre. **Dans toute la province, les producteurs agricoles sont demandeurs des semences améliorées.** La principale cause est le coût de la semence améliorée pour le petit producteur. Cette situation s'explique par le fait que les agri multiplicateurs des semences sont portés vers le marché extérieur constitué essentiellement des partenaires qui achètent des grandes quantités et un meilleur prix (2.5usd/kg) alors que le petit producteur ne le peut pas.

Pour résoudre ce problème des coûts, il leur a été conseillé de conditionner les semences en petit sachet de 300FC, 500FC, 1000 FC et 1500 FC afin de permettre au petit producteur d'avoir les semences. A part cette difficulté de coût, le petit producteur accepte parfois difficilement l'innovation ou l'introduction des nouvelles semences améliorées selon les agri multiplicateurs. Cette difficulté est renforcée par la faible participation, cela à cause des moyens, du Service National de Vulgarisation qui devrait faire la vulgarisation et la diffusion des nouvelles semences améliorées auprès de la population.

Cette situation ne doit pas cependant pas occulter la pratique de la gratuité des semences effectuée par certains partenaires techniques dans la province de la Lomami après la crise causée par Nkamuina Nsapu. Nous pouvons citer la FAO, CARE, COOPI, SOLIDARITE. Cette situation est à l'origine de deux phénomènes, le premier c'est l'agri multiplicateur qui oriente « son business » vers ces partenaires pour avoir des gains et l'autre c'est le développement de l'attentisme chez le petit producteur qui pense que les semences améliorées doivent être distribuées gratuitement.

Par ailleurs, INERA NGANDAJIKA que l'équipe a rencontrée pendant la mission affirme avoir des variétés des semences riches en protéine (fer et zinc) et en micronutriment qui peut bien résoudre le problème de la malnutrition dans la zone. Il s'agit des variétés suivantes : (i) Maïs riche en protéine QPM homologué en 2010 et appelé autrement Mudishi variété 1 et 2, (ii) le Manioc riche en Provitamine A, (iii) Haricot bio fortifié. L'INERA signale par ailleurs qu'il n'existe pas de rencontre multiacteurs de planification des campagnes agricoles (service de l'Etat, coprosem, senasem et snv) qui lui permettrait de disponibiliser la semence de base conséquente. Aussi, il fait remarquer que certaines variétés déjà produites attendent encore l'homologation au niveau du SENASEM.



Les organisations paysannes à qui les semences sont destinées sont organisées en plusieurs types : (i) Organisation des Producteurs Agricoles (OPA), (ii) en Union des Producteurs Agricoles (UOPA), (iii) en Association des Producteurs de semence (APS), (iv) le Comité Local d’entretien des routes, (v) le (iii) en coopérative (pas beaucoup) et existe une faîtière au niveau provincial qui s’organise pour couvrir toute la province. C’est la FOPALO, Faîtière des Organisations Paysannes de la Lomami. Sur le plan organisation et institutionnel, il s’observe que dans les tous les territoires (i) la quasi-totalité des associations paysannes sont reconnues au niveau des inspections territoriales du développement avec les autorisations de fonctionnement (selon la loi 004) ; (ii) elles ont des statuts et R.I., (iii) certaines d’entre elles, ont connu dans le passé lointain et récent des appuis organisationnels sous le financement des partenaires la CTB dans la zone de Kabinda, Ngandajika, Kamiji et Luilu et (iv) la tendance à migrer vers les coopératives.

Il y a cependant lieu de signaler que la dynamique associative marquée par la tenue régulière des réunions statutaires, la participation aux réunions, le paiement régulier des cotisations, le contrôle paysan de la gouvernance interne, l’alternance, la reddition des comptes dépend largement des opportunités économiques et de la capacité de l’association à rendre service aux membres. La mission a constaté que la dynamique associative est effective là où Enabel intervient et dans les autres zones, le manque d’opportunités de marché, la pauvreté et l’absence des partenaires affectent la dynamique paysanne même là où certains projets sont passés.

La situation de la femme et peuple autochtone

La situation de la femme est très préoccupante dans la Province à tel point que tous les projets ont un volet qui concerne la femme.

En effet, dans la Province la femme porte le plus grand fardeau de la production car elle est considérée comme de la main d'œuvre. La polygamie aidant, chaque homme a au moins 2 femmes. Ce sont elles qui font les champs et nourrissent les familles. Elles sont les véritables « chef de ménage ». Les hommes sont des jouisseurs des revenus apportés par les femmes.

Dans la Province de la Lomami, il y a l'ONGD ALIMA qui intervient sur la thématique « Violence Basée sur le Genre ». Il travaille dans le territoire de Kamiji avec une ONGD des Jeunes et deux des femmes pour sensibiliser la communauté sur la place de la femme, les formes des violences et l'urgence d'y mettre fin.

Le PRODAKOR travaille dans l'optique de renforcer le leadership de la femme au sein de la communauté et des associations où elle doit prendre des responsabilités.

Cette situation ne doit cacher les potentialités de la femme Kasaienne qui est courageuse et engagée quand il le faut.

Dans l'ensemble le changement se fait très lentement et les efforts de sensibilisation, de responsabilisation de la femme qui passe aussi par un engagement positif des hommes pour l'avènement des femmes libres, épanouies doivent être poursuivis.

« Un homme à Kamiji affirme haut et fort qu'il ne peut pas faire le travail de champs de peur de perdre son dos réduisant ainsi sa virilité et perdre sa femme. C'est pourquoi la femme doit travailler pour elles »

Les aspects de la production

- a. Accès à la terre ;
- b. Les rendements moyens
- c. Les techniques culturales

Les atouts liés à la l'intensification de la production pour les cultures vivrière et pérenne (riz mais, manioc, arachide, niébé, soja et palmier à huile dans la province de Lomami sont : Disponibilité de terres arables, présence des techniciens, INERA, SENASEM, COPROSEME, et les associations des agris- multiplicateurs dans la province. Malgré cette opportunité elle regorge les contraintes majeures :

A) Par rapport à la production

- ✓ Manque des semences de qualités, l'INERA produit des semences que sur commande, les agris-multiplicateur produisent des semences s'il y a une demande à extérieur (organisme, FAO etc.) Pour les paysans, le cout liés au semences améliorées est très élevé,(1kg à 3\$) par rapport au semences tout venants (semence locale) (1kg à 1500fc),
- ✓ l'INERA à le programme pour la production : (mais, manioc, légumineuse.(la variété de maïs QPM riche en protéine a été déjà homologué depuis 2010, la variété haricot bio fertilisant, et la variété de manioc riche en provitamine A)ne sont pas encore homologué , ça se trouve encore au SENASEM niveau national,
- ✓ manque des intrants agricoles et des produits phyto sanitaire,
- ✓ faible vulgarisation sur les semences améliorées, et les bonnes pratiques agricoles,

- ✓ perturbation climatique,
- ✓ mauvaise état des routes de déserte agricole,
- ✓ manque des institutions de micro finance

Pour les cultures vivrières la superficie moyenne par ménage est de 1 ha et le rendement moyen varie entre (500 à 800 kg pour maïs, riz) 1.5 tonne pour le manioc et 0.5ha pour les légumineuses avec un rendement moyen de (200 à 400kg).

Ilya deux saisons culturale A et B, saison A commencé du 15 aout au 15 janvier et saison B 16janier au 15 mai.

La principale culture de rente c'est le palmier à huile qu'on trouve dans tous les territoires, la variété local est cultivée partout avec une intégration de variétés améliorées à lulu et Kamiji dans le cadre du projet finance par la CTB (*costa rita*) en provenance de MALESIE dont la production est en cour dont la superficie moyenne varie entre 10 à 200ha/(associations)

b) Conservation et transformation

Par manque des entrepôts la conservation demeure artisanale, les produit des récoltes son garder sur les greniers traditionnels, peut faire une année maximum.

La transformation pose problème par manque des unités de transformation et quelques notions de transformations.

Moins des associations des transformateur, dont la plus part sont des particuliers.

Les prix de la transformation sont liés aux dérivées du produit, (Riz, arachide, et huile de palme) qui sont reconnus comme culture de rente, tandis que (le maïs et manioc subissent de transformation moyennant un cout raisonnable 150à 200Fc/ méga, équivalent à 2.5kg car elles sont cultivées pour l'auto consommation d'abord puis un peu pour la vente.

Tableau décrivant le produit, l'unité de transformation et dérivées du produit

01	Nom du produit	Unité de transformation	Dérivées du produit	observation
02	manioc	Moulin marque chinois	Farine de manioc	Ilya deux méthodes de traitements de manioc 1 traitement avec rouissage suivi du séchage et traitement avec séchage directement qui donne de moisissure au cas où Ilya humidité
03	maïs	" " "	Farine de maïs	Fabrication d'alcool tout en mélangeant avec le

				manioc (axe luilu-Ngandanjika)
04	riz	Décortiqueuse	Riz blanc	-
05	arachide	Décortiqueuse	Graine d'arachide	-
06	niébé	-	-	-
07	soja	-	-	-
08	Palmier à huile	Presse artisanale	Huile de palme, fabrication des savons avec huile de palme	Très pénible car un fut de noix peut prendre toute la journée pour la transformation

C) Transport et commercialisation des produits

Il y a quelques associations des transporteurs dont le transport se fait par velot on les appellent (musukumeni) pour les uns, bayanda et mustronger pour les autres), et la plus parts des transporteurs sont des privés avec velots ,motos, des camions. Le prix de transport est fixé par les transporteurs.

Les grands centres de commercialisation sont :

Le sud de la province (territoire de kadinda et lubao) approvisionne mbujimayi, luputa, nganda jika mweneditu, et le nord de la province (territoire de (nganda jika, luilu, kamiji) approvisionne kabinda, mbujimayi, manieme haut katanga sud kivu.

2. L'environnement et l'accès à l'énergie (eau, électricité,...)

De manière globale, la province est confrontée à des défis climatiques et environnementaux évidents dans tous les cinq territoires qui la composent. Cependant, la province de Lomami dispose tout autant d'atouts susceptibles de l'aider à transformer ces défis en opportunités d'investissement pour le développement de la province, plus particulièrement dans le secteur agricole.

a. Défis et difficultés

1. La dégradation de l'environnement due à un déboisement anarchique. Le déboisement est caractéristique dans tous les cinq territoires de la province. Les principales causes du déboisement identifiées par les populations : l'extension des espaces culturales, le bois et le charbon de bois à usage domestique (combustion), la coupe de bois d'œuvre (menuiserie, charpenterie).
2. L'imprévisibilité de la pluviométrie entraînant la perturbation des calendriers agricoles (les pluies arrivent en retard par rapport à la période habituelle de semis) du fait du dérèglement climatique, avec pour principales conséquences la hausse de chaleur et la baisse de la productivité agricole, entraînant la malnutrition infantile et la baisse de revenus des petits producteurs agricoles.
3. Une prise de conscience moindre au sein de la population quant à la problématique environnementale et climatique ; la non-intégration de l'éducation au changement climatique et à la protection de l'environnement dans les programmes de formation scolaire.
4. L'inexistence et le manque d'accès aux technologies climatiques comme solution d'atténuation et pour diminuer la vulnérabilité des populations.

5. L'absence d'un service météorologique performant, à l'échelle provinciale et territoriale.

b. Eau et énergie

L'accès à l'eau et à l'énergie est généralement limité, malgré un potentiel hydraulique important (plusieurs rivières, dont la Lomamai, la LUbilanj, la Luilu) : 17 chutes d'eau répertoriées dans la province.

L'accès à l'eau et à l'énergie est marqué par une forte disparité d'un territoire à un autre.

c. Spécificités selon les territoires

- Dégradation des sols due à l'érosion : le territoire de Kabinda est sous une menace permanente (deux grands ravins menacent particulièrement la route principale qui traverse la cité de Kabinda).
- Difficulté d'accès à l'eau potable :
 - Les territoires de Lubao et Kamiji sont particulièrement concernés par un manque grave d'accès à l'eau potable.
 - La cité de Luputa (chef-lieu du territoire de Luilu) dispose d'un ouvrage d'une capacité totale de 810 m³ pour le stockage et la distribution d'eau potable qui mérite un soutien technique et financier afin d'optimiser ses capacités et de garantir sa durabilité. L'ouvrage est entièrement géré par les habitants de la cité à travers l'association ABMK (*Association Bukishi wa Maweji Kayalubilu*).
- Initiatives de reboisement : sur le territoire de Ngandajika se remarque une dynamique plus visible dans ce domaine, suivi du territoire de Kabinda.

Appendice 2: Profil et caractéristiques du groupe-cible du PADRIR au niveau des femmes et des jeunes

Le PADRIR cible particulièrement les jeunes (hommes et femmes) âgés de 18 à 40 ans. Ses groupes-cibles sont constitués principalement: (i) de jeunes ruraux (hommes et femmes) sans emploi porteurs d'initiatives économiques et capables de saisir les opportunités offertes par le programme ; (ii) des jeunes (hommes et femmes) désirant développer/consolider leur activité économique dans les filières ciblées, ils peuvent avoir la maîtrise d'un savoir-faire à valoriser; (iii) des initiatives économiques collectives portées notamment par des organisations de producteurs (OP et ou coopératives, groupement) de femmes ou de jeunes.

Jeunes (femme et homme)	Profil
<u>Jeunes diplômés sans emplois</u> - Jeunes formés en entrepreneuriat par les différents programmes des partenaires - Jeunes sortis des écoles de formation technique agricole - Jeunes producteurs désirant se spécialiser ou se professionnaliser dans les maillons en amont/aval de la production - Jeunes sortis des écoles de formation technique et professionnelle - Jeunes diplômés/universitaires sans emploi	Généralement des jeunes de 15 à 40 ans désirant se lancer dans le développement des d'entreprises rurales opérant dans le domaine agricole (amont /aval) et dans l'incapacité de réaliser leurs activités par leurs propres moyens, du fait de leur pauvreté, de leur faible esprit entrepreneurial ou de leur méconnaissance des modes de financement, des technologies appropriées et des marchés (ils en sont le plus souvent au stade de l'idée, sans avoir nécessairement exercé l'activité en rapport avec leur projet). Les besoins d'information, de formation, d'encadrement et d'accompagnement sont consistants et nécessitent une approche différenciée selon le cursus et le profil du promoteur ainsi que son idée de projet <u>Secteurs/maillons de prédilection</u> : ouverts mais toutefois portés sur la transformation, le conditionnement, le stockage, la transformation, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, avicole ou le maraichage, compost, provenderie, production et vente de semences céréale et plant maraichers
Jeunes moyennement ou faiblement instruits	Des jeunes sortant d'un processus d'apprentissage formel comme informel exercé l'activité en rapport

- Jeunes artisans (avec un métier) faiblement instruits - Jeunes producteurs faiblement instruits sortis d'un centre de formation et exerçant	avec leur projet. Les besoins de ce groupe se situent surtout dans le domaine de l'information pour susciter de nouvelles activités à plus forte valeur ajoutée, l'innovation avec des équipements et des procédés innovants, la mise en relation avec innovateurs, des formations en entrepreneuriat, gestion et comptabilité seront également nécessaires pour une maîtrise des devis/factures de même que des formations techniques, pour la qualité, la finition à travers un dispositif d'apprentissage en intra - entreprise auprès de personnes qualifiées pour se perfectionner besoins d'appui pour l'organisation de leurs activités <u>Secteurs/maillons de prédilection</u> : ouverts mais toutefois portés sur l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements et matériels agricoles, la fabrication d'équipement, le transport de proximité des produits agricoles le nettoyage, le triage la transformation, séchage de la viande ;le conditionnement, la transformation, la distribution, la commercialisation adossée à la production agricole, avicole... Les jeunes producteurs pourraient s'orienter vers la production de compost
<u>Jeunes non instruits</u> - Jeunes artisans (avec un métier) - Jeunes producteurs	Même profil que le groupe ci-dessus à la différence que compte tenu de leur analphabétisme, leur prise en charge requiert une attention particulière (outils d'accompagnement, encadrement et accompagnement, financement)

les jeunes et femmes désirant développer /renforcer leurs activités dans les filières ciblées	
<u>En amont de la production agricole:</u> -Prestation de services de travaux agricoles : (labour, irrigation, labour au tracteur, ou charrue pour le travail du sol dans les bas-fonds humides). - Production de supports de culture et d'élevage: production/commercialisation de compost ,et de bio fertilisants; fabrication d'aliments pour la volaille - Entretien, réparation matériel et équipements Agricultures, irrigation ; services après vente de proximité ;(matériel d'irrigation) - Commercialisation des intrants agricoles y, "distribution de proximité" d'intrants et de petits équipements agricoles.	<u>En aval de la production agricole:</u> - Prestation de services de travaux agricoles : battage et décorticage du riz, nettoyage, criblage de semences ; broyage d'aliment de bétail, décorticage d'arachide, égrenage et transformation (farine de maïs, extraction d'huile d'arachides) - Fabrication et réparation d'équipements de transformation: ateliers d'artisans du fer (forgeron, menuiserie métallique, fabrication de broyeuse, et agroéquipements de transformation, fabrication des pièces détachées et l'entretien/réparation des équipements...) - Transformation des produits agricoles/secteur agro alimentaire avec des unités de transformation et des innovations techniques (mécanisation), Presse mécanique, séchoir solaire ou à appoint thermique, conditionnement des produits (manioc, riz, maïs, transformés, tomates, oignons,, oléagineux, légumes, miellerie, mini laiterie. - Mise en marché des produits (revendeurs, point de vente et ou : centrale d'achat, réseau de distribution, transport des produits, conditionnement
<u>Secteur de l'élevage</u> - Aviculture - Elevage de petits ruminants - Production de poussins - Suivi sanitaire. - Installation de pharmacie vétérinaire villageoise	

	marketing, prospection des marchés, mise en relation commerciale producteurs/distributeur, restaurant
Contraintes des jeunes	Besoin d'appui et de formation
1 Contraintes au plan technique Niveau d'équipement très souvent peu adapté à la taille de l'activité Accès limité aux facteurs à l'électricité/eau Non maîtrise du fonctionnement des équipements Absence de planification dans la production Capacités de production très limitées Procédés mal maîtrisés non aux normes Taille du marché conditionnée par la production Personnel technique très réduit Local et équipement non aux normes Système d'approvisionnement non fiable 2. Compétences en management et gestion financière/comptable très limitées - Capacité d'autofinancement faible - Relation financière très limitée avec les IF - Absence d'outils de gestion comptable et financière - Systèmes de fixation de prix non maîtrisés/Non prise en compte de manière exhaustive des charges	Sur le plan organisationnel Diagnostic participatif institutionnel et organisationnel -Clarification du statut/forme juridique - Elaboration d'un plan d'appui - Accompagnement dans l'organisation et la gestion du personnel - Mise en place d'outils de gestion du personnel <u>Sur le plan technique et technologique</u> Renforcement des capacités productives (techniques et procédés) en relation avec les besoins d'accroissement de la productivité, de la qualité, de l'hygiène, Equipements innovations Sur le plan financier - Analyse et évaluation des besoins en financement - Identification des sources de financement
3. Capacités de mise en marché et de marketing très insuffisantes Dispositif de production peu portée sur le marché Faible capacité de communication sur les produits	Sur le plan de la gestion et de la gouvernance Renforcement de l'esprit entrepreneurial du promoteur Formation en gestion d'entreprise (bonnes pratiques de gouvernance relations de partenariat)

Faible capacité d'innovation des produits Difficile accès et coût élevé des énergies notamment l'électricité, Très peu de prospection commerciale et pas d'étude de marché systématique avant lancement de produits Disponibilité insuffisante d'emballages de qualité et adaptés aux différents produits et marché	Gestion administrative, comptable et financière et élaboration d'outils gestion et de contrôle interne/ Sur le plan du Marketing et de la commercialisation Appui à la commercialisation Accompagnement dans la recherche de marchés en réponse/Contractualisation Connaissance et respect des exigences du marché (qualité, hygiène, normes, délais, conditionnement) Consolidation des parts de marchés acquises Développement d'innovation pour capter de nouvelles niches sur la Définition et mise en œuvre d'une politique de communication
Coopératives ou OP de jeunes et de femmes	<u>Profils</u>
Coopératives ou OP désirant assurer la commercialisation collective des produits des membres	Mutualise la collecte, le stockage et la commercialisation de leur produit dans un but purement économique Secteurs/activités ouverts (mise en marché, magasin de stockage, production et vente d'emballages/sacs, conditionnement transformation conditionnement cas de la miellerie)

Appendice 3: Termes de référence du Personnel du programme

A – Termes de références du Personnel de l'UNCP

1. Coordonnateur national de l'UNCP

Mission. Sous l'autorité et l'orientation du Ministère de l'Agriculture, le coordonnateur national assure la coordination des activités du programme conformément aux dispositions du DCP et du manuel de mise en œuvre.

Responsabilités. Ses principales responsabilités sont :

- Apporter son expérience aux coordinations provinciales dans la mise en œuvre des objectifs et les stratégies du PADRIR tels que définis dans le DCP et selon les directives de la tutelle et du Comité de pilotage et, en conformité avec les dispositions de l'accord de prêt et/ ou de Don;
- Représenter le Programme dans le cadre des relations avec les autorités de tutelle, les partenaires et le FIDA;
- Convoquer et présider les réunions de management du Programme;
- Participer aux plateformes nationales et internationales en termes de connectivité, commerce transfrontaliers et la recherche de la fluidité de transports inter provinces et inter Etats et de participer au dialogue politique du développement rural, agricole et agroalimentaire;
- Capitaliser les initiatives stratégiques en cours et les mettre à la disposition des coordinations provinciales;
- Contribuer à la préparation, l'harmonisation et la mise en cohérence du PTBA global du programme;
- Aider le programme à aligner la programmation stratégique sur les orientations définies par les politiques et stratégies nationales en vigueur;
- Faciliter la production et la diffusion des bonnes pratiques capitalisées dans le cadre de l'exécution du Programme FIDA en RDC qui pourront nourrir les stratégies au niveau national (institutions nationales, PTF) et au niveau sous régional,
- Participer et représenter le programme aux réunions et séances de travail des cadres de concertation inter ministérielle et ou inter partenaires techniques et financiers au niveau national pour contribuer au renforcement du dialogue politique autour des stratégies de développement rural ;
- Préparer et partager les contributions du Programme dans le cadre de l'animation des activités dans le cadre de la création et consolidation des partenariats transfrontaliers et/ou avec les organisations sous-régionales et régionales.
- Participer aux travaux du Comité de Pilotage pour examiner et approuver le rapport annuel d'activités du programme et le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
- Accompagner et favoriser les échanges d'expériences/informations, la recherche de synergie et complémentarité au niveau des PTF, les institutions nationales chargées de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales;
- Rechercher, identifier, capitaliser et outiller les Coordinations provinciales et les différents partenaires opérationnels avec des initiatives d'orientations stratégiques, des bonnes pratiques techniques sociales et organisationnelles ;
- Contribuer à la préparation et réalisation des études initiées par les coordinations provinciales et le programmes FIDA en RDC;
- Préparer et participer aux missions de supervision et d'évaluation externe du programme;
- Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourraient être utiles aux coordinations provinciales;
- Gérer le personnel de l'UNCP.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 12 ans

d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement agricole et rural.

2. CONSEILLER TECHNIQUE NATIONAL EN GESTION FINANCIERE, RESPONSABLE FIDUCIAIRE DU PROGRAMME.

Mission et responsabilités. Sous la responsabilité hiérarchique du coordonnateur national et en étroite collaboration avec le conseiller technique en Suivi-Evaluation, le conseiller technique national en gestion financière est responsable de la gestion Fiduciaire des opérations du Programme.

A ce titre, il/elle assure les responsabilités suivantes :

- Assurer la gestion fiduciaire du programme, la gestion de la trésorerie et des comptes désignés de l'ensemble du Programme;
- Assurer l'harmonisation et la consolidation des données financière du programme
- Veiller au système d'octroi d'avance accordée aux UPC sur les comptes désignés et aux garanties/qualité et complétude de justification régulière
- S'assurer qu'il y'a aucune dépense inéligible, en relation avec l'auditeur interne, notamment à travers le suivi et l'implémentation des contrats en cours
- Faire vérifier par l'auditeur interne l'archivage des documents et la qualité du dispositif d'archivage
- Veiller, en relation avec l'auditeur interne, au système d'avance accordée par les UPC aux partenaires afin de garantir leur justification complète et de qualité
- Vérifier le patrimoine et le stock grâce aux missions régulières de l'auditeur interne
- Responsable des DRF et de leur qualité
- Responsable Assurance qualité des Etats financiers et des rapports financiers
- Ciblage des compétences disponibles
- Former et renforcer les capacités de l'équipe sur les aspects fiduciaires et les procédures FIDA
- Encadrer tout le personnel SAF des UPC
- Faire scanner chaque jour les pièces justificatives des dépenses pour le besoin des DRF
- S'assurer de la qualité des SCAN pour le portail ICP et de la conservation des archives en relation avec l'auditeur interne (NB : l'auditeur interne doit veiller à cette fonction clé dans toutes les unités) afin de réduire les risques de destruction de documents
- Mettre en place un dispositif de qualité pour les logiciels comptables, les systèmes de connexion internet et le logiciel de scannage (NITRO par exemple) pour répondre aux exigences du nouveau système ICP
- Contribuer à l'évaluation annuelle de toute l'équipe fiduciaire sur la base de critères techniques, afin de garantir la remontée des saisies comptables mensuelle du logiciel, des DRF mensuelles, des SCAN, des rapports financiers trimestriels et toute requête pour assurer la qualité des données financières consolidées du programme
- Assure l'organisation des audits externe du programme et l'envoi des rapports d'audit au FIDA
- Contribuer à l'animation et à la qualité du dispositif de contrôle interne en relation avec l'auditeur interne
- Cosignataire des mouvements des fonds des comptes désignés.

- Participe aux réunions de management, et de supervision
- Contribuer efficacement aux activités d'achèvement et de clôture de l'ensemble des financements du programme.
- Maintenir une relation de collaboration avec le service financier et le service de décaissement du FIDA en vue d'une bonne communication des données financières.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ou équivalent en Comptabilité , gestion financière ou équivalent et réunir 10 ans d'expériences au moins en gestion fiduciaire des projets de développement rural financés par les partenaires multilatéraux.

3. CONSEILLER TECHNIQUE NATIONAL EN SUIVI-EVALUATION.

Mission et responsabilités. Sous la responsabilité hiérarchique du coordinateur national, et en étroite collaboration avec, le conseiller technique en gestion financière, le le conseiller technique en suivi-évaluation est responsable de la consolidation des informations du suivi-évaluation global des opérations du Programme.

A ce titre, il/elle assure les responsabilités suivantes :

- appuyer les coordinations et les responsables en suivi-évaluation des UPG pour mettre au point et opérationnaliser le système de suivi-évaluation du PADRIR
- de s'assurer que le travail de Suivi/Evaluation, au niveau des coordinations provinciales fonctionne et produit des données qui permettent de suivre et évaluer les effets et impacts socio-économiques et environnementaux du portefeuille;
- de contribuer à la préparation, l'harmonisation et la mise en cohérence des PTBA du programme et des rapports annuels et faciliter l'élaboration de planification opérationnelle qui favorise une mise en œuvre efficace et efficiente du portefeuille en conformité avec les dispositions de l'accord de prêt et du Don;
- de consolider les données des systèmes de suivi évaluation des coordinations régionales et produire les reportings nécessaires pour le besoin du Programme, de la tutelle et des ministères techniques, des institutions étatiques, du FIDA et ses partenaires financiers;
- de suivre et renseigner les indicateurs pertinents du cadre logique du programme, du SYGRI, et des institutions nationales ;
- de Produire les rapports consolidés du programme en lien avec les cellules S/E des coordinations provinciales;
- de contribuer à la réalisation et à la validation de des études techniques conduites dans le cadre des coordinations régionales et du programme FIDA ;
- d'assurer la capitalisation, la diffusion, la communication des résultats du programme contribuer à l'organisation des sessions du comité de pilotage, des missions de supervisions et d'évaluation et la coordination du processus d'élaboration du rapport d'achèvement.
- de participer et assurer le rapportage aux réunions du management du Programme.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ou équivalent en Comptabilité, gestion financière ou équivalent et réunir 10 ans d'expériences au moins en gestion fiduciaire des projets de développement rural financés par les partenaires multilatéraux.

4. CONSEILLER EN PASSATION DES MARCHES

Missions. Sous l'autorité du coordinateur national, le Responsable en Passation des Marchés de l'UNCP assure les missions suivantes :

- Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du programme;
- Mettre en place les instruments de base de la passation de marchés (textes nationaux de passation des marchés, directives du FIDA et documents de gestion des marchés) ;
- Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement ;
- Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats ;
- Développer des mécanismes, procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

Responsabilités. Le Conseiller PM sera responsable de la mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés. Il/elle sera responsable de la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :

- Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité de coordination du projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des biens et travaux ;
- Assurer le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'ARMP et le FIDA selon le cas) préparés par les unités techniques devant être soumis à la non objection de FIDA, et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
- Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis a manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons;
- Veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;
- Participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par les unités techniques ;
- Assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;

- Etre l'interlocuteur du FIDA pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections du bailleur de fonds;
- Assister les UPC dans la préparation des contrats, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire;
- Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.

Il/elle sera chargé de planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition des services de consultants et de biens et travaux du programme;

Il/elle sera responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet ;

Il/elle devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marchés y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori du FIDA ou audit externe de passation des marchés.

Incompatibilité avec certaines fonctions d'exécution. Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le RPM ne :

- Sera pas membre de la Commission d'Evaluation à laquelle il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la Commission des Marchés, organe de contrôle interne;
- Devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat;
- Devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

Rôle de conseil auprès du Coordonnateur des UPC et de l'UNCP selon le cas.

Dans sa mission au sein de l'équipe, le Conseiller PM apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

- La phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;
- L'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- La réponse aux commentaires au FIDA et de tout autre bailleur de fonds ;
- Les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;

- L'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ;
- L'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

N.B. : Pour le conseiller PM, en plus des taches ci-dessus il faut ajouter :

- suivre à Kinshasa des dossiers de passation des marchés des UPC;
- enregistrer tous les marchés du PADRIR dans le système d'information et de gestion des marchés publics (SYGMAT).

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 en science sociales ou équivalent et réunir au moins 3 ans d'expériences en passation des marchés dans les des projets de développement rural financés par les partenaires multilatéraux.

5. CONSEILLER GENRE ET PROMOTION DE LA SECURITE NUTRITIONNELLE

Mission et responsabilités. Sous l'autorité du responsable du coordonnateur de l'UNCP la conseillère genre et nutrition est chargé(e) des tâches suivantes:

- Entretenir le contact avec les ONG et tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme ;
- Appuyer et suivre les activités des opérateurs partenaires et notamment le travail des animateurs et des animatrices/formatrices;
- Rédiger régulièrement des rapports spécifiques sur l'état d'avancement i) des actions en faveur des femmes, des jeunes et des plus vulnérables et ii) de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle dans la zone cible du programme;
- S'assurer que toutes les données collectées sont bien désagrégées par sexe et si possible par classe d'âge;
- Diffuser et partager avec les différentes parties prenantes la stratégie de la prise en compte genre du PADRIR;
- Diffuser et partager avec les différentes parties prenantes la stratégie de amélioration de la sécurité nutritionnelle du PADRIR;
- Analyser le contenu, les modalités de mise en œuvre, et les destinataires des pratiques/initiatives/innovations identifiées, en vue de cibler le groupe socio-économique concerné et d'apprécier l'accessibilité des groupes plus vulnérables et pauvres, dont les femmes et les jeunes;
- Appuyer la formation et le recyclage des différents acteurs sur les thèmes: Genre et développement, ciblage des couches vulnérables, promotion des jeunes;
- Suivre et s'assurer de la bonne mise en oeuvre de la stratégie de ciblage des femmes, jeunes et couches vulnérables (application des quotas de représentation des femmes et des jeunes, activités spécifiques, actions de renforcement des capacités, etc.);
- Suivre et s'assurer de la bonne mise en oeuvre de la stratégie d'amélioration de la sécurité nutritionnelle ;
- Participer à l'élaboration du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA);
- Participer à toute autre tâche que pourrait lui demander le coordinateur national.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en sciences sociales, agronomie, et réunir 3 ans d'expériences au moins en matière de genre et promotion des activités nutritionnelles dans les projets de développement rural et agricole.

6. CONSEILLER EN DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES

Missions et Responsabilités. Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UNCP, le responsable de la composante 1 est chargé des tâches suivantes:

- Définir en synergie avec les opérateurs la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des sous-composantes;
- Coordonner, suivre, superviser et évaluer le travail des opérateurs partenaires principaux (OPP) et spécialisés (OPS);
- Pourvoir aux besoins en formation des opérateurs partenaires de la mise en œuvre (OP, OPS, STD, Groupements paysans, etc.);
- Assurer la synergie des activités des trois sous-composantes entre elles et avec celles des autres composantes;
- Consolider les rapports d'activités des chargés thématiques et opérateurs, s'assurer du suivi du tableau de bord et de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique;
- Contribuer à l'effort d'analyse pour la capitalisation des acquis et expériences des initiatives et innovations organisationnelles;
- Appuyer les intervenants sur le plan méthodologique et veiller à l'harmonisation des approches utilisées en conformité avec les objectifs du PADRIR;
- Appuyer et suivre les activités des prestataires de services spécialisés en approches participative et notamment de leurs animateurs de terrain;
- Vérifier la qualité et la pertinence des plans d'action et dossiers de microprojets élaborés par les groupes cibles avec l'appui des prestataires de services;
- Appuyer la stratégie de pérennisation du dispositif d'appui-conseil en milieu rural;
- Appuyer la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation fonctionnelle;
- Superviser le travail des prestataires de services quant à l'atteinte de leurs objectifs et la satisfaction des groupes cibles;
- Identifier les besoins en formation (thèmes) et autres besoins de renforcement des opérateurs partenaires de la mise en œuvre (OP, OPS, STD, Groupements paysans, etc.);
- Animer des réunions régulières des partenaires et un atelier de bilan annuel des opérateurs;
- Assurer le suivi des tableaux de bord des opérateurs;
- Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 7 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement rural et agricole.

7. CONSEILLER INFRASTRUCTURES RURALES

Missions et responsabilités. Sous la Supervision directe du Coordonnateur de l'UNCP, le conseiller infrastructures rurales aura les tâches suivantes:

- ✓ Coordonner, animer et orienter l'UNCP et les UPC sur le plan stratégique et méthodologique;
- ✓ Définir en synergie avec les opérateurs la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre de la composante 2;
- ✓ Consolider les rapports d'activités des chargés des activités thématiques et opérateurs tout en s'assurant du suivi de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique ;
- ✓ De concert avec les autres Responsables provinciaux du Programme, animer des réunions régulières des partenaires sur l'état de mise en œuvre des activités qui leur sont confiées ;

- ✓ Assurer le suivi des tableaux de bord des opérateurs ;
- ✓ Superviser les contrôles et les constructions infrastructures (magasins, Pistes, micro-barrage et autres);
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents marchés / dossiers relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de la Coordination du programme;
- ✓ Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le Coordonnateur national dans le cadre de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en génie rural ou équivalent et réunir 7 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion des infrastructures rurales.

8. AUDITEUR INTERNE (AI)

L'AI est contractuel. Sous l'autorité et la supervision du Comité National de Pilotage et en étroite collaboration avec l'UNCP, l'Auditeur Interne a pour mission principale de veiller au bon fonctionnement des différents mécanismes et modalités d'exécution du PADRIR y compris les procédures de gestion administrative, financière et comptable et les mécanismes de financement à frais partagés.

De façon spécifique, l'Auditeur interne aura pour tâches :

- Evaluer les performances d'exécution des travaux et autres activités ainsi que celles du système de gestion administrative, financière et comptable sur la base des résultats acquis en comparaison avec les objectifs fixés ;
- Veiller au respect des procédures opérationnelles comptables, administratives, informatiques, financières et techniques, et à leur mise à jour ;
- Vérifier le fonctionnement et l'utilisation effective des outils de gestions technique, administrative, financière et comptable (manuels, plans d'actions, différents tableaux de bord, nomenclatures budgétaire et analytique, plan comptable, paramétrage du logiciel de gestion intégré, etc.) nécessaires à la définition et au pilotage des objectifs, à l'élaboration des plans annuels d'activités et au suivi de leurs réalisations. Si besoin est, il y a lieu de procéder à des ajustements en collaboration avec les services concernés ;
- Veiller à l'élaboration des plans annuels de travail et budgétaire (PTBA) fiables et à bonne date, en mettant l'accent sur le suivi des procédures et le calendrier budgétaires auprès du Responsable Administratif et financier et du Spécialiste du Suivi Evaluation du projet ;
- S'assurer du bon déroulement des activités en rapport avec les prévisions des PTBA;
- S'assurer que les achats et les marchés sont réalisés en conformité avec les procédures et le plan de passation de marchés et que les dépenses sont conformes aux budgets approuvés ;
- Valider les plans de trésorerie du projet établis à partir du chronogramme des PTBA ;
- Contrôler la régularité des demandes de retraits des fonds (DRF);
- Veiller à la conformité de l'exécution des activités du PADRIR par les agences d'exécution selon les clauses des contrats ;
- Veiller à la fiabilité et à la production à bonne date des rapports trimestriels et des états financiers de fin d'exercice comptable ;
- Vérifier la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits externes et des missions de supervision du FIDA ;
- Participer aux réunions de management organisées périodiquement;
- Elaborer trimestriellement un rapport des activités de l'audit interne à transmettre au Comité de Pilotage, avec copie à l'UCNP; le rapport comprendra, entre autres, les recommandations d'amélioration.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ou équivalent en Comptabilité, gestion financière ou équivalent et réunir 10 ans d'expériences au moins en gestion fiduciaire et audits des projets de développement rural financés par les partenaires multilatéraux.

B – Termes de références spécifiques du Personnel des UPC.

9. COORDONNATEUR PROVINCIAL

Mission. Sous le contrôle du le Coordonnateur national du programme, le coordonnateur provincial sera responsable de l'organisation, l'animation, la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités du programme au niveau provincial en collaboration avec les différents partenaires conformément aux dispositions du DCP, des accords de prêt et de don, de la lettre à l'emprunteur, des lois et règlements en vigueur en RDC et des règles des manuels de procédures administratives, financières et comptables, d'opérations et de Suivi-Evaluation.

Responsabilités. Il (elle) sera chargé des tâches suivantes:

- Mettre en œuvre les objectifs et les stratégies du programme dans le cadre des mandats reçus de ses organes dirigeants en conformité avec les dispositions de l'accord de prêt et du Don;
- Préparer et soumettre au Comité de Pilotage (CP) le rapport annuel d'activités, le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA);
- Assurer et contrôler la gestion administrative, budgétaire, comptable et financière du programme;
- Veiller au respect des règles contenues dans les manuels de procédures administratives, financières et comptables et d'opérations du programme;
- Assurer avec les différents partenaires la cohérence des activités sur le terrain en articulation avec les stratégies et orientations nationales (SDR, SRP et la décentralisation etc.);
- Animer, orienter et superviser l'équipe de l'UCP;
- Mobiliser les fonds du programme et gérer les différents comptes y afférents;
- Elaborer et soumettre à l'approbation du FIDA les demandes de non objection relatives aux adjudications de marchés, conventions de financement et de partenariat;
- Veiller à l'exécution technique et financière des contrats et conventions;
- Veiller à la préparation et à la soumission aux organes de contrôle les rapports techniques et financiers;
- Veiller à la production et à la transmission des rapports périodiques;
- Préparer et organiser les audits externes;
- Préparer et participer aux missions de supervision et d'évaluation externe du programme;
- Représenter le Programme dans le cadre des relations avec les autorités de tutelle, les bailleurs fonds et les partenaires;
- S'assurer que le travail de Suivi/Evaluation, en termes d'impacts socio-économiques et environnementaux est exécuté et que les résultats sont disponibles;
- Veiller au suivi des performances et au renforcement de capacités des agents de l'UCP;
- Veiller à la gestion et au suivi des contrats de travail des agents de l'UCP;
- Assurer le recrutement du personnel d'appui et des cadres de l'UCP;
- Animer les réunions périodiques de l'UCP;
- Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourraient lui confier les organes dirigeants dans le cadre de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales ou équivalent et réunir 10 ans d'expériences au moins en pilotage ou gestion de projet de développement rural et agricole.

10. RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF) de l'UPC

Mission. Sous l'autorité administrative du coordonnateur de l'UPC et la supervision technique directe du conseiller en gestion financière de l'UNCP, le/la RAF de l'UPC exerce ses fonctions en référence aux principes d'efficacité et d'efficience en mettant à la disposition du Programme les services de gestion administrative, financière et comptable permettant une conduite optimale des activités techniques. La mise en œuvre des attributions, responsabilités et tâches doit s'inscrire dans le cadre des dispositions: du DCP; des Accords de Prêts ou de Dons FIDA/Etat de la RDC; des lois et Règlements en vigueur en RDC; des règles du manuel de procédures administratives, financières et comptables.

Responsabilités. Le Responsable Administratif et Financier de l'UPC est garant de la mise à disposition du programme de la logistique administrative, financière et comptable permettant une conduite optimale des activités techniques dans la province. A ce titre, il/elle est chargé de :

- Gérer les ressources humaines au plan administratif et stratégique;
- Assurer la mise à disposition du projet des biens et services dont il a besoin pour son fonctionnement normal;
- Assurer la conservation en bon état de fonctionnement et de sécurité de tous les biens meubles et immeubles de l'UPC;
- Assurer la planification, la réalisation et la qualité de tous les travaux comptables de l'UPC conformément aux principes et à la réglementation comptable en vigueur;
- Assurer le contrôle qualité de toutes les pièces justificatives des opérations comptables et financières;
- Gérer la trésorerie du programme;
- Assurer l'élaboration des plans d'action semestrielle et des budgets d'activités base d'appel des fonds pour alimenter le compte unique d'opérations des UPC;
- Réaliser la synthèse des budgets de l'ensemble des structures du programme de l'UPC;
- Assurer la préparation des documents nécessaires à transmettre à l'UNCP pour l'établissement des DRF.

Il /Elle sera chargé des tâches suivantes:

a/ Système d'information et de gestion

- Participer à la conception du dit système
- Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers

b/ Organisation générale

- Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables de l'UPC ;
- Veiller à la bonne production et au classement des pièces justificatives probantes et des documents de gestion ;
- Assurer la gestion correcte du personnel de l'UPC conformément à la réglementation en vigueur; veiller à la mise à jour des dossiers du personnel et l'établissement régulier des bulletins de paie, veille au respect des délais réglementaires lors des déclarations;

- Appuyer l'élaboration des plans d'action;
- Assurer l'élaboration et l'envoi à l'UNCP des budgets d'activités en vue d'alimenter le Compte d'opération
- Assurer l'élaboration des rapports financiers périodiques et des reporting mensuels pour le besoin de l'information de l'UCP;
- Assurer la préparation des documents nécessaires à transmettre à l'UNCP pour l'établissement des DRF;
- Assurer la gestion des déplacements du personnel de l'UCP: ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais;
- Élaborer et assurer la mise à jour du planning des congés des agents de l'UPC;
- Organiser les évaluations annuelles du personnel;
- Avec le RSE de la province et celui de l'UNCP, analyser la cohérence et la pertinence des résultats de l'évaluation par rapport aux résultats globaux et sectoriels du programme;
- Avec le RSE de la province et celui de l'UNCP, préparer les décisions de gestion issues des résultats de l'évaluation à soumettre à la validation des coordonnateurs et de l'équipe de management;
- Établir un plan de formation en rapport avec les responsables de composantes et du suivi-évaluation pour l'approbation du Coordonnateur de l'UPC et assurer son exécution après la non objection du FIDA.

c/ Élaboration, Contrôle et Suivi budgétaire

- Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité de pilotage du PTBA;
- Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les partenaires en relation avec les différents responsables du programme;
- Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élaborer les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles.

d/ Système comptable

- Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable
- Superviser l'élaboration et le contrôle des reporting comptable:
- Grands livres mensuels : généraux et analytiques
- Balances mensuelles : générales et analytiques
- Analyses des comptes mensuels dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classé 1 à 5)
- Contrôle et validation des rapprochements mensuels des comptes bancaires et l'envoi de la base comptable du logiciel à l'UNCP pour consolidation;
- Production des états financiers de fin d'année et des appendices de l'UPC.

e) Trésorerie

- Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, il veille au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du projet;
- Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôler et suivre le traitement des écritures en suspens;
- S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires: reconstitution des comptes spéciaux;
- Assurer le suivi des documents.

f) Contrôle

- Veiller au respect des plans de travail
- Vérifier la qualité technique des travaux comptables: imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers;
- Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds) et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'asseoir la réalité des paiements et leur connaissance.

g) Autres attributions fonctionnelles

- Assurer l'organisation des prises d'inventaire, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts,
- Veiller à une utilisation rationnelle des véhicules, dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité
- Veiller en matière de sécurité des biens et des personnes à la souscription d'assurances crédibles, pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques du personnel ainsi que pour les véhicules et autres biens de l'UPC (meubles et immeubles)
- Assurer la préparation des missions de supervision/revue technique/évaluation du programme et leur fournir l'assistance nécessaire pendant leur séjour
- Mettre en place les plans d'action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution;
- Participation aux rencontres périodique de synthèse sur l'exécution budgétaire du PADRIR

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4 ou équivalent en Comptabilités, gestion financière et comptable ou équivalent et réunir au moins 5 ans d'expériences dans la gestion administrative et financière des projets de développement rural et agricole.

11. RESPONSABLE DE SUIVI EVALUATION de l'UPC

Missions et Responsabilités. Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UPC, le responsable du Suivi-Evaluation sera chargé de la mise en oeuvre du système de suivi - évaluation du programme dans la province conformément aux dispositions du rapport de pré évaluation, des accords de prêt et de Don, de la lettre à l'emprunteur du FIDA, des lois et règlements en vigueur en RDC et des règles des manuels de procédures administratives, financières et comptables, d'opérations et de suivi évaluation du Projet. Le système de suivi-évaluation et son dispositif interviennent à chacune des étapes de la mise en oeuvre des actions, ses préoccupations doivent être prises en compte par les différents acteurs.

A ce titre, chaque agent (responsables sectoriels, techniciens) aura une responsabilité de production et d'analyse de données, Il sera chargé de:

- Conduire le processus d'amélioration du cadre logique et de la définition des indicateurs de suivi et d'impacts du projet;
- Coordonner la réalisation de la situation de référence sur les aspects socio-économiques, environnementaux et physiques de la zone du projet,
- Coordonner et articuler les dispositifs de suivi évaluation participatif des bénéficiaires, des opérateurs partenaires et du projet;
- Animer et superviser les actions menées par l'équipe du suivi évaluation sur le terrain en relation avec les bénéficiaires, les partenaires et les agents du projet;

- Coordonner les activités d'élaboration du PTBA;
- participer activement à l'élaboration et à la finalisation des PTBA;
- vérifier à tous les niveaux, la bonne tenue des tableaux de bord et la pertinence des informations collectées et saisies;
- Evaluer périodiquement la pertinence des outils d'enquête et de suivi des résultats, des effets et des impacts;
- Organiser et animer des ateliers périodiques de suivi-évaluation avec les agents du projet, des opérateurs partenaires et les bénéficiaires;
- participer à l'analyse des micro-projets retenus et conduits par les bénéficiaires et de leurs impacts socio-économiques et environnementaux;
- rédiger les rapports périodiques sur les activités de terrain en prenant soin de souligner les écarts observés entre les prévisions et les réalisations, et proposer à la direction du projet les mesures correctives qui s'imposent;
- élaborer une base de donnée et mettre place un système de conservation et de diffusion des documents et rapports du Projet;
- concevoir un système opérationnel d'information et de communication interne au projet permettant de mieux faire connaître aux partenaires externes les activités, les acquis et les expériences du projet;
- Préparer et participer aux missions de supervision et d'évaluation externe du projet;
- Analyser en collaboration avec le contrôleur interne les rapports des missions de supervision et d'évaluation, suivre l'exécution des recommandations formulées par celles-ci et en rendre compte régulièrement au Coordonnateur du projet;
- Mettre en oeuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le Coordonnateur du Projet dans le cadre de son mandat.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ou équivalent en agronomie, économie, sciences sociales, génie rural ou équivalent et réunir 7 ans d'expériences au moins suivi-évaluation des projets de développement rural et agricole.

12. RESPONSABLE INFRASTRUCTURES AU NIVEAU DES UPC

Missions et responsabilités. Le responsable des infrastructures rurales fera partie de l'équipe de l'UPC. Il sera chargé de la mise en œuvre des activités de la composante 2 Développement des infrastructures rurales. Il sera sous l'autorité du Coordinateur provinciale et sera chargé particulièrement de :

- Coordonner et orienter l'équipe de son unité sur le plan stratégique et méthodologique ;
- Contribuer à la préparation du Plan de travail et Budget annuel du programme;
- Définir en concertation avec les partenaires, la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des volets d'infrastructures ;
- Coordonner les activités de planification des infrastructures rurales (aménagements hydro-agricoles, infrastructures de marché et pistes de désenclavement, écoles, dispensaires, infrastructures énergétique) ;
- Assister l'UPC dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des conventions de partenariat avec les services publics ;
- Préparer les Termes de référence concernant les prestations d'études et de contrôle des travaux pour la réalisation des diverses infrastructures rurales (ouvrages de mobilisation de l'eau, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de marché et pistes de désenclavement) ;
- Examiner et approuver en rapport avec les partenaires institutionnels les rapports d'études des différentes infrastructures ;

- Organiser en rapport avec les bureaux chargés des études, les ateliers de restitution des résultats des études des différentes infrastructures rurales ;
- Appuyer le spécialiste passation des marchés dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et participer au processus de passation des marchés des différentes infrastructures rurales ;
- Assurer la supervision des chantiers des différentes infrastructures et des prestataires chargés du contrôle des travaux et examiner et approuver les rapports périodiques des travaux ;
- Vérifier et approuver les décomptes des travaux d'infrastructures et les factures des prestataires de maîtrise d'œuvre (bureaux d'études, de contrôle de travaux, cabinets/ONG de formation...).
- Superviser les activités de mise en place et de renforcement des capacités des Comités de gestion des différentes infrastructures ;
- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différents volets d'infrastructures rurales du programme;
- Participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif et apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation et de supervision du PADRIR;
- Maintenir des relations étroites avec les autorités administratives, les collectivités territoriales, les OP, les services publics déconcentrés et autres partenaires du programme;
- Accomplir toute autre tâche relevant de sa compétence, demandée par le Coordonnateur provincial et qui est de nature à améliorer l'exécution des activités et la performance de l'UPC.

Qualification et expérience : Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+4 ou équivalent en génie rural et avoir un minimum de 7 années d'expérience professionnelle appropriée dans le domaine de la gestion de programme d'infrastructures rurales, de la conception et la supervision des travaux d'infrastructures rurales notamment des aménagements hydro-agricoles et des pistes rurales. Justifier un minimum de : (i) 5 références dans la conception et/ou le suivi de la mise en œuvre des travaux; (ii) Références dans la conception et/ou le suivi de la mise en œuvre de travaux de réhabilitation de pistes rurales.

Aptitude : Excellentes compétences en communication et de management d'équipe. Avoir des connaissances de facilitation, et mobilisation de la population ainsi que de l'analyse genre et son application aux projets de développement. Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte, tableur,) et des logiciels de dessin assisté (COVADIS, AUTOCAD, Micro piste...). Excellente connaissance orale et écrite du français.

13. COMPTABLE de l'UPC

Mission. Sous la responsabilité du RAF de l'UNCP, le Comptable est garant de la fiabilité des informations financières et de la comptabilisation des opérations de l'UPC .A ce titre il est chargé de:

- Assurer la réalisation des travaux comptables et financiers et la production des documents de synthèse y afférents
- Organiser la tenue de la comptabilité

- Gérer les engagements du projet (vis-à-vis des tiers et les banques)

Responsabilités. Le comptable exerce ses fonctions en garantissant la fiabilité, l'exhaustivité, la pertinence, la sincérité et la régularité des opérations comptables. A cet effet, il/elle chargé de:

a/ Comptabilité

- Tenir une comptabilité informatisée
- Codifier (numérotation) les pièces justifiant les transactions faites (achat de biens, fournitures services et investissements, banques, caisse, opérations diverses)
- Editer les différents documents comptables (le journal, grand livre, balance...)
- Tenir la comptabilité matière.

b/ contrôle

- Etablir les rapprochements bancaires mensuels des comptes de l'UPC
- Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du Programme;
- Contrôler et vérifier la fiabilité des liasses - comptables (bon de demande, bon de commande, bon de livraison et bon de réception, factures, certification des factures et les attestations de situation fiscale (ARF) des fournisseurs)

c/ Gestion financière et suivi

- Préparer et établir les budgets d'activités en vue d'alimenter le compte d'opérations
- Etablir les rapprochements bancaires, le reporting mensuels et les rapports financiers périodiques (mensuels trimestriels, semestriels et annuels) de l'URGP
- Participer à l'élaboration du budget des dépenses et leur gestion
- Assurer le règlement des factures des fournisseurs, des prestataires et de toute autre dépense dans le cadre du Programme. Ces paiements sont effectués périodiquement et sur la base d'un plan de liquidation des instances impayées, proposé par lui et qui est validé par le RAF et approuvé par le Coordonnateur.
- Effectuer les enregistrements comptables (saisie des liasses de dépenses) et analyser les comptes de la balance générale.

d) Autres activités d'appui

- Procéder à la l'établissement des bulletins de salaire des agents ; à la paie mensuelle du personnel et les déclarations d'impôts et de la sécurité sociale par rapport aux informations comptabilisées et dans le délai règlementaire.
- Contrôler la Réception des acquisitions de biens et matériels avant leur mise en stock ou en consommation et respecter les procédures de passation des marchés décrites dans le manuel de procédures.
- Participer et préparer la documentation adéquate pour la réalisation des missions d'audit et de supervision.

Le Comptable jouit d'une autonomie relative dans l'accomplissement de ses attributions au plan interne. Ses initiatives sont contrôlées par le RAF, chef comptable de l'UPC. Le titulaire est responsable de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations communiquées au Responsable Administratif et Financier et du respect des délais ; de la qualité des documents produits. Aussi sa responsabilité est engagée quant à la confidentialité qui doit entourer les informations à sa possession.

Qualifications. Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en comptabilité et gestion financière ou équivalent et réunir 4 ans d'expériences au moins en tenue de la comptabilité des projets de développement rural.

14. PERSONNEL d'APPUI UNCP/UCP

1. SECRETAIRE

Sous l'autorité du Coordonnateur de Programme, la Secrétaire de Direction sera chargée:

- Du traitement du courrier;
- De la distribution du courrier;
- De la réception et de l'envoi du fax et message e-mail;
- De la saisie des documents;
- De l'établissement des ordres de missions;
- De la gestion du matériel mis à sa disposition;
- D'assurer la tenue des registres de courrier et de son classement;
- D'assurer toute autre tâche relevant de sa compétence.

2. CHAUFFEUR

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier, le chauffeur du programme exerce les attributions suivantes:

- Transporter le personnel, les fournitures et matériels du Programme dans les conditions sécuritaires;
- Tenir à jour le carnet de bord de véhicule;
- Respecter les consignes de travail du responsable de mission;
- Maintenir en état de propreté le véhicule qui lui est affecté;
- Garer, après chaque utilisation le véhicule dans le parking aménagé à cet effet.
- S'assurer et ou assurer l'entretien courant des véhicules (vidanges périodiques, lavage contrôle des batteries, du niveau d'eau et d'huile, de la pression des pneumatiques etc);
- Identifier et signaler au Responsable Administratif et Financier, les problèmes techniques constatés sur les véhicules;
- Identifier et déclarer au Responsable Administratif et Financier, les besoins en produits et matériels nécessaires à l'entretien du véhicule qui lui est affecté.

3. PLANTON

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier, le Planton exécute les tâches suivantes:

- Récupération des courriers du Programme dans les bureaux de poste et autres correspondants;
- Distribution des courriers et diverses courses.

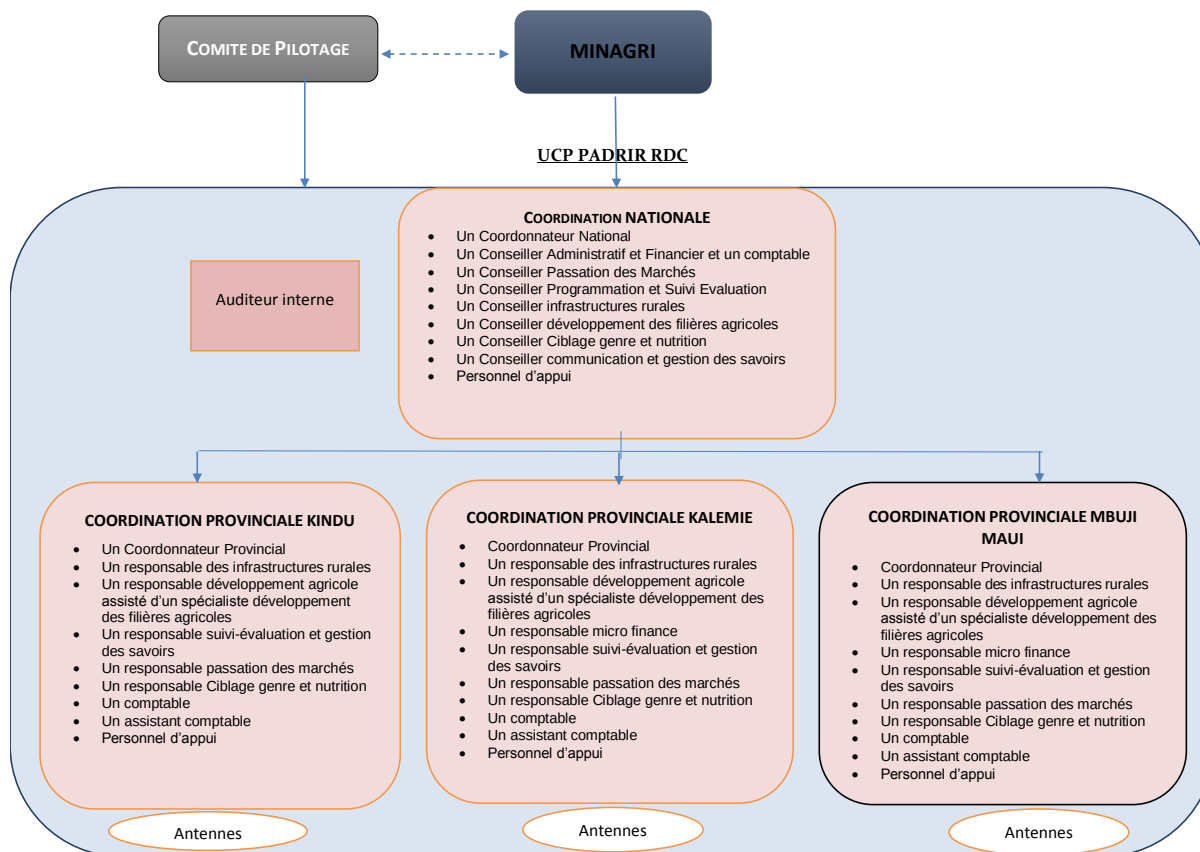
4. GARDIEN

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier, chaque Gardien sera chargé:

- D'assurer la sécurité des véhicules et autres biens du projet;
- De travailler de jour comme de nuit pour assurer le gardiennage;

- De surveiller et gérer les entrées et les sorties des personnes externes au projet.

Appendice 4: Organigramme du PADRIR



Appendice 5 : BADEA PROCUREMENT GUIDELINES

1. Guidelines for Procurement of Goods and Contracting for Execution of Works

The guidelines below give a high-level overview of BADEA's procurement procedures. Full details can be accessed in the link below:

https://badea.org/Portal/Document_Repository/25/1_GUIDELINES_FOR_THE_PROCUREMENT2001.pdf

1.1. Responsibility for the Procurement of Goods and Contracting for the Execution of Works

- 1.1.1. The ultimate responsibility for the procurement of goods for the execution of works rests with the Borrower or agency appointed by him, in agreement with BADEA.
- 1.1.2. The rights of the Borrower vis-à-vis the bidders are governed by the tender documents and contracts to be signed.
- 1.1.3. These guidelines only define the relationship between BADEA and the Borrower.

1.2. BADEA's Mode of Procurement

- 1.2.1. Any loan granted by BADEA to finance a particular project shall be subject to public bid procedures in African and Arab countries for the procurement of goods and services produced in those countries.

1.3. Types and Sizes of Contracts

- 1.3.1. Contracts may be based on unit prices for work performed or materials supplied, or lump-sum price /or combination of both methods for different parts of the contract.
- 1.3.2. The size and scope of the various contracts depend on the size and nature of the project.

1.4. Advertising and Prequalification

- 1.4.1. The invitation to bid must be advertised in at least one newspaper of wide circulation in the Borrower's country and in one or more of the well-known specialized magazines, newspapers and trade publications of wide international circulation.
- 1.4.2. Advertising must take place a sufficient time before the date fixed for opening the tenders in order to allow bidders adequate time for obtaining the tender documents and preparing their bids.
- 1.4.3. The text of the advertisement must be submitted to BADEA for approval.
- 1.4.4. Prequalification process is used in the case of tenders for large or complex projects, and takes into consideration (1) the experience and performance of each company or firm in similar works, (2) its capabilities in terms of personnel and equipment or plant, (3) the magnitude of works under execution and progress of works, and (4) its financial status and performance during the past three years.

1.5. Submitting the Tender Documents to BADEA

1.5.1. Tender documents and any further modifications thereof, should be submitted to BADEA for approval.

1.5.2. Bids Security

1.5.2.1. Bidders must be required to submit bid-security

1.5.2.2. The amount of the Bid security may be (1) a percentage of the value of the offer or (2) a specified amount based on a percentage of the estimated cost of the contract.

1.5.2.3. The bid security shall be returned to the unsuccessful bidders.

1.5.2.4. Failure of the successful bidder to sign the contract will result in the forfeiture of the bid security and the elimination of this bidder from participating in any bid involving BADEA.

1.5.3. Tender Documents

1.5.3.1. The Tender documents and specifications shall precisely and clearly set forth the work required to be realized.

1.5.3.2. Any new information, or explanations, or corrections, or amendments, to the specifications should be conveyed to bidders.

1.6. Pricing of Bids

1.6.1. The tender documents should clearly state the currency or currencies allowed to be used in pricing the offers and which will be adopted for settlement of payments under the contract.

1.6.2. Price Adjustment

1.6.2.1. The tender documents must explicitly state where the prices to be quoted should be fixed or are subject to escalation through the application of price adjustment formula. Not applicable if implementation time does not exceed one year.

1.6.2.2. BADEA accepts reasonable adjustments in the contract prices totaling not more than 20% of the basic contract price.

1.6.3. Advance and Progress Payments

1.6.3.1. Should not exceed 20% of the total contract price in the case of supply contracts for civil works. But in the case of civil engineering works, the advance payment should not be more

that 10% of the contract price, unless there are special justifications associated with the project which justify a higher percentage not to exceed 20%.

1.6.3.2. The advance payment should be covered by a Bank Guarantee and the tender documents should include a specimen of the text of the Bank Guarantee.

1.6.3.3. The tender documents should clearly specify any other amounts to be paid in advance, such as:

- a) Materials delivered to the site for incorporation into the civil works and such percentage which should not be in excess of 80% of the value of such materials.
- b) A maximum of 70% may also be paid against the value of work completed during the manufacture of major equipment.

1.6.4. Performance Guarantees - Retention Money

1.6.4.1. An acceptable guarantee to ensure that the works will be executed up to its completion should be submitted. This guarantee should not be less than 10% of the estimated cost of the contract.

1.6.4.2. The amount of the guarantee will vary with the type and magnitude of the work, but in whatever case it should extend beyond the completion of the contract by a sufficient period to cover a reasonable warranty period.

1.6.4.3. In the case of the civil works, that not less than 5% will be deducted from the amounts due to the contractor for the work executed, as an additional assurance for the proper execution of the contract. The tender documents should specify this percentage and the terms and conditions for its refund.

1.7. Insurance

1.7.1. The tender documents should precisely specify the types of the insurance to be provided by the successful bidder.

1.8. Liquidated Damages

1.8.1. The tender document should state the compensation to be paid for the delay in delivery or execution of the work, which shall not exceed 10% of the estimated contract price.

- 1.8.2. The tender documents may specify the amounts to be paid to the contractor for completing the work earlier than the time specified in the contract if such earlier completion will result in benefits to the Borrower.

1.9. Language of the Contract

- 1.9.1. The tender documents should be written in one of the languages widely used in international transactions.

1.10. Applicable Law - Settlement of Disputes

- 1.10.1. The conditions of contract should specify the applicable law and shall include provisions for the settlement of disputes.

1.11. Period between the Invitation and Submission of Bids

- 1.11.1. The time allowed for the preparation of bid depends, to a large extent, on the magnitude of the contract and its degree of complexity.

1.12. Bid Opening Procedures

- 1.12.1. Any bids received after the deadline shall be returned unopened.
- 1.12.2. All bids shall be opened in public at the stipulated time and place.
- 1.12.3. No bidder shall be allowed to alter his bid after bids are opened.
- 1.12.4. Clarifications shall not be accepted except in the case that they do not change the substance of the bid.
- 1.12.5. After opening the bids, it shall be ascertained that they:
- a) Are substantially responsive to the bidding documents.
 - b) Are accompanied by the required securities.
 - c) Have been properly signed.
 - d) Are generally in order.
- 1.12.6. The responsive bids shall be technically analyzed, and all actions be recorded and substantiated in the tender's analysis report.

1.13. Post-qualification of Bidders

- 1.13.1. In the absence of formal prequalification, the Borrower shall make sure that the bidder whose evaluated bid is the lowest in price has the adequate technical capabilities and financial resources necessary for the effective execution of the contract.

1.14.Evaluation and Comparison of Bids

- 1.14.1. The Bids' evaluation process shall be consistent with the terms and conditions set forth in the tender documents.
- 1.14.2. The Technical criteria factors shall, as far as possible to be translated into monetary terms in accordance with the criteria set forth in the tender document.
- 1.14.3. For the purpose of comparison of qualified bids, the currency or currencies in which they are priced shall be converted to the single currency specified in the tender documents.
- 1.14.4. Margin of preference to local manufacturers and contractors from the Borrower's country or from BADEA's member country can be awarded
- 1.14.5. In case of goods, such preference shall not exceed 15% of the price of the lowest evaluated offer (After the exclusion of custom duties, taxes and other charges).
- 1.14.6. In the case of civil works, the margin of the preference shall not exceed 10% of the value of the lowest evaluated bid,
- 1.14.7. It should be owned by citizens of the Borrower's country or of BADEA member countries with a percentage of not less than 50% in addition to the condition to use local labor and materials in the execution of the works to the greatest extent possible and in certain cases.

1.15.Rejection of all Bids

- 1.15.1. Rejection of all bids may occur when: (1) the bids are not responsive to the intent of the tender document, (2) lack of enough competition because there are less than three bids.

1.16.Award of Contract

- 1.16.1. The contract will be awarded to the bidder whose bid has been determined to be the lowest evaluated bid and who has the required technical capacity and financial ability.

1.17.Other Methods of Procurement

- a) Local competitive bidding.
- b) Execution of civil works by the Borrower through force account.
- c) Local or International shopping.
- d) Extension of an ongoing contract.
- e) procurement from the original supplier.
- f) Direct purchase.

- g) Equipment which is patented and can only be obtained from one manufacturer.
- h) Procurement from specialized supplier to ensure that the contractor, responsible for the process design will guarantee the product on the process.
- i) Loan proceeds are re-lent to beneficiaries, such as tradesmen or farmers or small enterprises, or to participate in financing subsidiary projects in which the beneficiary undertakes the procurement in accordance with established procedures, on conditions that these are acceptable to BADEA.
- j) Financing for an important programme, the procurement may be in different ways.

1.18.Language of Communication with BADEA

- 1.18.1. Procedures should be in one of the three working languages used by BADEA.

1.19.Photocopies of Documents

- 1.19.1. In case photocopies of the documents are submitted to BADEA, they should be clear and readable, otherwise they may not be accepted and should be replaced.

2. Guidelines for Use of Consultants

The guidelines below give a high-level overview of BADEA's use of consultants procedures. Full details can be accessed in the link below:

https://badea.org/Portal/Document_Repository/26/1_GUIDELINES_THE_USE_OF_CONSULTANTS_1995.pdf

2.1. Selection of consultants

- 2.1.1. Selection should be based on a consultant's expertise and skills and should not be based on the price by itself.

2.2. Scope and nature of the Consultancy Services

- 2.2.1. Advisory or Counselling services.
- 2.2.2. Pre-investment studies.
- 2.2.3. Engineering and design study.
- 2.2.4. Supervision services.
- 2.2.5. Project management.

2.3. Types of Consulting Firms

- 2.3.1. Independent Consulting Firms (partnership; private companies or corporations operating internationally.
- 2.3.2. Autonomous/Semi-Autonomous Government organizations set up for the purpose.
- 2.3.3. Universities/Research Institutes.
- 2.3.4. Consulting Firms forming part of, or otherwise affiliated to, or associated with, or owned by, contractors or manufacturers, or Consulting Firms combining the functions of consultants with those of contractors/manufacturers.

2.4. Transfer of Technology

- 2.4.1. BADEA encourages the participation of domestic consultants in a project for which they are qualified and assessed as qualified and capable of performing the services, provided that such participation does not result in compromising the quality of the services.

- 2.4.2. In the case of a joint venture for consulting services, the leadership of the joint venture and the ultimate responsibility for the services should be stipulated in the formal document setting out such venture.

2.5. Definition of Domestic Firms

- 2.5.1. A domestic Firm is defined as a firm which fulfills the following conditions:

- a) It is registered in the country where the assignment is to be carried out.
- b) More than 50% of equity is held by nationals or institutions of that Country.
- c) Its Chief Executive Officer is a national of the country.
- d) More than half of its managerial staff and more than half of its total professional staff are from that country.

2.6. Forms of Association between Consulting Firms

- 2.6.1. Association with one shortlisted firm provided that the client and BADEA are advised within 14 days of receipt of RFP.

- 2.6.2. With non-shortlisted firms if the latter are given specific responsibilities of the assignment.

2.7. Selection Process

- 2.7.1. Preparation of the Terms of Reference (TOR).

- 2.7.2. Preparation of the cost estimate (budget).

- 2.7.3. Drawing up a short-list of qualified consultants.

- 2.7.4. Agreement on a selection Procedures and criteria between the borrow and the Fund.

- 2.7.5. Issuing a Request for Proposal (RFP) to the short-listed consultants.

- 2.7.6. Evaluation of the proposals and selection of the best offer followed, as necessary, by negotiations with the chosen consultants.

2.8. Technical Evaluation qualitative analysis is based on:

- 2.8.1. The Consultant's professional qualifications, its general experience and standing. These should be examined in greater depth than was the case at the pre-qualification stage.

- 2.8.2. The consultant's experience and expertise in the field of the assignment as well as in a similar geographical area to that of the project.
- 2.8.3. The thoroughness of the consultant's approach, of its comments on the "TOR" and of the work plan as set out in the technical proposal. These are prime indicators as to a consultant's understanding of the assignment and its implications as well as the consultant's creativity, which may be the attribute or quality most needed for the accomplishment of the task.
- 2.8.4. The expertise of the key personnel proposed for the assignment and whether the majority of such personnel are drawn from the permanent staff of the consultant.
- 2.8.5. The preferential consideration given to domestic consultants and/or consultants from the BADEA's member countries.

2.9. The Financial Proposal

- 2.9.1. The Financial proposals must be arranged in ascending order of the prices, with the lowest securing 100 points while other proposals are given proportional points in the ratio of the lowest price to the respective price of the particular proposal.
- 2.9.2. After a list has been established on the basis of Technical Evaluation, envelopes containing g financial proposals of the top-ranking consultants are then opened.
- 2.9.3. The overall ranking is determined by weighted points on the basis of pre-agreed weights allocated to the quality and price elements.

2.10. Remuneration for the Consulting service

- 2.10.1. Lump sum Agreements.
- 2.10.2. Personal time Rate plus reimbursable cost (man-month based agreement).
- 2.10.3. Remuneration based on the cost of the installed equipment and constructed works plus reimbursable direct costs.

3. Guidelines for Disbursement of Funds

The guidelines below give a high-level overview of BADEA's disbursement of funds procedures. Full details can be accessed in the link below:

https://badea.org/Portal/Document_Repository/151/1_gpl.pdf

3.1. Purpose

- 3.1.1. **For the borrower:** proceeds are delivered as quickly as possible, in order to avoid delays in project execution.
- 3.1.2. **For the lender:** to ensure that loans are used exclusively for the purpose for which they were made available.

3.2. Principles

- 3.2.1. Conformity with procurement guidelines.
- 3.2.2. Compliance with terms of contract.
- 3.2.3. Conformity with specified goods and services.

3.3. Conditions and Preliminary Procedures

- 3.3.1. The loan agreement must be signed.
- 3.3.2. All conditions pertaining to the effectiveness of the agreement are to be completed before disbursements are made.
- 3.3.3. The loan closing date must be valid before any disbursement can be made. If it expires before all the proceeds are disbursed the Borrower (Ministry of Finance) should apply for an extension.
- 3.3.4. That the persons who will sign disbursement applications have been properly authorized and BADEA is supplied with authenticated signatures, by using (Form 1), the authorization should be signed by the borrower's representatives designated in section VII-1 of the General loan agreement.

3.4. Methods of Disbursement

- 3.4.1. Reimbursement to the Borrower.
 - 3.4.1.1. The supplier / contractor charges the borrower.

- 3.4.1.2. The borrower pays the supplier / contractor.
- 3.4.1.3. The borrower applies for BADEA reimbursement.
- 3.4.1.4. BADEA reimburses the borrower.
- 3.4.1.5. Documents required by BADEA for completion of reimbursement file:
 - a) Two copies of an Application for Reimbursement (Form 3) signed by an authorized signatory of the borrower.
 - b) Two copies for the summary statement (Form 5 for supplier) or (Form 6 for contractor).
 - c) Evidence of payment i.e. (formal receipt from the supplier, bank transfer or any evidence of payment satisfactory to BADEA).
 - d) The supplier's or contractor's invoices, which must be certified by the consultant when appropriate.

3.4.2. Direct payment to the contractor or consultant or suppliers.

- 3.4.2.1. The supplier or contractor will charge the borrower for the goods and services supplied
- 3.4.2.2. The borrower will pass on to BADEA the charges made by the supplier or the contractor with the "Application for Direct payment" (Form 4), signed by an authorized signatory of the borrower.
- 3.4.2.3. BADEA pays the supplier or the contractor directly upon receiving the disbursement application from the borrower.
- 3.4.2.4. Documents required by BADEA for completion of Direct payment file:
 - a) Two copies of an Application for Direct payment (Form 4) signed by an authorized signatory of the borrower.
 - b) Two copies for the summary statement (Form 5 for supplier or Form 6 for contractor).
 - c) The supplier's or contractor's invoices, which must be certified by the consultant.

3.4.3. Payment under Letter of Credit (Guarantee).

- 3.4.3.1. The supplier will request the borrower to open L/C.
- 3.4.3.2. The commercial Bank will open L/C on behalf of borrower.
- 3.4.3.3. The Bank will request BADEA for the guarantee payments under the L/C.
- 3.4.3.4. The Borrower will apply for “Qualified repayment guarantee” from BADEA by using (Form 9 and Form 11).
- 3.4.3.5. BADEA will send to the Bank two copies of the letter of “The Qualified Repayment Guarantee” (Form 12), attached with the proposed L/C.
- 3.4.4. Payment under Letter of Credit (Repayment)
 - 3.4.4.1. The bank will be required to sign the appropriate section of Form 12 and send the original back to BADEA together with a list of authorized signatories of the bank.
 - 3.4.4.2. The commercial bank will make the payments to the supplier under the L/C.
 - 3.4.4.3. The bank requests BADEA for repayments of the L/C using Form 14.
 - 3.4.4.4. BADEA effects payment directly to the Bank.
- 3.4.5. Payment under Letter of Credit (Amendment of the L/C)
 - 3.4.5.1. The bank should send two copies of the proposed amendments to the borrower.
 - 3.4.5.2. The borrower will send a request to BADEA for a Letter of Credit Amendment by using Form 15, with two copies of the amended L/C attached.
 - 3.4.5.3. BADEA will endorse one copy of the amendments and return it directly to the bank and inform the borrower.

3.5. Notification of Payment

- 3.5.1. Upon effecting of payment under any of the three methods, and receipt of confirmation of debit notice from BADEA's Bank, the Borrower will be notified by sending a Debit Advice by the mail and a detailed fax concerning the transaction to the Borrower.

3.6. Currency

3.6.1. BADEA commitment is in US Dollars. However, payments can be made in US Dollars or in any other currency, upon request.

4. Appendice 6: OFID PROCUREMENT GUIDELINES

(separate documents)

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 9: Integrated Risk Framework (IRF)

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
1. Political and governance	High	Medium	On 2018 December 30th national elections were held and led to the first pacific transition of power on 2019 January 24th between the former President Joseph Kabila and the new elected Felix-Antoine Tshisekedi. With the arrival of the new power, a lot of militias have begun disarming namely in Kasai, South and North Kivu. The new President has committed to end militias activities and establish peace. Corruption and weak institutions capacities are still a challenge. The political situation is still fragile despite low improvements in freedom and human rights.
2. Macroeconomic	Medium	Medium	Overall expected real GDP growth to pick up (driven by the mining sector) but only modestly, from an estimated 3.9% in 2018 to an annual average of 4.4% in 2019-20. This is slower than the average growth rate achieved in the DRC over the preceding decade, owing to the political uncertainty affecting the country since end-2016. Activity in the cobalt and copper sectors will continue to increase in 2019-20 as copper prices rise, spurring production gains, and as output volumes increase. The economy is still dependent on mineral primary sector and diversification efforts are still weak. This exposes the country to waves of external price fluctuation shocks, like the cobalt where the prices has recently dropped by 40%, reducing the government's budget and economic outlook.
3. Sector strategies and policies	Medium	Medium	The official rhetoric around the government's macroeconomic policy will focus on improving living standards, boosting public investment and strengthening governance in the natural resources sector. Agriculture and rural is considered a key priority sector for the new power. The new national strategic development plan (PNSD) which is under design since 2016 also consecrates Agriculture as the main engine for sustainable diversification of the Congolese economy. But the country has never reached the 10% of minimum national budget allocation to agriculture necessary to boost the sector and alleviate rural poverty, according to Maputo and Malabo Declaration. In facts, Agriculture and Rural development allocation has been an average of 3% of the national budget. It is uncertain that the new coming budget will reflect the official rhetoric by allocating enough to the sector.
4. Technical aspects of project or program	Low	Low	The design of the technical aspects of the program are relevant to the context and the targeted challenges. The main components and sub-components are designed to meet the main problems faced by small producers and small entrepreneurs in the project area.

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
5. Institutional capacity for implementation and sustainability	Medium	Medium	Despite deep institutional gaps, the Government is involved and has improved the quality of its program monitoring. The steering committee meets on a regular basis, and its inter-ministerial Task Group is active in the ongoing monitoring of the project. Since September 2018, the Ministry of Finance has been active in the prior validation of FRRs and audit reports. The project launched a champagne presentation of its AWPB to the 3 provincial governments and parliaments of its area of action to facilitate ownership. But big efforts are still necessary to lift-up national capacities in terms of planning, budgeting and monitoring the implementation of development projects.
6. Financial management	High	High	Risk of co-financing not materializing or materializing late during implementation; start-up delays due to lengthy entry into force processes; poor project governance and financial management leading to ineligible expenditure and suspension; challenges of recruiting qualified staff in low capacity environment; difficulties of managing multiple donor requirements; complex banking arrangements. Given the geographic spread of the project, advances will be managed by the provincial units, and disbursement bottlenecks are likely to arise if reporting of expenditure to the project coordination unit is delayed. National service providers and Government entities will implement a significant amount of project activities. The risks of lengthy entry into force should be mitigated by strong Government ownership and political will, which should also reduce the risk of co-financiers' contributions not materialising – Government has already requested the co-financing. Measures to mitigate financial management risks will include centralising the function at PCU level, technical assistance for the establishment of a sound FM framework and for the recruitment and capacity building of qualified and experienced finance staff subject to annual evaluations; harmonisation to the extent possible of donor financial reporting models, finalisation of project implementation manual before start-up, quarterly multi-donor interim financial reporting, enhanced oversight including internal audit services outsourced to a qualified service provider; results-based contracts and MoUs with service providers / Government entities; close contract management and oversight; bi-annual supervision.
7. Procurement	Medium	Medium	In line with giving the provincial coordination units more authority in procurement, specific measures will be included in the PIM to empower the PCU and make procurement process less risky.
8. Stakeholders	Medium	Medium	The project is designed to be inclusive of both farmer's organisations, private sector involving financial services providers, civil society organizations and public services.

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
9. Environment and social	Medium	Medium	According to Environment and Climate change scores, the Project should be ranked B and 3-Low respectively, meaning that it generates low negative impact and is weakly exposed to environment hazards and climate change events.
Overall	Medium	Medium	IFAD and the Government of DRC have achieved several substantive reforms to improve the management quality and the performance of the projects. Absence of such reforms was the main cause of the portfolio suspension between November 2016 and September 2018. After suspension lifting the three ongoing projects have been improving and such improvements will impact the new project.

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex 10: Exit Strategy

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

ANNEXE 10 : STRATEGIE DE SORTIE

La stratégie de mise en œuvre du PADRIR est fondée sur le renforcement du partenariat public privé producteur (4P), avec un soutien crucial au développement du secteur privé et aux groupes cibles accompagnés, notamment, les producteurs intervenant dans les chaînes de valeur retenues. La participation active de tous les partenaires est déterminante pour assurer un développement socioéconomique de la zone d'intervention du PADRIR . Cependant, l'accent mis sur le développement du secteur privé est un des gages de durabilité. De même, le renforcement de capacités techniques des différents acteurs intervenant dans le tissu socioéconomique des cinq provinces du PADRIR contribuera, incontestablement, à assurer la durabilité de l'offre des services au-delà du Programme. Dans cette lignée, l'appui à la création de centre d'appui/conseil en gestion (de statut juridique SARL), avec une participation des acteurs concernés dans le sociétariat, constitue un des dispositifs pérennes devant assurer les services techniques aux TPE/PME/PMI accompagnées. A cela s'ajoute l'externalisation, dès le début du Programme, des services d'appui technique, assurés par des conseillers en gestion, formés et suivis par le Programme.

La stratégie de sortie du Programme devra être affinée tout au long de la mise en œuvre afin de prendre en compte les changements et les enseignements tirés. La stratégie sera basée sur les éléments suivants : i) assurer l'appropriation des interventions du Programme à tous les niveaux de sa mise en œuvre et dès le début du Programme. Toutes les parties prenantes (producteurs et leurs organisations professionnelles, acteurs de la gestion, partenaires de mise en œuvre, représentants des services techniques) bénéficieront du renforcement des capacités et participeront au ciblage social afin de répondre à leurs besoins et de contribuer aux objectifs du Programme ; ii) renforcer les capacités des OP/OPF ainsi que des services étatiques nationaux et provinciaux, pour qu'ils jouent un rôle plus important dans la mise en œuvre. Les initiatives partagées qui ont été ciblées par les OP/OPF ont plus de chances d'être poursuivies et la valeur ajoutée des activités en amont et en aval constituera un facteur incitatif pour maintenir la dynamique du Programme.

Au cours de la mise en œuvre, cette stratégie consistera à documenter les enseignements tirés, à les reproduire à plus grande échelle, puis à redimensionner le Programme pour qu'il soit dépassé par les parties prenantes et le gouvernement, et bien sûr le secteur privé.

Les acquis positifs du PADRIR devront être capitalisés, consolidés et mis à échelle par un autre investissement pour couvrir les autres bassins de production et les autres dimensions de son intervention. Un projet spécifique de finance rurale et un autre basé sur l'environnement et le changement climatiques devront permettre au projet de consolider ses assises et d'avoir un impact plus important sur les conditions de vie des populations ciblées.

La sortie du projet sera donc plutôt une continuation et une consolidation. Le PADRIR devra donc dès la 5^{ème} année de son intervention préparer le nouveau programme d'investissement qui assurera son relais et sa mise à échelle.

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex: Bilan Carbone EXACT

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department



The EX-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT)

Start

Description

Land Use
Change

Crop
production

Grassland
Livestock

Land
degradation

Inputs
Investments

Traduction des champs: "Début", "Description", "Changement d'usage", "Production agricole", "Patûrage/Elevage", "Dégradation et gestion", "Intrants et Investissements"



EASYPol

Online resource materials for policy-making

FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS

The EX-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT)

Please select

Version 6.0 - Edition multilingue



Déclaration

La FAO décline toute responsabilité pour les erreurs ou les lacunes dans la base de données et le logiciel ou dans la documentation qui l'accompagne, pour le support et la mise à jour ainsi que pour les dommages qui pourraient en découler. La FAO décline également toute responsabilité pour la mise à jour des données et n'assume aucune responsabilité pour les erreurs et omissions dans les données fournies. Les usagers sont cependant invités à signaler toute erreur ou lacune dans ce produit à la FAO.

Les choix des calculs effectués dans cet outil sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions et les choix de l'alimentation de l'Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture.



© FAO (2013)

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Detailed
Results

ments" et "Résultats détaillés"

et language interface

Français

Português

Nom du Projet	Appui au Développement Rural Intégré et Resilient (I)			Traduction
Continent	Africa			Afrique
Zone climatique	Warm Temperate			Subtropical ou Chaud Tempéré
Régime hydrique	Moist			Humide
			Climat ?	
Type de sol dominant	LAC Soils			Sols à argiles 1:1
			Sol ?	
Durée du Projet (en années)	Phase d'implémentation	7		
	Phase de capitalisation	20		
	Durée totale	27		

2.1. Déboisement

? Carte des ZAE Zone 1 = Forêt humide subtropicale Zone 2 = Forêt sèche subtropicale Zone 3 = Steppe subtropicale

Type de végétation qui sera déboisée	PLR# (tMS/ha)	Brûlis? (O=yes/N=no)	Utilisation finale après déboisement	Surfaces de forêt (ha)				
				Début	Sans	*	Avec	*
Forest Zone 1	0	YES	Annual Crop	2000000	1900000	D	1870000	D
Forest Zone 3	0	YES	Annual Crop	1700000	1600000	D	1570000	D
Forest Zone 2	0	YES	Annual Crop	1000000	950000	D	930000	D
Forest Zone 1	0	NO	Flooded Rice	300000	250000	D	240000	D
Forest Zone 2	0	NO	Other (nominal)	25000	24500	D	0	D
Select the vegetation	0	NO	Select Use after deforestation	0	0	D	0	D

#Produits Ligneux Récoltés

* Note sur les dynamiques: D correspond à l'option par défaut, "I" à immédiat et "E" à exp

Tier 2

Toi

2.2. Boisement et Reboisement

? Carte des ZAE Zone 1 = Forêt humide subtropicale Zone 2 = Forêt sèche subtropicale Zone 3 = Steppe subtropicale

Type de végétation qui sera plantée	Brûlis? (O=yes/N=no)	Usage avant le boisement	Surface de boisement ou reb			
			Sans	*	Avec	*
Select the vegetation	NO	Select previous use	0	D	0	D

3.1. Systèmes annuels (à utiliser aussi pour les systèmes pluri-annuels comme le coton ou la canne à sucre)**3.1.1. Systèmes annuels provenant de, ou convertis en, un autre mode d'affectation des terres (Merci de renseigner la feuille 2.LUC)**

4.1. Systèmes de prairies et de pâturages

4.1.1. Systèmes de prairies provenant de, ou convertis en, un autre mode d'affectation des terres (Merci de renseigner la feuille 2.LUC)

5.1. Dégradation et gestion des for

? Carte des ZAE **Zone 1 = Forêt I**

6.1. Intrants (chaux, engrais, pesticides, h

E

X

A

C

T

The **EX**-Ante Carbon-balance **T**ool (EX-ACT) - St

Start

Description

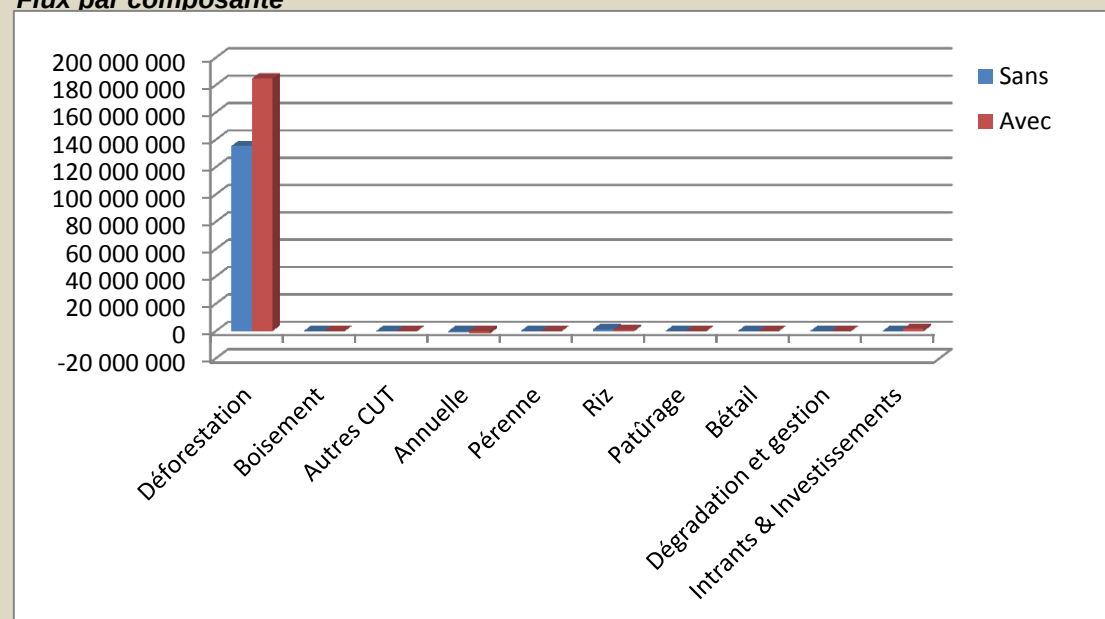
Land Use Change

Crop production

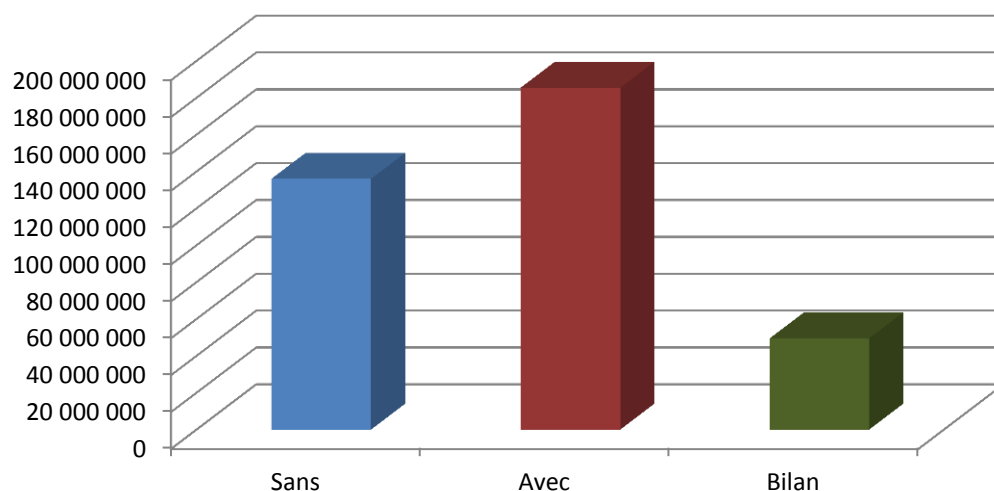
Traduction des champs: "Début", "Description", "Changement d'usage", "Production agricole", "Patûrage/E

Nom du Projet	Projet d'appui au Développement		Zone climatique	Subtropical ou
Continent	Afrique		Type de sol dominant	Sols à argiles
Composantes du projet	Flux bruts		Bilan	Répartition du
	Sans	Avec		CO ₂
	Tous les GES en tCO2eq			Biomasse
	Positif=émission / négatif=puits			
Changements d'Usage				
Déforestation	135 368 127	184 773 036	49 404 909	43 021 726
Boisement	0	0	0	0
Autres CUT	0	-1 999	-1 999	542
Agriculture				
Annuelle	-715 200	-1 858 403	-1 143 203	0
Pérenne	0	0	0	0
Riz	1 347 109	851 828	-495 281	0
Patûrage & bétail				
Patûrage	6 744	0	-6 744	0
Bétail	0	0	0	0
Dégradation et gestion	0	0	0	0
Intrants & Investissements	3 490	1 694 016	1 690 526	
Total				
	136 010 270	185 458 478	49 448 209	43 022 268
Par hectare				
	27	37	10	8.9
Par hectare et par an				
	1.0	1.4	0.4	0.3

Flux par composante



Total sans et avec projet et bilan



Evolutions par mode d'usage / catégorie (en hectare, ha)

		Etat initial	Sans le projet
Forêt/Boisement		5 025 000	4 724 500
Agriculture	Annuelle	0	250 000
	Pérenne	0	0
	Riz	0	50 000
Patûrage		110	110
Autres terres	Dégradées	0	0
	Autres	0	500
Terres humides		0	0
Surface totale (ha)		5 025 110	5 025 110

Autre indicateurs

Superficies irriguées - ha		Etat initial	Sans le projet
	Riz irrigué	0	50 000
	Cultures annuelles	0	0
	Total	0	50 000
Surfaces brûlées cumulées - ha			Sans le projet
	Provenant de la déforestation		250 000
	Provenant de la dégradation		0
	Boisement		0
	Autres CUT		0
	Annuelle		5 875 000
	Pérenne		0
	Riz irrigué		0
	Patûrage		0
	Total		6 125 000



[Retour aux résultats principaux](#)

Nom du Projet	Projet d'appui au Développement	Type de sol dominant	Zone climatique	Subtropical ou Sols à argiles
Continent	Afrique			
Composantes du projet	Flux bruts Sans	Avec	Bilan	Produit de projet Sans
	Tous les GES en tCO ₂ eq			
Tous les changements d'usage	135 368 127	184 771 038	49 402 911	
Annuelle	-715 200	-1 858 403	-1 143 203	0
Pérenne	0	0	0	0
Riz irrigué	1 347 109	851 828	-495 281	4 700 000
Patûrage	6 744	0	-6 744	8 910
Bétail	0	0	0	0
Dégradation et gestion	0	0	0	
Intrants & Investissements	3 490	1 694 016	1 690 526	
Total	136 010 270	185 458 478	49 448 209	4 708 910

Émissions détaillées en t de CO₂-eq pour les différentes étapes de la chaîne de valeur

PRODUCTION (émissions calculées en pourcentage de la quantité totale utilisée)

Émissions directes et indirectes (induite par les changements d'usage, la dégradation, les intrants et

TRAITEMENT (liste des intrants ou des procédés nécessaires)

Nom de l'intrant/procédé	Emission par intrant/procédé		Intrant/procédé
	Sans	Avec	
Insérer le nom ci-dessous			Sans

TRANSPORT (liste des intrants ou des procédés nécessaires)

Nom de l'intrant/procédé	Emission par intrant/procédé		Intrant/procédé
	Sans	Avec	
Insérer le nom ci-dessous			Sans

UTILISATION (liste des intrants ou des procédés nécessaires)

Nom de l'intrant/procédé	Emission par intrant/procédé		Intrant/procédé
	Sans	Avec	
Insérer le nom ci-dessous			Sans

DECHET (liste des intrants ou des procédés nécessaires)

Nom de l'intrant/procédé	Emission par intrant/procédé		Intrant/procédé
	Sans	Avec	
Insérer le nom ci-dessous			Sans

Émissions totales en t CO2-eq pour les différentes étapes de la chaîne de valeur

PRODUCTION
TRAITEMENT
TRANSPORT
UTILISATION
DECHET



[Retour aux résultats principaux](#)

**Matrice des évolutions
Sans le projet**



[Retour aux résultats
principaux](#)

Sols minéraux (ha)

		Forêt/Boisement
DEBUT	Forêt/Boisement	4724500
	Agriculture	0
	Annuelle	0
	Pérenne	0
	Riz	0
	Patûrage	0
	Autres terres	0
Total à la fin		4724500

**Matrice des évolutions
Avec le projet**

Mineral soils (ha)

		Forêt/Boisement
DEBUT	Forêt/Boisement	4610000
	Agriculture	0
	Annuelle	0
	Pérenne	0
	Riz	0
	Patûrage	0
	Autres terres	0
Total à la fin		4610000

Standard Edition

Grassland
Livestock

Land
degradation

Inputs
Investments

Detailed
Results

evage", "Dégradation et gestion", "Intrants et Investissements" et "Résultats détaillés"

Chaud Tempéré (Humide)
1:1

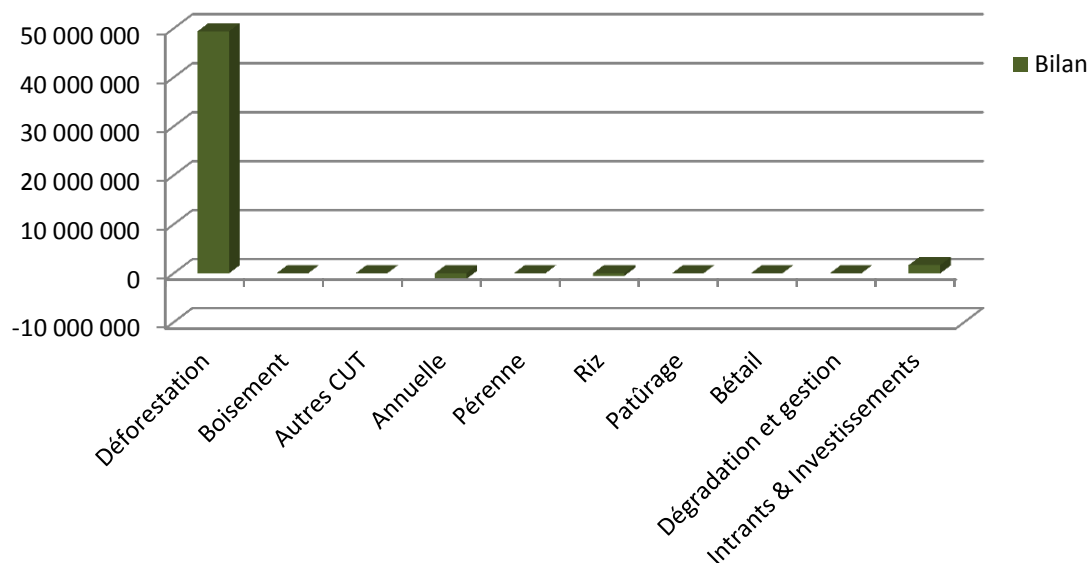
Durée du Projet (en années)
Surface totale (ha)

27

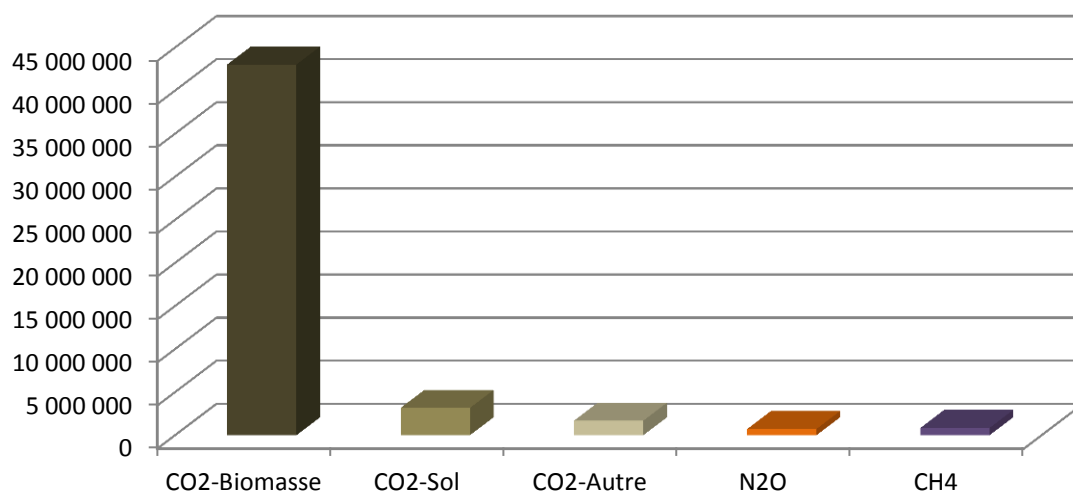
5025110

bilan par type de GES				Résultats par an		Bilan
		N ₂ O	CH ₄	Sans	Avec	
Sol	Autre					
5 497 800		398 003	487 381	5 013 634	6 843 446	1 829 811
0		0	0	0	0	0
-2 541		0	0	0	-74	-74
-2 322 339		326 368	852 768	-26 489	-68 830	-42 341
0		0	0	0	0	0
0		247	-495 528	49 893	31 549	-18 344
-6 744		0	0	250	0	-250
0		0	0	0	0	0
	1 690 526	0		129	62 741	62 612
3 166 176	1 690 526	724 618	844 621	5 037 417	6 868 833	1 831 415
0.6	0.3	0.1	0.2			
0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.4	0.4

Bilan par composante



Répartition du bilan par type de GES (et avec l'origine pour le CO₂)

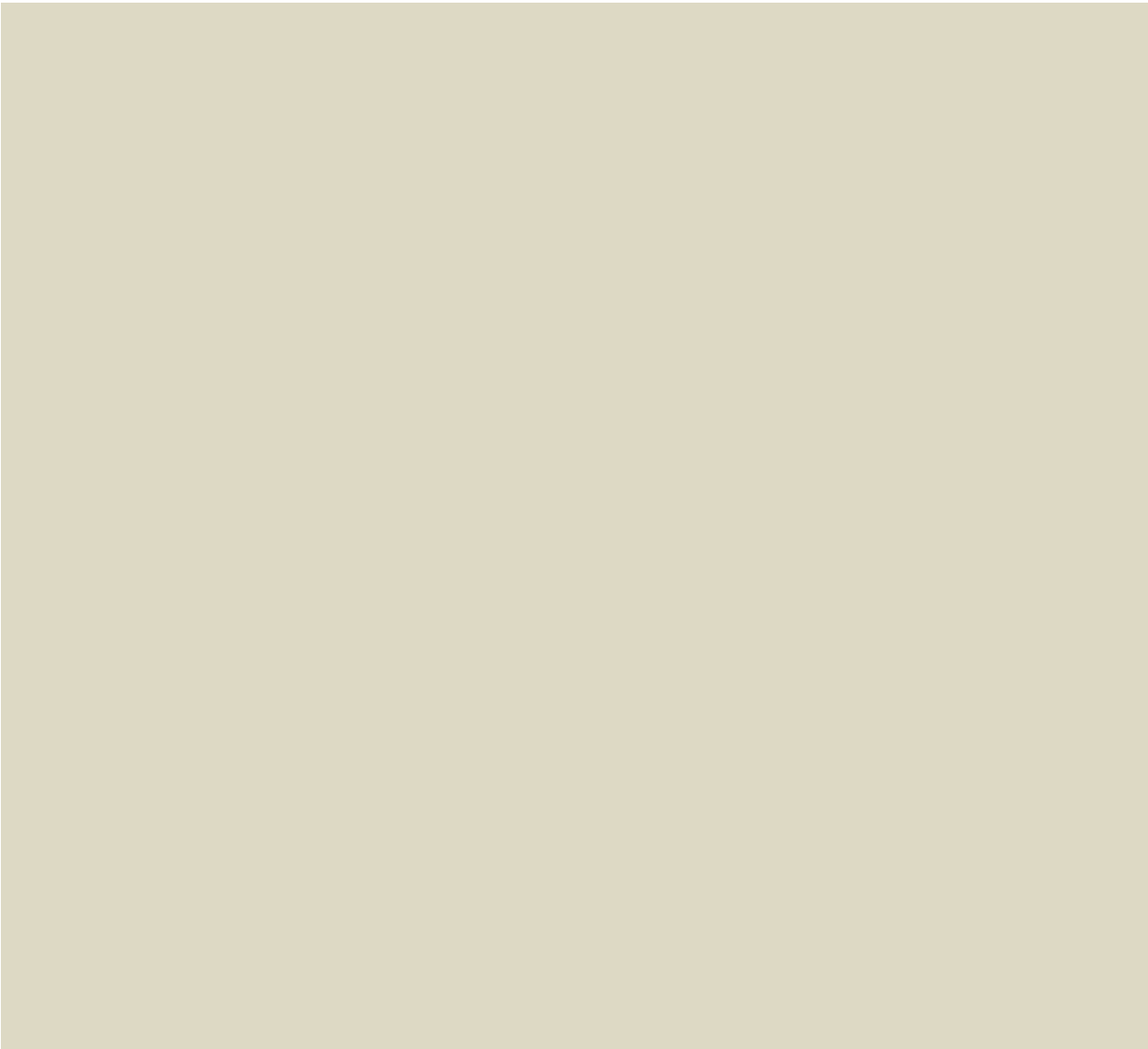


Avec le projet
4 610 000
330 000
0
60 110
0
0
25 000
0
5 025 110

Niveau d'incertitude		% d'incertitude
Flux bruts		
Sans	136 010 270	36.4
Avec	185 458 478	36.2
Bilan net	49 448 209	36.1

[Matrices détaillées des évolutions](#)

Avec le projet
60 110
0
60 110
Avec le projet
330 000
0
0
0
7 755 000
0
2 585
0
8 087 585



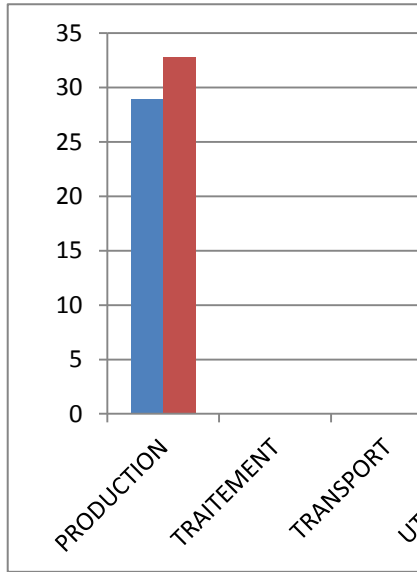
Chaud Tempéré (Humide)	Durée du Projet (en années)	27
1:1	Surface totale (ha)	5025110

ction oduit	Intensité des émissions brutes tCO2eq par t de produit		Pourcentage d'utilisation humaine		Quantit correspondan
	Sans	Avec	Sans	Avec	
Avec					Sans
0	0.00	0.00	100	100	0
0	0.00	0.00	100	100	0
5 647 755	0.29	0.15	100	100	4 700 000
1 155	0.76	0.00	100	100	8 910
0	0.00	0.00	100	100	0
5 648 910	28.88	32.83			4 708 910
Emissions (tCO2/t produit)					
	Sans	Avec			
investissements)	28.88	32.83			

dé par t de uit		
Avec		
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	0.00	0.00
total pour le TRAITEMENT	0.00	0.00
dé par t de uit		
Avec		
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	0.00	0.00
Total pour le TRANSPORT	0.00	0.00
dé par t de uit		
Avec		
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	0.00	0.00
Total pour l'UTILISATION	0.00	0.00
dé par t de uit		
Avec		
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	0.00	0.00
Total pour DECHET	0.00	0.00

Emissions (tCO2/t produit)		
	Sans	Avec
	28.88	32.83
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	0.00	0.00
Total	28.88	32.83

Emissions (tCO2/t produit)



FIN						Total pour le début
Agriculture			Patûrage	Autres terres		
Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres	
250000	0	50000	0	0	500	5025000
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	110	0	0	110
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
250000	0	50000	110	0	500	5025110

FIN						Total pour le début
Agriculture			Patûrage	Other Land		
Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres	
330000	0	60000	0	0	25000	5025000
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	110	0	0	0	110
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
330000	0	60110	0	0	25000	5025110

Choisir les PRG pour les calculs

Official (1st period 2008-2012)

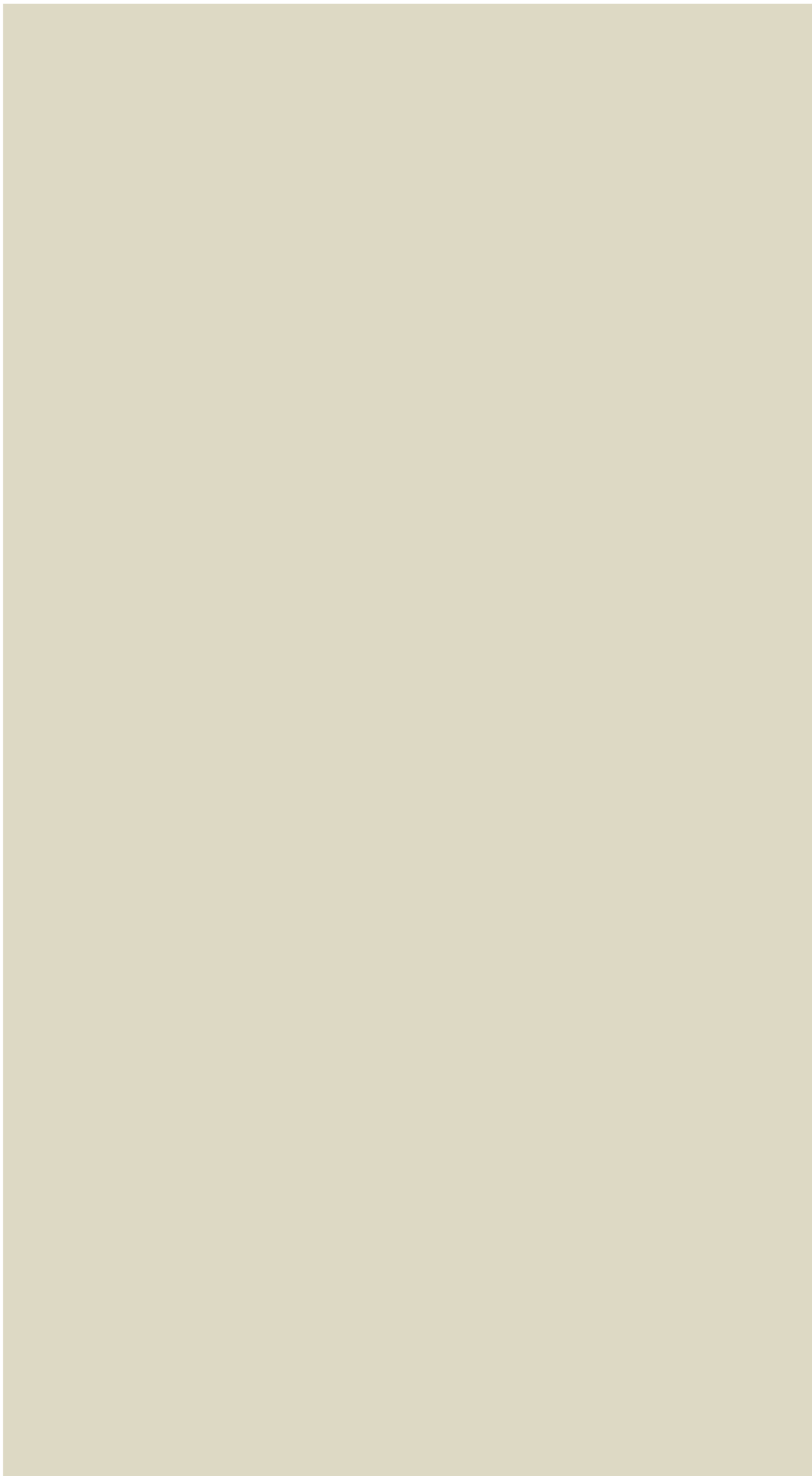
Officiel (1ère période 2008-2012)

CO₂ **1**

CH₄ **21**

N₂O **310**

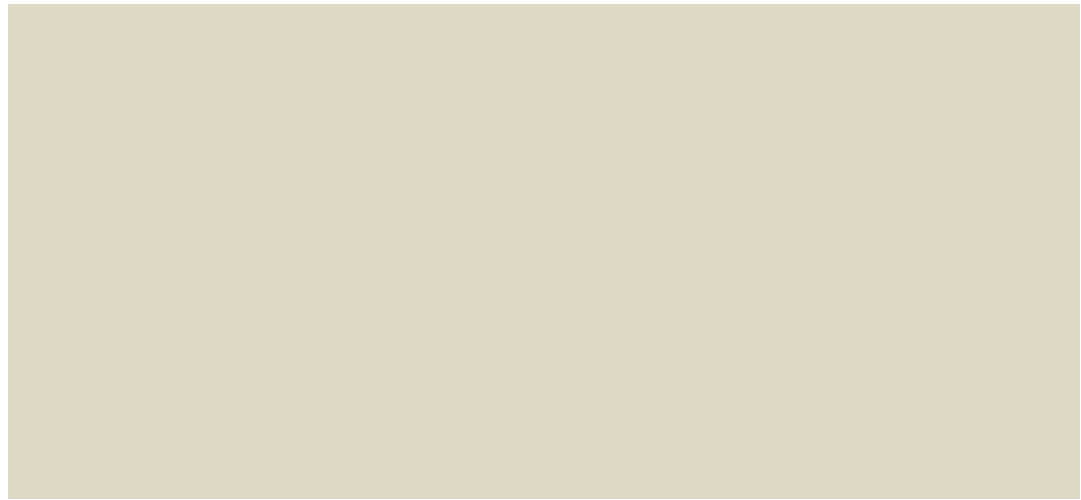
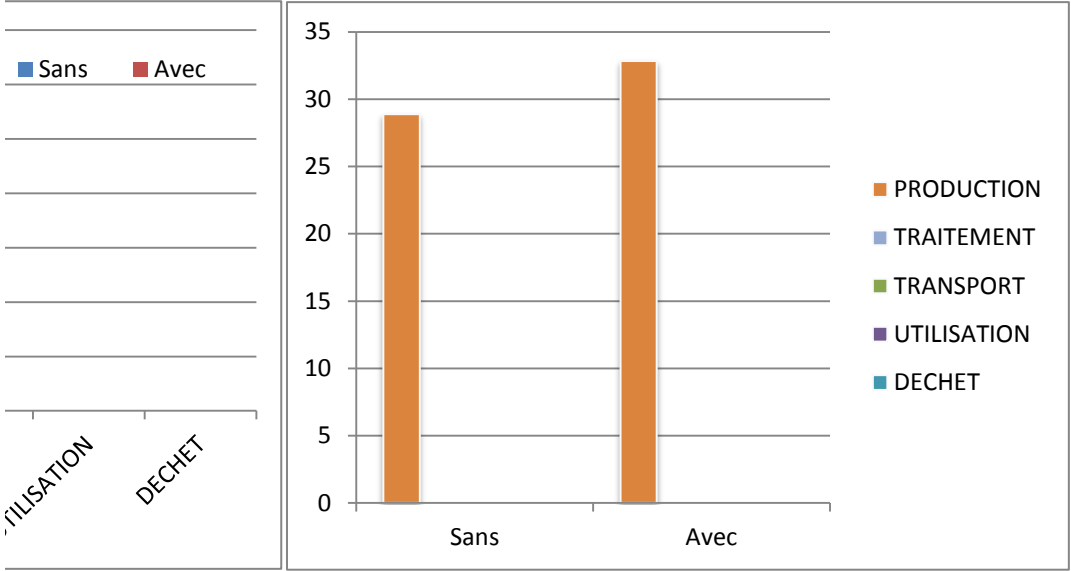
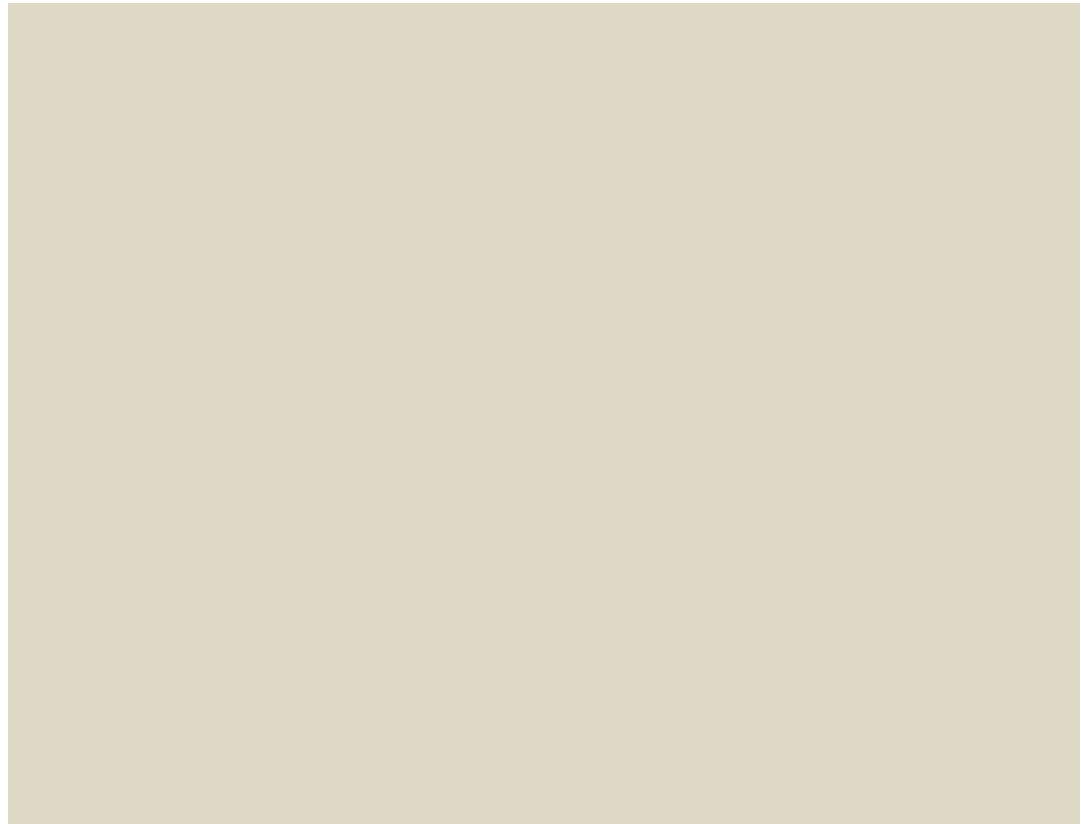
Approche
simplifiée de
chaîne de valeur



inée
te utilisée
Avec

0
0
5 647 755
1 155
0

5 648 910

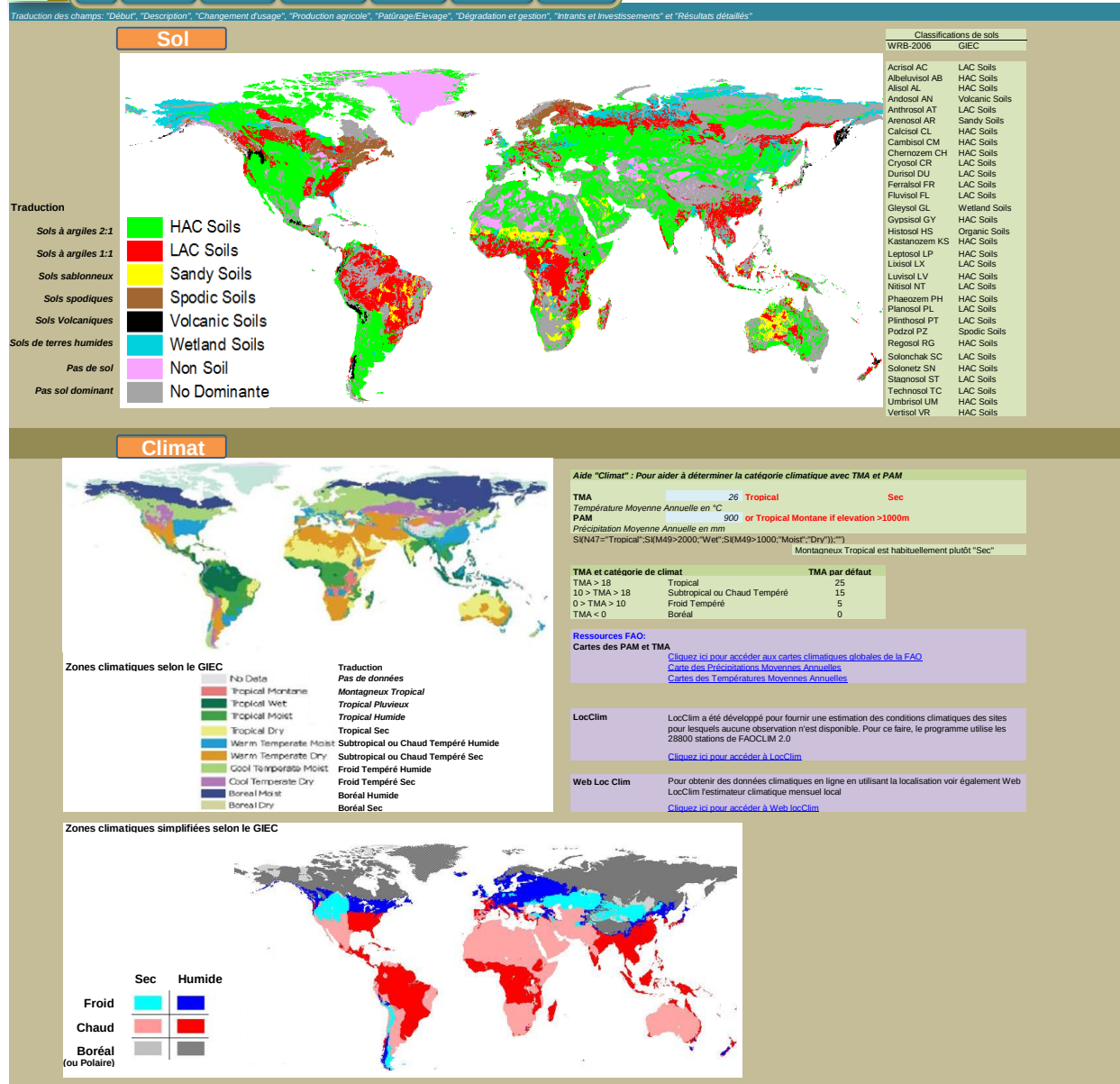


Sols organiques (ha)

0

Sols organiques (ha)

0



E

X

A

C

T

The EX-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) - Stand

Start

Description

Land Use Change

Crop production

Grassland Livestock

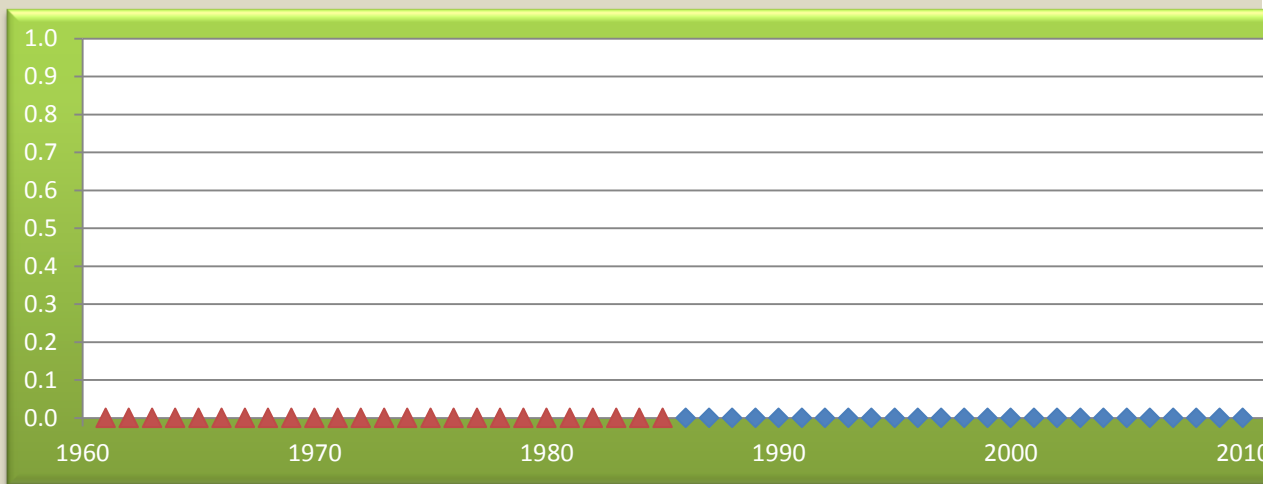
Traduction des champs: "Début", "Description", "Changement d'usage", "Production agricole", "Patûrage/Elevage"

Rendement

Région	?	(voir la carte ci-dessous)
Item	?	

Année	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Rendement (t/ha)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Année	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Rendement (t/ha)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0



Ces données proviennent de FAOSTAT, si vous avez besoin d'information plus détaillée (par





Standard Edition

Standard Edition

Land degradation

Inputs Investments

Detailed Results

"Dégradation et gestion", "Intrants et Investissements" et "Résultats détaillés"

)

1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Périodes	Moyenne	Taux (%)	Projections		
			2015	2020	2030
Dernières 5 années (2006-2010)	0.00	0.0	0.00	0.00	0.00
Dernières 10 années (2001-2010)	0.00	0.0	0.00	0.00	0.00
Dernières 20 années (1991-2010)	0.00	0.0	0.00	0.00	0.00
Dernières 25 années (1986-2010)	0.00	0.0	0.00	0.00	0.00
1961-1985	0.00	0.0	0.00	0.00	0.00



exemple par pays), merci d'aller sur le site internet de la FAO





Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex: Start up activities

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

ANNEXE 11 : LISTE DES ACTIVITES DE PREDEMARRAGE

Activités	Budget (USD)	Périodicité
Recrutement du cabinet de recrutement du personnel de l'UNCP et des UPC.	150 000	Mars 2020
Mise en place de l'équipe de l'UNCP et des UPC	250 000	Avril 2020
Etude d'identification des bassins de production et des marchés	300 000	Juin-juillet 2020
Etudes de référence approfondies dans les 4 provinces	350.0000	Août-septembre 2020
Etudes et identification des pistes à réhabiliter	290 000	Octobre-novembre 2020
Atelier de validation du choix des bassins de production et des pistes	100 000	Décembre 2020
Mise à jour du manuel de gestion administrative et financière	30 000	Décembre 2020
Préparation manuel de suivi-évaluation	30 000	Décembre 2020
Total	1 500 000	

Democratic Republic of the Congo

Inclusive and Resilient Rural Development Support Project Project Design Report

Annex: Padrir Cost And Financing

Document Date: 06/11/2019
Project No. 2000002386
Report No. 5142 - CD

West and Central Africa Division
Programme Management Department

ANNEXE 3 : COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

I. Introduction

1. Cette note technique présente les hypothèses et les résultats de l'analyse des couts et du financement du Programme d'appui au développement rural et aux chaînes de valeur résilientes (PADRIR) suite à la mission de formulation de ce programme.
2. L'objectif de développement du PADRIR est, conformément aux objectifs stratégiques du COSOP, est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration du revenu, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience. Objectif de développement est d'améliorer durablement les conditions et infrastructures de base, qui permettent d'accroître la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur autour de 3 groupes de spéculations agricoles ciblées dans les zones du Programme.
3. L'analyse du cout de Programme se base sur les trois composantes qui permettront d'atteindre les objectifs du Programme, notamment i) Appui à la production, commercialisation et structuration des filières ; ii) Développement des infrastructures climatiquement rationnelles ; iii) Coordination, transparence et engagement des citoyens.
4. Le coût total du programme est provisoirement estimé à 130,459 millions USD et sera financé comme suit : (i) une contribution du FIDA, d'un montant total de 36,491 millions \$ EU (28,0 % du total) U dont 73% sous forme de prêt et 27% sous forme de don, (ii) un cofinancement international totalisant 75,933 millions \$EU (58,2 %). Le cofinancement international attendu est comme suit : (a) un prêt de la BADEA d'un montant de 50,739 millions \$ EU (38,9%);) , (b) un prêt de l'OFID à hauteur de 25,194 millions \$ EU (19,3%). Les bénéficiaires du programme contribueront pour un montant total minimum de 3,341 millions \$ EU (2,6%) sous forme d'apport en nature dans les travaux et activités. Le Gouvernement apportera 14,694 millions \$ EU (11,2%) sous forme d'apports en nature (bureaux) et d'exemptions de divers droits et taxes.
5. L'analyse des coûts du Programme tient également compte la zone géographique d'intervention du PADRIR qui couvre 4 provinces du pays, notamment le Maniema, la Lomami, le Kasai Oriental et le Kasai Central.

II. Hypothèses de calcul des coûts

2.1. Généralités

6. **Principe de lecture des enveloppes financières** : Le principe de lecture des couts du Programme reste indicatif et global étant donné que des modifications peuvent intervenir d'ici l'approbation et la négociation. La planification détaillée des activités et leur mise en œuvre se feront en réponse aux demandes exprimées par bénéficiaires et en fonction des co-financements qui seront effectivement décaissés.
7. **Révision des montants par catégorie de décaissement** : Malgré le besoin de flexibilité de la mise en œuvre de l'approche, le financement des composantes et les montants des contributions du FIDA, de la BADEA, de la BAD et des autres bailleurs ne pourraient éventuellement être modifiés, que sous réserve d'un accord préalable, selon le cas et suite à une demande justifiée de l'Emprunteur.
8. **Présentation des coûts en TTC** : Les coûts donnés sont toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les taxes indirectes, en particulier l'impôt sur les salaires.

1.1. Durée et démarrage du Programme

9. **Date de démarrage et durée d'exécution du Programme** : Prévu pour une durée de 6 ans, le PADRIR démarrera en 2020 pour se clôturer en 2025. Le démarrage

effectif dépendra de la célérité avec laquelle les institutions nationales traiteront le dossier du Programme jusqu'à son entrée en vigueur.

Provisions pour hausse des prix et imprévus physiques

10. *Les provisions pour hausse des prix*, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à couvrir une éventuelle hausse des prix et une éventuelle perte liée au taux de change. Elles sont prises en compte par le logiciel COSTAB dans le calcul des coûts totaux du Programme. Les provisions pour une hausse des prix sont basées sur les prévisions de la Banque mondiale (indicateur « Manufactures Unit Value Index » / MUV) en ce qui concerne l'inflation au niveau international et les prévisions de la Banque Centrale du Congo, suite à la dernière mission du Fonds Monétaire International, en ce qui concerne l'inflation locale.

11. *Les provisions pour imprévus physiques* : sont destinées à corriger d'éventuelles erreurs sur les quantités et/ou les méthodes de mise en œuvre du Programme. Exprimés généralement en pourcentage du coût de base, elles sont le plus souvent appliquées pour les travaux d'infrastructures dont le coût est susceptible de déviation par rapport au coût de base en raison d'éventuelles difficultés dans l'exécution du Programme. Sur la base de l'expérience des autres Programmes FIDA dans le pays et d'autres Programmes en cours d'exécution, les provisions pour imprévus physiques ont été estimées à 5% du coût de base des travaux de génie civil et rural. Ces imprévus ne concernent que les travaux de réhabilitation des infrastructures principalement

12. *Les provisions pour hausse des prix en devises* se basent sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires. Les prévisions retenues dans le COSTAB sont de 1,5% par an sur la période 2020-2025.

13. *Les provisions pour hausse des prix en monnaie locale* sont estimées à 4% par an, fixé par la Banque Centrale du Congo (BCC).

1.2. Coûts unitaires

14. Les estimations des coûts sont basées sur les expériences du PIRAM et des autres Programmes FIDA (PAPAKIN, PRAPO, PRAPE et PASA-NK) exécutés en RDC, ainsi que les Programmes des autres institutions financières internationales notamment la Banque Mondiale (PDPC, PARSSA, PICAGL) et Banque Africaine de Développement (PADIR, PRESAR, PEJAB). Les coûts ont été saisis dans le COSTAB en dollars américains. Concernant les coûts unitaires, le détail des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien est présenté dans les tableaux détaillés de l'Annexe 1 du présent document de travail.

1.3. Pourcentages de taxes et composante en devise

15. **Les taxes** sont prises en charge par le gouvernement. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a été évalué afin d'estimer la contrepartie financière du gouvernement correspondant aux droits et taxes.

16. La taxation prise en considération (droits et taxes de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes) se fonde sur les régimes fiscal et douanier du pays. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 16%, s'applique à la plupart des catégories de dépenses utilisées par le Programme, à l'exception de certains intrants agricoles et des conventions passées avec les structures et institutions de l'Etat qui ne sont pas soumis à la TVA. Les achats effectués localement sont soumis à la TVA.

17. **Concernant les biens importés**, ils supportent des taxes calculées sur la valeur CAF (coût, assurance et fret): droits et taxes à l'importation, redevance douanière et statistique, taxe sur la valeur ajoutée (applicable à la valeur CAF et aux droits et taxes

acquittés). Ces droits et taxes doivent être considérés pour calculer le pourcentage moyen de taxes et de devises dans le coût total pour les biens importés¹.

18. **La part en devises** est estimée afin de calculer les imprévus/provisions pour hausse des prix qui, en raison de taux d'inflation différents, ont un impact variable selon qu'ils s'appliquent à la partie du coût en devises et à celle en monnaie locale.

III. Coûts du Programme

3.1. **Coûts totaux.** Le coût total du programme pour les 7 années de mise en œuvre, est estimé à 215,257 milliards de CDF, équivalent à 130,459 millions de \$ des Etats-Unis (EU), y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix. Les coûts de base sont de 194 189 milliards de CDF (117,690 millions \$ EU). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 1 542 milliards de CDF (0,935 millions de \$ EU) et 19 526 milliards de CDF, soient 11,834 millions de \$ EU. Enfin les investissements représentent 176 384 milliards de CDF soit 91% des coûts totaux alors que les coûts récurrents en représentent 9 %.

3.2. **Coûts totaux de base du Programme par composante.** Le tableau ci-après présente les coûts de base des 4 composantes du Programme pour les 7 années de mise en œuvre prévues. Il ressort de ce tableau que la **composante 1 Appui à la production, commercialisation et structuration des filières** présente un coût total de l'ordre de 29,463 milliards de CDF (17, 857 millions de \$ E-U), soient 15 % des coûts totaux du Programme. Ces coûts sont principalement composés de 11,730 milliards de CDF (7 109 millions de \$ E-U) pour couvrir les dépenses relatives à l'intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes et 5,845 milliards de CDF (3, 542 millions de \$ E-U) pour couvrir les dépenses liées à l'amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits. En outre, 11, 889 milliards de CDF (7 205 millions de \$ E-U) sont nécessaires pour les dépenses de renforcement des capacités techniques des OP, Opérateurs de marchés et des services étatiques.

19. **La composante 2, développement des infrastructures rurales climatiquement rationnelles** nécessite quant à elle 142,176 milliards de CDF (86 167 millions de \$ E-U), soit 73 % du coût total du programme. De ce montant, 92,594 milliards de CDF (56 118 millions de \$ E-U) pour financer la réhabilitation des infrastructures routières de dessertes agricoles dans les 4 provinces ciblées par le Programme. En plus de 6,226 milliards de CDF (3,774 millions de \$ E-U) pour doter les provinces des infrastructures de marché et 34,516 milliards (20,919 millions de dollars) pour financer les infrastructures sociales respectueuses de l'environnement (eau potable, centres de santé et écoles), le Programme nécessite 8,840 milliards de CDF (5 358 millions de \$ E-U) pour la construction des infrastructures d'énergie renouvelables (barrages hydroélectriques, solaires ou biogaz) nécessaires à la transformation des produits agricoles et agricoles et pour le développement rural en général.

20. **La composante 3 du Programme**, nécessite 22,549 milliards de CDF (13,666 millions de \$ E-U) soit 12 % du coût total du Programme pour financer la coordination, le suivi et l'évaluation la gestion des connaissances, afin d'assurer la mise en œuvre du Programme.

21. La situation détaillée des besoins en financement des différentes composantes est reprise dans les tableaux suivants.

¹ TVA 18%, TCI 1%, TEC/ 10%, RDI/ 1%, CCI 0,4%, OHADA: 0,050

Coûts du Programme par composante

République Démocratique du Congo

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIR)

Components Project Cost Summary	(CDF '000)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières								
Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes	9 131	598	730	53	1	7		
	516	720	236	4	575	109	22	6
Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits	3 370	474	5 844	04	1	3		
	653	010	663	3	499	542	42	3
Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques	064	823	888	70		7		
	568	997	565	6	499	205	7	6
Subtotal Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières	23	5	29	14				
	566	896	463	28	3	17		
B. Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes	737	727	464	3	574	857	20	15
Infrastructures de desserte climato-résilientes	58	29	88	35				
	994	662	657	75	17	53		
	751	875	626	4	978	732	33	45
Infrastructures de marchés climato-résilientes	5 485	740	6 226	32		3		
	779	520	299	5	449	774	12	3
Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-résilientes	28	10	39	17				
	991	431	423	57	6	23		
	959	234	193	1	322	893	26	20
Infrastructures d'énergie renouvelable	3 319	520	8 840	01	3	5		
	447	698	145	2	346	358	62	5
Subtotal Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes	96	46	143	58				
	791	355	147	66	28	86		
C. Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,	935	327	262	2	094	756	32	73
Coordination et gestion	17		17	10				
	063	431	494	34		10		
	814	185	999	2	261	603	2	9
Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication	3 909		3 909	36		2		
	263	-	263	9	-	369	-	2
Renforcement de la capacité de gestion	858		858	52				
	300	-	300	0	-	520	-	-
Subtotal Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,	21		22	13				
	831	431	262	23		13		
	377	185	562	1	261	492	2	11
Total BASELINE COSTS	142	52	194	86				
	190	683	873	17	31	118		
	050	238	288	6	929	105	27	100
Physical Contingencies	788	754	1 542	47				
	269	009	278	8	457	935	49	1
	15	3	18	9				
Price Contingencies	439	402	842	35	2	11		
	988	218	207	8	062	420	18	10
	158	56	215	96				
Total PROJECT COSTS	418	839	257	01	34	130		
	307	466	773	1	448	459	26	110

3.3. Financement du Programme

22. Cinq principales sources reprises dans le tableau ci-après financeront l'ensemble des activités des composantes du Programme. Un concours financier du FIDA au Gouvernement Congolais, d'un montant total de **36,491** millions de dollars (dont

73% de prêt et 27% de don), couvrira 28 % du montant total de financement du Programme. Le Programme sera également financé par d'autres prêts attendus des bailleurs cités ci-après, au gouvernement de la RDC, notamment 50 739 millions de \$ E-U de la BADEA (38.9 %), et 25,194 millions \$ E-U de l'OFID (19,3%).

23. Les bénéficiaires du Programme contribueront pour un montant total minimum de 3,341 millions \$ E-U (2,6%) et le Gouvernement apportera 14 694 millions (11,2 %).

24. Le prêt du FIDA, équivalent à 36,491 millions de dollars E-U, financera essentiellement les activités de la composante 1 du Programme, pour un montant total de 19,236 millions \$EU, pour 7,270 millions \$ EU les activités de la composante 2, et les activités de la composante 3 pour un montant total de 9,985 millions de \$ E-U.

25. Les prêts de la BADEA et de l'OFID financeront essentiellement la composante 2 du Programme. Les Fonds de l'OFID financeront la réhabilitation des infrastructures routières du Maniema pour un montant total de 19,119 millions des \$ E-U. L'OFID apportera aussi 0,513 millions \$ EU pour financer les infrastructures de marché, et 2,625 millions \$ EU pour les infrastructures sociales et 0,078, millions \$ EU pour les infrastructures d'énergie renouvelable dans la même province. L'OFID contribuera pour 2 859 millions \$ EU aux frais de coordination et de gestion du programme.

26. La BADEA, financera les provinces de Lomami, Kasai Oriental et Kasai Central pour un montant total de 50,502 millions \$ EU dont: 26,822millions de \$ E-U pour la réhabilitation des infrastructures routières; 2,19 millions des infrastructures de marché; 16,130 millions \$ EU pour les infrastructures sociales, et 5.36 millions pour les infrastructures d'énergie renouvelable. La BADEA contribuera pour 0,237 millions \$ EU au financement de la Composante 3, et cette contribution sera consacrée à l'achat des voitures pour le suivi des travaux.

27. Le Gouvernement contribue pour un montant total 14,694 millions de \$ E-U dont 12 839 millions \$ E-U en exonération des droits de douanes, impôts et taxes diverses sur les travaux, les services et les fournitures liés aux infrastructures rurales. Les exonérations sur les équipements liés à la coordination et la gestion du projet seront de 1 855 millions \$ E-U. Le gouvernement prend en charge l'ensemble des loyers des bureaux national et provinciaux du programme sous forme d'une contribution en nature.

28. La contribution des bénéficiaires estimée à 3,341 millions \$ EU se fera sous forme d'apports en nature et en espèces dans les activités d'appui à la production et la commercialisation des produits agricoles pour un montant de 0,405 millions \$ E-U, et en apports de matériaux locaux et autres apports en nature dans la construction des infrastructures de marché (0,643 millions \$ EU), et des infrastructures sociales (2,292 millions \$ EU). Le tableau suivant résume la situation de l'affectation des ressources des principaux contributeurs pour le financement des différentes activités des composantes du PADRIR.

Financement des composantes par différents bailleurs

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET RESILIENT (PADRIIR)
Components by Financiers
(US\$ '000)

	GVT		Bénéficiaires		FIDA		BADEA		OFID		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières												
Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes	0	-	367	4.7	7 476	95.3	-	-	-	-	7 843	6.0
Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits	0	-	39	1.0	3 820	99.0	-	-	-	-	3 858	3.0
Renforcement des capacités techniques des OP, OM et des services étatiques	0	-	-	-	7 941	100.0	-	-	-	-	7 941	6.1
Subtotal Component 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières	0	-	405	2.1	19 236	97.9	-	-	-	-	19 642	15.1
B. Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes												
Infrastructures de desserte climato-résilientes	9 319	15.9	-	-	3 213	5.5	26 822	45.9	19 119	32.7	58 473	44.8
Infrastructures de marchés climato-résilientes	484	11.4	643	15.2	395	9.4	2 193	51.9	513	12.1	4 227	3.2
Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climato-résilientes	3 036	11.2	2 292	8.5	2 967	11.0	16 130	59.6	2 625	9.7	27 051	20.7
Infrastructures d'énergie renouvelable	0	-	-	-	695	11.3	5 357	87.4	78	1.3	6 130	4.7
Subtotal Component 2: Développement des infrastructures rurales climato-résilientes	12 839	13.4	2 935	3.1	7 270	7.6	50 502	52.7	22 335	23.3	95 882	73.5
C. Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,												
Coordination et gestion	1 815	15.5	-	-	7 695	65.9	155	1.3	2 016	17.3	11 682	9.0
Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication	41	1.5	-	-	1 708	63.9	82	3.1	843	31.5	2 674	2.0
Renforcement de la capacité de gestion	-	-	-	-	581	100.0	-	-	-	-	581	0.4
Subtotal Component 3: Coordination, Suivi-évaluation et Gestion des connaissances,	1 855	12.4	-	-	9 985	66.8	237	1.6	2 859	19.1	14 936	11.4
Total PROJECT COSTS	14 694	11.3	3 341	2.6	36 491	28.0	50 739	38.9	25 194	19.3	130 459	100.0

3.4. Catégories des dépenses du Programme et plan de décaissement du Programme

29. La catégorie des Travaux couvre 60 % des coûts du Programme. Les véhicules couvrent 1%, tandis que les autres équipements destinés essentiellement aux bénéficiaires représentent 13% des fonds du Programme. Les fournitures et biens non durables représenteront 3 % du total. Les services représenteront 5 % tandis que les prestations intellectuelles des consultants représenteront 6%. Les formations absorberont 2% du montant.

30. Les salaires et indemnités consommeront 6 % des ressources et le fonctionnement absorbera 3 % en coûts de base. En y ajoutant les imprévus, les coûts de coordination s'élèvent à 11%. De ce point de vue, le projet sera un exemple d'efficacité.

Détail du budget par catégorie

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF ET
RESILIENT (PADRIR)

Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(CDF '000)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchan ge	Base Costs
I. Investment Costs								
A. Travaux	77 600	38 226	115 826	47		70		
	014	821	835	030	23 168	198	33	59
B. Vehicules	1 968 481	346 361	2 314 843	1 193	210	1 403	15	1
	13 845	13 090	26 935			16		
C. Equipements et matériels	614	159	773	8 391	7 933	325	49	14
D. Biens non durables	5 802 736	151 470	5 954 206	3 517	92	3 609	3	3
E. Services	9 325 589	319 097	9 644 686	5 652	193	5 845	3	5
	12 221		12 382					
F. Consultantns	015	161 568	583	7 407	98	7 505	1	6
H. Formations	3 621 888	387 763	4 009 651	2 195	235	2 430	10	2
	124 385	52 683	177 068	75		107		
Total Investment Costs	337	238	576	385	31 929	314	30	91
II. Recurrent Costs								
A. Fonctionnement	5 778 779	-	5 778 779	3 502	-	3 502	-	3
	12 025		12 025					
B. Salaires et Indeminites	934	-	934	7 288	-	7 288	-	6
	17 804		17 804	10		10		
Total Recurrent Costs	712	-	712	791	-	791	-	9
	142 190	52 683	194 873	86		118		
Total BASELINE COSTS	050	238	288	176	31 929	105	27	100
Physical Contingencies	788 269	754 009	1 542 278	478	457	935	49	1
	15 439	3 402	18 842			11		
Price Contingencies	988	218	207	9 358	2 062	420	18	10
	158 418	56 839	215 257	96		130		
Total PROJECT COSTS	307	466	773	011	34 448	459	26	110

Détail du budget par catégorie et par source de financement

République Démocratique du Congo
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEME
Expenditure Accounts by Financiers
(US\$ '000)

	GVT		Bénéficiaires		FIDA		BADEA		OFID		Total		For.	Local	Duties &
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Exch.	(Excl. Taxes)	Taxes
I. Investment Costs															
A. Travaux	11 396	14.8	2 963	3.8	5 929	7.7	38 064	49.4	18 719	24.3	77 070	59.1	24 852	43 328	8 890
B. Vehicules	345	23.1	-	-	631	42.2	155	10.4	362	24.3	1 493	1.1	216	1 038	239
C. Equipements et matériels	380	2.1	272	1.5	6 765	37.1	9 341	51.2	1 480	8.1	18 239	14.0	8 728	9 130	380
D. Biens non durables	0	-	106	2.6	3 927	97.4	-	-	-	-	4 033	3.1	96	3 937	-
E. Services	33	0.5	-	-	5 772	89.1	265	4.1	405	6.3	6 475	5.0	203	6 239	33
F. Consultantns	540	6.4	-	-	4 836	57.3	1 847	21.9	1 214	14.4	8 437	6.5	102	7 795	540
H. Formations	530	19.5	-	-	607	22.4	985	36.3	592	21.8	2 715	2.1	250	2 464	-
Total Investment Costs	13 224	11.2	3 341	2.8	28 466	24.0	50 658	42.8	22 772	19.2	118 461	90.8	34 448	73 930	10 082
II. Recurrent Costs															
A. Fonctionnement	1 470	39.0	-	-	1 391	36.9	82	2.2	823	21.9	3 766	2.9	-	2 296	1 470
B. Salaires et Indeminites	-	-	-	-	6 634	80.6	-	-	1 599	19.4	8 232	6.3	-	8 232	-
Total Recurrent Costs	1 470	12.3	-	-	8 025	66.9	82	0.7	2 422	20.2	11 998	9.2	-	10 528	1 470
Total PROJECT COSTS	14 694	11.3	3 341	2.6	36 491	28.0	50 739	38.9	25 194	19.3	130 459	100.0	34 448	84 459	11 552

